

VIE

DU VÉNÉRABLE

JEAN EUDES

INSTITUTEUR DE LA CONGRÉGATION
DE JÉSUS ET MARIE
ET DE L'ORDRE DE NOTRE-DAME DE CHARITÉ

AUTEUR DU CULTE LITURGIQUE DES SACRÉS-CŒURS'

PAR

LE P. D. BOULAY

Prêtre de la Congrégation de Jésus et Marie.

T. III

1 6 5 3 - 1 6 6 6

PARIS

RENÉ HATON, LIBRAIRE -ÉDITEUR
35, RUE BONAPARTE, 35

(Près Saint-Germain-des-Prés)

1907

TABLE DE L'APPENDICE. (T.3)

	Pages	
NOTE 1. - Le Collège de Lisieux de 1568 à 1653	3	
NOTE II. - Aperçu sur l'instruction publique en France	5	
NOTE 111.- Lettre du P. Eudes aux Régents de Lisieux (Fin)	11	
NOTE IV. - Lettre du P. Eudes pour la Fête de l'Assomption (1 ^{er} p.).	13	
NOTE V. - Le Saint-Sacrement de l'Autel	16	
NOTE VI, - Faits merveilleux attribués à Marie des Vallées	20	
NOTE VII. - Éloge des Enfants du Cœur de la Mère Admirable	24	
NOTE VIII. - Lettres d'institution de M. Servien	26	
NOTE IX. - Sentence de M. Auvry	31	
NOTE, X. - Sentence de M. Bazire	35	
NOTE XI. - Lettre du P. Eudes à Mme de Camilly	36	
NOTE XII. - Lettre du P. Eudes à la même (Fin)	41	
NOTE XIII. Lettre du P. Eudes à la même (Fin)	42	
NOTE XIV. - Légende sur le discours du P. Eudes à la Reine-Mère	43	
NOTE XV. - Le Séminaire de Saint-Sulpice	45	
NOTE XVI. - Le P. Eudes à Paris en 1660, d'après le P. de Montigny.	46	
NOTE XVII.- Lettre de M. Auvry à Alexandre VII (texte latin)	51	
NOTE XVIII - Le Pape accorde aux Carmélites d'élire leur supérieur .	52	
NOTE XIX. - La dévotion au saint Cœur de Marie au Canada	54	
NOTE XX. - Note communiquée par le P. Blouët de Camilly	58	
NOTE XXI. - Lettres de M. Boniface au P. Eudes	60	
NOTE XXII.- Lettre de M. de Lesseville à Alexandre VII (texte latin).	65	
NOTE XXIII. - Lettre de Louis XIV au Cardinal Barberini	66	
NOTE XXIV. - Lettre de M. de Champvallon à Alexandre VII (texte latin).	67	
NOTE XXV. - Lettre de M. de Matignon au même (texte latin)	68	
NOTE XXVI - Décret de la Propagande (texte latin)	69	
NOTE XXVII. - M. Vialard et le P. Eudes	70	
NOTE XXVIII. - Bulle d'approbation de Notre-Dame-de-Charité (texte latin)	72	
NOTE XXIX. - Promulgation de la Bulle par M. de Nesmond.	75	
NOTE XXX. - Deux lettres de l'abbé de Sainte-Croix	76	
NOTE XXXI. - Attestations de MM. Le Conte, Le Cormier, Bazire, Feret (texte latin)	77	
NOTE XXXII, - Extrait du P. Batterel	80	

Tables des matières(t.3).

CHAPITRE PREMIER.

Joies et Craintes

(1653).

Sujets de joie pour. le P. Eudes en 1653: outre la sentence de mai-levée de l'official, quatre élogieuses attestations en sa faveur, et renouvellement des pouvoirs accordés par la Propagande; condamnation par Innocent X, des cinq propositions extraites de l'Augustinus. - Sujets de crainte: démission de M. l'abbé de Sainte-Croix; Lettre du P. Eudes à la Reine-Mère; - état du diocèse de Bayeux.

13 -

CHAPITRE DEUXIÈME.

Établissement du Séminaire et du collège de Lisieux.

État du diocèse de Lisieux. - M. de Matignon et M. Le Pileur projettent de fonder un séminaire et d'en confier la direction au P. Eudes, avec la principalité du collège de Lisieux. - Mission de Lisieux: M. Pierre de La Motte-Lambert; succès de la mission; le P. Eudes et les Ursulines de Lisieux. - M. de Matignon propose au P. Eudes d'abord le séminaire, puis le collège de Lisieux: sa proposition est acceptée. - Lettres d'institution du séminaire et du collège: observations. - Approbation du projet par le Chapitre et par la ville, malgré l'opposition de MM. Hémerly et Le Fèvre. - Lettres de provision: prise de possession du collège par le P. Eudes et le P. Manchon et bénédiction de la chapelle provisoire dédiée au Très Saint Cœur de Marie.

31 -

CHAPITRE TROISIÈME.

Organisation du Collège et du Séminaire de Lisieux.

(1653-1658).

Aménagement du séminaire et du collège: concours empressé des habitants de Lisieux. - LE COLLÈGE: son ouverture, diverses régences, désintéressement du P. Eudes. - La vie des écoliers à cette époque: désordres au collège de Lisieux, remèdes apportés. - Règles du P. Eudes pour le collège de Lisieux: but qu'il se propose, sources où il puise, organisation qu'il établit (supérieur, préfet, professeurs, écoliers). - Lettre aux régents du collège de Lisieux (1657). - Pensionnaires et préfecture des pensionnaires - règlements nouveaux (1658). - LE SÉMINAIRE: le P. Manchon, supérieur du séminaire: mandement de l'évêque en faveur de cet établissement, constitué d'après les idées du P. Eudes (1655); mort du P. Le Duc (1656), et privilèges accordés ou confirmés aux Prêtres du séminaire. - Enregistrement des lettres d'institution au parlement (1655): arrêt de la Cour; lettre du P. Eudes aux Prêtres du séminaire.

55 -

CHAPITRE QUATRIÈME

Le Contrat de l'homme avec Dieu par le saint Baptême.
La Manière de bien servir la Messe.

(1654).

Le Contrat de l'homme avec Dieu et La Manière de bien servir la Messe, d'après le P. Martine; leur importance; vogue du premier opuscule. - Le Contrat de l'homme avec Dieu: caractère de cet ouvrage comparé au Royaume de Jésus; Avis au Lecteur; idée directrice du P. Eudes; grandeur et nature de ce contrat; promesses de Dieu, promesses de l'homme; explication des cérémonies du Baptême; facilité de la vie chrétienne; élévation à Dieu; préparation à la mort; Lettre du P. Ignace de Jésus-Maria au P. Eudes. - Le traité: Le Sacrifice admirable de la Messe et l'opuscule: La Manière de bien servir à la sainte Messe: influence du P. de Condren; idées du Vénérable sur la dignité du serviteur de messe; dispositions que cet office requiert; la Préface de l'opuscule.

77 -

CHAPITRE CINQUIÈME.

Nomination de M. Servien au siège de Bayeux.

(1654).

Achat d'une terre en Hérouville. - Nomination de M. Servien au siège de Bayeux: on l'indispose contre le Serviteur de Dieu; Lettre du P. Eudes à l'un de ses confrères; son voyage à Paris et ses démarches auprès de M. Servien; saint Jean l'évangéliste, patron secondaire de la Congrégation de Jésus et Marie; les amis du P. Eudes, M. Bourdoise, la Mère Mechtilde du Saint-Sacrement. - Mission de Cisai et M. d'Amfréville. - M. Jean-Jacques Blouët de Camilly: son enfance et sa jeunesse, sa conversion, son entrée à la Probation.

91 -

CHAPITRE SIXIÈME.

M. Servien, le P. Eudes et Notre-Dame-de-Charité

(1655-1656).

M. Servien à Bayeux: il enlève au P. Eudes la supériorité de la communauté de Notre-Dame-de-Charité; vaines instances des Religieuses, Lettres de la Mère Patin et de ses Filles à M. Servien; nomination de M. Le Grand comme supérieur; conséquences de cette mesure; Lettre du P. Eudes aux religieuses de Notre-Dame-de-Charité pour la fête de l'Assomption. - Divergences de vues entre M. Le Grand, la Mère Patin et le P. Eudes: irritation des bienfaiteurs de la maison et désolation des Religieuses; Lettres du P. Eudes au P. Mannoury et à la sœur Marie de l'Assomption de Taillefer, sagesse de sa conduite et son inaltérable dévouement à ses Filles, vocations nouvelles dites à son entremise Mlle Le Conte, Mlle Le Lieupaul, Mme de Bois-David de Soulebiou Mlle de Bois-David et le Petit Noviciat.

115 -

CHAPITRE SEPTIÈME

Mort et Funérailles de Marie des vallées.

(1656).

Marie des Vallées: récit abrégé de sa vie depuis 1641 ; ses dernières années, son agonie et sa mort; Lettre du P. Eudes au P. Manchon. - Sa sépulture. - Son éloge par le P. Eudes. - Son influence sur Notre Dame-de-Charité et sur le P. Eudes.

135 -

CHAPITRE HUITIÈME.

La Sépulture de Marie des Vallées et M. Bazire.

(1656).

Douleur du P. Eudes. - Résolution de M. de Langrie et requête de Jean et Nicolas Capolain. - Arrêt de la Chambre des Vacations. - Transfert du corps de la sœur Marie de l'église Saint-Nicolas dans l'église du Séminaire. - Ressentiment de M. Bazire. - Examen de la sœur Marie par MM. Ameline et Bertout, en 1651. - Information de M. Bazire et sa sentence du 7 décembre 1656. - Intervention de M. Auvry et sa sentence du 15 décembre 1656.

145 -
CHAPITRE NEUVIÈME.

Réconciliation du P. Eudes et de M. Servien.

(1656).

M. Larderat: son estime du P. Eudes et sa réserve à l'égard de M. Servien. - Nuit agitée de M. Servien, sa préoccupation du P. Eudes, plaidoyer de M. Larderat. - La mission de Lingèvres: lettre de M. Larderat à M. de La Vigne; lettre de M. Servien au P. Eudes; succès de la mission, défrayée par les amis du P. Eudes; l'abbaye de Cordillon; impressions secrètes du prélat et inquiétudes du Serviteur de Dieu.- Visite de M. Servien au séminaire, sa réconciliation avec le Vénérable; pouvoirs qu'il lui accorde.

153 -
CHAPITRE DIXIÈME.

M. Servien et le séminaire de Caen.

(1657).

Mission de l'Étanville: lettres de M. Larderat et de M. Servien au P. Eudes. - Nouvelle lettre de M. Larderat au P. Eudes. - M. François de Laval: sa naissance, son enfance et sa jeunesse, ses dignités ecclésiastiques; il est proposé pour le vicariat apostolique du Tonkin, sa retraite à l'Érmitage de Caen, sa liaison avec le P. Eudes. - Propositions de M. Servien au P. Eudes, relativement au séminaire de Caen. - Lettres patentes de Louis XIV. - Lettres d'institution de M. Servien: sens de ces lettres. - Le P. Eudes et M. Le Haguais.

175 -
CHAPITRE ONZIÈME.

Le Séminaire de Caen, Séminaire diocésain.

(1657-1658).

Le Séminaire de Caen, séminaire diocésain et institut provincial. - Ouverture du séminaire: Lettre du P. Eudes à ses confrères en mission à Honfleur; détails sur la cérémonie, M. de Saint-Julien; abandon du Vénérable à la Providence; sa reconnaissance envers Dieu: exercices d'actions de grâces, humilité, correspondance aux fins sublimes de la Congrégation de Jésus et Marie, devoirs envers les ecclésiastiques: exemple, charité, prière. - Exercices du séminaire. - Ordination de décembre 1657: MM. Thomas Mouton et Léonor de Béthon. - Satisfaction de M. Servien; Lettre de M. Larderat au P. Mannoury. - Ordination de Septembre 1658.

191 -

CHAPITRE DOUZIÈME.

Notre-Dame-de-Charité et le Séminaire de Caen
Nouvelles acquisitions.

(1656-1659).

Installation définitive de Notre-Dame-de-Charité: insuffisance de la maison de M. de Langrie et choix d'un local, intervention de la sainte Vierge; aménagement de la maison de la rue des Quais; opposition des Échevins, lettre du P. Eudes à la Mère Patin, heureuse conclusion de l'affaire; installation des religieuses et des pénitentes, leurs vertus. - Lettres de surannation de Louis XIV, et enregistrement au parlement de Normandie des lettres patentes de 1642.

207 -

CHAPITRE TREIZIÈME (1).

Dévotion au très Saint Cœur: Développements et oppositions.

Développement de la dévotion au Saint Cœur dans le sein de la Congrégation de Jésus et Marie - Son développement à l'extérieur: Société des Bons-Enfants et Ermitage de Caen, MM. Boudon, Montmorency-Laval, des Mézerets, Gonthier; Bénédictines et Bénédictins, Franciscains et Franciscaines de la grande Province de France, Visitandines, Ursulines, Congrégation de Notre-Dame, Carmélites, Trinitaires, etc.; la Société des Enfants du Cœur de la Mère Admirable. - Oppositions à cette dévotion: trois sortes d'adversaires, les timides, les ignorants et les prévenus, les jansénistes.

221 -

CHAPITRE QUATORZIÈME.

M. Auvry: Sentence en faveur de Marie des Vallées.

(1658).

M. Auvry et les Séminaires de Coutances et de Valognes. - Nouvelle information de M. Bazire sur Marie des Vallées, deux lettres de M. Auvry à M. Bazire-. - Assemblée de docteurs et d'ecclésiastiques au palais Mazarin; M. Bazire et le P. Eudes, sentiments des divers membres; déclaration du prélat. - Sentence juridique du 14 septembre. - Démission de M. Auvry en faveur de M. de Lesseville.- Nouvelle, information et sentence de M. Bazire: son insuccès final. -Amitié de M. Auvry et de M. de Lesseville pour le P. Eudes : deux lettres de M. Auvry au P. Eudes, projet d'un séminaire à Saint Crespin de Soissons.

237 -

CHAPITRE QUINZIÈME.

Établissement du Séminaire de Rouen.

(1658).

MMM. de Joyeuse, de Harlay, de Champvallon. - Projet de séminaire, en faveur de la Congrégation de Jésus et Marie: lettres d'institution, acte d'acceptation du P. Eudes, lettres patentes de Louis XIV. - Lettre de M. de La Motte-Lambert au P. Eudes. - Vaine opposition janséniste: mémoire et réponse. - Achat d'une maison et dévouement de MM. de La Motte-Lambert, Mallet et autres bienfaiteurs du séminaire.

255 -
CHAPITRE SEIZIÈME.

Le P. Eudes et le Jansénisme.

(1658-1659).

Le Jansénisme de 1653 à 1661. - Variété d'attitudes des catholiques

M. Vincent et M. Olier. - Attitude du P. Eudes : attachement inviolable et déclaré aux enseignements de l'Église, résistance ouverte aux novateurs, appel au pouvoir pour leur répression, faite de leurs personnes et de leurs entretiens. - Lettre au P. Manchon. - Lettre à M. d'Omonville. - Le P. Eudes, M. de Nesmond et le Jansénisme.

269 -
CHAPITRE DIX-SEPTIÈME. 269

Le Séminaire de Rouen.

(1659-1662).

Ouverture du Séminaire de Rouen: Lettre du P. Eudes au P. du Pont. - Le P. Manchon, supérieur du séminaire de Rouen: acte d'insubordination à Lisieux: Lettre du P. Eudes aux coupables. - Collaborateurs du P. Manchon : les PP. Damville, Morard, de Bonnefond, Marion. - Débuts et composition du séminaire. - Zèle du P. Eudes et de ses confrères: régularité et docilité des séminaristes, ordinations, Lettres du P. Eudes au P. Blouët de Camilly et au P. de Longval. - Épreuves du séminaire: nécessités temporelles, Lettres du P. Eudes au P. Manchon et à l'Économiste; attaques des novateurs et des exagérés. - Estime de M. de Champvallon : ses Lettres dit 6 mai 1661.

287 -
CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

Missions. - Le P. Eudes et les Missions étrangères.

(1659-1660).

Mission de Vasteville: Lettres du P. Eudes au P. Blouët de Camilly. - Villedieu, commanderie de l'Ordre de Malte. - Mission de Villedieu: Mandement de M. de Caillemer; Lettre du P. Eudes au P. Blouët de Camilly. - Satisfaction de M. de Lesseville: ordination de septembre 1659. - Les Vicaires apostoliques de la Chine, de la Cochinchine et du Tonkin; départ du P. de Sesseval-Damville; chagrin du P. Eudes, ses motifs, sa lettre à M. Pallu; réponse du prélat; Approbation donnée au P. de Sesseval-Damville; départ et incorporation des PP. Meusnier et Brunel; mort du P. Meusnier: embarquement et voyage des PP. de Sesseval-Damville et Brunel; leur mort; réflexions du P. Martine.

305 -
CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

Amitiés et deuils.

(1659-1661).

Mort des PP. Le Mesle, Jourdan, Manchon. - Mort de M. Bernières. - Maladie et mort de M. de Camilly. - Mort de M. de Langrie. - Sentiments et lettres du P. Eudes dans ces deuils.

Les PP. Meusnier, de Sesseval-Damville et Brunel ne furent pas les seuls dont, en ces années 1661 et 1663, le P. Eudes eut à pleurer la perte. La mort faucha, coup sur coup, dans les rangs de sa petite troupe, et trois de ses compagnons de la première heure lui furent soudainement enlevés dans la force de l'âge et en pleine activité sacerdotale: les PP. Le Mesle, Jourdan, Manchon.

331 -
CHAPITRE VINGTIÈME.

Épreuves nouvelles : Affaire de l'Ermitage.
(1659-1662).

Un article du Mémorial. - Lettre du P. Eudes au M. Blouët de Camilly. - L'Ermitage: projet et fondation ; description; les Solitaires, leur régime de vie; leur aversion des jansénistes contenue par M. de Bernières; provocations de leurs adversaires; le nom du P. Eudes accolé à celui de M. de Bernières; manifestations antijansénistes dans les rues de Caen, d'Argentan, de Sées, sources d'attaques contre le P. Eudes. - Autres grandes afflictions.

345 -
CHAPITRE VINGT-UNIÈME.

Séjour à Rouen : le P. Eudes et Notre-Dame-de-Charité.
(1659-1660).

Séjour à Rouen. de décembre 1659 à mai 1660. - Lettre du P. Eudes la Mère Patin: paix, confiance, abandon, dévotion à l'Enfant Jésus. - Lettre du P. Eudes à la sœur Marie de la Nativité Herson: paix, humilité, patience, soumission et abandon à la divine Volonté, obéissance aux supérieures, fidélité aux Règles, cordialité et douceur. - Mort de la sœur Marie de l'Enfant-Jésus de Bois-David: lettre du P. Eudes à cette sœur, pendant son postulat: anéantissement de soi, résignation et abandon à la Volonté de Dieu; vertus de cette sœur; lettre du P. Eudes à la Mère Patin: soumission, joie, prières. - Réponse de la Mère Patin; le songe de la sœur Marie de la Nativité, la fête du saint Cœur de Marie à Notre-Dame-de-Charité. - Lettre du P. Eudes à la Mère Patin: sa joie, ses relations avec les Visitandines de Rouen, recommandations pour le carême. - Voyage à Paris: lettre du P. Eudes aux religieuses de Notre-Dame-de-Charité: union de sa volonté à celle de Dieu; sa confiance en la Mère Patin; demande de prières; souhaits et recommandations. - Autre lettre à la sœur Marie de l'Assomption.

357 -
CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.

Missions à Paris.

(1660)

Voyage du P. Eudes à Paris. - Mission des Quinze-Vingts: immense succès; témoignages de M. d'Argenson, de M. Auvry, de saint Vincent de Paul; attitude des missionnaires en face du jansénisme et de la division entre religieux et prêtres séculiers; autres missions suscitées par leur zèle et leur exemple. - Mission promise à M. de Poussé, curé de Saint-Sulpice. - Mission de Mauregard. - Mission de Saint-Germain-des-Prés : lettre du P. Manchon au P. Le Mesle; débuts du P. Blouët de Camilly; le P. Eudes et la Reine-Mère; M. Paillot et ses célèbres catéchismes; cérémonie de clôture et remontrances à la Reine-Mère, procession générale, les adieux et l'enthousiasme de la foule; faux bruits d'arrestation, M. d'Urfé député par la Reine-

Mère auprès du P. Eudes. - Deux établissements dans Paris empêchés par les intrigues des ennemis du Vénérable. - Lettre du P. Ignace Joseph de Jesus-Maria.

379 -

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

Le Culte du Saint Cœur de Marie: Approbations et Fêtes.

(1661-1664).

Le P. Eudes à Ableiges: ses sentiments pendant un orage. - La fête du 8 février chez les Bénédictines du Saint-Sacrement: remontrances à la Reine-Mère. -- Contrat d'alliance avec les Bénédictines de Montmartre.- Tentatives d'établissement à Paris: le cardinal de Retz, M. de Marca. - Maladies du P. Eudes. son détachement de toutes choses. - Approbations nouvelles du livre De la Dévotion, etc. »: MM. d'Héliopolis et de Métellopolis, sept docteurs de la Sorbonne, M. Henri de Maupas, M. du Saussay, M. de Champvallon, M. de Montmorency-Laval, M. de Nesmond. - Nouvelle édition de la Dévotion au très Saint Cœur, etc. » - Amortissement de la rente due à la ville de Caen, et pose de la première pierre de la chapelle du futur séminaire : sa dédicace au très saint Cœur de Jésus et de Marie.

401 -

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME.

Notre-Dame-de-Charité : Voyage de M. Boniface à Rome.

(1660-1663).

Nouveaux projets du P. Eudes pour l'approbation de Notre-Dame-de-Charité par le Saint-Siège. - M. Boniface: son caractère; répugnances de la Mère Patin et lettre du P. Eudes pour les vaincre, elle finit par céder. M. Boniface à Rome: sa lettre au P. Eudes; renseignements et démarches. - Formation des Règles des Pénitentes : lettres du P. Eudes à la Mère Patin. - Allées et venues, dépenses de M. Boniface, divergences de vue entre la Mère Patin et le P. Eudes. - Prières à Notre-Dame-de-Charité, pour le succès des démarches de M. Boniface; difficulté de trouver de l'argent; maladie de la Mère Patin et son rétablissement, son refus de verser de nouvelles sommes: lettre du P. Eudes, demeurée sans réponse. - Insuccès final de M. Boniface, ses causes; utilité de ses démarches. - Souffrances morales du P. Eudes: lettre de la sœur Marie de la Nativité, réponse du Vénérable. - Union du P. Eudes et de la Mère Patin.

421 -

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME.

La Congrégation de Jésus & Marie. M. Boniface à Rome.

(1660-1661).

Méprise du P. Costil relativement à la rénovation des pouvoirs des missionnaires en 1659. - Lettres de recommandation de M. de Lesseville, de Louis XIV, d'Anne d'Autriche, de M. de Champvallon, de M. de Matignon. - L'ambassadeur de Créqui. - Le grand coup de M. Boniface et son échec. - Une lettre de la Secrétaire d'État; le P. Eudes et la Mission; affaire de la garde corse. - M. Boniface sollicite des pouvoirs; D. Alberici; sommaire de la discussion du 3 juillet 1663 et valeur des griefs émis; solution et départ de M. Boniface. - Lettre de la Sacrée Congrégation au cardinal Grimaldi: le cardinal Grimaldi et le P. Eudes; échange de lettres; incomplète concession; mesure dilatoire.

449 -

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME.

Ouvrages et Missions.

(1662-1666).

Publication des Méditations sur l'humilité et des Entretiens de l'âme chrétienne avec son Dieu; valeur et vogue, sujet. - 1663: Missions de Saint-Germain-la-Campagne, de L'Étanville, de Saint-Lô: la ville de Saint-Lô, empressement des huguenots aux instructions, un émissaire janséniste, succès du P. Eudes. - 1664.: Mission de Meaux: la ville, zèle de l'évêque et du clergé, témoignage du P. du Plessis; missions de Ravenoville et de Cretteville-en-Beauptois: lettre du P. Eudes au P. de Bonnefond. - 1665: mission de Granville: empressement des populations, maladie et guérison du P. Eudes, établissement de la fête et de la confrérie du Saint Coeur de Marie; mission de Châlons: M. Vialart et ses vertus épiscopales, la ville de Châlons, bénédictions extraordinaires accordées aux travaux du P. Eudes; voyage du P. Eudes et de quelques missionnaires à l'abbaye de Clairvaux; mission de Saint-Pierre de Caen: succès inespéré. - 1666: Mission du MesnilDurand, de Cérisy-Montpinchon, du Château de Caen, de Saint-Eny. - Le Bon confesseur: plan et valeur, divers témoignages.

477 -

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME.

Approbation de Notre-Dame-de-Charité à Rome.

(1665-1666).

Reprise des démarches pour l'approbation de Notre-Dame-de-Charité: Les abbés de Rancé et Georges à Rome; arrivée et influence déterminante du cardinal de Retz. - Bulle d'Alexandre VII. - Joie de la Mère Patin, à l'annonce de la bulle - Lettre du P. Eudes. - Une révélation de la Sainte Vierge au P. Eudes. - Expédition et promulgation de la bulle; examen et profession des Religieuses; sermon du P. Eudes. - Dernière opposition des échevins. - Rédaction des Constitutions de Notre-Dame-de-Charité: plan général, et quelques points spéciaux; caractère propre; les Souhaits du Vénérable à ses Filles; inanité de quelques reproches adressés au pieux Fondateur.

**Vie du Vénérable
Jean Eudes**

CHAPITRE PREMIER.

Joies et Craintes

(1 6 5 3).

Sujets de joie pour. le P. Eudes en 1653: outre la sentence de mai-levée de l'official, quatre élogieuses attestations en sa faveur, et renouvellement des pouvoirs accordés par la Propagande; condamnation par Innocent X, des cinq propositions extraites de l'Augustinus. - Sujets de crainte: démission de M. l'abbé de Sainte-Croix; Lettre du P. Eudes à la Reine-Mère; - état du diocèse de Bayeux.

Le 10 mai 1653 avait été pour le P. Eudes et tous ses amis « un jour de grande consolation et de joie extraordinaire. » C'est ainsi que le Vénérable le qualifie lui-même dans son Mémorial (1). Ce jour-là, en effet, marquait la fin

(1). Voici l'article du Mémorial. « Monseigneur Molé, évêque de Bayeux, étant prévenu de mauvaises impressions qu'on lui avait données contre nous et ayant fait fermer notre chapelle de Caen, dans l'intention qu'il avait de détruire entièrement notre établissement, Dieu dissipa tous ses desseins et défit tout ce qu'il avait fait contre nous par M. de Sainte-Croix, son frère, qui, en suite de sa mort, laquelle arriva peu de temps après, fut nommé à l'évêché de Bayeux et nous fit remettre en notre premier état, de sorte que notre chapelle fut ouverte en l'an 1653 après Pâques, au jour de la fête de l'Apparition de Notre-Seigneur à sa très sainte Mère après sa résurrection, qui fut un jour de grande consolation et de joie extraordinaire pour nous et tous nos amis. Regina cœli, lætare, alleluia, quia quem meruisti portare, alleluia, resurrexit sicut dixit, alleluia, ora pro nobis Deum, alleluia, alleluia, alleluia, alleluia, alleluia. »

2- LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

d'une épreuve aussi douloureuse que longue, mais où l'esprit de sa société s'était manifesté dans tout son éclat.

Sous les coups répétés que leur portait M. Molé, des hommes moins appliqués à reconnaître et à adorer dans tous les événements l'expression de la sainte Volonté de Dieu, eussent vu surtout la main dissimulée d'adversaires acharnés à leur perte. Et combien, dans cette conviction, fussent entrés en lutte ouverte avec ce prélat, pour défendre leurs droits outrageusement violés! Une telle pensée n'avait pas même effleuré l'âme du P. Eudes et de ses confrères. A part un acte discret de prudente réserve, motivé par la légitimité de leur cause et, par le souci de sauvegarder les volontés de Louis XIII, de M. d'Angennes et de leurs bienfaiteurs, ils avaient accueilli les mesures les plus vexatoires avec une résignation sereine et une inaltérable mansuétude, fruits d'une rare humilité. Décidés à « vivre perpétuellement dans l'ordre hiérarchique que le Saint-Esprit a établi dans l'Église », et, partant, à « vivre inviolablement dans la dépendance des évêques », qu'ils honoraient comme leurs « prélats », leurs « maîtres » et leurs « pères », loin de rien entreprendre contre le chef spirituel du diocèse de Bayeux et ses représentants, ils avaient accusé à leur égard la plus entière soumission.

La malignité n'avait pu relever de leur part aucun acte, aucune parole, susceptibles d'être interprétés comme un signe, nous ne disons pas de révolte, mais de mécontentement et de plainte. Calmes, résignés, confiants, ils

avaient attendu de Jésus et Marie seuls la défense et le salut d'une œuvre commencée par leur ordre: et cette attente, Jésus et Marie ne l'avaient point trompée. La sentence de l'official était venue non seulement lever l'interdit lancé contre leur chapelle, mais encore les laver publiquement de toutes les accusations répandues contre eux.

De cette épreuve, la justice de leur cause et l'excellence de leur vertu sortirent admirablement établies. Aussi le pieux fondateur eut-il raison d'écrire en tête de ses Constitutions ces lignes inspirées, ce semble, par les événements mêmes dont nous parlons :

« Les effets très signalés et en grand nombre que la toute puissante main de Dieu a opérés sur cette petite Congrégation pour l'établir, la soutenir et la protéger, par des moyens tout ii fait extraordinaires, contre la violence de plusieurs grands efforts que l'enfer et le monde ont fait pour la détruire, nous donnent grand sujet d'espérer que, comme il en est l'auteur et le fondateur, aussi sa divine sagesse et son infinie bonté la conservera et la gouvernera pour sa gloire et pour l'amour de son Fils bien aimé, et de sa très digne Mère auxquels elle appartient d'une manière spéciale(1). »

Les mois de mai, juin et juillet 1653, apportèrent au P. Eudes plusieurs autres sujets d'allégresse, tant pour sa Congrégation que pour l'Église.

Le 26 mai, M. Nicolas Le Conte (2) lui donnait, en sa qualité d'official de l'évêché de Bayeux, en la vacance du siège, une nouvelle marque de ses bonnes dispositions pour lui et les siens, dans une attestation élogieuse signée de sa main et munie du sceau de la curie épiscopale et du contre-seing de Me Guillaume Quentin, son secrétaire ordinaire. Il l'y qualifiait, lui et les autres prêtres du séminaire,

(1). Constitutions : Préface, De la nécessité et utilité des Règles et Constitutions,

(2). Ainsi porte la pièce officielle, au lieu de Lecomte, comme nous l'avons écrit, d'après le P. Martine.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

4 -

d'hommes apostoliques, pieux, doctes, et dignes de toutes sortes de recommandations; il y célébrait les grands fruits opérés depuis dix ans dans le diocèse par leurs missions.

Le 2 juin, M. Robert Le Cornier, vicaire général de l'archevêque de Rouen, M. de Champvallon, lui en accordait une semblable, probablement à l'occasion de la mission de Pontoise. Il y déclarait que le P. Eudes, tant dans cette ville et divers autres lieux du diocèse que dans toute la province, « s'était montré un ouvrier plein de zèle et un ministre sans reproche, et que, dans la prédication de la parole de Dieu aussi bien que dans l'administration du sacrement de Pénitence, il avait saintement et louablement exercé depuis nombre d'années tous les offices de la mission évangélique », ce qu'attestaient et des témoins dignes de foi et la fécondité de ses travaux.

Quinze jours plus tard, le 17, M. Abraham Bazire, grand-vicaire de M. Auvry, alors aussi déclaré pour la Congrégation de Jésus et Marie et son pieux instituteur qu'il les combattit passionnément dans la suite, faisait également l'éloge de leurs personnes, de leur éloquence et de leurs oeuvres, dans une pièce où l'on trouve malheureusement quelque trace de rhétorique(1).

(1). On en jugera par l'extrait que voici : « Loin de chercher par leurs discours de vains applaudissements, sans fruit pour les âmes, ils s'appliquent à exposer les doctrines qu'ils jugent les plus utiles pour le salut. Ils parlent aux coeurs qu'ils s'efforcent plus de pénétrer que d'attendrir, et ils savent employer avec prudence les trois genres de style indiqués par saint Augustin: le simple, le tempéré, le sublime; le simple, lorsqu'ils enseignent; le tempéré, quand ils blâment ou qu'ils louent; le sublime, lorsqu'ils veulent fléchir les volontés, qu'ils s'adressent à des gens qui refusent d'accomplir leur devoir, ou qu'ils pressent des esprits rebelles pour les décider à la conversion. Et, en toutes ces circonstances, leur éloquence est d'une telle clarté, que même la multitude illettrée les peut comprendre, comme l'exige

l'Apôtre Docteur des nations. Que la trompette sonne, et tous sont immédiatement prêts pour le combat. Enfin leur langage est viril, fort et digne; il ne recherche ni une molle douceur ni des couleurs fausses: la vigueur et l'énergie font sa beauté. »

ÉLOGIEUSES ATTESTATIONS. 5 -

Enfin, le 27, M. Hippolyte Féret, recteur de l'église paroissiale de Saint-Nicolas-du-Chardonneret, et vicaire général de l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, affirmait que le P. Eudes et ses collaborateurs, « dans les divers lieux du diocèse où l'autorité ordinaire les avait envoyés, avaient été partout fidèles dans leur ministère, et que, puissants en parole et en œuvre, ils avaient, avec le secours de la grâce, ramené un très grand nombre d'âmes des ténèbres de l'ignorance et de la corruption des mœurs à la vraie lumière de la piété (1). »

Disons, pour n'y pas revenir, que ces quatre attestations furent expédiées à Rome, à l'appui de la supplique du Nonce (2) jusque-là demeurée sans réponse, et qu'elles y produisirent leur effet. Le 12 octobre suivant, sur le rapport du cardinal Palloto, la Propagande renouvela les facultés antérieurement accordées, sans pourtant les étendre aussi largement qu'on le désirait(3).

(1). Archives de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, 111, Gallia, vol. CC, fol. 210. Ces quatre attestations sont en latin, "MM. Le Comier, Bazire, Féret s'y déclarent docteurs en théologie de la Faculté de Paris, et, de plus, le Premier, chanoine de l'église de Rouen.

(2). Cf. T. 11, ch. XX1V p. 550. - En cela, le P. Eudes tenait compte, de l'avis donné par le P. Mannoury, à son départ de Rome. Cf. T. 11, ch. XV111, p. 371.

(3). Cinq faveurs étaient sollicitées par le P. Eudes :

1e Que les pouvoirs déjà accordés fussent renouvelés

2e Que l'indulgence plénière accordée trois fois l'an, -à l'occasion des Quarante-Heures, fût étendue à la durée de toutes les missions;

3e Que les facultés accordées pussent servir dans tous les diocèses, où l'on serait appelé par les Ordinaires;

4e Que l'absolution des cas réservés au Saint-Siège, concédée seulement pour les nouveaux convertis, le fût aussi pour tous les autres fidèles;

5e Que les missionnaires eussent l'alternative de se faire approuver par le Nonce ou par les Ordinaires.

Il fut ainsi répondu

Au 1e : Que les pouvoirs étaient renouvelés pour trois ans, et qu'ensuite on s'adressât de nouveau au Saint-Office.

Au 2e: Négativement, L'indulgence Plénière était maintenue, mais seulement pour le temps des Quarante-Heures, trois fois l'an, dans la chapelle de Caen où durant quelque mission.

Au 3e: Que les facultés étaient accordées pour les seuls diocèses de la province de Normandie.

Au 4e: Que l'on observât ponctuellement et sans aucune altération la formule des facultés prescrite pour les missionnaires du royaume de France.

Au 5e: Que les missionnaires fussent approuvés à la fois - cumulative - par le Nonce et par les Ordinaires des lieux.

6-

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Sur ces entrefaites, grande joie en France parmi les tenants de la vraie foi: une bulle d'Innocent X condamnait solennellement la doctrine de l'évêque d'Ypres sur la grâce; et, par l'ordre du roi, le 7 juillet 1653, la déclaration pour l'exécution de l'acte pontifical était publiée à Paris, et ensuite dans tout le royaume.

Nous avons dit la haine du P. Eudes pour le Jansénisme et combien vivement il souhaitait que l'hérésie nouvelle fût vigoureusement combattue. Il n'avait donc pu se désintéresser de la démarche faite par l'épiscopal, à l'instigation de MM. Vincent et Olier, auprès du Souverain Pontife, pour qu'il jugeât les cinq propositions extraites de l'Augustinus par M. Nicolas Cornet, syndic de la Faculté de théologie (2), qui en contenaient les principes fondamentaux. Comme tous les catholiques éclairés, il avait attentivement suivi les phases de l'examen auquel elles avaient été soumises à Rome, et dont la relation parvenait en France par l'intermédiaire des docteurs Hallier, Lagault, Joysel, députés en cette ville pour déjouer les manœuvres jansénistes (3). Quelles ferventes prières il avait adressées au ciel, quelles macérations il s'était imposées, pour obtenir le triomphe de la vérité! Aussi avec quelle satisfaction il accueillit la Constitution du Pape Cum occasione! Avec

(1). La lettre fut signée par quatre-vingt-cinq prélats.

(2). Il fut aidé en cela par ses amis Pereyret, Le Moine, Morel.

(3). Lire là-dessus R. RAPIN, Mémoire, T.; Fuzet, Les Jansénistes du XV¹¹e siècle, ch. V111 et 1X.

DÉMISSION DE M. L'ABBÉ DE SAINTE-CROIX. 7 -

quelle joie il vit l'empressement des évêques, de la Sorbonne, du clergé et des fidèles à la recevoir!(1) Joie hélas! de trop courte durée car, « les haleines de Port-Royal », selon l'expression de Lagault, ne lardèrent pas à souffler et à porter dans tout le royaume leurs poisons, et avec leurs poisons, la discussion et la révolte!

Toutes ces joies, du reste, n'étaient pas sans quelque mélange d'inquiétude pour sa société et pour le diocèse de Bayeux. Vers cette époque, en effet, M. l'abbé de Sainte-Croix, dont les heureux commencements autorisaient les plus belles espérances, se démit soudain de son évêché entre les mains du roi. Cette démission pouvait tout remettre en question relativement au séminaire de Caen; et, d'autre part, elle exposait le diocèse lui-même, par un mauvais choix, à voir renaître ou se perpétuer les abus déplorables auxquels la sage administration de M. d'Angennes n'avait qu'imparfaitement remédié. L'exemple de M. Molé, vivant à Paris et circonvenu par les jansénistes, n'éveillait-il pas, d'ailleurs, toutes les craintes, si, dans les circonstances difficiles créées par la diffusion des doctrines nouvelles, son successeur se tenait éloigné de son troupeau? Il fallait un pasteur vigilant pour garder ses ouailles des pièges que la secte ne manquerait pas de leur tendre; il fallait une main ferme pour rétablir et maintenir la discipline et la pureté des mœurs. Voilà pourquoi, après en avoir conféré avec quelques amis très zélés pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, le Vénérable crut de son devoir d'adresser à la Reine-Mère la lettre suivante

(1) Cet empressement toucha profondément le cœur d'Innocent X et lui fit dire « que les Français étaient la fleur des catholiques et véritablement édifiants par leur obéissance vers le Saint Siècle.»

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

8 -

«Madame,

Ayant appris que M. l'Abbé de sainte-Croix a quitté le dessein de se faire sacrer évêque de Bayeux, je m'estimerai extrêmement coupable, si je ne suivais le conseil que plusieurs grands serviteurs de Dieu m'ont,

donné de représenter à Votre Majesté que, de temps immémorial, il ne s'est fait aucune visite par l'évêque dans le diocèse de Bayeux; que cette négligence y a causé des désordres et des profanations plus grandes par leur durée que n'auraient fait plusieurs passages d'armées, ennemies du nom chrétien; et que cette démission volontaire d'un bénéfice si considérable semble avertir Votre Majesté que Dieu, qui prend soin du moindre de nos cheveux, ne suscite une chose si extraordinaire en ces misérables jours de corruption - où l'on ne se fait pas scrupule de renoncer au bénéfice de l'éternité, pour en acquérir ou en conserver un bien moindre que l'évêché de Bayeux; - que pour fournir une occasion à Votre Majesté de rendre justice au sang de son Fils, lequel, par l'effusion toute entière qu'il en a faite, s'est acquis le domaine et la propriété

des âmes de tout ce diocèse, à bien meilleur et incomparablement plus juste titre que ceux qui achètent des esclaves à prix d'argent, sur lesquels néanmoins ils ont un domaine si absolu.

« Ces considérations, Madame, plus importantes sans comparaison que celles par lesquelles on conduit les plus grandes monarchies de l'univers, demandent à Votre Majesté un saint pour évêque de ce diocèse. Vous êtes obligée par le saint Concile de Trente, sous peine de péché mortel, de ne nommer à tous les bénéfices qui ont charge d'âmes, non seulement ceux que Votre Majesté en estimera dignes, c'est-à-dire des saints, mais encore les plus dignes, c'est-à-dire les plus saints. A plus forte raison, Madame, y êtes-vous obligée pour un diocèse aussi désolé que celui dont je parle, dont les besoins sont infiniment plus grands que je ne le puis représenter à Votre Majesté. La connaissance que j'en ai par les fréquents exercices des missions que j'ai eu le bonheur de faire en beaucoup de lieux, et par les soupirs et gémissements que font plusieurs âmes touchées du zèle de la gloire de Dieu, depuis une longue suite d'années, sur un si déplorable sujet, jointe au désir ardent que j'ai de voir couler sur cet État et la sacrée personne de Votre Majesté autant de bénédictions que le Ciel justement irrité semble nous préparer de malheurs, m'ont donné la confiance de me jeter aux pieds de Votre Majesté, au nom de tous les peuples de ce diocèse, quoique le moindre et le plus indigne d'entre eux pour essayer

ÉTAT DU DIOCÈSE DE BAYEUX.

9 -

d'obtenir de sa bonté l'effet d'une demande si importante à la gloire de Dieu, si nécessaire au salut des âmes, pour lesquelles il a livré son propre Fils à la mort, et à la mort de la croix, et si capable de combler Votre Majesté et la sacrée personne de notre incomparable Monarque, cet admirable Dieudonné, de toutes sortes de prospérités, en réparant, d'un côté, les injures faites à sa gloire dans ce diocèse, pendant que, d'ailleurs, ses ennemis et les vôtres, qui sont ceux de l'État, lui font des outrages, lesquels ne se peuvent expier que par les peines des enfers.

« Je supplie la divine Bonté qui sera un jour votre partage, Madame, de verser sur Votre Majesté la plénitude des grâces nécessaires pour vous conduire en la céleste patrie, etc.

« JEAN, EUDES(1). »

A entendre le Vénérable, la situation religieuse et morale du diocèse de Bayeux laissait encore plus à désirer que celle des diocèses environnants. Si fort qu'il soit, son langage n'a rien d'hyperbolique, il est l'exacte expression de la vérité, et l'histoire le confirme; elle atteste la gravité des désordres, elle en donne la même cause: l'absence de toute visite épiscopale (2).

Sans doute, ce diocèse s'était signalé de bonne heure par de courageuses réclamations et de louables efforts pour réprimer les scandales, qui déshonoraient une partie du clergé et, avec lui, les Églises confiées à ses soins. Mais si, dans son synode de 1515, M. René de la Prie avait publié des règlements pleins de vigueur et de sagesse, renouvelés et étendus par son successeur, Louis de Canossa (3), les troubles civils qui éclatèrent bientôt, à la suite des dissensions religieuses, arrêtèrent brusquement ces tentatives de réforme. Lorsqu'en 1562 l'évêque Charles d'Humières (4) fut contraint de se dérober par la fuite à la fureur des

(1). P. MARTINE, L1V. IV, pp. 351-355. - P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. IV, ch. V, §26.

(2). P. COSTIL, ANNALES, T. 1, Liv. IV, ch. v, § 126.

(3). Louis de Canossa 1517-1531 mort à Vérone (Italie).

(4). Charles D'Humières, 1548-1571.

10 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

protestants, on ne vit partout que désordre et confusion. Bernardin de Saint-François (1), qui lui succéda, eut à peine le temps de restaurer la cathédrale et de pourvoir aux nécessités les plus urgentes de l'administration temporelle. Ceux qui vinrent après lui(2) ne résidèrent pas dans leur diocèse, ou, du

moins, n'y firent que de courtes apparitions. Jacques d'Angennes (3) fût le premier qui entreprit sérieusement d'extirper les anciens et les nouveaux abus. Encore ses séjours prolongés en son prieuré des Moutiers, dans le Perche, enlevèrent-ils beaucoup à l'efficacité de sa tentative. En pareille matière, rien ne vaut l'oeil du maître et l'action directe et personnelle. Quand on s'en rapporte à des subalternes, il est toujours à craindre que la négligence ne se glisse dans l'exécution des ordres, ou que les défauts ne soient ni surveillés assez vigilement ni même assez diligemment recherchés et aperçus. Or, il est un fait certain, c'est que, depuis Charles d'Humières, aucune visite épiscopale n'avait été faite dans les paroisses du diocèse de Bayeux, c'est-à-dire durant près demi siècle, et dans des temps si profondément troublés par la fureur des calvinistes. On peut, de là inférer la grandeur du mal.

Quelle impression la lettre pathétique du P. Eudes produisit-elle sur l'esprit, de la reine? A juger par le choix qui suivit, elle fut décisive. L'élu, M. François Servien,

(1). Bernardin de Saint-François, 1522-1582, inhumé à Marigny, diocèse du Mans.

(2). Voici les noms de ces prélats: Mathurin de Savonnières, 1589-1586, mort à Paris; Charles de Bourbon, pourvu de l'évêché de Bayeux en 1588 et passé à l'archevêché de Rouen en 1590; René du Daillon de Lude, 1590-1601, dont le cœur fut déposé dans une abbaye du Mans;- Arnaud d'Ossat, 1601-1601, mort à Rome.

(3). Jacques d'Angennes, 1607-1647.

(4). Cf. LAFFETAY: HISTOIRE du diocèse de Bayeux, ch. 1, pp. 1-2. - Le P.SÉJOURNÉ. dans son Histoire du V.P. MAUNOIR, T. 1. ch. 1, P. 95, attribue à la même cause le triste état du pays de Léon et de Cornouailles.

M. SERVIEN, ÉVÊQUE DE BAYEUX.

11 -

dont nous parlerons dans un chapitre subséquent (1), marcha courageusement dans la voie des réformes inaugurée par M. d'Angennes; et, si tout d'abord le Serviteur de Dieu souffrit des préventions que la haine de ses ennemis avait soufflées à ce prélat contre sa personne et ses oeuvres, l'épreuve durera relativement peu; il n'eut bientôt qu'à s'applaudir de cette nomination pour sa société, comme il avait eu sujet de s'en réjouir pour le diocèse de Bayeux.

(1). Voir Ch. v.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Établissement du Séminaire et du collège de Lisieux.

État du diocèse de Lisieux. - M. de Matignon et M. Le Pilleur projettent de fonder un séminaire et d'en confier la direction au P. Eudes, avec la principalité du collège de Lisieux. - Mission de Lisieux: M. Pierre de La Motte-Lambert; succès de la mission; le P. Eudes et les Ursulines de Lisieux. - M. de Matignon propose au P. Eudes d'abord le séminaire, puis le collège de Lisieux: sa proposition est acceptée. - Lettres d'institution du séminaire et du collège: observations. - Approbation du projet par le Chapitre et par la ville, malgré l'opposition de MM. Hémery et Le Fèvre. - Lettres de provision: prise de possession du collège par le P. Eudes et le P. Manchon et bénédiction de la chapelle provisoire dédiée au Très Saint Cœur de Marie.

Transféré en 1646 à l'évêché de Lisieux, vacant par la mort de M. Cospéan, M. Léonor de Matignon n'en prit possession, par le ministère de M. Le Pilleur, que le 23 septembre 1648; il n'y vint en personne que le 30 décembre de la même année.

A peine y fut-il arrivé, qu'il s'appliqua à le gouverner avec soin, aidé en cela par le dévouement éclairé de son vicaire général, qui continua à lui rendre dans son nouveau diocèse les mêmes services que dans celui de Coutances(1). Or, l'un et l'autre ne tardèrent pas à s'apercevoir que les onze années du fécond épiscopat de M. Cospéan laissaient encore ample matière à leur zèle: beaucoup d'ignorance
(1). H. DE FORMEVILLE, HISTOIRE de l'ancien évêché-Comté de Lisieux, T. 11, p. 269.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

chez le clergé, un grand relâchement, dans la discipline, de la corruption partout. Le remède au mal, leur sembla-t-il avec raison, c'était assurément de faire donner des missions au peuple; mais c'était davantage encore d'établir au plus tôt un séminaire pour l'éducation ou la réformation des clercs, et de réorganiser le collège de Lisieux, dont la mauvaise administration était la source de graves désordres parmi la jeunesse destinée par ses études aux fonctions civiles ou religieuses(1).

Tout naturellement, quand ils en vinrent aux moyens d'exécution, la pensée du P. Eudes s'offrit à leur esprit. Ses talents d'organisateur, ses efforts pour la sanctification du clergé, son ardent amour des âmes, ainsi que la capacité et les vertus de ses collaborateurs, leur étaient de sûres garanties de succès, pourvu qu'il consentît à prendre en mains cette affaire. La nouvelle que M. Auvry lui avait confié la direction de son séminaire les affermit encore dans leur dessein. Dès 1651, M. Le Pilleur fit un Voyage à Coutances, pour examiner de près le nouvel établissement, juger de ses conditions d'existence et de sa solidité, et, s'il y avait lieu, le prendre pour modèle de celui que M. de Matignon et lui voulaient fonder. Le résultat de cette visite fut la résolution bien arrêtée d'appeler notre saint apôtre pour l'érection du séminaire et la restauration du collège de Lisieux. Toutefois, ils ne lui en parlèrent pas tout d'abord; ils se contentèrent de lui demander une mission pour la ville épiscopale, remettant au temps des exercices à l'entretenir de leur principal projet(2).

M. Le Pilleur se chargea de lui écrire, secondé dans cette démarche par MM. de La Motte-Lambert et de Crève-Cœur-Rabodange, leurs communs amis. De celui-ci, nous
(1). P. MARTINE, Liv. IV, p. 357.
(2). Ibid. p. 357-358.

avons fait mention à propos de la mission de Marolles (1); de celui-là, à propos de la maison du Refuge de Rouen(2). Qu'on nous permette, en raison de sa haute destinée et des bienfaits dont la Congrégation de Jésus et Marie lui fut redevable(3), de nous étendre quelque peu sur M. de La Motte-Lambert.

Pierre de La Motte-Lambert était né à la Boissière, au diocèse de Lisieux, le 18 juillet 1624. Conseiller à la Cour des Aides de Rouen, à l'époque où nous sommes, il prit ensuite le parti de l'Église. Ses vertus, particulièrement sa charité envers les pauvres (4), son zèle pour la gloire de Dieu et l'extension du règne de Jésus-Christ, lui méritèrent d'être mis au nombre des prélats(5), que le Pape Alexandre VII envoya dans l'empire chinois vers 1660, en qualité de vicaires apostoliques, avec un grand nombre de missionnaires français. Consacré à Paris par l'archevêque de Tours, sous le titre d'évêque de Béryte, il voulut se rendre par la Méditerranée dans sa mission, qui était la Cochinchine et trois provinces méridionales de la Chine. Après avoir traversé la Perse et l'Inde, il arriva à Siam, où plusieurs conversions remarquables inaugurèrent son apostolat. En 1662, il entreprit le voyage de Canton, mais un naufrage l'obligea de revenir à Siam. Il y devait mourir le 19 juillet 1679, après dix-sept années de courses évangéliques (6).

Une mission si puissamment sollicitée ne pouvait qu'être

(1). Cf. T. II, ch. XX1, p. 469.

(2). Cf. T. 1, ch. XV1, p. 406.

(3). Il donna cinq cents livres pour les cloches du séminaire de Coutances, trois cents livres au séminaire de Lisieux, et un ciboire d'argent au séminaire de Rouen. il joua de plus un rôle considérable dans la fondation de ce dernier.

(4). Il avait été directeur de la communauté de l'Hôpital général.

(5). MM. de la Pallu, évêque d'Héliopolis, Cotelendi, évêque de Métellopolis,

(6). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. IV, ch. V, § 18.

16 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

bien accueillie du P. Eudes: il fut donc convenu quelle aurait lieu durant l'automne de 1653, et ainsi fut fait. Il était difficile d'être plus favorablement disposé à l'égard des missionnaires qu'on ne l'était à Lisieux. On y connaissait les amples bénédictions, dont Dieu avait comblé leurs travaux en plusieurs endroits du diocèse; aussi furent-ils reçus avec enthousiasme par la population, mais, plus que tous, leur chef, dont on savait par expérience la puissance oratoire et la vertu apostolique, le souvenir de la mission de 1639 étant loin d'être effacé. Désiré comme un autre Messie, suivant l'expression du P. Martine, il fut, d'après le même biographe, « écouté comme un oracle et recherché comme un habile médecin capable de guérir toutes les maladies de l'âme. »

« La mission », continue-t-il, « commença par où les autres finissent, c'est-à-dire avec une admirable ferveur », et ces saintes dispositions persévèrent jusqu'à la fin. Le peuple ne pouvait se rassasier d'entendre le grand et infatigable missionnaire. On se pressait en foule autour de sa chaire, et l'empressement n'était pas moindre auprès des confessionnaires littéralement assiégés, à tel point que les pénitents devaient attendre leur tour fort longtemps (1).

Outre un couvent de Bénédictines, du nom de Notre-Dame du Pré ou de Saint-Désir, un hôpital et une léproserie, la ville de Lisieux possédait un monastère d'Ursulines. Durant son séjour, le P. Eudes contracta avec celles-ci une sainte et étroite liaison. Selon son habitude, il leur fit quelques visites et leur donna une conférence spirituelle. Ses discours les édifièrent profondément, et, plus encore, les beaux exemples de vertu qu'elles remarquèrent dans sa conduite. De son côté, le Vénérable ne fut pas moins édifié de la piété, de la régularité, de la ferveur, qui

(1). P, MARTINE, Liv, IV, p. 358.

régnait dans cette communauté. Cette mutuelle estime porta son fruit. Lorsque, plus tard, ces excellentes religieuses eurent besoin d'un visiteur, ce fut le P. Eudes qu'elles choisirent pour cet emploi. Quoique surchargé d'occupations, l'homme de Dieu ne leur refusa pas ce bon office, il accepta avec l'espoir, cette charge étant élective de trois en trois ans, d'en être débarrassé après un premier triennat. Mais, le terme arrivé, il supplia vainement ces saintes filles ne voulurent point en élire d'autre. Elles en appelèrent à l'évêque de Lisieux, et le prélat pria de si bonne grâce notre Vénérable de leur continuer ses services, qu'il acquiesça à sa demande, croyant y voir l'expression de la volonté de Dieu. Le P. Eudes conserva cette fonction, tant qu'il put la remplir, et il s'en acquitta toujours avec le plus grand soin. Chaque année, il visitait régulièrement la communauté; et il y faisait quelques conférences, toutes les fois qu'il passait par Lisieux.

Par là, il y entretenait une parfaite union et une fidélité constante à tous les devoirs de la vie religieuse; par là, il y infusa dans les âmes sa tendre dévotion envers Marie. C'est dans une de ces visites, ainsi que nous l'avons raconté dans notre premier volume, qu'il fut favorisé de la vision de cette divine Vierge, et qu'il avoua à la supérieure être assez fréquemment l'objet d'une telle grâce.

Cependant, ni M. de Matignon ni M. Le Pilleur ne perdaient de vue leur principal dessein. Ils ne tardèrent pas à s'en ouvrir à notre saint apôtre, qui, malgré ses accablantes occupations, dut trouver le temps d'en conférer avec eux.

Tout d'abord, le prélat ne lui parla que d'établir un séminaire, dont il lui donnerait la direction. Le

Serviteur

(1). P. MARTINE, Liv. IV, pp. 361-362. - P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. IV, ch. V, 32. - Cf. T. 1, ch. X, pp. 361-362.

18-

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

de Dieu connaissait trop la nécessité d'un tel établissement, pour balancer un instant à en accepter l'offre. L'état du clergé du diocèse de Lisieux lui en faisait comme une obligation. Si plusieurs missions avaient eu lieu dans les villes et dans les campagnes, prêtres et clercs étaient, de tous, ceux qui en avaient le moins profité, soit par l'effet de l'aversion naturelle qu'on éprouve pour tout ce qui sent la réforme, soit à cause de l'indolence habituelle, où la plupart vivaient relativement aux devoirs de leur vocation. Le P. Eudes accueillit donc avec reconnaissance et empressement la proposition de M. de Matignon. Il ne s'agissait plus que de déterminer le lieu où l'on placerait le séminaire. C'est le moment choisi par le prélat pour s'ouvrir de son second projet concernant le collège.

« Il était », dit-il, « très mécontent de cette maison mal administrée. Les professeurs s'acquittaient négligemment de leurs fonctions; les écoliers, au nombre de quarante à peine, répartis en trois classes, en sortaient fort ignorants, par la faute de leurs maîtres qui ne s'occupaient ni de les diriger ni de les instruire, et cette ignorance les conduisait trop souvent à la corruption et au libertinage. Et, comme un grand nombre d'entre eux se destinaient à l'état ecclésiastique, c'étaient autant de sujets incapables et vicieux, qui, devenus prêtres, déshonoraient l'Église. Si donc on ne trouvait moyen de remédier à leurs dérèglements, le séminaire projeté produirait peu de fruit. En conséquence, il conjurait le P. Eudes, au nom de l'Église de Lisieux, de se charger de ce second établissement et d'y mettre des régents de sa Congrégation. Ainsi, le séminaire et le collège étant sous la même direction s'entr'aideraient mutuellement au spirituel et au temporel(1). »

(1). P. MARTINE, Liv. IV, pp. 358-359, - Voir, Appendice, Note 1, l'histoire de ce collège jusqu'en 1653.

Bien que cette seconde proposition ne lui agréât guère, parce que les fonctions d'un collègue lui paraissaient peu s'accommoder avec celles des séminaires et des missions, le P. Eudes ne la rejeta pas de prime abord. Il remercia l'évêque de sa bienveillance, mais il lui demanda quelque temps pour réfléchir et consulter. Il y pensa, en effet, devant Dieu, et en conféra avec quelques-uns de ses confrères présents à Lisieux, en qui il avait le plus de confiance, particulièrement avec le P. Manchon. La question fut longuement débattue. On crut finalement que la direction de ces deux établissements par la Congrégation de Jésus et Marie contribuerait puissamment à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Les régents, animés de l'esprit de piété, l'inculqueraient de bonne heure à leurs écoliers; et, ceux-ci étant entrés au séminaire, il n'y aurait plus qu'à perfectionner l'œuvre commencée, pour en faire de saints prêtres. En outre, cette régence ne manquerait pas de former de bons sujets, capables de remplir ensuite tous les autres emplois de l'institut. Il fut convenu, cependant, que cette dérogation aux fins qu'on s'était primitivement fixées n'autoriserait aucune autre fondation semblable, et que le collège de Lisieux serait le seul dont on assumerait la direction.

En conséquence, l'offre de M. de Matignon fut acceptée, et le collège, uni au séminaire: d'où vint que, dans plusieurs actes publics, le séminaire de Lisieux porta le titre de Séminaire collégial(1). Des lettres d'institution consacrèrent solennellement cette union, le 25 octobre de la même année 1653. Le début en était emprunté par le prélat aux lettres d'institution de M. Auvry pour le séminaire de Coutances.

« Le soin pastoral », y disait-il, « que Nous devons avoir du troupeau

(1) P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv, IV, ch. V § 29.

20-

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

que Dieu Nous a commis, Nous oblige d'employer toutes sortes de moyens pour procurer son salut. Or, tout le monde sait qu'il n'y en a point de plus efficace que le bon exemple des prêtres qui mènent une vie conforme à la sainteté de leur condition, et qui s'acquittent dignement des obligations de leur sacerdoce. »

Puis il citait les mêmes autorités et dans les mêmes termes(1). Le reste lui appartenait en propre, du moins en majeure partie.

« Mais, comme la connaissance de la langue latine est non seulement nécessaire à ceux qui aspirent à l'état ecclésiastique, mais aussi à tous ceux qui désirent se rendre capables d'exercer la justice et les autres arts et sciences nécessaires tant à l'Église de Dieu qu'à l'État, le même Concile de Trente, après celui de Latran, a voulu que, en chaque église cathédrale, il y eut un précepteur qui enseignât gratuitement la grammaire aux clercs et aux autres pauvres écoliers, pour les rendre capables des études de la sainte théologie; ce qui a obligé nos Rois d'ordonner, tant aux États d'Orléans (Art. ix) qu'à ceux de Blois (Art. xxxiii), qu'il y eût, en chaque église cathédrale ou collégiale, une prébende où le revenu d'icelle demeure destiné pour l'entretien d'un précepteur, qui soit tenu, moyennant ce, d'instruire les jeunes gens de la ville gratuitement et sans salaire; lesquels ayant été vérifiés et confirmés par plusieurs arrêts des Cours souveraines, le revenu de l'une des prébendes de notre église cathédrale de Lisieux aurait, tôt après la dite vérification et publication des dites ordonnances, été affecté, à l'entretien d'un précepteur et de ses régents, qui auraient enseigné les lettres humaines avec un heureux succès jusques à quelques années.

« C'est pourquoi, désirant suivre les décrets des saints conciles, les ordonnances de nos Rois très chrétiens et les sentiments des dites assemblées générales de 1625 et de 1645, et étant bien informé de la vertu, prudence, science et piété des vénérables personnes, Maîtres Jean Eudes, Thomas Manchon et autres prêtres de la Congrégation du Séminaire de Jésus et Marie établie ès villes de Caen et de Coutances, qui se sont associés pour travailler aux fonctions des séminaires, sous le bon plaisir et obéissance de Nosseigneurs les Évêques; comme

(1). Le début, depuis ces mots : « Le soin pastoral... » jusqu'à ceux-ci : « pour faire ce qu'ils faisaient en celui de Bayeux », reproduisait textuellement les lettres de M. Auvry. Cf. T. 11, ch. XX111, p. 519.

aussi ayant connaissance des grands fruits que Dieu a opérés par eux, tant dans les missions ès quelles ils ont été employés dans notre diocèse et plusieurs autres, que dans les exercices des séminaires où ils sont appliqués depuis longtemps, tant en la ville de Caen qu'en celle de Coutances:

« Nous, pour la plus grande gloire de Dieu et pour le salut des âmes qu'il Nous a commises, suivant la puissance et autorité que Nous en avons par les sacrés conciles et ordonnances de nos Rois, avons donné et donnons, par ces présentes, pouvoir aux susdits Maîtres Jean Eudes, Thomas Manchon, leurs associés et leurs successeurs, d'ériger et d'établir dans cette ville de Lisieux, lieu de notre siège épiscopal, une Compagnie ou Congrégation d'ecclésiastiques, sous le nom et titre de Prêtres de la Congrégation du Séminaire de Jésus et Marie, comme étant dédiée à l'honneur du Souverain prêtre Notre-Seigneur Jésus-Christ, et sous la protection spéciale de sa très sainte Mère, pour vivre en société et communauté et s'employer, par leurs exemples et les exercices du séminaire, à former et à instruire les prêtres et autres tendant à l'état du sacerdoce, qui seront envoyés ou se retireront pour un temps ou pour toujours en leur maison, en ce qui regarde la vie, les mœurs et toutes les obligations et fonctions sacerdotales; comme aussi pour travailler au salut des âmes que Dieu Nous a commises, indépendamment de tout autre que de Nous, par les catéchismes, prédications, conférences spirituelles, administration des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, et autres exercices des missions, tant en leur église ou chapelle, que Nous leur permettons d'ériger et bâtir à cette fin, qu'en tous les lieux de notre diocèse, où ils seront appelés par Nous ou nos grands-vicaires; et aussi pour enseigner la jeunesse, tant de la dite ville de Lisieux que de notre diocèse, dans le dit collège.

Le tout, sous les charges et conditions par eux acceptées et dont ils sont demeurés d'accord, et moyennant la somme de cinq cents livres qui sera payée annuellement, le décès arrivant dut sieur Langlois, principal du dit collège, aux dits prêtres et leurs successeurs établis au dit collège, par le receveur de notre Chapitre, ainsi qu'elle a été ci-devant payée au dit Langlois, icelle somme de cinq cents livres étant par les droits et revenus de la prébende préceptoriale affectée à l'instruction de la jeunesse.

« En laquelle Congrégation ou Compagnie les dits prêtres pourront recevoir et posséder fondations, donations, legs et autres revenus, et acquérir terres, rentes, maisons, ou bâtir, si besoin est.

22- LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Toutes lesquelles fonctions de séminaire, missions et instruction de la jeunesse, les dits prêtres, leurs associés et leurs successeurs, ne pourront exercer dans le dit Collège, leur église ou chapelle et tous autres lieux de notre diocèse, que sous notre autorité, entière dépendance, approbation, juridiction, droit de correction, visite, et tous autres droits épiscopaux, tant pour Nous que pour nos successeurs.

Avons permis et permettons aux dits Maîtres Jean Eudes, Thomas Manchon et autres prêtres, leurs associés et leurs successeurs en la dite communauté, de faire élection, pour le temps réglé par les Statuts de la dite Compagnie, l'un d'entre les prêtres résidant dans la dite Compagnie et communauté pour être supérieur d'icelle; lequel supérieur étant élu sera tenu de se présenter à Nous ou à notre grand-vicaire, dans le mois, pour être la dite élection ainsi faite reçue et approuvée, sans que la dite communauté puisse jamais dépendre d'autre que de Nous ou de nos successeurs; à quoi les dits prêtres se sont soumis pour eux et leurs successeurs en la dite communauté.

Avons donné et donnons pouvoir aux dits Eudes et Manchon et aux dits prêtres de recevoir, admettre et incorporer dans la dite Congrégation ceux qui s'y présenteront et qu'ils jugeront avoir les qualités requises pour y servir Dieu dans le séminaire ou les missions et enseigner la jeunesse dans le dit collège, comme aussi de retrancher et renvoyer ceux qu'ils en trouveront incapables.

Nous avons aussi consenti et voulons que la dite Compagnie ou Congrégation de notre Séminaire de Jésus et Marie jouisse de tous les droits, prérogatives et privilèges, tant pour le spirituel que pour le temporel, dont jouissent les autres communautés de notre ville et diocèse.

Donné à Lisieux, en notre palais épiscopal, le samedi 25 octobre de l'an de grâce 1653.

«LÉONOR, Évêque et Comte de Lisieux.»

Ces lettres appellent quelques remarques importantes. On y voit que l'Église de Lisieux avait pourvu à l'enseignement gratuit, non seulement des clercs, mais encore de tous ceux qui devaient servir l'État dans la magistrature ou dans les arts et les sciences, et qu'aux frais de cet enseignement, elle employait ses propres biens. Or, cette généreuse sollicitude ne constituait point, en France, une

OBSERVATIONS SUR LES LETTRES D'INSTITUTION. 23 -

exception; il en était de même dans toutes les cathédrales. D'où il appert combien sont injustes et fausses les accusations d'obscurantisme portées contre l'Église(1). Et, pourtant, le torrent de la Réforme avait passé, dévastant les écoles, saccageant, détruisant les sages et florissantes institutions établies par elle pour l'instruction du peuple! (2)

En second lieu, là, comme dans les lettres de M. Auvry, la société du P. Eudes est qualifiée de Congrégation du Séminaire de Jésus et Marie, qui met en pleine lumière son but principal, celui-là même qui a motivé sa création, bien qu'on lui en adjoigne deux autres: les missions et la direction d'un collège.

Enfin, l'autorité de l'évêque de Lisieux sur la communauté nouvelle elle y est affirmée en des termes qui ne laissent pas de surprendre.

Assurément, le P. Eudes avait statué, dans ses Constitutions, l'étroite dépendance de chaque maison de son institut à l'égard de l'évêque du diocèse où elle serait établie. Cette dépendance n'allait pourtant point jusqu'où les lettres de M. de Matignon sembleraient la porter. On croirait, en effet, à la première lecture, les prêtres directeurs du séminaire et professeurs du collège de Lisieux

(1). Voir Appendice, Note 11, un bref aperçu sur l'instruction publique en France, notamment en Normandie.

(2). Cf. T. 1, ch. 11, p. 33.

(3). Voici le texte des Constitutions, P. 1, ch. 11: « Chaque maison de la Congrégation sera sujette à la juridiction de Mgr l'Évêque du diocèse duquel elle sera établie, lequel y aura droit de visite, de correction, et tous autres droits épiscopaux. S'il arrive - ce qu'à Dieu ne plaise! - que quelqu'un ou plusieurs de la Congrégation, en quelque nombre qu'ils fussent, vinssent à être convaincus de s'être voulu soustraire de cette dépendance et juridiction, ou d'avoir voulu persuader aux autres de le faire, s'ils n'en témoignent une véritable repentance, et qu'ils n'en fassent une satisfaction convenable, ils seront exclus et retranchés de la Congrégation, quelque office ou qualité qu'ils aient, même quand ce serait le premier supérieur.»

complètement soustraits par le prélat à l'autorité de leur supérieur général: et l'on se demande comment le P. Eudes a pu souscrire à de pareilles conditions, si contraires à l'intérêt de sa société.

Hâtons-nous de le dire, la réalité est tout autre. A Lisieux, comme à Coutances et comme à Caen, si les prêtres de la communauté demeurent soumis à la juridiction et à tous les autres droits épiscopaux, ils n'échappent pas, pour autant, au gouvernement de la Congrégation, dont les statuts sont formellement reconnus dans les lettres précitées. Aussi bien, l'autorité, visée par M. de Matignon n'est-elle pas celle du P. Eudes, mais celle du Haut-Doyen de l'Église de Lisieux, M. Charles II Le Marchant (1). Voilà ce que nous apprennent des documents contemporains.

Ce Haut-Doyen, quoique largement pourvu d'honneurs et de prérogatives, prétendait exercer sa juridiction spirituelle sur tout le clergé de la ville, non seulement en ce qui regarde la visite des églises et la correction des mœurs, privilège qui ne lui était pas contesté, mais encore relativement à l'approbation des confesseurs, à la mission des prédicateurs, à la collation par visa des bénéfices. Or c'était là indubitablement empiéter sur les droits de l'évêque. Docteur et juge de la doctrine dans tout son diocèse, il appartenait de même à celui-ci de connaître ceux qui étaient préposés à l'enseigner dans les écoles publiques, ainsi que de les corriger et de les interdire, s'ils tombaient en quelque erreur ou faute notable, qui les rendit

(1). Son prédécesseur (1645-1653) s'appelait Charles 1 Aubercy.

(2). Après l'Évêque, le Doyen ou Haut-Doyen était le chef du chœur ou du Chapitre, il en était le président, il en maintenait la discipline. Des honneurs lui étaient dus en cette qualité, et il jouissait d'un grand nombre de prérogatives et prééminences.

DIFFICULTÉS POUR LA PROVISION DE LA PRINCIPALITÉ. 25 -

incapables de cette fonction. Les réserves faites par M. de Matignon étaient donc des plus justifiées et des plus conformes à l'esprit de l'Église et à l'équité naturelle. En cela, du reste, ce prélat réglait sa conduite sur celle de ses prédécesseurs. En 1619, lorsqu'il s'était agi de placer à la tête du collège ce même Me Langlois dont parlent les lettres d'institution(1), MM. Rebours et Tourfaut, vicaires-généraux de M. du Vair, évêque de Lisieux (2), qui n'avait pas encore pris personnellement possession de son siège, avaient également affirmé le droit exclusif qu'ils avaient, avec ce prélat, « d'élire, choisir, nommer, instituer, et destituer le principal(4) ».

La provision de la principalité du collège au P. Eudes et à ses confrères n'alla pas aussi facilement que M. de Matignon l'avait espéré. Afin d'éviter tout retard et les contradictions ordinaires en pareille occasion, il s'était contenté,

(1). Il avait succédé à Me Machart, qui avait succédé lui-même en 1618 à Me Petit, premier principal.

(2). M. Guillaume du Vair, maître des requêtes et garde des sceaux, avant d'être élevé à l'épiscopat, a laissé un nom célèbre dans les lettres.

(3). Nommé évêque de Lisieux le 11 août 1617, il n'y vint que le 14 juillet 1620.

(4). « Nous avons, du consentement des dits sieurs chanoines et bourgeois, selon la détermination du saint Concile de Trente, édits et ordonnances royaux, élu, choisi et nommé la personne de Me Pierre Langlois, ci-devant par nous commis régent en la première classe du collège, comme personne idoine et capable pour vaquer à la dite charge de principal, gouverner et instruire la jeunesse de cette ville et diocèse de Lisieux, tant ès bonnes lettres qu'ès bonnes mœurs, à la charge, toutefois, qu'il ne pourra prendre sous ni avec soi aucun régent sans la permission de Monseigneur ou de nous, ses vicaires-généraux; que nous le visiterons et le ferons visiter, quand il nous plaira, pour connaître quel devoir il fera, et comme il se comportera en cette charge de principal, en laquelle, en vertu de ces présentes, nous l'établissons, choisissons, nommons et instituons, et, en cas qu'il commit en cette charge quelque malversation remarquable et signalée - ce que Dieu ne veuille! - sera, par mon dit Seigneur ou autre ayant pouvoir de lui, destitué, avec l'avis des dits

sieurs chanoines et bourgeois. »

26 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

pour entamer les négociations, du consentement du principal actuel, sans attendre celui du clergé et de la ville. De ce consentement, il ne pouvait cependant pas se passer, et, quelques jours après, il le sollicita.

Le 5 novembre, la ville s'assembla, à cet effet, par ses députés avec les grands-vicaires de l'évêque et les députés du Chapitre, qui répondirent de l'acquiescement de leur compagnie. Mais cette assemblée ne put rien décider, grâce à l'opposition d'un sieur Hémerly, prêtre de Saint-Germain de Lisieux, paroisse des régents du collège; et l'affaire fut remise au 13 novembre.

Le 8, le sieur Hémerly et un sieur Le Fèvre, prêtre de la paroisse Saint-Jacques de la même ville, qu'il avait entraîné dans son opposition, portèrent leur acte au Chapitre. Celui-ci n'y eut aucun égard. Car, d'un côté, le curé de Saint-Jacques lui en avait adressé un désaveu formel, en son nom et au nom des ecclésiastiques insérés dans cet acte par Le Fèvre; et, de l'autre, il avait reçu, du promoteur, avis: 1^e de la permission accordée par l'évêque de Lisieux aux prêtres de la Congrégation de Jésus et Marie de s'établir dans son diocèse, principalement dans sa ville épiscopale; 2^e du consentement des habitants de la ville à ce que ces mêmes prêtres prissent la direction du collège, vu que son relèvement exigeait des maîtres capables d'enseigner, et d'une vie exemplaire. En conséquence, passant outre, il adopta la conclusion du promoteur ainsi formulée:

« On ne tiendrait pas compte de la frivole opposition des sieurs Hémerly et Le Fèvre, et l'on députerait quatre chanoines pour faire, avec les députés de Monseigneur, de M. le Doyen et de la ville, un concordat avec les prêtres du séminaire pour le collège seulement, dont la minute serait apportée au Chapitre pour être approuvée, avant que les députés la signassent, et, sur tout, les droits du Doyen et du Chapitre gardés. »

Conformément à la décision du 5 novembre, le doyen et

DIVERSES ASSEMBLÉES RELATIVES AU COLLÈGE.

27 -

cinq autres chanoines s'abouchèrent, le 13, avec le P. Eudes et le P. Manchon, et, après entente, ils donnèrent leur consentement, au nom du Chapitre, à l'établissement proposé, mais avec les clauses suivantes :

« Les prêtres du séminaire s'engageaient à tenir cinq classes dans le collège, moyennant la somme de cinq cents livres qu'on leur paierait après le décès du sieur Langlois, sauf à eux de se pourvoir vers les bourgeois pour l'entretien des régents, sans préjudice du droit de direction des dits sieurs Doyen, Chanoines et Chapitre sur le dit collège, et avec promesse de prendre du même Doyen la permission pour cet établissement, à raison que la juridiction spirituelle de la ville et banlieue de Lisieux lui appartient, et de ne pouvoir s'y soustraire pour quelque cause, raison et privilège que ce soit, mais d'y demeurer soumis comme les autres prêtres de la ville et banlieue. »

Le même jour, se tint l'assemblée des bourgeois, des grands vicaires et des députés du Chapitre, assemblée honorée de la présence de M. le marquis de Livarot, gouverneur de Lisieux. Les sieurs Hémerly et Le Fèvre persistent dans leur opposition, et, un moment, l'on pensa tout rompre. Le premier, en effet, prit à partie le bailli, vicomte et juge de police de la ville, et s'opposa à ce qu'on conclût rien, avant qu'il eût exposé ses raisons devant le parlement. C'était remettre la solution de l'affaire aux calendes grecques. Ennuyés de ces chicanes, le P. Eudes et le P. Manchon, qui étaient présents, élevèrent la voix et, protestèrent devant l'assemblée qu'ils étaient résolus de se départir de leurs propositions, si l'on s'arrêtait devant une opposition si frivole.

« On offrait », dirent-ils en substance, « d'autres établissements à leur Congrégation, et ils avaient besoin, pour les accepter ou les refuser, d'une solution immédiate. Leur unique désir, dans cette démarche, avait été de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes par l'instruction de la jeunesse. Tous les assistants le savaient et pouvaient

28 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

le constater de leurs yeux, le collège était désert: de cinq classes dont il était autrefois composé, il n'en restait plus que trois, et ces trois classes n'avaient pas en tout quarante élèves. Enfin, leur demande avait d'autant plus de droit à être favorablement écoutée, qu'elle avait l'appui de l'évêque, du gouverneur et du Chapitre de Lisieux. »

Cette remontrance obtint l'effet qu'on s'en était promis. Après quelques nouveaux incidents, il fut décidé, à la pluralité des voix, qu'on n'aurait aucun égard à l'opposition des sieurs Hémerly et Le Fèvre, et la ville donna son consentement aux conditions que voici :

« Les prêtres du séminaire fourniraient quatre régents de la capacité et probité requises pour enseigner la jeunesse, selon la capacité des écoliers qui se présenteraient, sans prendre ni exiger aucun salaire de personne.

« Ils seraient obligés de faire toutes les réparations tant grosses que légères du collège, tant pour le présent que pour l'avenir, sans espérance de demander aucune chose, en cas qu'ils vinssent à quitter les fonctions de ce lieu.

» Ils feraient le catéchisme une fois la semaine en chaque classe et feraient confesser leurs écoliers une fois le mois, selon la méthode des PP. Jésuites.

« Le tout, moyen nant la somme de deux cents livres que les habitants de Lisieux leur fourniraient tous les ans.

« Me Langlois recevrait les cinq cents livres de la prébende, sa vie durant.

« Les prêtres s'offrant à tenir une cinquième classe de philosophie, on leur paierait encore deux cents livres par an, jusqu'à l'extinction de la pension de cinq cents livres de Me Langlois, c'est-à-dire que, lorsque le séminaire jouirait de cette rente de la prébende, il ne toucherait plus que deux cents livres des deniers de la ville, dont elle pourrait faire le remboursement au denier quatorze. »

Les choses étant ainsi réglées, Me Langlois se démit de la principalité du collège en faveur de la Congrégation de Jésus et Marie, le 15 novembre, et, le lendemain, 16,

LETTRES DE PROVISION.

29 -

l'évêque donna au P. Eudes les lettres de provision, en ces termes :

« Léonor de Matignon, par la permission divine, Évêque et Comte de Lisieux, à tous fidèles chrétiens salut!

«Savoir faisons que Nous étant fait représenter nos lettres du 25 octobre dernier sur l'établissement de Messires Jean Eudes et Thomas Manchon, prêtres du Séminaire de Jésus et Marie établi ès villes de Caen et de Coutances, pour eux, leurs associés et leurs successeurs au collège de cette ville de Lisieux, avec la démission de discrète personne Messire Pierre Langlois, prêtre, principal du dit collège, de la dite charge, en faveur des dits Eudes et Manchon, leurs associés et successeurs au dit collège, avons

confirmé et confirmons, par ces présentes, nos dites lettres du 25 octobre, et, suivant icelles, voulons que les dits sieurs Eudes et Manchon, leurs associés et leurs successeurs, usent des pouvoirs par Nous accordés par icelles, et se fassent mettre en possession du dit collège, saufs en toutes choses nos droits épiscopaux.

« Donné à Lisieux, en notre palais épiscopal, le dimanche, 16^e jour de novembre 1653 (1). »

Conformément à ces lettres, le P. Eudes et le P. Manchon, qui jusque-là avaient logé chez un chanoine, furent mis en possession du collège le jour suivant, 17 novembre, par M. Morlier, grand-chantre de l'Église de Lisieux et vicaire général de M; de Matignon; et, le 26 du même mois, fut bénite par le même M. Morlier la chapelle provisoire dédiée au Très Saint Cœur de la Bienheureuse Vierge (2).

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. IV, ch. v, § 81.

(2). Ibid.

CHAPITRE TROISIÈME.

Organisation du Collège et du Séminaire de Lisieux.

(1 6 5 3 - 1 6 5 8).

Aménagement du séminaire et du collège: concours empressé des habitants de Lisieux. - LE COLLÈGE: son ouverture, diverses régences, désintéressement du P. Eudes. - La vie des écoliers à cette époque: désordres au collège de Lisieux, remèdes apportés. - Règles du P. Eudes pour le collège de Lisieux: but qu'il se propose, sources où il puise, organisation qu'il établit (supérieur, préfet, professeurs, écoliers). - Lettre aux régents du collège de Lisieux (1657). - Pensionnaires et préfecture des pensionnaires - règlements nouveaux (1658). - LE SÉMINAIRE: le P. Manchon, supérieur du séminaire: mandement de l'évêque en faveur de cet établissement, constitué d'après les idées du P. Eudes (1655); mort du P. Le Duc (1656), et privilèges accordés ou confirmés aux Prêtres du séminaire. - Enregistrement des lettres d'institution au parlement (1655): arrêt de la Cour; lettre du P. Eudes aux Prêtres du séminaire.

Après avoir pris possession du collège de Lisieux, le 17 novembre 1653, le P. Eudes et le P. Manchon employèrent le reste de l'année à son aménagement et à celui du séminaire dont les bâtiments étaient contigus. Là, comme à Coutances, ce fût un empressement général à venir en aide au nouvel établissement, tant il causait de joie à toute la ville. Argent, provisions meubles ou ustensiles, chacun donnait de grand cœur, selon ses moyens. La liste serait longue des bienfaiteurs, qui, alors et plus tard, tinrent à honneur d'assister cette maison, si nous voulions les citer

32 -

en détail (1). Mentionnons seulement les Ursulines, dont la charité se signala par de nombreux services, notamment par le prêt de lits, matelas et autres objets de première nécessité.

Le collège s'ouvrit, le 1er janvier 1654. Il ne comprenait que quatre régences. La rhétorique était unie aux humanités, et la cinquième à la sixième; la troisième et la quatrième seules demeuraient séparées, avec un maître propre à chacune. Quant à la philosophie, bien qu'on fût convenu de l'établir, on ne jugea pas à propos de le faire alors, dans la prévision que la ville paierait difficilement les

(1). Voici les noms des principaux, d'après le P. Costil: « Outre M. de Matignon, M. Baslay, curé de Fontaines et promoteur de Lisieux, qui mourut au séminaire et y donna ses livres et ses autres meubles M. de Livarot, - gouverneur de la ville - M. Langlois, qui avait donné, 1,700 livres, que ses héritiers refusèrent de payer; M. Gentil, curé de Crève-Cœur, qui donna 700 livres ; M. du Bouchard, prêtre, qui a donné 15 acres de terre en bois taillis et trois autres pièces de terre, priant que de cinq en cinq ans on aille deux ou trois fois faire une petite mission dans une des paroisses du Chesne, Coupe-Jarte, Mesnil-Durant et Saint-Julien; M. Thyron, chanoine et official de Lisieux, qui donna 12 livres de rente; MM. de La Porte, avocat, et Le Coq, élu de Lisieux; -M. Fustel, archidiacre de Lisieux, qui donna 800 livres pour fonder deux messes la semaine; et M. de Matignon, ancien évêque de Condom, qui donna 2,000 livres, pour dire trente messes par an jusqu'à son décès, le même qui a fondé la célèbre pension du séminaire de Caen, dont on parlera en son temps.

« Il y faut ajouter Mlle Ozenne de Lisieux, qui a toujours été regardée comme la mère de cette communauté pour l'avoir assistée dans ses plus pressants besoins et lui avoir fait plusieurs dons considérables, outre une somme de 900 livres pour la fondation de trois messes par semaine, et qui a voulu être inhumée dans la chapelle, pour avoir plus de part au bien qui s'y fera à jamais; et Mme Hidon, veuve de M. Surlemont, qui a fondé l'entretien de piété et le salut qu'on fait tous les dimanches avec l'exposition du Saint-Sacrement. Comme elle ne cherche que le plus grand bien dans ses fondations, elle a trouvé bon qu'on ne fit qu'une seule fois par mois l'entretien qui ne pouvait être que fort à charge à cette maison.- Enfin MM. Mannoury et Norgeot, nos confrères, et Mlle de Noray méritent encore de trouver place dans cette liste,

avec bien d'autres qui seront connus au jour qu'on rendra justice à chacun en particulier. » P. COSTIL Annales, T. 1, Liv. IV, ch. V, § 32.

DÉSINTÉRESSEMENT DU P. EUDES.

3 3 -

quatre cents livres auxquelles elle s'était engagée, du vivant de M. Langlois. On alla même jusqu'à lui remettre cette somme, en sorte que l'enseignement des quatre classes précitées fût entièrement gratuit. Toutes dispositions agréées, après quelques débats (1), par les représentants de la ville, qui acceptèrent, en outre, que les élèves paieraient leur professeur, quand on trouverait bon d'ériger une chaire de philosophie.

Cet acte de désintéressement n'avait pas de quoi surprendre chez le P. Eudes, il était conforme à ses habitudes. Uniquement préoccupé de la gloire de Dieu et du salut des âmes, il ne permettait point que ses intérêts entrassent en ligne de compte avec les leurs, toujours prêt à les sacrifier pour le bien ou pour la paix. Ses biographes citent, à ce propos, plusieurs beaux exemples de ce généreux détachement, que nous nous reprocherions de ne pas rapporter, à notre tour.

Les Pères de l'Oratoire lui réclamaient une chasuble qui avait appartenu au cardinal de Bérulle et qu'il tenait de l'évêque de Saint-Malo, probablement à l'occasion de la mission de 1642: il ne balançait pas un moment à la rendre, disant à ceux qui l'entouraient, au nombre desquels était le P. Finel: « Quand je serais sûr de gagner le procès qu'on me pourrait faire pour avoir cette relique, je vous avoue que je la leur céderais de bon cœur plutôt que de plaider. Dieu m'a fait connaître, ce matin, le grand bien qu'il y a à céder de son bon droit en ces occasions, et le trésor

(1). Nous disons « après quelques débats », parce que, d'après de Formeville, T. 1, p. 327, « le 12 janvier 1654, divers incidents se produisirent entre les eudistes et la commune au sujet de la rente de 400 livres; les eudistes prétendaient que la prébende préceptorale valait bien 1200 livres. De là un procès dont nous n'avons point à nous occuper. » Louis du Bois dans son Histoire de Lisieux (Lisieux 1845), T. 11, p. 171, ne parle point de ce procès. Mais Châtelet, dans sa Notice sur l'ancien collège de Lisieux (Lisieux 1862), en dit un mot en passant.

3 4 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

qu'il y a à gagner en donnant cette chasuble. Ainsi, je ne saurais me résoudre à la retenir, car c'est un moyen de faire un sacrifice de ce que l'on aime le plus et de faire ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit : « Abandonnez votre manteau à celui qui veut vous ôter votre tunique (1). » Ce que je vous dis, afin de faire de même dans les occasions qui pourront arriver, vous et tous ceux qui viendront après nous, car nous n'en serons pas plus pauvres. »

Lors de la fondation du séminaire de Coutances, un ecclésiastique de noble extraction, pris de remords d'avoir touché les revenus d'un bénéfice considérable, sans y avoir fait la résidence prescrite par les saints canons, voulut libérer sa conscience, en offrant au P. Eudes six à sept mille livres sans aucune charge, pour aider à la construction des bâtiments. Mais, à peine le Vénérable sut-il que la famille du donateur murmurait hautement contre ce dessein, qu'il refusa d'y donner suite.

Le seigneur de la paroisse de Carantilly avait présenté au P. de Montaigu. une chapelle de quatre cents livres de revenu; seulement il fallait plaider, pour être payé d'une partie de cette somme: Dès qu'il en fut averti, le Vénérable obligea le nouveau titulaire à la remettre entre les mains du présentateur (2).

Et beaucoup d'autres faits semblables, dont la relation allongerait par trop notre récit.

Est-il nécessaire de rappeler ici, à grands traits, la vie des écoliers à cette époque, pour montrer à quels abus les nouveaux directeurs du collège de Lisieux durent remédier? Les écoliers, tous externes, vivaient dans leurs familles ou dans une pension étrangère. Aux heures de

(1). MATTH 111, 40.

(2). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. IV, ch. V1, § 33.

RÉFORME AU COLLÈGE DE LISIEUX.

35 -

classes, ils venaient apporter leur travail et recevoir les leçons du maître. La classe finie, ils rentraient dans leur liberté. Cette liberté, il est vrai, était soumise à un certain contrôle. A des heures variées, un des régents se présentait au domicile des écoliers, exigeant leur signature de présence, pour prouver qu'ils ne préféraient pas la promenade ou le jeu à l'étude. Encore fallait-il que cette surveillance fût assidûment exercée. Autrement, l'écolier livré à lui-même se conduisait bien ou mal, suivant ses inclinations, son courage, son application au travail, le soin de fuir des amis paresseux ou pervers, dont il avait toujours un trop grand nombre dans ces sortes de réunions.

Or, à Lisieux, cette surveillance avait fait défaut depuis longtemps : d'où l'on peut juger quels désordres régnaient parmi cette folle jeunesse. Nulle règle, nulle piété, abandon des sacrements. Les nouveaux directeurs commencèrent par établir une exacte discipline, à laquelle ils plièrent peu à peu leurs écoliers. Puis ils leur inculquèrent fortement les principes de la Vie chrétienne et les pratiques qui les traduisent journellement; ils les exhortèrent et les portèrent spécialement au fréquent usage des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Leurs enseignements ne tardèrent pas à produire des fruits solides. Une véritable transformation s'accomplit dans leur troupeau: la dévotion, la pudeur et la modestie y succédèrent à l'indifférence et au libertinage. Ce succès fut particulièrement dû à l'érection d'une congrégation de la très sainte Vierge, sur le modèle de celle des Pères Jésuites: congrégation qui, commencée avec les classes, se maintint dans une ferveur croissante et fut ornée d'indulgences, pour aviver de plus en plus la piété de ses membres envers Marie.

Il est juste d'observer également que le P. Eudes choisit des sujets d'élite pour la direction de ce collège, notamment

36 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

le P. Le Duc, auquel il confia la préfecture, et les PP. Saché, de Sainte-Marie, de la Haye (1): et que, d'autre part, il s'appliqua à donner, tant aux régents qu'aux écoliers, les règles les plus sages au point de vue de la science et de la piété.

Les Constitutions de la Congrégation de Jésus et Marie, dressées en vue des séminaires et des missions, ne contenaient rien, avons-nous dit, qui concernât les collèges, œuvre écartée par son fondateur, comme elle l'avait été de l'Oratoire, à son début. Contraint par les circonstances d'accepter le collège de Lisieux, mais bien résolu à n'en point accepter d'autres(2), le P. Eudes voulut régler avec la plus grande prudence ce nouvel emploi de ses fils, sans déroger aucunement à l'idéal qu'il leur avait primitivement fixé. C'est dans cet esprit qu'il ajouta une treizième partie à ses Constitutions(3).

Inculquer à la jeunesse de Lisieux la crainte de Dieu en même temps que le goût des belles-lettres, viser à faire des chrétiens plutôt que des littérateurs et des savants, travailler, avant toute chose, à procurer la gloire du divin Maître et le salut du prochain; en un mot, dans ces fonctions.

(1). Le P. Costil nomme ces trois Pères, auxquels il ajoute les PP. Doucet et de Longval, comme les premiers qui furent employés dans les régences du collège de Lisieux, sans dire de façon précise quels furent ceux d'entre eux qui y enseignèrent en 1654. Or, ils ne pouvaient tous s'y trouver, cette année-là, puisque le P. Doucet entra alors à la Probation de Coutances, et que deux des régents étaient des externes, la Congrégation n'ayant pas assez de sujets pour fournir à tous les emplois du séminaire et du collège. A propos du P. de Longval, remarquons qu'on écrit aussi « de Longueval », ce qui prouve que le g doit se faire sentir dans la prononciation.

(2). « Sine intentione ullum aliud in posterum amplectendi. » Constitutions, P. IX, ch. 1.

(3). Cette partie, placée à la fin des Constitutions communes, après celle qui regarde les missions, devint la IXe.

CONSTITUTIONS RELATIVES AU COLLÈGE DE LISIEUX.

37 -

où le prêtre court risque d'oublier le véritable objet de sa mission, demeurer prêtre et apôtre: voilà le but qu'il proposa à ses disciples, voilà l'obligation qu'il leur rappela, et dont il s'efforça de leur faciliter l'accomplissement par de nouvelles prescriptions. Car, loin de les dispenser des règles communes de sa société, il leur en recommanda la scrupuleuse observation; et les règles qu'il y ajouta ne tendirent qu'à en préciser l'application sur cet autre théâtre.

De ces règles, une partie furent empruntées aux règles des collèges de l'Oratoire, telles qu'elles étaient sorties de la main du P. de Bérulle, elles en reproduisent même textuellement un grand nombre d'articles (1); les autres, qui sont les plus considérables, furent suggérées au Vénéral par ce qu'il avait vu faire chez les Pères Jésuites, ou par ce que lui avait appris son expérience personnelle.

Il nous paraît intéressant de nous y arrêter, non pour en donner un rapide abrégé, mais pour montrer comment le P. Eudes entendait l'organisation et la direction d'un collège.

Le collège de Lisieux était sous la haute autorité d'un supérieur, et sous la surveillance et la conduite plus immédiate d'un préfet.

Le supérieur était le supérieur même du séminaire. Il lui appartenait de trancher, pour le bien de l'ordre et de la paix, les difficultés qui pouvaient surgir entre préfet et professeurs, et de s'occuper de la direction spirituelle du personnel enseignant, spécialement de ceux qui se trouvaient encore dans la Probation, à moins qu'il ne jugeât meilleur de les confier à quelqu'autre plus propre à cette

(1). Tout le chapitre V, en particulier, n'est que la répétition textuelle de diverses règles du P. de Bérulle.

38-

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

importante charge. Il avait aussi le devoir de visiter de temps à autre les classes, afin d'écouter les professeurs, et de s'assurer par lui-même que tout s'y passait bien. Sa surveillance, comme ses renseignements, devaient être assez exacts, pour qu'il pût, à l'époque des vacances, faire connaître au supérieur général l'état de chacun de ses subordonnés, et lui permettre de les employer pour la plus grande gloire de Dieu et leur plus grande utilité personnelle. Enfin, sans son consentement, nul ne pouvait ni chasser ni admettre d'élève, ni rien faire d'insolite ou de nouveau, ni choisir les auteurs d'explication pour l'année, ni acheter aucun livre chez les libraires, ni représenter aucune tragédie, tragi-comédie ou comédie, aux époques fixées. Les congés ressortissaient également à lui seul, et personne ne devait se commettre à en accorder, sans son aveu.

Le préfet était comme le bras et l'oeil du supérieur. A lui de veiller assidûment à l'intégrale application du règlement par les maîtres et les élèves, et de prendre garde qu'on omit, changeât, on innovât quoi que ce fût, sans y être dûment autorisé. A lui d'établir sur un registre la liste des élèves par classes, de placer les arrivants, après examen, dans celle qui leur convenait. A lui de visiter fréquemment les classes, d'écouter l'enseignement des professeurs, d'avertir les écoliers de leur devoir, de leur annoncer la date des compositions pour les prix ainsi que de l'examen de passage, et, avec deux assesseurs nommés par le supérieur, de corriger ces compositions et de procéder à cet examen. A lui, avec le supérieur et chaque régent, de choisir les ouvrages à expliquer. A lui enfin, de permettre certaines absences, de percevoir certaines rétributions.

Les professeurs devaient lui obéir en tout, ce qui concernait

les exercices scolaires, et l'entourer du plus grand respect dans l'accomplissement de ses fonctions: et, lui, il devait leur prêter un utile concours, dans la mesure de son pouvoir, même pour les académies et les représentations théâtrales.

Aux professeurs, il était expressément recommandé de ne pas s'ingérer dans les fonctions les uns des autres, mais, s'ils remarquaient quelque désordre, d'en référer au supérieur ou au préfet. On les engageait vivement à garder partout, avec leurs élèves, une juste gravité, également éloignée de la familiarité qui se livre et s'abandonne, et de la rudesse qui outrage, frappe et blesse. On les exhortait à ne rien omettre pour le progrès de leurs écoliers, surtout à tenir compte de leur nature et de leurs dispositions, afin de promouvoir avec plus de sagesse leur avancement dans les lettres humaines et dans les vertus chrétiennes. Un de leurs principaux devoirs était donc d'en posséder une liste exacte et de les observer avec soin, afin de n'en négliger aucun et de savoir comment les traiter efficacement, car on ne peut avoir la même conduite avec tous les tempéraments et tous les caractères. La suavité convient avec ceux qui sont doux, la patience avec ceux qui sont lents; les arrogants et les orgueilleux doivent être abaissés, sans qu'on se départisse, pour autant, du calme et de la bénignité; il faut exciter les paresseux, encourager les faibles et les timides, égayer ceux qui sont tristes et chagrins, enfin, donner à tous et à chacun toutes les marques de la bienveillance et de l'amour.

Mais, ce qui, par-dessus tout, était recommandé aux professeurs, c'était d'être pour leurs écoliers des modèles de piété et de vertu. Conséquemment, assiduité à l'oraison et aux exercices de règle, dévote audition ou célébration de la sainte messe, religieuse récitation du saint office, renoncement

40-

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

à leur volonté propre, pour suivre la volonté de Dieu et la voie de l'obéissance, attention scrupuleuse à conserver la charité fraternelle, à pratiquer la modestie et l'humilité, à recevoir avec reconnaissance corrections et avis, à fuir l'opiniâtreté et les contentions, à n'avoir en vue en toutes choses que la gloire et le bon plaisir divins. Dieu seul et les âmes pour Dieu, voilà, en deux mots, la fin proposée à leurs travaux. Aussi, ne devaient-ils laisser tomber aucune occasion de parler en classe de Dieu et des choses du salut. Ils le faisaient régulièrement, chaque samedi, sous forme de catéchisme ou d'exhortation; l'explication des auteurs profanes dut également tourner à l'éducation religieuse et morale des écoliers. Ainsi leur serait inculquée l'horreur du péché, notamment de l'orgueil et de la vaine gloire, de l'impureté, du mensonge, de l'envie et autres vices opposés à la charité, avec l'amour et le désir de toutes les vertus. Ainsi leur serait inspirée une grande vénération de tout ce qui concerne l'Église et la religion chrétienne, le goût et la pratique des sacrements, une solide dévotion à la très sainte Vierge et à saint Joseph.

« Par la fidèle et soigneuse observation de ces règles », ajoutait le Vénérable, « ils feront une chose très agréable à Dieu, qui leur procurera à eux-mêmes d'abondantes bénédictions, et aux autres des avantages innombrables. Car, par ce moyen, ils formeront leurs élèves aux mœurs chrétiennes, et ces élèves, dans la suite, en quelque lieu que Dieu les appelle, brilleront comme des exemplaires de vertu, et communiqueront les enseignements reçus à ceux qui leur seront soumis et à plusieurs autres; ce qui, certes, contribuera puissamment au service de Sa divine Majesté et au salut des âmes (1). »

(1). « Denique, si fideliter et studiose haec observant, rem Deo gratissimam praestabunt, quae ipsis benedictionem non mediocrem, et aliis innumeros fructus paritura est. Hac enim ratione, discipulos suos christianis moribus informabunt: qui postea, quocumque Deus eos vocaverit, tanquam virtutis exemplaria elucebunt, acceptaque documenta in subditos suos et plures alios transferent; ex quo sane Divinae Majestatis obsequium atque animarum salus maxime promovebitur.

Constitutions, P. 1Xe ch. 111.

Quant à l'organisation même des études et des classes et au règlement des écoliers, le P. Eudes s'en tenait à ce qui se pratiquait alors avec fruit dans les collèges des Pères Jésuites et dans ceux de l'Oratoire, et, vraiment, il ne pouvait mieux faire (1). En ayant déjà largement parlé dans notre premier volume, nous ne jugeons pas opportun d'y revenir.

Le P. Eudes avait accepté le collège de Lisieux comme une oeuvre d'apostolat parmi la jeunesse, à laquelle il s'agissait d'infuser, en quelque sorte, l'esprit et les vertus qui font les vrais chrétiens. Il avait fortement insisté auprès de ses confrères, pour qu'ils envisageassent leurs fonctions de cette façon, toute surnaturelle. Ainsi firent les premiers qui y furent envoyés. Grâce à leur zèle éclairé, l'ordre, la discipline, la religion, la sainteté, qui régnèrent dans cette maison, lui apportèrent les consolations les plus douces. « Mais tout dégénère avec le temps, si l'on n'y prend garde: la nature triomphe de la grâce, l'esprit de l'homme se substitue à l'esprit de Dieu. La vigilance du P. Eudes ne s'endormit pas. Dès le 15 octobre 1657, craignant que, dans leur désir de former de bons élèves, les professeurs ne vinsent à oublier les recommandations qu'il leur avait faites pour leur avancement spirituel et celui de leurs écoliers, il leur adressa une belle lettre, qui vaut d'être lue et méditée par quiconque s'occupe, non seulement d'éducation, mais encore d'œuvres de jeunesse. Comme la plus grande partie de cette lettre rappelle à ses fils les principales prescriptions et vertus de la vie eudistique, nous nous bornerons à en citer le début, où la dignité de la mission du prêtre éducateur est si bien mise en lumière.

(1) Cf. T. 1, ch. 111, pp. 43-51.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

42 -

« Jésus, le très saint Cœur de Marie, soit votre cœur, votre esprit et votre force, dans l'emploi que vous entreprenez et dans l'œuvre que vous commencez, pour l'amour de Lui, dans le collège de Lisieux; emploi très important et l'œuvre de Dieu et de Jésus-Christ, puisqu'il regarde le salut des âmes! C'est l'œuvre de la Mère de Dieu, des Apôtres et des plus grands saints. C'est une mission de très grande conséquence, à laquelle le Fils de Dieu, souverain Missionnaire, vous envoie et vous dit: « Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. » C'est à des enfants que vous allez faire cette mission, dans lesquels vous avez à jeter les fondements du règne de Dieu, et où il y a beaucoup moins d'obstacles pour l'ordinaire aux grâces divines que dans les personnes plus âgées. C'est à des enfants, qui le sont de Dieu par le baptême, qui ont coûté le sang du Fils de Dieu, et qui sont créés pour voir la face de Dieu, le posséder, le bénir éternellement; à des enfants, qui sont si chers à leur Père céleste, qu'il leur a donné à chacun un prince de sa cour, pour leur tenir lieu de maître gardien et, en quelque façon, de serviteur: « Omnes sunt administratori spiritus in ministerium missi propter eos qui haereditatem capient salutis (1) » ; enfin, à des enfants, pour lesquels notre bon Jésus a en tant d'amour et de tendresse, et desquels il a dit : « Sinite parvulos et nolite eos prohibere ad me venire; talium est enim, regnum, caelorum (2). »

« Pesez sérieusement toutes ces vérités, mes très chers Frères; elles vous porteront à remercier Dieu de la très grande grâce qu'il vous fait de vous employer en une si sainte mission, et à rechercher de bon cœur, et à embrasser tous les moyens dont vous pourrez vous servir pour le bien faire. Pour cet effet, vous devez établir dans votre cœur :

1e Une très pure intention de ne prétendre autre chose, en tout ce que vous avez à faire, que la seule gloire de Dieu ;

2e Une forte résolution d'apporter toute la diligence possible pour enseigner aux enfants, premièrement la science du salut, et, en second lieu, les lettres humaines;

3o Un grand soin de conserver et d'accroître en vous l'esprit de piété et de vertu, pour éviter ce reproche : « Qui alium doces, te ipsum, non doces (3) », et pour imiter le Sauveur « qui capit facere et docere (4) », et

(1). « Tous sont des esprits à son service, que Dieu envoie pour assister ceux qui acquerront l'héritage du

salut. »

(2). « Laissez ces petits et ne les empêchez pas de venir à moi, car c'est à leurs semblables qu'appartient le royaume des cieux.

(3). « Toi qui enseignes les autres, tu ne t'enseignes pas toi-même».

(4). « Qui se mit à faire et à enseigner.»

BEAUTÉ ET UTILITÉ DE CETTE LETTRE.

4 3 -

accomplir en vous ces paroles: Qui fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno coelorum»(1).

» Je vous conjure donc d'observer fidèlement, pour l'amour de Jésus et de sa très sainte Mère, ce qui suit (2) etc. »

Cette lettre du P. Eudes mériterait d'être imprimée en caractères d'or, à la première page des traités de pédagogie destinés au clergé; on ne saurait fournir aux prêtres éducateurs de sujet de méditation plus capable de les diriger et de les soutenir dans leur grave mission. De cette page, ils devraient peser longuement les termes, et cela fréquemment. Ils trouveraient dans cet exercice, avec une haute et juste idée de leur vocation, la sauvegarde de leur propre sainteté; ils y apprendraient à rendre leur enseignement vraiment utile aux âmes et à la société chrétienne. Combien la fonction d'éducateur, déjà si noble par elle-même, gagne en dignité, quand on la considère du même oeil que notre saint apôtre! A l'envisager ainsi, le prêtre ne risque point de déchoir, en oubliant son sacerdoce, il demeure, ce qu'il doit être, la lumière du monde et le sel de la terre, il continue l'œuvre d'évangélisation inaugurée par Jésus-Christ, qu'il a le devoir de poursuivre. Si, dans les collèges catholiques, on s'était toujours placé à cette hauteur, on y aurait vu fleurir en abondance d'autres vertus, et ces vertus n'eussent fait qu'aider aux progrès intellectuels. On n'aurait point, à coup sûr, encouru le reproche plus ou moins fondé d'avoir fait des humanistes, des savants, des mondains plutôt que des hommes virils, plutôt que de solides chrétiens; car on y eût armé les esprits de principes sûrs, les volontés de force et de fermeté, les cœurs de courage et de générosité; on y eût formé une multitude de croyants convaincus, pratiquants, décidés à toute espèce de bien,

(1). « Celui qui aura fait et enseigné, sera appelé grand dans le royaume de Dieu».

(2). Voir, Appendice, Note 111, la fin de cette lettre.

4 4 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

disposés, pour l'accomplir, à la souffrance, au sacrifice. Puisse le passé servir de leçon pour l'avenir! Puisse les idées du Vénérable pénétrer de toutes parts, et s'imprimer si fortement dans l'âme des prêtres éducateurs, qu'elles transforment tous les collègues ecclésiastiques en autant de missions sanctifiantes, en autant d'écoles de christianisme éclairé, actif et fervent!

Ajoutons, pour terminer l'organisation du collège de Lisieux, qu'en 1658 on commença à y recevoir des pensionnaires, et que le P. Eudes leur préposa un préfet spécial. Ils eurent aussi des règlements appropriés à leur condition, et, cette fois, rédigés en français. Le préfet fut le P. Dudy. Il était chargé tout à la fois de leur surveillance et de leur formation morale et religieuse. Présider tous leurs exercices et en donner le signal, fournir à leurs diverses nécessités, ne pas les perdre de vue, même dans leur chambre, et, pour cela, habiter lui-même auprès d'eux, voilà le côté matériel de sa fonction. Leur faire entendre la messe, leur inspirer une grande estime des choses de Dieu, un profond respect des lieux saints, une dévotion spéciale pour servir à l'autel, leur faire ou leur procurer des prédications, sermons, exhortations ou conférences, s'assurer de leur travail, et les aider dans leurs difficultés, corriger leurs défauts, et voilà le côté spirituel. Et quels sages conseils le Vénérable lui adresse pour s'acquitter avec succès de cette importante charge! Nous aimons à les citer, c'est toujours le même esprit qui l'anime, la même fin qu'il se propose: la gloire de Dieu, le salut des âmes; mais, pour rester fidèle à cet esprit, pour atteindre cette fin, qu'il exige de prudence! Écoutons. S'il prescrit de faire aux étudiants pensionnaires une exhortation, les jours des fêtes ou les dimanches, il a soin tout aussitôt d'ajouter cette remarque, que lui

suggère son expérience de la jeunesse:

JUDICIEUSES REMARQUES DU P. EUDES.

4 5 -

« Comme il ne pourra faire cela, tous les jours des dimanches et des fêtes, parce que cette fréquence leur pourrait causer du dégoût des choses saintes, il y pourra suppléer par la prudence, spécialement dans le premier semestre, prenant adroitement occasion, la veille, dans leur récréation du soir, de leur parler familièrement des choses dont il voudrait les entretenir le lendemain(1). »

S'il veut que le préfet s'étudie « à connaître la qualité de leur esprit, pour les traiter, chacun selon leurs dispositions et leur portée », il joint, à cette règle déjà fort utile, cette autre plus utile encore et bien propre à le guider, dans l'accomplissement de son emploi, vers le but qu'il vise :

« Comme il aura des enfants à conduire, il lui faudra être préparé à les voir souvent en faute; et, parce que la plus grande partie de celles qu'ils feront, seront plutôt de légèreté et d'imprudence que de malice, il témoignera toujours à la communauté d'être bien aise qu'on l'en avertisse, et il recevra avec charité tous ceux qui lui en feront des plaintes, et leur en donnera satisfaction, sans hâter pourtant le châtiment, qu'après avoir mûrement pesé, en son particulier, si la faute ne se peut excuser; parce qu'il trouvera toujours, sinon dans les fautes noires, qu'une correction douce de parole en particulier, ou en public, si la faute est publique, profitera incomparablement plus que le châtiment(2). »

Mais, ce que le P. Eudes désire par-dessus tout, c'est que le préfet sache gagner le cœur des étudiants; car l'éducation est une œuvre d'amour, et non d'indifférence ou de haine.

Enfin, il se pourra assurément promettre, avec la grâce de Dieu, du fruit de ses travaux pour sa gloire, pour la consolation de la communauté, et pour le profit de ces enfants, s'il sait gagner leur cœur par un esprit doux et débonnaire, mais toujours grave et sans légèreté, se conservant un empire sur leur esprit, pour le fléchir et le tourner selon sa volonté(3). »

(1). Constitutions, P. IX, ch. V1.

(2). Ibid.

(3). Ibid.

4 6 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Que si l'on se demande comment un seul homme pouvait suffire à pareille tâche, qui lui laissait à peine quelques heures de repos, disons que le préfet était assisté d'un aide, choisi par le supérieur parmi les membres de la communauté, et que cet aide pouvait le suppléer au besoin.

Quant aux pensionnaires, ils ont chacun leur chambre, où ils logent et travaillent séparément, et d'où ils ne sortent point sans permission; chambre garnie seulement des meubles nécessaires, tels que lit, chaises, table, coffre ou caisse pour serrer le linge et les habits, plus une image de la très sainte Vierge, devant laquelle ils doivent, en entrant et en sortant, réciter à genoux un Ave Maria. Dans l'intérieur de la maison, ils sont vêtus d'une robe de chambre, de l'étoffe et de la couleur qu'il plaît à leurs parents. Cette robe, comme leurs vêtements, doit être tenue dans une grande netteté. Promenades, récréations, repas se prennent en commun, et, pendant le repas, l'un d'eux fait une lecture, que tous écoutent en silence. Ils vont matin et soir dans leur oratoire, après le dîner et le souper à la chapelle, pour y réciter ensemble les prières prescrites. Ils entendent la sainte messe, les jours de dimanche, de fête et de congé, et doivent s'estimer heureux de la servir. Ils se confessent, au moins, tous les mois, et communient au gré de leur confesseur. Ils assistent toujours aux litanies solennelles, les dimanches et les fêtes, et quelquefois à une conférence ou à un entretien spirituel. Aux jours de congé, ils font une lecture pieuse d'un quart d'heure ou

d'avantage, selon leur inclination et leur loisir. Dans leurs rapports mutuels, comme dans leurs relations avec leurs maîtres ou avec les externes, ils doivent garder les règles de la civilité: d'où grand respect pour tous, et des uns pour les autres, union et charité fraternelle, sans raillerie ni contention. Enfin, l'un d'eux est-il atteint de quelque maladie ou de quelque infirmité?

HEUREUX RÉSULTATS DE CES RÈGLEMENTS.

47 -

L'économiste en est aussitôt prévenu, qui mande le médecin, s'il y a lieu, et fournit au malade tout ce dont il a besoin; cependant que le préfet l'assiste ou le fait assister, pour l'âme et pour le corps, avec promptitude et dévouement (1).

Avec ces règlements très sages et fidèlement observés, l'internat aussi bien que l'externat du collège de Lisieux ne pouvaient qu'inspirer la confiance aux familles, et prospérer. Ainsi en advint-il promptement, et, devant cette prospérité, évêque, Chapitre et habitants se félicitèrent de la décision qu'ils avaient prise de confier au P. Eudes la réorganisation de cet établissement. La Congrégation de Jésus et de Marie n'eut pas non plus à se repentir de sa condescendance. Car, si quelques-uns de ses membres, faute de poursuivre l'idéal fixé par leur pieux instituteur, trouvèrent, dans ce milieu écolier et dans ces occupations profanes, la diminution de leur ferveur et peut-être la perte de leur vocation, il est assez remarquable, comme le note le P. Costil(2), que « les meilleurs ouvriers de la société aient commencé presque tous par régenter quelqu'une des classes » de ce collège. D'autre part, elle eut la joie de voir sortir de cette maison, comme l'affirme le P. Martine, « grand nombre de bons chrétiens, qui, se répandant ensuite dans toutes sortes d'états et de conditions », firent « l'honneur et la consolation de ceux qui avaient travaillé à les former et à les instruire (4). »

(1). Constitutions, P. IX, ch. V1.

(2). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. IV, ch. V, p. 33.

(3). P. MARTINE, Liv. IV, p. 360.

(4). A la Partie de ses Constitutions relative au collège de Lisieux, le P. Eudes a ajouté, soit alors, soit plus tard - il est difficile de préciser l'époque - un chapitre concernant les cures ou bénéfices à charge d'âmes. On lui en avait proposé déjà, on pouvait lui en proposer dans la suite, à lui ou à ses successeurs: il était bon qu'il écrivît les règles à suivre en cette occasion; c'est ce qu'il fit en quelques paragraphes. On ne pouvait, d'après sa volonté expresse, accepter de cure que dans les lieux où la Congrégation avait une maison, afin que le bénéficiaire pût y résider: et les droits du supérieur et du curé furent nettement déterminés, suivant que la cure était ou non unie à la communauté.

48 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Le P. Eudes prolongea-t-il son séjour à Lisieux pendant les premiers mois de 1654, afin d'imprimer lui-même au collège et au séminaire le mouvement et la direction qu'il désirait (1), ou s'en remit-il à l'expérience et aux lumières du P. Manchon? Nous inclinons pour la première hypothèse, et la raison qui nous y porte, c'est que celui-ci ne fut élu supérieur du séminaire que le 8 mai de la même année. Alors même que le séminaire ne fût entré en exercice qu'à cette époque, il est difficile de croire que la communauté et le collège fussent restés, un tel laps de temps, sans chef pour les guider dans les débuts. Sans doute, le P. Le Duc, avec ses cinquante et un ans, son intelligence et sa vertu, eût suffi à assurer la discipline et l'ordre parmi les élèves et le personnel enseignant. Toutefois, on ne confie pas, quel que soit l'âge, à un nouveau venu dans une société, la conduite d'une maison qui se fonde et, surtout, la conduite de prêtres de la valeur du P. Manchon. Si donc le P. Eudes quitta Lisieux après les premiers aménagements, il faut en conclure, ce nous semble, qu'il laissa à celui qui avait eu tant de part à la fondation de cet établissement, le soin d'y exercer l'autorité en son nom, jusqu'à ce que l'élection du supérieur eût été faite, conformément aux prescriptions des lettres d'institution.

Cette élection, nous l'avons dit, eut lieu le 8 mai, et toutes les voix se réunirent sur le nom du P. Manchon(2).

(1). La présence du P. Eudes à Caen ne fut réellement nécessaire que le 26 avril pour l'achat d'une terre dans la paroisse voisine d'Hérouville. Mais, vu la faible distance qui sépare Lisieux de Caen, rien n'empêche qu'il y ait fait plusieurs apparitions.

(2). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 1, ch. V, § 33. - Le P. Costil dit « pour cette fois », car la nomination des successeurs du P. Manchon revenait de droit au supérieur de la Congrégation de Jésus et Marie.

SUPÉRIORAT DU P. MANCHON.

49 -

C'était un hommage rendu à son mérite, en même temps qu'un acte de déférence aux conseils du P. Eudes, qui l'avait désigné pour ce poste difficile. L'élu ne trompa point la confiance de ses confrères et de son supérieur, et c'est à lui qu'il faut attribuer, principalement, les heureux développements, que prirent le collège et le séminaire. C'est sous lui, en effet, qu'on commença d'acheter des maisons voisines, pour avoir, en les abattant, un terrain propre à des constructions nouvelles: c'est lui qui, le 8 juin 1655, réussit à faire, enregistrer, au parlement de Rouen, les lettres d'institution de l'évêque de Lisieux, par un arrêt qui servit longtemps de lettres-patentes(1); c'est grâce à la sagesse de son gouvernement, que M. de Matignon ne cessa de combler de ses faveurs la communauté naissante. En voici quelque preuve.

Le 1er mai 1655, le prélat adressa un mandement à tous les prêtres et clercs de son diocèse, pour accréditer près d'eux les Fils du P. Eudes et le séminaire qu'il avait commis à leurs soins.

Il y disait tout d'abord:

« Parce qu'il est important que tous les ecclésiastiques de notre diocèse soient informés de l'établissement que Nous avons fait d'un séminaire dans notre ville de Lisieux et des fins pour lesquelles Nous l'avons établi, Nous faisons savoir que notre dit séminaire est une communauté d'ecclésiastiques, sur laquelle Nous avons plein pouvoir et juridiction pour envoyer partie d'iceux faire mission aux lieux et paroisses de notre dit diocèse, où Nous le jugerons nécessaire, et où les

(1). Voici cet arrêt, rendu, sans doute, à l'occasion de quelque procédure dit sieur Hémerly : « La Cour, ouï le rapport du conseiller commissaire, sans avoir égard à l'opposition du sieur Hémerly, dit consentement du procureur général, a ordonné et ordonne que les dites lettres du 25 octobre 1653 seront enregistrées ès registres de la Cour, pour être exécutées conformément aux arrêts et règlements sur ce intervenus pour les séminaires de la ville de Caen et de Coutances. Et, à ce moyen, le dit collège de Lisieux demeurera uni à perpétuité au séminaire de la dite ville. »

50 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

dits prêtres pourront être appelés pour le secours et soulagement de nos curés, selon les règles que Nous leur avons prescrites et les pouvoirs que Nous leur avons donnés. C'est pourquoi, Nous enjoignons à tous nos curés et autres ecclésiastiques de les recevoir et traiter favorablement. »

Après quoi, M. de Matignon constituait son séminaire sur le modèle de celui de Coutances(1), selon la conception même du P. Eudes(2). L'ayant établi « pour former les ecclésiastiques et les rendre capables de leurs fonctions », il assurait l'exécution de sa volonté par les prescriptions suivantes :

« 1e Nous ordonnons à tous ceux qui prétendent à l'ordre du sous-diaconat de se retirer dans notre séminaire pendant quelques jours, avant que mandement leur soit accordé, ad informandum, pour éprouver leur vocation, et [voir] si, en effet, ils sont appelés à une si sainte condition, - vu que, faute de vocation, il arrive que les personnes ordonnées ne reçoivent pas la grâce de leur ministère, ce qui serait la cause de dérèglements, où tombent les ecclésiastiques qui n'ont point de vocation, - sans que personne en puisse être dispensé que pour de bonnes et justes considérations.

« 2e Nous déclarons aussi que personne ne sera admis aux bénéfices ayant charge d'âmes, qu'en

faisant une retraite d'un mois dans notre dit séminaire, pour y éprouver sa vocation au gouvernement des âmes et apprendre à bien administrer les sacrements et à célébrer les offices divins selon les cérémonies ordonnées par la sainte Église, et à faire le catéchisme au peuple; de laquelle retraite aucun ne sera dispensé que pour de bonnes et justes considérations.

« 3e Nous exhortons aussi nos curés, vicaires et autres prêtres, d'entrer dans notre dit séminaire, quand ils le pourront, pour y faire seulement une retraite de dix jours et prendre, par ce moyen, de nouvelles résolutions de procurer de plus en plus l'avancement de la gloire de Dieu, dans l'exercice de leur ministère.

« 4e Et pour les diacres et les prêtres, Nous ferons savoir, en temps et lieu, auparavant que de célébrer les ordres, les dispositions que

(1). Cf. T. 11, ch. XX111, pp. 528-529.

(2). Cf. Ibid. ch. V111, pp. 159-162.

DÉCLARATION DU 20 AVRIL 1656.

51 -

Nous désirons en eux, et le temps auquel ils entreront dans notre dit séminaire, pour y être instruits(1).
»

L'année suivante 1656, à l'occasion de la mort du P. Le Duc, tombé victime de son zèle pour le salut des âmes, et qui fut inhumé dans la chapelle du séminaire, après avoir reçu les derniers sacrements de la main de ses frères, M. de Matignon craignit-il qu'on ne vint plus tard à leur disputer ce droit, ou bien voulut-il répondre à certaines démarches déjà faites en ce sens par le curé de Saint-Germain, paroisse sur laquelle était situé le séminaire? Toujours est-il qu'il rédigea, le 20 avril, sur la requête du P. Manchon, la déclaration que voici:

« Nous déclarons qu'outre les pouvoirs et permissions que Nous leur avons donnés ci-devant, Nous leur avons encore permis et permettons d'administrer la communion pascale et le sacrement de Pénitence, non seulement aux prêtres, clercs et autres personnes laïques, qui seraient du corps de la communauté, mais qui y demeureront pour un temps, en qualité de séminaristes ou pensionnaires, pendant le temps seulement qu'ils demeureront en la dite communauté.

« Et déclarons, de plus, que, si non seulement les dits prêtres, clercs, laïcs, qui seraient du corps de la communauté, mais aussi tous autres prêtres, clercs, laïcs, tant écoliers que non écoliers, demeurant, néanmoins, en la dite communauté en qualité de séminaristes ou pensionnaires, venaient à tomber malades et avaient besoin de recevoir les saints sacrements de l'Église, Nous avons permis et permettons au supérieur ou autres prêtres de la dite communauté et séminaire de leur administrer les saints sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction, et, en cas de mort, de les inhumer dans leur église ou chapelle.

« Et défendons à toute personne, tant ecclésiastique que laïque, de leur faire aucun trouble ou empêchement.

« Et, afin que personne n'en doute ou prétende cause d'ignorance, Nous avons signé les présentes de notre main, etc.

C'est en vertu de cette déclaration que, un an plus tard, les prêtres du séminaire purent légitimement, non seulement

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. IV, ch. V, § 34.

(2). Ibid. § 35.

administrer les derniers sacrements à un régent externe, nommé lui aussi Le Duc, qui était tombé malade dans l'enceinte du collège - ce qui leur eût été permis, en vertu d'un privilège accordé au premier principal, et transmis à ses successeurs, - mais encore l'inhumér dans leur chapelle, parce qu'il était décédé au même lieu(1).

De son côté, le P. Eudes ne perdait pas plus de vue les prêtres du séminaire que les professeurs du collège: il ne cessait, dans ses lettres, de leur rappeler la sainteté de leur état. Témoin celle qu'il leur adressa, le 30 janvier 1655, et dont le P. Martine nous a conservé la substance.

Il les y exhortait à servir Dieu avec toute la fidélité dont ils étaient capables, et, à cette fin, il leur recommandait trois choses, « qu'il disait être de très grande conséquence, pour arriver à la sanctification et au salut. » La première, c'était « de suivre en tout la très adorable Volonté de Dieu, qui est notre centre et notre bonheur; ce que nous ne pouvons faire, si nous ne renonçons à notre volonté propre, qui est aussi opposée à la Volonté divine que le diable l'est à Dieu, parce que la Volonté divine est la source de tous les biens, et la nôtre, la source de tous les maux, etc. » Conséquemment, il les invitait fortement « à travailler à détruire leur amour-propre, à faire grand état de l'obéissance, qui doit être la vertu favorite de sa Congrégation, de l'humilité, qui en est inséparable, et de la connaissance de soi, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu. »

(1). « Nous apprenons », dit le P. Costil, « ce détail d'un arrêt sur requête que M. Mordant, curé de Saint-Germain, obtint au parlement à cette même occasion. » Annales, T. 1, Liv. IV, ch. V, § 35. - Le principal, ses parents, ses pensionnaires et ses domestiques, recevaient, en santé, les sacrements en l'église cathédrale; mais, malades, ils pouvaient prendre tel confesseur qu'ils jugeaient à propos, pourvu qu'il fût approuvé par l'Ordinaire. On voit que les pouvoirs accordés par M. de Matignon étaient plus étendus.

LETTRE DU P. EUDES AUX PRÊTRES DU SÉMINAIRE.

La deuxième recommandation, c'était la dévotion à la très sainte Vierge, « à laquelle », disait-il, « la Congrégation a des obligations incompréhensibles. » Il les priait de ne passer aucun jour, sans réciter quelque partie de leur rosaire, et il demandait aux confesseurs d'en conseiller la pratique à leurs pénitents, aux régents de l'inculquer à leurs écoliers.

Comme troisième moyen, il leur indiquait la charité mutuelle, tant recommandée par Notre-Seigneur; et il s'étendait longuement sur cette excellente vertu.

Cette lettre si belle, si instructive, si édifiante, se terminait par une touchante supplication: il conjurait ses confrères, « par l'amour infini de notre très adorable Jésus et de sa très sainte Mère », d'observer fidèlement toutes ces recommandations (1).

Elles furent attentivement observées par eux; et voilà pourquoi, nous l'avons dit, le séminaire de Lisieux devint une pépinière de saints prêtres, comme le collège une école de vertu. Le P. Manchon n'avait, du reste, rien de plus à cœur que de rappeler à tous les enseignements de leur père et de veiller à leur exacte application.

Si, pour plus de clarté, et pour ne point rompre l'enchaînement des faits, nous avons tenu à grouper, dans un même chapitre, tout ce qui concerne les commencements du collège et du séminaire de Lisieux, ce récit achevé, nous devons revenir en arrière, et reprendre, au début de 1654, l'histoire de notre Vénérable et celle de ses instituts.

(1) P. MARTINE, Liv. IV, pp. 368-369.

CHAPITRE QUATRIÈME

Le Contrat de l'homme avec Dieu par le saint Baptême. La Manière de bien servir la Messe.

(1 6 5 4).

Le Contrat de l'homme avec Dieu et La Manière de bien servir la Messe, d'après le P. Martine; leur importance; vogue du premier opuscule. - Le Contrat de l'homme avec Dieu: caractère de cet ouvrage comparé au Royaume de Jésus; Avis au Lecteur; idée directrice du P. Eudes; grandeur et nature de ce contrat; promesses de Dieu, promesses de l'homme; explication des cérémonies du Baptême; facilité de la vie chrétienne; élévation à Dieu; préparation à la mort; Lettre du P. Ignace de Jésus-Maria au P. Eudes. - Le traité: Le Sacrifice admirable de la Messe et l'opuscule: La Manière de bien servir à la sainte Messe: influence du P. de Condren; idées du Vénérable sur la dignité du serviteur de messe; dispositions que cet office requiert; la Préface de l'opuscule.

Après avoir raconté la mission et la fondation du séminaire et du collège de Lisieux, et les saintes relations du Vénérable avec les Ursulines de cette ville, le P. Martine apprécie, en ces termes, deux opuscules que le P. Eudes publia au commencement de 1654.

« Au commencement de l'année 1654, le P. Eudes avait donné deux de ses livres au public, petits à la vérité dans leur volume, mais dont l'excellence et le mérite compensent (1) bien la petitesse. Le premier porte pour titre : Le Contrat de l'homme avec Dieu par le saint Baptême. Le Serviteur de Dieu était si pénétré de reconnaissance pour la grâce ineffable qu'il avait reçue en son baptême, qu'il ne cessait d'en bénir

(1). Le texte que nous citons, et qui est le texte même du P. Martine, porte « récompensent. »

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Dieu, et de l'en remercier. Sa grande dévotion était de travailler à en remplir les obligations. C'est ce qui lui fit prendre la sainte pratique, dès sa jeunesse, d'en renouveler tous les ans les promesses, pratique qu'il avait tellement à cœur, qu'il la prêchait dans toutes ses missions, et la conseillait à toutes sortes de personnes. Il en a laissé la méthode dans son excellent livre: De la Vie et du Royaume de Jésus. Mais c'est principalement dans celui dont il s'agit ici, qu'il en fait voir l'importance et la nécessité à tous les chrétiens; Il en reçut une lettre de congratulation d'un carme déchaussé, à qui il en avait donné un exemplaire, qui en fait un grand éloge, et qui en parle comme d'un des livres les plus pieux et des plus solides qui fût, pour lors, entre les mains des fidèles.

« L'autre petit livre est intitulé: La Manière de bien servir la Messe, contenant la dignité et la sainteté de cette action, et ce qu'il faut faire, à l'extérieur et à l'intérieur, pour la bien faire. Ce petit livre est disposé par demandes et par réponses, en forme de catéchisme. Comme le P. Eudes était tout plein de piété et de religion, il ne pouvait souffrir qu'on s'acquît si mal d'une si sainte action, comme on ne voit que trop partout. Mais la raison principale qu'il eut alors de mettre ce petit livre au jour, c'est que, voyant ses séminaires se multiplier, il crut devoir faire quelque petit ouvrage, qui serait utile à ceux qui viendraient pour y demeurer quelque temps, et à ceux qui seraient préposés pour les diriger. Or, la manière pieuse et dévote de bien servir la sainte messe lui paraissait une des premières choses qu'on y devait enseigner (1). »

Si courts qu'ils soient, ces deux opuscules, principalement le premier, élèvent si haut nos pensées, ils nous donnent du chrétien et du saint Sacrifice de la messe une si noble et si sublime conception, que nous

n'hésitons pas à consacrer à leur étude un chapitre entier. Puisseons-nous, par l'exposé rapide et l'éloge que nous allons en faire,

(1). P. MARTINE, Liv. IV, § 71. - Cf. Édition LE COINTE, Liv. IV, pp. 362-363. - Les savants éditeurs des Oeuvres complètes du Vénérable Jean Eudes placent en 1655 la publication de cet opuscule, et la raison qu'ils en apportent, c'est la découverte de deux approbations de docteurs datées de 1655. Cette raison ne nous convainc pas; car on n'a pas retrouvé l'édition de 1655, et le P. Eudes a pu solliciter et obtenir ces deux approbations pour une édition subséquente. Le P. Martine nous semblant plus à même d'être exactement renseigné sur ce point, nous nous en tenons à son affirmation très précise.

VOGUE DU CONTRAT DE L'HOMME AVEC DIEU. 57 -

porter nos lecteurs à se nourrir, et à nourrir les autres, de cette doctrine substantielle! Ils y trouveraient les stimulants les plus efficaces pour les pousser à la sainteté.

Le premier mérite d'autant mieux de fixer l'attention, qu'il a joui d'une vogue plus grande, du vivant de l'auteur, et après sa mort. Plusieurs fois édité au XV¹¹e siècle (1), il ne cessa pas de l'être au XV¹¹¹e (2). Loin de là. Un des disciples du Vénérable, le P. Daon, supérieur du séminaire de Caen, l'accommoda si bien, en 1743, au goût de ses contemporains, qu'il lui donna un regain de popularité. Les éditions se multiplièrent coup sur coup, jusqu'en plein X¹Xe siècle: elles atteignirent, si elles ne dépassèrent la cinquantaine(4). Le Contrat franchit même la frontière, et il en parut à Barcelone une traduction espagnole. Peut-être, fut-il traduit en d'autres langues. Il est, en effet, l'un des plus connus et des meilleurs, parmi les ouvrages du P. Eudes. Or, nous le savons par ses biographes, de ceux-ci, plusieurs attirèrent l'attention des étrangers et reçurent les honneurs d'une traduction en langues diverses (5). On ne s'étonnera

(1). Au XV¹¹e, outre l'édition de 1654, on peut en citer deux autres, l'une de 1664, l'autre de 1668.

(2). Après la mort du P. Eudes, il fut réédité à Caen, en 1681, puis à Rouen, en 1730 et augmenté, cette fois, du Portrait du véritable chrétien et de diverses pratiques.

(3). Le P. Roger Daon, né à Briqueville en Bessin, en 1678, entra dans la Congrégation de Jésus et Marie, en 1699. Il s'y fit remarquer par sa science et sa vertu, et mourut, en 1749, au séminaire de Sées, dont il était supérieur. Il a laissé plusieurs ouvrages estimés, en particulier: La conduite des Confesseurs au tribunal de la Pénitence, ouvrage qui a eu près de cent éditions et qui a été traduit en plusieurs langues.

(4). Caen, Poisson, 1747, 1774; Bayeux, Nicolle, 1785; Caen, Chalopin, 1786, 1821, Caen, Leroux, 1807; Paris, Denonville, 1823, 1829; Rennes, Jausions, 1838, 1842, etc. Parmi ces éditions, les unes ne renferment que le Contrat, les autres contiennent, en outre, des exercices de piété, parfois différents de ceux que le P. Daon y avait ajoutés.

(5). Cf. Oeuvres complètes du Vénérable Jean Eudes, T. 11, pp. 202-204.

58 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

donc pas que nous nous y arrêtions nous-même longuement. Ce que nous en dirons justifiera, nous osons l'espérer, l'importance que nous accordons à cet opuscule.

Dans le Royaume de Jésus, le P. Eudes, en fidèle disciple des PP. de Bérulle et de Condren, avait envisagé la vie chrétienne comme la continuation et l'achèvement, en chaque chrétien, de la vie de Jésus. La vie chrétienne, c'était, selon eux et selon lui, Jésus vivant et régnant dans les âmes par sa grâce qu'il y infuse, par son esprit qu'il y répand, par ses vertus qu'il y nourrit et développe, par ses mystères qu'il y reproduit. Ou bien encore, c'était le chrétien prenant sa place dans le corps mystique du Christ, qui est l'Eglise, pour renouveler en lui-même les différents mystères qui s'y accomplissent, comme ils se sont accomplis dans la personne même de son Chef (1).

Dans le Contrat de l'homme avec Dieu, toujours d'après la même doctrine, le Vénérable montra, dans le Baptême, le point de départ, le principe de cette vie; car c'est ce sacrement qui incorpore à Jésus-

Christ, et apporte, avec l'obligation de mourir au vieil homme, l'obligation et le moyen de vivre la vie de l'homme nouveau. Il s'attacha à bien établir la grandeur, la beauté, la splendeur de l'action divine en celui qui le reçoit, et les conséquences qui en découlent pour la direction et l'emploi de tout son être, de toutes ses forces physiques et morales.

Écoutons-le, d'abord, présenter son livre au lecteur. on ne saurait en donner un résumé plus succinct et plus exact, ni en indiquer plus nettement le but.

« Si vous prenez la peine, mon cher Lecteur, de lire ce petit livre avec attention et désir d'en faire bon usage, j'espère que vous en tirerez

(1). Cf. Oeuvres complètes du Vénérable Jean Eudes, T. 1: La Vie et le Royaume de Jésus, introduction. - Cf. T. 1, ch. 1X, pp. 210-221.

IDÉE MAÎTRESSE DU CONTRAT. 59 -

des lumières et des forces, qui vous aideront beaucoup à avancer dans les voies du christianisme.

« Vous y verrez la dignité et sainteté très sublime de la religion chrétienne; le contrat et l'alliance merveilleuse que vous avez faite avec Dieu, lorsque vous y êtes entré; les faveurs et les dons ineffables qu'il vous a départis par le saint sacrement du Baptême; les obligations très charitables dans lesquelles il a voulu s'engager au regard de vous; les promesses solennelles que vous lui avez faites, et les choses grandes auxquelles vous vous êtes obligé réciproquement vers Sa divine Majesté; les mystères incomparables qui sont cachés sous les cérémonies du Baptême; la vie sainte et céleste que le nom et la qualité de chrétien vous obligent de mener; les moyens très efficaces pour le faire avec douceur et facilité, et la manière de renouveler aisément, tous les ans, voire tous les jours, la profession chrétienne que vous avez faite, lorsque vous avez été baptisé(1). »

Le P. Faber a dit quelque part(2) « qu'on verrait un bien plus grand nombre de chrétiens s'adonner au service de Dieu, fréquenter les sacrements, éviter le péché et vivre en bons chrétiens, s'ils avaient une idée nette des rapports que leur condition de créatures établit entre eux et le Créateur », et cette persuasion lui a fait entreprendre son bel ouvrage, intitulé: le Créateur et la Créature. Déjà la même pensée avait guidé saint Ignace, dans ses Exercices spirituels; lui aussi parlait de la création, pour établir les devoirs de l'homme envers Dieu.

Le P. Eudes, en écrivant son Contrat, a été mû par une conviction semblable. Mais, au lieu de prendre pour objet de son livre l'homme en tant qu'homme ou en tant que créature, abstraction faite de son caractère de chrétien, c'est sur ce caractère même qu'il s'appuie, pour lui faire comprendre sa noblesse et ses devoirs. Il veut lui rappeler qu'il a été créé pour vivre de la vie divine, et que, si le

(1). Oeuvres complètes du Vénérable Jean Eudes, T. II: Le Contrat de l'homme avec Dieu, Au Lecteur.

(2). P. FABER, Le Créateur et la Créature, Liv. 1, ch. 1.

60 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

péché d'origine la lui a ravie, le Baptême la lui a rendue, en l'incorporant à Jésus-Christ: d'où obligation de régler ses mœurs sur cette sublime vocation.

« C'est une chose déplorable à larmes de sang », écrit-il, « de voir que, d'un si grand nombre d'hommes dont la terre est peuplée, qui ont tous été baptisés, et, par conséquent, admis au rang des enfants de Dieu, des membres de Jésus-Christ et des temples vivants du Saint-Esprit, et obligés à mener une vie conforme à ces divines qualités, il y en a, néanmoins, beaucoup plus qui vivent en bêtes, en païens, et même en démons, qu'il n'y en a qui se comportent en véritables chrétiens.

« Quelle est la cause d'un si grand mal? Il y en a plusieurs. Mais l'une des principales est que la plus grande partie de ces mêmes chrétiens est ensevelie dans un tel abîme de ténèbres, et dans une si prodigieuse ignorance des choses qui appartiennent à leur profession, que, même, ils ne savent pas ce que c'est que d'avoir été baptisés. Ils ne connaissent point ce que c'est que d'être chrétiens; ils ne considèrent presque jamais les grâces indicibles et les faveurs incompréhensibles que Dieu leur a départies par le saint sacrement du Baptême, et ils passent toute leur vie, sans penser une seule fois, comme il faut, aux promesses solennelles qu'ils ont faites à Sa divine Majesté, et aux obligations très importantes dans lesquelles ils se sont engagés, lorsqu'ils sont sortis de la famille d'Adam, pour entrer en celle de Jésus-Christ, par le saint et sacré Contrat qu'ils ont fait avec lui dans leur Baptême.

« C'est ce qui m'a fait croire que c'est une chose utile et avantageuse à la gloire de Dieu et au salut de plusieurs, de tirer ce Contrat des trésors de l'Église qui en est la dépositaire, pour l'exposer au public et pour le mettre entre les mains et devant les yeux de tous les chrétiens, afin qu'en le voyant et en considérant les conventions qui y sont portées, ils apprennent ce que c'est qu'un homme baptisé, ce que Dieu lui est, ce qu'il est à Dieu, quelle est la dignité et la sainteté de sa condition, quelle doit être sa vie en ce monde, quelle est la gloire qui lui est préparée dans le ciel, s'il vit en chrétien, et quels sont les supplices qui lui sont destinés dans l'enfer, s'il n'est pas fidèle à tenir le pacte qu'il a fait avec Dieu, lorsqu'il a reçu le salut sacrament du Baptême. »

Ce contrat, le Vénérable l'exalte en termes magnifiques. C'est un contrat, « public et solennel, dont le ciel et

NATURE DE CE CONTRAT.

6 1 -

la terre sont témoins »; c'est un contrat « écrit, non de la main des hommes, mais de la main des anges, non avec de l'encre, mais avec le sang de Jésus-Christ, non sur le papier ou sur le parchemin, mais dans les livres éternels de la divine Miséricorde »: c'est un contrat, où il ne s'agit ni d'argent, ni de bien temporel et terrestre, mais d'un empire céleste et éternel, mais d'un immense trésor de gloire, de grandeur, de félicité incompréhensible; contrat de donation, par lequel l'homme se donne à Dieu et Dieu se donne à l'homme, en la manière la plus avantageuse qui puisse être imaginée; contrat d'achat, par lequel l'homme passe de la puissance et du domaine de Satan en la puissance et dans le domaine de Dieu; contrat de société et d'alliance, et de la plus noble, de la plus riche, et de la plus honorable alliance qui se puisse concevoir. Car cette alliance n'est pas seulement celle « d'un ami avec son ami, d'un frère avec son frère, d'une épouse avec son époux », c'est celle « d'un membre avec son chef », c'est-à-dire la plus étroite, la plus intime de toutes alliance si excellente, que « l'union des sarments avec le cep de la vigne, de la greffe avec l'arbre sur lequel elle est entée, des membres du corps humain avec leur tête, n'en est que l'ombre et la figure ». N'est-elle pas, en effet, comme la « continuation et l'extension de l'ineffable alliance de l'humanité sainte du Sauveur avec la personne du Verbe » ? Et qui donc la cimenter, sinon le sang de Jésus-Christ? Et qui donc en est le lien, sinon l'Esprit-Saint, qui est l'unité du Père et du Fils? Aussi mérite-t-elle d'être comparée par Notre-Seigneur à l'union qu'il a avec son Père.

Évidemment, le Vénérable n'entend point parler d'un contrat proprement dit. Entre Dieu et l'homme, il ne peut exister d'acte de ce genre. En vertu de la création et de la conservation, l'homme appartient entièrement à Dieu;

6 2 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

corps et âme, facultés et capacités, fonctions et opérations, sont, par destination première, consacrés à sa gloire. Mais ce qu'il doit à Dieu, à raison de sa nature, l'homme a la possibilité de le lui refuser, à raison de sa liberté; et Dieu se plaît à recevoir de sa volonté et de son amour, avec l'engagement de les dédier à l'honneur de sa divine Majesté, des biens qu'il lui a donnés et qu'il lui conserve; cependant qu'en échange de cette donation, de cette consécration volontaire et libre, il se donne lui-même à sa créature, avec une libéralité toute divine et des promesses magnifiques. N'y a-t-il pas là comme un pacte et un contrat

d'amour? En parlant ainsi, du reste, le P. Eudes parlait comme saint Grégoire de Nazianze et saint Ambroise, et, peut-être, comme d'autres Pères. Le premier ne dit-il pas que le Baptême est un pacte fait avec Dieu, pacte où l'on s'engage à mener une vie plus pure (1)? Et le second ne l'appelle-t-il pas le contrat de la foi, contrat bien supérieur à ceux où il est question d'argent (2).

Cette manière d'envisager le Baptême avait pour le P. Eudes le double avantage d'amener plus facilement les fidèles à pratiquer leurs devoirs de chrétiens, et de se prêter à l'exposé de la doctrine catholique sur ce sacrement. C'est ce qu'il fait en des pages fort courtes, mais impressionnantes, à force d'être riches de vérités. Nous venons de le constater, par sa définition. du contrat ou plutôt de l'alliance merveilleuse que Dieu, dans un excès inconcevable d'amour, veut bien conclure avec nous; nous allons le constater mieux encore, en entendant les promesses et les obligations auxquelles, par un non moins inconcevable excès d'amour, il a plu à Dieu de s'engager envers nous.

(1). « Secundæ vitæ ac purioris vivendi rationis pactum cum Deo initum, » Orat. XL.

(2). « Major est contractus fidei quam pecuniæ. » Lib. 10, in Luc.

PROMESSES DE DIEU AU CHRÉTIEN.

6 3 -

Quelles sont donc ces promesses et ces obligations? Les voici.

Le Père s'oblige, dans le Baptême, à nous regarder du même oeil qu'il regarde son Fils, à nous aimer du même amour dont il l'aime, à nous traiter comme il le traite, puisque nous ne faisons plus qu'un avec Jésus-Christ, comme les membres ne font qu'un avec leur chef, et que, par là, nous sommes devenus ses enfants. Et, dès lors, quelles faveurs ne nous prodigue-t-il pas! C'est sa grâce, c'est la foi, l'espérance et la charité, ce sont toutes les vertus, tous les dons et les fruits de l'Esprit-Saint, toutes les béatitudes évangéliques. Bien plus, il se donne lui-même avec son Fils et son Saint-Esprit, il établit sa demeure dans notre âme: il a toujours les yeux fixés sur nous, l'esprit occupé de nous, le cœur appliqué à nous aimer, sa sagesse, sa puissance, sa bonté employées à nous protéger, à nous conduire, à nous combler de biens spirituels et temporels, en attendant qu'il fasse de nous au ciel ses héritiers, et les cohéritiers de Jésus-Christ.

De son côté, le Fils dont nous sommes les membres, s'oblige à nous regarder, aimer et traiter comme une partie de lui-même; il nous fait part de tous ses biens. Il nous donne son Père, pour être notre Père; son Esprit et son Cœur, pour être l'Esprit de notre esprit et le Cœur de notre cœur; sa Mère, pour être notre Mère, et, de même, sa sainte Église; enfin, sa chair et son sang, pour être notre nourriture et notre breuvage; car, à une vie toute céleste et divine, telle qu'est la vie infusée par le Baptême, il faut un pain, un breuvage tout céleste et divin. Et, après cette vie passagère et mortelle, que ne nous promet-il pas? C'est le ciel et le sein de son Père; c'est l'empire qu'il exerce, la gloire dont il jouit, le trône sur lequel il est assis; c'est le nom qu'il porte, ce sont les qualités nouvelles dont il est revêtu,

6 4 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

qualité de roi et de dominateur des peuples, qualité de juge des hommes et des anges. Avec lui, en un mot, nous serons par grâce et par communication ce qu'il est, comme Dieu, par nature et par essence, ou, comme homme, par participation.

Voilà les promesses et les obligations de Dieu à l'homme voyons, maintenant, les promesses et les obligations de l'homme à Dieu.

Par le contrat du Baptême, nous promettons de renoncer à Satan, à ses pompes, à ses œuvres, et d'adhérer à Jésus-Christ par la foi, l'espérance et la charité, par la pratique de ses vertus. Par conséquent, haine du péché mortel, qui rompt et viole cette alliance sacrée; qui profane et foule aux pieds le précieux sang du Fils de Dieu; qui éteint et étouffe l'Esprit de Dieu; qui rend vaines et inutiles la vie, la

passion et la mort du Rédempteur; qui, enfin, d'un enfant du Père céleste, d'un membre de Jésus-Christ, fait un membre du diable, un enfant de Lucifer. Par contre, attachement irrévocable à notre Chef, pour marcher sur ses pas, guidés par ses maximes, animés de son esprit et de ses sentiments.

Contrat et promesses, songeons-y bien, nous serons représentés au dernier jour: ils décideront de notre sort.

Laissons parler ici notre Vénérable. Son langage simple, fort, nerveux, subjugué l'âme et la remplit d'un saint effroi, en la rappelant à son devoir.

« Il s'ensuit que vous serez jugé, à l'heure de la mort, sur le Contrat qui s'est passé entre Dieu et vous dans le Baptême, et sur les promesses que vous y avez faites. Car, alors, en vous représentant ce Contrat, on vous produira ces promesses, que vous ne pourrez pas désavouer. On vous demandera si vous les avez gardées. Si vous l'avez fait, le Fils de Dieu vous dira: « Venez, le béni de mon père, posséder le Royaume, qui vous est préparé dès la constitution du monde. » Si vous ne l'avez pas fait, il vous dira: « Misérable, je t'avais fait tant d'honneur que de te

FACILITÉ RELATIVE DE LA VIE CHRÉTIENNE

6 5 -

recevoir en mon alliance et en celle de mon Père: et tu as fait plus d'état de la société, infâme des démons que de celle de ton Dieu. Va, malheureux; puisque tu as mieux aimé la compagnie du prince de l'enfer que celle du Roi du ciel, tu le suivras dans sa damnation, tu seras compagnon de ses supplices, tu seras esclave de sa tyrannie. tu brûleras, tu enrageras, tu souffriras éternellement avec lui : « Discede a me, maledicte, in ignem aeternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus; retire-toi de moi, maudit, et va dans le feu éternel, qui est préparé au diable et à ses anges. »

« O épouvantable tonnerre! O malédiction effroyable! Mon cher frère, si vous craignez que ce foudre ne vous tombe sur la tête, fuyez le péché, qui, seul, vous peut séparer d'avec Dieu, et donnez-vous à lui, tout maintenant, pour lui garder les promesses que vous lui avez faites en votre baptême(1). »

Tous ces enseignements, exprimés dans un style d'une allure vive, alerte même, qui, par ses figures autant que par son mouvement, a quelque chose d'oratoire - combien de fois le P. Eudes ne les avait-il pas fait entendre du haut de la chaire? - tous ces enseignements, disons-nous, sont confirmés et condensés dans une explication précise et lumineuse des cérémonies du Baptême. Puis, de peur qu'on ne s'excuse de la violation de ces engagements sur la difficulté de les tenir, le Vénérable établit que le chemin du ciel est plus aisé que celui de l'enfer, et que, avec la grâce de Notre-Seigneur, « il est plus facile de vivre en chrétien et selon la profession du Baptême, que de vivre en païen et suivant la dépravation du siècle. »

Pour vivre chrétiennement, que faut-il, en effet? Bien comprendre ce que c'est que Satan, le péché, le monde et les choses du monde; connaître et savourer la douceur qu'il y a à suivre Jésus, si bon, si beau, si parfait, si prodigue de biens et de délices envers ceux qui l'aiment; mais aussi, prendre certains moyens nécessaires et qui sont à

(1). Contrat, ch. V.

6 6 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

notre disposition, savoir: l'humilité, la confiance en Dieu, le fréquent recours aux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, la méditation, durant quelques jours chaque année, de toutes les vérités précédemment exposées, méditation accompagnée d'une bonne confession et de la rénovation des promesses et des vœux du Baptême. Pour faciliter cette rénovation, le P. Eudes joint à ses conseils une longue et belle élévation à Dieu sur cette matière. Et, comme il est meilleur encore de faire cet acte tous les mois, et même tous les jours, matin et soir, il en donne une formule abrégée, qu'une explication courte et lucide met à la portée de

tous: « Abrenuntio tibi, Satana; adhœreo tibi, Domine Jesu, Redemptor meus, Caput meum, et Vita mea charissima: Je renonce à toi, Satan; et j'adhère à vous, ô Jésus, mon Seigneur, mon Rédempteur, mon Chef, et ma très chère Vie. »

Toutefois, il ne suffit pas de vivre avec Jésus-Christ et pour Jésus-Christ, il faut encore mourir avec lui et pour lui. Ad convivendum, ad commoriendum! Cette parole de saint Paul, notre Vénérable aimait à la redire et à la commenter. Voilà pourquoi, à la fin de son opuscule, il a placé quelques pages à l'usage des moribonds: conseils pratiques, élévations ou protestations enflammées, qui contiennent les dispositions requises pour mourir en vrai chrétien, et sont de la plus grande utilité, non seulement pour les malades en danger de mort, mais pour toutes les personnes qui les assistent. Heureux ceux qui les mettront ou pour lesquels on les mettra à profit! Ils mourront, véritablement, dans le baiser du Seigneur.

N'avions-nous pas raison de dire que ce petit livre était, dans sa brièveté, d'une richesse incomparable? Ajoutons qu'il est tout rempli de la sève des divines Écritures et des Pères, dont la parole vient appuyer et renforcer les assertions

LETTRE DU P. IGNACE DE JESUS-MARIA.

67 -

de l'auteur. Certains chapitres même ne sont guère qu'un enchaînement de textes, qui se complètent et s'expliquent mutuellement. Aussi ne s'étonnera-t-on pas si, fait pour les simples, il fut très goûté par des prêtres et des religieux, remarquables par leur science et leur sainteté. La preuve en est dans cette lettre adressée au Vénérable, le 31 octobre 1660, par le P. Ignace de Jesus-Maria, déjà connu du lecteur, « l'un des hommes les plus spirituels et les plus éclairés de son temps (1). »

« MON TRÈS CHER ET HONORÉ PÈRE,

« Mon cœur est tout en jubilation, quand je prends la plume pour vous remercier très humblement de l'excellent livre, ou plutôt du précieux trésor spirituel, que vous me donnâtes le jour de notre sainte Mère Thérèse, après que vous eûtes célébré la sainte messe dans notre église, à l'autel de la très aimable Vierge Marie, votre incomparable protectrice et la nôtre.

« J'avais bien désir de vous en remercier à l'heure même; mais j'avais tant de personnes à confesser, ce jour-là, que je n'eus le moyen de sortir du confessionnal. Deux jours après, j'entrai dans les exercices des dix jours de la Toussaint, et commençai le jour de saint Luc, continuant jusqu'à la fête de saint Simon et saint Jude, dans la solitude, sans parler à personne qu'à Dieu.

« Durant cette désirable retraite, j'ai eu le temps de goûter à loisir, en la présence de Dieu, la céleste doctrine, qui est contenue en votre petit livre du Contrat de l'homme avec Dieu. Je l'ai lu deux fois tout entier, à genoux, en esprit d'oraison, fort posément et attentivement. Il faut que je vous avoue sincèrement que c'est le livre le plus rempli de l'onction du saint Esprit, qu'aucun qui soit en notre siècle. Il nous donne les plus belles connaissances et les plus éclatantes lumières du christianisme touchant le saint Baptême, avec une clarté et une facilité convaincantes; non pas avec des paroles emphatiques et éblouissantes, mais d'un style naïf (2), sincère et fort intelligible.

« Tous les chapitres de ce petit grand oeuvre contiennent des vérités

(1). P. HÉRAMBOURG, Liv. 1, ch. X1X, p. 273. Spirituels, au sens mystique.

(2). Naïf, naturel.

68 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

de grande importance, mais, entre les autres, le troisième chapitre(1) me semble tout étincelant de feux et de flammes pénétrantes jusqu'à l'intime du cœur, pour nous embraser à aimer Dieu de toutes nos forces,

très fidèlement, très cordialement, et très constamment, par des preuves de la sainte Écriture si puissantes, qu'aucun bon esprit n'y saurait résister; il faut se rendre tout à fait à notre amant infini, éternellement aimable.

« J'ai béni plusieurs fois votre personne, votre entendement, votre mémoire et votre volonté, dont Dieu s'est servi pour animer plusieurs personnes à mieux servir son adorable Majesté, plusieurs entendements à le mieux connaître, plusieurs mémoires à se souvenir des obligations de leur baptême, et plusieurs volontés à l'aimer plus parfaitement qu'auparavant (2). »

« Voilà », ajoute le P. Hérambourg, auquel nous empruntons cette lettre, « voilà quels ont été les sentiments de ce grand serviteur de Dieu touchant ce petit livre, dans lequel on découvrira les mêmes choses qu'il y a découvertes, et l'on goûtera la manne qu'il y a goûtée, pour peu qu'on soit animé, comme lui, de l'esprit de Jésus-Christ. » Nous ne pouvons que souscrire à ce jugement.

Le second opuscule n'a point, assurément, l'importance du premier; il ne se compose que de cinq chapitres, dont deux, le deuxième et le troisième, indiquent les cérémonies prescrites aux servants de messe, suivant qu'il n'y en a qu'un seul ou qu'il y en a deux; et dont un autre, le quatrième, contient le texte des réponses qu'ils doivent faire au prêtre.

Primitivement, cet opuscule formait la troisième partie d'un autre ouvrage composé par le P. Eudes, qui portait pour titre: Le Sacrifice admirable de la sainte Messe, ouvrage assez étendu et divisé en trois parties. La première

(1). Celui qui contient les promesses de Dieu.

(2). P. HÉRAMBourg, Liv. 1, ch. XIX, pp. 273-275.

LE SACRIFICE ADMIRABLE DE LA SAINTE MESSE.

69 -

traitait « de l'excellence de ce divin sacrifice » ; la seconde, « des choses qui y servent et qui s'y pratiquent »; la troisième, « de la dignité de l'action qui se fait en y servant, et de la manière de la bien servir (1). » Cette partie, de beaucoup la plus courte, a été seule imprimée, et le P. Martine nous l'a dit, elle le fut en 1654. Dans la suite, le P. Eudes pensa à publier l'ouvrage entier; il en écrivit même au P. de Bonnefond, en le priant de substituer à son propre nom celui de Jean de Sainte-Marie, comme témoignage de sa piété envers la très sainte Vierge (2). Ce projet ne fut pas exécuté. Le précieux traité, dont il recommande la lecture dans le Mémorial de la vie ecclésiastique, resta manuscrit, et il s'est perdu(3).

Ce qui nous en reste, sur la dignité de l'office du servant de messe, nous fait vivement regretter cette perte, tant les vues y sont élevées. On y sent, et le P. Eudes l'affirme dans sa préface, l'influence de l'Oratoire, et tout spécialement du P. de Condren(4). On ne peut douter que les deux autres parties ne fussent aussi profondément imprégnées de la doctrine de ce grand serviteur de Dieu, « l'un des

(1). P. HÉRAMBourg, Liv. 1, ch. XIX, p. 277. Le titre exact de l'opuscule est: La Manière de bien servir à la sainte Messe, contenant la dignité et la sainteté de cette action, et ce qu'il faut faire à l'extérieur et à l'intérieur, pour la bien faire.

(2). P. COSTIL, Fleurs, T. 1, P. 11, § 20, p. 665.

(3). Cf. Le Mémorial de la Vie ecclésiastique. (OEUVRES COMPLÈTES, T. III, P. 111, ch. V1, p. 61). - On a imprimé, sous le nom du P. de Condren, un livre intitulé: idée du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ, qui résume sa doctrine sur cette matière. La deuxième, la troisième et la quatrième partie, qui traitent du sacrifice de Jésus-Christ et des prières qui se disent, tous les jours, dans la célébration de la sainte messe, peuvent offrir quelque analogie avec la première et la seconde partie de l'ouvrage du P. Eudes.

(4). Le P. Eudes écrit ici « le P. de Condren »; d'autres écrivent de, « Condrand »; ce qui donnerait à penser que la syllabe finale « dren », se prononçait « dran ».

70 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

plus saints hommes et des plus éclairés de la lumière céleste », dit notre Vénérable, « qui aient été, depuis longtemps, dans l'Église de Dieu. »

Mais, écoutons notre auteur traduire en son langage les enseignements de son illustre maître, et relever l'office du servant de messe.

« Qu'est-ce que servir à la sainte Messe? - C'est une des plus grandes et des plus saintes actions qui se puisse faire dans le christianisme; car, après la célébration du Saint-Sacrifice de la Messe, il n'y a rien de plus grand ni de plus digne, que de la servir... C'est le second office de la maison du grand roi.

« Comme il y a en deux offices, au regard du corps passible et mortel de Fils de Dieu, l'un de le produire et former, office qui n'appartient qu'à la très sainte Vierge, l'autre de le servir, office qui a été exercé par la même Vierge, comme aussi par saint Gabriel et par saint Joseph, qui l'ont servi et qui ont assisté sa sainte Mère dans les services qu'elle lui a rendus; de même, il y a encore à présent deux offices, au regard du corps glorieux et immortel de Notre-Seigneur dans la sainte Eucharistie. Le premier est de le produire, le rendre présent et le mettre sur l'Autel, ce qui n'appartient qu'aux prêtres. Le second est de ceux qui servent à la sainte Messe, et qui coopèrent avec le prêtre à l'oblation de ce grand et admirable Sacrifice. Jugez, de là, combien cette action est digne et relevée.

« C'est une chose si excellente et si sainte, que Notre-Seigneur a établi un sacrement dans son Église, qui est le sacrement de l'ordre, pour donner le pouvoir et la dignité d'accomplir cet office, et la grâce de le bien exercer(1). Oui, le même sacrement qui est établi, pour donner pouvoir et grâce aux prêtres d'offrir le Saint-Sacrifice de la Messe, est institué aussi pour donner grâce et dignité à ceux qui y doivent servir,

(1). Le P. Eudes suppose ici, ce qu'affirment beaucoup de théologiens, que le sous-diaconat et les ordres mineurs sont comme des divisions du diaconat, qu'ils ont l'essence du sacrement et produisent la grâce ex opere operato. Ce point est controversé. Les ordres mineurs sont, au moins, des offices établis par l'Église, par un rite sacré et pour des ministères sacrés, que ceux-là seuls peuvent régulièrement remplir, qui les ont reçus. A ceux-là, en outre, l'ordination confère des pouvoirs propres, et leur donne droit à des grâces spéciales pour les exercer saintement.

L'OFFICE DE SERVANT DE LA MESSE.

71 -

c'est-à-dire des sous-diacres et acolytes, lesquels, seuls, ont droit de servir la sainte Messe par office, et ont Caractère, dignité et grâce, pour le faire honorablement et saintement. Que si l'Église le permet aux laïques, c'est par faveur et privilège et pour la nécessité, lorsqu'il ne se trouve ni diacre, ni sous-diacre, ni acolyte, ni clerc, pour le faire. »

Le P. Eudes établit, ensuite, la supériorité de l'office d'acolyte sur celui d'exorciste, déjà pourtant si grand dans l'Église, puisqu'il confère le pouvoir de chasser les démons: bien plus, sur le martyr. De cette dernière supériorité, il donne deux raisons, qui valent d'être exposées.

« La première, c'est parce que celui qui endure le martyr, rend témoignage d'une vérité par l'effusion de son sang seulement et par la perte de sa vie, qui, à proprement parler, n'est pas un sacrifice, n'étant pas institué de Dieu en cette qualité, ni à cette fin; mais celui qui sert la sainte Messe, et qui coopère avec le prêtre dans ce divin mystère, rend témoignage de toutes les vérités de Dieu par le sang de Jésus-Christ et par le plus grand sacrifice qui puisse être.

« La seconde, c'est parce que le sacrement de Confirmation, qui dispose au martyr, et qui donne la grâce et la grâce de le souffrir, est donné à tous les chrétiens indifféremment: mais le sacrement de l'Ordre, qui donne la grâce pour servir la sainte Messe, n'est pas conféré à tous, mais seulement à des personnes de

choix et d'élite, qui se veulent consacrer à Dieu d'une manière spéciale, et qui désirent mener une vie parfaite.»

Très digne en lui-même, l'office du servant de messe ne l'est pas moins par les fruits, grâces et bénédictions que reçoit celui qui le remplit, puisque, après le prêtre, il a la principale part à l'auguste sacrifice. Il l'emporte, surtout, infiniment sur le service de la table des princes, qui est, cependant, un des offices les plus honorables dans leurs palais.

Pour le remplir dignement, le servant de messe doit songer qu'il est au milieu d'une troupe d'anges adorateurs tremblants autour de l'autel. Mieux encore, il doit se rappeler

72 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

que le sacrifice, qui s'accomplit sous ses yeux, est le même que celui qui s'accomplit sur le Calvaire. Ce n'est donc pas une action basse et enfantine que de servir la sainte messe; les princes et les monarques « devraient tenir à honneur de le faire », et s'en reconnaître très indignes: les Chérubins et les Séraphins « ne seraient pas trop bons », pour un pareil ministère.

Conclusion :

Ne pas apporter à cette fonction le respect, la dévotion, la diligence requise, c'est s'exposer à celle malédiction de Dieu: -Maudit celui qui fait l'œuvre de Dieu négligemment! malédiction plus spécialement encourue par ceux qui sont chargés d'instruire les autres et de veiller au fidèle accomplissement des prescriptions de l'Église, et qui ne le font pas;

Obligation d'apprendre, avec un grand soin, toutes les cérémonies extérieures et les dispositions intérieures demandées pour bien remplir cet office.

Ces dispositions intérieures, quelles sont-elles? C'est ce que notre Vénérable enseigne dans son cinquième et dernier chapitre. Il y en a trois: se recueillir et se représenter la grandeur et la sainteté de cette action; s'humilier profondément devant Dieu, et confesser son indignité, en protestant à Notre-Seigneur qu'on ne veut la faire que pour son amour, et en sollicitant sa grâce, à cet effet; enfin, se souvenir que nombre de grands saints ont eu une dévotion spéciale pour ce ministère, et s'unir à leurs sentiments et intentions, en implorant leur assistance.

Est-ce assez dire? Non. Il faut considérer, après la consécration, Jésus-Christ présent sur l'autel; et, là, pour lui et pour nous, adorant, louant, remerciant, aimant son Père; lui demandant pardon et satisfaisant pour nos péchés; réclamant tout ce qui est nécessaire à nos âmes et à nos

PRÉFACE DE L'OPUSCULE.

73 -

corps; s'offrant, se donnant, se sacrifiant avec nous à la gloire et à la louange de la sainte Trinité; embrasé d'un amour immense pour tous ses membres, et du désir de les combler de ses grâces et de ses bénédictions. Il faut, principalement, s'unir à lui dans tous ces actes.

Cet opuscule, le P. Eudes le fit imprimer, pour qu'il fût entre les mains de tous les ecclésiastiques, notamment de ceux qui étaient dans les séminaires. Mais il ne désirait pas moins que tous les catéchistes et les maîtres d'école, et, de même, les pères et mères, l'eussent en leur possession, pour le faire lire et étudier à tous les enfants chargés de servir la sainte messe. C'est pour cela qu'il le dressa en forme de catéchisme par demandes et par réponses, tandis que, selon nous, il devait être, dans son grand ouvrage, en discours continu. Nous l'inférons, non seulement du vague d'un certain nombre de demandes, où l'idée exprimée dans la réponse n'est point mise en relief, mais encore de la Préface, qui, primitivement,

constituait, semble-t-il, le premier chapitre de cette troisième partie, et qui n'est point réduite à la forme catéchistique (1). Cette préface, dans sa majeure partie, est un morceau des plus oratoires, où le P. Eudes dénonce les désordres qui se commettent dans le service de l'autel, et en montre les graves conséquences.

C'est une des plus belles et des plus fortes pages du grand missionnaire, et, à ce titre, nous tenons à la citer tout entière. Elle débute ainsi:

« Entre une infinité de désordres, qui sont aujourd'hui dans le monde, et un nombre innombrable de péchés, qui se commettent même parmi les chrétiens, il y en a un auquel on ne prend pas garde, et duquel on (1). Nous sommes encore induit à penser ainsi par ce fait que, dans certaines éditions, la première partie de cette préface est imprimée en caractères spéciaux, très distincts de la seconde, où le P. Eudes indique le but qu'il se propose dans cet opuscule.

74 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

ne fait point de scrupule; qui, néanmoins, est de la nature des plus grands, parce qu'il est directement contre l'honneur qui est dû à Dieu, dans la chose la plus sainte et la plus sacrée du christianisme, c'est-à-dire dans le Saint-Sacrifice de la Messe. »

Vient, ensuite, le tableau des péchés commis par les servants de messe, tableau d'une perpétuelle actualité, et dont les traits, d'une rare précision, gardent, de nos jours encore, toute leur exactitude.

« Je ne parle, pas ici des crimes détestables, qui se font par ceux qui célèbrent indignement ce très auguste Sacrifice, ni des irrévérences et impiétés qui se commettent par plusieurs chrétiens, lesquels semblent y assister plutôt pour se moquer de Dieu, que pour l'honorer. Mais je parle de ceux qui servent à la Messe, et qui ne le font pas avec les dispositions que requiert un mystère si grand et si admirable, qui font cette action avec moins de soin et de diligence, que si c'était une chose commune et indifférente; qui approchent des saints Autels, sans révérence; qui traitent les choses qui y servent, sans respect; qui n'observent aucune des cérémonies établies dans l'Eglise, pour faire ce service avec l'ordre et la majesté convenables; qui ne savent point les choses qu'il faut répondre, ou, s'ils les savent, qui ne les disent qu'entre leurs dents, ne prenant pas la peine de les prononcer, ou, s'ils les prononcent, n'attendant pas que le prêtre ait achevé ce qu'il dit, pour lui répondre, et bien souvent, d'un ton et d'un accent ridicule et impertinent; qui, en leur contenance, ne font rien voir qui ressente l'esprit de piété et de religion; qui tournent la tête de tous côtés, comme des girouettes; qui ont des yeux pleins d'égarement et de curiosité; et qui, enfin, se comportent avec tant de négligence, d'immodestie et d'irrévérence dans cette action, qu'un Turc ou un infidèle, qui verrait traiter ainsi le plus divin de nos mystères, aurait sujet de croire que ce ne serait qu'un jeu d'enfant et une chose très frivole et très légère. »

A cette vigoureuse peinture succède une accumulation, non moins vigoureuse, des funestes effets de ce désordre, dans une série de phrases brèves, concises, d'un impétueux mouvement.

« Certainement, ce n'est point ici un petit mal, mais beaucoup plus grand qu'on ne pense, tant pour ceux qui servent ainsi à la Messe, que

PRÉFACE DE L'OPUSCULE

75 -

pour ceux qui les emploient, et qui ne prennent pas la peine de les instruire et de remédier à un tel désordre. C'est avilir le plus adorable, de nos mystères. C'est anéantir les fruits du Sacrifice incomparable du souverain Prêtre. C'est profaner le plus grand de nos sacrements, qui est le sacrement de l'Autel. C'est détruire l'effet du sacrement de l'Ordre, institué non seulement pour donner la grâce d'offrir dignement le Saint-Sacrifice de la Messe, mais aussi afin d'y servir saintement. C'est fouler aux pieds le précieux Sang,

que le Fils de Dieu a répandu pour établir dans son Église ce sacrement. C'est outrager le Corps adorable de Jésus-Christ résidant sur nos Autels. C'est étouffer l'esprit de la religion chrétienne, qui est un esprit de haute estime et de profonde vénération pour toutes les choses qui regardent le service de Dieu. C'est faire passer cette même religion, avec tous ses mystères, pour une chose de néant. C'est mépriser les règles et les ordres prescrits par l'Église, ou plutôt, par le Saint-Esprit qui la gouverne en toutes choses, touchant la manière de servir la sainte Messe. C'est déshonorer Dieu dans les choses mêmes, dans lesquelles il veut recevoir de nous l'honneur qui lui est dû. C'est l'offenser par les moyens qu'il a établis pour expier nos offenses. C'est tarir les sources de la divine Miséricorde. C'est emprisonner les fontaines de la grâce; et, par conséquent, c'est fermer toutes les portes du salut, et renverser tous les moyens que Dieu nous a donnés pour parvenir au ciel, voire s'en servir pour nous précipiter plus avant dans l'enfer. C'est être bien éloigné des sentiments des Anges, qui sont à millions autour de nos Autels, mais qui y sont tremblants de respect, selon ces paroles de l'Église; Tremunt Potestates. C'est avoir moins de vénération pour les choses saintes, que les démons qui ne les regardent qu'avec tremblement: Daemones credunt et contremiscunt. C'est donner sujet aux hérétiques de les blasphémer, aux libertins de s'en moquer, et au peuple simple et grossier, qui ne se conduit que par exemple, de n'en faire aucun état. Enfin, c'est provoquer l'ire de Dieu contre nous, et attirer la malédiction de sa vengeance sur nos têtes; car il est écrit que: Maudit celui qui fait l'œuvre du Seigneur négligemment! Or, après l'oblation du Sacrifice de l'Autel, il n'y a point d'œuvre plus grande, dans le christianisme, que de servir à ce même Sacrifice. »

Quelle admirable abondance d'idées! Et comme la vérité s'en révélera à quiconque prendra la peine de les approfondir! Il y a là, pour tous les clerics chargés du service des autels, matière à de longues et salutaires considérations.

76 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Et quelles instructions saisissantes n'en pourraient-ils pas tirer, pour les jeunes gens et les enfants, qu'ils emploient dans les cérémonies sacrées! Si toutes ces pensées étaient comprises et retenues, si elles commandaient la conduite, quelle religion, quelle piété, quelle décence resplendirait, aux regards des fidèles émus jusqu'au fond de l'âme, dans l'accomplissement de nos augustes mystères! Le P. Eudes eut le bonheur de voir ses avis écoutés et suivis par les ecclésiastiques qui se retiraient dans ses séminaires. De là, cette parfaite ordonnance des exercices du culte, cette modestie et cette révérence au chœur et à l'autel, qu'on admira bientôt, chez les clerics aussi bien que chez leurs employés, dans un grand nombre de paroisses.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Nomination de M. Servien au siège de Bayeux.

(1 6 5 4).

Achat d'une terre en Hérouville. - Nomination de M. Servien au siège de Bayeux: on l'indispose contre le Serviteur de Dieu; Lettre du P. Eudes à l'un de ses confrères; son voyage à Paris et ses démarches auprès de M. Servien; saint Jean l'évangéliste, patron secondaire de la Congrégation de Jésus et Marie; les amis du P. Eudes, M. Bourdoise, la Mère Mechtilde du Saint-Sacrement. - Mission de Cisai et M. d'Amfréville. - M. Jean-Jacques Blouët de Camilly: son enfance et sa jeunesse, sa conversion, son entrée à la Probation.

L'année 1654 apporta au P. Eudes de graves inquiétudes, mais aussi plusieurs consolations. Les inquiétudes lui vinrent du côté de ses adversaires et de M. Servien, évêque nommé de Bayeux: les consolations, de l'heureuse marche du séminaire et du collège de Lisieux(1), de l'acquisition d'une terre près de Caen, du don céleste d'un nouveau patron, saint Jean l'évangéliste, du succès de la mission de Cisai, et, surtout, de l'entrée du deuxième fils de M. de Camilly dans sa société.

Nous avons déjà raconté les premières de ces joies, narrons les autres événements tristes ou joyeux, et, pour cela, suivons l'ordre des faits.

(1). Il convient de rapporter ici les paroles du vénérable, dans son Mémorial, touchant cette maison: « Ce fut, en cette mission (de Lisieux), que se fit l'établissement de notre maison de Lisieux, dont grâces immortelles soient rendues à Notre-Seigneur Jésus et à sa très sainte Mère! »

Ce fut le 26 avril 1654, que le P. Eudes acheta, au prix de vingt-trois mille cent livres, une terre assez considérable, dans la paroisse d'Hérouville (1). Cette terre, qui s'augmenta, plus tard, d'une portion d'un pré voisin, appartenait au seigneur de l'endroit. Située en fort bon air, elle offrait aux ecclésiastiques du séminaire un lieu de sortie et de délassement, les jours de congé.

Mais, si la situation matérielle du séminaire allait toujours s'affermissant et s'améliorant, l'orage, après une courte accalmie, avait remonté à l'horizon. La vacance du siège de Bayeux, après la démission de M. l'abbé de Sainte-Croix, n'était guère moins préjudiciable au Vénérable et au séminaire de Caen, que ne l'avait été l'épiscopat de M. Molé. Les membres du Chapitre, qu'il comptait pour adversaires, avaient repris toute leur animosité: ils ne laissaient échapper aucune occasion de lui marquer leur mauvaise volonté; ils appelaient, de tous leurs vœux, la destruction de sa congrégation, et, à vrai dire, tous leurs actes conspiraient à l'amener (2).

La nomination de M. Servien à l'évêché de Bayeux, le 23 mai 1654, aggrava encore la situation du séminaire et de son fondateur; car, tout d'abord, ce prélat ne se montra guère mieux disposé à leur égard que M. Molé.

François Servien, originaire de Grenoble, était fils d'Antoine Servien, conseiller au parlement du Dauphiné. Sestalents naturels et la fortune de son frère Abel, ministre d'État et surintendant des finances, auraient pu lui procurer d'illustres emplois dans le monde. Il y renonça, pour se consacrer à l'Église, et prendre Dieu pour son partage. De bonne heure, il fut pourvu du doyenné de Saint-Martin

(1). Hérouville, dans le doyenné de Douvres, à trois kilomètres environ de Caen, non loin du canal de cette ville à la mer.

(2). P. MARTINE, Liv. IV, p. 363.

HOSTILITÉ DE M. SERVIEN.

79 -

de Tours, puis, gratifié de plusieurs bénéfices considérables. Le 22 mai 1653, Vital de L'Etang, évêque de Carcassonne, étant mort, on le nomma en sa place. Cette nomination fut de courte durée. La démission de M. de Sainte-Croix étant survenue, le roi lui accorda l'évêché de Bayeux, autrement important que celui de Carcassonne.

François Servien était un homme de bien, d'une grande piété, rempli de bonnes intentions, mais, par là même, plus accessible aux mauvaises impressions, que, sous le masque du zèle, on chercherait à lui donner. Ainsi en arriva-t-il à l'égard du P. Eudes.

A peine fut-il nommé, que les adversaires de l'homme de Dieu, plus à portée d'arriver jusqu'à lui, le circonvinrent habilement, comme ils avaient fait M. Molé. Ils s'emparèrent même si bien de son esprit, qu'ils lui persuadèrent ce qu'ils voulurent. Devant leur nombre et leur caractère, le prélat ne put croire qu'on cherchât à lui en imposer tant la bonté prédispose au métier de dupe.

On lui répéta donc, et il les accepta, toutes les calomnies dont on avait déjà abusé M. Molé. On alla jusqu'à lui affirmer que M. Harlay de Champvallon, archevêque de Rouen depuis 1651, avait, le premier, conseillé à son prédécesseur de détruire le séminaire de Caen: affirmation mensongère, qui n'en trouva pas moins crédit auprès du prélat, peu au courant des faits (1). Aussi, lorsque quelques

(1). M. de Harlay de Champvallon était le neveu du précédent archevêque. Le P. Eudes lui écrivit « qu'ayant été à Paris pour rendre ses respects à Mgr l'Évêque de Bayeux, il l'avait trouvé tout à fait prévenu contre lui et sa congrégation, par les calomnies qu'on avait avancées eu sa présence. » Il le suppliait donc instamment « de prendre sa protection en cette occasion, en écrivant un mot de sa main ou de celle de M. son grand vicaire pour détromper M. Servien, lui qui avait eu déjà la bonté d'appuyer ses intérêts auprès de M. Molé, à la recommandation de Monsieur son oncle, qui avait assez fait paraître l'affection qu'il portait

au Séminaire de Caen, en l'approuvant solennellement, en conséquence de la requête qu'on lui avait présentée en 1647. » Après quoi il ajoutait en propres termes : « Certainement, Monseigneur, j'ose dire que c'est ici l'affaire de Nosseigneurs les Évêques, et qu'il y va beaucoup de leurs intérêts, de protéger ceux qui travaillent aux séminaires, puisqu'ils sont entièrement à eux, mais nous particulièrement, qui faisons une profession extraordinaire d'être absolument à leur disposition. » ne savons si cette lettre fut écrite, de Paris ou d'ailleurs, le P. Costil ne nous le dit pas. Nous n'avons pas non plus la réponse de M. de Harlay. S'il intervint, son intervention n'eut pas plus de succès, pour le moment, auprès de M. Servien, que, précédemment, auprès de M. Molé. Le P. Costil cite, ensuite, comme l'adversaire du P. Eudes le plus influent sur l'esprit du prélat, un certain Père de l'Oratoire, nommé Rebigeois, et que le Vénérable appelait Rabageois, en raison de son rôle en la circonstance, « puisqu'il privait la communauté de la joie qu'elle eût de ressentir, à la venue d'un évêque si accompli. » Mais il ne nous dit pas si ce Père était à Paris ou à Caen. Les mois « à la venue » feraient croire qu'il habitait cette dernière ville, et que ce fut lui qui y entretint M. Servien dans ses fâcheuses dispositions contre le P. Eudes et son séminaire. - Cf. P. COSTIL, Annales, T. I, Liv. IV, ch. V, § 227.

80 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

amis du saint missionnaire se présentèrent pour le saluer en son nom, en attendant qu'il vint lui-même, ils furent assez mal accueillis. Ils essayèrent de dissiper ses préventions, par l'éloge du Vénérable et de ses confrères; ils n'y parvinrent pas. Tout au contraire, leurs discours, à peine écoutés, semblèrent le fortifier dans sa conviction première.

Ces fâcheuses dispositions de M. Servien furent aussitôt mandées au P. Eudes. Résigné entièrement à la sainte Volonté de Dieu, le Vénérable adora ses desseins sur lui et sur sa congrégation, et se soumit, d'avance, à tout ce qu'il lui plairait d'ordonner (1). Ce fut dans ces sentiments que, le 15 juin, il écrivit à l'un de ses confrères l'édifiante lettre que voici:

« Je remercie de tout mon cœur notre très adorable Jésus et sa très aimable Mère de la croix qu'il leur plaît nous donner. C'est l'unique trésor de la terre, le souverain bien des vrais enfants de Jésus et Marie, la source de toute bénédiction, la gloire et la couronne, l'amour et les délices des vrais chrétiens. Je parle selon l'esprit, et non selon les sens.

(1). P. MARTINE, Liv. IV, p. 364.

LE P. EUDES CHEZ M. SERVIEN.

81 -

Adorons donc, très cher Frère, bénissons, louons, glorifions, et aimons de tout notre cœur la très aimable Volonté de notre bon Dieu, qui dispose toutes choses en la meilleure manière, et qui sait bien tirer sa gloire du péché même, qui est le plus grand de tous les maux. Disons de toute l'étendue de notre âme: « Je bénirai le Seigneur en tout temps. Le Seigneur est mon secours; je ne craindrai point ce que me feront les hommes. » Il est vrai que, si le Seigneur ne bâtit la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la veulent édifier. Mais, aussi, est-il véritable que, si le Seigneur ne détruit lui-même la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la veulent détruire. Après tout, que la Volonté de Dieu se fasse! Il est le Seigneur: que ce qui lui plaît s'accomplisse!

Il conclut en ces termes:

Au reste, fortifions-nous dans le Seigneur et dans la puissance de sa vertu, persuadés que notre travail n'est point inutile dans le Seigneur. Jetons toutes nos inquiétudes dans son sein, parce qu'il prend soin de nous. Ce n'est pas à nous qu'ont affaire ceux qui nous traversent; c'est au Roi et à la Reine du ciel et de la terre, qui sauront bien dissiper tous leurs desseins, quand il en sera temps. Cependant, il faut faire, de notre côté, tout ce que nous pourrons pour les affaires de notre Maître, et demeurer en paix, n'oubliant pas, surtout, de bien prier pour ceux dont il plaît à Dieu se servir pour nous châtier, comme pour des

bienfaiteurs. »

En conséquence, le P. Eudes ne négligea rien de ce qui dépendait de lui. Il partit pour Paris, afin, s'il se pouvait, de conjurer la tempête, dont lui et les siens étaient si violemment menacés. Aussitôt arrivé, il se présenta devant le nouvel évêque, pour l'entretenir de sa société et lui offrir ses services: il en fut très mal reçu. Repoussé, il lui adressa une requête, dans laquelle il développait les différents points, qu'il n'avait pu exposer de vive voix: sa requête ne fut pas plus lue, qu'il n'avait été lui-même écouté. Il eut alors recours au crédit de ses amis et des personnes qu'il savait avoir quelque puissance sur l'esprit du prélat: il employa tous les moyens humains pour détruire ses injustes préventions. Tout fut inutile: M. Servien persista dans ses mauvaises dispositions; il méditait même, dès

8 2 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

lors, de fermer à nouveau la chapelle de Caen, et de confier son séminaire aux Pères de l'Oratoire.

Fut-ce avant, pendant, ou après ce voyage, que le P. Eudes reçut de la très sainte Vierge un nouveau témoignage de sa protection ? Ce point reste incertain d'après ses biographes. Toujours est-il que cette tendre Mère, pour l'encourager au milieu de ses épreuves, lui donna, vers ce temps-là, pour patron secondaire de son institut, saint Jean l'évangéliste, qu'elle avait elle-même reçu de son Fils unique mourant sur la croix, en qualité de fils adoptif.

Il devait être « le protecteur, le modèle et le directeur de ses missionnaires, particulièrement en ce qui regarde la charité mutuelle qui doit vivre et régner en eux, afin qu'ils regardent, honorent et imitent ce grand apôtre en sa vie et en ses vertus, mais surtout en sa charité », ainsi que notre Vénérable l'a écrit de sa propre main (1). Ce présent, la sainte Vierge le lui fit par l'entremise de Marie des Vallées, dont, cette année-là, par lui-même ou par le P. de Montaigu, il suivait, semble-t-il, plus exactement que jamais les états mystiques (2).

Ce qu'il y a de certain, c'est que, durant son séjour d'environ deux mois à Paris - il y passa juillet et août - le P. Eudes visita ses amis et trouva près d'eux assistance et réconfort. Nous venons de dire les démarches qu'ils tentèrent en sa faveur auprès de M. Servien. Nous savons, par ailleurs, que, cette année-là, M. Bourdoise avait formé le projet de visiter la Normandie, pour encourager, par sa présence, les conférences ecclésiastiques fondées par l'abbé

(1). P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv, 11, §9, pp. 518-519,

(2). Spécialement du mois d'avril au 21 septembre. Bibl. Nat. Man. 11,950: Vie admirable de Marie des Vallées, et les choses prodigieuses qui se sont passées en elle.

LE P. EUDES ET SES AMIS.

8 3 -

du Val-Richer(1), Dominique Georges(2). Il avait même le désir de voir cet abbé s'unir avec le P. Eudes, son ami, avec M. Pavi(3), le fondateur du séminaire de Sées, et plusieurs autres prêtres et laïcs de la même province, pour y propager cette excellente institution. Des affaires urgentes avaient finalement empêché ce voyage, déjà retardé de mars en juin par la maladie(4). Serait-il téméraire d'avancer que les deux serviteurs de Dieu s'entretinrent, en cette occasion, de ce grave sujet? D'autre part, la Mère Mechtilde du Saint-Sacrement et ses filles s'étaient, depuis quelque trois mois (12 mars-1654), transportées rue Férou, non loin de l'église Saint-Sulpice, dans une maison qui leur permettait

(1). Le monastère du Val-Richer fut fondé au XI^e siècle, en 1150, par Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, pour y recevoir des Cisterciens. Cette abbaye, située non loin de Lisieux, dans l'Exemption de Cambremer, avait été réformée en 1645, et l'abbé Georges y avait eu de grands obstacles à surmonter. Cf. T. 11, ch. XV111, p. 381, Note 1.

(2). Sur cet abbé, Cf. T. 11, ch. XV111, p. 381, Note 1. - M. Dominique Georges, du diocèse de Toul, était entré au séminaire de Saint-Nicolas en 1638. Il avait été reçu dans la communauté en 1641, et l'avait

quittée trois ou quatre ans après, pour suivre M. de la Place, abbé commendataire du Val-Richer. D'abord curé du Pré-d'Auge, il s'était, ensuite, fait religieux, et M. de la Place lui avait donné son abbaye. Il y avait mis la réforme, et vivait lui-même avec ses religieux d'une vie très austère et très édifiante. Plein de zèle pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique, il ne cessait d'en parler aux curés de son voisinage, et, du consentement de l'évêque, il établit des conférences publiques, où les ecclésiastiques venaient de fort loin, pour s'instruire des obligations de leur état, Ces conférences, commencées au diocèse de Bayeux, s'étendirent, en peu de temps, dans toute la Normandie.

(3). M. Pavi fut choisi par l'évêque de Sées, pour conduire son séminaire, sur la recommandation de M. Bourdoise. C'était un saint prêtre, qui tâchait d'inspirer aux prêtres et aux curés de sa connaissance l'esprit de leur vocation; il s'appliquait, particulièrement, à cultiver les jeunes gens, en qui il trouvait des dispositions pour l'état ecclésiastique; sa maison était comme le séminaire de tout le voisinage.

(4). La Vie de M. Bourdoise, par Ph. Descourveaux, Liv. IV, pp. 444-450. - Bibl. Mazarine, Ms. 2,991 : Vie de M. Bourdoise, Liv. 11, ch, 45. - M. Bourdoise, fort infirme, mourut l'année suivante 1655.

84 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

de garder la clôture, de recevoir des postulantes et des novices, et de faire l'adoration perpétuelle, fin de leur institut. Le nouveau monastère ne brillait, ni par sa magnificence extérieure, ni par l'abondance de ses richesses. Mais la ferveur et la sainteté des âmes d'élite qu'il renfermait en faisaient l'image du ciel. Il attira, nécessairement, les pas de notre Vénérable, qui eut plaisir à voir les hommages rendus à Notre-Seigneur dans le sacrement de son amour; plaisir, aussi, à constater que, dans cette maison comme dans les siennes, la dévotion à Jésus-Christ n'était point séparée de la dévotion à Marie (1), et que saint Joseph, le chef et le gardien de la Sainte-Famille, en était établi l'économe et le protecteur. Peut-être même, le 22 août, assista-t-il à l'élection et à la reconnaissance solennelle de la Reine du ciel pour Mère, Abbessse et Supérieure perpétuelle de ce monastère, cérémonie qui se fit en présence des dames fondatrices et bienfaitrices de la maison et d'un grand nombre de témoins (2).

Ses amis visités et tous ses efforts demeurés vains, le P. Eudes, l'âme entièrement soumise à la Volonté de Dieu, quitta la capitale.

Pendant son séjour à Lisieux, M. le président d'Amfréville était venu lui demander une mission pour la paroisse de Cisai(3), dont il était seigneur. Le Serviteur de Dieu avait

(1). La Mère Mechtilde répétait souvent à ses filles « qu'elle n'aurait pas osé se présenter au pieds du Saint des saints, pour réparer sa gloire dans le divin sacrement de l'Autel, si elle, n'y avait été introduite par la Souveraine du ciel et de la terre, étant convaincue que ses religieuses et elle ne pouvaient être de véritables réparatrices et victimes, que par l'entremise de cette divine Mère. » Hervin, La Vie de la Mère Mechtilde du Saint-Sacrement, Liv. IV, ch. V111, P. 363.

(2). HERVIN, Vie de la Mère Mechtilde du Saint-Sacrement, Liv. IV, ch. VIII, pp. 363-368.

(3). Cisai-Saint-Aubin, canton de Gacé, arrondissement d'Argentan (Orne), se trouvait alors dans le diocèse de Lisieux.

MISSION DE CISAI

85 -

trop de respect pour ce grand magistrat, il en avait reçu des services trop signalés (1), pour ne pas lui accorder avec empressement une grâce qu'il ne refusait à personne, quand il en avait la possibilité. Toutefois, la saison étant fort avancée, on avait remis l'exécution de ce projet à l'automne suivant, comme l'époque la plus favorable pour le peuple des champs et, pour le président lui-même, qui voulait suivre tous les exercices(2).

Or, l'automne approchait. Notre saint apôtre écrivit donc, avant de partir, à un certain nombre de ses ouvriers apostoliques de venir le rejoindre à Lisieux, pour commencer cette mission. En même temps,

il en prévenait quelques autres de se tenir prêts à s'y rendre, en cas de besoin. Dès que les vacances du Parlement eurent permis la présence de M. d'Amfréville, les exercices s'ouvrirent. On était environ à la mi-septembre. Ils se prolongèrent jusqu'à la Toussaint, avec une grande ferveur. Les bénédictions abondantes, que Dieu versa sur ses travaux, dédommagèrent un peu notre Vénérable des préventions et des rebuts de M. Servien. (1)

M. d'Amfréville tint à honneur d'assister à tous les offices, et cette assiduité contribua puissamment à exciter et à soutenir celle de ses vassaux. Il donna un exemple plus édifiant encore. Craignant que, vu sa qualité de président, les missionnaires eussent peine à entendre sa confession, de peur d'avoir à résoudre quelque cas de conscience épineux, il dissipa leurs appréhensions, et déclara publiquement, avec beaucoup d'humilité, qu'il ne prononçait jamais d'arrêt, qu'après avoir consulté quatre habiles avocats sur l'affaire à juger. Une précaution, aussi sage et

(1). Cf. T. 11, ch. V111, pp. 153-158; ch. XX11, pp. 198-199.

(2). P. MARTINE, Liv. IV, pp. 360-361.

86 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

aussi chrétienne, rassura les plus timides, et édifia profondément toute la compagnie(1).

Peu de temps après son retour à Caen, alors que la tempête grondante menaçait l'existence de son séminaire, la Providence adressa au P. Eudes, comme une marque de sa protection bienveillante en un âge de vie pour sa société, un postulant de choix, sur lequel il était loin de compter: M. Jean-Jacques Blouët de Camilly, fils cadet d'une famille bien chère, celui-là même qui, après avoir mérité d'être le compagnon de ses travaux évangéliques, devait être son digne successeur. La vocation de ce jeune gentilhomme vaut la peine d'être narrée. Elle montre par quels chemins détournés Dieu sait arracher une âme à l'amour du monde et de ses brillantes vanités.

Jean-Jacques-Blouët était, nous l'avons dit (2), le second fils de M. Jacques Blouët et de dame Anne le Haguais, dont l'éloge n'est plus à faire. Il avait trouvé, dans les exemples domestiques, une efficace incitation à la vertu, et s'était formé, de bonne heure, à cette candeur, cette honnêteté, cette politesse, cette douceur et cette charité, qui le distinguèrent et lui attirèrent l'estime et l'affection de tous, dans sa maturité. Si judicieux, que ses parents n'avaient rien de caché pour lui, il était doué d'une intelligence si vive, et il profita si bien des leçons de ses maîtres, qu'à l'âge de quinze ans, il avait terminé son cours de philosophie. Sa première pensée, au sortir des études, fut de prendre l'épée, et de se disposer, par divers exercices, au métier des armes. Il possédait, dit le P. Costil, toutes les qualités d'un parfait cavalier: teint vif, grand air, taille

(1). P. MARTINE, Liv. 1V, pp. 366-367.

(2) Cf. T. 1, ch. X11, p. 291.

M. JEAN-JACQUES BLOUET DE CAMILLY.

87 -

avantageuse, nobles manières, coeur, fait pour s'attirer tous les autres. Il servit, effectivement, durant trois années, pendant lesquelles il ne laissa pas de prendre quelque part à la corruption du monde, c'est-à-dire qu'il goûta ses maximes et rechercha son estime et son approbation, avec plus d'ardeur que ne le permettaient le devoir et la réputation d'un bon chrétien, l'honneur d'un fidèle disciple de l'Évangile. Mais, alors, l'Évangile et ses grandes vérités ne faisaient guère d'impression sur son esprit captivé par les vanités de la terre. Dieu le voulut ainsi, pour qu'il fût mieux en état, plus tard, de détromper les âmes enchantées par ces mêmes vanités, et de gouverner une compagnie, dont les discours et les exemples ne devaient tendre qu'à les combattre.

De retour dans la maison paternelle, quelle ne fut pas sa déconvenue de n'y plus trouver sa sœur, qu'il aimait tendrement! Elle venait de se retirer dans le monastère de la Visitation, à l'insu de sa mère. En effet, Mme et Mlle de Camilly étant un jour ensemble à l'église, celle-ci avait secrètement quitté le saint lieu, dans le dessein de dire un éternel adieu à ces avantages terrestres, qui charmaient si délicieusement le

coeur de son frère, et de s'ensevelir, toute vivante, dans la vie intérieure et cachée, dont on fait profession parmi les filles de sainte Chantal. M. et Mme de Camilly avaient respecté sa résolution. Il n'en fut pas ainsi de notre jeune cavalier. A cette nouvelle, sa politesse l'abandonne. Il ne peut supporter une démarche qui condamne sa propre vie, il se rend aussitôt au monastère, en la compagnie de son frère, il menace la supérieure et les autres religieuses présentes; puis, joignant la violence aux reproches, il enfonce une des grilles, et prend un ton si haut, si impérieux, qu'on lui cède, et qu'on remet entre ses mains celle qui ne demandait qu'à s'immoler au pied des autels.

88 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Cette sacrilège incartade méritait un châtement exemplaire. Dieu, toujours admirable dans la conduite de ses élus, punit notre jeune téméraire par celle même sœur qu'il ravissait au cloître: il la fit servir à sa conversion, sans qu'elle-même perdit rien du mérite de son premier sacrifice.

Effectivement, pendant que, au retour de la chasse et des autres divertissements, auxquels il se livrait avec ses amis, Jean-Jacques Blouët ne pensait qu'à jouir de la conversation de sa sœur bien-aimée, Dieu lui inspira de partager avec elle une partie des pratiques de piété qu'il avait conservées dans le commerce du monde, et de réciter en sa chambre le petit Office de la Sainte-Vierge; ce qu'ils observaient régulièrement tous les jours. L'union des prières amena insensiblement celle des sentiments. Mlle de Camilly, toujours remplie de son premier dessein, en parlait fort librement à son frère; et lui n'osait plus la condamner, bien qu'il ne fût pas encore assez détaché de sa personne pour l'approuver. Cependant, intérieurement touché par la grâce, il se disait, parfois, que sa sœur prenait le bon parti, que le monde et ses attraits étaient des trompeurs, qu'il n'y avait rien de plus important que le service de Dieu. Ces pensées, de plus en plus fréquentes, de plus en plus vives, triomphèrent de ses résistances: il consentit à se séparer de celle qu'il affectionnait si fort; et Mlle de Camilly rentra en religion, le 20 juin 1652, mais, cette fois, à Sainte Trinité, sous le nom de sœur Anne de Jésus. Là, voulant réparer la perte, que lui avait causée l'aveugle affection de son frère, elle s'appliqua avec tant d'ardeur à l'exacte observation de sa règle, qu'elle en mourut, le 23 avril 1654.(1)

Cette mort affligea profondément Jean-Jacques; en même temps, elle lui dessilla les yeux. Considérant, d'un côté, la

(1) Mme de Monbazon entendit une voix disant: «Sœur Anne n'est plus. Après dix à douze jours, suivant une révélation, le beau bouton de lys était en paradis.

CONVERSION DE M. J.-J. BLOUËT DE CAMILLY.

89 -

jeunesse de sa sœur et la brièveté de sa vie, de l'autre, le bonheur qu'elle avait eu de se consacrer si généreusement à l'Époux immortel, il promit à Dieu de l'imiter, et de donner, comme elle, le reste de ses jours à Celui dont il refusait depuis tant d'années d'écouter la voix. Sans différer, tant la grâce le pressait, et sans changer d'équipage, il alla tout droit chez le P. Eudes, qui, avant entendu sa résolution, l'embrassa avec joie, et le confirma dans son dessein. Peu de jours après - on était alors en décembre - il l'envoyait à Coutances faire une retraite, afin de mieux examiner sa vocation, à laquelle ses parents n'avaient pas encore donné leur consentement.

Avant de la commencer, Jean-Jacques alla visiter Marie des Vallées, et il la pria de recommander à Dieu cette importante affaire. Elle accéda volontiers à son désir, et, peu après, elle l'assura que la sainte Vierge l'acceptait au nombre de ses enfants, et que, s'il demeurait fidèle à son divin Fils, elle aurait soin de sa conduite. Il entra donc en retraite. Là, convaincu que la Congrégation était le lieu où la Providence le voulait, il quitta l'épée et les livrées du monde, revêtit la soutane, et fut admis à la Probation par le P. de Montaigu, le propre jour de la fête du saint Coeur de Marie, le 8 février 1655, à l'âge de près de vingt-trois ans. Le P. Mannoury s'était chargé, de lui ménager l'acquiescement de sa famille(1).

Ajoutons que Jean-Jacques Blouët s'adonna avec une grande ferveur aux exercices de la Probation. « Il y jeta », dit le P. Costil, « les heureuses semences des vertus qu'on a admirées dans la longue suite de son gouvernement. » La nourriture fort simple et la pauvreté de cette maison, à ses (1). D'après le P. Costil, cela résulte d'une lettre que Jean-Jacques Blouët écrivit au P. Mannoury, pour le remercier des mesures qu'il avait prises pour lui ménager cet acquiescement de leur part ».

90 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

débuts, ne le rebutèrent point, non plus que l'étroit cabinet, qui lui servait de cellule, et où il ne pouvait faire aucun pas, que pour en sortir ou pour se mettre au lit. Il ne cherchait que Dieu, et Dieu tient lieu de tout aux âmes qui ont su le goûter. Plus tard, il disait, en parlant de ces commencements, qu'il se plaisait mieux dans cette grotte, que dans les salles les mieux ornées.

Nous le retrouverons plus loin à Paris, puis aux côtés du P. Eudes dans de grandes missions, et nous aurons alors l'occasion de raconter rapidement les années de sa formation ecclésiastique. Car notre Vénérable, appréciant le don que Jésus et Marie avaient fait à sa société, n'épargna rien pour la rendre plus sérieuse et plus féconde (1).

(1). P. COSTIL, *Fleurs*, T. 11, LXIX; *Annales*, T. 1, Liv. V, ch. 1, § 2. - Nous reproduisons presque entièrement son récit.

CHAPITRE SIXIÈME.

M. Servien, le P. Eudes et Notre-Dame-de-Charité

(1 6 5 5 - 1 6 5 6).

M. Servien à Bayeux: il enlève au P. Eudes la supériorité de la communauté de Notre-Dame-de-Charité; vaines instances des Religieuses, Lettres de la Mère Patin et de ses Filles à M. Servien; nomination de M. Le Grand comme supérieur; conséquences de cette mesure; Lettre du P. Eudes aux religieuses de Notre-Dame-de-Charité pour la fête de l'Assomption. - Divergences de vues entre M. Le Grand, la Mère Patin et le P. Eudes: irritation des bienfaiteurs de la maison et désolation des Religieuses; Lettres du P. Eudes au P. Mannoury et à la sœur Marie de l'Assomption de Taillefer, sagesse de sa conduite et son inaltérable dévouement à ses Filles, vocations nouvelles dites à son entremise Mlle Le Conte, Mlle Le Lieupaul, Mme de Bois-David de Soulebieu- Mlle de Bois-David et le Petit Noviciat.

Cependant, le 13 novembre 1654, M. Servien avait obtenu de Rome ses bulles pour l'évêché de Bayeux. Le 10 janvier 1655, il avait été sacré, dans l'église des Prémontrés de Joyenval, au diocèse de Chartres. Le 10 mars suivant, il avait pris possession de son siège par procureur. Son arrivée dans sa ville épiscopale avait suivi de près. Bien différent de la plupart de ses prédécesseurs depuis plus d'un siècle, en particulier de M. Molé, il y venait avec la pensée d'y établir sa résidence et de remplir, parmi son peuple, tous les devoirs d'un bon pasteur. A cette résolution, il demeura constamment fidèle, durant son trop court épiscopat.

Les adversaires du P. Eudes n'avaient pas désarmé. A Bayeux, pas plus qu'à Paris, ils ne cessèrent d'agir sur l'esprit du prélat, rendant impossible toute réconciliation, jusqu'au jour où Dieu lui dessilla les yeux.

M. Servien avait, en arrivant, l'intention bien arrêtée de

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

fermer, une seconde fois, la chapelle du séminaire de Caen, et de donner le soin de ses ordinands aux Pères de l'Oratoire. Le P. Eudes tenta de changer ces dispositions; ses efforts demeurèrent vains. Il se tourna alors uniquement vers Dieu. Prières, mortifications, pénitences, il recourut à tous les moyens d'apaiser sa colère; car ces contradictions n'étaient, selon lui, qu'un châtement de ses propres péchés.

En même temps, il fit appel aux supplications de beaucoup d'âmes saintes, en grand crédit près du divin Maître, et il exhorta ses confrères à s'unir à elles. Surtout, il les conjura de travailler plus fidèlement que jamais à leur perfection, afin d'être plus promptement exaucés(1).

Puissante efficacité de ces prières! Si les préventions de M. Servien ne tombèrent pas du même coup, il n'exécuta pourtant point son premier dessein. Il se borna à ôter au Vénérable la supériorité de Notre-Dame-de-Charité. Encore, en le privant de cette charge, ne lui interdisait-il pas, comme l'avait rêvé M. Molé, de s'occuper de cette communauté, et ne lui refusait-il pas la consolation de la visiter. Dans son hostilité contre le père, le bon prélat cherchait à épargner les filles, dont la conduite, édifiante et vertueuse jusqu'à l'héroïsme, avait, dès l'abord, gagné ses bonnes grâces.

Sous la direction éclairée de la Mère Patin, on voyait, effectivement, fleurir dans le monastère les plus admirables vertus. C'était, en particulier, comme une sainte émulation, une lutte généreuse de prévenances réciproques, d'empressement à s'entraider, à se secourir. On s'y disputait l'honneur de remplir les emplois les plus pénibles, les plus répugnants à la nature. Un mot de la supérieure, et les

peines étaient apaisées, la paix rentrait dans les
(1). MARTINE, Liv. IV, pp, 367-368.

M. SERVIEN ET LES RELIGIEUSES DE N-D.-DE-CHARITÉ.

93 -

murs, l'on se remettait au devoir, si, par hasard, on s'en était écarté.

La bienveillance de M. Servien fit concevoir aux religieuses l'espérance de le réconcilier avec leur fondateur. Elles sollicitèrent donc elles-mêmes, elles sollicitèrent par leurs amis, afin d'obtenir le P. Eudes pour supérieur. Voyant toutes leurs démarches inutiles, elles résolurent, enfin, d'écrire au prélat les raisons qui dictaient leur choix. Cet exposé ne pouvait lui déplaire, puisqu'il leur avait permis d'élire leur Père spirituel.

On aimera à lire cette lettre, pleine d'une filiale affection pour leur pieux instituteur. Mais, auparavant, donnons celle de la Mère Patin, qui leur servait d'introductrice .

« MONSEIGNEUR,

« C'est avec toute l'humilité, la soumission et le respect possibles, que je prends la liberté de témoigner à Votre Grandeur, qu'ayant fait connaître à nos Sœurs les difficultés qui s'opposaient au désir qu'elles m'avaient marqué d'obtenir pour supérieur notre Révérend Père Eudes, elles m'ont priée instamment de leur permettre d'exposer leurs sentiments sur ce sujet aux pieds de Votre Grandeur. Je n'ai pu leur refuser cette consolation; et moi, Monseigneur, je ne dois pas m'exempter du devoir de me signaler fille d'obéissance; et, dans cette disposition, après vous avoir humblement demandé le Révérend Père Eudes, je supplie Votre bonté, en cas de refus, de vouloir bien nous accorder M. Vérel, dont nous avons plusieurs fois entendu parler avec estime. C'est l'unique, sur qui notre Communauté fonde son élection, sous Votre bon plaisir et autorité, Monseigneur, Vous demandant instamment la continuation de Votre insigne protection et bienveillance; faveurs, qui nous seront entièrement gratuites, et dont nous nous estimons infiniment indignes, et moi en particulier, qui prends la liberté de Vous assurer du respect très profond avec lequel je serai toute ma vie

de Votre Grandeur,

Monseigneur,

La très humble et indigne fille et servante en Notre-Seigneur, Sœur Françoise-Marguerite PATIN.
De la Visitation Sainte-Marie.
Dieu soit béni! »

94 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Voici la lettre des religieuses

« MONSEIGNEUR,

Comme nous avons justement sujet d'appréhender que Votre Grandeur ne soit insatisfaite du long temps qui s'écoule, sans que nous terminions notre élection d'un Père spirituel, nous prenons, en tout respect, la liberté de venir, par celle-ci, avouer notre irrésolution, ayant toutes les peines imaginables à nous résoudre d'en choisir un autre que celui que nous avons très humblement supplié Votre Grandeur nous vouloir octroyer, qui est le Révérend Père Eudes. Nous reconnaissons bien, Monseigneur, nous rendre en cela importunes; mais, cependant, nous en souffrons plus volontiers la confusion, que la douleur qui pénètre nos coeurs d'une telle pression, que nous ne pouvons la soulager qu'en Vous exposant humblement nos sentiments, espérant que Votre bonté ordinaire, Monseigneur, se laissera fléchir à nos importunités, et nous les pardonnera, ayant égard à la juste cause de nos poursuites, puisque, outre le motif que le Révérend Père Eudes est notre Père et Instituteur et la considération que nous avons de ses mérites, nous avons, de plus, une certitude entière qu'il n'y a aucun ecclésiastique dans le diocèse, qui le surpasse en respect et

estime pour Votre illustre personne, ni qui ait plus de fidélité, de soumission et d'obéissance pour observer et faire observer les ordres de Votre Grandeur. Sur quoi nous nous appuyons fort, et ne pouvons nous arrêter sur la difficulté de son grand âge et faiblesse corporelle, avant devant les yeux les fatigues qu'il essuie dans les missions, y faisant autant de travail que les plus jeunes et robustes. De sorte, Monseigneur, que, s'il Vous plaît nous faire la grâce de nous le donner pour Supérieur, nous espérons, moyennant la divine Miséricorde, que notre conduite ne lui sera pas beaucoup à charge, et que nous n'abuserons en aucune manière de Votre débonnairerie à nous favoriser et protéger, de la continuation de l'honneur de Votre insigne bienveillance, à laquelle nous serions éternellement obligées, si elle nous est propice en cette occasion.

Prosternées en esprit aux pieds de Votre Grandeur, nous Vous en conjurons, Monseigneur, avec toute l'humilité et l'instance possibles, Vous assurant unanimement de notre profond et très soumis respect, étant De Votre Grandeur,

Monseigneur,

Les très humbles, très obéissantes et indignes filles et servantes en Notre-Seigneur,

LES SŒURS de la Communauté de Notre-Dame-de-Charité.

Dieu soit béni (1) »

(1). Annales de Notre-Dame-de-Charité. Année 1655.

M. LE GRAND, SUPÉRIEUR DE N.-D.-DE-CHARITÉ.

9 5 -

Cette lettre nous révèle les raisons mises en avant par l'évêque de Bayeux, pour motiver sa détermination, sans trop contrister ces bonnes filles: le grand âge du P. Eudes, - et il avait alors cinquante-quatre ans environ! - la faiblesse de sa santé, - et, malgré une constitution assez débile, soutenu par la force d'En-Haut, c'était un vaillant missionnaire! Ces raisons, qui masquaient des motifs inavoués, ne pouvaient duper personne. Mais qu'alléguer d'autre à une communauté témoin des vertus du Vénérable et de sa parfaite soumission aux évêques et au chef de l'Église? Obéissant à ses préjugés, perfidement entretenus, M. Servien demeura sourd à ces remontrances respectueuses. Il n'accorda pas même aux religieuses de Notre-Dame-de-Charité le supérieur qu'elles demandaient, au cas où il leur refuserait le P. Eudes. Ce fut M. Le Grand, curé de Saint-Julien de Caen, qu'il choisit pour les gouverner, et cet excellent prêtre remplit cette charge, avec grande charité, pendant plus de vingt ans. Car, alors même que le prélat eut honoré le Vénérable de son estime et de sa bienveillance, il ne jugea pas à propos de lui rendre le gouvernement de cette maison, et ses successeurs firent de même: ce qui arriva, remarque le P. Martine, par une disposition spéciale de la Providence. A son jugement, Dieu aurait ainsi procuré au P. Eudes l'occasion de maints beaux sacrifices, et, surtout, celle de travailler d'une façon plus large et plus efficace à l'œuvre de la sanctification des âmes. Sa vocation étant de convertir les peuples par les missions,

(1). Annales de Notre-Dame-de-Charité. Année 1655. - Jusqu'en 1649, l'office de chapelain et de confesseur avait été exercé, dans cette communauté, par un Père du Séminaire. À cette époque, sans doute à l'occasion de l'hostilité de M. Molé, un vertueux ecclésiastique, nommé des Pommerais, homme riche et de condition, s'offrit pour remplir cet office; ce qu'il fit gratuitement avec beaucoup de zèle jusqu'à sa mort, arrivée dix ans plus tard.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

9 6 -

s'il avait eu la charge de cette communauté, sa direction lui aurait pris beaucoup de temps, et l'eût empêché de se livrer à ses travaux apostoliques. Nous croyons, nous, avec l'auteur des Origines de Notre-Dame de Charité(1), « que l'activité du P. Eudes n'eût point été gênée par cette direction, pas plus qu'elle ne le fût par la supériorité, des Carmélites de Caen et des Ursulines de Lisieux »; et que « cette séparation lui rendit difficile la rédaction des Règles et Constitutions » de l'institut.

Le P. Martine attribue plus justement à cette séparation une partie des lettres si belles que le Vénérable adressa à ses filles, lettres relatives à leurs personnes ou aux affaires de leur monastère, et dont beaucoup ont été conservées comme un précieux trésor. Il en cite une, comme exemple, datée du 12 août et

écrite de Coutances (2). Cette lettre est trop longue, pour que nous la rapportions ici intégralement; nous voulons, du moins, en reproduire la dernière partie, qui traite de la vocation sublime des Religieuses de Notre-Dame-de-Charité, des sacrifices qu'elle exige, des souffrances qu'elle impose. Cela vient bien à notre sujet.

Après leur avoir rappelé que la fête de l'Assomption est la fête du triomphe et des grandeurs de leur admirable Mère, après leur avoir énuméré les dispositions qu'elles doivent apporter, les choses qu'elles doivent faire, pour la célébrer dignement, il leur indique quatre moyens d'accroître sa gloire et sa joie, dont le dernier et le principal est « d'avoir une grande volonté pour la fin de [leur] institut, qui est de travailler par [leurs] prières, par [leurs] exemples,

(1). P. Ory, Origines de Notre-Dame-de-Charité, P. I, ch. 1X, p. 611.

(2). Certainement après 1650 et avant 1656, puisque Marie des Vallées, nous le verrons plus loin, souffre depuis plus de quarante ans. D'autre part, il n'a pu l'écrire de Coutances à cette époque, ni en 1650, ni en 1654, puisqu'alors il se trouvait à Paris. -- Voir, Appendice, Note IV, la première partie de cette lettre.

LA VOCATION DES FILLES DE N.-D.-DE-CHARITÉ. 97 -

par [leurs] instructions, en toutes les manières que la sainte obéissance [leur] pourra prescrire, au salut des âmes perdues que la divine Providence [leur] adressera. »

Puis il poursuit en ces termes :

« C'est ici, mes très chères Filles, le moyen le plus propre et le plus puissant pour accroître la gloire, les joies, et même le domaine de notre grande Reine; car la conversion d'une âme lui donne plus de joie, que toutes les autres bonnes œuvres que l'on peut faire en ce monde. Elle en reçoit, elle seule, une plus grande réjouissance, que ne font tous les habitants du ciel ensemble; et aider à retirer une âme de la tyrannie de Satan, pour la soumettre à son empire, c'est lui rendre un plus grand service, que si on lui donnait un royaume terrestre. C'est pourquoi, c'est ce qu'elle a le plus à cœur, ce qui lui est le plus agréable. Ainsi, c'est par ce moyen que vous pourrez être les filles de son cœur, et que vous serez associées avec elle dans une même vocation. Oui, mes très chères Filles, vous n'avez, en quelque manière, qu'une même vocation avec la Mère de Dieu; car, comme Dieu l'a choisie pour former son Fils en elle, et, par elle, dans les cœurs des fidèles, ainsi il vous a appelées en la sainte Communauté où vous êtes, pour faire vivre son Fils en vous, et pour le ressusciter, par vous, dans les âmes pécheresses, dans lesquelles il est mort. Enfin, Dieu l'a envoyée en la terre et l'a faite Mère de son Fils, et lui a donné, toutes les grâces et qualités qu'elle possède, en faveur des âmes pécheresses, sans lesquelles elle ne serait point ce qu'elle est; et il vous a mises dans sa sainte maison, et il a beaucoup de grâces à vous y donner, pour la même fin. O mes chères Soeurs, que votre vocation est sainte! O que votre condition est avantageuse! O que la bonté de Dieu est prodigieuse à votre égard, de vous avoir appelées à un institut vraiment apostolique! O que votre ingratitude serait condamnable, si vous ne reconnaissiez l'obligation indicible que vous avez, pour ce sujet, à la divine Miséricorde!

« Mais sachez que, comme cet emploi déplaît étrangement à l'esprit malin, et qu'il n'y a point de personnes qu'il haïsse tant que celles qui travaillent au salut des âmes, il ne manquera pas aussi de vous tenter sur votre vocation.

« Il vous représentera les peines et les difficultés qu'il y faut souffrir. Mais souvenez-vous, mes très chères Soeurs, qu'il n'y a aucune condition, en ce monde, exemple de travail et de souffrance, et que, si vous ne souffrez avec Jésus, vous ne régnerez point avec lui, et que tout notre

bonheur, en cette vie, consiste à être crucifiés avec lui. C'est pourquoi, il n'y a rien que nous devons tant craindre, que, de n'avoir point de part à la croix de notre Sauveur. Jetez les yeux sur un crucifix, et voyez ce qu'il a souffert pour sauver les âmes. Est-il raisonnable que vous soyez associées avec lui dans la plus grande chose pour laquelle il est venu en ce monde, qui est pour sauver les pécheurs, et qu'il lui en ait tant coûté, et que vous en soyez quittes pour rien? Hélas! où en seriez-vous, si la crainte qu'il a eue des supplices, laquelle a été si violente qu'elle l'a fait suer jusqu'au sang, l'avait empêché de travailler à votre salut? Considérez aussi les douleurs, les larmes et les angoisses, par lesquelles il a fallu que la bienheureuse Vierge ait passé, pour coopérer avec son Fils à la rédemption des âmes perdues.

« Lisez la vie de sainte Catherine, et vous verrez les effroyables tourments, qu'elle a soufferts pour le soulagement des âmes du Purgatoire; et sachez qu'aider à une seule âme à sortir d'un péché mortel, quand même elle ne devrait pas persévérer en la grâce, est plus, néanmoins, que de délivrer toutes les âmes du Purgatoire.

« Mettez-vous devant les yeux ces saintes filles qui quittent leur pays, passent les mers et s'en vont parmi les Canadiens, où elles sont, tous les jours, au milieu de mille dangers, pour gagner quelques âmes à Dieu.

« Je connais une personne de votre sexe, une fille faible, timide et fragile comme vous, qui a demandé à Dieu pendant plusieurs années, avec des ardeurs incroyables, de souffrir les peines épouvantables de l'enfer pour un temps, afin d'en préserver quelques âmes méchantes pour l'éternité; et Dieu lui a fait souffrir, pour ce sujet, des tourments si effroyables, qu'il n'y a point de langues ni de plumes, qui puissent en exprimer la moindre partie; et il y a plus de quarante ans qu'elle est dans ces supplices(1).

« Après cela, mes très chères Soeurs, ne devrions-nous pas mourir de confusion, à la vue de nos faiblesses et de nos lâchetés? Les moindres difficultés nous abattent, les plus petites peines nous découragent, les plus faibles tentations nous surmontent, des mouches nous sont des éléphants; nous nous attristons de ce qui devrait nous réjouir, nous tremblons, où il n'y a aucun sujet de craindre, nous voulons bien jouir des avantages de la sainte Religion, mais nous n'en voulons point les croix. Nous nous imaginons que la dévotion consiste à mener une vie oiseuse et sans travail. O que nous nous trompons lourdement! Toute

(1). Marie des Vallées.

LA CROIX ET LE SALUT DES ÂMES.

99 -

dévotion, qui ne va point à se renoncer à soi-même, à ses volontés, à ses satisfactions propres, à porter sa croix et suivre Jésus dans la voie par laquelle il a marché, en cherchant les âmes égarées, n'est qu'une pure illusion et tromperie.

« Ne savez-vous pas, mes très chères Soeurs, que le grand chemin pour aller au ciel, c'est le chemin de la croix, et qu'il n'y en a point d'autre que celui-là; et que les véritables et solides vertus, qui nous sont nécessaires pour être agréables à Dieu, ne s'acquièrent que par beaucoup de peines, de sueurs, de mortifications et de violences qu'il faut faire sur soi-même?

« N'entendez-vous pas Notre-Seigneur, qui vous dit que le royaume des cieux souffre violence, et qu'il n'y a que ceux qui font effort sur eux-mêmes qui le ravissent; et qu'il a fallu que lui-même ait passé par une infinité de tribulations, pour entrer dans sa propre gloire, qui lui appartenait par tant de titres? Comment serez-vous du nombre de ses membres et de ses épouses, si vous ne voulez point lui être conformes? Voulez-vous qu'on fasse un Évangile nouveau pour vous; ou désirez-vous que Dieu vous envoie un autre Messie, un Messie de sucre et de roses? Voulez-vous aller en Paradis, par un autre chemin que celui par lequel la Mère de Dieu et tous les saints ont passé pour y aller? Ou bien voulez-vous, y aller

seules, et laisser vos pauvres sœurs dans le chemin de l'enfer, parce que vous êtes si délicates, que vous craignez la peine qu'il y a d'étendre votre main pour les retirer? Vous direz, peut-être, qu'elles marchent dans un chemin plein de boue, et que vous craignez de vous souiller en les retirant; le diable est assez rusé pour vous donner cette tentation, d'autant plus dangereuse qu'elle a une belle apparence. Mais je vous dis, mes très chères Filles, qu'il est impossible que Notre-Seigneur laisse tomber ceux qui, pour l'amour de lui, aident aux autres à se relever. La pureté ne peut jamais se souiller, lorsqu'elle est avec la vraie charité, non plus que les rayons du soleil ne peuvent se salir dans la boue. Rejetez donc ces vaines craintes, et ayez confiance en Celui qui vous a appelées à ce divin emploi. Si vous vous défiez de vous-mêmes, et que vous vous appuyiez sur lui, il ne se retirera pas pour vous laisser tomber.

« Enfin, mes très chères Filles, si vous désirez accroître la joie et la gloire de notre digne Princesse, soyez fidèles à Jésus dans votre vocation. Fermez vos oreilles aux sifflements du serpent; ne soyez pas filles d'Ève, qui l'a écouté et s'est laissée séduire; mais soyez filles de Marie, qui l'a vaincu et écrasé sous ses pieds. Je la supplie de tout mon cœur de

100 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

l'écraser entièrement sous les vôtres., et de vous rendre dignes d'être, les véritables filles de son Sacré Cœur, tout embrasé d'amour et de zèle pour le salut des âmes pécheresses, qui ont coûté le précieux sang de son Fils Jésus. C'est en cet amour sacré du très aimable Cœur du Fils et de la Mère que je suis et serai toujours,

Mes très chères Sœurs et très aimées Filles,

Tout vôtre,

JEAN EUDES,

prêtre missionnaire de la Congrégation de Jésus et Marie. »

De telles instructions, conservées avec soin, pour être relues et méditées, quand on en sentait le besoin, ne pouvaient que produire, à Notre-Dame-de-Charité, de merveilleux résultats. A leur lecture, les religieuses sentaient leur ferveur se rallumer, leur désir de perfection s'aviver. Ni les fatigues, ni les peines, ni les sacrifices, ne les arrêtaient dans les pratiques de la vie de communauté ou dans leur apostolat. Elles étaient préparées à toute bonne œuvre pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Quels furent, dans cette épreuve, les sentiments du Vénérable? Il serait facile de les inférer de sa conduite ordinaire en pareilles conjonctures. Toutefois, nous avons deux monuments de l'héroïsme de sa patience et de sa charité, en cette occurrence, et nous sommes heureux de les produire, bien qu'ils ne soient pas de cette année 1655, mais de la suivante, et qu'ils n'aient pas directement trait à l'acte de M. Servien, mais à une de ses conséquences, c'est-à-dire à quelque mesure prise par le nouveau supérieur de Notre-Dame-de-Charité, de concert avec la Mère Patin, contrairement aux vues du fondateur (1).

(1). Le P. Ory, dans les Origines de Notre-Dame de Charité, T. 1, ch. 1X, p. 65, suppose que le P. Eudes ne fut privé de sa charge de supérieur de Notre-Dame-de-Charité qu'en 1656. Cette supposition est inacceptable, puisqu'alors M. Servien l'honorait de son estime et de sa bienveillance. Les termes de la lettre ne s'appliquent pas non plus à cette mesure, mais à la conduite de M. Legrand, le nouveau supérieur.

LETTRE DU P. EUDES AU P. MANNOURY-

101 -

Voici le premier. C'est une réponse au P. Mannoury. Les bienfaiteurs de la maison, notamment le fondateur temporel, M. de Langrie, n'approuvaient pas la nouvelle direction imprimée à l'établissement, pas plus qu'ils ne pardonnaient à l'évêque d'en avoir enlevé la supériorité au Vénérable. Ils parlaient donc de retirer leurs secours au monastère, et, plus que tous les autres, celui qui, jusque-là, l'avait soutenu avec tant de dévouement. Le P. Mannoury lui-même n'était pas éloigné d'épouser ces sentiments, et il en avait averti le P. Eudes. Celui-ci lui répondit, de Coutances, par la lettre suivante, où il traitait, tout d'abord, d'affaires relatives à la maison de Lisieux.

« MON TRÈS CHER FRÈRE,

Jésus, le très saint Coeur de Marie, soit le nôtre pour jamais!

J'ai envoyé votre lettre à M. Manchon, et l'ai prié de vous répondre sur le testament de M. le Promoteur. S'il ne l'a fait, ma pensée est qu'il faut éviter les procès plus que la peste, et en avoir plutôt moins, voire perdre plutôt tout, que de plaider, si ce n'est qu'on entrât dans le procès qu'incidemment, et non comme partie principale, et qu'en cela on fut bien assuré de réussir.

Pour le collège, voici ma vue: M. Marion pour la cinquième, M. de Longval pour la quatrième, M. Saché pour la troisième, M. Francs pour la première, M. Doucet, préfet des pensionnaires, M. Dudy, préfet du collège, ou bien M. Yon pour la cinquième, M. Marion pour la quatrième, et le reste comme ci-dessus, de sorte que, par ce moyen, nous tirerions M. de la Haye et M. de Longval du collège, pour les appliquer à d'autres choses. Mais ne me parlez point encore de ce dernier dessein; mandez-moi seulement votre pensée, et j'en conférerai avec M. Manchon (1). »

(1) C'est un projet de personnel pour le collège de Lisieux; rien ne nous dit qu'il ait été réalisé. Le P. Le Duc étant mort au mois d'avril précédent, il y avait lieu de le remplacer dans la préfecture du collège, si déjà la chose n'était faite. Quant à la préfecture des pensionnaires, il ne s'agissait là, sans doute, que d'un projet; car nous savons, par un texte formel du P. Costil, qu'elle ne fut établie qu'en 1658, et que le P. Dudy en fut le premier titulaire. Le P. Doucet, natif du bourg de Carrouge, au diocèse de Séez, était entré à la Probation en 1654, à l'âge de vingt-et un ans; il passa la meilleure partie de sa vie dans la régence du collège de Lisieux et dans la préfecture des pensionnaires; il y fut un modèle achevé d'humilité, de simplicité, de douceur, d'obéissance et de charité, d'exactitude à l'observance des Règles, et de toutes sortes de vertus. Le P. Yon, originaire de la paroisse de Montcuit, au diocèse de Coutances, entra, vraisemblablement, à la Probation en 1654, à l'âge de vingt-six ans. Il se distingua par son humilité, soit obéissance, sa douceur, son zèle apostolique. Le nom du P. Marion réparait un peu plus loin. Quant à M. Francs, peut-être n'était-ce qu'un auxiliaire, car il y en eut dans les premières années.

102 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Après quoi, notre Vénérable en venait à l'objet de la consultation.

« Je suis bien fâché du mécontentement de M. de Langrie; mais que faire à tout cela? Si je me laissais aller à mes sentiments, j'aurais aussi grand sujet d'abandonner cette maison. Mais il faut nous oublier, et ne regarder que Notre-Seigneur et sa sainte Mère, et faire tout pour l'amour d'eux. Dieu permet toutes choses par bonté vers nous, afin de nous garantir de la complaisance et de la vanité, qui, peut-être, nous feraient perdre tout le fruit de notre travail.

On ne m'a point appelé au fait de M. de Saint-Julien. Cela a été fait, auparavant que j'en aie ouï parler. Je ne sais si cela est venu de lui seul, ou de lui et de la Mère tout ensemble; mais je ne crois pas que cela soit venu des filles. Il est bien certain qu'il n'y a longtemps que la bonne Mère ne veut point de nous. Il faut avoir patience, s'abandonner à la divine Providence, et marcher notre grand chemin, et servir toujours la maison en tout ce que nous pourrons, pour l'amour de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère.

J'ai parlé à la Mère, et lui ai encore écrit, depuis que je suis ici, qu'il est nécessaire d'envoyer un homme exprès à Rome; mais elle ne me répond rien là-dessus. Il est bien assuré que la voie que M. de Saint-Julien veut tenir, n'est pas bonne, et qu'on n'y réussira pas(1). J'écris toutes ces choses à M. de Langrie, et le prie de conserver sa bonne volonté. J'espère faire un voyage dans quelque temps à Caen, là où je verrai M. de Saint-Julien, pour lui dire mes raisons, et le prierai qu'on s'assemble, afin de résoudre ce qui sera le meilleur.

J'écris à M. de Langrie qu'il choisisse, de notre Soeur Marie des Vallées (2), ou du linge trempé

dans son sang, ou une médaille qu'elle a

(1). Il se pourrait que le sujet du différend fût le voyage de Rome, -M. de Saint-Julien conseillant une autre méthode.

(2). Elle était morte au mois de février précédent. Voir ch. V11.

LE P. EUDES ET LA MÈRE PATIN

103 -

portée longtemps à son cou; ou qu'il dise ce qu'il souhaitera, et je lui donnerai de bon cœur, s'il est en mon pouvoir.

Vous avez été trop étroit à la pauvre brebis (1). Il y a bien des raisons pour lesquelles elle peut faire cela. Je lui écris qu'elle le fasse sans crainte.

J'embrasse tous nos très chers Frères et salue tous nos amis, spécialement notre bonne Mme Ozanne, qui suis de tout mon cœur, mon très cher Frère,

Tout vôtre,

JEAN EUDES, ptre Mrs.

De Coutances, ce 29 juillet 1656. »

L'humilité, le détachement de soi et de ses œuvres, la patience, l'abandon à la divine Providence, l'oubli de sa propre personne, pour ne regarder que Jésus et Marie, et tout faire pour leur amour, voilà les vertus que le Serviteur de Dieu s'efforçait de pratiquer dans ces moments difficiles, et dont il conseillait la pratique à ses amis. C'est grâce à elles que, malgré les déboires, il persévérerait dans ses entreprises avec un courage inlassable, fondé sur une entière soumission à la Volonté d'En-haut.

Il ne faudrait pas croire, par ce qu'il dit de la Mère Patin, que cette excellente religieuse se fût quelque peu tournée contre lui. Il y a des divergences de vues entre les personnes les plus saintes; il y en eut, souvent, entre elle et le pieux fondateur, nous aurons l'occasion de le constater. Mais, si ces divergences amènent fréquemment des séparations, ici nous trouvons cette particularité fort édifiante, que les rapports de la plus grande cordialité ne cessèrent d'exister entre le Vénérable et sa coopératrice. De nombreuses lettres attestent qu'elle continua de lui faire part de ses peines intérieures, et lui, de la diriger et de la consoler.

Ces contradictions suscitées à leur pieux instituteur

(1). Une dirigée, pour laquelle le P. Mannoury se montrait trop sévère.

104

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

n'échappaient point au vigilant amour de ses filles. Elles se prirent à craindre que, à force d'être blessé dans ses plus chères affections, il ne finit par les délaisser; et la sœur Marie de l'Assomption se chargea de lui exprimer leurs craintes. La réponse que voici, du 12 août 1656, les assura de son infrangible attachement.

« MA TRÈS CHÈRE FILLE,

Jésus, le très saint Cœur de Marie, soit le nôtre pour jamais!

C'est en l'amour sacré de ce divin Cœur, fournaisie de l'amour immortel, que j'aime invariablement et également, sans aucune préférence, toutes nos très chères Sœurs, les filles bien aimées de ma très honorée Mère. Qui est-ce qui séparera mon cœur de la dilection sainte, que je dois avoir pour la très chère maison d'une si bonne Mère? Sera-ce la tribulation, ou l'angoisse, ou la persécution, ou le glaive, ou quelque autre chose? Non, non. Je suis certain, moyennant les grâces de Dieu, qui m'a engagé à en prendre

soin devant lui, que ni les Anges, ni les Principautés, ni les Vertus, ni la hauteur, ni la profondeur, ni la mort, ni la vie, ni aucune autre créature, ne pourront me séparer de la charité (1), que je dois avoir pour Notre-Dame-de-Charité. Car tout ce que je pourrai faire pour le service de cette sainte maison de ma dévouée Mère, je le ferai toujours de tout mon cœur. Et, quoi qu'il arrive ni le ciel, ni la terre, ni l'enfer, ne m'empêcheront jamais de faire en ce sujet, comme en tout autre, la très adorable Volonté de mon Dieu, qui est la très Unique chose que je désire, que je prétende et que je cherche.

Ce serait de tout mon cœur que je ferais ce que notre bonne Mère, et vous, et nos chères Sœurs désirent; mais je suis, maintenant, dans quelque incommodité, qui est telle, que je ne puis me mettre en chemin, sans péril d'y demeurer malade, comme fit M. Manchon, en venant ici(2). J'ai grand besoin de prendre des remèdes, mais il faut attendre que les jours caniculaires soient passés, de sorte que je ne crois pas pouvoir aller à Caen, que dans le mois de septembre. Mais, enfin, je vous assure que ce sera le plus tôt que je pourrai, moyennant l'aide de Notre-Seigneur.

(1). Rom. V111, 35, 38, 39.

(2). Le P. Manchon était venu de Lisieux pour les affaires du séminaire et du collège. Voir ch. X1X.

ATTACHEMENT DU P. EUDES À N.-D.-DE-CHARITÉ

105 -

» Cependant, je lui recommanderai avec toute l'affection possible, comme je fais tous les jours, et vos personnes et vos affaires. Offrez-lui aussi, et à sa très sainte Mère, celui qui est véritablement et pour jamais, en l'amour de leur très aimable Cœur, ma très chère Fille,

Tout vôtre,

JEAN EUDES, Ptre Missre (1). »

C'est donc dans la fournaise de l'immortel amour, dans le cœur de Marie, que le P. Eudes ravivait sans cesse la flamme sacrée, dont il brillait pour la communauté de Notre-Dame-de-Charité; en sorte que les eaux des tribulations, des injustices, des ingratitude humaines, étaient impuissantes à l'éteindre. Il aimait cette maison, il lui restait dévoué, quoi qu'il eût à souffrir, parce qu'il savait avec certitude qu'elle était vraiment la maison de Marie, et que Dieu voulait qu'elle subsistât. Les révélations, souvent prophétiques, de Marie des Vallées ne lui laissaient aucun doute sur ce point. Cette conviction, il la communiquait à ses confrères et à ses amis, et il ne permettait pas que leur dévouement pour Notre-Dame-de-Charité se relâchât le moins du monde, à cause des ennuis qu'on lui causait à son occasion. Aussi, par ses conseils, M. de Langrie continua-t-il ses libéralités au monastère, en même temps que ses visites à la Mère Patin.

Soupçonnait-il, à la tristesse de la digne supérieure, quelque embarras pécuniaire, le bon président relevait son courage et l'engageait à visiter les troncs de la chapelle.

(1). A la lettre était joint ce post-scriptum : « Je salue très humblement et très cordialement notre très chère Mère et toutes ses bonnes filles, mes très aimées sœurs, en général et en particulier; et je la prie de vous donner pénitence pour avoir suivi la mode du monde, en écrivant, que les véritables filles du Très Saint Cœur de Marie doivent fuir et abhorrer plus que la peste, tant en ceci qu'en toute autre chose, parce que toutes les modes du monde déplaisent beaucoup à son Fils et à elle. » Le Vénérable saisissait toutes les occasions, de former à la simplicité ses filles spirituelles.

106 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

« Peut-être », disait-il, « la divine Providence vous a-t-elle envoyé quelque secours inespéré? » Et la bonne Mère, y allait, et elle trouvait le don, que la main de son charitable visiteur y avait délicatement déposé.

Il ne suffisait pas au P. Eudes d'assurer à la maison de Marie les ressources nécessaires à sa subsistance, il s'occupait plus encore de lui procurer de bons sujets; et, justement, dans ces deux années

1655 et 1656, si pleines d'amertumes pour lui, il eut le bonheur d'y faire entrer plusieurs âmes d'élite. Parlons de deux d'entre elles; Mlle Le Conte et Mme de Bois-David de Soulebieu; car leur vocation et leur vertu sont des plus admirables, et la gloire du Vénérable y est grandement intéressée.

La première était originaire du Cotentin. Âgée de trente ans environ, elle ne se refusait, au milieu du monde, aucun des plaisirs honnêtes permis à une fille de condition, quand, se trouvant à Coutances, elle assista à un sermon du P. Eudes. Elle eut, à la suite, quelques conférences avec lui, qui commencèrent à l'ébranler. Une visite à Marie des Vallées, en compagnie, du Vénérable, fut l'occasion choisie par Dieu, pour lui indiquer la voie qu'elle devait suivre. Cette sainte fille lui parla longuement, en effet, de la fragilité et de la bassesse des choses terrestres, qui enchantent si fort les mondains, puis, par un esprit prophétique, elle lui déclara que Dieu avait sur elle des vues bien différentes des siennes, qu'il la voulait tout entière à lui, et que la sainte Vierge l'avait élue pour un ordre qui lui était consacré.

Mlle Le Conte ne fit, d'abord, que rire de ce discours; mais la flèche était enfoncée dans son cœur, elle ne put l'en arracher. Les paroles de Marie des Vallées ne sortaient plus de sa mémoire. A force d'y songer, elle reconnut la

Mlle LE CONTE.

107 -

difficulté qu'elle aurait à se sauver dans le monde, se résolut à le quitter pour entrer en religion, et la communauté de son choix fut Notre-Dame-de-Charité. Voulant se donner à Dieu sans réserve, elle espérait trouver, dans cet institut naissant, plus de ferveur et de séparation du monde, qu'elle n'aurait fait ailleurs. Avec elle, elle amena Mlle Le Lieupaul, sa suivante, qui, depuis longtemps, aspirait à la vie religieuse, et qui fut très heureuse d'être sa compagne de noviciat. Toutes deux prirent l'habit le même jour, c'est-à-dire le 9, mai 1655: Mlle Le Conte, sous le nom de sœur Marie de la Présentation, Mlle Le Lieupaul, sous celui de sœur Marie de la Conception. Mlle Le Conte paya la dot de sa suivante, et offrit, pour la sienne propre, une somme de huit mille livres, dont elle rendit la communauté dépositaire, dès son entrée. Bien que cette libéralité lui eût justement acquis les droits de bienfaitrice, elle ne s'en prévalut jamais, durant sa longue vie de quatre-vingt-cinq ans, pour exiger aucun privilège, uniquement occupée d'être, en tout, la plus humble et la plus régulière des religieuses (1).

Avant d'entrer en religion, Mlle Le Conte demeurait, en qualité de parente, chez la marquise de Bois-David de Soulebieu: Dieu se servit de leurs relations, et, plus encore, du ministère du Vénérable, pour amener cette âme d'élite à Notre-Dame-de-Charité. Mme de Bois-David, nous allons le voir, appartenait, en effet, à la famille spirituelle de sainte Chantal et de sainte Élisabeth de Hongrie: comme elles, grande dame d'un esprit solide, d'un cœur tendre et bienfaisant, d'une humeur douce et compatissante, sensible aux misères d'autrui et jouissant de les soulager, pratiquant, au milieu du monde, les plus hautes vertus chrétiennes.

(1). Annales de Notre-Dame de Charité. Année 1655.

108 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Née à Montmartin, près de Carentan, au diocèse de Coutances, d'une famille distinguée(1), elle sentit, dès son bas âge, beaucoup d'attrait pour la piété. Si elle n'avait consulté que ses goûts, elle se serait consacrée au service de Dieu. Par obéissance, elle épousa, jeune encore, M. Simon de Bois-David, capitaine aux gardes, dont elle eut six enfants. Quoique, pour se conformer aux bienséances, elle sacrifiât un peu aux modes du monde, ce qu'elle se reprocha vivement, plus tard, sa vie dans le mariage, fut toujours éminemment vertueuse. Son mari, l'ayant laissée libre de suivre son penchant pour la pénitence, elle se donnait la discipline jusqu'au sang, portait une ceinture armée de clous, accomplissait des actes héroïques de mortification et de charité. C'est ainsi que, pendant les longues absences de M. de Bois-David, pour vaincre sa délicatesse naturelle, elle soignait les malades les plus infects, elle pansait les ulcères les plus rebutants. Un jour, même, elle se dépouilla de sa chemise pour en revêtir une malheureuse, dont le corps

était rempli de pus; puis, elle eut le courage de prendre la sienne, et, malgré l'extrême répugnance qu'elle éprouvait, de la porter, l'espace de trois jours.

Telle était Mme de Bois-David, lorsqu'elle eut l'occasion de faire la connaissance du P. Eudes, très lié avec la famille de son mari, et, en particulier, avec M. de Mémont, son beau-frère. A peine l'eût-elle entendu parler de Dieu, qu'elle fut touchée par sa parole, et conçut une grande estime pour sa vertu. Lui, de son côté, vit en elle une âme héroïque à conduire aux sommets de la perfection.

Or, pendant la mission de Valognes en 1643, invités l'un et l'autre à dîner chez M. de Mémont, la marquise s'y présenta, la gorge fort découverte, suivant l'usage du temps.

(l). Elle avait pour père M. de Soulebieu de Briseval.

LA MARQUISE DE BOIS-DAVID DE SOULEBIEU.

109 -

Dans la conversation, le P. Eudes blâma cette mode comme pernicieuse et entraînant la damnation de bien des âmes. « Mais, mon Père », interrompit Mme de Bois-David, « est-il vrai qu'on puisse être damnée pour cela? » « N'en doutez point, Madame », repartit le saint missionnaire d'un ton ferme, et il passa, aussitôt, à un autre sujet d'entretien. Un moment après, Mme de Bois-David montait à sa chambre et se vêtait plus modestement, bien résolue d'observer toujours cette règle, à l'avenir; et, malgré les railleries du monde, elle y demeura fidèle

Cette correction l'amena à des réflexions plus sérieuses sur les vanités, dont elle s'était montrée l'esclave jusqu'alors. Il lui sembla que, par son luxe, elle n'avait travaillé qu'à se perdre, et à perdre les autres. Ainsi, Dieu rompait insensiblement ses attaches au monde, et la préparait à se donner entièrement à lui.

Depuis longtemps, elle désirait trouver un directeur qui l'aidât à mettre ordre aux affaires de sa conscience, et tel était l'objet le plus habituel de ses ardentes prières. La rencontre du P. Eudes lui fit croire qu'elle était exaucée. Peu de temps après, elle se rendit à Caen, pour conférer librement avec lui sur les besoins de son âme. Dans cette entrevue, elle s'ouvrit sincèrement de ses pensées et de ses inquiétudes; et le soulagement qu'elle en éprouva fut si grand, qu'elle ne se reconnaissait plus elle-même: son cœur goûta une paix qu'il n'avait pas encore connue.

A partir de ce jour, elle chargea le P. Eudes de sa direction,

(1). Le P. Mannoury, qui la confessait dans cette mission, fut si agréablement surpris de la pureté de sa conscience et de sa profonde humilité, qu'il en parlait encore quarante ans après. La voyant s'approcher de son confessionnal, parée selon sa condition, et dans la compagnie de plusieurs autres dames superbement vêtues, il avait craint, d'abord, de ne pas trouver sous cet extérieur une âme aussi chrétienne qu'il le souhaitait. Combien il fut heureusement détrompé!

110 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

réitérant les voyages à Caen et trouvant toujours dans ses avis force et consolations, assistant à quelques-unes de ses missions et emportant, de là, le désir de ne plus appartenir qu'à Dieu. Elle en vint à supplier Notre-Seigneur de briser lui-même, en la manière qu'il lui plairait, les liens qui la retenaient dans le monde.

Ses liens furent brisés de la façon la plus cruelle: coup sur coup, son mari et plusieurs enfants lui furent enlevés par la mort (1). Dans ces deuils, sa constance ne se démentit pas, et sa vertu prit des accroissements nouveaux. Plus que jamais, elle s'adonna à la pratique des bonnes oeuvres: elle procura une mission à sa paroisse natale et logea, durant six semaines, les missionnaires dans sa maison; elle assista les pauvres assidûment, les visitant, les instruisant des choses nécessaires au salut, les recueillant chez

elle dans leurs maladies, leur servant de gardienne et de domestique, leur rendant les services les plus pénibles, allant jusqu'à les débarrasser de la vermine qui les dévorait, sans que la longueur du mal lassât sa patience. En même temps, sa piété grandissait chaque jour, grâce à l'oraison, à la lecture pieuse, à des retours répétés sur elle-même, à la réception fréquente des sacrements; et, avec sa piété, sa charité pour le prochain. Critiques et railleries lui étaient insupportables. Elle mettait tout en usage pour réconcilier ceux qui étaient divisés, et on la vit, plus d'une fois, à genoux devant de simples paysans, les conjurant de se pardonner leurs offenses et de déposer leurs rancunes.

Cependant, une voix intérieure la pressait de quitter le monde et de se renfermer dans quelque monastère, pour y passer le reste de sa vie dans les pratiques d'une sincère pénitence. Cette voix parlait si clairement, qu'elle ne lui

(1). Son mari fut tué, en 1648, dans un combat, où il reçût onze blessures.

VOCATION DE MME DE BOIS-DAVID À N.-D.-DE-CHARITÉ

111 -

laissait aucun doute sur sa vocation à l'état religieux. Restait à déterminer l'ordre où elle entrerait. Déjà elle inclinait pour les Carmélites, dont les rudes mortifications lui permettraient d'expié sa vie mondaine, lorsque, vu l'importance de la décision, elle résolut de partir pour Notre-Dame de la Délivrande, afin d'obtenir de Marie les lumières dont elle avait besoin; elle irait, ensuite, à Caen conclure cette affaire avec son directeur.

Son pèlerinage accompli, elle se remettait en chemin, décidée à entrer au Carmel, mais priant Notre-Seigneur de la conduire selon sa sainte volonté, quand elle entendit distinctement, en elle-même, ces paroles dites avec une inexprimable tendresse: « Tournez-vous vers l'Etable de Bethléem, vous y trouverez l'Enfant-Jésus. » L'Enfant Jésus! Elle avait eu, toute sa vie, pour lui une dévotion très spéciale; c'était donc là, à ne pas s'y tromper, une indication du Ciel! Mais l'étable de Bethléem, dans laquelle elle trouverait Jésus dans l'abjection et la pauvreté, où la découvrir? Celui qui lui avait parlé illumina subitement sa pensée. Elle comprit que cette étable n'était autre que l'institut naissant de Notre-Dame-de-Charité, qu'elle connaissait et estimait. Arrivée à Caen, elle rapporta au P. Eudes ce qui venait de se passer, et lui déclara qu'elle s'en remettait à sa décision. Le Vénérable était trop éclairé, pour ne pas reconnaître là une inspiration divine: il lui en donna l'assurance, et tous deux ne pensèrent plus qu'aux moyens d'en venir à l'exécution.

En vain, les parents de Mme de Bois-David, instruits de ses projets, lui suscitèrent-ils mille difficultés. Leur opposition fortifia sa vocation et hâta son départ. Ses fils étaient pourvus dans le monde, l'unique fille qui lui restait était, depuis un an, pensionnaire à Notre-Dame-de-Charité (1); rien

(1). Annales de Notre-Dame-de-Charité. Année 1655.

112 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

ne pouvait l'arrêter. Elle fixa le jour de son entrée au monastère, et le P. Eudes la conduisit lui-même jusqu'à la porte de clôture, accompagné du P. Manchon, de M. de Bernières, de M. et de Mme de Mémont, de M. de Camilly, et de quelques autres personnes de piété. Mme de Bois-David franchit la porte avec une générosité qui étonna tous ses amis. Religieuses, postulantes et novices, la reçurent en grande cérémonie; puis elles la menèrent au chœur, où l'on chanta le Te Deum, en reconnaissance de la faveur que Dieu accordait à l'institut, en lui donnant un tel sujet(1).

Cette joie n'a rien qui puisse surprendre. La noblesse n'avait pas encore perdu de son prestige, et l'éclat, que l'entrée de l'illustre postulante jetait sur le monastère en formation, était un grand bienfait. Pour elle, dans son humilité, elle gémissait au fond de son cœur et se confondait devant Dieu, à la vue de ces honneurs et de ces marques de distinction; elle s'en réputait très indigne.

Cela se passait en 1656, et dans la maison que M. de Langrie avait donnée aux sœurs. Le 25 mars 1657, Mme de Bois-David, qu'aucune privation, aucune souffrance, n'avait rebutée, suivait la communauté dans l'habitation qu'elle avait acquise sur les quais, et, le 29 avril 1658, elle revêtait l'habit de l'institut, sous le nom de sœur Marie de l'Enfant-Jésus, qui lui avait été si clairement prédit en la chapelle de Notre-Dame de la Délivrande. On peut dire qu'avec ce nom elle reçut l'esprit et les vertus de la Sainte-Enfance.

Nous avons vu que Mlle de Bois-David, alors seulement âgée de huit ans, avait précédé sa mère à Notre-Dame-de-Charité, pour y être élevée en qualité de pensionnaire. Elle (1). D'après les Annales de Notre-Dame-de-Charité, l'entrée se fit « sur les huit heures du soir, et la Mère Patin dispensa du silence jusqu'au coup de Matines, afin que chacune pût marquer à cette illustre dame la joie qu'on avait de la posséder. »

Mlle DE BOIS-DAVID ET LE PETIT-NOVICIAT.

113-

y avait été attirée par Mlle Le Conte, sa parente. Son exemple fut suivi par d'autres jeunes filles de condition, qui vinrent y recevoir une éducation chrétienne. De là, une classe nouvelle, la classe des pensionnaires, ordinairement appelée le Petit-Noviciat, parce que ces jeunes filles avaient à peu près la même règle que les novices, et qu'il en sortit un bon nombre de religieuses. Ici encore, Mlle de Bois-David donna l'exemple; elle prit le voile, sous le même nom que sa mère, et devint une des supérieures les plus remarquables de l'institut (1).

Ainsi, la bénédiction de Dieu descendait toujours plus abondante sur la communauté de Notre-Dame-de-Charité, et les épreuves de son fondateur, loin de l'ébranler, l'affermisssaient chaque jour davantage.

(1). Cf. P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. IV, ch. 11, § 111; P. Ory, Origines de Notre-Dame-de-Charité, P. 1, ch, X, pp. 69-75. - Annales de Notre-Dame-de-Charité. Années 1655-1656. - P. MARTINE, Liv. VI, pp. 197-206.

CHAPITRE SEPTIÈME

Mort et Funérailles de Merle des vallées.

(1 6 5 6).

Marie des Vallées: récit abrégé de sa vie depuis 1641 ; ses dernières années, son agonie et sa mort; Lettre du P. Eudes au P. Manchon. - Sa sépulture. - Son éloge par le P. Eudes. - Son influence sur Notre Dame-de-Charité et sur le P. Eudes.

L'année 1656 apporta une amère douleur au P. Eudes et à ses Filles, par la mort de Marie des Vallées. Cefut le 25 février que la Servante de Dieu termina son long martyre, après un jour seulement de maladie. Avant de relater sa fin, reprenons rapidement sa vie, là où nous l'avons interrompue, c'est-à-dire en 1641(1).

Depuis 1633, le terrible mal dit de douze ans avait cessé de la torturer, mais, en disparaissant, il avait laissé dans ses sens intérieurs et extérieurs des plaies « fort sanglantes et douloureuses. » Ces plaies existaient encore en 1649. Chose singulière, ni la tyrannie des démons qui la possédaient, ni ces tourments affreux qui ne lui donnaient aucun relâche, n'empêchaient cette pieuse fille de se livrer aux exercices de piété et de charité, qu'elle se sentait inspirée de pratiquer pour l'avantage spirituel de certaines âmes.

Bien plus, dans l'intime union qu'elle avait avec Dieu, elle recevait des instructions abondantes et salutaires sur la vie chrétienne.

Ces instructions lui étaient proposées d'ordinaire sous
(1). Cf. T. 1, ch. X1V, pp, 340-350.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

quelque symbole, dont on lui expliquait ensuite le sens(1), symboles et explications soigneusement recueillis par les ecclésiastiques chargés de sa conduite: tels M. Le Pilleur, M. Potier, le P. Eudes, le P. de Montaigu.

En 1649, elle eut, comme un avant-goût du ciel. Son horrible mal avait pris fin, et la fête de Pâques, triomphant de la rage des esprits malins, sans toutefois les chasser encore, lui procura la plus douce des consolations que puisse recevoir ici-bas une âme crucifiée: la sainte communion. Il y avait trente-quatre ans qu'elle et les personnes qui s'intéressaient à son état, sollicitaient cette faveur.

Rendue au Dieu de l'Eucharistie, la sœur Marie passa les années suivantes dans des souffrances relativement moindres. Cependant, sur la fin de juin 1654, toujours avide d'expiation et de réparer, elle demanda instamment à Dieu de souffrir une seconde fois les peines de l'enfer; sans doute, parce que, le 25 mars précédent, des voix célestes, en lui chantant le « consummatum est », lui avaient annoncé la fin prochaine de sa possession, qui eut effectivement lieu en 1655.

Sur cette dernière phase de sa vie et sur les diverses circonstances de sa mort, donnons la parole à l'un de ses plus implacables adversaires, le moine de Barbey(2). Son récit détaillé concordant de tous points avec le récit plus court du P. Costil, ils paraissent bien avoir puisé l'un et l'autre à la même source, c'est-à-dire dans le manuscrit du Vénérable; le premier, toutefois, en suivant le texte de plus près.

« L'an 1654., dix-huit mois avant de rendre son âme à son Créateur, la sœur Marie pria N. de Montaigu, supérieur des missionnaires de Coutances,

(1). Voir, Appendice, Note V, un de ces symboles.

(2). Bibl. nat. ms. 11,9114. - P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. V, ch. 1, § 3; Fleurs, T. 1, Liv. 11, § 10, pp. 520-526, - Nous reviendrons dans notre IVe volume sur ce moine de Barbery.

DERNIÈRES ANNÉES DE MARIE DES VALLÉES.

117 -

de lui lire le livre des Lamentations de Jérémie, en latin; ce qu'il fit plusieurs fois. Durant toute cette lecture, elle pleurait amèrement, mais, surtout, quand on lisait certains passages qui exprimaient ses douleurs passées ou futures; car, alors, elle sanglotait et fondait en larmes, bien qu'on ne les lui expliquât pas en français. Les sanglots redoublèrent, lorsqu'on lut le verset dix-septième du chapitre troisième: repulsa est a pace anima mea, oblitus sum bonorum (1). Elle se fit aussi lire Job, particulièrement les chapitres six, sept, seize, dix-neuf et trente, et, pendant tout ce temps, ses yeux furent des piscines de Siloë, car elle ne fit que pleurer. Elle passa, ensuite, dans un état de souffrances tel qu'il n'y a point de langue qui le puisse exprimer. Il dura jusqu'au mois de novembre 1655. À la fin de ce mois, la sœur Marie tomba dans un état tout opposé, portant tous les traits de l'enfance, comme il est arrivé à plusieurs autres personnes de piété, soit qu'elle l'eût demandé, comme fit M. le Nobletz, si célèbre dans la Basse-Bretagne, soit que Notre-Seigneur eût voulu associer son épouse à cet état, qui est, selon les docteurs mystiques, l'un des plus admirables et des plus incompréhensibles de son Incarnation. Elle était privée de l'usage de son esprit, comme de celui de ses membres et de tous ses sens; elle parlait, riait et portait, sur son visage, l'innocence et la gaieté d'un enfant; ce qui n'empêchait pas, quand ou lui parlait de Dieu, qu'elle ne fit des réponses solides et qui ne dénotaient rien d'enfantin.

Durant cet état, il lui arriva une chose merveilleuse. La femme de M. de la Mare étant tombée, avant terme, en travail d'enfant dont elle mourut, la sœur Marie, qui était, pour lors, sans souffrances notables, fut saisie de si vives douleurs, qu'on crut qu'elle allait mourir. Néanmoins, cette violence cessa tout d'un coup; car, dès que cette honnête femme eut donné le jour à une fille, qu'elle enfanta plutôt pour le ciel que pour la terre, puisqu'elle n'eut de vie qu'autant qu'il fallait pour recevoir le saint baptême, le mal de sœur Marie cessa, et, passant d'une extrémité dans une autre, elle commença, avec une jubilation extraordinaire, à dire quantité de fois: « J'ai une fille, j'ai une fille; elle est vêtue d'une petite robe rouge, elle a un beau bonnet rouge et une rose rouge sur la tête. » - « Mais à qui est cette fille? » lui dirent les assistants. - « C'est la fille de Mme de la Mare; mais elle est bien plus à moi qu'à elle, car elle m'a bien plus coûté. - Pourquoi l'appellez-vous votre fille? - C'est parce qu'on me l'a donnée. - Qui donc vous l'a donnée, ? - C'est le

1. « Mon âme a été rejetée loin de la paix, j'ai oublié le bonheur. »

118 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation. - Que signifient cette robe, ce bonnet et cette rose rouges? - Tout cela signifie la grâce baptismale dont elle a été ornée et revêtue, à la couleur de la Passion de Notre-Seigneur, par le mérite de laquelle elle a reçu cette grâce dans les eaux du Baptême. » La sœur Marie pria pour la mère, qui mourut âgée seulement de vingt ans. Notre-Seigneur lui dit qu'elle n'avait à souffrir que cinq jours de Purgatoire.

« La sœur Marie demeura dans cet état, depuis la fin de novembre 1655 jusqu'au commencement de février 1656. Ce laps de temps écoulé, elle revint à son état ordinaire. Elle demeura ainsi, sans souffrir beaucoup, jusqu'à sa mort, qui fut figurée en diverses façons, trois mois avant qu'elle n'arrivât. C'est ainsi que, durant tout ce temps, elle disait et répétait continuellement: « Je veux aller en ma maison; il y a gloire et délices dans ma maison (1). » Comme quelqu'un lui demandait ce qu'elle entendait par sa maison, elle répondit: « Je veux parler du Paradis. » Souvent, elle frappait à la porte d'un petit oratoire en forme de caisse qui fermait et était près de son lit, mais dont la vue lui était interdite, parce qu'elle était privée de toute consolation; elle frappait, dis-je, souvent, pour se le faire ouvrir, et, un jour, elle attacha un petit crucifix à cette porte, disant que c'était la clef de sa maison, et ajoutant qu'elle la porterait à

plusieurs pour y entrer.

« Elle disait en outre très souvent: « Ma mère, ma mère, ma très chère mère. » On lui demanda si elle voulait parler de l'Église ou de la sainte Vierge : « Non », dit-elle, « je veux parler de la terre qui est ma mère. » Car, quand elle disait qu'elle voulait aller dans sa maison, c'est-à-dire au Ciel, c'était l'esprit qui parlait; et, quand elle appelait la terre sa mère, c'était le corps qui laissait entendre qu'il descendrait bientôt dans la tombe.

« Huit jours avant sa mort, elle ne disait plus que ces trois monosyllabes: « Je m'en vais, je m'en vais » Elle les répétait presque continuellement. « Où donc allez-vous ? » lui demanda quelqu'un. Et la sœur Marie de répondre . « Je m'en vais en ma maison, il y a gloire et délices en ma maison. »

« Il est à remarquer que, dans ce temps-là, elle se portait bien, mangeait avec appétit, digérait sans difficulté, et toussait peu. On n'apercevait en elle aucun indice d'une fin prochaine. Cependant, un de (1). Le cardinal Bellarmin disait de même, peu de temps avant de mourir: « Je veux aller à la maison: j'entrerai dans ma maison, nelle casa mia! »

DERNIERS JOURS DE MARIE DES VALLÉES.

119 -

ses amis intimes(1) lui vint annoncer que des affaires pressantes l'appelaient à Caen pour huit jours: « Les nécessités sont privilégiées; mais, si vous allez à Caen, vous ne me reverrez plus, » lui dit la sœur Marie, qui paraissait alors plus vigoureuse que jamais.

« Le 8 février, jour auquel on célébrait chez les Missionnaires la fête du Cœur de la sainte Mère de Dieu, elle communia pour la dernière fois, car le déchirement, qui lui survint, l'en empêcha dans les derniers jours de sa vie. Elle se confessa au R. P. Eudes trois fois généralement(2); et, après l'avoir examinée en toute rigueur, comme elle-même lui avait enjoint, et après avoir apporté toute l'industrie possible à la traiter comme une personne du commun, en faisant abstraction totale de sa sainteté, qu'il ne pouvait ignorer, jamais il ne put rencontrer en elle aucune matière d'absolution; ce qu'il déclare véritable, et ce qu'il est prêt à affirmer avec serment. Il dit la même chose, dans ses écrits, des autres confessions, qu'elle lui avait faites depuis plusieurs années. De son côté, la sœur Marie mit en oeuvre tous les moyens requis pour se bien confesser, et son humilité se fit dignement paraître en cette conjoncture, aussi bien que sa lumière; mais cela n'aboutit qu'à faire briller davantage son admirable pureté et netteté de conscience.

« Pendant ce temps, le R. P. Eudes, qui l'assista, lui fit continuellement produire tous les actes qu'il eût fait faire à la moindre personne du commun; ce qu'elle faisait avec tous les sentiments de la piété la plus vive qu'il soit possible d'imaginer. Il lui demanda plusieurs fois, et presque jusqu'au dernier moment, si rien ne lui faisait peine, et si elle avait encore les craintes d'être trompée, qui l'avaient inquiétée autrefois. Elle dit toujours que non. Il lui demanda, ensuite, si la mort ne lui donnait point de frayeur. « Non », dit-elle. « Ne la désirez-vous point », repartit le P. Eudes. Non », dit-elle. - « Mais ne voulez-vous point la vie? - Nenni. Mais quoi donc? La très sainte Volonté de Dieu. »

« Elle était déjà morte à tout, sauf à la Volonté divine. Le 24 février, elle fut prise de la maladie qui conduisit son corps au tombeau. Cette maladie commença un jeudi à midi et ne dura que vingt-quatre heures. Ce fut une espèce de léthargie, accompagnée de fièvre modérée; ce qui ne lui ôta nullement l'usage de son esprit et de ses sens, car

(1). M. de Langrie.

(2). C'est-à-dire, comme l'écrit le P. Costil, qu'elle fit une confession générale en trois jours différents.

120 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

elle en eut l'usage parfait, depuis qu'elle fut revenue de son état d'enfance, c'est-à-dire dix-huit jours

avant sa mort. Aussi répondit-elle toujours fort à propos: « oui » ou « non », à tout ce qu'on lui demanda. Sur le soir de ce jeudi 24, le P. Eudes, voyant qu'elle ne pouvait communier à cause de sa léthargie, lui demanda si elle désirait qu'on lui donnât l'Extrême-Onction. « Oui », dit-elle. Son directeur se mit aussitôt à lui administrer ce sacrement. A partir de ce moment, le P. Eudes, accompagné de M. de Montaigu et de plusieurs autres prêtres missionnaires, ne quitta point le chevet du lit de la malade; il fit tout ce que son zèle et sa piété purent lui suggérer, pour aider la sœur Marie à bien mourir, parlant tantôt en son nom, tantôt en celui de l'Église, à Dieu, à la sainte Vierge, aux bons Anges, etc. Il fit dire aussi les grandes et les petites litanies, celles de la sainte Vierge et des Saints, et quantité d'autres prières dont l'Église use en cet instant suprême. Pour la sœur Marie, elle ne prononçait plus que le nom de Jésus fort bas et elle demeura un espace de temps fort notable, disant tout de suite: « Jésus! » une infinité de fois, ajoutant de temps en temps: « Jésus! Bon Jésus! etc. » ; ce qui attendrissait merveilleusement la compagnie.

« Toute la nuit du jeudi et la matinée du vendredi se passèrent ainsi dans une continuelle agonie. A onze heures et demie du matin, le P. Eudes, voyant la mort approcher, se ressouvint que la sœur Marie lui avait dit autrefois que, s'il ne lui eût resté qu'une demi-heure à vivre, elle l'eût employée à dire son Rosaire. Il en informa tous les assistants, qui commencèrent, aussitôt, à le réciter, à l'intention et au nom de la malade. A la troisième dizaine, elle lança un grand soupir. Le P. Eudes, croyant qu'elle allait trépasser, courut au chevet de son lit et se mit à lui crier: « Jésus, Marie, Jesus, Jesus, Maria; Pater, in manus tuas commendo spiritum meum(1). » Mais, comme la sœur Marie revint à son état ordinaire, on continua la récitation du saint Rosaire, qu'elle interrompit plusieurs fois par de semblables soupirs. Le Rosaire achevé, le P. Eudes fit aussi dire la Petite Couronne, suivant la coutume de la pieuse Marie des Vallées. Puis, un moment après, elle jeta le dernier soupir, sans aucun effort, sans nulle violence, s'endormant fort paisiblement en Notre-Seigneur de la mort des saints, jouissant d'une grande paix intérieure et extérieure, âgée de soixante-six ans et dix jours, le 25 février de l'an 1656, un vendredi à midi et un quart, après quarante-sept ans de souffrances inexplicables.»

(1) « Mon Père, je remets mon âme entre vos mains. »

LETTRE DU P. EUDES AU P. MANCHON.

121 -

Écoutons, maintenant, le P. Eudes annonçant de Caen, le 2 mars suivant, cette mort au P. Manchon. Salette, en confirmant le récit du moine de Barbery sur les derniers instants de la Servante de Dieu, nous montrera comment les saints pleurent et louent les saints.

« MON TRÈS CHER FRÈRE,

« Jésus, le très saint Cœur de Marie, soit notre force et notre consolation pour jamais!

« Il a plu à Dieu nous ôter ce que nous avons de plus cher en ce monde, qui était notre très chère sœur Marie. Elle trépassa vendredi dernier, 25 de février, à 12 heures et un quart... Depuis trois mois, cette mort était figurée et prédite en plusieurs manières. Elle est décédée dans une grande paix intérieure et extérieure, sans aucun trouble intérieur et sans aucun effort ni violence extérieure. La maladie, dont elle est morte, n'a duré que vingt-quatre heures, durant lesquelles elle a eu, presque jusqu'à la fin, l'usage de son esprit. Durant ce temps, elle a peu parlé, ne disant autre chose que « oui, non », ou « ainsi soit-il », aux choses dont on lui parlait, et le saint Nom de Jésus qui sortait quasi continuellement de sa bouche. Elle a reçu tous les sacrements, et nos frères de Coutances et moi ne l'avons point quittée, durant ses dernières vingt-quatre heures; et tous étaient présents à sa mort, autour de son lit, la chambre étant pleine de monde.

« Je n'ai pas oublié, mon très cher Frère, de vous bien recommander à elle avant sa mort, comme aussi tous nos autres frères, et elle m'a bien assuré qu'elle aura soin de vous et ne vous délaissera point. Je l'ai confessée trois fois, en ses derniers huit jours, et ai recherché et examiné soigneusement sa vie, mais je puis assurer, avec grande vérité, que je n'ai pas trouvé le moindre péché véniel dans une vie de

soixante-sept ans. Il ne faut pas laisser, néanmoins, de faire pour elle les prières ordinaires, selon l'ordre de l'Église. On a récité chez nous tout l'office des morts et chanté trois messes, à savoir; du Saint-Esprit, de Beata, et de Requiem. Nous ferons ici tout de même, je vous prie d'en faire autant. Outre cela, il nous faut dire en chacune de nos maisons soixante-sept messes pour les fins suivantes, à savoir:

« 1e A l'honneur de tous les desseins de Dieu sur la soeur Marie, et de tout ce qui est en elle;

1 2 2 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

« 2e En actions de grâces de toutes les faveurs qu'il lui a faites, et qu'il nous a faites par elle;

« 3e En satisfaction et réparation de tous les manquements que nous avons commis à ce sujet;

« 4e Pour l'accomplissement de toutes les volontés de Dieu en cet ouvrage;

« 5e Pour demander à sa divine Majesté qu'il nous donne part à son esprit, qui est un esprit de haine extrême contre le péché, d'amour très pur vers Dieu, de dégagement entier de soi-même et de toutes choses, de soumission totale à la très adorable Volonté de Dieu, d'amour très ardent pour la croix, de très grand mépris de soi-même, d'une haine irréconciliable au regard de l'honneur, d'affection très particulière pour les mépris, la confusion et l'ignominie, mais, surtout, d'une incomparable charité, bonté, douceur et mansuétude au regard du prochain, qui faisait qu'elle prenait extrêmement garde de ne contrister et fâcher personne, mais plutôt de contenter et réjouir un chacun, autant qu'elle pouvait.

« C'est en cette vertu, particulièrement, et en son humilité, sincérité et simplicité, qu'il nous faut tâcher de l'imiter. Je supplie tous nos chers frères d'avoir grand soin de demander à Dieu ces vertus, et de s'étudier diligemment à les pratiquer. Au reste, les intentions susdites de ces soixante-sept messes n'empêcheront pas qu'on ne les dise aussi pour les intentions principales, qui vont à la décharge de la sacristie. Je n'ai pas oublié aussi Mlle Obègne.

« Je salue très affectueusement, j'embrasse de tout mon coeur nos très chers frères. Écrivez, s'il vous plaît, une lettre à ceux de Coutances, je les ai laissés en grande affliction, spécialement M. de Montaigu. Mais j'ai été contraint de venir ici pour une affaire pressée et importante, que je vous écrirai peut-être bientôt. Je salue, à tout respect et affection, M. le Promoteur et suis corde magno,
Très cher Frère,
JEAN EUDES, ptre missre.

«J'oubliais de vous dire que presque tous les habitants disent hautement que la sœur Marie est une sainte, et même ceux qui la méprisaient durant sa vie.

« De Caen, ce 2 Mars 1656. »

Si, à Caen, il n'était qu'une voix pour célébrer l'éminente sainteté de la sœur Marie, Coutances ne lui cédaient en rien;

SÉPULTURE DE MARIE DES VALLÉES.

1 2 3 -

on l'y tenait en telle estime, qu'on s'y disputait ses restes mortels; et, nous le verrons dans le chapitre prochain, la possession de ce trésor y donna lieu à des entreprises dont notre siècle n'a plus guère idée.

A l'annonce de sa mort, Messieurs du Chapitre demandèrent à l'enterrer dans leur église, honneur qu'ils n'accordaient qu'aux personnes d'un rang distingué. Les prêtres du séminaire sollicitèrent la même faveur, assurant que telle était la volonté de la défunte, volonté reconnue par la Chambre des Vacations du parlement de Rouen, dans son arrêt du 20 octobre suivant. « Marie des Vallées », y est-il dit, « pendant

son vivant et en son lit mortel, a toujours désiré être inhumée dans l'église des Prêtres de la Mission, suivant qu'il appert par les attestations de Mre Adrien Le François et de Mre François Agasse, prêtres, vicaires en l'église cathédrale de Notre-Dame de Coutances, et des sieurs du Pont et Yon, missionnaires du dit séminaire de Coutances, en date des 10 et 11 octobre 1656. » D'autres auraient souhaité qu'elle fût déposée dans l'église des Dominicains, devant l'autel du Rosaire, à raison de sa tendre dévotion envers Marie. Cefut le curé de Saint-Nicolas qui l'emporta, et le corps de la pieuse fille fut inhumé en son église, dans la chapelle de saint Joseph. Toutes ces contestations prouvent surabondamment son mérite.

Nous ne nous attarderons pas, néanmoins, à relater ses admirables vertus: un volume n'y suffirait pas. Nous y reviendrons, d'ailleurs, à propos des disputes qui s'élevèrent à son sujet, et dans lesquelles le P. Eudes eut l'occasion et le devoir de défendre sa mémoire. Citons seulement, pour terminer ce récit de ses dernières années et de sa mort, le bel éloge qui clôt la relation de sa vie par le Vénérable:

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

1 2 4 -

«Sa vie a été un prodige, ayant été abandonnée tant de temps aux démons et aux sorciers, sans en avoir souffert aucun Préjudice en son âme ou en son corps. Elle avait un amour très pur pour Dieu et une haine presque infinie pour le péché, un anéantissement de tous ses désirs et inclinations et une union très étroite à la divine Volonté; un esprit de mort à tous ses intérêts et à toute consolation divine et humaine, d'amour passionné pour la croix et d'un désir ardent de souffrir pour Jésus-Christ et avec Jésus-Christ, d'une dévotion très singulière pour la Mère de Dieu, de respect et de vénération pour l'Église et les moindres choses qui lui appartiennent, de zèle non pareil pour le salut des âmes, de patience, de douceur et de charité inconcevables pour le prochain, d'amitié sensible et tendre pour ceux qui la méprisaient et persécutaient; un esprit, ennemi juré de toute curiosité, duplicité, feintise, mensonge et infidélité, et ami déclaré de la simplicité, droiture, vérité, fidélité et sincérité; un esprit d'humilité profonde, d'un vrai mépris et haine de soi-même et de l'honneur du monde, qui trouvait son repos dans la confusion et l'ignominie, connue dans son centre, et à qui l'honneur et estime du monde étaient, sans hyperbole, plus insupportables que les supplices de l'enfer, comme elle appelait ceux par lesquels elle avait passé (1). »

Nous ne relaterons pas davantage les nombreux miracles attribués à l'intercession de la sœur Marie, et dont plusieurs s'accomplirent dans le Canada. Car sa réputation de sainteté ne tarda pas à se répandre au loin, et jusque par delà les mers, dans cette nouvelle France, où la Mère Catherine de Saint-Augustin et M. de Laval-Montmorency comptèrent parmi ses plus fervents admirateurs (2).

Ce qui ressortit mieux à notre sujet que ces divers récits, c'est l'appréciation précise du rôle que cette pieuse Servante de Dieu joua dans le développement de Notre-Dame-de-Charité, de l'influence qu'elle exerça sur les entreprises

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. V, ch. 1, § i.

(2). Ceux qui désireraient s'édifier à ce sujet, pourront se reporter à l'ouvrage de M. l'abbé Adam, Marie des Vallées, P.3, ch.11 Voir aussi, Note VI, le récit, de quelques faits merveilleux, empruntés aux Annales de Notre-Dame-de Charité.

MARIE DES VALLÉES ET NOTRE-DAME-DE-CHARITÉ.

1 2 5 -

et les idées du P. Eudes. Nous allons essayer de les définir nettement, en ajoutant des documents nouveaux à ceux que nous avons apportés déjà.

Certes, l'idée de la création d'une maison de refuge pour recevoir les repenties, le P. Eudes l'avait eue, bien avant de connaître Marie des Vallées. Quant à la résolution d'en confier la direction à un Ordre spécial, ce furent les événements, ainsi que ses réflexions et celles de ses amis, qui l'y amenèrent. Toutefois, sur cette dernière question, comme sur celle du costume des religieuses, le Vénérable eut à cœur de consulter la sœur Marie, car elle lui apparaissait visiblement inspirée du ciel en mainte matière: et la sainte fille donna, non pas son avis, mais la pensée même de la très sainte Vierge. Au milieu de la

détresse où vécut longtemps cet établissement, au milieu des épreuves qui l'affligèrent, elle ne se contenta pas de le soutenir de ses deniers, elle releva, par ses révélations ou même par ses prophéties toujours vérifiées, le courage abattu des directrices et des bienfaiteurs. Tantôt elle répondait à des questions qu'on lui posait, tantôt elle déclarait, d'elle-même et comme dans un saint transport, les desseins et les volontés de Jésus et de Marie sur cette œuvre de leur miséricorde: le plus souvent, elle répétait leurs propres paroles, elle leur servait d'organe, pour se faire entendre des intéressés. Elle était, pour les Filles de Notre-Dame-de-Charité, comme leur oracle, comme la messagère du Ciel. Quand elle avait parlé, l'espoir, la résolution, la force rentraient dans leurs cœurs; elles reprenaient généreusement leur croix, elles se remettaient à l'œuvre, avec une pleine confiance dans l'avenir.

De cette mission de la Servante de Dieu, nous avons précédemment donné plusieurs preuves; en voici deux nouvelles, que nous cueillons dans les Annales de l'institut, et qui se réfèrent à l'année 1653.

126 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

« Le même [le P. Eudes] lui parlant encore à notre sujet, elle lui répondit en cette façon: « C'est grande pitié; depuis longtemps je porte cette maison dans mon esprit, elle me pèse beaucoup sur le cœur; j'en parle souvent à Notre-Dame, lui disant : « Mais quoi! avez-vous abandonné votre maison? Est-ce qu'elle ne vous est pas agréable? et autres choses semblables; et l'on ne me répond point là-dessus. » Comme elle parlait ainsi, elle fut saisie d'un nouveau transport et commença à dire: « D'où vient cela? Quelle est la cause de toutes les traverses qui arrivent à cette maison? Est-ce par châtement? » Puis se répondant à elle-même, elle disait: « Non ». Est-ce par permission de Dieu ? Oui. Mais y-a-t-il quelque chose en cette maison, qui lui déplaît? Non; au contraire, il y a en elle une vraie charité, une vraie obéissance, et, par conséquent, une vraie humilité et toutes les autres vertus. Je parle, dit-elle, des religieuses de la Communauté et de celles qui le doivent être dans la suite. D'où procèdent donc toutes ces contradictions? Est-ce par un don de Dieu? Oui, et très grand. » Puis, se tournant vers notre bon Père, elle lui dit: « Dites ceci à mes filles: « 1^e qu'elles se réjouissent de ce que Notre-Seigneur les rend participantes de sa Passion, et de ce qu'il fonde la maison où elles sont, sur la croix, et la cimente de son précieux Sang; 2^e qu'elles se réjouissent de ce qu'il les a choisies pour ses épouses, et Notre-Dame pour ses filles, et de ce qu'il leur promet qu'il les conservera; 3^e qu'elles se réjouissent, parce que le Ciel regarde de bon oeil leur maison; le soleil luira bientôt sur elle, les afflictions finiront bientôt. Mais qu'elles se réjouissent modérément de cette troisième chose, d'autant qu'elle [la maison] est bien mieux qu'elle ne sera alors, la tribulation étant un don de Dieu bien plus excellent que la consolation. »

Une autre fois, le Vénérable entretenait Marie des Vallées des grandes difficultés que rencontrait la vérification des lettres-patentes de 1642, et il l'invitait à beaucoup prier.

« Aussitôt elle voulut faire quelques prières, mais elle ne put. Ce que voyant, elle se mit à chanter ces paroles: « Gloria in excelsis Deo! » et une fois: « Regina cœli, lætare. » Sur quoi, notre Père Eudes lui dit qu'il craignait que ce qu'elle venait de chanter ne signifiât quelque affliction sur notre maison; à raison de ce qu'il savait que, lorsqu'il devait arriver quelque croix à cette sainte fille, elle chantait auparavant quelque cantique pieux et joyeux; mais elle lui répondit: « Non, non, il n'y a rien à craindre. C'est pour donner à entendre que le secours viendra du Ciel et que ce sera Dieu qui fera son oeuvre, auquel seul la gloire en

MARIE DES VALLÉES ET LE P. EUDES.

127 -

doit être rendue; comme aussi, c'est pour imiter la très sainte Vierge se réjouissant de ce que sa maison sera confirmée par le Parlement. » - « Oh! mais », dit-elle ensuite, « les juges renverseront peut-être tout? Car ce qui est au jugement des hommes est bien en péril. » Puis, se répondant à soi-même, elle dit: « Ce ne seront pas les hommes qui présideront à cette affaire, ce sera Dieu. » En effet, on obtint, quelques années après, les lettres de surannation, comme nous le dirons en son lien (1). »

Après une aussi surnaturelle assistance, on conçoit la douleur des religieuses de Notre-Dame-de-Charité, privées, par la mort, de leur protectrice et de ses réconfortantes et prophétiques assurances. Il est vrai que, du haut du ciel, où l'Époux l'avait appelée, elle ne cesserait de veiller efficacement sur leur institut.

En ce qui concerne le P. Eudes, s'il est certain, avons-nous dit (2), que la sœur Marie ne fut point, à proprement parler, l'inspiratrice de ses entreprises et de ses pensées, il ne l'est pas moins qu'elle lui fut une précieuse auxiliaire, voire même une conseillère éclairée, dont il aimait à prendre l'avis, et dont les réponses le guidaient dans la conduite de ses affaires. Plus que cela, il trouva, dans ses exemples et dans ses paroles, des pratiques pieuses qu'il adopta et recommanda aux âmes; des façons d'envisager les choses qui influèrent sur sa pensée, en la modifiant ou en l'accentuant; des promesses dont il fit part aux fidèles pour les engager à réciter certaines prières.

De cette seconde assertion, la première étant déjà démontrée, administrons brièvement la preuve, en laissant à d'autres le soin de creuser ce sujet intéressant, et de lui donner les amples développements qu'il comporte.

Eh quel fut donc le messager que la Vierge Marie chargea de tirer le P. Eudes de son anxiété, en lui indiquant

(1). Annales de Notre-Dame-de-Charité, année 1653.

(2). Cf. T. 1, ch. XV, pp. 359-360.

128 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

la conduite à tenir avec les pécheurs, en chaire et au confessionnal, sinon la sœur Marie? Qui lui révéla que la même Vierge avait attaché à la récitation de l'Ave Maria, Filia Dei Patris, une bénédiction et une grâce spéciales pour ceux qui seraient en état de péché mortel?(2) Encore la sœur Marie. Et ces paroles du cardinal Pierre Damien; Virgo, cui data est omnis potestas in coelo et in terra, qui l'assura qu'elles étaient particulièrement agréables à cette auguste Reine? Toujours la sœur Marie. Et la promesse d'un accroissement d'amour divin pour quiconque célébrerait dévotement, le 8 février, la fête du Saint Cœur de la Mère de Dieu, et la menace d'un châtement pour quiconque s'opposerait à sa célébration, et l'affirmation que Notre-Seigneur lui-même en avait été l'inspirateur, d'où le Vénérable les tenait-il, si ce n'est de la bouche de la sœur Marie?

Chaque matin, la sœur Marie saluait la très sainte Trinité par les paroles suivantes: « Adoremus Patrem et Filium Cum Sancto Spiritu; Laudemus et superexaltemus eum in saecula (5) »; puis, saluant Notre-Seigneur, elle ajoutait: « Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi, quia per sanctam crucem tuam redemisti mundum. Qui passus es pro nobis, Domine Jesu, miserere nobis (6). »; après quoi, elle adressait à la bienheureuse Vierge la salutation angélique; prières qui lui auraient été enseignées par Jésus-Christ lui-même. Or, aujourd'hui encore, les fils du P. Eudes commencent

(1). Cf. T. 1, ch. XV1, pp. 421-422.

(2). Cf. Ibid. p. 425. - Ms. de Québec. Liv. VI1, ch. 111.

(3). Cf. Ibid. p. 424. - Ibid.

(4). Ms. de Québec. ibid.

(5). « Adorons le Père et le Fils avec le Saint-Esprit: louons-le et exaltons-le de siècle en siècle. »

(6). « Nous vous adorons, O Christ, et nous vous bénissons, parce que vous avez racheté le monde par votre sainte croix. Vous qui avez souffert pour nous, ayez pitié de nous.

LE P. EUDES ET MARIE DES VALLÉES.

129 -

chacune de leurs journées par ces mêmes paroles, leur vénérable instituteur leur en ayant fait une loi (1).

Nous avons déjà dit (2) que les considérations de la pieuse Servante de Dieu, sur les Quarante-Heures et l'honneur qu'on doit y rendre au Saint-Sacrement exposé, ont été insérées, ou à peu près, par le P. Eudes dans le Manuel de Prières qu'il a spécialement composé pour ses fils, et que, après deux siècles et demi, les prêtres de Jésus et Marie les relisent avec vénération. Les dispositions, qu'il leur demande pour honorer les saintes reliques, viennent de la même source, ainsi que plusieurs de ses prescriptions relatives à la récitation du saint office, à la célébration du service divin, au chant, aux cérémonies, à la modération dans les décorations des églises, à la simplicité dans les objets du culte. Sans doute, sa formation à l'Oratoire lui avait fortement inculqué le respect du lieu saint et de tous les rites prescrits par l'Église; elle ne l'avait pas, toutefois, mis en garde contre « les fredons et les manières de chanter du monde », contre « l'excès et la somptuosité des ornements sacrés. » Que l'on compare, du reste, les Constitutions du Vénération et le manuscrit de Québec, et l'on constatera les nombreuses similitudes qu'ils présentent sur ce point.

Nous pourrions poursuivre, et montrer que ces paroles de Notre-Seigneur à Marie des Vallées: «Tenez, voici ce qui est à vous, voici vos trois partages: le premier, c'est le néant... ; le second, c'est le péché... ; le troisième, c'est l'ire de Dieu ainsi que les peines éternelles... », ont servi de base au P. Eudes pour composer ses belles Méditations sur l'humilité, qui parurent en 1662.; que sa soumission

(1). Le P. Eudes, après l'Adoremus, a ajouté le Gloria Patri. Dans la première édition de son Manuel, l'Ave Maria suivait l'Adoramus te, Christe; il n'y avait ni Pater ni Credo d'indiqués.

(2). Cf. T. 11, ch, XX1, pp. 470-171.

130 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

à la divine Volonté, ou plutôt le culte qu'il professe pour elle, et qu'il recommande si instamment aux siens, s'est accru au contact de la sainte fille, si intimement unie à cette très adorable Volonté; n'est-ce pas même dans son commerce, qu'il a pris l'habitude de la nommer sa Mère? - enfin, que sa réponse à Mme de Camilly, touchant la sainte communion(1), est la même qui se retrouve sur les lèvres de la soeur Marie, dictée par Notre-Seigneur (2). Mais nous en avons dit assez pour établir notre démonstration.

Et qu'on n'aille pas reprocher au P Eudes d'avoir épousé les idées d'une simple fille des champs? Il ne fut pas le seul, loin de là. Quiconque l'approchait, subissait cette même influence, et se retirait ravi de ses entretiens. Nous n'en voulons d'autre preuve que le P. Lezeau, jésuite, recteur du collège d'Alençon. l'ayant entendue discourir sur la nécessité de l'étude et le moyen d'y acquérir la divine Sapience, il n'en parlait, plusieurs années après, qu'avec ravissement, avouant « qu'elle disait cela d'une si merveilleuse façon, et avec tant de grâce, et avec des gestes de la main si agréables, que l'impression lui en était demeurée fortement dans l'esprit (3). »

Ajoutons, avec l'avocat de la cause en 1909, (4) qu'il est toujours permis de suivre des conseils et des doctrines, qui ne sont point opposés aux conseils et aux doctrines de l'Église. Combien plus, quand ils sont en pleine conformité avec ses enseignements et ses prescriptions? Sainte Thérèse n'a-t-elle pas soutenu saint Jean de la Croix et plusieurs autres dans l'accomplissement d'oeuvres difficiles? Sainte Catherine de Sienne n'a-t-elle pas joué un rôle plus illustre

(1). Cf. T. 11, ch. X, p. 2111, note 1.

(2). Cf. Ms. de Québec, Liv. VI, ch. X111, sect. 12.

(3). Cf. Bibl. nat. Ms. 11,942, Vol. 111, Liv. XI, ch. vii.

(4) Animadversionnes, p. 223.

UNE PAGE DE MARIE DES VALLÉES.

131 -

encore dans l'Église, lorsqu'elle fut l'interprète certaine de la volonté divine auprès des Pontifes Romains ? Plus les instruments sont humbles, plus apparaissent éclatantes la puissance et la sagesse de Dieu. « Il choisit ce qu'il y a de méprisable et ce qui n'est rien, pour confondre ce qu'il y a de grand et de fort selon le

monde; il révèle aux petits ce qu'il cache aux prudents et aux sages du siècle. » Et, toujours, se réalise cette parole qu'il adresse aux superbes, épris de leur raison: « Voyez et admirez l'oeuvre que j'opère en vos jours, oeuvre telle, que vous ne la croirez pas, si on vous la raconte. »

Qui, du reste, ne serait pénétré d'admiration pour une humble paysanne, sans lecture et sans instruction, en l'entendant discourir, comme elle le fait, dans la page que nous allons citer et qui terminera ce chapitre?

« Je suis bien occupée dans une grande affaire », disait-elle au commencement de juillet 1643, tout embrasée et transportée d'un saint zèle, « qu'on ne m'en divertisse point; mais, au contraire, que tous s'efforcent de coopérer et de contribuer à ce grand ouvrage, où il s'agit de sauver toutes les âmes qui sont au monde. Arrière tant de petites choses dont on parle et qui ne sont rien. Je cherche mes frères qui sont perdus. Les désirs cherchent, les larmes frappent, et la nécessité réclame.

» Oh! que cette nécessité est grande! Qu'elle est grande! C'est la nécessité de tant de millions d'âmes qui se perdent. Mais hélas! nous n'avons rien de nous-mêmes, nous n'avons ni désirs pour chercher, ni larmes pour frapper, et nous n'avons même pas la connaissance de notre nécessité. Ayons donc recours à Notre-Seigneur, en lui demandant des désirs, des larmes, et la connaissance de notre misère.

« Je cherche le repos, mais je ne le trouverai que lorsque toutes auront été sauvées. Que ferons-nous pour cela? Il faudrait satisfaire pour elles. Avons-nous de quoi payer? Oui, et par delà, car nous avons la Passion du Sauveur, trésor si riche et si abondant, qu'après y avoir pris le suffisant pour payer les dettes de tout le genre humain, il sera encore intact. En outre, il nous faut une personne pour présenter notre requête à l'auguste Trinité, la prier de recevoir cette satisfaction pour les âmes.

132-

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Qui sera-ce? Ce sera la très précieuse Vierge Marie. Voici notre Reine Esther, qui se doit présenter au grand roi Assuérus, pour lui demander la vie et le salut de son peuple. Il faut, pour cela, que Mardochée, qui est la nature humaine, l'en supplie par la bouche de tous les saints du ciel et de la terre. Elle est si bonne, qu'Elle ne saurait les repousser. Oui, c'est Elle qui présentera notre requête, je veux dire, la Passion de Son Fils...

» Oh! qu'il fera beau voir cette divine Esther se présentant au grand Roi du ciel accompagnée de tous les saints prosternés sur leur face avec un merveilleux respect et un très profond silence! Car il n'y aura qu'Elle à parler, les saints ne diront mot, et Elle sera exaucée infailliblement, parce que Dieu ne lui peut rien refuser. C'est alors qu'Elle sera dans ses grandes délices, en obtenant le salut de son peuple. Voilà la vraie Esther, belle, noble et riche. Sa beauté, c'est la grâce dont Elle est ornée; sa noblesse, la justice originelle en laquelle Elle a été conçue; ses richesses, tous les mérites de la Passion de son Fils et de la sienne. Les deux filles qui la soutiennent à droite et à gauche, sont son humilité très profonde et la crainte qu'Elle a de déplaire à Dieu. Que pourrai-je donc faire de moi-même, moi qui ne suis que néant, le néant des néants? Eh bien! malgré cela, si le Seigneur le permet, je ferai vœu de rester en ce monde, y endurant tous les supplices pour la conversion de toutes les âmes, jusqu'à ce que la dernière en soit sortie pour aller au ciel. Alors seulement, j'irai chantant après elle:

« Soit béni éternellement
Le nom de sa gloire accomplie!
La terre universellement
Soit de ses louanges remplie!
Disons, bénissons son secours.
Ainsi soit, ainsi soit toujours! (1)»

Nous le répétons, quoi de plus surprenant, que de rencontrer sur les lèvres d'une pauvre campagnarde illettrée un langage aussi théologique? « C'est », écrit le P. Mallet, « la Vierge conçue sans péché, riche de toutes les grâces, associée, la première, à la Passion de son Fils. C'est la Mère (1). P. LXXI, 19, tract. de DESPORTES. - Cf. MS. de Québec, Liv. IV, ch, X1, Section 5.

ÉMINENTE SAGESSE DE MARIE DES VALLÉES.

133 -

toute d'amour pour les enfants des hommes. C'est la grande Reine de tous les saints; en sa présence, ceux-ci restent muets devant le trône de Dieu. C'est la médiatrice nécessaire, le canal de toutes les grâces qui nous sont octroyées. Ne croirait-on pas entendre, en particulier sur ce dernier point, un saint Augustin, un saint Ephrem, un saint Bernard? Marie, médiatrice universelle, c'est la doctrine que devait exposer magistralement, un siècle plus tard, saint Alphonse de Liguori! (1) »

(1). Revue Les Saints Cœurs de Jésus et de Marie, avril 1905, p. 168.

CHAPITRE HUITIÈME.

La Sépulture de Marie des Vallées et M. Bazire.

(1 6 5 6).

Douleur du P. Eudes. - Résolution de M. de Langrie et requête de Jean et Nicolas Capolain. - Arrêt de la Chambre des Vacations. - Transfert du corps de la sœur Marie de l'église Saint-Nicolas dans l'église du Séminaire. - Ressentiment de M. Bazire. - Examen de la sœur Marie par MM. Ameline et Bertout, en 1651. - Information de M. Bazire et sa sentence du 7 décembre 1656. - Intervention de M. Auvry et sa sentence du 15 décembre 1656.

Le 2 mars 1656, le P. Eudes écrivait au P. Manchon, dans la lettre déjà citée (1) :

« Notre plus grande douleur est que l'on nous a ôté son corps (2) pour l'enterrer à Saint-Nicolas. Presque tous les chanoines le voulaient mettre dans l'église cathédrale. Quelques autres personnes voulaient qu'on l'inhumât aux Jacobins, en la chapelle du Saint-Rosaire. Mais M. de la Foulerie, qui a fondé une chapelle de Saint-Joseph en l'église de Saint-Nicolas, a fait en sorte, par le moyen de M. Durville, n'ayant pas voulu agir par lui-même, qu'elle fût enterrée en cette chapelle, si bien que nous voilà privés de ce trésor; ce qui cause une grande affliction à tous nos frères de Coutances et à tous nos amis, tant de cette ville-là que de celle-ci. Mme de Saint-Simon et Mme de Malberbe, jadis Mlle de Pleimaret, ont fait tout ce qu'elles ont pu en cette occasion, mais en vain. M. le grand Prévôt s'offrit même pour faire prendre le saint corps par ses gens et le faire porter dans notre église, mais nous le remerciâmes,

(1). Voir ch. V11, P. 121.

(2). Le corps de Marie des Vallées.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

craignant de faire du bruit. Cette même raison nous a empêchés de prendre le cœur, qu'il nous était très facile d'avoir: de quoi nous sommes maintenant très fâchés. Mais c'est Dieu qui en a ainsi disposé, pour des raisons que nous ne connaissons pas. »

Ces raisons, ignorées alors du P. Eudes, lui apparurent clairement dans la suite: Dieu voulait glorifier publiquement sa servante, et consacrer la sainteté de sa vie par une sentence juridique.

Cependant, notre Vénérable ne se consolait point de voir ainsi méconnues les volontés de la sœur Marie. Souvent, il en parlait à ses amis, et sa douleur les émouvait profondément. Un jour, - c'était au commencement de l'automne - le président de Langrie l'interrompit brusquement: « Mais, mon Père », lui dit-il, « le voulez-vous tout de bon? Laissez-moi faire. »

Sans s'expliquer davantage, il lit présenter une requête au parlement de Rouen par les héritiers de la défunte, Jean et Nicolas Capolain. Ils y sollicitaient l'ordre de transférer le corps de l'église Saint-Nicolas dans l'église du Séminaire.

Le président était lui-même, des plus intéressés à la réussite de cette affaire. Il avait, en effet, promis à la sœur Marie de la faire inhumér là, à ses frais et, s'il n'avait pas tenu sa promesse, c'est qu'il était absent, au moment de sa mort et de ses funérailles, il ne les avait apprises qu'après coup; d'autre part, n'en prévoyant pas la soudaineté, il n'avait chargé personne d'exécuter ses intentions.

M. de Langrie n'épargna donc rien pour l'heureux aboutissement de la requête. Aussi, dès le 20

octobre, la Chambre des Vacations rendit-elle un arrêt favorable. L'arrêt rendu, il importait d'agir promptement, et dans le plus grand secret, afin de ne provoquer aucune résistance. M. de Langrie partit aussitôt pour Coutances, avec un de

ENLÈVEMENT DU CORPS DE MARIE DES VALLÉES.

137 -

ses frères et un certain nombre de gentilshommes déterminés.

Pour ne pas donner l'éveil, ils se dispersèrent par la ville, et logèrent dans des maisons différentes. Nous savons, par des témoignages contemporains, que six d'entre eux descendirent chez la femme Claude Millet, veuve de Guillaume Vermée, à l'hôtel où « pend, comme enseigne, l'image du petit saint Nicolas », et le président « chez Julienne Lhermitte, hôtelière, veuve de Léonard Ennault. »

L'exhumation avait été fixée au 4 novembre, au matin, à l'heure de l'Angelus. Une bière, mesurant six à sept pieds de longueur, sur deux de largeur et de profondeur, avait été préparée pour recevoir le corps, la première devant être fortement endommagée, sinon pourrie, par un séjour en terre de près de dix mois. Au jour dit, tous nos gentilshommes se postèrent aux environs de la porte d'entrée de Saint-Nicolas. Marguerite Blondel, la sœur du sacristain, vint, comme de coutume, pour ouvrir l'église; elle était accompagnée de Pierre Basire, de Vesly. Laissons-la nous raconter ce qui se passa:

« Dès que je fus entrée, » dit-elle à l'Official dans sa déposition du 4 novembre 1656, « je fus suivie par plusieurs personnes étrangères, armées d'épées, de fusils et de pistolets. Au même instant, j'entendis frapper plusieurs coups à la grande porte, ce qui m'obligea d'aller l'ouvrir; et, l'ayant ouverte, j'aperçus des personnes armées, au nombre de cinquante ou soixante environ; plusieurs entrèrent, avec trois lanternes et chandelles allumées. Avec ces hommes, entra la surnommée Blanchet, et une autre femme avec elle. Ils se transportèrent, au même instant, dans la chapelle Saint-Joseph. La dite Blanchet mit son pied sur la tombe de Marie des Vallées, et dit aux hommes qui la suivaient: « C'est là. » Incontinent, trois journaliers inconnus se mirent à bêcher, houer et fouir, au lieu de la dite sépulture. Alors, je me retirai au bas de l'église, où étaient le sieur Delisle, prêtre, et plusieurs autres personnes (1). »

(1). Bibl. nat. Ms. 11,946.

138 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Vu l'heure matinale et la garde assurée des portes, on opéra sans être inquiété. Le cercueil fut trouvé en état de conservation parfaite, à une profondeur de quatre pieds. Aussi laissa-t-on sur le bord de la fosse celui qu'on avait apporté. On découvrit, ensuite, le corps de la Sœur, afin de s'assurer qu'on ne s'était pas mépris; sage précaution, car les ennemis du P. Eudes et de la Servante de Dieu prétendirent, plus tard, qu'à sa place on avait déterré un sergent.

A peine la bière fut-elle ouverte, qu'une suave odeur s'en exhala, qui embauma tous les assistants; « ce que », dit le P. Costil, « M. de Langrie et M. son frère ne pouvaient comprendre. Ils l'attribuèrent, d'abord », ajoute-t-il, « aux essences de leurs perruques ou à l'odeur de leurs gants; mais, les ayant quittés, et percevant toujours la même odeur, ils ne doutèrent plus de la vérité (1). » D'ailleurs, le corps était intact, et le visage bien rempli; on remarquait seulement une petite noirceur au-dessous de l'œil.

Le cercueil refermé fut, aussitôt, porté au séminaire, et là, réouvert devant ses pieux habitants. La même suave odeur que précédemment s'en exhala. Plusieurs personnes, au reste, l'avaient remarquée dans les rues traversées par le cortège. On s'empressa de sonner les cloches, on chanta l'office et la messe, suivant l'usage du diocèse; puis, on procéda à l'inhumation. Le corps fut déposé près de la chaire; dans la suite, on le transporta près de la grande porte, à droite en entrant (2).

Cette translation s'était faite à l'insu de M. Bazire, grand-vicaire de M. Auvry, absent de sa ville

épiscopale. En cela, M. de Langrie commit une faute, assurément. Heureuse faute! dirons-nous néanmoins; car elle nous a valu une

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. V, ch. 1, §4.

(2). 1bid.

RESSENTIMENT DE M. BAZIRE.

139 -

sentence très importante en faveur de la sœur Marie. Cette sentence, dont nous parlerons dans un chapitre subséquent (1), fut rendue par des hommes versés dans la science de la théologie mystique, et contemporains des personnes et des faits soumis à leur appréciation, pour clore un débat dont nous n'avons ici qu'à raconter l'origine.

Il semble bien que M. Bazire n'éprouvait plus, en 1656, pour le P. Eudes et ses confrères, la même affection et la même estime, qu'il professait si éloquemment, en 1653. Pourquoi? Nous ne saurions le dire. Mais il faut convenir qu'entre lui et les prêtres du séminaire les rapports devaient être déjà assez tendus: autrement, il ne se serait pas aussi violemment déclaré contre eux. On ne passe pas soudainement de l'amitié aux mesures extrêmes (2).

Quand il apprit qu'on avait exhumé le corps de Marie des Vallées, sans son autorisation, son ressentiment fut très vif. Or, le ressentiment, lorsqu'on y cède, finit par aveugler, et par pousser aux pires résolutions. Il en vint donc, peu à peu, à entreprendre de faire passer cette sainte fille et ses directeurs, notamment le P. Eudes, pour des gens trompés et séduits par les illusions du démon. En cela, certainement, il écouta de perfides conseils. Personnellement, il ne connaissait pas la sœur Marie, il n'avait jamais pris la peine d'observer son état. Pour échafauder son accusation, nécessité lui fut de s'en rapporter à ceux qui l'avaient connue et observée. Mais il se garda bien de choisir, parmi les témoignages, ceux qui présentaient de sûres garanties de sagesse et de sincérité. Depuis cinq ans, il avait dans ses tiroirs un écrit intitulé: État des choses principales qui se sont passées dans la conduite

(1). Voir ch. XIV.

(2). M. Auvry le représentera plus loin comme un homme fort attaché à ses sentiments, ce qui est une cause fréquente de brouille et de rancune.

140 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

de la vie de la sœur Marie des Vallées; œuvre mensongère, sortie de la plume d'un certain M. Ameline, et dont voici l'histoire.

Ce M. Ameline était un prêtre venu de Caen à Coutances, en 1651, pour rétablir sa santé. Là, il entendit parler de Marie des Vallées et désira la voir. Il fut accompagné, dans sa visite, par un chanoine de la cathédrale, nommé Bertout. Or, il faut savoir que la pieuse fille avait beau se présenter au tribunal de la Pénitence, elle n'y trouvait rien à accuser; les examens les plus prolongés ne lui découvraient, effectivement, aucun péché qu'elle eût commis, ce que d'aucuns taxaient d'illusion, d'aveuglement. M. Ameline partagea cet avis, sans prendre garde que Dieu est maître de ses dons et qu'il peut, quand il lui plaît, exempter une âme de la loi commune, qui condamne la volonté humaine à des défaillances au moins vénielles. Ce qu'il avait accordé à sainte Catherine de Gênes, il pouvait l'accorder également à la sœur Marie, sans qu'on eût à lui demander raison de sa conduite. Que si celle-là disait à son confesseur: « Je voudrais bien me confesser, mais je ne puis voir aucune offense que j'aie faite », pourquoi celle-ci, prévenue de la même efficace et divine protection, n'aurait-elle pas tenu le même langage? M. Ameline ne se posa pas la question, et il engagea Marie des Vallées à mieux sonder sa conscience, afin d'accuser les fautes dont, à son jugement, elle ne pouvait manquer d'être coupable. Toujours empressée d'obéir aux moindres ordres des ministres de Dieu, elle le pria de l'y aider, et, réellement, elle se présenta à son tribunal, le 7 septembre 1651, mais pour y subir un examen.

C'est que, depuis sa visite, M. Ameline en avait conféré avec M. Bazire, et que M. Bazire l'avait invité à examiner la pauvre fille, avec M. Bertout pour assesseur, et à noter toutes

EXAMEN DE MARIE DES VALLÉES EN 1651.

1 4 1 -

ses réponses. L'examen eut lieu, des notes furent prises, puis rédigées en forme de procès-verbal. Le malheur fut que l'examineur, guidé par ses préventions, altéra les réponses et les falsifia. Aussi, lorsqu'il s'agit de signer cette pièce, après l'avoir entendu lire, la sœur Marie déclara qu'elle n'en ferait rien, car elle y avait remarqué plusieurs choses absolument contraires à ce qu'elle avait dit. M. Ameline dut retoucher et recopier son procès-verbal. A la lecture, il omit, cette fois, les passages qu'il jugea bon, et, quand certains termes ne semblaient pas exacts à la pieuse intéressée, il lui affirmait que la différence était de nulle conséquence. Marie des Vallées signa donc ce second écrit, mais dans la conviction que toutes les erreurs étaient corrigées, et pour obéir à l'ordre du grand-vicaire. On l'avait indignement trompée.

Tel fut l'écrit, dont M. Bazire résolut de se faire une arme contre les amis et les partisans de la Servante de Dieu; car, en entreprenant de faire condamner sa mémoire, c'étaient bien eux qu'il prétendait atteindre.

Pour arriver plus sûrement à son but, il cita à sa barre, en sa qualité d'official, la majeure partie de ceux qui avaient assisté à l'exhumation. Les résultats de son information, consignés dans un manuscrit que l'on conserve à la Bibliothèque nationale(1), confirment ce que nous avons raconté plus haut, c'est-à-dire, l'enlèvement du corps, l'odeur suave exhalée par lui, son état de parfaite conservation; ils ajoutent aussi quelques précieux détails.

(1). Bibl. nat. ms. 11,949, in-4- se divisant en deux parties : 1e Extraits des procédures faites par M. Bazire en 1656, qu'arrête une signification de Gédéon, huissier, à la requête du sieur Capolain s'appuyant sur l'arrêt du Parlement de Rouen; 2e État des choses qui se sont passées dans la dite des Vallées, tant devant qu'après la possession, lequel a été dicté par elle au sieur Ameline, prêtre, suivant l'ordre du dit sieur Bazire, 12 septembre 1651, en présence de Mre Bertout, chanoine.

1 4 2 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Ainsi, le lundi 13 novembre 1656, Me Jean Frérot, huissier à Coutances, âgé de quarante-deux ans environ, affirme que, d'après le bruit commun, lorsqu'on eut ouvert le cercueil de Marie des Vallées, dans l'église des Pères Missionnaires, « la dite fille marqua avec sa main le lieu où elle désirait être inhumée en la dite église. »

Ainsi encore, Mre André, Duplessis, prêtre demeurant à Coutances, âgé de trente-quatre ans, rapporte, d'après la voix publique, que, « lorsque la bière eut été déposée dans la fosse creusée chez les Pères de la Mission », on entendit une voix assez semblable à celle de la défunte s'écrier tout haut : « Je suis bien là, me voilà en mon lieu de repos. »

Enfin, Mre Guillaume Guenon, curé de la paroisse de Vaudrimesnil, âgé d'environ cinquante ans, déclare, entre autres choses, que les Missionnaires regardaient la sœur Marie comme une sainte, et qu'ils avaient eu des révélations de sa sainteté. C'était, du moins, ce qu'il avait ouï dire.

Il arriva, toutefois, que quelques témoins, cités par l'Official, élevèrent des doutes sur l'état de parfaite conservation du corps exhumé. En conséquence, à la requête du sieur de La Luzerne, promoteur, en date du 5 décembre 1656, M. Bazire rendit, le 7 du même mois, une ordonnance portant que « le corps de Marie des Vallées serait vu et visité par justice en présence de médecins, chirurgiens et autres personnes notables, tant ecclésiastiques qu'officiers et bourgeois, à l'aide du bras séculier, pour être dressé procès-verbal de l'état du dit corps, pour l'éclaircissement des bruits, qui courent parmi le peuple, de son intégrité, des odeurs qui en sortent, et des miracles de la dite des Vallées, publiés tant en ce diocèse qu'en

d'autres lieux (1) »

Nous l'avons dit, M. Auvry était alors à Paris. Or, sans
(1). Bib. nat. ms. 11,949.

SENTENCE DE M. AUVRY, 15 DÉCEMBRE, 1656.

1 4 3 -

lui, M. Bazire ne pouvait rien décider de définitif. Force lui fut donc d'en référer au prélat: de là, plusieurs lettres, où il mit tout en œuvre pour le faire entrer dans ses sentiments. Surtout, il chercha à l'indisposer contre le P. Eudes et ses missionnaires. L'évêque, qui connaissait ses hommes, ne se laissa pas surprendre. Loin d'accéder aux désirs de son grand-vicaire, il sollicita et obtint du Conseil un arrêt, par lequel la connaissance de l'affaire lui était renvoyée. En conséquence, le 15 décembre, une sentence, émanée de lui, ordonna que le corps de la sœur Marie demeurerait dans l'église du séminaire. Était défendu, en même temps, « à toutes personnes de connaître à l'avenir de cette affaire et de ses dépendances. »

Ainsi évincé, M. Bazire résolut de décharger sa colère sur les missionnaires: d'où diverses entraves apportées à l'exercice de leur zèle dans le diocèse, et la liberté laissée à leurs ennemis de déclamer contre leur conduite, dans les sermons et dans les entretiens particuliers.

Il ne se tint pourtant pas pour battu. Nous le verrons plus loin recommencer ses informations, et contraindre M. Auvry à réunir une assemblée de docteurs, pour repousser ses attaques et faire éclater la vérité.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Réconciliation du P. Eudes et de M. Servien.

(1 6 5 6).

M. Larderat: son estime du P. Eudes et sa réserve à l'égard de M. Servien. - Nuit agitée de M. Servien, sa préoccupation du P. Eudes, plaidoyer de M. Larderat. - La mission de Lingèvres: lettre de M. Larderat à M. de La Vigne; lettre de M. Servien au P. Eudes; succès de la mission, défrayée par les amis du P. Eudes; l'abbaye de Cordillon; impressions secrètes du prélat et inquiétudes du Serviteur de Dieu.- Visite de M. Servien au séminaire , sa réconciliation avec le Vénérable; pouvoirs qu'il lui accorde.

Marie des Vallées mourait le 25 février, c'est-à-dire le vendredi d'après les Cendres, et, le 6 mars suivant, deuxième dimanche de Carême, le P. Eudes commençait une mission à Lingèvres, au diocèse de Bayeux, avec l'agrément et, même, sur le désir de M. Servien. Que s'était-il donc passé pour opérer un tel changement dans les dispositions du prélat? Une chose merveilleuse, dont on peut sans témérité, ce semble, rapporter en partie la gloire à l'intercession de la soeur Marie. Voici le fait brièvement.

M. Servien persistait dans ses injustes préventions contre le Serviteur de Dieu, au grand déplaisir de M. Larderat, son secrétaire, qui avait pour le pieux missionnaire la plus sincère estime et la plus grande vénération. Cet ecclésiastique aurait vivement souhaité de plaider sa cause auprès de l'évêque; mais, le voyant assiégé de gens qui travaillaient à l'entretenir dans ses fâcheux sentiments, il craignait

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

de se nuire à lui-même, et, plus encore peut-être, à la Congrégation de Jésus et Marie. Il n'osait donc entreprendre de justifier le P. Eudes, quand la Providence lui ménagea une circonstance favorable, dont il s'empressa de profiter.

Malgré ses préventions, M. Servien, nous l'avons dit, ne laissait pas d'être un prélat fort vertueux. Ordinairement levé de grand matin, il commençait régulièrement sa journée par l'exercice de l'oraison, et cet exercice durait une heure. Or, il arriva qu'une nuit il ne put presque pas dormir: la pensée du P. Eudes se présentait sans cesse à son esprit, sans qu'il parvint à l'éloigner. Fatigué de cette obsession, il se leva encore plus tôt que de coutume, et voulut faire oraison. Il lui fut impossible d'y trouver le repos qu'il cherchait. La même idée le poursuivait toujours. De guerre lasse, il manda M. Larderat, pour l'entretenir de son tourment.

« Je ne sais », lui dit-il, « comment expliquer ce que j'éprouve: j'ai toujours le P. Eudes présent à l'esprit; son image ne me quitte point: elle m'a empêché de dormir, toute la nuit. Je me suis levé, j'ai essayé de faire oraison; vains efforts, je ne puis penser à autre chose qu'au P. Eudes, je ne comprends pas ce que signifie cette préoccupation, ni d'où elle peut me venir. »

Profitant de l'occasion, Larderat lui représenta avec respect qu'il s'était laissé trop facilement prévenir contre ce saint prêtre. « La justice ne permettait pas de le condamner sans l'entendre; c'était, d'ailleurs, un homme de bien, que ses adversaires s'appliquaient à lui peindre sous de très fausses couleurs. » Après quoi, il ajouta : « Votre Grandeur peut aisément juger de sa vertu, à l'humble résignation, dont il ne s'est jamais départi dans les rebuts et les peines, qu'il a reçus de votre part. » Ces paroles produisirent une vive impression sur le prélat. Ce que voyant,

M. Larderat insista d'une manière plus pressante encore. Finalement, il déclara à M. Servien que le P. Eudes était un trésor pour son diocèse: qu'il ne connaissait pas les grands talents, dont Dieu l'avait doué pour le salut des âmes, que le saint missionnaire s'étant offert, plusieurs fois, pour travailler là où il jugerait bon de l'envoyer il pouvait en faire l'épreuve; et que, certainement, il en verrait les fruits.

M. Servien écouta ces observations d'un air surpris; il avait peine à croire qu'on l'eût ainsi trompé. Comprenant, toutefois, qu'il pouvait être la dupe d'une cabale, il se résolut à prendre le parti proposé. Il fut donc convenu que le P. Eudes serait chargé de prêcher une mission dans une paroisse assez rapprochée de Bayeux, pour qu'il pût être exactement renseigné. Or, justement, la paroisse de Lingèvres, qui n'était distante que de deux lieues ou deux lieues et demie, avait grand besoin des saints exercices: car elle avait eu le malheur d'être profondément scandalisée par la conduite de son curé et de son vicaire, et le peuple s'y trouvait, depuis longtemps, dans un grand abandon (1). Nous apprenons ce détail par une lettre de M. Larderat à M. de La Vigne, datée du 2 mars 1656:

«C'est avec une joie particulière », lui écrivait-il, « que Monseigneur a accepté la demande du P. Eudes(2) pour la mission de Lingèvres. C'est un coup du ciel, et le plus favorable qui lui pût arriver dans la conjoncture... Il peut se rendre recommandable auprès de Monseigneur, s'il se résout de le servir puissamment, sur ce que je lui communiquerai touchant le curé. Monseigneur a pris feu à la chose, et désire que, sans retarder, l'ouverture de la mission se fasse dimanche après-midi. Le P. Eudes pourra la commencer ce jour, et, petit à petit, y faire venir son monde, en cas que tout ne fût pas prêt pour ce jour-là. Il faut que, de

(1). P. MARTINE, Liv. IV, pp. 369-371.

(2). Demande, suggérée par M. Larderat, mais faite par le P. Eudes, revenu de Coutances à Caen en toute hâte pour traiter cette affaire, à laquelle il fait allusion dans sa lettre au P. Manchon. Cf. ch. V11, p. 122.

148 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

nécessité, on commence ce dimanche, pour des considérations que je sais et qui seront très avantageuses au P. Eudes Je vous prie qu'il se confie en nous, en cette rencontre(1). »

Le P. Eudes avait eu, tout d'abord, la pensée d'attendre dix ou douze jours, pour assembler les ouvriers nécessaires. Il en fut dissuadé par M. Larderat et M. de La Vigne, et, plus encore, par cette lettre que M. Servien lui écrivit, le même jour, pour l'exhorter à commencer, aussitôt, cette bonne œuvre:

«Je sais», lui disait-il, « que la paroisse de Lingèvres, qui est très grande, et les circonvoisines ont besoin d'être instruites. Je suis très aise que vous offriez d'y aller avec de bons ouvriers, pendant le salut temps de Carême. Je vous envoie le pouvoir, que j'accompagne des indulgences que Sa Sainteté a accordées et de celles que je peux donner par mon caractère.(2)...Vous ne sauriez commencer cette sainte œuvre en un lieu qui en ait plus besoin. Le curé, qu'elle a eu depuis bien des années, y a vécu si scandaleusement, que les âmes de cette paroisse n'en ont eu que des exemples de toutes sortes de vices. Le plus tôt donc que vous pourrez, sera le meilleur. »

A cette lettre était joint un mandement, lui aussi daté du 2 mars, où M. Servien s'expliquait sur l'indulgence épiscopale qu'il accordait pour cette mission, et, dit le P. Costil, « qu'il continua d'accorder dans toutes les autres qui suivirent. » C'était une indulgence de quarante jours, qu'on gagnait autant de fois qu'on assistait aux actes, c'est-à-dire aux divers exercices de la mission.

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. V, ch. 11, § 5.

(2). Dans sa lettre, M. Servien écrit cette phrase : « Vous savez que, dès Paris, je vous témoignai que je serais très aise que vous travaillassiez dans mon diocèse, quoique vous n'y eussiez pas votre établissement. » Phrase que le P. Costil fait suivre de cette remarque : « Apparemment qu'il n'avait pas encore vu les titres du séminaire, ou qu'il parlait encore suivant les anciens préjugés qu'on lui en avait donnés. » La première partie de la phrase n'aurait-elle pas simplement pour but d'atténuer ses torts passés, en laissant

croire à une certaine bienveillance? La seconde ne donnerait-elle pas à entendre que, aux yeux de M. Servien, le séminaire de Caen n'était point établi de façon définitive ?

LE P. EUDES A L'ABBAYE DE CORDILLON.

1 4 9 -

Le P. Eudes se rendit donc à Lingèvres, pour le dimanche 6 mars (1). MM. de Camilly, de Bernières, du Buisson et autres se chargèrent des frais, trop heureux de l'aider à conquérir les bonnes grâces de l'évêque. Ses travaux et ceux de ses missionnaires furent couronnés du succès habituel. Les peuples y accoururent en foule, et de très loin, malgré la difficulté des chemins; les conversions furent nombreuses. Des gens de la maison de M. Servien y vinrent, même, exprès pour entendre notre saint apôtre, si bien que le prélat put être parfaitement renseigné sur les résultats obtenus.

A peu de distance de Lingèvres, s'élevait l'abbaye de Cordillon, fondée, suivant les uns, par Richard-Cœur-de-Lion, suivant les autres, et beaucoup plus probablement, par Guillaume de Soliers, seigneur du lieu. Elle appartenait à l'Ordre de Saint-Benoit, et avait, alors, pour abbesse Marie Le Prévot. Si nous en jugeons par la conduite de celle qui la gouvernait, cette communauté n'aurait pas laissé d'être d'une allure assez libre. En effet, dès le début de son épiscopat, voire même avant son sacre, M. Servien avait dû rappeler l'abbesse au respect des ordonnances du saint Concile de Trente. N'avait-elle pas pris la liberté de recevoir à la profession Charlotte de Matignon, sans examen préalable? Sur la délégation du prélat, M. Mannoury, curé de Saint-Martin de Bayeux, l'avait suspendue de ses fonctions, le 7 janvier 1655, suspension dont elle n'avait été relevée, le 20 du même mois, qu'après avoir demandé pardon de sa faute(2). Quoiqu'il en soit de l'état de cette communauté, les religieuses eurent le bonheur d'obtenir du P. Eudes quelques conférences, qui furent pour elles la source de grandes bénédictions, et, affirme le P. Martine,

(1). Le 2 mars étant un mercredi, le dimanche tombait le 6.

(2) P. COSTIL, Annales, T. I, Liv. IV, ch. V, § 127.

1 5 0 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

elles devinrent, par leur ferveur, « comme autant de témoins des biens et des fruits abondants, produits à Lingèvres par le saint missionnaire et par ses prêtres. »

Instruit des succès du Vénérable par une foule de témoignages, dont plusieurs extrêmement élogieux, et de la part de personnes qui ne pouvaient pas lui être suspectes, M. Servien, dit encore le P. Martine, « commença comme à se réveiller d'un profond sommeil, à ouvrir les yeux, et à reconnaître qu'on l'avait trompé. » Le P. Eudes lui apparut sous un jour tout nouveau, comme un apôtre zélé, dont Dieu se plaisait à bénir le ministère, et non plus comme un orgueilleux, un insubordonné, que des adversaires implacables s'acharnaient à lui peindre sous les couleurs les plus sombres. Il se prit à réfléchir sur l'étrange conduite de ces hommes, qui se posaient, constamment, en accusateurs publics de ce digne ouvrier de la vigne du Seigneur. Il voyait, de ses yeux, l'injustice de leurs reproches: la mission de Lingèvres les mettait à néant, en faisant éclater l'admirable vertu de leur victime. Cependant, il ne communiqua ces impressions à personne.

La mission se clôtura, selon toute probabilité, avec le carême. Pendant toute sa durée, et jusqu'au dernier jour, ce fut une touchante explosion de piété et de ferveur, une abondance de grâces, qui tint du prodige. Son travail fini, le P. Eudes regagna Caen, très incertain des dispositions du prélat, qui continuait à se taire. Les choses en étaient là, lorsque, peu de temps après les fêtes pascales, M. Servien, regrettant sa dureté passée envers le saint prêtre, voulut réparer, publiquement, son erreur. Sans rien manifester de son dessein, il part de grand matin de Bayeux pour Caen. A son arrivée, il se rend droit au séminaire, et entre dans la cour avec son carrosse attelé de six chevaux. Il mande le P. Eudes. On ne s'attendait point

M. SERVIEN AU SÉMINAIRE DE CAEN.

1 5 1 -

à sa visite; l'alarme est grande dans la maison. Ne vient-il pas pour adresser quelque dure réprimande au supérieur, ou, même, pour interdire la chapelle.

Le P. Eudes apparaît. Le prélat l'embrasse cordialement, lui demande pardon, à haute voix, de n'avoir pas su l'apprécier plus tôt, de l'avoir traité si mal. La surprise est générale: on n'en peut croire ses yeux ni ses oreilles. Pour le Serviteur de Dieu, se réputant indigne de telles réparations, il se confond devant son évêque en paroles d'humilité et de respect. M. Servien le prend à part, et sollicite de lui plusieurs éclaircissements sur certains reproches que lui adressent ses adversaires. Ses réponses, sur tous les points, sont si modérées et si simples, qu'elles détruisent entièrement leurs malicieuses allégations. Des actes en bonne forme et des pièces authentiques sont, d'ailleurs, présentés, qui ne laissent planer aucun doute sur la légitimité des droits et de la conduite du P. Eudes et de ses associés.

Cependant, le prélat ne se lassait pas d'admirer la douceur et la patience de ces bons prêtres, en face de la méchanceté de leurs ennemis. Mais ce qui le charma davantage, ce fut de voir que le P. Eudes, alors qu'il lui était loisible de se venger de ses persécuteurs, en les accusant, à son tour, pour achever sa justification, ne laissait échapper contre eux aucune parole d'aigreur; tout au contraire, il s'appliquait à les disculper, à en dire même du bien.

Avant de se retirer, M. Servien pria le saint missionnaire d'oublier le passé. Il l'assura de sa protection et de son dévouement, et, des discours passant aux actes, il lui accorda de faire des missions dans tous les lieux de son diocèse, où il le jugerait bon; il lui donna des pouvoirs très étendus, sauf, pourtant, celui d'absoudre des cas réservés à sa personne. Enfin, à partir de ce jour, notre Vénérable ne reçut

152 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

de son évêque que des marques d'estime, de bienveillance, de la confiance la plus entière, cependant que ses détracteurs étaient tenus à l'écart, comme des jaloux, des gens de mauvaise foi, dont il y avait tout sujet de se défier.

Preuve incontestable que la Providence prend en mains les intérêts de ceux qui s'abandonnent totalement à elle du soin de leurs intérêts, pour ne songer qu'à son service!

CHAPITRE DIXIÈME.

M. Servien et le séminaire de Caen.

(1 6 5 7).

Mission de l'Étanville: lettres de M. Larderat et de M. Servien au P. Eudes. - Nouvelle lettre de M. Larderat au P. Eudes. - M. François de Laval: sa naissance, son enfance et sa jeunesse, ses dignités ecclésiastiques; il est proposé pour le vicariat apostolique du Tonkin, sa retraite à l'Ermitage de Caen, sa liaison avec le P. Eudes. - Propositions de M. Servien au P. Eudes, relativement au séminaire de Caen. - Lettres patentes de Louis XIV. - Lettres d'institution de M. Servien: sens de ces lettres. - Le P. Eudes et M. Le Haguais.

La réconciliation de M. Servien avec le P. Eudes était sincère. On le vit bien, l'année suivante 1657, par les nouvelles et précieuses faveurs qu'il lui accorda, soit à propos de la mission de l'Étanville(1), soit à l'égard du séminaire de Caen.

L'Étanville était une paroisse du bas Bessin, située près de Grandcamp, à quatre ou cinq lieues de la ville de Bayeux. M. de Langrie en était le seigneur. Soucieux des intérêts spirituels de ses sujets, il demanda au P. Eudes de leur donner une mission. Cette mission eut lieu dans le courant des mois de juin et de juillet 1657, et le président la défraya entièrement. On y admira les mêmes effets de grâce, les mêmes célestes bénédictions, que dans la

(1) Cette paroisse a été supprimée et réunie à Grandcamp pour former celle de Grandcamp-l'Étanville, canton d'Isigny, arrondissement de Bayeux, 1,700 habitants.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

précédente(1). Dès le 4 juin, M. Servien avait adressé à notre saint apôtre un mandement, où il semblait encore restreindre ses pouvoirs. Mais une lettre de M. Larderat, qui accompagnait cet envoi, lui donnait les plus grandes facultés, sans aucune espèce de réserve.

Voici cette lettre, telle que nous la trouvons chez le P. Costil:

« J'ai appris, avec une très grande joie, les bénédictions qu'il plaît à la divine Bonté de verser sur la mission que vous faites à l'Étanville. Monseigneur même, à qui j'en ai fait le rapport, en a eu beaucoup de consolation; et, sur les instances que je lui en ai faites, il vous accorde, de tout cœur, la permission d'absoudre des cas qui lui sont réservés. Mais, parce qu'il ne doute pas que beaucoup de ceux qui travaillent aux missions n'ont pas, ou toute la science, ou toute la prudence que vous avez, il a été obligé de faire coucher ce mandement en des termes, qu'en cas qu'il fût pressé de l'accorder à quelqu'autre, ce ne fût que dans les mêmes, afin que, de là, ils en puissent tirer leur instruction aussi bien que leur pouvoir. »

Le mandement avertissait, effectivement, de n'absoudre que ceux qui feraient paraître une véritable douleur de leurs péchés, et seulement, dans le temps de la mission. Encore fallait-il que, laïques, ils eussent assisté aux exercices, et ecclésiastiques, aux conférences. S'il s'agissait de curés non résidents, ils devaient se trouver actuellement dans leur paroisse. Prescriptions absolument obligatoires, comme l'attestaient ces dernières paroles : « De quoi nous chargeons votre conscience et déchargeons la nôtre. »

La lettre continuait ainsi:

« Mais pour vous, en qui Monseigneur a beaucoup de confiance, il vous donne la faculté de passer ce pouvoir, selon que la prudence le demandera, vous priant seulement de prendre garde à la non-résidence

des curés et autres qui y sont obligés, et à n'absoudre qu'avec cautèle(2),

(1). MARTINE, Liv. V, p. 12,

(2). Avec précaution.

FERMETÉ ET VIGILANCE DE M. SERVIEN.

155 -

comme on parle, ceux dont les causes sont dévolues ad forum contentiosum (1), à cause de l'exemple. Il a cru qu'il suffisait d'accorder ce pouvoir à vous seul, parce que les cas ne sont pas si fréquents, et qu'il ne faut pas rendre commun ce qu'il n'avait encore accordé à personne. Vous pourrez absoudre tous ceux qui iront à vous, quand même ils seraient tombés, plusieurs fois, dans ce même crime(2), parce que l'on ne doute pas que vous ne le fassiez avec toutes les précautions possibles. On ne vous refusera pas le même pouvoir dans les autres missions. Mais Monseigneur veut que toties quoties, in missione et extra, on le demande. Il voudrait être présent lui-même, et recueillir, de vos mains, tout ce grand fruit que vous allez y faire. Il y aura de l'impossibilité, si Dieu n'y met la main. Cependant, il vous prie de recommander à Dieu ses affaires. Nous traitons présentement celle de Saint-Étienne. Je ne doute pas qu'en cas qu'il y ait des restitutions incertaines, vous n'en avertissiez Monseigneur, afin de recevoir ses ordres pour cela, et ne rien employer que par sa participation. Vous lui ferez beaucoup de plaisir par cette déférence, qui est de justice et d'obligation. »

On voit, par cette lettre, que M. Servien avait l'œil à tout ce qui se passait dans son diocèse, et qu'il entendait être consulté dans les cas importants, Il se gardait bien de laisser la bride sur le cou à ses prêtres, et même aux missionnaires; agneaux et brebis, il gouvernait tout son troupeau, avec vigilance et fermeté: il maintenait, avec un soin scrupuleux, les règles de la discipline ecclésiastique.

Le prélat était, alors, à Paris avec M. Larderat, pour les affaires de son diocèse. Il y fut retenu plus longtemps qu'il ne pensait, et ne put être témoin des bénédictions accordées à la mission de l'Étanville. Mais les témoignages avantageux, qu'il reçut de différentes personnes, accrurent encore les sentiments d'estime et d'affection, qu'il avait conçus pour notre zélé missionnaire. Témoin cette lettre

(1). Au for contentieux.

(2). Il s'agit de ceux qui violaient la loi de la résidence. Des curés étaient des mois entiers, sans revenir dans leur troupeau.

(3). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. V, ch. 11, § 6.

156 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

de M. Larderat au P. Eudes, écrite de Paris, et datée du 28 juillet 1657.

« Mon TRÈS RÉVÉREND PÈRE,

« C'est avec une joie toute particulière, que j'ai appris le succès de votre mission de l'Étanville. Mais c'est avec l'excès de cette même joie, que j'ai vu la satisfaction de Monseigneur. J'ai reçu l'ordre d'achever vos affaires: à quoi je travaille si bien, que M. de Montigny vous en portera le brouillon, à son retour à Caen. Cesera, pourtant, sans qu'il le sache, puisqu'il faut tenir la chose secrète, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement achevée... Dieu soit béni de tout! Il n'y a que d'avoir un peu de patience. »

Ce M. de Montigny, dont il est ici parlé, n'est autre que M. de Montmorency-Laval, mentionné au chapitre deuxième de notre deuxième volume, à propos de la Mère Catherine de Saint-Augustin et de sa dévotion au Saint Cœur, comme un des amis dévoués du P. Eudes et l'un de ses admirateurs les plus fervents. C'est le lieu de le présenter plus amplement au lecteur.

François de Montmorency-Laval, plus connu, d'abord sous le nom d'abbé de Montigny, puis, quand il fut évêque de Québec, sous celui de François de Laval, était né à Montigny-sur-Avre, dans le diocèse de

Chartres, le 30 avril 1622. Son père était Hugues de Laval, seigneur de Montigny (1); sa mère, Michelle de Péricard. Rien de plus glorieux et de plus illustre que les origines de la maison des Laval-Montigny, puisqu'elle se rattachait directement à la famille des de Montmorency (2), l'une des plus anciennes de France. François de Laval passa ses années d'enfance, tantôt chez l'évêque d'Évreux, cousin de sa mère, le plus souvent, à la maison paternelle, où il reçut les leçons et les exemples de

(1). Il était aussi seigneur de Montbaudry, Alaincourt et Révercourt; mais Montigny, seul, avait quelque importance.

(2). Elle se rattachait directement à la branche des Laval de Tartigny, une des branches cadettes des de Montmorency.

JEUNESSE DE FRANÇOIS DE LAVAL.

157 -

la plus solide piété. Envoyé, à l'âge de neuf ans, au collège de La Flèche, alors si florissant qu'on y accourait de tout le royaume(1), il y fit de rapides progrès dans les belles-lettres, et y développa, plus merveilleusement encore, les qualités de son cœur. Sa religion s'y fortifia: c'est là qu'il acquit cet amour insatiable de la vertu, qu'il devait pousser un jour jusqu'à l'héroïsme; là, qu'il puisa les véritables germes de sa vocation au sacerdoce et à l'apostolat; là aussi, qu'après avoir reçu, tout enfant, la tonsure cléricale, il devint, à quinze ans, chanoine de la cathédrale d'Évreux. Admis de bonne heure dans la Congrégation de la Sainte Vierge, il y eut pour directeur le P. Bagot, qu'il suivit, en 1641, au collège de Clermont, où il étudia en philosophie et en théologie. Lié étroitement avec les Pallu(2), les Chevreuil(3), les de Meurs et Fermanel (4), les Ango de Mézerets (5), il fut un des membres les plus fervents de la Société des Bons-Amis, présidée par M. Boudon (6). Rappelé quelque temps dans le monde par la mort de ses frères aînés, il put, enfin, en 1646, reprendre ses premiers desseins(7), par une renonciation entière de ses droits d'aînesse et de ses titres à la seigneurie héréditaire de Montigny et de Montbaudry, en faveur de son frère cadet, Jean-Louis de Laval. Les dernières chaînes, qui le retenaient captif, tombaient ainsi de ses mains. Tout à Dieu, dorénavant, et à l'étude de la théologie, il fut plus que jamais fidèle aux conseils du

(1). Le collège de La Flèche comptait alors plus de quinze cents externes, et pas moins de trois cents pensionnaires.

(2). Le futur évêque d'Héliopolis.

(3). Le futur vicaire apostolique de la Chine.

(4). Deux des fondateurs des Missions-Étrangères.

(5). Un des futurs directeurs du séminaire de Québec.

(6). Cf. T. 11, ch. XV, pp. 323-326.

(7). M. de Péricard l'avait détourné, de sa vocation, par ses conseils; il voulut l'y faire rentrer, avant de mourir, 1646.

158 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

P. Bagot et aux réunions des Bons-Amis. Après la dislocation de cette société, il se rangea, déjà prêtre depuis un an, parmi ceux de ses membres qui désiraient mener une vie purement ecclésiastique. Nommé, d'ailleurs, par son oncle archidiacre d'Évreux (1), il s'acquitta de cette importante fonction, avec une exactitude et une dignité, qui lui firent le plus grand honneur. C'est le témoignage même que lui rendit M. Servien. Le 7 décembre 1653, il résigna cette charge, et, comme il lui était permis de désigner son successeur, son choix se porta spontanément sur M. Boudon, lui-même entré dans la cléricature, et dont il connaissait les aptitudes et la rare vertu. La raison de cette résignation, c'est que, sur la proposition du P. de Rhodes, célèbre missionnaire, qui l'avait connu dans la société des Bons-Amis, on projetait de le nommer au vicariat apostolique du Tonkin. Déjà même, il avait fait le voyage de Rome (2), en compagnie d'autres élus et de son ami de Meurs, déjà, la bonté toute paternelle du pape Alexandre VII, ses éloges et ses exhortations, lui donnaient lieu de croire, à lui et à ses compagnons, que leur nomination n'était plus qu'une affaire de temps, lorsque la cour de Portugal y opposa une résistance absolue. De retour en France (3), François de Laval ne tarda pas à aller s'enfermer, à Caen, près de M. de Bernières, dans la solitude de l'Ermitage, où avaient déjà passé tant de saints apôtres, tels que M. de La Vigne, les pères de Mézerets, M.

Boudon. Il y fit, durant trois années, l'apprentissage du zèle sacerdotal le plus parfait. C'est là que sa grande âme, passionnée pour le sacrifice, s'ouvrit largement à la grâce, et reçut, avec plénitude, cet esprit apostolique qui devait paraître en lui, avec tant d'éclat, dans

(1). En 1646, il n'était pas encore prêtre; il ne le fut que le 23 septembre 1647.

(2). En 1654-1655.

(3). Dans les premiers mois de 1655.

FRANÇOIS DE LAVAL ET LE P. EUDES.

159 -

les vastes contrées de la Nouvelle-France. C'est là, aussi, qu'il connut le P. Eudes, admira son zèle et sa sainteté, se lia avec lui d'une étroite et respectueuse amitié; là, qu'il puisa, dans ses entretiens et dans ceux de M. de Bernières, sa vénération pour la sœur Marie des Vallées; là, qu'il renouvela et développa sa tendre dévotion pour les Saints-Cœurs. Très apprécié de M. Servien, il fut chargé par lui de mener à bonne fin, dans la ville de Caen, deux affaires très importantes et, en même temps, très épineuses: la réforme d'une maison de religieux, la défense de religieuses hospitalières contre les prétentions des administrateurs laïques d'un hôpital(1). Dans l'abbaye, ses exhortations, ses exemples, ses prières, sa sagesse, vainquirent tous les obstacles; dans l'hôpital, son dévouement, ses sollicitations, son crédit, obtinrent le maintien des religieuses(2).

Tel était donc le saint prêtre, auquel M. Larderat confiait son précieux paquet pour le P. Eudes. Il s'agissait, en effet, d'un projet de lettres d'institution, accordées par M. Servien au séminaire de Caen. Touché du triste état des ecclésiastiques de son diocèse, détournés par le mauvais vouloir de M. Molé de se retirer en cette pieuse maison, le prélat avait formé le dessein d'établir un séminaire, pour l'instruction des ordinands et la sanctification de ses prêtres, et, à cette fin, il avait choisi celui du P. Eudes. Le brouillon, dont parle M. Larderat dans la lettre précitée, contenait les propositions du prélat, qui les soumettait à l'examen du Vénérable et de ses confrères. La conclusion de l'affaire ne paraissait pas douteuse. Aussi de nouvelles lettres patentes furent-elles sollicitées de Louis XIV par M. de

(1). Mécontents des religieuses qui en avaient la direction, ils voulaient les congédier, pour mettre à leur place des domestiques à gages. On voit que la laïcisation des hôpitaux ne date pas d'hier.

(2). Cf. GOSELIN, Vie de Mgr de Laval, ch. 1-V11.

160 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Bayeux, elles furent obtenues et signées, au mois d'octobre suivant. En voici la teneur:

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut!

« Le grand zèle que Nous avons toujours eu à l'exemple de nos prédécesseurs Rois, pour l'Église et pour son accroissement, Nous obligeant d'en rechercher tous les moyens, et l'observation de la discipline ecclésiastique Nous semblant un des plus nécessaires pour y parvenir, Nous avons visiblement reconnu que les séminaires établis en plusieurs diocèses de Notre Royaume avaient eu le succès que Nous nous en étions promis, par la sainte et pieuse éducation qu'y trouvent les personnes qui se dévouent au culte divin, et par la ferveur de leur vocation qu'y vont renouveler, de temps en temps, ceux qui, étant déjà promus aux ordres sacrés, sont destinés et nommés, par leurs bénéfices et leurs emplois, tant à l'administration des sacrements qu'au service des églises, même cathédrales. En sorte que l'ignorance et la licence, qui s'étaient glissées parmi les ecclésiastiques, pendant le désordre de l'Etat, et qui procédaient de l'inobservation de la discipline ecclésiastique, s'en trouvent à présent bannies, l'innocence des mœurs et la capacité nécessaires à une si sainte profession rétablies, et l'instruction de Nos sujets, dans les mystères de Notre sainte Foi, fermement continuée par des missions fréquentes et les bons exemples de ceux qui sont élevés dans les séminaires. Et sur ce que Notre aimé et féal conseiller en Nos conseils, le sieur Servien, évêque de Bayeux, Nous a remontré la nécessité qu'avait son diocèse de l'établissement d'un séminaire, tant pour y faire

revivre l'esprit clérical, parmi le grand nombre d'ecclésiastiques qui se rencontrent dans sa vaste étendue, que pour empêcher le cours de l'hérésie qui l'a depuis longtemps infecté, et pour en faciliter l'extirpation par le bon exemple et doctrine, encore que les ordonnances des Rois, Nos prédécesseurs, et principalement de Notre très honoré Père et Aïeul, que Dieu absolve! ensemble les Conciles, l'autorisassent d'en établir un dans le diocèse de Bayeux pour les ecclésiastiques d'iceluy; néanmoins, afin de donner plus de solidité à cet établissement et prévenir les difficultés qui ne se rencontrent que trop souvent dans l'exécution des meilleures actions, voulant se servir d'une compagnie de prêtres vivant en communauté, que feu Jacques d'Angennes, lors évêque de Bayeux, avait eu permission de feu Roi Notre très honoré Seigneur et Père, par ses lettres patentes de 1642, d'établir en Notre ville et faubourgs de Caen; comme

LETTRES PATENTES.

1 6 1 -

aussi des revenus depuis donnés et cédés à la maison des dits prêtres, pour l'entretien du séminaire dont ils auraient les fonctions, Par Nicolas Blouët, écuyer, sieur de Than, et Jacques Finel, prêtre natif de la paroisse de Marchesieux, ainsi qu'il est porté par les contrats passés à Caen, le 2 d'août 1644, et autres. C'est pourquoy, il Nous a fait supplier lui vouloir accorder Nos lettres à ce nécessaires.

« A ces causes, désirant, de Notre possible, favoriser le louable dessein du dit sieur Évêque, Nous, de Notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité Royale, lui avons permis et permettons, par ces présentes signées de Notre main, d'établir le dit séminaire, selon la forme des très saints Décrets; et, afin qu'il le puisse faire subsister, augmenter et maintenir, Nous voulons qu'il puisse se servir de la dite Compagnie de prêtres et de tous les autres moyens permis tant par les Conciles que par les Ordonnances, en la forme et manière qui lui sembleront plus propres et commodes, selon la nécessité et la condition des lieux; dresser, à cette fin, toutes constitutions dues et raisonnables, et lui permettons, pris avec lui deux députés du clergé du dit diocèse, eux présents et dûment appelés, de pourvoir à la fondation, dotation et subsistance du dit séminaire, selon la forme des dits saints Décrets, tant par l'acceptation des choses données et léguées par les dits Blouët et Finel, que par union des bénéfices qui peuvent être unis, à la charge d'en faire le service, - autres, toutefois, que des prébendes, taxes sur le clergé - avec son consentement et avis.

« Voulons, aussi, que le dit séminaire ainsi établi puisse recevoir, accepter et occuper toutes donations, legs et fondations, tenir et posséder toutes sortes de fonds, droits, héritages, ventes et possessions, pour y demeurer à perpétuité, unies et acquises, nonobstant tous édits, ordonnances, lois, coutumes, règlements, arrêts et autres lettres à ce contraires, que ne voulons en ce cas lui nuire et préjudicier; auxquelles, et à la dérogatoire des dérogoires, Nous avons dérogé et dérogeons par ces dites présentes, voulant que la dite maison du séminaire, et tous autres héritages, droits, ventes, possessions et autres biens qu'il pourrait avoir ou ci-après acquérir, ou qui pourraient lui être donnés et acquis, ou autrement lui appartenir, lui soient et demeurent dûment amortis, comme par ces présentes Nous les avons amortis et amortissons, pour par celui en jouir et user pleinement, paisiblement et perpétuellement, sans qu'il soit tenu en vider les mains, bailler homme vivant, mouvant et confiscant, ni qu'il puisse être troublé ou empêché en la possession et jouissance d'iceux, comme étant en main-morte, et dédiés à Dieu et

1 6 2 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

à son Église, ni que, pour raison de ce, il soit tenu Nous payer, ni à Nos successeurs Rois, aucune finance, indemnité, contribution de ban, arrière-ban, francs-fiefs, nouveaux acquêts, lots, ventes et autres choses généralement quelconques, dont Nous l'avons déchargé et déchargeons, et, en tant que besoin est ou serait, fait et faisons don par ces présentes. Si donnons en mandement à Nos Amés et Féaux, les gens tenant Notre Cour de Parlement et Cour des Aides à Rouen, et à tous Nos autres officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ils fassent enregistrer, et du contenu en icelles jouir et user pleinement le dit séminaire. Car tel est Notre bon plaisir, et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous avons fait mettre Notre scel à ces dites présentes, sauf en autres choses Notre droit, et l'autrui en toutes.

« Donn     Metz, au mois d'octobre de l'an de gr ce 1657 et de Notre R gne le quinzi me. »

Ind pendamment des larges faveurs octroy es par Louis XIV au s minaire de Caen, ces lettres t moignent d'un grand respect pour les d crets du saint Concile de Trente relativement au temporel de ces sortes d' tablissements. Elles attestent, en m me temps, le rel vement op r  dans le clerg , depuis leur  rection en 1642, et l'urgent besoin qu'il y avait encore d'en  riger d'autres. Elles confirment la fondation du s minaire de Caen par M. Jacques d'Angennes, et donnent un nouveau d menti aux accusateurs du V n rable; enfin, en passant sous silence, parmi les bienfaiteurs, le nom de M. R pichon, elles prouvent que les ennemis de la Congr gation de J sus et Marie avaient amen  cet homme de bien, comme il a  t  dit (1),   se d sister de sa premi re g n rosit .

Le 17 novembre suivant, ces lettres furent enregistr es au Parlement, avec ces clauses :

« A condition que dans l'administration, r union, taxes sur les b n fices, et autres choses d pendantes du dit  tablissement, il en sera us  suivant les saints D crets, Ordonnances, royaux Arr ts de la Cour et

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. V, ch. 11,   7. - Cf. T. 11, ch. XXII, p. 497.

LETTRES D'INSTITUTION.

163 -

usages de la Province, et sans pr judice des droits des seigneurs particuliers aux choses qui seront acquises d pendantes de leurs fiefs. Et sera la dite maison nomm e le S minaire des pr tres du dioc se de Bayeux,  tabli   Caen; et, en cas de changement d logement ou augmentation d'icelui, seront les Echevins de Caen appel s. »

Cependant le P. Eudes, apr s la r ception de la lettre de M. Larderat, avait  crit   M. Servien pour lui t moigner sa gratitude. Il lui affirmait que ce ne serait point seulement par des paroles, mais par des actes, que lui et ses confr res le remercieraient de la confiance qu'il leur t moignait. Nulle chose, ajoutait-il, ne pouvait lui causer plus de plaisir que cette proposition de travailler   un si excellent ouvrage, pour lequel il sacrifierait volontiers dix mille vies. Il terminait, en assurant le pr lat qu'il ne cesserait de prier Notre-Seigneur d' tre lui-m me sa r compense, et de lui accorder les gr ces n cessaires pour augmenter le nombre des saints  v ques de Bayeux. Il y avait, toutefois, des conditions   d battre, avant de rien conclure de d finitif. Elles furent d battues avec M. Servien, et, quand le P. Eudes se fut soumis   toutes les exigences de l' v que, des lettres d'institution lui furent octroy es. Ces lettres sont du 2 d cembre 1657, et nous devons les transcrire dans leur entier, malgr  leur longueur, parce qu'elles modifient singuli rement la situation du s minaire de Caen(1).

« Fran ois Servien, par la gr ce de Dieu et du Saint-Si ge apostolique,  v que de Bayeux,   tous ceux qui les pr sentes verront, salut en Celui qui est le vrai salut de tous!

« La sollicitude, que Nous impose notre charge pastorale, Nous fait un devoir de Nous appliquer avec z le au salut des  mes que la divine Providence Nous a commises, et de chercher quelque rem de opportun pour gu rir leurs langueurs spirituelles, accro tre leur pi t , assurer leur  ternelle f licit . Or, d'apr s le proph te Malachie(2), c'est principalement

(1). Voir, Appendice, Note VII, le texte latin de ces lettres.

(2). MALACH. 11, 17.

164 -

LE V N RABLE JEAN EUDES

aux pr tres qu'il appartient de d tourner la multitude de l'iniquit ; car les l vres du pr tre garderont la science et c'est de sa bouche qu'on requerra la loi, parce qu'il est le messenger du Dieu des arm es. Nous

avons donc pensé qu'il n'y avait rien de plus utile que d'instituer, dans notre diocèse, avec l'aide des prêtres eux-mêmes que le Christ a appelés le sel de la terre et la lumière du monde, un séminaire conforme aux règles des Conciles. De là, comme d'une source inépuisable, s'échapperaient des ruisseaux de piété et de doctrine, pour arroser les pâturages du Dieu des armées et en arracher courageusement les ronces. Pendant que Nous nous demandions à qui confier le soin d'un si grand œuvre, la pensée de quelques prêtres pieux et habiles s'est présentée à notre esprit. Réunis ensemble à Caen sous notre entière juridiction, ils mènent la vie commune. Bonne odeur du Christ, ils ont déjà répandu la suavité de leurs bonnes œuvres dans la majeure partie de notre diocèse, soit en instruisant le peuple dans les missions, soit en vaquant aux autres fonctions du ministère sacerdotal. Ne voulant pas retarder l'accomplissement d'un si saint désir, après avoir invoqué, souvent le nom de Dieu, et pris mûrement conseil, là-dessus, d'hommes probes et expérimentés, Nous avons jugé bon d'approuver et de confirmer, comme réellement Nous approuvons et confirmons par la teneur des présentes, la dite société de prêtres vivant en commun sous notre entière juridiction, celle des Pontifes nos successeurs sur le siège de Bayeux, de nos Vicaires et officiers, avec droit de visite, de correction, et tous autres droits qui appartiennent à la dignité, au for et au tribunal de l'évêque, et ce, tant en ce qui regarde la tête, c'est-à-dire le supérieur, qu'en ce qui regarde les membres, c'est-à-dire les élèves de la maison. Et aux dits prêtres de la même société Nous confions le soin de diriger notre séminaire, que, par les présentes, conformément aux pouvoirs à Nous concédés par les canons des saints Conciles et les ordonnances de nos Rois, spécialement par les lettres patentes émanées du Roi très chrétien de France et de Navarre, Louis XIV, heureusement régnant, datées, à Metz, du mois d'octobre de l'année courante, régulièrement enregistrées ès-registres de la Cour suprême du Parlement de Rouen, et insinuées selon l'arrêt de la même Cour du 17 novembre dernier, - Nous érigeons et instituons à Caen dans leur propre demeure, et que Nous jugeons et déclarons avoir été érigé et institué par Nous, décrétant que, désormais, la dite maison et famille ou communauté s'appellera le Séminaire des prêtres du diocèse de Bayeux. Mais, comme la nécessité de parcourir notre vaste diocèse pour en visiter les paroisses et la masse des affaires spirituelles

LETTRES D'INSTITUTION.

165 -

qui Nous accablent et dépassent nos forces, ne Nous permettent pas d'être toujours présent dans cette maison, Nous établissons, en vertu de notre autorité ordinaire, Maître Jean Eudes, prêtre, comme supérieur des dits prêtres et séminaire. Aux dits prêtres et à tous les autres, qui auront le bonheur d'être admis ou d'être instruits dans notre dite communauté et séminaire, nous enjoignons au nom du Seigneur de lui obéir suivant la piété et la raison; d'autre part, désireux de prévoir l'avenir, Nous ordonnons que, après la mort du dit Maître Jean Eudes, ci-dessus établi supérieur par Nous, toutes les fois que notre dite maison et communauté ou séminaire sera dans la nécessité de pourvoir au remplacement du supérieur, on l'élise par vote secret des prêtres de ladite maison, famille et séminaire, qui suivant le temps seront à ce désignés, et que, l'élection une fois faite, on vienne Nous trouver, Nous, ou les Évêques nos successeurs dans le diocèse de Bayeux, ou nos vicaires-généraux, pour obtenir de Nous sa confirmation. Que si Nous ou les Évêques nos successeurs, ou nos vicaires-généraux, pour des raisons qui Nous semblent bonnes à Nous ou à eux, Nous ne jugeons pas devoir la confirmer, Nous ne serons pas tenus de rendre compte d'un tel refus, ni au tribunal, ni en dehors. Mais les dits prêtres de la dite maison et séminaire en éliront, comme ci dessus, un autre qui soit propre à cet emploi, lequel demandera humblement et obtiendra de Nous ou de nos successeurs la confirmation de son élection. Et, pour qu'à une moisson si grande et si abondante ne fassent point défaut les ouvriers que le Seigneur dit peu nombreux, Nous voulons et Nous statuons qu'il y ait, au moins, dans la dite maison et séminaire douze prêtres de la même communauté, pour vaquer louablement et à l'envi aux pieux exercices, soit des missions, soit du séminaire, suivant Nos ordres, qu'ils seront tenus de demander pour ce faire opportunément, et veiller ainsi perpétuellement au salut du peuple et de leurs disciples, étant sauf, cependant, le droit d'en introduire un plus grand nombre, suivant que la dite maison et séminaire en aura le pouvoir et les revenus annuels suffisants.

« Condescendant avec amour aux vœux des mêmes prêtres, il Nous plaît d'énumérer quels sont ceux que nous avons choisis comme ouvriers, pour le début, et qui Nous ont promis, par écrit, de garder

exactement, tant au commencement que dans l'avenir, ce qui a été dit plus haut et ce qui sera ordonné plus bas. Voici leurs noms: Maître Jean Eudes, désigné et établi supérieur par Nous, comme ci-dessus, Maîtres Simon Mannoury, Thomas Manchon, Nicolas de Thau, Pierre Jourdan, Richard le Mesle, Thomas Vagnel, Jacques Mouton, Nicolas Quesny et François

166 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

de la Haye, prêtres de la même Société, auxquels, par nos mêmes présentes lettres, Nous accordons de s'en agréger d'autres, après les avoir bien examinés et jugés aptes, et de les admettre dans la dite Société, ou bien, au contraire, de les renvoyer une fois admis, s'ils ne les jugent pas dignes des emplois de cet office. Mais aucun des prêtres susdits ne pourra, sans notre consentement spécial, être envoyé, pour un temps ou pour toujours, et pour toute espèce d'emploi, de notre dite maison ou séminaire en d'autres maisons ou collèges, unis ou à unir à notre dit séminaire, ou en d'autres de la même dépendance; et, alors, on les remplacera par d'autres prêtres d'une piété et d'une science égales, lesquels, si nous les en jugeons capables, pourront s'appliquer aux mêmes fonctions et exercices. Afin que le fruit que Nous désirons, entre tous, retirer à l'avenir de l'institution de notre séminaire, se manifeste avec plus d'éclat, Nous statuons que, les susdits prêtres, réunis à Caen de la manière que ci-dessus, seront tenus de Nous présenter, chaque année, à Nous et à nos successeurs, et même de fournir, outre les douze prêtres déjà dits, douze autres prêtres, au plus, capables et bien instruits des devoirs de curé, pour être examinés et approuvés par Nous et par nos successeurs, lesquels, durant les déports, devront, l'année courante, desservir les églises et les paroisses de notre diocèse. Mais, parce que l'ouvrier a droit à sa récompense, Nous ordonnons aussi, par la teneur des présentes, que, des produits de la dîme ou des droits de déports, cent cinquante livres de monnaie courante. ou tout ce qui sera payé annuellement aux vicaires ruraux et d'après les ordonnances royales, avant toute chose et principalement, soient versés, - et Nous et nos successeurs serons tenus d'en procurer le versement - à chacun des dits prêtres, auxquels Nous et nos successeurs confierons le soin des déports et l'administration et le service des églises susdites, à la place du curé. Aux mêmes prêtres, dont il a été parlé plus haut, et qui serviront aux déports comme ci-dessus, nous voulons qu'appartienne, en cette année, tout ce qui pourra provenir des offrandes des fidèles, de la célébration des messes et de l'administration des sacrements. Que s'il nous paraît bon à Nous ou à nos successeurs d'envoyer quelques clercs ou prêtres dans notre dite maison et séminaire, soit pour leur éducation et instruction, soit pour l'amélioration de leurs mœurs, Nous déclarons que cela Nous sera permis, pourvu, toutefois, que chacun d'eux paie au procureur constitué de notre maison et séminaire ce qu'on peut exiger pour un honnête entretien. Enfin, Nous nous réservons spécialement la faculté de pouvoir nous servir à notre gré de tous et de chacun des prêtres

LETTRES D'INSTITUTION.

167 -

susdits et des clercs de notre susdite maison et séminaire, suivant que Nous le jugerons expédient pour la plus grande utilité de notre diocèse, et dans les missions qui se feront d'après notre ordre, et dans l'administration des sacrements, pour adresser la parole à notre peuple, pour enseigner la doctrine chrétienne à notre troupeau, pour instruire ceux qui ont reçu les ordres ou qui doivent les recevoir, et pour accomplir tous les autres exercices des séminaires, conformément aux canons des conciles. C'est pourquoi, ils seront tenus de se soumettre à notre examen et de recevoir nos ordres spéciaux, tant qu'il en sera besoin et que ce sera notre bon plaisir.

« Mais, pour que l'établissement de notre séminaire puisse durer toujours, - fasse le Dieu très bon et très puissant qu'il en soit ainsi, comme c'est notre souhait! - des revenus sont souverainement nécessaires pour la subsistance des élèves, des prêtres et des maîtres de la dite communauté et séminaire. Aussi, conformément au pouvoir à Nous concédé par les conciles et par les susdites lettres royales ou de toute autre meilleure manière, approuvant et confirmant en tout et partout les pieuses donations faites et les revenus annuels légués en faveur du séminaire, dont le soin et la direction appartiendraient aux dits

prêtres, et des propres exercices des dits prêtres, par noble personne Nicolas Blouët, seigneur de Than, maintenant prêtre de la dite société, plusieurs fois nommé, et jadis par M. Jacques Finel, également prêtre, comme il est contenu plus au long dans les actes précédemment passés devant les notaires royaux du tabellionnat de Caen, le 12 d'août de l'an du Seigneur 1644, par la teneur des présentes, Nous confirmons et approuvons, de notre autorité ordinaire, les dites donations suivant leur forme de mot à mot, et Nous assignons à la dite maison et séminaire les mêmes revenus annuels, dons et legs, que ci-dessus. Nous concédons aussi aux prêtres susdits d'accepter, au nom de la susdite maison et séminaire, tous autres et chaque revenus, sommes d'argent, maisons et domaines et autres meubles et immeubles qui pourront leur être donnés, légués et offerts, mais à la condition qu'ils soient confirmés par Nous et par les Évêques nos successeurs, étant sauf, toutefois, notre droit de procurer d'autres revenus, quand besoin en sera, à notre susdit séminaire, conformément aux lettres royales susdites obtenues par Nous à cette fin. Quant aux comptes relatifs à l'administration de tous les revenus présents et à venir de la dite maison et séminaire, ils seront rendus et examinés chaque année, en présence de Nous et de nos successeurs, ou d'autres à ce spécialement députés

168 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

par Nous, devant les prêtres de la dite maison et séminaire, ou de ceux qu'ils préféreront députer, et, après avoir été rendus et examinés selon les règles du droit, ils seront confirmés par Nous ou nos successeurs, de peur que les largesses des fidèles pour une si pieuse institution ne périssent par l'avarice, qui est la racine de tous les maux, ou par l'incurie des procureurs. Mais, parce que, relativement au gouvernement de la dite maison et séminaire, beaucoup d'autres choses restent à établir, pour pourvoir au salut des prêtres et des élèves ci-dessus mentionnés, Nous gardons entière et intacte, pour Nous et nos successeurs, la faculté de confirmer, augmenter ou diminuer, conformément, toutefois, aux prescriptions des saints canons, toutes et chacunes constitutions publiées ou à publier, selon qu'il nous paraîtra bon et, de même, celle d'exercer tous les droits épiscopaux tant ordinaires que de juridiction, au for intérieur ou au for extérieur, quand il nous plaira, soit sur chaque membre de la dite maison, société et séminaire, eussent-ils obtenu entre eux les premières dignités, soit sur la communauté entière des dits prêtres, entre les limites de notre diocèse, comme il a été dit ci-dessus et ailleurs, suivant ce qui est contenu d'une manière plus large dans les lettres de Jacques d'Angennes de douce mémoire, de son vivant évêque de Bayeux, notre prédécesseur, lettres du 14 janvier 1644. Ces lettres, Nous les confirmons en tout ce qui n'est pas contraire aux présentes; en tout le reste, nous les infirmons, du consentement des prêtres susdits, lesquels, en leur nom et au nom des membres futurs de la maison, communauté et séminaire, ont promis d'observer irrévocablement et pour toujours tout ce que Nous avons statué, établi et ordonné. En conséquence, cette page de notre institution, confirmation, constitution, ordonnance, statut, déclaration, réservation et décret, Nous exhortons tous au nom du Seigneur, et chacun de ceux à qui elle parviendra dans la suite des temps, à la conserver entière et intacte.

« En foi de quoi, Nous avons ordonné que les présentes soient munies de notre signe et de notre sceau par notre secrétaire soussigné.

« Donné à Paris, où Nous vivons actuellement pour les affaires de notre diocèse, le 1er dimanche de l'Avent, le 2 de décembre, l'an du Seigneur 1657. »

Pour peu qu'on compare ces lettres avec celles de M. d'Angennes, ou encore avec celles de M. Auvry ou de M. de Matignon, elles apparaissent comme beaucoup moins libérales. Il semble que l'évêque de Bayeux soit

EXPLICATION DE LA CONDUITE DE M. SERVIEN.

169 -

exclusivement préoccupé de maintenir toute l'étendue de son autorité sur le séminaire de Caen, et de l'entourer des sauvegardes les plus fortes. Faut-il voir là l'effet d'un reste des préjugés qu'on lui avait

inspirés contre les directeurs de cette maison et leur prétendue indépendance à l'égard des évêques? Le P. Costil le pense, et son opinion ne manque pas d'un certain fondement. M. Servien devait savoir, pourtant, - car il avait eu le temps de se renseigner, depuis sa réconciliation, - que rien, ni à Coutances ni à Lisieux, n'autorisait pareille accusation. Nous croyons, plutôt, que ces restrictions et ces réserves multipliées viennent de son tempérament et de son caractère, et non moins du but qu'il poursuivait. Attaché à son devoir, ayant la volonté de le remplir, dans un diocèse où l'absence de surveillance épiscopale avait causé maint abus, il voulait avoir, il avait l'œil à tout, la main sur tout; il avait l'ambition d'être, sinon l'exécuteur, du moins la pensée dirigeante de toutes les entreprises. Bien plus, il ne lui suffisait pas d'inspirer et de diriger, il prétendait, en outre, être le juge des forces employées, des efforts accomplis, des résultats obtenus. C'était, assurément, son droit et, même, son devoir, vu les circonstances dans lesquelles il arrivait à Bayeux. Dès lors, le séminaire, qu'il faisait sien, était le lieu du monde où cette vigilance et cette autorité devaient s'exercer avec le plus de soin. Rien, d'ailleurs, dans ses exigences et ses prescriptions, qui ne fût conforme aux décisions du Concile de Trente, nous disons plus, aux idées du P. Eudes. Le Vénérable n'affirmait-il pas la plus extrême dépendance et soumission à l'égard des évêques? Nous l'avons répété et prouvé assez de fois. Ne les regardait-il pas comme les maîtres suprêmes de leurs séminaires? Bien que construits par son industrie et celle de ses collaborateurs, n'estimait-il pas ces établissements comme leur propriété,

170 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

jusqu'à leur reconnaître le droit absolu d'en expulser les prêtres et clercs de sa société, s'ils oubliaient leur vocation première, et que le supérieur général ne veillât pas à les remplacer? En ce qui concerne notamment les déports, M. Servien n'est-il pas entièrement d'accord avec les propositions faites par le Vénérable à l'Assemblée du Clergé de 1645? Sans doute, c'est une condition dure pour les directeurs du séminaire de ne pouvoir le quitter, temporairement, sans la permission du prélat, et sans avoir mis à leur place quelqu'autre examiné et approuvé par lui. Mais cette clause n'étonne pas chez un évêque tellement ami de la résidence, que, dans ses lettres d'institution, il sent le besoin de s'excuser sur les intérêts de son diocèse, s'il les signe à Paris. Enfin, n'oublions pas que, dans sa pensée, il ne s'agissait pas seulement de sauvegarder ses droits, mais ceux de ses successeurs; de traiter avec le P. Eudes, mais encore avec ceux qui viendraient après lui. Ajoutons qu'en pratique ces caractères fermes, et en apparence autoritaires, se montrent, d'ordinaire, conciliants avec les gens de bonne volonté, loyalement soumis à leur puissance. Il y a des arrangements avec le ciel, et il y en eut, de fait, entre M. Servien et le P. Eudes. Nous en trouvons la preuve dans ces lettres mêmes. Elles portent à douze le nombre des directeurs, et elles n'en énumèrent que dix. Encore, l'un d'eux est-il le P. Manchon, alors supérieur de Lisieux, et qui ne sortit de là, que pour passer à la supériorité du séminaire de Rouen. M. Servien savait se rendre aux bonnes raisons. Le P. Eudes, qui ne l'ignorait pas, accepta, sans hésiter, la teneur de ces lettres, bien convaincu que le prélat ou ses successeurs y apporteraient, à l'occasion, les modifications exigées pour le bien de l'Église et le service du diocèse.

Ces restrictions, toutefois, eurent un mauvais effet, auquel

LE P. EUDES ET M. LE HAGUAIS.

171 -

l'évêque était loin de s'attendre. En n'approuvant, chez M. d'Angennes, que les articles qui n'étaient pas contraires à ses décisions, il empêcha le Parlement de Rouen d'approuver ses propres lettres, lorsque le curé de Saint-Julien de Caen les lui présenta(1).

Après avoir parlé de la vie publique du Vénérable en 1657, disons un mot de sa vie intime avec ses amis. Nous venons de montrer comment, grâce à sa patience et à son esprit de conciliation, fondé sur l'abnégation de soi, l'abandon à Dieu et à sa Providence, la préoccupation unique d'accomplir sa sainte Volonté, il avait obtenu, non seulement l'autorisation de son séminaire par M. Servien, mais encore l'acceptation de cette maison comme établissement diocésain. Montrons, maintenant, comment il apprenait

aux autres à tenir la même conduite au milieu des épreuves, des traverses, des persécutions. La personne de M. Le Haguais, frère de Mme de Camilly, nous en fournit, cette année même, un exemple frappant.

M. Le Raguais vivait alors à Paris, où ses hautes fonctions exigeaient son séjour(2). Outre les assauts de la maladie, dont il avait fréquemment à souffrir, étant d'une complexion fort délicate, il était en butte à la malignité des hommes, qui l'accablaient d'amertumes. En pareil cas, il est facile de s'oublier à des murmures contre les injustices et les outrages subis, et, de l'indignation contre les actes, de passer à la haine contre les personnes. Peut-être, le P. Eudes avait-il aperçu quelque trace de cette disposition, ou même de ces sentiments, dans les lettres de M. Le Haguais. Tout au moins, il craignit que, sous la violence de l'adversité, son âme, irritée d'odieuses vexations, ne se laissât envahir

(1). Lettre de M. de Camilly, conseiller au Parlement, au P. Eudes.

(2). Il était conseiller d'État. Cf. T. I., ch. X11, p. 292.

172 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

par des pensées et des passions indignes d'un vrai chrétien.

Le 27 avril 1657, il lui écrivit donc ces pages que nous voulons citer tout entières, parce que, remplies d'un admirable esprit surnaturel, elles dictent à chacun ce qu'il doit faire en face de ses persécuteurs et de ses ennemis:

« MONSIEUR, NOTRE TRÈS HONORÉ ET TRÈS CHER FRÈRE,

« Quand je vous regarde avec des yeux humains, dans l'état où vous êtes, certainement je suis touché sensiblement, et vous me faites grande compassion. Mais, quand je vous considère avec les yeux de la foi, je me sens excité à bénir et louer notre divin Sauveur, pour les effets singuliers de son infinie bonté vers vous; car je vois très clairement que tout ce qui se passe est un ordre et une disposition de sa Miséricorde en votre endroit, qui veut vous faire porter en ce monde la pénitence de vos péchés, afin de vous pardonner en l'autre.

« Nous sommes redevables à la justice de Dieu de cent mille boisseaux de blé, et il nous quitte pour une partie: O grande faveur! Nous avons mérité les supplices éternels, et il se contente de nous faire souffrir quelques petites peines temporelles. Je les appelle petites et très petites, en comparaison de celles que méritent nos offenses. O quelle bonté! O quelle obligation nous avons à une telle bonté! O quel soin nous devons prendre de faire un bon usage de nos peines! C'est à quoi je vous exhorte de tout mon coeur, mon très cher Frère, afin que vous ne mettiez pas empêchement aux desseins qu'il a sur Nous en cette occasion. Son dessein est de nous laver et purifier des ordures de nos péchés par cette lessive, qui nous semble un peu forte; mais, plus elle est forte, plus elle nous blanchira et nous rendra purs et agréables aux yeux de sa divine Majesté, pourvu que, de notre côté, nous y apportions les dispositions, qui sont quatre principales :

« La première est de prendre nos afflictions de la main de la très adorable Trinité, et du très aimable Cœur de notre Père céleste, qui nous châtie, non pas en juge sévère selon nos mérites, mais en père très bénin, et infiniment moins que nous ne méritons. Si nous les recevons comme venant de cette part, nous ne les attribuerons point aux créatures, qui ne sont que les verges dont ce bon Père se sert pour nous punir.

« La deuxième est de nous humilier sous la puissante, main de Dieu, nous regardant, non pas comme justes et innocents, mais comme coupables et criminels, qui avons mérité tant et tant de fois l'ire de Dieu

LE P. EUDES ET M. LE HAGUAIS.

173 -

et de toutes ses créatures. Mais soyons persuadés que plus nous nous humiliérons dans notre néant et

bassesse, plus Dieu y sera exalté, et puis, aussi, il prendra soin de nous protéger et convertir toutes choses à notre bien.

« La troisième disposition est de regarder le péché comme l'unique auteur de tous nos maux, et, par conséquent, tourner toutes nos haines, indignations et vengeances contre ce monstre qui est notre seul ennemi, et employer toutes nos forces pour le persécuter et le détruire par une véritable pénitence, et pour lui fermer, désormais, toutes les portes et avenues de notre âme. Ôtons la cause et l'effet cessera.

« La quatrième est de prendre bien garde de nous laisser aller dans les sentiments des païens, qui sont de haïr ceux qui les haïssent, mais de suivre ceux de notre très aimable Chef, qui nous donne ce commandement « Entr'aimez-vous les uns les autres, ainsi que je vous ai aimés; et, en cela, on connaîtra que vous êtes mes disciples. »

Je vous supplie, mon très cher Frère, de bien considérer toutes ces choses devant Dieu, afin de les goûter et graver dans votre cœur, et de les pratiquer, moyennant sa grâce qu'il ne vous refusera pas, si vous connaissez le besoin infini que vous en avez, et que vous la lui demandiez de tout votre cœur. C'est ce que je fais tous les jours pour vous, avec autant d'affection que je suis, en vérité, et sans réserve et sans fin,

Monsieur, mon très honoré et cher Frère,
Tout vôtre,

JEAN EUDES, Ptre Miss.re.

« De Caen, ce 26 avril 1657. »

Voilà par quelles fortes consolations cette âme sacerdotale, à la fois tendre et énergique, relevait le courage de ceux qui pliaient ou tombaient abattus sous l'épreuve. Voilà comment son amitié savait parler le pur langage de la foi à un pécheur revenu de longues infidélités. Elle ne lui fardait pas la vérité; elle ne s'apitoyait sur son sort, qu'autant qu'il était nécessaire pour lui faire agréer la leçon; elle le plaçait en face de son passé et de la justice de Dieu, mais sans rien de dur ni d'outré, lui découvrant, dans ses peines, la main de la Miséricorde infinie. Et de tels enseignements étaient compris: ils étaient reçus avec

174 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

gratitude, ils portaient des fruits abondants. M. Le Haguais acceptait ses maux; il les endurait avec patience; il leur trouvait une sorte de compensation dans le bonheur de ses amis. Dieu, d'ailleurs, lui prodiguait ses grâces au milieu des contradictions et des souffrances. Tout cela, l'extrait suivant d'une lettre du Vénérable l'atteste éloquemment.

« MONSIEUR, NOTRE TRÈS CHER ET TRÈS AIMÉ FRÈRE,

« Il est vrai que la divine Bonté a versé à pleines mains sur notre maison une grande abondance de grâces, contre les attentes et les pensées de nos amis et de nous-mêmes, qui n'eussions jamais osé espérer ce que nous avons vu. A Dieu seul en soit l'honneur et la gloire, et des louanges éternelles à la Mère de grâce, qui, après Dieu, en est la première source, grâces aussi en soient rendues à son très cher Fils, qui y a beaucoup contribué, par ses prières. Vous avez grand sujet, mon très cher Frère, de vous en réjouir et de nous aider à en remercier la divine Miséricorde, puisque nous sommes en communauté de biens et de maux. Oui, certainement, de biens et de maux; car, si nos biens et nos bénédictions vous réjouissent, vos maux et vos persécutions m'affligent, et beaucoup plus sensiblement que je ne puis dire. Mais ce m'est une grande consolation, mon très cher Frère, de voir les grâces que Dieu vous fait au milieu de vos traverses. Qu'il en soit béni éternellement! Courage, réjouissez-vous, mon Frère bien-aimé, toutes vos afflictions sont une

belle terre noble que notre Père céleste vous a donnée, dont le revenu vous rendra, en très peu de temps, très riche, pourvu que nous tâchions de faire bien valoir notre terre. »

Et le Serviteur de Dieu indiquait à son ami trois moyens de la cultiver avec succès: la fumer par l'humilité, l'arroser par les larmes d'une grande contrition, l'ensemencer avec la semence de la divine parole bien méditée, spécialement dans les textes relatifs à la Providence. En vérité, heureuse et féconde amitié que celle-là, amitié du ciel plutôt que de la terre, dont il fait bon encore respirer le parfum! On y puise des énergies divines pour l'âpre combat de la vie.

CHAPITRE ONZIÈME.**Le Séminaire de Caen, Séminaire diocésain.****(1 6 5 7 - 1 6 5 8).**

Le Séminaire de Caen, séminaire diocésain et institut provincial. - Ouverture du séminaire: Lettre du P. Eudes à ses confrères en mission à Honfleur; détails sur la cérémonie, M. de Saint-Julien; abandon du Vénérable à la Providence; sa reconnaissance envers Dieu: exercices d'actions de grâces, humilité, correspondance aux fins sublimes de la Congrégation de Jésus et Marie, devoirs envers les ecclésiastiques: exemple, charité, prière. - Exercices du séminaire. - Ordination de décembre 1657: MM. Thomas Mouton et Léonor de Béthon. - Satisfaction de M. Servien ; Lettre de M. Larderat au P. Mannoury. - Ordination de Septembre 1658.

Par les lettres d'institution de M. Servien, le séminaire de Caen redevenait Séminaire diocésain, ce qu'il avait cessé d'être sous M. Molé, mais sans perdre, pour autant, le titre d'Institut provincial, que M. de Harlay, archevêque de Rouen, lui avait conféré en 1647: c'est-à-dire qu'il continuerait à recevoir des clercs et des prêtres de toute la Province de Normandie(1), en même temps qu'il recevrait, en pleine liberté, ceux du diocèse de Bayeux, depuis près de dix ans moralement contraints de s'en éloigner. Il est évident, toutefois, que le nombre des ecclésiastiques étrangers au diocèse devrait nécessairement baisser, à raison

(1). La faculté de théologie de Caen attirait toujours un grand nombre, qui entraient au séminaire, soit pour se disposer aux ordinations, soit à titre de pensionnaires.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

de la création des séminaires de Coutances et de Lisieux, et de celle du séminaire de Rouen, qui ne tarda pas à suivre (1). Ainsi, la maison de Caen se transformerait, de plus en plus, en une maison diocésaine, sur laquelle l'évêque de Bayeux aurait la haute main.

Toutes choses étant réglées, autant quelles pouvaient l'être, M. Servien voulut que l'ouverture du séminaire se fit avec beaucoup d'éclat et de solennité, pour donner plus de relief à cet établissement. Nous l'apprenons par une longue et belle lettre du Vénérable à ceux de ses confrères qui donnaient, alors, une mission à Honfleur, au diocèse de Lisieux.

Cette lettre, datée du 2 décembre 1657, nous paraît une des plus importantes qu'il ait écrites à ses fils; et voilà pourquoi nous allons en accompagner, ou mieux, en couper la transcription par de brefs commentaires.

Le P. Eudes commence par annoncer l'heureuse nouvelle, et par donner quelques détails sur la cérémonie.

« MES TRÈS CHERS ET TRÈS HONORÉS FRÈRES,

« Monseigneur a dressé les patentes très authentiques qui confirment les lettres du Roi et de M. d'Angennes, et a fait enregistrer tout cela à son secrétariat de Bayeux, et au greffe de l'Officialité de Caen, et aux insinuations ecclésiastiques. En suite de quoi, il a ordonné à M. le curé de Saint-Julien de Caen, de publier hautement la chose partout, et d'envoyer dimanche des billets à tous Messieurs les curés et à tous les prédicateurs, afin d'annoncer à tout le monde la confirmation de l'établissement du séminaire de Bayeux dans notre maison, et que la cérémonie s'en ferait à notre chapelle, le même jour, avec toute la solennité possible, ce qui a été fait. M. de Saint-Pierre, chanoine de Bayeux, qui est à Monseigneur, vint exprès,

après en avoir été prié de M. le grand-vicaire et de moi, pour faire l'office. M. Larderat m'avait fait écrire de la part de Monseigneur que je priasse M. l'abbé de Bressac de prêcher; mais, ne l'ayant pu faire, le P. Recteur des Jésuites, ayant pris sa place,
(1). Voir ch. XV.

LETTRE DU P. EUDES A SES CONFRÈRES.

177 -

fit un très beau sermon; et il vint tant de monde chez nous tout le jour que, quand notre chapelle eût été aussi grande que l'église de l'abbaye de Saint-Étienne, elle eût été remplie. »

Les premières lignes du début confirment pleinement, nous semble-t-il, ce que nous avons dit, précédemment, de la manière dont le P. Eudes envisageait les lettres d'institution de M. Servien. Il y voyait, principalement, le fait de l'approbation du séminaire comme établissement diocésain reconnu par l'évêque, sans trop prendre garde aux conditions plus ou moins rigoureuses qui lui étaient imposées. Elles lui apparaissaient comme une confirmation des lettres de M. d'Angennes, malgré les restrictions qu'elles y apportaient. C'est, nous le répétons, que les idées de l'évêque concordaient avec les siennes, du moins dans les articles principaux; c'est aussi que, assuré de la bienveillance et de la droiture du prélat, il se confiait en lui, pour obtenir, en temps opportun, les modifications exigées par le bien; enfin, c'est que, vues de loin, les difficultés semblent, d'ordinaire, assez faciles à surmonter, et qu'il faut être au pied de l'obstacle, pour en bien mesurer la hauteur.

De M. de Saint-Pierre et de M. l'abbé de Bressac, nous ne savons rien, sauf que le premier, Gabriel Jacques, était syndic de l'Université (1). Nous sommes mieux renseigné sur M. de Saint-Julien. Il n'est autre que M. Le Grand, le supérieur des Soeurs de Notre-Dame-de-Charité, personnage fort goûté de M. Servien, et digne, à beaucoup de titres, de son estime et de son amitié. Archiprêtre, doyen de la Chrétienté, vice-gérant de l'Officialité de Caen, notaire apostolique, docteur en théologie, il fut vice-chancelier de l'Université, après en avoir été recteur: ainsi porte l'épithaphe apposée sur sa tombe. « C'était », ajoute-t-elle,
(1). Gabriel Jacques fut curé de Saint-Pierre de 1624 à 1661.

178 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

« l'homme de son temps le plus éclairé dans les affaires du clergé, et on ne le trouva jamais en défaut dans ses jugements. » En la circonstance, il s'était beaucoup dépensé avec M. Larderat, le P. Eudes va nous le dire, pour amener l'heureuse conclusion des pourparlers. il méritait donc « de publier hautement la chose partout. » Quant au Père Recteur des Jésuites, c'était le P. François Pinthereau, qui exerça cette charge à Caen de 1655 à 1658(1). En 1653, il avait fait imprimer secrètement, dans la même ville, un recueil d'extraits de lettres de Jansénius et de Saint-Cyran, sous ce titre : « La naissance du Jansénisme, découverte à Mgr le Chancelier, par le sieur de Préville. » Ardent adversaire de la secte, il fut un des amis et des conseillers du P. Eudes.

En présence d'un événement aussi considérable, le premier mouvement du cœur devait être un élan de reconnaissance vers les auteurs d'un tel bienfait, Jésus et Marie. C'est, aussi, à les bénir et à les remercier que le P. Eudes convie ses confrères. Il y avait, en effet, tant d'obstacles à vaincre, que, humainement parlant, on ne pouvait espérer le succès, disons mieux, penser même à solliciter pareille faveur.

« Bénissez Notre-Seigneur et sa très sainte Mère, qui sont les véritables et uniques auteurs de cet ouvrage; car, de notre côté, nous n'avons rien fait, ni par nous, ni par autrui, pour solliciter Monseigneur de Bayeux. Au contraire, il a été lui-même puissamment sollicité par une Congrégation, à laquelle il était lié par une particulière amitié, depuis plusieurs années, laquelle a fait tous ses efforts pour l'en empêcher, ainsi que plusieurs autres personnes, qui lui offraient de très grands avantages pour son

séminaire, et qui n'ont rien omis de tout ce qu'ils ont pu faire par eux-mêmes et par leurs amis, pour le porter à se séparer

(1). Le P. François Pinthereau, né en 1605 à Chaumont (Seine-et-Oise), entré dans la Compagnie en 1621, profès à La Flèche en 1641, mourut à Paris en 1661.

179

LETTRE DU P. EUDES À SES CONFRÈRES.

de nous et à s'attacher à eux. Et néanmoins, il a résisté de son propre mouvement à toutes ces sollicitations, et après avoir rompu avec tous les autres, il a choisi de pauvres gens de néant, comme nous, pour nous donner son séminaire: Deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles. Il est vrai que M. Larderat et M. de Saint-Julien ont beaucoup travaillé à cette affaire, mais ça été par le mouvement que Dieu leur en a donné, et sans en avoir été, priés de personne. »

On ne sait ce qu'il faut le plus admirer, du désintéressement du P. Eudes ou de son abandon à la divine Providence. Il n'a point sollicité, il n'a prié personne de solliciter pour lui, et il n'avait droit à rien non plus que ses confrères, car ils sont de pauvres gens, des hommes de néant. Il a tout attendu de la Volonté de Dieu; ce qu'elle ordonne est toujours bien, il y met son entier contentement. Combien l'autre puissante Congrégation, avec ses sollicitations et ses amitiés influentes, nous paraît avoir eu des vues moins élevées, des intentions moins pures! Quelle était cette Congrégation? Il est difficile de le deviner: rien, dans le texte, n'autorise une supposition. Il semble, pourtant, que, s'il s'était agi de l'Oratoire, le Vénérable l'eût désigné clairement.

En face de cette évidente protection, quelle conduite tenir? Remercier, sans doute, et par toute une octave d'actions de grâces; prier, et pour M. Servien et ceux qui ont concouru à la réussite de cette affaire, et pour ceux qui s'y sont opposés, et pour le parfait accomplissement des desseins de Dieu dans le séminaire; mais aussi, mais surtout, s'humilier, s'humilier encore, s'humilier toujours, à la vue de son indignité et de la grandeur de sa mission, sans cesser, toutefois, d'avoir une grande confiance en Celui qui y appelle; se souvenir des fins de la Congrégation, concevoir un grand désir de les réaliser, notamment la principale, qui est de travailler à la sanctification du clergé, et ne mettre aucun obstacle aux grâces du ciel. Qu'il fait bon

180 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

recueillir ces leçons du Vénérable, et qu'il est avantageux d'y conformer sa conduite, au milieu des joies et des prospérités, alors qu'il est si facile de s'abandonner à des pensées humaines, à des sentiments de vanité, d'amour-propre, d'ambition! Écoutons-le:

« En conséquence de quoi, entrons tous dans des sentiments d'une profonde humilité, à la vue de tant de faveurs; rendons-en grâces à Dieu de tout notre cœur, et, à proportion, à la sainte Vierge, à saint Joseph et aux autres Patrons de la Congrégation, et à tous les saints Évêques de Bayeux.

« Pour cet effet, nous avons résolu d'employer l'Octave de Noël en actions de grâces, et d'exposer le Saint-Sacrement dans notre chapelle, les trois premiers jours, selon la permission que M. le grand-vicaire nous en a donnée, et d'inviter tous nos amis à adorer Notre-Seigneur avec nous. Durant ces huit jours, nous dirons nos messes, selon l'ordre de l'Église, et, de plus, pour honorer la sainte Trinité, Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Saint-Esprit et la sainte Vierge, les quatre premiers jours; le cinquième, en l'honneur des saints Anges; le sixième, en l'honneur de saint Joseph, de saint Jean l'Évangéliste, de saint Joachim et de sainte Anne; le septième, en l'honneur des saints Apôtres, Martyrs, Prêtres et Lévites, Vierges, Innocents, Évêques de Bayeux, et de tous les Saints; le huitième, en l'honneur de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère.

« Nous y ajouterons trois intentions: la première, pour Monseigneur de Bayeux et ceux dont Dieu

s'est servi pour accomplir sa sainte Volonté en cette affaire; la seconde, pour tous ceux qui ont été contraires; et la troisième, pour nous obtenir tout ce qui est nécessaire pour bien faire tout ce qu'il demande de nous. Nous dirons encore tous les jours un rosaire, qui sera partagé entre nous, et, tous les soirs, le Te Deum et le Sub tuum praesidium. Je laisse à votre dévotion de faire ce que vous pourrez, mais je serai bien aise de savoir ce que vous aurez fait.

« La troisième chose que je vous recommande, c'est de vous bien persuader que, pour connaître ce que Dieu demande de vous en cette occasion, vous devez vous souvenir que la Congrégation a été établie dans son Église, et qu'il vous a fait la grâce de vous y appeler, pour ces trois fins:

« La première, pour vous donner le moyen d'arriver à la perfection et à la sainteté conformes à l'état ecclésiastique; la seconde, pour

LETTRE DU P. EUDES À SES CONFRÈRES.

181 -

travailler au salut des âmes, par les missions et les autres fonctions du sacerdoce, qui est l'oeuvre des Apôtres, l'oeuvre de Notre-Seigneur, qui est si grand et si divin, qu'il semble qu'il n'y en peut avoir de plus grand ni de plus divin, divinorum divinissimum; quoique, néanmoins, il y en ait un qui le surpasse, c'est-à-dire celui de travailler au salut et à la sanctification des ecclésiastiques, ce qui est sauver les sauveurs, diriger les directeurs, enseigner les docteurs, paître les pasteurs, éclairer ceux qui sont la lumière du monde, sanctifier ceux qui sont la sanctification de l'Église, faire dans la hiérarchie de l'Église ce que les Séraphins et les Chérubins font dans la céleste. Voilà la troisième fin pour laquelle Dieu a voulu établir notre petite Congrégation dans l'Église, et pour laquelle il nous y a appelés, par une miséricorde incompréhensible et dont nous sommes infiniment indignes. Il veut mettre entre nos mains ce qu'il a de plus précieux, la plus illustre portion de son Église, ce qui lui est plus cher que la prunelle de ses yeux, le coeur de son corps mystique, c'est-à-dire les ecclésiastiques. C'est sa sainte famille, dont il veut que nous ayons le soin et la conduite.

« Jugez, de là, mes très chers frères, à quoi nous sommes obligés et quelle est la perfection qu'il demande de nous. Il veut que les prêtres soient les modèles et l'exemple des fidèles; mais il veut que nous soyons le modèle et la règle des prêtres. Humilions-nous, en la vue de toutes ces choses qui sont si grandes: reconnaissons notre indignité et incapacité infinies pour un tel emploi; entrons dans une très grande défiance de nous-mêmes, mais, en même temps, ayons une grande confiance en Celui qui nous appelle, car il a des grâces très puissantes à nous donner et qui sont proportionnées à notre vocation, et, avec sa grâce, nous pourrons tout. Mais entrons dans un grand désir de n'y mettre pas empêchement et de nous disposer à la recevoir. Pour cet effet, prenons une nouvelle résolution, et donnons-nous à lui fortement pour faire saintement toutes les fonctions ecclésiastiques, pour exercer fidèlement tous les offices que nous avons en la Communauté, pour exécuter ponctuellement tous ses ordres, pour obéir exactement à tous nos supérieurs, pour nous aimer cordialement les uns les autres, et, surtout, pour nous humilier sans cesse en toutes choses.»

Après avoir montré à ses frères la beauté, la grandeur de leur vocation, qui les assimile dans l'Église de la terre aux Séraphins et aux Chérubins dans l'Église du ciel, car leurs

182 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

fonctions sont, comme celles de ces Anges, toutes de lumière et d'amour; après leur avoir indiqué les sentiments dont ils doivent être pénétrés, les vertus qu'ils doivent pratiquer, pour répondre à l'appel de Notre-Seigneur, le Vénérable termine sa lettre, en leur enseignant leurs obligations à l'égard des ecclésiastiques commis à leurs soins. Ces obligations se ramènent à trois principales

« Pour les ecclésiastiques que Dieu nous enverra, disposons-nous à faire trois choses: 1^e à leur

donner un très bon exemple de piété, de modestie et de toutes sortes de vertus; 2e à les recevoir avec une grande charité, cordialité, civilité, honnêteté, douceur et mansuétude, et à d'omettre rien de tout ce que nous pourrions faire, pour les former et les façonner en tout ce qui regarde la vie, les mœurs et toutes les fonctions cléricales; 3o à prier beaucoup pour eux, en nos messes et autres prières, afin que Dieu leur donne le véritable esprit ecclésiastique. »

C'était résumer, en quelques mots, ce qu'il avait prescrit, dans ses Constitutions, soit au préfet, aux directeurs et aux confesseurs du séminaire, soit à tous les Pères qui y résidaient, c'était attirer particulièrement l'attention de ses disciples sur ces points d'une importance capitale, et sans l'observation desquels la formation du clergé ne peut qu'être très imparfaite. Il concluait sa lettre en ces termes:

« Voilà, mes très aimés Frères, ce que Dieu demande de nous, de grandes choses, et qui surpassent extrêmement notre portée. Mais vigilate, state in fide, viriliter agite, confortamini in Domino et in potentia virtutis ejus (1). Je supplie notre très bon Jésus et sa très digne Mère d'accomplir en nous parfaitement leurs très saintes volontés.

« C'est en l'amour sacré de leur très saint Cœur que je suis en vérité, sans réserve et pour jamais, à tous et à chacun de vous en particulier, que j'embrasse avec tout respect et affection,

Mes très chers et honorés Frères,

Votre très indigne serviteur,

« JEAN EUDES,

« Prêtre missionnaire de la Congrégation de Jésus et Marie. »

(1) Veillez, soyez ferme, dans la foi, agissez avec virilité, fortifiez-vous dans le Seigneur et dans la puissance de sa vertu.

(2). MARTINE, Liv, IV, p. 5-9. - P. COSTIL, T. 1, Liv. V, ch. 11, § 9.

COMPOSITION ET EXERCICES DU SÉMINAIRE.

183 -

Jusque-là, le séminaire n'avait point eu de temps marqué pour instruire les jeunes ecclésiastiques, ni ceux-ci aucun ordre de s'y rendre. Ceux qui y étaient entrés sous M. d'Angennes, et, après sa mort, sous M. Molé, l'avaient fait par le mouvement de leur piété. Mais, à partir de cette époque, quiconque se prépara à la réception des ordres sacrés, dut s'y enfermer durant un mois, pour en suivre les exercices. Quant à la tonsure et aux ordres mineurs, on ne voit pas qu'il y eût encore de retraite établie, pour s'y disposer.

Pendant ce mois, outre l'oraison, les répétitions d'oraison, l'explication des cérémonies et du bréviaire, l'étude du chant etc., une leçon de théologie dogmatique ou morale et une conférence de piété étaient faites alternativement chaque jour aux ordinands, soit par des membres de la communauté, soit par des prêtres distingués du diocèse de Bayeux. Nous avons cité les noms de Dom Blouët de Than et de M. de La Vigne(1); ajoutons-y ceux de MM. de Guerville, de Launey-Huë, d'Arbouville, Duhamel, Le Normand, Cousin, Jollin, etc., qui, dès lors ou plus tard, prêtèrent leur concours à cette œuvre importante entre toutes.

A peine le séminaire fut-il ouvert, que les séminaristes entrèrent en retraite pour l'ordination de décembre. Cette retraite, par exception, ne dura guère que huit ou dix jours. L'ordination fut peu nombreuse: dix-huit ecclésiastiques seulement. y reçurent les ordres sacrés, parmi lesquels MM. Moisson et de Béthon, deux futurs fils du P. Eudes, dont la mémoire est restée en bénédiction parmi leurs frères. Le premier y fut ordonné prêtre, le second sous-diacre. L'un et l'autre méritent que nous nous y arrêtions.

(1). Cf. T. 11, ch. XIX, p. 404. - Les exercices indiqués sont tirés des catalogues dressés sous M. de Nesmond; mais il paraît vraisemblable qu'ils furent en usage sous M. Servien, car ils y étaient établis auparavant, conformément aux prescriptions des Constitutions.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

184 -

M. Thomas Moisson était né à Caen, vers 1633, dans la paroisse de Saint-Gilles. Dieu, qui le destinait à être l'un des plus excellents ouvriers de l'Evangile, le prévint, de bonne heure, du don de crainte. L'appréhension des jugements divins l'accompagna, pour ainsi dire, jusqu'au tombeau. Sachant que telle était pour lui la voie du ciel, M. Moisson n'en chercha point d'autre; il y marcha avec constance. Son adolescence et sa jeunesse furent des plus édifiantes, comme l'avait été son enfance. Levé dès quatre heures, il partageait sa journée entre la prière et l'étude, et, souvent, l'heure de minuit le surprenait sur sa chaise de travail. Il fit ses humanités chez les PP. Jésuites de Caen, avec une extrême distinction, Ses compagnons le regardaient comme leur maître à tous, et, ce qui vaut mieux encore, comme un saint. Il se distingua, de même, dans la théologie dogmatique et morale. Quand il y eut consacré le temps habituel, il prit les saints ordres, puis, en attendant qu'il plût à Dieu de lui faire connaître plus clairement la part qu'il devait avoir au service de son Église, il accepta l'office de sacristain dans la paroisse de Saint-Gilles; et cet office, il le remplit avec un zèle admirable, pendant plusieurs années, car, une fois ordonné prêtre, la faiblesse de sa complexion le força de rester dans sa famille. Toutefois, son mérite, éclatant de jour en jour, décida Mme de Roban, abbesse de Sainte-Trinité, à le choisir pour directeur de sa communauté, et c'est dans la culture de ces âmes d'élite, dont plusieurs lui furent redevables des plus grands progrès dans les voies de la perfection. qu'il occupa ses loisirs, jusqu'à l'heure où il put enfin quitter le monde, si l'on peut parler ainsi d'un homme qui lui appartenait si peu, pour entrer dans la Congrégation de Jésus et Marie. Nous aurons l'occasion, dans la suite de cet ouvrage, de célébrer ses vertus.

LE P. LÉONOR DE BÉTHON.

185 -

M. Léonor de Béthon avait été amené au séminaire de Caen par des chemins bien différents. Sa destinée tient du prodige; car, selon la parole du P. Hérambourg, « il fut tenté, sans succomber à la tentation; il toucha la poix, sans en être souillé. Ce fut un Sidrach au milieu de la fournaise. Il connut les crimes de Babylone, sans les commettre. »

Léonor de Béthon appartenait à une famille noble de la paroisse d'Orbais, dans le diocèse de Bayeux. Son père, M. de Bois-Geffroy, voulant le faire élever suivant son rang, le plaça, dès l'âge de sept ans, chez M. de Matignon, en qualité de page. Enfant d'un esprit ravissant, il y eut, bientôt, gagné tous les cœurs. Sur ces entrefaites, le P. Eudes vint prêcher à Saint-Lô, et Mme de Matignon, qui avait beaucoup de considération pour sa vertu, se chargea de son entretien. Or, le page, qu'elle choisit pour lui porter sa nourriture, fut précisément le petit Léonor. Lors donc qu'il venait dans sa chambre, notre Vénérable l'entretenait avec sa tendresse coutumière pour les enfants; souvent même, il lui signait le front de la croix, soit par un pressentiment de ce qu'il serait un jour, soit par compassion de le voir engagé, dans un état si dangereux pour son innocence. Par une protection particulière de Dieu et de la Vierge Marie, à laquelle sa mère l'avait consacré, dès avant sa naissance, Léonor se garda pur au milieu de la corruption du monde; il traversa les flammes sans se brûler. Jeune homme, il prit tous les plaisirs permis aux gens de sa condition, sans transgresser les bornes du devoir. Parfait cavalier, il ne fit aucune concession au point d'honneur, il ne se battit jamais en duel; il sut défendre la vertu outragée; il sut repousser les propositions du vice. Beau, bien fait, doué de tous les agréments de l'âge et de la

186 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

fortune, il résista, pendant douze à treize ans, aux instances de ses parents, désireux de le marier, aussi bien qu'aux recherches empressées « de sirènes, qui prétendaient l'enchanter », pour parler encore le langage du P. Hérambourg. Une secrète répulsion triompha de tous les assauts.

Il en était là, lorsqu'en 1654 il se sentit inspiré d'assister à la mission de Lingèvres. Elle se donnait en carême, au mois de mars. Les divertissements de l'hiver venaient à peine de finir. Notre jeune

cavalier ne s'était refusé, à Saint-Lô, aucun plaisir: jeu, danse, bal, comédies, festins, avaient fait ses délices. Il s'adressa au P. Jourdan pour une confession générale. Ce saint prêtre l'écouta, et, ses aveux achevés, lui dit ce peu de mots: « Eh bien, Monsieur, que vous reste-t-il présentement de tous ces plaisirs? » Cefut pour Léonor un trait de lumière; il vit, il comprit le vide des choses du monde, il forma sur-le-champ le dessein de se donner à Dieu sans retard et sans réserve. La révélation, que sa mère lui fit de sa consécration à Marie, l'affermir dans sa résolution. Il l'exécuta tout aussitôt. Il avait alors vingt-quatre ans.

Une année lui suffit pour apprendre la langue latine, à l'école d'un bon prêtre. Immédiatement après, il s'appliqua à l'étude de la philosophie; il y surpassa ses compagnons et ravit l'admiration de ses maîtres. Plus avide encore de la science des saints que de la science humaine, il se retira dans le séminaire de Caen (1), où le P. Eudes le reçut à bras ouverts, heureux de retrouver, en ce vertueux jeune homme, (1). En qualité de pensionnaire. - Nous faisons remarquer que le P. Hérembourg et le P. Costil ne concordent guère pour les dates. D'après le premier, M. de Béthon n'avait que dix-neuf ans, quand il quitta le monde, ce qui ne s'explique guère, si, comme il le fit, pendant douze ou treize ans, il fut recherché en mariage. En suivant le P. Costil, il quitte le monde au carême de 1656, apprend le latin, commence à étudier en philosophie, un an après, vers le milieu de 1657.

SATISFACTION DE M. SERVIEN.

187 -

son petit ange de Saint-Lô. Là, M. de Béthon fut tellement édifié des saints exemples dont il fut témoin, qu'il regarda bientôt ce lieu comme celui qui lui était assigné par la Providence pour la servir le reste de ses jours. Écoutons le P. Hérembourg nous tracer, en son style imagé, le tableau de la vie parfaite, qu'il avait sous les yeux et dont les charmes le séduisirent, puisqu'en 1660 il sollicita et obtint son admission parmi les fils du Vénérable. Ce tableau nous ramène, tout naturellement, à notre sujet: l'heureuse marche du séminaire de Caen.

« Cette maison fut pour lui une véritable école de Philosophie. Il y vit des enfants qui étaient des vieillards en sagesse, des roseaux du désert qui y devenaient des colonnes du temple, et des hommes fragiles qui vivaient comme des anges immortels. L'exemple du supérieur fut pour lui une leçon expliquée, et toutes les actions qu'il lui voyait faire étaient une répétition continuelle des vertus qu'il en avait apprises. Son cœur, qui s'était encore plus vivement embrasé dans cette fournaise, forma la résolution de se retirer tout à fait du monde pour se donner entièrement au service de Notre-Seigneur. Il regarda la Congrégation du P. Eudes qui l'avait tant édifié comme une montagne de Moriah sur laquelle Dieu voulait qu'il lui fit son sacrifice (1). »

On devine, d'après cette peinture, combien M. Servien eut à se réjouir d'avoir confié le soin de ses ordinands au P. Eudes et à ses zélés confrères. De sa satisfaction, nous avons comme garant la lettre suivante, écrite par M. Larderat, le 8 juin 1658, veille de la Pentecôte, et relative à l'ordination qui devait se faire à la Trinité. Cette lettre est adressée au P. Mannoury, en l'absence du Vénérable.

« MONSIEUR,

» Je ne saurais assez vous exprimer la douleur de Monseigneur pour la célébration des ordres. Il n'a rien oublié pour trouver des évêques,

(1). P. HÉRAMBORG, Liv. 1, ch. XXI, pp. 314-318. - P. COSTIL, Fleurs, T. 11, ch. X1V.

188

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

et je voudrais de tout mon cœur que M. de Bernières eût exécuté la pensée de M. de Killala. Les frais du voyage lui seraient remboursés; et nous aurions eu la consolation de faire remarquer à tout le diocèse le bonheur de votre établissement. Hélas! Que ne sommes-nous en état d'aller goûter ce bonheur, et de

profiter de ce bon exemple! Dieu, qui sait le fond de notre cœur, sait bien les soupirs qu'il pousse chaque jour pour cela. Mais il faut adorer sa Providence et se soumettre agréablement à sa conduite. Au reste, Monseigneur vous prie d'exclure généreusement les trois ou quatre qui ne vous satisfont pas. Car, pour lui, il est résolu qu'on ne leur donne point les ordres, ni de dimissoire. Il dépose entre vos mains toute cette jeunesse, afin que vous lui en rendiez un compte fidèle. Il veut avoir de bons prêtres, et n'a point la pensée d'en favoriser aucun; et, partant, soutenez, s'il vous plaît, fortement la cause de Dieu; et faites-moi la grâce que je suis, etc. »

L'évêque, retenu à Paris, aux Quatre-Temps de la Pentecôte, comptait pour l'ordination sur M. de Killala, évêque étranger, que la persécution avait chassé de son diocèse et qui s'était réfugié à l'Ermitage. Son espoir fut déçu, et l'ordination renvoyée aux Quatre-Temps de septembre. Cette fois, M. Servien, de retour de la capitale, eut la consolation et la jouissance qu'il désirait. Trois cents cinquante ordinands, venus des diverses parties de la Normandie, y prirent part dans l'église de Saint-Jean. Les exercices, qui la précédèrent, furent d'une ferveur merveilleuse. Le samedi matin, 21 septembre, ces jeunes clercs se rendirent processionnellement à Saint-Jean, en chantant des cantiques. Leurs chants pieux, leur marche modeste, leur profond recueillement firent couler des larmes de tous les yeux. Les spectateurs bénissaient hautement le zèle des missionnaires, qui les avaient si bien préparés. M. Servien en éprouva une satisfaction inexprimable. Il avait déjà fait plusieurs ordinations; aucune ne lui avait offert un spectacle aussi consolant. Il ne se lassait point de comparer les nouveaux ordinands avec leurs prédécesseurs, et, certes, la comparaison était toute à leur avantage.

SATISFACTION DE M. SERVIEN

189 -

Ravi d'un tel changement, il ne savait comment en témoigner son contentement au P. Eudes; il en recherchait les occasions, voulant réparer à tout prix la peine qu'il lui avait causée, faute de connaître son mérite et sa vertu. La Providence allait lui en fournir une fort belle, sans beaucoup tarder (1).

(1). P. MARTINE, Liv. V, pp. 14-15.

CHAPITRE DOUZIÈME.
Notre-Dame-de-Charité et le Séminaire de Caen
Nouvelles acquisitions.

(1 6 5 6 - 1 6 5 9).

Installation définitive de Notre-Dame-de-Charité: insuffisance de la maison de M. de Langrie et choix d'un local, intervention de la sainte Vierge; aménagement de la maison de la rue des Quais; opposition des Échevins, lettre du P. Eudes à la Mère Patin, heureuse conclusion de l'affaire; installation des religieuses et des pénitentes, leurs vertus. - Lettres de surannation de Louis XIV, et enregistrement au parlement de Normandie des lettres patentes de 1642.

Achat des Petits-Prés par le séminaire: instances de M. Servien ; projet du P. Eudes et difficultés d'exécution; précieux concours de MM. de Longueville et de La Croisette; démarche personnelle de M. Servien, contrat entre le prélat et la ville; lettre du P. du Pont au P. Mannoury; contrat de remise des Petits-Prés au P. Eudes, lettre du Vénérable au P. du Pont; plan du séminaire; les PP. Quesny, Jean-François Blouët, du Four. - Approbation de la fête du très saint Coeur de Marie par M. Servien. - Mort de ce prélat: son fécond épiscopat.

L'épiscopat de M. Servien fut marqué par deux événements considérables pour les instituts du P. Eudes: l'installation définitive de Notre-Dame-de-Charité dans un local de la rue des Quais, l'achat d'un vaste emplacement pour y bâtir une chapelle et un séminaire. Le prélat encouragea la première et la bénit; il eut une part prépondérante au second, dû à son intervention directe.

La Communauté de Notre-Dame-de-Charité voyait le nombre de ses postulantes et de ses pénitentes augmenter

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES'

sans cesse. L'acquisition d'une maison plus spacieuse que celle de M. de Langrie s'imposa, au grand regret du charitable fondateur, charmé de fournir leur logement à ces saintes filles. Mais il lui fallut bien se rendre à l'évidence; impossible de s'accroître en ce lieu, borné, d'un côté par l'évêché, de l'autre par la rue. D'autre part, l'augmentation des revenus de la Communauté permettait de faire face à la dépense.

Mais où s'établir? La Mère Patin, d'autant plus embarrassée qu'elle recevait des offres diverses, s'adressa à la Vierge Marie, et la Vierge-Marie la tira de sa perplexité. Elle lui montra, en esprit, une maison toute ruinée, dont elle lui fit remarquer plusieurs particularités caractéristiques: les terrasses de la ville qui se trouvaient à sa porte, les croix de l'évêché qui s'apercevaient du jardin, les pierres ciselées des fenêtres d'une galerie. « C'est là », lui dit-elle, « le lieu destiné pour demeure à mes filles. » Sur les entrefaites, une maison fut mise en vente et proposée à la supérieure, qui la visita. Quel ne fut pas son étonnement d'y reconnaître celle-là même qui lui avait été montrée dans une sorte de vision! Elle l'acheta, sans hésiter, sur la fin de 1656.

Cette maison n'était qu'une décharge des marchandises du quai, mais avec un bel espace pour bâtir. Elle exigeait des réparations et des modifications, pour être appropriée aux usages de la communauté, qui ne pouvait encore songer à construire. On s'y employa avec tant de diligence, le reste de l'année et le commencement de la suivante, que, vers le milieu du carême 1657, tout fut prêt pour recevoir religieuses et pénitentes.

Une grave difficulté surgit, alors. Le maire et les échevins, qui s'étaient contentés de murmures et de menaces, tant qu'on avait occupé des maisons de louage ou d'emprunt,

élevèrent, des réclamations, dès qu'ils surent le nouveau projet, et prétendirent y former opposition. Sans doute, dix ans auparavant, la ville avait autorisé cette fondation du P. Eudes; mais, depuis lors, la municipalité avait changé; l'actuelle ne partageait pas les sentiments de l'ancienne, et elle se montrait décidée à poursuivre l'annulation du premier consentement.

Vives appréhensions parmi les religieuses. Le Vénérable se trouvait à Paris, où il relevait d'une maladie assez grave. La Mère Patin lui écrivit, pour savoir quelle conduite tenir en une si fâcheuse conjoncture. Inquiet lui-même, le pieux fondateur recommanda la chose à Dieu, puis, il répondit en ces termes, marqués au coin de la divine sagesse:

«MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

« Et, en vérité, très aimée en Celui qui est l'Amour éternel.

« Je le remercie de tout mon coeur d'avoir mis dans le vôtre tant de zèle et de charité pour la maison de sa très sainte mère, et tant de bonté pour une personne qui en est si indigne, comme je suis, et je vous rends mille actions de grâce, ma très chère Mère, de tous les témoignages que vous m'en donnez par vos très cordiales lettres. Je puis vous assurer aussi que Notre-Seigneur m'a donné des sentiments pour vous que je ne puis exprimer par les paroles.

« Ce que vous m'écrivez de nos chères soeurs me réjouit beaucoup. Je bénis Notre-Seigneur et sa très sainte Mère, de tout mon coeur pour toutes les grâces qu'ils leur font; et je les conjure toutes de leur être bien fidèles et de travailler, à qui mieux, à exprimer en elles l'image parfaite de leur très adorable Père et de leur très aimable Mère, par une soigneuse et continuelle imitation de leurs saintes vertus, spécialement de leur humilité, de leur obéissance, de leur charité et mansuétude, et de l'amour très grand qu'ils ont pour la Croix.

« Il y a longtemps que j'ai des lettres du Roi pour l'affaire de Rome. J'espère, Dieu aidant, que je vous les porterai bientôt, car je suis bien mieux, Dieu merci, et je ne fais plus qu'attendre que j'aie les forces nécessaires pour mon retour.

194 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

« Ne craignez rien, ma chère Mère, car Dieu est avec vous et pour vous; et, s'il est pour vous, qui sera contre vous? Vous avez tant et tant de fois expérimenté les effets de sa protection sur la petite maison de Notre-Dame-de-Charité: que craignez-vous donc? Ayez confiance, il achèvera ce qu'il a commencé. Il est vrai qu'il faut toujours faire, de notre côté, ce que nous pouvons. Or, l'on peut faire de trois choses l'une: la première, d'aller si secrètement que vous fussiez logées, avant qu'on le sût; la seconde, que M. de Bernières écrivît à Mme de Longueville, pour la prier d'écrire aux échevins de ne point vous troubler en cette occasion, ou, s'il le juge à propos, je l'en prierai en passant par Rouen, mais il faudrait me mander son sentiment; la troisième, d'en parler à MM. les Échevins et les gens du Roi, et les prier d'agréez que vous alliez prendre possession de cette maison. Cette voie étant de soumission et d'humilité, Dieu la bénirait, et le succès n'en pourrait être que bon; et, s'ils refusaient, on aurait recours, pour lors, à Mme de Longueville.

« Ne vous arrêtez pourtant point à mes pensées; mais priez les amis de la maison, M. de Bernières, M. et Mme de Camilly, de s'assembler pour aviser à ce qu'il est bon de faire, car Notre-Seigneur leur inspirera sa sainte Volonté. Je salue, en l'amour sacré du très saint Coeur de Jésus et de Marie, toutes nos très chères soeurs en général et en particulier, qui suis, en vérité, sans fin et sans réserve,

Ma très chère Mère,
Tout vôtre,

JEAN EUDES, ptre MISSre.
De Paris, ce 7 mars, 1657. »

Ainsi, pour sortir de cette situation embarrassante, trois partis se présentaient. L'un ne manquait ni d'audace ni d'habileté; mais, s'il pouvait se réclamer de la sagesse humaine, il n'avait rien de commun avec la sagesse divine: le P. Eudes l'excluait. L'autre ne se fondait que sur l'influence des grands: le désir de Mme de Longueville, femme du gouverneur de Normandie, serait un ordre pour les échevins de Caen, qui, à plusieurs reprises, l'avaient reçue dans leur ville avec de grands honneurs; ils s'empresseraient d'y déférer. Quoique fort loyal, ce procédé répugnait

INSTALLATION DANS LA RUE DES QUAIS.

195 -

à l'esprit surnaturel du Serviteur de Dieu: il lui préférait la voie de la soumission et de l'obéissance, il n'y voulait recourir, qu'après avoir essayé de celle-ci. Et qui, dans cette circonstance, n'admirerait son humilité, sa défiance de soi? Loin de se prévaloir de ses lumières et d'imposer son avis, il veut que l'on consulte les amis de la maison, et qu'on s'en remette à leur sentiment.

Ces amis s'assemblèrent, et, lecture faite de la lettre du P. Eudes, ils ne balancèrent point à choisir le dernier parti, comme étant le plus droit, le plus chrétien. M. de Bernières fut chargé de la démarche auprès des échevins, il obtint un succès aussi complet qu'inattendu. Ceux qui paraissaient le plus opposés au projet, désarmés par tant de loyauté, abandonnèrent toutes leurs réclamations. En sorte que, le dimanche des Rameaux, les Religieuses de Notre-Dame-de-Charité vinrent tranquillement loger dans leur nouvelle demeure, quatre mois environ après en avoir fait l'acquisition au prix de dix mille six cent cinquante livres. En 1657, le dimanche des Rameaux tombant le 25 mars, ce jour leur fût désormais un jour mémorable entre tous, comme il l'était pour les Prêtres de la Congrégation de Jésus et Marie. Mme de Camilly, de Moulineaux, de Sotteval et de Launey-Hüe, qui les y attendaient, les reçurent avec grande joie. Elles avaient fait les premiers arrangements et disposé des lits pour toutes; car, la nuit précédente, religieuses et pénitentes avaient couché sur la paille, leurs meubles étant déjà partis.

Malgré tout, la pauvreté et le délabrement étaient extrêmes, comme l'atteste l'annaliste de Notre-Dame-de-Charité :

« M. de Saint-Julien, supérieur de la communauté », dit-elle, « étant venu, dès le matin, visiter ce nouvel appartement, trouva toutes les fenêtres du dortoir ouvertes sur les pensionnaires, qui étaient encore

196 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

couchées. C'est que, cette chambre s'étant trouvée sans vitres ni volets, on n'avait pas eu moyen d'en faire mettre, et, pendant plus de quinze jours, [les fenêtres] ne fermèrent qu'avec des couvertures que l'on attachait devant pendant la nuit. Il est à remarquer que la communauté couchait aussi dans ce dortoir et n'était séparée des pensionnaires que par des draps ou rideaux, dont on avait partagé la chambre, afin que les sœurs ne fussent point vues d'elles, en se levant et se couchant.

« Après que M. de Saint-Julien eut visité le tout, il descendit à la chapelle pour célébrer la sainte messe, et, comme il passait par l'endroit destiné à faire la porte de clôture, que de nos sœurs lui fit remarquer qu'il était tout noir, et lui en demanda la raison : « C'est », dit-il, « ma chère Fille, que ce lieu a été autrefois le faubourg de l'enfer. » Ce qu'il disait à cause que cette maison était auparavant un jeu de paume. »

M. de Saint-Julien célébra donc le saint Sacrifice dans une chapelle préparée à la hâte, et ce fut alors que la Mère Patin reconnut les pierres ciselées, qui lui avaient été montrées en vision, et qu'elle n'avait point encore remarquées. Les jours suivants, il y eut fort à faire pour tout accommoder aux exigences de la vie religieuse. Les Sœurs ne ménagèrent pas leur peine; et, entre toutes, se distingua, par son ardeur au travail, la sœur Marie de l'Assomption de Taillefer. A elle seule, elle éleva le mur qui séparait le noviciat de la communauté, et, de l'avis général, elle y réussit aussi bien qu'un habile maçon. Cependant, les ouvriers arrivèrent bientôt pour les constructions plus difficiles et plus importantes. Ni la Mère Patin ni ses filles n'abandonnèrent la place, pour autant; elles leur servirent de manoeuvres, leur apportant elles-mêmes les pierres ou autres matériaux, « et cela », continue l'annaliste, « avec une allégresse et un recueillement merveilleux. »

Les travaux exécutés ne réussirent point à donner aux religieuses les commodités strictement désirables. Pendant plusieurs années, elles n'eurent pour infirmerie que la salle des assemblées; et, trente ans après, on y voyait encore

INSTALLATION DANS LA RUE DES QUAIS.

197 -

trois lits pour suppléer au dortoir, qui ne pouvait tout contenir. Ces détails, qui rappellent les pénibles débuts des Ordres les plus parfaits, mettent bien en relief le courage des premières Mères de l'Institut. Ajoutons qu'il fut longtemps impossible de trouver des sœurs converses pour les gros ouvrages. Cuisine, boulangerie, buanderie, il leur fallait vaquer à tout. Le dernier travail leur était particulièrement pénible. Faute d'un local approprié, elles étaient obligées de couler la lessive à la cuisine, et le linge des pénitentes s'y trouvait souvent mêlé au leur. Faute de lavoir, elles devaient tirer au puits l'eau nécessaire, et, l'hiver, leurs mains glacées demeuraient, parfois, attachées à la chaîne. Les pénitentes, logées au bout du jardin dans une vieille maison, ne pouvaient, en effet, leur venir en aide, parce que, le puits étant proche de la cuisine et des lieux réguliers, il leur était interdit de s'en approcher.

« C'est ainsi », concluons-nous avec l'annaliste déjà citée, « que Notre-Seigneur se plaisait à fonder l'Institut sur la pauvreté: ce qui ne faisait, ce semble, qu'augmenter, en ces bonnes âmes, le détachement des choses terrestres et le désir des demeures éternelles. »

Cette même année 1657, la communauté reçut une autre faveur de grande importance. Les lettres patentes, délivrées par Richelieu, n'avaient été ni vérifiées, ni enregistrées au parlement de Normandie. Le Fondateur, pas plus que ses Filles, n'avait eu la faculté de poursuivre cette affaire. Le délai convenable étant passé, ces lettres étaient devenues caduques. On conseilla, alors, au P. Eudes et aux religieuses de recourir à la protection de leurs puissants amis, pour obtenir du Roi des lettres de surannation. Le conseil fut suivi. Leurs amis les servirent avec tant de zèle et d'habileté, que, le 10 décembre 1657, Louis XIV leur accorda la grâce sollicitée. En conséquence, les lettres revalidées

198 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

furent vérifiées et enregistrées au parlement de Rouen, un an plus tard, le 9 décembre 1658.

Voici la teneur des lettres de Louis XIV. Elles confirment celles de Louis XIII, en mentionnant le nouveau nom de Notre-Dame-de-Charité pris par l'Institut.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à Nos Aînés et Féaux Conseillers, les gens tenant Notre Cour de Parlement et Chambre de Nos comptes, à Rouen, présidents et trésoriers généraux de France au bureau de Nos finances, établi en Notre ville de Caen, et autres, Nos juges et officiers, qu'il appartiendra, salut!

« Par lettres du mois de novembre mil six cent quarante-deux, ci-attachées, sous le contre-scel de

Notre Chancellerie, le fort Roi, de glorieuse et immortelle mémoire, Notre très honoré Seigneur et Père, aurait permis aux Filles religieuses faisant profession de l'Ordre de Saint-Augustin de s'établir en Notre ville de Caen, sous le titre de Notre-Dame du Refuge et de la Charité; et, d'autant que les dites lettres sont surannées, et qu'à cause de ce, vous pourriez faire difficulté de procéder à la lecture, publication et enregistrement des dites lettres, les exposantes ont eu recours à Nous pour leur être sur ce pourvu.

« A ces causes, Nous vous demandons que vous ayez à faire lire, publier et enregistrer les dites lettres, et de l'effet d'icelles faire jouir les dites Religieuses Augustines de Notre-Dame du Refuge et de la Charité, pleinement, paisiblement et, perpétuellement, selon qu'il vous est mandé par icelles, nonobstant qu'elles soient surannées, ce que ne voulons leur nuire ou préjudicier, ou dont Nous les avons relevées et relevons par ces présentes. Car tel est Notre plaisir.

« Donné à Paris, le dixième jour de décembre, l'an de grâce mil six cent cinquante-sept, et de notre règne le quinze.

Par le Roi, en son conseil.
Signé : COUSINET(1).»

Ainsi s'accomplissait la prédiction de Marie des Vallées la maison de la très sainte Vierge était confirmée par le Parlement, Dieu avait fait son œuvre. Que si le P. Eudes

(1). «Et scellé en cire jaune.

«Collationné sur les originaux étant au Greffe de la Chambre des Comptes de Normandie pour moi, greffier en chef en icelle, soussigné. signé: Langlois.»

ACHAT DES PETITS-PRÉS.

199 -

avait dû verser près de deux mille livres pour obtenir ce résultat, l'acte de vérification ne lui avait rien coûté, M. de Camilly, conseiller au parlement de Normandie, lui en ayant fait don.

A la même époque, de vastes terrains étaient achetés, à la suggestion et avec l'aide de M. Servien, pour l'agrandissement, ou plutôt, pour la reconstruction du séminaire.

Après la nombreuse ordination de septembre, dont nous avons parlé au chapitre précédent, le prélat vint un jour trouver le P. Eudes. Dans la conversation, il lui témoigna sa peine de le voir logé si à l'étroit, et, comme la configuration des lieux ne permettait pas de s'étendre, il l'engagea à chercher, sans retard, un autre endroit où l'on pût bâtir. Le P. Eudes n'eut garde de laisser tomber une occasion aussi favorable. Il soumit à Sa Grandeur un projet qu'il méditait depuis quinze ans environ. De la fenêtre de sa chambre, il avait justement sous les yeux le terrain souhaité. La difficulté serait de l'obtenir de la ville.

Ce terrain, qui avait retenu le nom de Petits-Prés, formait un des quatre côtés de la Place Royale(1). C'était le seul où l'on n'eût pas encore construit, les constructions des trois autres étant presque entièrement achevées. Son étendue en rendait la disposition et l'emploi assez malaisés; et la municipalité ne savait trop ce qu'en faire. Or, le P. Eudes trouvait là de quoi exécuter le plan rêvé par lui. Il y bâtirait un vaste séminaire avec une belle église, et tout ce corps de bâtiments cadrerait admirablement avec les autres côtés de la Place, à vrai dire, il en serait le plus bel ornement. Mais une question se posait: la ville consentirait-elle à le lui céder? Car, s'il avait de quoi en payer

(1). Aujourd'hui, Place de la République.

l'achat, il n'avait pas de quoi subvenir aux constructions. La ville le savait, et, comme elle tenait au prompt achèvement de la Place, son consentement devenait douteux.

Le P. Eudes ne cacha point au prélat que ses amis le poussaient fort à cette acquisition. Il lui confia, même, qu'il avait adressé, et adressait encore à Dieu de ferventes prières, pour la réussite de cette affaire, et qu'il y avait particulièrement intéressé Celle qui était son recours ordinaire, la très sainte Vierge Marie. Peut-être, lui dévoila-t-il le vœu qu'il avait fait, en célébrant la messe en l'honneur de la Mère de Dieu, et qu'on trouve écrit de sa main, en date du 25 septembre 1655. Par ce vœu, si Dieu lui accordait la paix et, avec la paix, le terrain dont nous parlons, et les ressources suffisantes pour bâtir, il s'engageait à y ériger une église au très saint Cœur de Marie, et dans des proportions telles, qu'on y pût faire la mission de temps en temps, et travailler au salut des âmes.

La conclusion de l'entretien fut la résolution de s'adresser à M. de Longueville, gouverneur de la province de Normandie, et à M. de la Croisette, gouverneur de la ville et du château de Caen, tous deux amis du Vénérable et ses protecteurs. Le premier admirait fort son zèle et le favorisait en toutes rencontres: il lui avait déjà permis de prendre, dans la forêt de Bricquebec, une bonne partie du bois nécessaire pour la construction de l'église et du premier bâtiment du séminaire de Coutances. La femme du second, rangée sous sa conduite, avait la plus grande confiance en ses avis: elle était toute dévouée à ses intérêts. L'un et l'autre promirent donc leur concours; d'où cette convention. M. de la Croisette demanderait le terrain en son nom, et, après l'avoir fieffé de la ville, il en ferait la remise au P. Eudes et à sa Congrégation. Cene fut point là, pourtant, le projet qui réussit, mais bien celui de M. Servien.

INTERVENTION DE M. SERVIEN.

201 -

Prenant les démarches à son propre compte, le prélat se porta acquéreur du terrain, avec promesse d'y bâtir une église et un séminaire, dont la façade et le portail couronneraient dignement l'œuvre commencée par les échevins. On lui accorda sa demande, à condition, toutefois, qu'il aurait construit, au plus tard, dans six ans. L'achat revint à trois cent soixante neuf livres, quinze sols, de rente foncière, qui pouvait s'amortir en deux fois. Les négociations furent conduites avec tant de discrétion, que les Pères Jésuites, qui convoitaient ce même emplacement, dans le dessein de s'agrandir, ne vinrent le demander que quelques instants après sa cession à l'évêque de Bayeux.

La délibération de la ville avait eu lieu le 11 novembre 1658; le contrat de fief fut passé le 30 du même mois. On y reconnaissait qu'en exécution de la délibération faite le 11 novembre « devant M. de Longueville, gouverneur de la province de Normandie et bailli de Caen, et M. de La Croisette, gouverneur de la ville et du château, et en la présence de M. l'Illustrissime et Révérendissime François Servien, évêque de Bayeux, qui avait demandé qu'il lui fût fieffé une portion de terre située en la dite ville, pour y établir le séminaire institué par lui le 2 décembre 1657, ce qui lui avait été accordé de l'autorité du dit seigneur de Longueville, et du consentement des personnes dénommées;

« Les sieurs Échevins de Caen ont cédé et baillé en pure et loyale fiefte, à fin d'héritage, au dit seigneur Évêque de Bayeux, à ce présent et acceptant, la dite portion de terre, contenant tout le travers de la grande Place de la dite ville, du nombre, de son Patrimonial, contenant en tout le nombre de cent vingt-trois perches et un quart de terre, les rues non comprises; le tout, selon les devises qui y ont été mises, et le plan qui en a été dressé; au moyen duquel il sera laissé, de chaque côté de la dite portion fieffée, un espace de trente pieds pour les deux rues, dont la moitié sera fait paver par le dit seigneur Évêque; et sera fait aussi paver, sur la face de la grande. Place, la largeur de quatorze

pieds, à charge et condition expresse que la dite fieffe sera effectivement employée, pour l'église, maisons et autres commodités, à l'usage du dit séminaire, sans qu'elle puisse être appliquée à autre usage, à peine de nullité du contrat, dont le dit seigneur Évêque ne pourra disposer qu'à la même charge. Il est, en outre, stipulé par les sieurs Échevins et accordé par le dit seigneur Évêque, qu'il fera construire, sur la dite fieffe, l'église et les bâtiments nécessaires pour le dit séminaire, en sorte que, dans six ans, pour tout délai, ils soient en leur perfection, et que ceux qui seront sur la grande Place, seront de la même structure que les bâtiments qui en occupent les deux autres côtés, à la réserve de l'église, qu'on construira au lieu qui sera jugé plus convenable par le dit seigneur Évêque, à charge de payer, par chacun an, au Patrimonial de la dite ville, la somme de trois cent soixante-cinq livres, quinze sols, de rente foncière, à raison de soixante sols pour chaque perche; laquelle ne commencera à courir que du premier jour de janvier, 1660, à raison du mauvais état où est la dite pièce, et qui se pourra amortir en deux fois, sur le pied dit dernier vingt, à la réserve seulement de dix-huit livres, neuf sols, neuf deniers, qui demeureront en rente perpétuelle, pour tenir lieu de cens. »

La nouvelle de ce contrat, porta la joie dans toute la Congrégation de Jésus et Marie, comme l'atteste ce passage d'une lettre du P. du Pont, supérieur du séminaire de Coutances, au P. Mannoury, du 27 novembre 1658 :

« J'ai une joie très sensible de la très grande affection que vous témoigne Monseigneur de Bayeux, et du grand nombre de bénédictions et grâces, que Notre-Seigneur verse dans la communauté et sur les ordinands, par votre moyen. Elle a été encore beaucoup augmentée, quand j'ai appris que la fieffe des Petits-Prés est entièrement conclue, dont j'ai béni et remercié la bonté immense de notre bon Dieu. »

Le 12 décembre suivant, M. Servien remit au P. Eudes et à sa Congrégation la place fieffée, aux mêmes clauses et conditions qu'il l'avait acquise; et, quatre jours après, le Serviteur de Dieu en exprimait son contentement à ses frères de Coutances, en les conviant tous à remercier Notre-Seigneur et sa très sainte Mère de leur insigne protection.

PERSONNEL DU SÉMINAIRE.

203 -

« L'affaire de la place des Petits-Prés est tout à fait achevée; grâce à Dieu, le contrat est fait et signé de tous. C'est la toute-puissante main de Notre-Seigneur qui a opéré cette merveille : A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris (1). Je prie tous nos chers Frères de l'en remercier et sa très sainte Mère, et de le prier de susciter, maintenant, quelques-uns pour bâtir, en ce lieu, une église à l'honneur du très saint Cœur de la très sainte Mère de Dieu. »

On le voit, c'est toujours la même reconnaissance envers Dieu et le même soin de la manifester; c'est toujours aussi le même abandon à la Providence. C'est elle qui a procuré l'emplacement du futur séminaire; c'est elle qui procurera les ressources nécessaires pour le construire. Voilà pourquoi, le Vénérable voulut qu'on préparât, sans tarder, le plan des bâtiments à venir, et le P. Mannoury fut spécialement chargé de ce travail. Cela résulte d'une lettre du P. Eudes au P. Blouët de Camilly, alors étudiant à Paris(2), elle est datée de 1659.

« Si M. Mannoury », écrit-il, « a mis quelque chose, dans son dessin, de superflu et contre la simplicité, je le retrancherai bien, Dieu aidant; car je suis ennemi juré de tout ce qui est contraire à cette vertu, et je n'y souffrirai rien que ce qui sera nécessaire et sans ornements. »

Le contrat de remise donnait la composition actuelle de la communauté de Caen, et nous devons la signaler, parce qu'elle confirme ce que nous avons dit des dispositions intimes de M. Servien. On n'y trouve que six Pères, au lieu de douze, comme portaient les lettres d'institution du prélat. Ce sont les PP. de Than, Mannoury, Le Mesle, Quesny, Jean-François Blouët et du Four. Encore, sur ces six, trois sont des nouveaux venus: le P. Nicolas Quesny, originaire de la paroisse d'Amfréville, au diocèse de Coutances, et âgé de trente

ans, sujet remarquable par la

(1). Cela a été fait par le Seigneur, et c'est une chose merveilleuse à nos yeux.

(2). Il demeura d'abord à la Communauté de Saint-Etienne-du-Mont, puis à Saint-Sulpice.

204 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

solidité de son esprit et la rectitude de son jugement autant que par son amour de l'oraison et son union à Dieu, casuiste et confesseur émérite: le P. Jean-Baptiste Blouët, frère aîné du P. Jean-Jacques Blouët, qui ne fit que passer dans la congrégation et devint théologal de l'Église de Bayeux; le P. Richard du Four, originaire, comme le premier, du diocèse de Coutances, mais de la paroisse de Clinchamps, qui se distingua par son zèle pour le bien de sa société, fut choisi par le saint fondateur comme secrétaire intime, et laissa des notes précieuses pour les futurs historiens de l'un et de l'autre. Ajoutons que le séminaire de Caen, qui obtenait, par ce contrat, d'être situé sur son propre fonds et payé de ses propres deniers, se libéra, quelques années après, de la dette convenue, grâce à un don, dont nous aurons à faire mention plus loin (1).

Le P. Eudes profita des bonnes dispositions de M. Servien, pour solliciter une grâce ardemment désirée de tous, à savoir, l'approbation de la fête du très saint Cœur de Marie, le 8 février, dans la chapelle du séminaire. Sa demande fut exaucée. Par un acte authentique, en date du 17 janvier 1659, le prélat lui octroya, ainsi qu'aux prêtres du séminaire de Caen, la permission « de la célébrer, tous les ans, le 8 février, avec l'office et la messe propres composés à cette intention, sous le rite de première classe, avec exposition du Saint-Sacrement et prédication sur le sujet de la fête, en la manière reçue dans l'Église. » Il exhortait, de plus, « tous les fidèles de son diocèse à y prendre part, et à y donner des marques d'une tendre et sincère dévotion envers la Mère de Dieu. »

M. Servien eût, certes, éprouvé une grande joie à se joindre à son peuple, en cette solennité, si la mort ne l'avait

(1). Voir Ch. xxiii.

TRAVAUX DE M. SERVIEN.

205 -

frappé à Bayeux, le 2 février, à l'âge de soixante et un ans. Son épiscopat n'en avait duré que quatre; mais, en ce court laps de temps, le saint évêque avait accompli de grands travaux. Tous les pouvoirs des confesseurs avaient été révisés: un synode avait été tenu le 27 avril 1657, et de nouveaux statuts publiés; le diocèse avait été entièrement visité, et les abus réformés; la Charité de Bayeux pour l'instruction des filles pauvres était définitivement établie; et, de même, la maison des Filles de l'Union chrétienne, plus connues sous le nom de Nouvelles-Catholiques, où étaient reçues les jeunes protestantes qui voulaient rentrer au giron de l'Église. Quant à Notre-Dame-de-Charité et au Séminaire, nous venons de le Voir, il les avait comblés de ses bienfaits.

Prélat austère pour lui-même, mais bon pour les autres, exact à tous les devoirs de sa charge, très attaché à la discipline ecclésiastique et à la pureté de la foi, il avait stimulé et propagé les conférences ecclésiastiques parmi son clergé, et fait souscrire à tous ses prêtres la Constitution d'Alexandre VII sur les cinq propositions de Jansénius.

CHAPITRE TREIZIÈME (1).**Dévotion au très Saint Cœur: Développements et oppositions.**

Développement de la dévotion au Saint Cœur dans le sein de la Congrégation de Jésus et Marie - Son développement à l'extérieur: Société des Bons-Enfants et Ermitage de Caen, MM. Boudon, Montmorency-Laval, des Mézerets, Gonthier; Bénédictines et Bénédictins, Franciscains et Franciscaines de la grande Province de France, Visitandines, Ursulines, Congrégation de Notre-Dame, Carmélites, Trinitaires, etc.; la Société des Enfants du Cœur de la Mère Admirable. - Oppositions à cette dévotion: trois sortes d'adversaires, les timides, les ignorants et les prévenus, les jansénistes.

Le P. Eudes avait obtenu de M. Servien l'autorisation de célébrer solennellement la fête du très saint Cœur de Marie, dans la chapelle du séminaire de Caen, le 8 février 1659. Prêtres et fidèles avaient été conviés par le prélat à y prendre part, et à joindre leurs hommages à ceux des membres de la Congrégation de Jésus et Marie. Le Serviteur de Dieu réalisa-t-il un projet longtemps caressé? La solennité fut-elle publique? Peuple et clergé y accoururent-ils en foule? Ou bien, comme par le passé, la fête, d'ordre tout intime, n'eut-elle d'autres témoins que les habitants et les amis de la maison? Nous pencherions vers cette dernière hypothèse,

(1). Pour tout ce chapitre, se reporter à l'ouvrage Les Saints-Cœurs et le Vénérable Jean Eudes, par le R. P. LE DORÉ, T. 1, pp. 98-182.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

et cela, pour deux raisons: d'abord, à cause du récent décès de M. Servien: puis, à cause d'une lettre de M. Larderat, dont parle le P. Costil. Dans cette lettre, datée du 2 février, le secrétaire de M. Servien invitait le P. Eudes à attendre encore un peu, avant de la célébrer. Or, de ce retard, toujours d'après le même biographe, le motif semblait être que, cette fête étant peu goûtée de certaines gens, des oppositions à sa célébration publique s'étaient déjà produites, ou menaçaient de se produire, après la mort de l'évêque de Bayeux(1).

Ces oppositions n'auraient eu, du reste, rien de nouveau. En 1647 ou 1648, les amis de M. Boudon pris de crainte relativement à leur dévotion au Cœur de Marie, en avaient rayé la fête du règlement de la société, sans égard pour les représentations de leur pieux président. Et pourquoi? Parce que des hommes, qui auraient dû redouter, pour leurs propres doctrines, la qualification de nouveautés, stigmatisaient de ce mot cette dévotion, l'une des plus solides et des plus conformes à l'esprit de l'Église, que maint prélat et maint docteur avaient approuvée, et que plusieurs autres, aussi éminents par leur savoir que par leur vertu, allaient, prochainement, approuver encore(2).

Le moment nous paraît donc bien choisi de parler des luttes que le Vénérable eut à soutenir, pour la sauvegarde et l'extension de sa dévotion favorite. Ces luttes durèrent autant que sa vie, elles redoublèrent même avec le temps, en raison des progrès du culte du Saint Cœur.

Bien que nous devions revenir sur cette question dans notre quatrième volume, qu'on nous permette, néanmoins,

1. Le P. Martine suppose que la fête du Cœur de Marie fut célébrée avec grand concours de peuple, le 8 février 1659. Le texte du P. Costil et la lettre de M. Larderat ne nous permettent pas d'être de ce sentiment.

(2) Vie nouvelle de M. Boudon, p. 60.

d'en donner, dès maintenant, un aperçu général et rapide, après avoir exposé les développements de la dévotion nouvelle de 1648 à l'époque où nous sommes rendus.

Et d'abord, à l'intérieur de la Congrégation de Jésus et Marie, pas n'est besoin de le redire, cette dévotion pénétrait de plus en plus dans la vie de ses membres. Non seulement on priait le Saint Coeur, matin et soir; non seulement on ne terminait aucun exercice commun, sans bénir son amour et sa douceur: mais encore on s'adressait à lui de préférence dans ses nécessités personnelles; on lui confiait les intérêts de l'institut. Quand il s'agit de fléchir M. Molé ou de traiter avec M. Auvry, parmi les exercices voués pendant un an, figure la récitation douze fois répétée des litanies du saint Coeur de la bienheureuse Vierge. Ajoutons que le nombre de douze, indiqué pour chacun de ces exercices, n'a d'autre but que d'honorer les douze principales qualités de ce Coeur tout aimable, alors énoncées dans l'Ave Cor. Les enfants du Vénérable l'avaient appris par expérience, ce Coeur tout de bonté avait accepté le patronage de leur société naissante. Ils l'apprirent mieux encore, et le reconnurent hautement, en 1653, lorsque fut levé par l'Official l'interdit lancé contre leur chapelle de Caen.

Voilà pourquoi le Vénérable ne craignait pas d'affirmer, dès lors, « qu'il est impossible que Notre-Seigneur Jésus-Christ puisse rien refuser de ce qu'on lui demande par le très aimable Coeur de sa Mère, non plus que par le sien. » Les faits appuyaient son affirmation. Voilà pourquoi, aussi, et le Père et les fils aimaient à en prêcher au peuple les divines prérogatives, témoin le P. Manchon dans la mission de Gatteville; et le peuple, à les entendre, s'embrasait d'amour pour ce digne objet de leur culte.

Faut-il rappeler, d'ailleurs, le nom du saint Coeur de

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

210 -

Marie inscrit en tête de leurs lettres? chacune de leurs fondations se dressant comme un hommage de gratitude et de vénération envers lui? les chapelles de Coutances et de Lisieux dédiées à son honneur, aussi bien que celle de Caen, et, le 8 février, leur enceinte, devenant trop étroite pour contenir la foule de ses dévots? à Lisieux encore, la Congrégation, qui servit à réformer le collège, placée sous son patronage, et, dans cette Congrégation, la jeunesse, formée désormais à la régularité, à la piété, à la fréquentation des sacrements, s'empressant, chaque année, d'en célébrer solennellement la fête; chaque jour, d'en réciter le petit Office (1)?

Enfin, n'oublions pas que, suivant le P. de Montigny et autres, c'est en cette même année 1659 que le P. Eudes commença la composition de son Office du Sacré-Coeur de Jésus, dans l'espérance de pouvoir bientôt en solenniser la fête; seconde entreprise, qui, vraisemblablement, lui fut suggérée par le triomphe définitif de la première.

À l'extérieur, le nouveau culte se propageait rapidement, grâce à des collaborations dévouées. Il trouvait, en diverses sociétés, des adeptes et des apôtres; et, par eux, ses conquêtes s'étendaient chaque jour en France; par eux, elles se prolongeaient même à l'étranger.

L'Association des Bons-Amis avait cru devoir céder devant les critiques et les contradictions, en supprimant la fête du Saint Cœur, c'est vrai; mais plusieurs de ses membres

(1). Mentionnons cet article de leurs Règles: « Les Congréganistes feront une action bien agréable à la sainte Vierge, s'ils ont la dévotion de réciter tous les jours de leur vie, autant que la commodité le permettra, son petit Office dressé en l'honneur de son saint Cœur, ce qui leur attirera de grandes bénédictions, et obligera cette souveraine Reine du ciel et de la terre de les regarder et protéger comme ses serviteurs, et de les aimer comme ses enfants. » Règles de la Congrégation de la glorieuse Vierge, érigée au collège de Lisieux: de l'office, vi.

n'en avaient pas moins gardé religieusement la dévotion elle-même. Ainsi, M. Boudon y demeura toujours fidèle, et, de même, MM. de Montmorency-Laval et Ango des Mézerets. Tous les trois, d'ailleurs, s'en imprégnèrent à loisir dans l'Ermitage de Caen, sous la direction de M. de Bernières; car c'en était un des foyers les plus actifs. Le premier ne retint point la vérité captive dans son cœur; il se constitua le propagateur du culte des Sacrés-Cœurs parmi le peuple chrétien. Les deux autres, en 1659, le portèrent, au delà des mers, dans les provinces de la Nouvelle-France, où il avait déjà, à l'Hôtel-Dieu de Québec, une fervente zélatrice dans la Mère Catherine de Saint-Augustin.

Un autre membre de l'association, M. Jean-Baptiste-Bernard Gonthier, l'introduisit, en 1654, dans la ville de Dijon, puis dans le diocèse de Langres, dont il était vicaire général. Il permit même d'imprimer l'office du Saint Cœur, et, dans sa permission, il s'exprime en ces termes:

« Vu par nous, Vicaire général, etc... les offices de la solennité du très saint Cœur de la Bienheureuse Vierge, qui se célèbre le 8 février, et de la fête du très Saint Nom de Marie; vit aussi les attestations et permissions de Nosseigneurs les Évêques, sur l'usage et célébration des susdits offices dans leurs diocèses; désirant contribuer de tout notre pouvoir à l'augmentation de la gloire de cette même Vierge, dans laquelle il n'y a rien qui ne soit grand et admirable, nous avons procuré qu'ils soient imprimés, pour tâcher de répandre cette dévotion comme un baume sacré dans le cœur des fidèles, exhortant un chacun de s'en servir et d'en célébrer la mémoire, pour rendre l'honneur et la louange qui est due à deux choses si sacrées et si vénérables, comme sont le Cœur très divin et le Nom très béni de la digne Mère de Dieu.

«Donné à Dijon, le 12 avril 1654. »

Au reste, M. Gonthier avait plus d'un point de ressemblance, sinon même de contact avec le P. Eudes; il établit à Dijon une maison de formation pour le clergé, le séminaire

de la Madeleine, dont il fut le supérieur; il y fonda une maison de filles repenties, sous le nom de Notre-Dame-du-Refuge.

L'année précédente, 1653, la Providence avait suscité à Paris un autre élément de propagation, qui donna bien vite, à la dévotion des Saints Cœurs dans la capitale, toute la publicité d'un culte solennel(1); nous voulons parler des Bénédictines du Saint-Sacrement, dont la fondatrice, la Mère Mechtilde, avait embrassé cette dévotion avec sa ferveur ordinaire. Ce culte allait si bien à son âme pleine d'amour pour la Mère et pour le Fils! Ne se disait-elle pas, dès décembre 1643, « captive du Cœur virginal de l'Admirable Mère? » Ses religieuses récitaient, chaque jour, la salutation Ave, Cor; elles se servaient de l'office du Vénérable, pour chanter les gloires du Saint Cœur: elles s'en tirent les propagatrices par le monde. Leurs maisons se multiplièrent rapidement; dans plusieurs, elles profitèrent seulement des permissions déjà accordées aux instances du Serviteur de Dieu; en d'autres, elles prirent elles-mêmes l'initiative; mais partout, en France, en Italie, en Pologne, elles se dévouèrent au glorieux apostolat des Sacrés-Cœurs. Ajoutons que ce fut pour elles qu'en 1668, l'office du saint Cœur de Marie fut approuvé par le cardinal de Vendôme, légat du Saint-Siège.

Les autres Bénédictines ne secondaient pas moins activement le Vénérable. Elles pratiquaient, en effet, cette dévotion à Sainte-Trinité de Caen, elles la pratiquaient également à Montmartre (2), et, de même, à Arles, où, en 1667, elles obtinrent de Rome un des premiers brevets pour établir dans leur abbaye royale de Saint-Césaire la confrérie du Saint Cœur de Marie. Une fois la première impulsion (1). Voir ch. XX111.

(2). Mémoires sur la Vie de Mgr de Laval, Par M. DE LA TOUR, T. 1, p. 3.

LE SAINT CŒUR DE MARIE DANS LES COMMUNAUTÉS.

213 -

reçue, plus ou moins directement, du saint initiateur, les Sœurs de sainte Mechtilde et de sainte Gertrude devinrent pour l'extension du culte des Saints Cœurs, un instrument des plus efficaces entre les mains de Dieu.

Les Bénédictins n'adoptèrent la fête du Saint Cœur que bien plus tard. Cependant, dès 1645, on en approuvait la dévotion à l'abbaye Saint-Étienne de Caen; et, sous l'abbé Georges, au Val-Richer, on en chantait les litanies et les hymnes, œuvre du P. Eudes; comme on en avait embrassé le culte avec amour, on l'y défendait avec ardeur.

Beaucoup de communautés d'hommes et de femmes imitèrent cet exemple. Tels les couvents de religieux et de religieuses de Saint-François de la grande Province de France (1); les monastères des Ursulines de Caen, de Bayeux, de Falaise, de Lisieux, dont les trois premiers acceptaient avec joie la direction du Vénérable, et dont le dernier le choisit pour supérieur durant de longues années: ajoutons-y les Ursulines d'Arnay-le-Duc, demeurées en étroites relations avec lui et ses associés. Telle encore la Congrégation des religieuses de Notre-Dame, dont, en 1673, la maison de Vernon fera prêcher au P. Eudes une grande mission dans son église, ce qui permettra d'établir dans la ville la fête du très Saint Cœur. Toutes, communautés enseignantes, inculquant à leurs élèves l'amour et les pratiques de la dévotion nouvelle, et, par ces jeunes filles formées à leur école, les répandant dans les familles. Nommons, enfin, car nous ne saurions les omettre, les Carmélites, en particulier celles

(1) Voici comment le P. Eudes s'exprime, au Liv. VIII, ch. 111, sect. 10, du Cœur admirable de la très sacrée Mère de Dieu, après avoir parlé des Ursulines et des Visitandines, comme des bien aimées du très doux Cœur de la Mère de Jésus : « C'est dans tous les couvents des religieux et religieuses de saint François, de la grande province de France, que cette solennité se fait le premier jour de juin, avec une piété singulière, sous la permission et l'approbation du Saint-Siège apostolique. »

214 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

de Caen, de Pontoise et du grand couvent de Paris, les Visitandines, les Trinitaires, les Sœurs de la Miséricorde, dont la diffusion et l'influence concoururent puissamment à propager la connaissance et le culte des Saints Cœurs, auxquels le Vénérable avait voué sa vie.

Bien que nous ne voulions pas prolonger, outre mesure, cet exposé des efforts et des succès du P. Eudes dans l'extension de la dévotion aux Saints Cœurs, de 1648 à 1659, nous ne pouvons quitter ce sujet, sans parler d'une société instituée par lui, vers cette époque, sous le patronage du Saint Cœur de la Mère admirable. D'après la tradition, la sœur Marie en fut membre la première, et nous inclinons à penser qu'elle en inspira l'idée à notre saint apôtre. En tout cas, l'habit tout symbolique de cette société, qui va être décrit tout à l'heure, semble bien attester l'active participation de cette pieuse fille à son établissement.

Voici en quels termes le P. Hérambourg nous présente cette association, qui ne peut se composer que de vierges ou de veufs; car elle impose à tous les frères et sœurs l'engagement, contracté non par vœu, mais par forme de bon propos, de garder un célibat perpétuel.

« Outre la confrérie qu'il a érigée, dont nous avons parlé au chapitre onzième(1), il institua une petite compagnie, qu'il nomma la Société des Enfants du Cœur de la Mère Admirable, pour les personnes qui, demeurant dans le monde, n'ont pas la santé, les moyens, ni la vocation, pour entrer dans les Congrégations, et qui, cependant, veulent y mener une vie encore plus parfaite que celles qui sont enrôlées dans la Confrérie du Sacré-Cœur, dans laquelle on reçoit un chacun, pourvu qu'il ne soit pas d'une vie mondaine et scandaleuse. Il établit cette société pour la même fin que les deux Congrégations dont nous

avons parlé(2), c'est-à-dire,

(1). La Confrérie en l'honneur du divin cœur de Jésus et du sacré Cœur de Marie. P. HÉRAMBOURG, P. 11, CH. X1, P. 110.

(2) La Congrégation de Jésus et Marie et l'ordre de Notre-Dame-De Charité.

SOCIÉTÉ DES ENFANTS DU CŒUR DE LA MÈRE ADMIRABLE.

215 -

pour honorer et imiter plus exactement la très sainte Vierge, et pour la faire honorer et imiter par les autres. Il désira que ceux et celles qu'on y agréerait fussent sans aucun reproche; qu'ils pratiquassent une vraie et solide dévotion; qu'ils eussent un cœur vraiment filial pour la Mère d'amour, et qu'ils vécutent dans une continence et chasteté parfaites; qu'ils portassent, par-dessous leur habit ordinaire, un autre petit habit composé de trois choses: premièrement, d'une tunique blanche, en l'honneur de son Immaculée Conception; secondement d'une ceinture blanche de soie, en l'honneur de sa maternité divine, et de sa virginité; troisièmement, d'une croix rouge, de soie, attachée au dedans de la tunique, vis-à-vis du cœur, en l'honneur des douleurs qu'elle a souffertes. Les premiers enfants de cette société ont éprouvé qu'elle lui était très agréable, par les faveurs spéciales qu'ils en ont reçues dès cette vie, et dont nous ne disons rien ici. L'on voit encore, tous les jours, combien elle est profitable à quelques âmes qui, vivant dans le monde, sans en avoir l'esprit et les maximes auxquelles elles font une profession ouverte de renoncer, s'y sont généreusement engagées. On en doit donner la gloire à son digne instituteur, le bon Père Eudes, qui porta longtemps ce saint habit, avec lequel il voulut être enterré, et qui a procuré, par ce moyen, et par quantité d'autres que je tais, pour ne pas ennuyer le lecteur, que la sainte-Vierge fut connue, honorée et aimée. Ça été un des plus ordinaires et des plus nobles emplois de sa vie, pendant qu'il était sur la terre, et c'est un des plus beaux fleurons de sa couronne dans l'éternité, puisqu'il est vrai, selon la pensée des Pères, que Notre-Seigneur se fait un grand plaisir de récompenser dans le Ciel, magnifiquement, les serviteurs de sa Mère(l). »

Les règles et les pratiques de cette société furent tirées de celles de Notre-Dame-de-Charité et de la Congrégation de Jésus et Marie. Le P. Eudes ne jugea pas à propos de les écrire, il se borna à les enseigner de vive voix. Ce ne fut que plus tard que les sociétaires prièrent les Pères eudistes, qui avaient toujours soutenu, propagé, dirigé leur Institution, de mettre par écrit des règles, qu'une fidèle tradition avait conservées dans leur intégrité première.

Cette pieuse société que d'aucuns, bien à tort, ont

(1) HÉRAMBOURG, P.11, Ch. X111, pp. 130-131.

216 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

décorée du nom de Tiers-Ordre du Cœur Admirable - se répandit rapidement, du vivant de son fondateur, dans les provinces de Normandie et de Bretagne. Elle s'y maintint à travers la période révolutionnaire et rendit de très grands services. Les Sœurs du Cœur de la Mère Admirable se constituèrent, à cette lamentable époque, catéchistes, maîtresses d'école, garde-malades, suppléant le ministère des prêtres en leur absence, ou l'allégeant et le facilitant dans les dures nécessités de la tourmente. Inutile d'ajouter que, partout et toujours, entièrement dévouées au culte des Sacrés-Cœurs, elles contribuèrent efficacement à en propager la dévotion (1), en même temps qu'elles aidaient, par l'offrande de leurs prières, de leurs actions et de leurs sacrifices, au recrutement et à la sanctification du clergé.

Nous l'avons déjà dit, les oeuvres de Dieu sont toujours marquées du sceau de la croix, elles ne grandissent que parmi les traverses et les souffrances: l'histoire de la Congrégation de Jésus et Marie et celle de Notre-Dame-de-Charité nous l'ont abondamment prouvé. La dévotion des Saints Cœurs n'échappa point à cette loi: l'apostolat du P. Eudes éprouva de nombreuses contradictions, et nous avons, maintenant, à en relater les débuts.

Trois sortes de personnes blâmèrent et combattirent cette dévotion: les premières, à cause de sa

nouveauté, les deuxièmes, parce qu'elles en interprétaient mal le sens, les troisièmes, parce qu'elles y voyaient la négation de leur doctrine, toute de rigidité et de glace; nous voulons parler des Jansénistes.

Le mot de nouveauté était alors dans toutes les bouches,

(1). Voir, Appendice, Note VIII, un éloge des Sœurs et de leur rôle, par Mgr Bouché,- et une note sur leur descendance.

OPPOSITIONS A LA DÉVOTION AU SAINT CŒUR.

217 -

et il effrayait ceux-là même, qui savaient le moins en faire l'application.

« Or, nous dit le R. P. Le Doré, voilà qu'un homme jaloux de ranimer dans le monde la charité, qui semblait s'éteindre, accourt au milieu de cette société, invitant les âmes à donner une expression nouvelle aux hommages qu'ils rendent, depuis seize siècles, à l'amour de Jésus et de Marie. N'était-ce pas s'exposer à être traité de novateur? Sans doute, il y avait quelque chose de nouveau dans le culte des Sacrés-Coeurs; mais l'Église connaît et aime ces sortes d'innovations; elle se plaît à y voir comme un renouvellement de sa jeunesse éternelle. Par-dessus, et, en quelque sorte, à travers les hommes qui en sont les instruments, elle sait découvrir l'action miséricordieuse et divine de l'Esprit-Saint qui les dirige; elle se réjouit même, car elle prévoit qu'une effusion plus grande de foi, d'espérance et de charité, va descendre du ciel, pour répondre à cette nouvelle forme que revêtent la religion et l'amour de ses enfants.

« C'est là l'histoire et la raison de ces fêtes innombrables, introduites peu à peu dans la liturgie catholique. L'Église est une et immuable dans sa substance; mais elle est le corps mystique de Jésus-Christ, et celui-ci grandit et se développe jusqu'à ce qu'il atteigne ce que saint Paul nomme sa perfection et son âge viril. Autour du V. P. Eudes, des âmes trop timides et trop craintives ne le comprirent pas suffisamment; de là, cette résistance, pure, peut-être, dans son principe, mais aveugle dans son application. Nous la retrouvons, du reste, à l'origine de toutes les fêtes et de toutes les dévotions nouvelles, et on a pu souvent comparer, sous ce rapport, l'apparition de la solennité du Saint-Sacrement et celle dit culte des Saints-Coeurs (1).

Chez les seconds, l'ignorance, le préjugé, la prévention, un certain défaut de logique, luttaient contre la dévotion nouvelle, mal interprétée par eux. « Eh quoi! » s'écriaient d'aucuns, « honorer à part le Cœur de Jésus et de Marie? mais l'organe est inséparable de la personne vivante: c'est à la personne, non à l'organe, que le culte doit se référer! Et n'est-ce pas de l'idolâtrie que d'adorer un morceau de chair? » Pour d'autres, au contraire, l'objet du nouveau

(1) Les Sacrés-Cœurs et le Vénérable Jean Eudes, T. 1, ch. 1X, p. 131.

218 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

culte était par trop spirituel, par trop éloigné des sens! D'autres, enfin, se demandaient pourquoi rendre un hommage spécial au cœur, plu tôt qu'aux yeux, plutôt qu'aux mains et aux pieds, plutôt qu'aux bras de Jésus et de Marie. Ces membres ne méritaient-ils pas également d'être honorés? Il faudrait donc, bientôt, leur rendre un culte semblable? Les objections se croisaient, tendant à comprimer l'expansion de la dévotion naissante et à jeter le blâme sur son fervent apôtre. Sans se rebuter des obstacles, le P. Eudes, par ses prédications, par ses entretiens, par ses écrits, répondait à tout et à tous et la douceur de ses procédés, jointe à la force et à la netteté de ses arguments, portait la lumière dans les esprits, les gagnait à une cause si chère.

Quant à la troisième catégorie d'adversaires, celle-là était et devait être irréductible. Une secte qui s'attaquait, par-dessus tout, à l'amour miséricordieux du Christ; qui affirmait la limitation et l'inefficacité de la Rédemption, qui considérait en Jésus le juge, et non le sauveur du monde; qui niait que,

sur la croix, un sang divin eût été répandu pour tous, ne pouvait que se dresser, avec toutes ses armes, contre une dévotion, qui ouvrait aux âmes, dans les Coeurs sacrés de Jésus et de Marie, une immense fontaine de grâces, un océan infini d'amour et de miséricorde. Oui, cette secte, avec sa morale rigoureuse, implacable, sa piété rigide, glaciale, son éloignement de l'Eucharistie, sa froideur, sinon son opposition, à l'égard de la Vierge Marie, devait sentir en elle un violent remous de colère, à la pensée que ses tentatives allaient échouer contre la confiance des peuples dans le Coeur de Jésus et dans celui de sa Mère. Injures, calomnies, menaces, persécutions, elle fit armes de tout bois, pour anéantir, dans son berceau, cette dévotion si redoutable pour ses funestes desseins : elle se déchaîna contre son auteur. Elle dénonça, elle ridiculisa

OPPOSITIONS A LA DÉVOTION AU SAINT CŒUR.

219 -

« cette dévotion inutile et superficielle », et « ces petits livres pleins de rêveries, de révélations fausses et non approuvées, de propositions contraires à la théologie, à l'usage et à la foi de l'Église ». Elle traita le Vénérable de fanatique, de visionnaire; elle l'accusa de proposer à la vénération des fidèles, sous le voile du Coeur de Marie, le coeur d'une béate, Marie des Vallées. Et les libelles se multiplièrent, et les attaques succédèrent aux attaques, plus perfides ou plus absurdes les unes que les autres, sans jamais parvenir à arrêter l'essor du culte si violemment honni par ces suppôts de l'enfer. Tout au contraire, cette guerre acharnée, diabolique, suscita partout des défenseurs et des apôtres des Saints Coeurs. La secte elle-même dut souvent en convenir avec mauvaise humeur. Elle se plaignit qu'au lieu de punir le P. Eudes et d'étouffer son erreur, on le favorisât, on le protégeât, on lui permit de prêcher et d'écrire, de publier des livres «extrêmement débités parmi la populace. »

Attaques et calomnies, nous le répétons, n'empêchèrent pas la dévotion aux Saints Coeurs de se développer. Elles provoquèrent peut-être des hésitations, des défaillances, des défections; elles n'arrivèrent point, pourtant, à en arrêter l'essor. Nous le constaterons dans notre quatrième volume, lors de la recrudescence de la guerre faite au Vénérable, à ses oeuvres, à son apostolat. Le monde catholique sentait que là était le salut contre le froid mortel dont le jansénisme glaçait les âmes.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

M. Auvry: Sentence en faveur de Marie des Vallées.

(1 6 5 8).

M. Auvry et les Séminaires de Coutances et de Valognes. - Nouvelle information de M. Bazire sur Marie des Vallées, deux lettres de M. Auvry à M. Bazire-. - Assemblée de docteurs et d'ecclésiastiques au palais Mazarin; M. Bazire et le P. Eudes, sentiments des divers membres; déclaration du prélat. - Sentence juridique du 14 septembre. - Démission de M. Auvry en faveur de M. de Lesseville.- Nouvelle information et sentence de M. Bazire: son insuccès final. -Amitié de M. Auvry et de M. de Lesseville pour le P. Eudes : deux lettres de M. Auvry au P. Eudes, projet d'un séminaire à Saint Crespin de Soissons.

L'année 1658, déjà si féconde en joies spirituelles et temporelles pour le P. Eudes au séminaire de Caen, lui procura deux autres grandes consolations: la justification de Marie des Vallées par une sentence juridique de M. Auvry et la fondation d'un séminaire à Rouen sur la demande de M. Harlay de Champvallon. La première fournira la matière principale du présent chapitre.

M. Auvry n'était pas moins satisfait de son séminaire, que M. Servien et M. de Matignon ne l'étaient des leurs. Il avait pour les Pères qui le gouvernaient une estime et une affection sans bornes et dûment méritée; il les regardait comme des saints: aussi embrassait-il toutes les occasions de leur être agréable et de faciliter leur ministère. C'est ainsi que, en 1656, il avait considérablement augmenté

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

222 -

leurs pouvoirs, comme le prouve une lettre de lui, écrite au palais Mazarin, en date du 8 décembre.

Sans doute, le diocèse de Coutances avait été doté d'un second séminaire, qui jetait beaucoup d'éclat; nous parlons du séminaire de Valognes, créé, en 1654, par la générosité de M. de La Luthumière sur le fonds de l'évêché, avec l'agrément du prélat. Cet établissement fort bien approprié à sa destination, avec une vaste chapelle, des chambres nombreuses, une riche bibliothèque, un jardin spacieux, réunissait tout ce qui rend une retraite agréable, tout ce qui favorise la prière et l'étude. Un assez bon nombre de jeunes clercs s'y pressaient, gratuitement ou pour une modique pension, autour de la chaire de brillants professeurs de théologie et de philosophie, et ils y soutenaient des actes publics, comme dans les collèges les plus fameux. Aux jours de fête, les cérémonies du culte s'y déployaient avec la même splendeur que dans les cathédrales, grâce à un clergé de quarante à cinquante ecclésiastiques, grâce aussi à la richesse des ornements.

Malgré tous ces avantages, M. Auvry n'avait point le coeur attaché à ce séminaire. Il tolérait, plutôt qu'il ne permettait, qu'une partie de ses ordinands s'y retirât pour en suivre les exercices et les cours, parce qu'il ne trouvait point en eux la solide piété, la modestie, le recueillement, qu'il remarquait dans ceux de Coutances. Puis, il soupçonnait, et beaucoup d'autres avec lui, les directeurs et les élèves de conniver avec les erreurs nouvelles., soupçons, qui ne furent, bientôt, que trop justifiés, comme l'atteste cette lettre du P. Eudes au P. du Pont, supérieur du séminaire de Coutances, le 25 septembre 1660:

« J'ai appris qu'un jeune homme, que son père a envoyé chez vous à Coutances, pour demander à Dieu sa vocation, désirant d'aller à Valognes pour y étudier en théologie, a écrit à soit père qu'il y a grande,

M. AUVRY ET LE SÉMINAIRE DE VALOGNES.

223 -

amitié entre ce séminaire-là et celui de Coutances, et que vous l'avez assuré qu'il n'y a point de danger, ce qui a fort surpris ce père, à raison de ce que l'on dit dit séminaire de Valognes. Si vous avez donné, un conseil, vous l'avez fait bonnement, et parce que vous ne savez pas en quelle réputation est ce séminaire, qui passe ici, dans l'esprit de la Reine, de la Sorbonne, et de plusieurs autres, pour être infecté de jansénisme. C'est pourquoi cela est capable de nous faire grand tort, et de nous faire croire ce que nous ne sommes pas, grâce à Dieu. Je vous prie donc, mon très cher Frère, de réparer cela le mieux que vous pourrez, sans parler du tout à qui que ce soit que je vous ai écrit. »

En 1660 on voyait donc plus clair à Paris qu'au séminaire de Coutances. En fait, le séminaire de Valognes, au lieu de produire des saints, des prêtres fervents, d'humbles et zélés défenseurs de la doctrine de l'Église, ne donna guère que des gens épris de leur propre sens, enflés de leur mérite et de leur savoir, entêtés dans leurs jugements, contempteurs de toute autorité légitime.

En 1656, M. Auvry n'avait encore, il est vrai, que des présomptions; mais ces présomptions, jointes à la différence des formations, expliquent ses préférences pour le séminaire de Coutances et ses directeurs, qui ne respiraient que la foi la plus pure, et qui professaient une inébranlable fidélité à l'enseignement traditionnel.

Plus attaché encore au père et au maître qu'aux enfants et aux disciples, il portait au Vénérable l'affection la plus tendre, et il la lui témoignait en toutes circonstances. Personne plus que lui n'était dévoué à ses intérêts, et, de ce dévouement, nous avons une preuve manifeste, cette année-là même, 1658.

M. Bazire ne s'était point contenté de décharger sa colère sur les prêtres du séminaire et de contrarier leur action dans le diocèse; il avait, malgré l'interdiction formelle de son évêque, recommencé d'informer sur la conduite de

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

224 -

Marie des Vallées et sur les écrits qui en traitaient. Pour cela, s'appuyant principalement sur le rapport de M. Ameline, il avait envoyé ce rapport à Paris, en vue de le soumettre à l'examen et à la censure de la Sorbonne. Averti à temps, M. Auvry réclama et obtint la remise de cette pièce, dont il était le juge naturel, et qu'il se proposait d'examiner dans une assemblée de docteurs. Devant cet échec, M. Bazire s'emporta, et, dans ses lettres au prélat, perdit tout respect. M. Auvry le rappela aux convenances dans plusieurs réponses, dont il envoya copie au P. Eudes. Avec le P. Costil, nous transcrivons la suivante, où le caractère de l'official est mis en pleine lumière.

« Vous avez la réputation de tous ceux qui vous connaissent aussi bien que moi, de ne rétracter jamais vos sentiments, ce qui fait juger que vous présumez si fort de votre opinion, qu'il nous semble qu'elle doit prévaloir à celle de tous les autres hommes. Ainsi, je ne m'attendais pas à vous faire avouer que vous aviez manqué dans votre procédé. Mais, quand je fais réflexion que vous en avez si mal usé à mon égard, et particulièrement en ce qui me touchait le plus sensiblement, je vois qu'il était de votre honneur de signaler la reconnaissance que vous devez à toutes les bontés que vous avez éprouvées de ma part. Toutefois, jamais un seul acte de ce devoir ne s'est trouvé digne de ce jugement, et vous n'en avez eu que pour faire connaître par excellence que mes intentions, quoique très équitables, étaient toujours différentes des vôtres, par je ne sais quel autre sens qui vous est toujours particulier, et dont vous avez connu le plus souvent le succès réusit à mon avantage et contre vos spéculations singulières. Pour conclusion, il s'agit maintenant de l'affaire de Marie des Vallées, où je vous réitère que, sans considérer le temps qu'elle dure, dès ce montent jusqu'à présent, vous vous y êtes toujours porté plus par passion que par raison. Je ne désire pas que vous vous en mêliez en aucune façon; et, après vos mémoires particuliers et l'écrit de la défunte que vous avez envoyé en Sorbonne, il m'est inutile d'en savoir davantage que ce que j'ai appris sur cette matière, dont personne ne peut et ne doit être le maître que moi. Et, quand j'aurai à ordonner là-dessus, je le ferai avec tant de connaissance de cause, que je m'assure que vous serez peut-

être l'unique de la Sorbonne qui y trouviez à redire. »

LETTRE DE M. AUVRY À M. BAZIRE.

225 -

Cette lettre était du 23 juin 1658. M. Bazire ne jugea pas à propos de déférer à une injonction aussi positive: de là, une nouvelle lettre de M. Auvry, le 6 juillet :

« Je vous réitère pour la dernière fois que je souhaite, être le juge de l'affaire de Marie des Vallées, et que, si les miennes ne me permettent pas d'aller en mon diocèse, je la terminerai ici, dans peu de temps, où, si vous voulez vous-même apporter tous les mémoires et informations que vous avez faites à ce sujet, vous serez témoin oculaire, par le procédé que je tiendrai et par le choix et la qualité et l'expérience des personnes que j'appellerai pour l'examiner dans toutes ses circonstances, de la véritable affection et du grand zèle que j'ai que ceux que vous dites être abusés, soient désabusés. Envoyez-moi donc tous vos mémoires, en cas que votre santé ne vous permette pas de les apporter. J'estime, néanmoins, qu'il serait à propos que vous y fussiez présent et que vous prissiez la peine de descendre de votre tribunal en celui-ci, afin d'être mieux et plus pleinement informé. »

A cette mise en demeure, qui n'était pas dépourvue d'une pointe de malice, M. Bazire répondit par une promesse de se rendre à Paris vers la mi-août. M. Auvry écrivit au P. Eudes de s'y trouver à la même époque, et d'y amener avec lui le P. de Montaigu, car ce Père avait, à son défaut, dirigé la sœur Marie pendant plusieurs années. La lettre était datée du 31 juillet 1658. Rien n'empêchait le P. Eudes d'obtempérer au désir du prélat. Il séjournait, vraisemblablement, alors à Coutances, où, le 8 juillet, il avait fait la première incorporation(1) qui eût encore eu lieu dans le séminaire, et à laquelle prirent part les PP. du Pont, de la Boissière, Yon, de la Haye, de Sainte-Marie. D'autre part, depuis plus de deux mois, le P. de Montaigu était déchargé de la supériorité de cette maison et remplacé par le P. du Pont(2), jeune prêtre de noble famille, entré en

(1). L'incorporation est l'acte par lequel le jeune est reçu dans le corps de la Congrégation de Jésus et Marie.

(2). Il n'était pas encore incorporé. Il n'y avait, à cette époque, rien de déterminé sur ce point dans les Constitutions.

226 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

1655 dans la Congrégation, au retour d'un long voyage en Italie, véritable homme de bien succédant à un homme de bien, lui aussi modèle de pureté, de douceur et d'humilité, et enfant choyé de la Vierge Marie. Tous les deux pouvaient donc partir, et ils se mirent en route, sans tarder, pour la capitale. M. Bazire les y suivit de près. A leur arrivée, M. Auvry fixa au 28 août l'assemblée qu'il projetait.

Cette assemblée se tint au palais Mazarin, où le prélat faisait sa résidence. Elle se composa de trois célèbres docteurs de la Sorbonne, MM. Morel, Cornet et Ségaier, celui-ci, théologal de l'Église de Paris: puis, de l'abbé de Blampignon, qui passait pour fort expérimenté dans ces sortes de questions; enfin, de deux Pères jésuites consommés dans la science de la théologie mystique, les PP. Le Boucher et de Hayneuve.

M. Bazire et le P. Eudes avaient été priés de s'y trouver au jour marqué. Le P. Eudes y vint avec le P. de Montaigu et le P. Blouët de Camilly, alors étudiant en Sorbonne, qui avait été chargé de préparer la matière de la discussion. M. Auvry ouvrit l'assemblée par un discours; on lut ensuite l'écrit de M. Ameline, et M. Bazire fut invité à présenter ses arguments. Cela fait, ce fut au Père Eudes à prendre la parole. Il prouva, tout d'abord, que l'écrit de M. Ameline n'avait point été dicté mot à mot par l'inculpée, comme l'affirmait M. Bazire dans son information du 6 novembre 1657; témoin le chanoine Bertout et autres personnes, qui avaient entendu les plaintes et les réclamations de la sœur Marie. Puis, il produisit un autre écrit, celui-là de M. le Pileur. Rédigé à Coutances, au mois de novembre 1651, deux mois après celui de M. Ameline, apparemment sur la prière de la Servante de Dieu, il avait pour titre: Observations qui se

peuvent faire pour juger avec quelque

ASSEMBLÉE DU 28 AOÛT 1658.

227 -

sûreté de quel esprit procède la conduite de Marie des Vallées. On y infirmait les assertions de M. Ameline. Chez celui-ci, le Vénérable releva des contradictions flagrantes et des faussetés. Ici, par exemple, il assurait qu'il était impossible à la sœur Marie de désirer communier, et, un peu plus loin, il disait qu'elle en avait un grand désir. Là, il avançait qu'elle n'avait commencé à se confesser que depuis la fête de la Nativité de la sainte Vierge 1651, quand tout le monde savait qu'elle s'était confessée plusieurs fois auparavant à Monseigneur de Coutances, au P. Eudes, au P. de Montaigu, en la manière qu'elle pouvait. Ailleurs, il prétendait que, depuis cette même année 1651, elle croyait pécher comme le reste des hommes, donnant à entendre par là que, précédemment, elle s'estimait impeccable. Or, au témoignage de tous ses confesseurs, bien que s'avouant pécheresse comme les autres, elle pleurait amèrement de ne pouvoir connaître ses péchés, car elle aurait voulu s'en accuser, et elle priait ses confesseurs de lui aider à les trouver; parfois même, elle leur demandait s'il y avait espoir que Dieu lui fit miséricorde, et protestait qu'elle s'estimerait heureuse d'être cent ans en Purgatoire. La fin de la séance fut occupée par des discussions relatives à l'échange de la volonté de la sœur Marie en celle de Dieu, à la privation de la sainte Communion, dont elle avait si longtemps souffert, et autres choses extraordinaires.

L'Assemblée fut convoquée à nouveau pour le 4 septembre. Ce jour-là, le P. Eudes présenta plusieurs lettres originales: une du P. Cotton à la sœur Marie, du 26 août 1625, une autre du P. de Saint-Jure à M. de Bernières, du 5 août 1641, une autre de M. le Pileur à lui-même, du 14 novembre 1644, trois de M. de Renty, les deux premières à la sœur Marie, du 26 mai 1643 et du 21 septembre 1646, la troisième au P. de Saint-Jure. Par ces pièces et par un

228 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

grand nombre d'autres attestations également produites, il constata que tout ce qu'il y avait de personnes recommandables par leur expérience en ces matières, affirmaient n'avoir jamais aperçu aucun défaut en la conduite de Marie des Vallées. Tout au contraire, elles déclaraient y avoir reconnu la pratique des plus excellentes vertus, et cela, après avoir examiné soigneusement et longuement tout ce qui s'était passé en elle de plus étrange. La dernière pièce présentée par le P. Eudes fut une lettre de M. Bertout. Ce chanoine y confirmait les assertions du Vénérable relativement au compte rendu mensonger de M. Ameline. Il y rapportait, en outre, une parole de M. Le Pileur, dont il priait de prendre le sentiment en grande considération. Le grand-vicaire de Coutances lui avait dit un jour que, « eu égard aux connaissances et expériences qu'il avait de la sœur Marie, il croirait faire un péché mortel, s'il doutait que ce fût un autre que l'esprit de Dieu qui en fût l'auteur et le directeur. »

M. Bazire proposa quelques nouvelles objections que le P. Eudes résolut péremptoirement. Après quoi, le Vénérable se plaignit fort respectueusement qu'il n'eût consulté, dans son information, aucune des personnes au courant de la conduite de la sœur Marie, pour s'en rapporter à celles qui n'en savaient rien; et le grand-vicaire ne trouva rien à répondre.

Sur l'invitation de M. Auvry, les assistants exposèrent alors leur sentiment l'un après l'autre. M. Morel opina pour qu'on laissât l'affaire, sans la décider. M. Cornet était absent de cette séance; mais, dès la première, il était demeuré d'accord que l'échange de volonté de la sœur Marie, n'étant qu'une parfaite union de l'âme chrétienne avec son Dieu, ne souffrait aucune difficulté. M. Séguier penchait pour le parti de M. Bazire. Il reconnut: 1^e qu'il

M. DE BLAMPIGNON ET M. BAZIRE.

229 -

n'y avait rien, dans l'écrit de M. Ameline, de contraire à la foi; 2^e qu'il ne voyait dans la vie de la patiente

qu'une grande vertu et sainteté, avec cette réserve, toutefois, qu'une grande sainteté pouvait s'allier à l'illusion. A quoi les Pères jésuites lui répliquèrent, après l'assemblée, que cela était vrai d'une illusion passagère et sans effet, non d'une illusion continuelle, telle qu'elle aurait dû être en la sœur Marie.

Quant à M. de Blampignon, après un exorde insinuant, il engagea avec M. Bazire le dialogue suivant « Mais, Monsieur, dites-moi, je vous prie, avez-vous connu la soeur Marie? » Il voulait parler de la connaissance de son intérieur.

«Non », dit M. Bazire.

« Puisque vous ne l'avez pas connue, » reprit M. de Blampignon, « vous n'en pouvez juger. Mais voici M. Le Pileur, qui était grand-vicaire comme vous, supérieur et directeur de la sœur Marie, homme savant, éclairé, judicieux, prudent et discret, qui l'a connue autant qu'on la pouvait connaître, et qui, ayant examiné très sérieusement, durant plusieurs années, les choses qui se passaient en elle, ayant étudié les livres qui traitent de ces matières, et ayant communiqué avec des personnes intelligentes et expérimentées, a jugé, qu'elles ne pouvaient être que de l'esprit de Dieu, ainsi qu'il paraît par les lettres écrites de sa main, et par le témoignage de plusieurs personnes dignes de foi, qui l'ont appris de sa bouche. »

Le raisonnement était pressant. M. Bazire n'y répondit que par le silence. M. de Blampignon put alors démontrer à loisir que, dans une conduite si extraordinaire, il n'y avait rien qui ne fût de l'esprit de Dieu. Les PP. Le Boucher et de Hayneuve parlèrent dans le même sens. Au témoignage des PP. Cotton et de Saint-Jure ils ajoutèrent celui de plusieurs autres de leurs Pères, considérables par leur doctrine et leur expérience, qui, ayant connu la sœur Marie, en avaient conçu une haute estime.

230 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

M. Auvry conclut la réunion par ces paroles

« J'ai vu plusieurs fois la soeur Marie, et j'en ai toujours reçu beaucoup d'édification, parce que j'ai reconnu en elle une grande humilité, obéissance, patience, sincérité, dégagement de soi-même, de ses intérêts et de toutes les choses du monde, et toutes les autres vertus. J'avoue qu'en entrant dans l'assemblée, je n'avais pas dessein de parler de la sorte; au contraire, j'y étais venu dans la résolution de ne rien dire, mais d'entendre seulement vos sentiments, pour prononcer ensuite mon jugement, conformément à vos avis. Mais je me sens poussé à dire tout ce que je dis, et je prends Dieu à témoin que ce n'est point par aucune affection particulière, ni pour la fille, ni pour le P. Eudes, ni pour les missionnaires, mais pour rendre ce que je dois à la justice et à la vérité. »

Tout cela fut dit avec tant d'énergie, qu'il parut manifestement que Dieu avait parlé par la bouche du prélat.

Dix jours après, le 14 septembre, M. Auvry prononça sa sentence. Relativement à l'écrit de M. Ameline, sur lequel M. Bazire fondait ses accusations, il déclara que « sans instruire à fond s'il était exact et authentique, ce qu'affirmait M. Bazire, ou s'il était inexact, comme le soutenaient le P. Eudes et le P. de Montaigu, il lui suffisait que, selon l'avis de M. Séguier, de M. de Blampignon et du P. de Hayneuve, il ne s'y trouvât rien contre la foi. » Puis il s'étendit fort, au long sur les diverses accusations portées contre la Servante de Dieu, et il les résolut l'une après l'autre. Il termina ainsi :

« De plus, Nous ressouvenant de la grande humilité, obéissance, patience, sincérité, dégagement de soi-même et de ses intérêts et de toutes les choses du Monde, et des autres vertus que Nous avons vues avec édification en la dite Marie des Vallées, et après avoir ouï les sentiments des docteurs et des ecclésiastiques assemblés pour ce sujet, et les témoignages des dits prêtres missionnaires, et après avoir vu les dits écrits et plusieurs missives de plusieurs doctes et signalés personnages qui ont soigneusement examiné et approuvé sa conduite;

« Disons et déclarons que Nous n'avons remarqué aucune chose, en sa

SENTENCE DE M. AUVRY-

231 -

vie, mœurs et déportements, qui soit répréhensible ou condamnable; mais, plutôt, toutes les marques d'une excellente vertu et rare piété, et tout sujet de croire qu'elle a été prévenue des grâces extraordinaires de Dieu qui l'ont accompagnée jusques à la mort, sans néanmoins en faire le jugement qui doit être réservé au Saint-Siège Apostolique. Cependant, Nous défendons, sous les peines de droit, à toutes personnes de notre diocèse, de quelque qualité qu'elles puissent être, de publier ou faire publier aucun miracle extraordinaire sur le fait de la dite Marie des Vallées, ni de disposer et distribuer comme reliques aucune chose qui lui ait appartenu, sans notre permission. Et voulons que notre sentence du 15 décembre 1656 soit exécutée, selon la formule et teneur.

« Donné à Paris, au palais de Monseigneur le cardinal Mazarin, le 14 septembre 1658(). »

M. Auvry fit rédiger cette sentence par écrit, et il la signa de sa main. Après quoi, il y apposa le sceau de ses armes, et en donna au P. Eudes deux expéditions contresignées par M. Carrière, son secrétaire. L'une était sur parchemin, l'autre sur papier ordinaire.

Tout ce récit est tiré du P. Costil, qui nous affirme l'avoir extrait lui-même d'un mémoire écrit de la propre main du Vénéral(2). L'annaliste ajoute que cette affaire lui donna beaucoup de peine, ainsi qu'au P. de Montaigu, et qu'ils eurent, tous les deux, de nombreuses occasions d'y pratiquer la mortification, car ils avaient « une vie assez précaire (3). » Il est vrai que, accoutumés à tout prendre de la divine Volonté, rien ne leur coûtait, quand il s'agissait de suivre ses ordres.

Tout étant terminé, le P. de Montaigu repartit pour Coutances, en compagnie de M. Hymbelot. Cet excellent chanoine, après être entré dans la Congrégation et avoir

(1). Voir, Appendice, Note IX, le texte de cette sentence.

(2). Annales, T. 11, Liv. V, ch. V1, § 24, 25, 26. - Ce récit se trouve également consigné dans le Ms. 11,949 de la Bibl. nat.

(3). Le P. de Montaigu écrivait au P. du Pont « qu'ils avaient peine à vivre et ne voyaient pas de rôti. »

232 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

concouru à la construction de la chapelle du séminaire de Coutances, était retourné à Autun. Il revenait passer un mois avec son ami.

Quant au P. Eudes, il resta à Paris jusqu'au mois de novembre. Il était sur le point d'en partir, lorsqu'une lettre du P. Dupont l'avertit que les déclamations recommençaient contre les missionnaires de Coutances. M. Bazire n'avait point, effectivement, renoncé à ses préventions, malgré toutes les mesures prises par M. Auvry. Toujours tenace dans son sentiment, il méditait d'élever sentence contre sentence: et la démission de son évêque allait bientôt lui donner quelque espoir de réussir dans la poursuite de son dessein. Expliquons brièvement ce dernier fait.

M. Auvry, qui avait pris en mains l'administration de son diocèse avec un zèle et une sagesse dignes des plus grands éloges, était vénéré de ses prêtres, dont il avait la confiance et l'amour; mais il avait perdu l'amitié de son Chapitre et de son métropolitain, François de Harlay, à cause de son dévouement à Mazarin, son bienfaiteur (1) et son ami. Aussi, abreuvé d'ennuis, avait-il fini par quitter Coutances pour se réfugier auprès du ministre, qui en était la cause première. C'est de là qu'il datait ses mandements et ses lettres. Le 28 septembre 1658, quatorze jours après la sentence juridique dont nous venons de parler, il se démit secrètement de sa charge en faveur d'Eustache Le Clerc de Lesseville, moyennant l'échange de l'abbaye de Saint-Crespin de Soissons, et la retenue d'une pension de douze mille livres sur les revenus de

l'évêché. Ainsi, tout en se démettant, il avait soin de léguer à son diocèse un évêque excellent, et, de plus, un prélat de grande distinction. Eustache Le Clerc de Lesseville était fils de Nicolas (1). Il lui avait notamment donné la trésorerie de la Sainte-Chapelle, après la mort de M. Molé.

NOUVELLES INFORMATIONS DE M. BAZIRE.

233 -

Le Clerc de Lesseville seigneur de Tun et d'Eucquernont et de Catherine Le Boucher de Viarmes. Il avait été d'abord curé de Saint-Gervais, puis théologal de Notre-Dame de Paris. Il fut préconisé le 19 février 1659, et disposa immédiatement à la réception de l'épiscopat. Aussitôt après, il fit son entrée à Coutances, sans apparat ni cérémonie.

Or, pendant ce temps, M. Bazire, quoique encore official et vicaire-général de M. Auvry, se permit, dès le 9 novembre, d'enquêter sur Marie des Vallées, et, le 2 décembre, il rendit une sentence de condamnation contre les illusions dangereuses pour la foi, dans lesquelles, à son avis, cette fille était tombée; sentence qu'il fit lire et afficher publiquement dans tout le diocèse (2). Casser la sentence de son évêque, ou, tout au moins, la tenir en échec, cette insolence lui semblait une première victoire, présage de la victoire définitive. « Il n'eût jamais cessé », ajoute le P. Costil, « de poursuivre cette affaire et d'exciter de nouveaux troubles, auprès de Mgr de Lesseville, en intéressant jusqu'au Chapitre de son église, si ce prélat, qui suivait les traces de son prédécesseur, n'eût arrêté son emportement, en lui disant qu'il avait bien d'autres affaires à traiter que celle-ci. »

Le P. Eudes dédaigna d'en appeler de ce jugement, pour le bien de la paix, et M. Auvry ne s'en émut pas outre mesure; il laissa à son successeur le soin de régler cette question, bien assuré qu'elle le serait conformément à ses droits et à son honneur, ainsi qu'à ceux de son ami. Ce prélat multipliait, d'ailleurs, à l'égard du Vénérable les marques de son estime et de son affection. Le 7 décembre 1658, il lui « envoyait la commission de grand-vicaire » de

(1). Son père avait été anobli par Henri IV, en récompense de son dévouement et de sacrifices pécuniaires pour lui venir en aide.

(2). Voir, Appendice, Note X, le texte de cette sentence.

234 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Coutances; le 25 février 1659, il lui annonçait qu'il l'avait bien recommandé, lui et sa communauté, à M. de Lesseville, et qu'il espérait que l'un et l'autre n'en recevraient pas moins de satisfaction et de protection que de lui-même.

Voici la première de ces lettres si cordiale et si affectueuse.

«MONSIEUR, MON CHER AMI,

« En vérité, je m'oubliai bien, la dernière fois que je vous vis, de ne pas vous demander si vous aviez besoin de quelque chose qui dépendît de moi. Je vous puis assurer que, le matin de votre départ, j'eus la pensée de vous aller embrasser encore une fois au lieu où était le coche; mais le malin esprit me suscita quelques obstacles qui me privèrent de cette consolation; car, tout de bon, je l'ai toujours eue très grande, lorsque j'ai été assez heureux de vous entretenir. Je vous supplie de croire que votre présence m'a toujours causé beaucoup de joie et de satisfaction; et je serais très content, si nous avions occasion de finir nos jours ensemble. Mais il faut quitter nos souhaits pour devenir ce qu'il plaît à Dieu, et faire sa volonté... Je vous envoie la commission de grand-vicaire que je vous prie d'accepter, et d'en user comme vous l'aurez

agréable, vous assurant que vous disposerez toujours de tout ce qui dépendra de moi... »

La seconde ne le cédait pas, en tendresse, à la première

« MONSIEUR, MON CHER AMI,

« Je dois répondre à deux de vos lettres, toutes pleines des témoignages de votre sincère et précieuse amitié, dont je vous rends de très humbles remerciements, et vous prie de croire que cette affection est bien réciproque et qu'elle ne manquera, de mon côté, qu'avec la vie; et j'ai aussi les mêmes sentiments de la vôtre. Demandons à Dieu que ce soit dans sa sainte et parfaite union pour sa gloire et notre salut. Je vous donne avis que je serai toujours votre très humble serviteur, mais non plus votre évêque. C'est M. l'abbé de Lesseville, qui est mon successeur en cet évêché, la Providence en ayant ainsi disposé... »

M. Auvry assurait, ensuite, le P. Eudes de la bienveillance du nouveau prélat, comme nous l'avons dit ci-dessus. Il fit plus, il voulut le présenter lui-même ainsi que le

BIENVEILLANCE DE MM. DE LESSEVILLE ET AUVRY.

235 -

P. Blouët de Camilly à M. de Lesseville. Celui-ci les reçut avec bonté et leur promit sa protection, promesse qu'il tint fidèlement, nous le verrons. Il s'empressa, dès lors, d'être agréable à notre saint apôtre, chaque fois que l'occasion s'en offrit, et cela, moins sur la recommandation de son prédécesseur, que pour obéir aux sentiments d'estime et d'attachement qu'il eut promptement conçu pour son mérite et pour sa personne.

De son côté, M. Auvry, dont la vie se prolongea jusqu'en 1687, ne lui ménagea pas les preuves de son dévouement. Dès le 21 mars suivant, il lui en donna une marque nouvelle, en le chargeant d'établir un séminaire dans son abbaye de Saint-Crespin. Pour l'engager à accepter, il lui représentait, dans sa lettre, que c'était dans le diocèse de Soissons que reposait son bon ami M. de Renty. Puis, il ajoutait que « l'évêque l'estimait beaucoup, le désirait fort et le préférait à tout autre », et il lui demandait de répondre au plus tôt. Ce dessein ne fut pas exécuté, on ignore pour quelles raisons.

CHAPITRE QUINZIÈME.

Établissement du Séminaire de Rouen.

(1 6 5 8).

MMM. de Joyeuse, de Harlay, de Champvallon. - Projet de séminaire, en faveur de la Congrégation de Jésus et Marie: lettres d'institution, acte d'acceptation du P. Eudes, lettres patentes de Louis XIV. - Lettre de M. de La Motte-Lambert au P. Eudes. - Vaine opposition janséniste: mémoire et réponse. - Achat d'une maison et dévouement de MM. de La Motte-Lambert, Mallet et autres bienfaiteurs du séminaire.

Pendant que, à Coutances et à Paris, se déroulaient les événements que nous venons de raconter, le P. Eudes avait dû soutenir, à Rouen, une lutte assez vive pour l'établissement d'un séminaire. Là, ce n'était plus seulement aux vindicatives suggestions d'un orgueil froissé qu'il avait eu affaire, mais aux entreprises haineuses de la secte dont il combattait les doctrines en toute rencontre. Exposons largement ce fait, qui nous conduira, dans le chapitre suivant, à préciser l'attitude du Vénérable en face du Jansénisme.

Quoique une des plus étendues du royaume et des plus riches en clergé, l'Église métropolitaine de la Normandie n'avait point encore de séminaire pour la formation de ses clercs. En prenant le gouvernement de cette Église, en 1606, le cardinal de Joyeuse avait bien érigé, presque aussitôt, une communauté de vingt-deux ou vingt-quatre jeunes clercs ou aspirants à la cléricature, et confié sa

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

conduite aux Pères de la Compagnie de Jésus. Mais, outre son nombre restreint, cette communauté ne remplissait pas l'idée du Concile de Trente et du dernier Concile de la province, tenu en 1581. La direction n'en était pas commise à des prêtres soumis, par leur état, à l'autorité épiscopale; bon nombre de ses membres appartenaient à des diocèses étrangers; les exercices, qui s'y faisaient, se rapprochaient plutôt de ceux des collèges que de ceux des séminaires, on y étudiait les belles-lettres en même temps que la philosophie et la théologie (1). Aussi, le résultat fut-il presque nul. Son coadjuteur, puis successeur, M. de Harlay, connu, dans les tables hiérarchiques de l'Église de Rouen, sous le nom de François 11, - M. de Joyeuse portant celui de François I - avait toutes les qualités désirables pour entreprendre la création d'un vrai séminaire, et pour la mener à bonne fin. Animé d'un grand zèle pour la discipline ecclésiastique et l'honneur du clergé, il donna, en effet, à ses prêtres l'exemple d'une prédication régulière à leurs peuples, en prêchant lui-même, durant deux ans, dans sa cathédrale, les sermons d'Avent et de Carême, ainsi que les octaves du Saint-Sacrement et de l'Assomption, et par l'explication familière des épîtres, évangiles et collectes des dimanches, sous forme d'homélies; il rétablit et rendit publique la bibliothèque de cette même église, il fit enseigner, dans son palais, la théologie, la philosophie, et jusqu'aux humanités; enfin, il renouvela tous les livres ecclésiastiques, depuis le bréviaire jusqu'au rituel. Néanmoins, il ne créa point de séminaire proprement dit pour la formation de son clergé. Si, en 1642, il se fit une tentative de ce genre avec sa permission, cette tentative, où le

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. 111, § 9. - Nous ne pouvons nous étendre davantage sur ce séminaire fondé à Paris, puis transféré à Dieppe et à Rouen.

P. Eudes se trouva tout d'abord mêlé, œuvre des Pères de l'Oratoire, aboutit fatalement à un séminaire-collège. M. de Harlay, qui connaissait les vertus et les talents du Vénérable, avait en lui la plus grande confiance, et il l'eût volontiers employé pour un pareil ouvrage. La prudence ne le lui permit pas: il remit l'exécution de ce projet à un temps où les esprits pacifiés seraient moins hostiles au Serviteur de Dieu et à sa Congrégation. Ce temps ne vint pas sous son épiscopat, il le crut du moins. Les Pères de l'Oratoire

n'étaient-ils pas là, qui régentaient les classes de son école épiscopale et qui instruisaient son peuple? Comment leur infliger l'humiliation de voir leur ancien confrère, celui qu'ils se vantaient d'avoir chassé de leur Compagnie, chargé de la direction d'un séminaire ardemment ambitionnée par eux? L'archevêque se contenta donc, dans sa bonne volonté, d'encourager les efforts du P. Eudes, et de l'autoriser à ériger des séminaires dans les diocèses de ses suffragants.

M. François de Harlay de Champvallon(1) -François 111 - son neveu, auquel, en 1651, il avait résigné sa charge, de l'agrément du roi, fit revivre en sa personne les qualités de son oncle. Dans l'administration de l'Église de Rouen, il s'attira l'admiration générale, par le talent dont il fit preuve dans ses discours, ses prédications et les conférences ecclésiastiques, qu'il présidait lui-même en la grande salle de son palais. « On ne savait trop », dit le P. Costil, « ce qu'on y devait le plus admirer, de la grande étendue de ses connaissances, de la vivacité de son esprit,

(1). Fils d'Achille de Harlay, marquis de Champvallon, il était né, à Paris en 1625. En 1671, il fut transféré au siège de Paris et là, par ses mœurs galantes et son gallicanisme, démentit ses beaux commencements. Il n'en demeura pas moins l'ami du P. Eudes. Voici les dates de ces trois archevêques de Rouen: M. de Joyeuse, 1606-1615, M. de Harlay, 1615-1651, M. de Harlay de Champvallon, 1651-1671.

240 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

de la fidélité de sa mémoire, de la force de son langage, de l'aménité de ses manières ou de la clarté de sa méthode. » Il réunit divers synodes, dans lesquels il décida des règlements fort utiles; il ne négligea point la visite de son troupeau. D'autre part, il conserva au P. Eudes et à ses fils l'affection dont son oncle les avait honorés; il leur accorda la même protection, dans toutes les occasions qui se présentèrent.

Ceprélat comprit de bonne heure que, pour consolider et développer le bien qu'il avait commencé, il était nécessaire d'élever, dans l'esprit et les vertus de leur état, les jeunes clercs qu'il ordonnerait, et il résolut d'établir un séminaire. Cette résolution, il l'avait prise dès la fin de 1655 ou les premiers jours de 1656, comme il résulte des lettres patentes de janvier 1656, par lesquelles Louis XIV octroie « à l'archevêque de Rouen l'établissement du séminaire et veut qu'à cette fin et pour le faire subsister, il se puisse servir de tous les moyens portés par les Conciles et par les Ordonnances, etc. »(1).

M. de Champvallon connaissait le P. Eudes depuis longtemps, il savait les succès de ses collaborateurs à Caen, à Coutances, à Lisieux. La pensée lui vint donc de leur confier la direction du séminaire qu'il voulait fonder. Il s'en ouvrit au Vénérable, dès le commencement de 1658, et tous deux en délibérèrent ensemble, sans pourtant rien arrêter encore. Sachant combien le saint missionnaire avait d'ennemis, et combien ces ennemis cherchaient à le décrier, à le traverser, à le perdre, particulièrement les novateurs, qui l'estimaient un de leurs plus implacables adversaires, M. de Champvallon lui recommanda de tenir la chose absolument secrète jusqu'à son entière exécution.

(1). Archives de la Seine-Inférieure, C. 8,972.

LETTRES D'INSTITUTION.

241 -

Quelques mois s'écoulèrent, sans que rien transpirât: on se contentait de prendre des mesures et de former des projets, de prévoir les difficultés et leur solution, de la façon la plus discrète. Enfin, le 30 mars(1), les conditions de cet établissement furent arrêtées et signées par l'archevêque, dans les lettres d'institution dont voici la teneur (2) :

« François, par la permission divine, Archevêque de Rouen et Primat de Normandie, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut et bénédiction!

« Le soin paternel que Nous devons avoir des âmes qu'il a plu à Dieu de Nous commettre, Nous presse

incessamment de rechercher toutes sortes de moyens de procurer leur salut; entre lesquels, nous n'en trouvons pas de plus efficace que la vie exemplaire des ecclésiastiques, qui tâchent de conformer leurs moeurs à la sainteté de leur condition. et de s'acquitter dignement des fonctions de leur sacerdoce.

(1). Le P. COSTIL (Annales, T. 1, Liv. V ch. ni, § 15) discute cette date. La copie qu'il a transcrite porte la date du 30 mars 1658; le P. Eudes, dans son acte d'acceptation du 16 août, se réfère de même aux lettres patentes du 30 mars. Les Archives de la Seine-Inférieure C, 89712 contiennent également une permission donnée aux prêtres de la Congrégation de Jésus et Marie d'établir un séminaire à Rouen, qui est datée du 30 mars. D'autre part, dans son Mémorial, le P. Eudes affirme que les lettres d'institution ont été arrêtées et signées par l'archevêque le jour de l'Ascension, c'est-à-dire, le 30 mai; et une permission de ce même prélat, du 6 mai 1661 (Archives de la Seine-Inférieure, *ibid.*), accorde aux prêtres du séminaire des pouvoirs plus étendus que ceux qui leur étaient concédés par les lettres patentes du 30 mai 1658. Il est vrai que ces mêmes lettres dans le P. Costil se retrouvent datées du 30 mars 1658.

Comment expliquer cette divergence? Peut-être au moyen de la lettre de M. de La Motte-Lambert citée plus loin; il aurait manqué quelque chose aux premières lettres ou aux lettres patentes du roi; on les aurait expédiées à Paris; et ce ne serait qu'à leur retour qu'elles auraient obtenu leur plein effet et que la convention aurait été définitive. *Subjudice lis est.*

(2). « On en trouve », dit le P. Costil, *ibid.*, « deux exemplaires dans le séminaire de Rouen, le premier desquels ne paraît avoir été qu'un modèle et un essai du second, qui est plus court et scellé du sceau de l'archevêque, au lieu que le premier n'est qu'une copie de l'original, qu'on dit être dans les archives de l'archevêché. Celles dont je vais rapporter la teneur sont datées du 30 mars de l'an 1658 et de Paris. »

242 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

« A ces causes, sur la supplication qui Nous en a été faite par les Prêtres de la Congrégation des Séminaires établis aux diocèses de Bayeux, Coutances et Lisieux, de leur permettre d'ériger et établir dans la ville où faubourgs de Rouen, lieu de Notre siège archiépiscopal et primatial, une maison ou communauté, qui soit unie et agrégée à celles de la dite Congrégation, établies dans les villes de Caen, Coutances et Lisieux, en laquelle ils puissent vaquer aux fonctions d'un séminaire, Nous, dûment informé de la vertu, piété, science et prudence des prêtres de la dite Congrégation et de la bénédiction que Dieu donne à leurs travaux dans les dits diocèses, leur avons donné et donnons, par ces présentes, pouvoir d'ériger et d'établir en la dite ville ou faubourgs de Rouen une maison et communauté d'ecclésiastiques. qui soit unie et agrégée, à celles de la dite Congrégation établies dans les dites villes de Caen, Coutances et Lisieux; en laquelle, ils pourront faire bâtir ou ériger une église ou chapelle, et y tenir et conserver le Saint-Sacrement de l'autel, afin d'y faire les fonctions du dit séminaire, et de s'employer, par leurs exemples et par les exercices qu'on a coutume de pratiquer dans les séminaires, à former et instruire les ecclésiastiques qui seront envoyés ou qui se retireront pour un temps ou pour toujours dans le dit séminaire, spécialement tous ceux qui auront à se disposer à la réception des ordres sacrés, en ce qui concerne la vie, les moeurs, et toutes les obligations et fonctions cléricales; comme aussi pour travailler au salut des âmes que Dieu Nous a commises, par les exercices des missions qu'ils feront aux lieux de notre diocèse, où ils seront envoyés par Nous ou par nos grands vicaires.

« Toutes lesquelles fonctions de séminaire, missions et autres, les dits, prêtres de la dite Congrégation et leurs successeurs ne pourront exercer, ni dans la dite maison, ni en aucun autre lieu de notre diocèse, que sous notre autorité, dépendance, approbation, juridiction, droits de visite et de correction, et autres droits épiscopaux, que Nous et nos successeurs aurons tant sur le supérieur de la communauté, que sur les officiers et autres qui la composent; laquelle ne pourra jamais être dépendante d'autre juridiction que de la Nôtre, de nos successeurs et de nos grands vicaires. Et celui qui sera choisi par le supérieur de la dite Congrégation pour régir et gouverner la dite communauté, sera tenu de se présenter à Nous ou à notre grand vicaire, pour être approuvé et confirmé, avant que de pouvoir entrer en charge; et, s'il ne Nous est agréable, le supérieur de la Congrégation sera tenu de Nous en présenter un autre, sans que Nous, nos successeurs, ni nos grands vicaires, soient obligés de rendre compte

de notre refus. Lequel supérieur ne pourra être ôté, du dit séminaire par le supérieur de la dite Congrégation, avant la fin des trois années qu'il doit être en charge, qu'après Nous en avoir averti trois mois auparavant, et Nous en avoir présenté un autre qui soit jugé capable par Nous ou notre grand vicaire; et, si le supérieur de la dite Congrégation envoie en un autre séminaire quelqu'un du nombre des dix ecclésiastiques, que les Prêtres de la dite Congrégation se sont obligés d'avoir dans le dit séminaire, et de les nourrir et entretenir à leurs dépens, sans pouvoir prétendre aucune chose contre Nous, nos successeurs, ni notre clergé, le dit supérieur sera obligé d'en mettre un autre qui Nous soit agréable en sa place. Seront les dits prêtres du dit séminaire, obligés de Nous rendre compte tous les ans de tout le revenu dont ils jouiront, et feront voir l'état des donations, qu'ils auront reçues et de l'emploi qu'ils en auront fait. Comme aussi, ils ne pourront vendre ni échanger les biens du dit séminaire, ni entreprendre aucuns bâtiments considérables, ni faire aucun emprunt excédant mille livres que par notre avis, consentement et permission. Et ne pourra le dit supérieur du dit séminaire admettre aucun ecclésiastique pour faire aucune fonction du dit séminaire, ou pour y être instruit, qu'avec notre permission ou celle de notre grand vicaire. Et ne pourront les dits ecclésiastiques du dit séminaire avoir d'autres règles et statuts que ceux qui leur seront par Nous donnés ou approuvés.

« En foi de quoi, Nous avons à ces présentes signées de notre main fait apposer le sceau de nos armes, et icelles contresigner par notre secrétaire.
François, archevêque de Rouen. »

Ces lettres permettent de mesurer le chemin parcouru depuis 1650 et 1653. On n'en était plus, comme au temps de l'érection du séminaire de Coutances et du séminaire de Lisieux, à fonder une maison séparée, dont le P. Eudes faisait en quelque sorte partie, et dont les membres devaient élire leur supérieur. Le séminaire établi par M. de Champvallou est uni à ceux de Caen, Coutances et Lisieux. La Congrégation de Jésus et Marie est regardée comme un corps légalement constitué, avec son chef propre et sa fin déterminée. Le supérieur de l'établissement nouveau n'est plus à l'élection; sa nomination est réservée au supérieur

de la Société. Autant de preuves que les lettres d'institution de M. Servien, en donnant au séminaire de Caen une existence solide, avaient considérablement affermi l'institut lui-même.

On admirera aussi l'esprit libéral de l'archevêque, dans les conditions peu onéreuses qu'il impose au P. Eudes et à ses collaborateurs. Que s'il inscrit dans ses lettres le chiffre de dix prêtres pour gouverner la maison, disons, d'ores et déjà, que ce chiffre ne fut jamais exigé: il y en eut tout au plus huit, comme on le voit par l'état du personnel, en 1661, 1663, 1666, et même six seulement, les années suivantes, parce qu'il n'en fallait pas davantage pour remplir tous les emplois, et que, pour les missions, il était facile d'appeler des ouvriers du dehors et des autres séminaires de la Congrégation.

Le P. Eudes accepta cette convention, le 16 août suivant, lors de son voyage à Paris pour le procès de Marie des Vallées. Dans cet acte, où il ne prenait pas la qualité de supérieur, mais de membre de « la Congrégation des Séminaires établis aux diocèses de Bayeux, Coutances et Lisieux », il recevait, en son nom et au nom de ses confrères, la grâce que l'Illustrissime et Révérendissime Primat de Normandie leur faisait par ses lettres, et il promettait d'accomplir toutes les conditions qui s'y trouvaient consignées.

Dès 1656, comme nous l'avons dit plus haut, M. de Champvallou avait obtenu des lettres patentes pour l'érection d'un séminaire à Rouen, et, dans ces lettres, la permission de lever sur le clergé de son diocèse une somme de quatre mille livres de pension annuelle pour la subsistance de cet établissement. Cette somme avait été consentie par les curés et les autres ecclésiastiques dans le synode de 1655, avec

cette clause qu'elle serait administrée par un

LETTRES PATENTES DE LOUIS XIV.

245 -

notable bourgeois qui leur en rendrait compte. Mais ils appréhendaient que le prélat exigeât l'exécution de cet engagement.

Sachant leurs craintes et redoutant de leur part, sur ce point, une forte opposition, le P. Eudes eût plutôt renoncé à ce séminaire, que d'y entrer par une porte, si odieuse. N'avait-il pas écrit, quelque temps auparavant, à un prélat de ses amis que, malgré les nombreux avantages de cette fondation pour sa société, il était résolu de ne faire aucune démarche pour l'obtenir. et qu'il la refuserait, si elle ne lui agréait pas? Les premières lettres patentes devenaient donc inutiles. L'archevêque en sollicita de nouvelles, et, pour empêcher tout retard, il le fit personnellement. Il pressa de même leur vérification au Parlement, quand il les eût obtenues, visitant chacun des membres de cette Compagnie pour se les rendre favorables. Car son projet était en butte, nous allons le voir, à toutes les contradictions du monde et de la puissance des ténèbres. Ces lettres lui furent accordées à Paris, au mois d'avril 1658, et enregistrées au Parlement de Rouen, le 14 janvier suivant. Elles étaient ainsi conçues:

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir.

« Le nom de très chrétien et de fils aîné de l'Église, dont Nous sommes honoré, Nous fait assez connaître que Nous devons avoir un soin tout particulier d'en protéger les intérêts, suivant l'exemple des Rois nos prédécesseurs, qui ont toujours eu un grand zèle pour maintenir la discipline ecclésiastique et en procurer la réformation, lorsqu'elle était déchue. Et, comme entre toutes les ordonnances qui ont été faites pour ce dessein, il n'y en a point eu de plus utiles que celles par lesquelles il est enjoint aux évêques d'établir des séminaires, tant pour les personnes qui aspirent à être promues aux ordres sacrés, que pour ceux qui y ont déjà été admis, spécialement ceux qui sont et qui seront dorénavant pourvus aux bénéfices qui ont charge d'âmes, ou à qui on commettra l'administration des sacrements, ou qui sont destinés à

246 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

chanter l'Office divin, afin de les élever et instruire aux fonctions du sacerdoce; aussi, notre amé et féal conseiller en nos conseils, le Seigneur Archevêque de Rouen, Nous ayant remontré, qu'encore qu'il fût dûment autorisé par les ordonnances des Rois nos prédécesseurs, et que les saints Conciles lui donnassent pouvoir d'ériger et d'établir un séminaire pour y élever, aux sciences et à la vertu, les personnes ecclésiastiques de son diocèse; suivant quoi, il avait, le 30 mars dernier, donné la conduite de son séminaire, pour toujours, à une Compagnie et Congrégation de prêtres établie, par notre ordre, dans les diocèses de Bayeux, Coutances et Lisieux, suffragants de son archevêché, pour vaquer aux fonctions des séminaires, lesquels y travaillent avec édification, fruit et bénédiction extraordinaires; néanmoins, afin de donner plus de solidité à cet établissement et de prévenir les difficultés qui ne se rencontrent que trop souvent dans l'exécution des meilleures actions, il Nous a supplié lui vouloir accorder nos lettres sur ce nécessaires.

« A ces causes, désirant contribuer, de tout notre pouvoir, aux choses qui regardent la gloire de Dieu et le salut de nos sujets, Nous, de notre grâce, lui avons permis et permettons, par ces présentes, d'établir le dit séminaire, selon la forme des saints Décrets. Et, afin qu'il le puisse faire subsister et augmenter et maintenir, voulons qu'il puisse se servir (des prêtres de la dite Congrégation des Séminaires établis par notre autorité dans les diocèses de Bayeux, de Coutances et de Lisieux, et de tous les autres moyens permis, tant, par les saints Conciles que par les Ordonnances, en la forme et manière qui lui semblera plus commode, selon la nécessité et conditions des lieux. Voulons aussi que le dit séminaire établi par le dit Seigneur Archevêque puisse recevoir et accepter tous legs, donations et fondations, acquérir et posséder toutes sortes de fonds, droits, héritages, rentes et possessions, pour lui demeurer à perpétuité acquises et unies, nonobstant tous édits, ordonnances, lois, coutumes, règlements, arrêts et autres lettres à

ce contraires, que ne voulons, en ce cas, nuire et préjudicier; et auxquelles, et au dérogoire, Nous avons, par ces présentes, dérogé et dérogeons, voulant que la dite maison des dits prêtres du dit séminaire et tous les autres héritages, etc., qu'ils pourront acquérir, ou qui pourront être légués ou donnés, soient et demeurent dûment amortis, pour en user par les dits prêtres, pleinement, paisiblement et perpétuellement, sans qu'ils soient tenus en vider les mains, bailler homme vivant ou mourant ou confisquant, ni qu'ils puissent être troublés ou empêchés en la possession d'iceux, comme étant en mainmorte et dédiés à Dieu, ni que, pour

LETTRE DE M. DE LA MOTTE-LAMBERT AU P. EUDES.

247 -

raison de ce, ils soient tenus Nous en payer, ni à nos successeurs Rois, aucune finance, etc., ni autres choses généralement quelconques, dont Nous les avons déchargés et déchargeons, leur en avant, autant que besoin serait, fait doit par ces présentes, etc.

«Donné à Paris, au mois d'avril, l'an de grâce 1658, et de notre règne, le quinzième(1). »

On ne pouvait tenir un langage plus chrétien, ni montrer une munificence plus royale; on ne pouvait mieux mettre en relief, d'un mot, la vraie fin et les mérites éminents de la Congrégation de Jésus et Marie.

Tout allait donc à souhait, lorsqu'une lettre de M. de La Motte-Lambert vint inspirer quelque inquiétude au Père Eudes.

« Depuis votre départ », lui disait-il, « M. l'évêque d'Aulone et M. l'abbé Dufour ont fort entretenu Monseigneur notre Archevêque du séminaire prétendu de Saint-Patrice. Comme ce prélat n'a point d'autre pensée que celle de tenir ce qu'il a signé, il en a donné avis à ceux de notre parti, leur témoignant qu'il fallait tenir cette affaire encore secrète, et achever au plus tôt ce qui y manquait. C'est ce qui me fait vous envoyer le modèle des lettres que vous enverrez, au plus tôt, à M. votre frère(2), qui aura sans doute assez de crédit pour les faire sceller extraordinairement(3). Vous lui donnerez avis qu'il sera nécessaire, avant que de les envoyer ici, de les faire signer d'un secrétaire d'État. Vous ferez réflexion qu'il sera à propos d'avoir une lettre de cachet à M. de Longueville. Il n'y aura point de dangers que M. Blouët (4) aille, de fois à autres, presser M. de Mézeray, pour accélérer l'expédition des lettres, avant que nos mystères soient découverts. Car, si je ne me trompe bien, il va y avoir un beau bruit. Ne perdez point, s'il vous plaît, de temps à vous rendre à Paris, et vous préparez à venir combattre ici dans peu. Je m'offre de vous servir de second, et de vous témoigner, en toute rencontre, que je suis, etc... »

(1). D'après le P. Martine, ces lettres seraient du mois d'août. Même explication, semble-t-il, que plus haut p. 241, Note 1.

(2). François de Mézeray.

(3). Il s'agit vraisemblablement des lettres d'institution ou des lettres patentes de mars et d'avril, qui n'auraient encore été qu'à l'état de projet.

(4). Nous avons dit qu'il étudiait alors à la Sorbonne.

248 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

L'évêque d'Aulone (1), in partibus infidelium, était M. de Malvaux, un ami des novateurs. M. Dufour, abbé d'Aulnay, dans le doyenné d'Evrecy, au diocèse de Bayeux, et curé de Saint-Maclou, à Rouen, n'était pas moins dévoué à la secte. Quant à Saint-Patrice, c'était une paroisse de la ville, sur laquelle se trouvait une communauté d'ecclésiastiques, et cette communauté semblait, à ces messieurs, un lieu tout marqué pour recevoir le séminaire projeté.

Ce qu'appréhendait M. de La Motte-Lambert ne manqua pas d'arriver; le dessein de M. de Champvallon transpira, et, dit le P. Martine, « il se fit bien du fracas ». Les ennemis du P. Eudes - lisez les jansénistes - ayant appris que l'archevêque lui confiait, à lui et à sa Congrégation, le soin du séminaire qu'il fondait, n'épargnèrent rien pour les décrier l'un et l'autre, et amener le prélat à changer d'avis. Un

événement inattendu vint encore augmenter leur fureur et leur opposition, nous voulons dire le refus de célébrer la messe, fait à M. Dufour par les Ursulines de Caen, le 30 juillet 1658, refus motivé sur ce qu'on le soupçonnait d'être favorable aux nouvelles doctrines(2). Le P. Eudes était l'ami de cette communauté, ainsi que de toutes les autres de la ville. M. Dufour le rendit

(1). Ville de la Turquie d'Europe (Albanie) dans l'eyalet de Janina.

(2). Les Ursulines, très ennemies des doctrines nouvelles, ne trouvèrent pas de moyen plus efficace pour écarter de chez elles les jansénistes - et cela, de l'avis de leurs supérieurs et, en particulier, de M. Servien - que de mettre sur le tour de leur sacristie un billet défendant de donner des ornements aux prêtres qui l'étaient ou que l'on soupçonnait de l'être. L'abbé d'Aulnay étant venu pour dire la messe, on lui en donna pour une fois; mais son mécontentement à la lecture du billet convainquit de sa culpabilité, et on lui en refusa, quand il revint. De là des assignations, des informations, des arrêts contre les religieuses, avec oppositions de leur part. Finalement, et contrairement à toutes les formes du droit, après la mort de M. Servien, leur monastère fut interdit, et leur chapelle fermée, pendant près de deux ans. Sans l'intervention de la reine, la maison aurait été détruite.

OPPOSITION DU CHAPITRE DE ROUEN.

249 -

responsable de l'affront qu'il avait essuyé, et, dès lors, il lui déclara ouvertement la guerre.

Malgré tout, comme on avait prévu, à l'archevêché, l'opposition et les invectives des novateurs et des ennemis de notre saint apôtre, on ne s'en mit point en peine. Voyant leurs réclamations méprisées, leur colère dépassa tout respect; ils se portèrent aux derniers excès de violence ils finirent par soulever contre le prélat le Chapitre de la Cathédrale. « Ses droits, disaient-ils, étaient violés par la mesure prise; l'archevêque ne pouvait, ni ne devait, sans sa participation, fonder un tel établissement, contraire, d'ailleurs, au bien du diocèse; il était du devoir des chanoines de faire opposition à cette création. » Ils ne trouvèrent que trop d'esprits disposés à les entendre, les uns par dévouement à la secte, les autres par attachement à leurs droits. Le Chapitre s'assembla donc à la hâte. Une délégation fut envoyée à M. de Champvallon, munie de mémoires, où le P. Eudes était dépeint sous les plus noires couleurs. On y répétait tout ce qui avait été dit de plus sanglant contre lui, depuis sa sortie de l'Oratoire. « Sa conduite, dans l'érection de sa prétendue Congrégation, n'avait été qu'un enchaînement de surprises, de suppositions, de défauts de formalités, l'établissement en était chimérique et illégitime; jamais Sa Grandeur n'aurait eu la pensée de confier son séminaire et l'éducation de ses ecclésiastiques à ce missionnaire, si elle l'avait connu, lui et ses associés, et si elle n'y avait été poussée par un de ses grands vicaires, réputé partout pour un homme vendu au P. Eudes et à sa Congrégation. »

Craignant que l'opposition du Chapitre ne suffit pas à changer les desseins de l'archevêque, les ennemis de l'homme de Dieu soulevèrent, en même temps, un grand nombre de curés du diocèse. De là, une lettre, qui enchérissait

250 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

encore sur les invectives des chanoines. « Le prélat perdait tout, en introduisant le P. Eudes dans la ville de Rouen. C'était y mettre une pierre de scandale, un agitateur, un brouillon, capable de ruiner la paix et l'union dans le clergé. Cet échappé de l'Oratoire était un monstre d'orgueil, ne respirant que vengeance et rébellion, brouillant toutes les affaires auxquelles il touchait, poussant l'impudence jusqu'à accuser d'hérésie des communautés entières, lui, dont la conduite était si contraire à la hiérarchie de l'Eglise, par ses rêveries, par ses maximes extravagantes, par tous ses petits livres, remplis d'une doctrine vaine, inutile, superstitieuse. N'était-ce pas, d'ailleurs, un fait notoire, qu'à Coutances il s'était attiré une haine universelle par la hardiesse de ses intrigues? Dès lors, n'y avait-il pas lieu de craindre qu'il ne jetât le trouble dans le diocèse de Rouen? »

Chapitre et curés insistaient principalement sur trois points:

1^e C'était à tort que le P. Eudes se vantait d'avoir déjà les séminaires de Caen, de Coutances et de

Lisieux;

2e Ses sujets n'étaient pas capables de conduire un séminaire d'une aussi grande importance que celui de Rouen;

3e Cet établissement ne pouvait être que très nuisible au diocèse, préjudiciable à l'autorité archiepiscopale et aux droits du Chapitre.

Invectives et objections furent communiquées au Vénérable. Les premières lui étant personnelles, il les négligea, laissant à chacun la liberté d'en juger selon les lumières que Dieu lui donnerait. Au reste, il convenait avoir mérité l'indignation des novateurs. « S'ils l'accusaient d'apporter le trouble dans le diocèse, c'est qu'effectivement il se déclarait très haut, en toute occasion, contre leurs pernicieuses doctrines; car lui et ses confrères étaient aussi

RÉPONSE DU P. EUDES.

251 -

éloignés du jansénisme que le ciel l'est de l'enfer; pour lui, comme pour eux, le plus grand malheur qui pût arriver à une ville ou à un diocèse, c'était de donner la conduite d'un séminaire à des prêtres infectés de ce poison. Il était vrai, très vrai, certes, qu'il recommandait aux siens d'éviter soigneusement la conversation de cette sorte de gens, de s'en séparer, quoi qu'on pût dire, quoi qu'il pût leur en arriver. Il n'était loisible à personne de demeurer indifférent en des matières si clairement décidées par le Saint-Siège et dont la décision était reçue de toute l'Église. »

Quant aux objections, il crut devoir y répondre en bonne et due forme, afin de dissiper tout mensonge et toute équivoque, dans l'intérêt même des âmes. Contre la première, il protesta par la présentation des lettres d'institution des évêques de Bayeux, de Coutances et de Lisieux, et des lettres patentes du Roi: l'établissement de ces trois maisons était donc des plus solides et, des plus légitimes. Sur la deuxième, il dit, avec sa modestie ordinaire, qu'il espérait contenter Monseigneur par les sujets mis à son service. Leur conduite, leurs talents, leur zèle et leur dévouement prouveraient à tous leur aptitude à ces sortes de fonctions. On avait, du reste, un bon moyen de juger des fruits qu'on pouvait attendre du nouvel établissement, par ce que l'on connaissait des séminaires de Caen, de Coutances et de Lisieux. En ce qui concernait le troisième grief, il nia que le futur séminaire fût aucunement à charge au diocèse: Monseigneur avait pris toutes les mesures nécessaires pour l'entretien de ceux qui y viendraient; ils étaient assurés de n'y pas manquer de pain: et, d'autre part, ceux qui y travailleraient seraient plus en état d'y donner que d'y recevoir du profit.

Bruits, plaintes, murmures ne cessèrent point aussitôt; ils se prolongèrent jusque dans les premiers mois de 1659.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

252 -

M. de Champvallon passa outre (1). Restait à chercher un lieu commode pour l'emplacement du séminaire. M. de La Motte-Lambert, qui s'était employé au succès de cette affaire avec une patience et une persévérance inlassables, voulut bien s'en charger. Après y avoir mûrement pensé, il proposa au P. Eudes une maison achetée par les Annonciades en 1649 et située sur la paroisse Saint-Vivien. Ces religieuses l'avaient quittée depuis quelque temps déjà, mais la chapelle, qu'elles avaient fait construire et bénir, était demeurée intacte. Ce détail plut beaucoup au Vénérable; il pria M. de Lamotte-Lambert de l'acquérir. Elle coûta vingt-trois mille livres. Dans le contrat, M. de La Motte-Lambert s'engageait, ainsi que son frère, à entretenir le nombre de dix prêtres dans la communauté, jusqu'à ce qu'elle eût un fonds suffisant pour les y faire subsister. Le contrat fut passé le 9 novembre.

De ces vingt-trois mille livres, une partie fut payée en espèces et fournie par les Pères, grâce à

diverses libéralités; le reste fut constitué, en rente, et c'est ce que veut dire l'acte d'enregistrement du 14 janvier 1659 par ces mots : « Ordonne la cour que le brevet de caution en original du

(1) M. de Champvallon ne ménagea point les novateurs. En 1659, s'il ordonna d'éviter de se donner mutuellement les noms odieux de jansénistes et de semi-pélagiens, il défendit de soutenir et de favoriser les sentiments ou les propositions de Jansénius. Le 26 mai 1661, il condamna trente-sept volumes ou traités publiés par les jansénistes ou leurs fauteurs, « pour établir, dit-il, des maximes impies, sous des prétextes de piété, prescrire des limites étroites à la grâce pour la relever, et ravir à la miséricorde divine ce qu'on voulait attribuer à sa puissance, répandant ainsi l'infection de terreur parmi les remèdes salutaires des prières et de l'administration des sacrements, et faisant consister la plus singulière dévotion en des nouveautés profanes et inconnues à l'Eglise. » Les principaux de ces ouvrages étaient l'Augustinus de Jansénius, les Lettres Provinciales, les deux lettres d'Arnauld, la Théologie familière de Saint-Cyran, divers traités sur les cinq propositions, et le Missel français de Voisin, que le prélat défendit aux fidèles et au clergé de lire ou de soutenir, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait. COSTIL, Annales, T, I, Liv. V, ch. 111, §, 19.

DÉVOUEMENT DE M. MALLET.

253 -

14 novembre 1658 etc. », soit que MM. de la Motte-Lambert eussent donné caution pour assurer cette rente, soit, plus vraisemblablement, qu'ils eussent fait l'achat en leur nom, pour lever plusieurs difficultés (1).

Le reste de l'année fut occupé par l'aménagement de la maison à sa destination nouvelle. C'est ainsi spécialement que, dans la chapelle, le chœur des religieuses fut changé en sacristie. Tout fut prêt, comme nous le dirons au chapitre dix-septième, pour y commencer les exercices du séminaire au mois de février 1659.

Nous avons parlé, du dévouement de M. de La Motte-Lambert, en cette occasion. La reconnaissance nous fait un devoir de signaler les autres bienfaiteurs de cet établissement. L'un d'eux, qui en fut le second promoteur, est ce même grand vicaire, que les ennemis du P. Eudes ont déclaré plus haut comme vendu à sa cause, M. Mallet, docteur de Sorbonne et chanoine de l'Église métropolitaine, qui usa de tout son crédit pour la réussite de ce projet. Une fois le séminaire établi, il travailla à le perfectionner: il vaqua à l'instruction des ordinands par des leçons de théologie et par des conférences spirituelles: il les anima à la pratique de leurs devoirs par l'exemple de ses vertus. Bien plus, il finit par en faire sa demeure, et, après n'avoir eu qu'une même

(1). Acte d'enregistrement des lettres patentes du séminaire de Rouen: « La cour a ordonné, que les dites lettres patentes seront registrées pour être exécutées suivant les saints décrets et ordonnances royaux et usages de cette province, et jouir par les dits prêtres de l'effet d'icelles, autant de temps qu'ils s'emploieront aux exercices et fonctions des séminaires, parce que, venant à cesser les dites fonctions, la dite maison et revenus y affectés demeureront réunis au bureau des Valides de cette ville - l'Hôpital général -, sans préjudice des droits des seigneurs pour les héritages relevant d'iceux que les dits prêtres pourront acquérir par donations, etc.... Ordonne la dite Cour que le brevet de caution en original du 14 novembre 1658, et copie du contrat du 9 du dit mois et an, acte d'autorisation de l'archevêque de Rouen, d'acceptation et ratification des prêtres de la dite Congrégation, seront unis au greffe de la Cour. »

254 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

table avec les Pères de la Congrégation de Jésus et Marie, il voulut n'avoir avec eux qu'une même sépulture.

Les ordres religieux ne se désintéressèrent point de cette bonne oeuvre, notamment le P. Niquet, supérieur du noviciat des Jésuites, le P. Simon, minime, M. de Carradas, de l'abbaye de Saint-Ouen, qui l'aidèrent de leur crédit et de leurs prières. Les personnes les plus distinguées contribuèrent à la soutenir

par leurs largesses et par l'appui qu'elles lui prêtèrent. Citons en particulier, M. d'Omonville, conseiller au parlement, pour un don de dix mille livres, M. Le Cornier, maître des Comptes, pour un don de deux mille livres, et M. Cotterel, grand prieur de l'abbaye de Saint-Ouen, qui, en plusieurs fois, en versa quatre mille; enfin, MM. de Fermanel, père et fils, M. des Mézerets d'Argentan, MM. de Bimorel et de la Haye-Aubert, conseillers ecclésiastiques au parlement(1).

De plusieurs d'entre eux le P. Eudes a tenu à consacrer le souvenir, dans cet article de son Mémorial, qu'en terminant, nous aimons à transcrire comme un témoignage de sa gratitude: « A Rouen, l'établissement d'une maison fut arrêté et signé par Monseigneur l'archevêque au jour de l'Ascension 1658, et notre église fut ouverte en l'année 1659; et le tout, par les soins et la charité de M. de La Motte-Lambert, de M. Mallet, grand vicaire, de M. d'Omonville, de M. de Fermanel prêtre, fils de M. de Fermanel le receveur, et de M. Cornier. »

(1). Sur toute cette fondation, Cf. P. MARTINE, Liv. V, pp. 16-24. - P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. V, ch. 111, §12-16.

CHAPITRE SEIZIÈME.**Le P. Eudes et le Jansénisme.****(1 6 5 8 - 1 6 5 9) .****Le Jansénisme de 1653 à 1661. - Variété d'attitudes des catholiques**

M. Vincent et M. Olier. - Attitude du P. Eudes : attachement inviolable et déclaré aux enseignements de l'Église, résistance ouverte aux novateurs, appel au pouvoir pour leur répression, faite de leurs personnes et de leurs entretiens. - Lettre au P. Manchon. - Lettre à M. d'Omonville. - Le P. Eudes, M. de Nesmond et le Jansénisme.

Nous venons de voir à Rouen le P. Eudes et ses fils aux prises avec les novateurs. C'est le moment, nous semble-t-il, de préciser le rôle et l'attitude du Vénérable, au milieu de la bataille qui s'engageait de toutes parts pour ou contre la doctrine de Jansénius. Mais, tout d'abord, il paraît opportun de rappeler brièvement les événements qui suivirent la publication de la bulle *Cum occasione*, et de donner une idée aussi nette que possible, quoique générale, du caractère et de la tactique des adversaires en présence.

Les jansénistes avaient accueilli avec une apparente déférence la décision d'Innocent X. Cette déférence n'allait point, toutefois, déclaraient-ils par la bouche de leur coryphée, Antoine Arnaud, jusqu'à sacrifier aux prétentions de Rome la doctrine de l'Église, les droits de la vérité. Leur génie inventif et fallacieux eut tôt fait de découvrir un

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

subterfuge, pour éluder la Constitution qui les condamnait: ils soulevèrent une double question. Une question de fait: les cinq propositions condamnées se trouvaient-elles dans Jansénius, ou lui étaient-elles faussement attribuées? Une question de droit: en quel sens ces propositions, à les supposer fidèlement extraites de Jansénius, avaient-elles été condamnées? ils soutinrent qu'elles ne se trouvaient pas dans Jansénius, et qu'elles avaient été condamnées dans un sens qui n'était pas le sien. C'était là ce qu'ils appelaient adhérer à la bulle, moyennant raisonnement. Jansénius était ainsi soustrait aux anathèmes de Rome, sa doctrine ne recevait aucune atteinte de la condamnation du Pape, qui n'avait rien défini, et le débat restait ouvert.

Devant ces distinctions perfides, Innocent X et les évêques de France affirmèrent solennellement, le premier, dans un bref, les seconds, dans l'Assemblée générale du clergé de 1654, que les cinq propositions se trouvaient bien dans Jansénius, et qu'elles renfermaient sa doctrine. Les jansénistes n'eurent cure de cette déclaration.

Aussi « pour arrêter le cours d'un des plus grands maux dont l'Église pût être affligée », l'Assemblée du clergé de 1655 décida-t-elle de convier tous les évêques du royaume « à faire souscrire la bulle et le bref de Sa Sainteté par tous les Chapitres, les recteurs des Universités, par toutes les communautés séculières et régulières, par tous les curés et les bénéficiers de leurs diocèses, et généralement par toutes les personnes qui étaient sous leur charge. »

Telle fut l'origine du fameux formulaire, que l'Assemblée de 1656 rendit exécutoire, après la publication de la bulle d'Alexandre VII, du 16 octobre de la même année, qui déterminait le sens de celle d'Innocent X, son prédécesseur. Loin de diminuer, l'audace et les intrigues jansénistes ne firent que s'accroître, surtout à Port-Royal, qui était comme

le cœur du parti. C'est pourquoi, à la demande de Louis XIV, inquiet pour son salut, sa gloire, le repos de ses sujets, l'Assemblée de 1660-1661 déclara obligatoire la signature du formulaire et le roi se chargea de faire exécuter cette décision.

Voilà pour la partie proprement officielle de la lutte jusqu'au point où nous sommes arrivés.

Cependant, à Paris et en province, la mêlée devenait générale, parmi les docteurs et parmi le clergé, dans les chaires et dans les salons; car la mode était aux discussions sur ces matières difficiles. Thèses pour thèses contre foisonnaient, ainsi que chansons et pamphlets. L'un de ceux-ci, même eut, dans les ruelles, une vogue immense: nous avons nommé les Provinciales, lettres d'un style clair, léger, mordant, qui, si elles honorent le littérateur et l'écrivain, déshonorent, par leurs mensonges, le caractère de l'auteur.

Dans cette mêlée, le peuple avait peu de part. Il ne connaissait du jansénisme que les diatribes lancées du haut de quelques chaires contre les partisans ou contre les adversaires des idées nouvelles. Les matières de la grâce lui demeuraient étrangères. Tout au plus, recevait-il le contrecoup des discussions au tribunal de la Pénitence, où des confesseurs austères le privaient de l'absolution et l'éloignaient de la table eucharistique, en exigeant de lui des dispositions au-dessus de ses forces. Souvent même, principalement dans les campagnes, il ne savait du jansénisme que le nom, sans y attacher un sens bien précis.

En face des subtilités, des subterfuges, des intrigues et des mensonges, de l'audace croissante des jansénistes, quelle était l'attitude des tenants de la vraie foi? Unanimes dans leur adhésion aux enseignements de Rome, ils variaient dans la pratique.

258 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES'

Les uns, d'une nature plus ardente, combattaient l'erreur pied à pied, par la plume et par la parole, ils ne lui laissaient aucun relâche; ils la poursuivaient sur tous les terrains où ils la rencontraient; en public comme en particulier, ils lui livraient une guerre à outrance. Certains, même, dans leur haine de l'hérésie nouvelle, emportés par la passion, suspectaient de connivence avec elle quiconque ne montrait pas le même acharnement à la combattre, et prodiguaient les épithètes injurieuses à des gens d'ailleurs fort orthodoxes.

D'autres, tout en étant pleins d'horreur pour les nouveautés, et fuyant avec soin toute relation sociale avec leurs partisans, gardaient une conduite plus modérée et plus sage. Ils affirmaient hautement, ils prêchaient à tous la nécessité d'adhérer aux instructions du Saint-Siège; ils mettaient les âmes en garde contre les austères séductions du jansénisme; quand il le fallait, ils s'élevaient avec une éloquence indignée contre les dures folies de ses doctrines; parfois, ils requéraient le pouvoir civil et le pouvoir religieux de prendre d'énergiques mesures pour réprimer ses audaces et ses progrès: mais, généralement, ennemis des querelles subtiles et des arguties théologiques, ils évitaient, ils recommandaient d'éviter toute discussion, tout entretien sur ces matières.

D'autres, enfin, quoique sincèrement attachés à la foi, croyaient devoir ménager les personnes, cédant en cela, peut-être, plutôt au sentiment qu'à la raison. Ils ne rompaient donc pas avec des gens notoirement connus pour jansénistes, ou fortement suspects de l'être. Imprudents, qui, à leur insu, servaient la cause des sectaires, en les couvrant, en quelque sorte, de leur propre orthodoxie, ou qui s'exposaient à devenir les victimes de leurs habiles insinuations et de leurs raisonnements spécieux. Car, où qu'ils se trouvassent,

ces messieurs n'oubliaient point de propager « la bonne doctrine », et ils utilisaient, à cette fin, leurs amitiés et leurs relations de société. Nous l'avons vu par l'exemple de l'abbé d'Aulnay, auquel les Ursulines de Caen refusèrent des ornements, pour couper court à ses visites toujours mêlées d'une direction fort dangereuse (1).

Dans laquelle de ces catégories se rangea le P. Eudes? Évidemment, ce ne fut ni dans la première, ni dans la troisième: elles ne convenaient point au rôle d'un missionnaire et d'un chef de communautés consacrées à la direction des séminaires; elles ne convenaient pas non plus à son caractère. Il se plaça parmi les modérés et les sages, parmi ceux qui, fortement attachés à la doctrine traditionnelle de l'Église et aux constitutions pontificales, savaient, au besoin, agir et parler, mais évitaient, d'ordinaire, les chocs d'opinions et les combats de paroles tant recherchés par d'autres. Son attitude fut celle des Vincent de Paul et des Olier.

A M. d'Horgny, qui lui demandait: « Faut-il que les missionnaires prêchent contre les opinions du temps? qu'ils s'en entretiennent, et le monde? qu'ils disputent, attaquent et défendent à cor et à cri les anciennes opinions? » Saint Vincent de Paul répondait :

« Ah ! Jésus, nenni. Voici comme nous en usons. Jamais nous ne disputons de ces matières, jamais nous n'en prêchons, jamais nous n'en parlons dans les compagnies, si l'on ne nous en parle; mais, si on le fait, l'on tâche d'en parler avec le plus de retenue que l'on peut; M... excepté, qui se laisse emporter par son zèle, à quoi je tâcherai de remédier, Dieu aidant. »

Et à ses missionnaires de Pologne

« Quoique nous n'aimions point ces nouveautés, j'ai néanmoins exhorté la Compagnie à n'en parler ni pour ni contre. »

(1). Voir ch. XV, P. 248.

260 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Mais à tous, il recommandait de prendre garde à ce que les ecclésiastiques, qui les fréquentaient, ne fussent pas infectés des opinions nouvelles .

« Car », disait-il, « ceux qui sont dans une mauvaise doctrine ne cherchent qu'à la répandre; et, néanmoins, ils ne se déclarent pas d'abord; ce sont comme des loups qui se coulent doucement dans la bergerie, pour la ravager et pour la perdre. »

Aussi s'appliquait-il à prémunir, par ses conseils, les congrégations soumises à son influence, contre l'invasion des doctrines jansénistes, et usait-il de son crédit à la cour, pour écarter des prélatures ou des bénéfices tous ceux qui en étaient suspects, et pour ne laisser monter dans les chaires de l'enseignement ou de la prédication que des hommes d'une foi éprouvée.

M. Olier ne tenait pas une autre conduite. Il interdisait, dans ses communautés, toute dispute sur ces erreurs, il voulait que chacun les tint pour légitimement condamnées; il se séparait lui-même et recommandait à ses disciples de se séparer de tout ecclésiastique qui ne ferait pas profession d'obéissance, et de l'obéissance la plus universelle aux décisions de l'Église. Il ne cessait de leur inspirer la plus grande défiance des dehors de la piété, si imposants fussent-ils, quand cette prétendue piété n'avait pas pour fondement une parfaite soumission au Saint- Siège(1).

Devant les développements de la secte, devant sa résistance à peine masquée, qui jetait le trouble et la confusion dans les âmes, il sut aussi - ses lettres le prouvent - élever une voix indignée contre les rigueurs injustifiables de la théologie janséniste.

Tels étaient les sentiments du P. Eudes, telle sa conduite. Il avait l'habitude de s'expliquer, sans ménagement, sur les

(1). FAILLON, Vie de 111. Olier, P. 111, Liv. 111, pp. 172-174.

SAGE ATTITUDE DU P. EUDES.

261 -

erreurs qui commençaient à se répandre, et les nouveaux sectaires le regardaient comme leur ennemi déclaré. Au fond, il méritait qu'ils eussent de lui cette idée; car, lorsqu'on lui parlait de leurs doctrines et de leur opiniâtreté à les soutenir, sa soumission parfaite aux décisions de l'Église ne lui permettait pas d'adoucir les termes. Il condamnait ouvertement leur obstination, comme il recommandait aux siens de la condamner et de se déclarer franchement leurs adversaires: « Nous le devons », répétait-il, « sans rien craindre de tout ce qui peut nous en arriver. Il n'est point permis de faire l'indifférent en une matière décidée si clairement par le Saint-Siège, et dont la décision est reçue de toute l'Église. »

En face d'eux, ou contre eux, devant les autorités légitimes, il savait donc tenir un ferme langage. « De là, avec son exagération tant soit peu ridicule, ce passage des Œuvres d'Arnauld, à propos de l'Assemblée générale du Clergé de France de 1660-1661, et de l'affaire du formulaire; « L'Assemblée générale s'ouvrit à Pontoise, sous la présidence de Mgr de Harlay (1). Les premiers mois se passèrent assez tranquillement. On n'y parla ni du formulaire ni d'aucun autre point contesté. Mais ce calme dura peu. Le P. Eudes, frère de l'historien Mézeray, commença à la troubler par ses déclamations sanguinaires contre les prétendus jansénistes. Le Saint-Sacrement à la main, ce forcené s'emporta contre eux avec la dernière fureur, en présence de la Reine, dans l'église de l'Abbaye de Saint-Germain, à Paris: c'était le 2 du mois de septembre (2). »

Le P. Eudes n'était ni un furieux ni un forcené, mais il savait qu'il y a temps pour se taire et temps pour parler.

(1). M. de Harlay de Champvallon.

(2). H. JOLY, Le Vénérable Jean Eudes, ch. V111 pp.166-167.

262 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Si, en 1660, dans ses missions à Paris (1), foyer du jansénisme, il combattit ouvertement la secte et dévoila son hypocrisie, habituellement, il jugeait inutile de protester publiquement contre une hérésie dont le simple peuple connaissait à peine l'existence. Il lui eût paru dangereux de piquer la curiosité d'une multitude ignorante, qu'il lui aurait été difficile d'instruire suffisamment. Ce qu'il aurait pu dire dans quelques sermons n'aurait servi qu'à découvrir la profondeur des plaies déjà faites à l'Église, sans y apporter de remède efficace. Il se bornait donc, et il ordonnait à ses enfants de se borner, dans les instructions publiques, à bien convaincre les fidèles de l'obligation que Jésus-Christ leur impose d'écouter l'Église, de respecter son autorité, de se soumettre à ses décisions. Quant aux questions controversées, il leur interdisait de les traiter en chaire et d'en occuper leurs auditeurs. N'avaient-ils pas besoin plus utile à faire, en leur prêchant les grandes vérités de la foi, en les instruisant à fond des devoirs et des pratiques de la vie chrétienne? Leur mission était de sanctifier les âmes et de les rapprocher de Jésus-Christ, et non de les troubler, de les diviser, de les éloigner de Celui qui est leur salut, leur résurrection, leur vie. Et, franchement, n'était-ce pas là lutter utilement contre l'erreur?

Quant à lui, s'il appuyait fortement sur la déchéance et la corruption de la nature, sur la puissance et la nécessité de la grâce, comme l'école Augustinienne, il n'en différait pas moins profondément des novateurs. Sous l'austérité de son langage et sous la démonstration de l'humaine misère, éclataient des accents d'amour et de pitié, brillaient des espoirs de relèvement et de grandeur divine, dont la réalisation dépendait de la libre correspondance aux secours

(1). Voir ch. XX11, les missions des Quinze-Vingts et de Saint-Germain-des-Prés.

suraturels offerts à tous. Les terribles mystères de la justice aboutissaient aux mystères consolants de la miséricorde.

Au confessionnal, notamment, la voix du saint prêtre n'était plus que miel et que douceur. Rien de plus tendre, rien de plus suave, rien de plus réconfortant, rien de plus digne du Coeur de Jésus et du Coeur de Marie. Lion en chaire, agneau au tribunal de la Pénitence, le plus doux des pères avec les pécheurs les plus coupables, il apparaissait à tous comme le missionnaire de la miséricorde; et n'était-ce pas de ce nom qu'il qualifiait ses fils, afin de leur dicter leur conduite envers les âmes pécheresses? Absoudre celles-ci de leurs fautes, les délivrer de la servitude de Satan, les replacer sous l'empire de Jésus, ce n'est pas assez dire, les attacher à Jésus, les faire vivre de sa vie par la grâce et, plus encore, par la manducation de sa chair au banquet eucharistique, tel était le but qu'il visait et qu'il proposait à leurs travaux apostoliques. Or, tel n'était point le but visé par les novateurs.

De même, tout en recommandant aux prêtres de ses séminaires, comme Vincent de Paul et M. Olier, de n'y point parler des questions troublantes, parce qu'il estimait que ces sortes de maisons devaient être des asiles de calme et de paix, il les conjurait d'attacher les jeunes clercs aux infaillibles enseignements de l'Eglise, de les river en quelque sorte à la pierre inébranlable sur laquelle elle repose, de leur inspirer ces doctrines d'amour et de miséricorde, qui sauvent du désespoir et de ses funestes conséquences, particulièrement la dévotion aux Saints Coeurs, la plus capable, à ses yeux, de réparer les maux causés par l'hérésie.

Toutefois, s'il évitait lui-même, s'il interdisait aux siens les discussions et les éclats, il ne prétendait pas, nous le répétons, qu'on eût en vue de ménager les novateurs. Tout

au contraire, il défendait expressément tout commerce, tout rapport avec eux, nous l'avons vu, au chapitre XIV, dans sa lettre au P. du Pont, au sujet du séminaire de Valognes(1). Ses disciples devaient les fuir comme la peste; ils devaient être plus éloignés d'eux que le ciel ne l'est de l'enfer, que le feu ne l'est de l'eau.

Deux lettres que nous possédons du Vénérable vont nous fournir la preuve de ces diverses assertions sur son attitude en face du jansénisme.

Dans la première, du 10 février 1659, écrite au P. Manchon, nous allons entendre, d'un côté, les blâmes qu'adressent à quelques directeurs du futur séminaire de Rouen des tenants exaltés de la vraie foi, et, de l'autre, les reproches que les partisans des doctrines condamnées font au père et aux fils pour leurs emportements de zèle. Il en profite pour tracer avec précision à la Communauté la ligne de conduite qu'elle devra garder dans ces jours de discordes religieuses.

« J'ai reçu, de Paris, deux lettres, en un même jour, de deux personnes considérables et de nos amis.

« L'un me dit qu'il s'est trouvé dans une Compagnie très célèbre, où deux hommes de qualité, ont dit que c'était à notre occasion que Mgr de Rouen a fait publier son ordonnance pour la paix, comme voulant dire que nous nous emportions en des zèles indiscrets et dans des ardeurs trop violentes contre le jansénisme.

« L'autre m'écrit ainsi : « Je vous dirai, avec simplicité, que, me trouvant dans une maison fort célèbre de Paris, on s'est plaint à moi de ce que, depuis quelque temps, on a remarqué, à Rouen, une facilité extraordinaire dans les communications de quelques-uns des vôtres avec ceux qui ne sont que trop

raisonnablement convaincus d'engagement au parti, et, particulièrement, de celui qui a la conduite de la maison, dont la vertu m'est assez connue, mais lequel, manquant apparemment d'assez de force et de vigueur pour s'opposer ouvertement à ces personnes, serait capable, sans y penser, de porter un notable préjudice

(1). Cf. ch. X1V, pp. 222-223.

LETTRE DU P. EUDES A M. D'OMONVILLE.

265 -

à votre séminaire, et empêcher tout le bien qu'il pourrait faire, et même des sujets qui y pourraient entrer, lesquels attribueraient cette conduite à celui qui a le soin universel de la Congrégation. »

« Voilà ce qu'on m'écrit et ce qui doit nous apprendre à veiller sur notre conduite. Je ne sais point de plus grand secret que celui de marcher notre grand chemin, sans nous mêler de rien, sinon de garder les Commandements de Dieu et de l'Église et les règles de notre profession, et exhorter tout le monde, dans nos entretiens particuliers et dans nos prédications et exhortations, à faire de même, évitant, tant qu'il est possible, de parler des questions du temps, soit de celles qui regardent la foi, soit de celles qui regardent la morale, spécialement dans la prédication. Je vous conjure aussi, mon très cher Frère: 1^e de fuir, autant que vous pourrez, la communication de tous ceux qui sont dans la mauvaise doctrine, cela nous rendrait suspects et nous ferait grand tort; 2^e de témoigner toujours aux RR. PP. Jésuites et à tous les religieux toute la charité et amitié possibles. »

La seconde lettre est adressée à M. d'Omonville, conseiller au Parlement, dont nous avons fait mention plus haut parmi les bienfaiteurs du séminaire de Rouen. Ce magistrat avait promis au P. Eudes une somme de dix mille livres pour cet établissement: et le P. Eudes avait pu, dès lors, stipuler qu'il ne serait pas à charge au diocèse. Or, ayant appris que des personnes qui avaient autorité sur le séminaire étaient soupçonnées de jansénisme, M. d'Omonville s'était dédit de sa promesse; et ce dédit rendait impossible la réalisation d'une condition essentielle du contrat. Nécessité serait donc d'abandonner cette maison, qui tomberait infailliblement entre les mains des gens qu'on en voulait écarter; car ils verseraient, aussitôt, la somme demandée. C'est à démontrer cette proposition que le Vénérable s'applique dans sa lettre; en même temps, il y exprime nettement sa pensée sur le jansénisme et ses dangers.

« Je vous avoue que ce m'est une douleur très sensible que vous vous sépariez de nous. Il est vrai qu'il vaudrait mieux qu'il n'y eût point de séminaire, que de le voir conduit et dirigé par des jansénistes. Mais,

266 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

grâces à Dieu, le séminaire de Rouen n'est point en cet état. Car il y a une grande différence entre un séminaire qui est sous l'autorité de personnes suspectes de jansénisme et un séminaire qui est dirigé par des jansénistes. Il est vrai que le séminaire de Rouen est sous l'autorité de quelques personnes soupçonnées de cette mauvaise doctrine, mais il est sous la conduite et direction immédiates de personnes qui en sont autant éloignées que le Ciel l'est de l'Enfer.

« Si, en vous séparant de nous, mon très cher Monsieur, vous ne faisiez pas une chose qui donnera aux jansénistes ce qu'ils demandent, et qui sera très préjudiciable aux catholiques, *gemenstacerem*(1). Mais considérez, s'il vous plaît, que cette séparation sera cause que, toutes les conditions de l'arrêt du parlement n'étant point remplies, le séminaire ne nous demeurera pas, mais qu'il tombera entre les mains des jansénistes, qui est ce qu'ils désirent le plus, et le plus grand malheur qui puisse arriver à la ville de Rouen et à toute la province.

« Si nous dépendons de quelques personnes suspectes, cela fera que nous prendrons garde à nous avec plus de soin et de vigilance. Mais, si le séminaire est entre les mains des jansénistes, qui répondra devant

Dieu des grands maux qui en arriveront infailliblement, sinon ceux qui, pouvant empêcher ce malheur, ne l'auront pas fait? De deux maux, on doit toujours choisir le moindre. Or, un mal qui n'est pas présent ni certain est incomparablement moindre que celui qui est assuré et inévitable. Vous craignez que nous devenions jansénistes, quoique nous y soyons plus opposés que le feu n'est contraire à l'eau; mais il est trop certain que, si nous n'avons pas le séminaire, il sera donné aux jansénistes. C'est pourquoi tous ceux qui entendent parler de cette affaire ne sauraient comprendre comment il se peut faire qu'on hésite là-dessus, excepté un seul de ce quartier (2), qui préfère son sentiment à tous les docteurs, à tous les religieux, à tout le monde. Certainement, cette conduite est bien périlleuse.

« Quelle apparence, Monsieur, qu'une personne, qui a quelque autorité sur nous, pervertisse toute une communauté, qui fait hautement profession de combattre le jansénisme? Mais, quand il y aurait du péril, ne serait-ce pas cette même raison qui devrait engager nos amis à ne pas nous abandonner, surtout en un temps où il n'y a aucun danger pour eux, puisqu'ils savent bien, que, grâce à Dieu, il n'y a point encore de venin parmi nous?

(1). Je me tairais en gémissant.

(2). C'est-à-dire de Caen.

LETTRE DU P. EUDES A M. DOMONVILLE.

267 -

« Enfin, mon cher Monsieur, le jansénisme est une chose très pernicieuse, parce que c'est une hérésie qui détruit la foi; mais le schisme, la division entre les serviteurs de Dieu n'est pas moins dangereuse, d'autant qu'elle anéantit la charité, qui est une vertu encore plus excellente que la foi. Nunc autem manent fides, spes, charitas, tria haec: major, autem horum est charitas (1), dit le Saint-Esprit.

« Je vous conjure donc, mon très cher Monsieur, par les entrailles de la Charité de Jésus-Christ et de sa très sainte Mère, de ne point vous séparer de vos frères, qui vous honorent et vous aiment beaucoup plus qu'on ne peut dire, et de ne détruire pas un oeuvre si important, pour lequel Dieu s'est servi de vous en partie. Je le supplie, autant que je le puis, de parler lui-même à votre coeur et de vous faire voir le péril où vous vous mettez de détruire, non seulement le séminaire de Rouen, mais aussi de ruiner notre petite Congrégation, qui, assurément, est un ouvrage de la main de Dieu, dont il veut se servir pour le salut de beaucoup d'âmes. Mais les hommes renversent souvent ses desseins et ses oeuvres. J'espère qu'il ne permettra pas que ce mai nous arrive. »

Convaincu par ces raisons, M. d'Ormonville revint sur sa détermination, et le séminaire de Rouen échappa aux jansénistes

Les sentiments et les maximes, exprimés dans ces lettres du Vénérable, furent toujours la règle de sa conduite. On rapporte de lui, à ce propos, un trait assez plaisant, qui, bien qu'arrivé quelques années plus tard, peint trop au naturel sa répulsion pour ces hommes révoltés contre l'Église, pour qu'il n'ait point ici sa place.

C'était sous M. de Nesmond, successeur de M. Servien. Cet évêque l'avait pris un jour dans sa voiture pour l'accompagner dans une visite à une religieuse. Près de lui se trouvait un prêtre d'une autre communauté fort attaché aux erreurs nouvelles, qui déguisait assez bien ses sentiments,

(1). Maintenant demeurent la foi, l'espérance, la charité; de ces trois, la plus grande est la charité.

(2). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. V, ch. 111, § 18.

268 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

quand il l'estimait opportun. Connaissant l'hypocrisie du personnage, le prélat voulut-il lui donner une leçon? Ou céda-t-il au plaisir de jouir de l'embarras du Serviteur de Dieu? Peut-être les deux motifs agirent-ils à la fois? Toujours est-il que, interpellant soudain le P. Eudes, il lui demanda s'il savait avec

qui il était; et, sur sa réponse qu'il avait l'honneur d'être avec son évêque: « Ce n'est pas ce que je vous demande », repartit M. de Nesmond, « vous êtes avec moi, mais savez-vous ce que c'est que cet homme-là? C'est un franc janséniste. » - « Ah! Monseigneur », s'écria le P. Eudes, « permettez-moi de descendre, s'il vous plaît. Cocher, arrête, je te prie. » - « Non, je te le défends » fit le prélat, mortifiant ainsi deux personnes à la fois.

C'est ce zèle inflexible qui soulevait les novateurs contre le Serviteur de Dieu et les portait à traverser tous ses desseins. Ajoutons, toutefois, en terminant, que ce zèle pour la saine doctrine était tempéré par la charité la plus chrétienne à l'égard des personnes. Ni le P. Eudes, ni ses confrères ne connivaient avec l'hérésie et avec ses adeptes, c'est entendu, mais ils priaient pour ceux-ci, et l'usage était dans leurs maisons de célébrer, chaque jour, une messe pour obtenir qu'ils rentrassent dans la route du salut (1). Détestant l'erreur, ils aimaient les âmes.

(1). P. DE MONTIGNY, T. 11, Liv. V111, pp. 280-283.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

Le Séminaire de Rouen.

(1 6 5 9 - 1 6 6 2).

Ouverture du Séminaire de Rouen: Lettre du P. Eudes au P. du Pont. - Le P. Manchon, supérieur du séminaire de Rouen: acte d'insubordination à Lisieux: Lettre du P. Eudes aux coupables. - Collaborateurs du P. Manchon : les PP. Damville, Morard, de Bonnefond, Marion. - Débuts et composition du séminaire. - Zèle du P. Eudes et de ses confrères: régularité et docilité des séminaristes, ordinations, Lettres du P. Eudes au P. Blouët de Camilly et au P. de Longval. - Épreuves du séminaire: nécessités temporelles, Lettres du P. Eudes au P. Manchon et à l'Économiste; attaques des novateurs et des exagérés. - Estime de M. de Champvallou : ses Lettres dit 6 mai 1661.

L'ouverture du Séminaire de Rouen se fit avec grande solennité, le 16 février 1659 (1). C'était un dimanche, et, d'après le P. Eudes, comme d'après le P. Costil, le jour octave de la fête du très saint Cœur de Marie, désormais fête patronale de toutes les maisons de la Congrégation. Quelques jours après, le P. Eudes en écrivit en ces termes au P. du Pont, supérieur du séminaire de Coutances :

« Après beaucoup de traverses et d'obstacles, non plus de la part du monde, mais de la part même de nos amis, enfin, le séminaire de Rouen fut ouvert dimanche dernier, dans l'octave de la fête du très saint Cœur de notre très bonne Mère, avec grande solennité et grande joie de tous

(1). En 1659, le 8 février et son jour octave le 15 tombaient le samedi; le 16 était le dimanche, comme le note le P. Eudes. Mais le 16 était le lendemain de l'octave régulière et non le jour de l'octave. Nous ne voyons d'autre explication que celle-ci: la fête, cette année-là, avait dû être remise au dimanche 9, à cause de sa proximité.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

nos frères, et de tous nos amis, qui, sont réunis d'une manière admirable, ainsi que me l'écrit M. Manchon, de sorte que tout y est maintenant en paix. Aidez-nous à en rendre grâces à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère, à tous les Anges et Saints; et priez Dieu qu'il pardonne à tous ceux qui y ont été contraires, qu'il bénisse ceux qui y ont contribué, spécialement M. de la Boissière, à qui, après Dieu et nos amis du ciel, nous avons toute l'obligation de cette affaire, y ayant travaillé depuis neuf mois avec un zèle, une patience et une persévérance merveilleuse, etc. »

Ce M. de la Boissière, dont il est ici parlé, n'est autre que M. de La Motte-Lambert, dont nous avons relaté le dévouement. Les traverses et les obstacles auxquels il est fait allusion se produisirent, quand il s'agit de choisir l'emplacement du séminaire: il y eut divergences de vues, et, partant, discussions et divisions. L'ouverture de l'établissement pacifia et réunit les cœurs. Quant au P. Manchon, le P. Eudes l'avait constitué supérieur de cette importante fondation: il le jugeait capable, plus qu'aucun autre, de faire face aux difficultés de la première heure, et de s'imposer, sans conteste, au public et au clergé, par son éloquence, sa science, sa vertu, son art de gouverner. Cet espoir ne fut pas trompé, et le nom du P. Manchon, dit le P. Costil, « sera en vénération dans ce diocèse et dans toute la province. »

Il n'était pas moins vénéré à Lisieux, où son départ donna lieu à des protestations, que le Vénérable dut sévèrement réprimer. Voici le fait :

Le P. Manchon gouvernait séminaire et collège depuis cinq ans, à la grande satisfaction de leur personnel, quand le P. Eudes jugea bon de l'appeler à la direction du séminaire de Rouen. A cette nouvelle, les plaintes éclatèrent, et, les esprits s'exaltant, quelques-uns en vinrent à déclarer qu'ils quitteraient

plutôt la Congrégation que de reconnaître l'autorité du nouveau supérieur, le P. Bernard.

LETTRE DU P. EUDES AUX PRÊTRES DE LISIEUX.

271 -

C'était le premier exemple d'une pareille insubordination, que l'on eût vu depuis l'établissement de la Société. Le pieux fondateur, profondément attristé, voulut que ce fût le dernier, et il écrivit aux coupables la lettre suivante, touchant mélange de fermeté et d'affection paternelle

« MES TRÈS CHERS ET TRÈS AIMÉS FRÈRES,

« Vous savez que tous les prêtres, spécialement les missionnaires, sont obligés de pratiquer toutes les vertus avec tant de perfection, qu'ils soient des modèles de sainteté pour tous les fidèles. Vous savez, par conséquent, qu'ils doivent avoir une obéissance aveugle pour tous les ordres de leurs supérieurs.

« Si vous l'aviez pratiqué de cette façon, vous auriez fait une chose très agréable à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère, très avantageuse à vos âmes, et pleine de consolation pour moi. Mais, si vous n'aviez pas assez de vertu pour cela, vous deviez, au moins, vous contenter de m'exposer vos sentiments en esprit d'humilité et de soumission. Si je vous avais envoyé le dernier de nos frères domestiques pour vous gouverner, vous auriez dû vous y soumettre, puisque Notre-Seigneur s'est soumis, pour l'amour de vous, à Hérode, à Pilate, aux bourreaux qui l'ont crucifié, et à la puissance des ténèbres. Je vous ai envoyé un homme qui est un des plus anciens de notre Congrégation, fort sage, fort vertueux, fort charitable, et vous le méprisez, et vous le rebutez, et, par conséquent, vous condamnez le supérieur de la Congrégation dans le choix qu'il a fait, et vous préférez votre jugement au sien. Mais, ce qui est bien pire, l'un d'entre vous m'écrit, de la part des autres, que c'est pousser les gens à bout, qu'il quitte l'économie, et que les autres menacent d'abandonner et de sortir de la Congrégation. Quel langage est-ce cela? Est-ce parler en prêtres, et en prêtres missionnaires? Où est l'humilité, la soumission, l'abnégation de soi-même, de son propre sens et de sa propre volonté? Où est le fruit de tant de méditations, de tant de lectures spirituelles et de tant de messes?

« Ouvrez les yeux, mes très chers Frères, et voyez les fautes que vous avez faites: 1^e vous avez résisté à la très sainte Volonté de Dieu, qui vous a été déclarée par celui qui vous tient sa place; 2^e vous avez contristé et affligé votre Père, qui vous aime plus que ses entrailles; 3^e vous avez méprisé votre frère, et lui avez fait une injure très notable; car pour qui passera-t-il, désormais, dans la Congrégation? 4^e vous avez fait

272 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

un très grand mal à la Congrégation, par le très pernicieux exemple que vous avez donné, dont les suites sont très dangereuses; car, quand le supérieur de la Congrégation enverra dans une maison un supérieur qui ne sera pas du goût d'un économe ou de quelqu'autre, il n'y aura qu'à dire qu'on quitte l'économie et à menacer de vouloir sortir, etc.

« Enfin, mes très chers Frères, en agissant et parlant comme faites, c'est me mettre le poignard sur la gorge, pour me forcer de suivre vos inclinations, c'est me le plonger jusque dans le cœur; car cela me cause une douleur très sensible de voir si peu de vertu parmi vous, vu principalement que je vous ai écrit que ce n'est que pour un peu de temps.

« Que toutes ces considérations vous portent à reconnaître vos fautes, à vous en humilier, à en demander pardon à Dieu, à ne jamais faire de pareilles choses, et à vous soumettre de tout votre cœur à la très adorable Volonté de Dieu, qui vous est manifestée par celui qui vous tient sa place.

Je suis de tout mon cœur, mes très aimés Frères,

Tout vôtre,
JEAN EUDES, Prêtre Missionnaire. »

« Il ne faudrait pas croire », dit à ce propos le P. Costil, « que toute la communauté fût entrée dans cette intrigue. En de pareilles occasions, deux ou trois suffisent pour faire parler les autres qui n'y ont aucune part. » La remarque est judicieuse et fondée sur l'expérience. Elle est confirmée par les termes de la lettre, qui ne visent que les protestations et les menaces de quelques-uns. Il paraît bien, même, que le chef du mouvement fut l'économe; car le Vénérable y fait allusion à deux reprises. Quoi qu'il en soit, touchés des accents émus de leur saint Instituteur, ces prêtres, un instant égarés, rentrèrent dans le devoir; et, conformément à son premier dessein, le P. Eudes retira le P. Bernard, après un an de supériorité. Il le remplaça par le P. Mannoury, qui gouverna cette maison pendant trois ans, de 1659 à 1662, avec tant de sagesse, qu'il fut, dans la suite, nommé grand-vicaire de M. de Matignon.

COLLABORATEURS DU P. MANCHON

273 -

Il ne suffisait pas de mettre un excellent supérieur à la tête du séminaire de Rouen. Pour fermer la bouche à ses adversaires, qui criaient sur tous les toits que la Congrégation de Jésus et Marie n'avait point de sujets capables d'en remplir dignement les postes, il fallait adjoindre au P. Manchon des collaborateurs défiant toute critique. Le P. Eudes choisit donc, pour le seconder, des hommes d'un mérite incontesté: d'abord les PP. Jourdan, de Longval, de Sainte-Marie, Damville; puis, peu de temps après, les PP. Morard, de La Haye, de Bonnefond, Marion.

Nous connaissons déjà le nom et la valeur de plusieurs d'entre eux: qu'on nous permette un mot très bref sur les autres, qui reparaîtront dans cette histoire.

Pierre de Sesseval, dit Damville, était originaire de la paroisse de Conchy-sur-Authie, dans le diocèse d'Amiens. Âme généreuse et esprit d'élite, il ne tarda pas, avec la permission de son supérieur, à partir, à la suite de M. d'Héliopolis, pour évangéliser l'empire chinois. « Jugez », écrivait ce prélat au P. Eudes, « avec quelle disposition j'ai dû recevoir et embrasser M. Damville, après avoir reconnu les rares qualités qu'il possède. J'en remercie Notre-Seigneur comme d'un grand présent qu'il m'a fait(1). » Nous le retrouverons prochainement.

Jacques Morard était né en 1630, dans la paroisse de Grébert, voisine du bourg d'Hièmes, au diocèse de Séez. Après, d'excellentes études faites à Caen et à Paris, il avait reçu le sacerdoce, quand il sollicita son admission dans la Congrégation de Jésus et Marie. Le P. Eudes connaissait sa vertu et ses talents; il savait, notamment, qu'on avait voulu l'engager comme professeur de rhétorique dans le collège du Bois; il accueillit volontiers sa demande et l'envoya à

(1). P. COSTIL, Fleurs, T. 11, VI.

274 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

la Probation de Coutances. C'était en 1658; Jacques Morard avait alors vingt-huit ans. Il s'y affermit dans la résolution d'être tout entier au service de Dieu et de son Église; et cette promesse, il la tint fidèlement, soit dans les exercices des séminaires, soit dans les exercices des missions. Le P. Costil nous fait son éloge d'un mot, en nous le donnant comme « un modèle achevé de la conduite que les premiers supérieurs de la Congrégation doivent garder(1). »

Jacques de La Haye était le frère du P. François de La Haye, dont nous avons déjà fait mention, mais plus jeune que lui de trois ans, étant né en 1633. Comme le P. Morard, il n'était entré dans la société qu'en 1658, et il y prit le nom de Bonnefond pour se distinguer de son frère. Rien ne peint mieux son caractère et sa capacité que cette lettre du P. Eudes aux prêtres du séminaire de Rouen, quelque six ans plus tard, en 1666:

« Après avoir beaucoup prié Dieu pour obtenir la grâce de connaître son adorable volonté touchant le supérieur que je devais vous envoyer, je n'en ai point trouvé qui soit plus propre que notre très cher frère, M. de Bonnefond. Il a beaucoup de vertus et de piété, il est fort sage et fort prudent, il a de la science, il a passé par l'économie, ce qui le rend plus propre à la supériorité; il y a beaucoup de répugnance, mais elle est jointe à la soumission, qui sont deux marques de son aptitude pour cette charge, car c'est une maxime que quiconque ne sait pas obéir, n'est pas propre à commander. De plus, il n'a aucune infirmité qui l'empêche de donner l'exemple. Enfin, il sait comme il faut vivre avec le monde. Ainsi, il a toutes les qualités requises à un supérieur, qui se rencontrent très rarement dans une personne. »

Bel éloge assurément en soi, mais dont le prix s'accroît, si l'on songe que celui qui le méritait n'avait alors que trente-deux ans. Achéons-le, en disant, avec le P. Costil, « qu'il n'y a guère eu de sujets de la Congrégation, pour

(1). P. COSTIL, Fleurs, T. 11, LIX.

COMPOSITION DU Séminaire DE ROUEN.

275 -

lesquels le P. Eudes ait eu plus de confiance que pour celui-ci (1). »

Quant au P. Marion, les Fleurs étant muettes sur lui, nous savons seulement par une lettre du P. Eudes au P. Mannoury, en juillet 1656(2), qu'il fut désigné cette année-là pour professer, au collège de Lisieux, la classe de cinquième ou de quatrième, et que, par conséquent, son entrée dans la Congrégation remontait, au moins, à l'année précédente 1655. De cette charge et de celles qui lui furent confiées dans la même maison, il s'acquitta à la satisfaction de ses supérieurs. La preuve en est dans le choix que le P. Eudes en fit pour être un des premiers directeurs du séminaire de Rouen, dans les conjonctures difficiles que nous savons.

Le P. Manchon et ses confrères n'attendent point, pour se mettre au travail, qu'on leur eût envoyé des ordinands; ils s'appliquèrent à l'envi, chacun selon son talent, à faire tout le bien dont la divine Providence leur fournit l'occasion. D'ailleurs, si, durant les premières années, les jeunes clercs ne passèrent obligatoirement au séminaire qu'un temps relativement court avant chaque ordination, - ceux qui se disposaient au sous-diaconat, l'espace de deux mois - ceux qui aspiraient au diaconat et à la prêtrise, les seuls jours de retraite préparatoire, - le nombre fut grand des curés, qui y vinrent d'eux-mêmes ou envoyés par M. de Champvallou, pour y apprendre la pratique des fonctions pastorales; de cela, les registres de l'époque font foi. Ajoutons qu'il s'y trouvait également un certain nombre de pensionnaires ou de séminaristes, désireux de mener une vie plus retirée, plus unie à Dieu, plus favorable à

(1). P. COSTIL, Fleurs, T. 11, LXX.

(2). Cf. ch. VI, P. 101.

276

LE VÉNÉRABLE JEAN-EUDES.

leurs études et à leur formation cléricale. Ainsi, dès le début, et tout en prêtant leur concours au clergé dans le service paroissial, les Pères remplirent la première fin de leur institut.

Quand le temps fut venu de commencer l'œuvre proprement dite du séminaire, et que les jeunes clercs s'y furent réunis au jour marqué, le P. Eudes voulut être présent. Il régla lui-même l'ordre des divers exercices, il distribua les fonctions entre ses prêtres, et, prêchant d'exemple, il paya de sa personne, en se réservant les plus importantes.

Déjà, il avait écrit plus d'une fois aux directeurs, pour leur rappeler la grandeur de leur mission, l'estime qu'ils en devaient faire, le zèle, le dévouement que Dieu et l'Église attendaient d'eux.

O que ce travail », leur disait-il avec un saint enthousiasme, « est agréable à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère! O qu'il donne de contentement aux Anges et aux Saints! Que les avantages que l'Église en reçoit sont merveilleux! Combien d'âmes seront sauvées par ce moyen! Quelle obligation n'avons-nous point à la divine Bonté de nous avoir choisis, très indignes que nous sommes, pour un si saint emploi, qui est bien le plus nécessaire, le plus digne et le plus fructueux de tous les emplois qui sont dans l'Église de Dieu! Heureux ceux qui persévéreront dans un si saint exercice, et qui n'écouteront pas les sentiments de la nature corrompue, qui ne cherche qu'à se satisfaire; mais qui renonceront au repos que l'amour-propre désire, pour travailler à l'imitation et pour l'amour de notre divin Maître, qui n'a jamais eu de repos en ce monde, et qui a mis toute sa satisfaction à faire la très sainte Volonté de son Père! Bienheureux ceux qui travaillent avec lui; car leur travail finira bientôt, et ils jouiront du repos éternel! Ainsi, ne nous laissons point de faire le bien, puisque, si nous ne perdons pas courage, nous en recueillerons les fruits en son temps (1). »

Ces considérations lui étaient chères; il les renouvelait souvent à ses fils.

(1). P. MARTINE, Liv. V, p. 15. - Cette lettre est de 1660, ou de 1662, après l'ordination faite à Pontoise. - Voir plus loin, p. 280.

HEUREUSE MARCHÉ DU SÉMINAIRE DE ROUEN.

277 -

Stimulés par ses exhortations, ceux-ci se montrèrent à la hauteur du grand ministère qui leur était confié, et leur succès prouva à tous combien ils étaient propres, suivant l'expression du P. Eudes, « à donner à l'Église des ministres dignes des saints autels, dignos altaris ministros, des ouvriers évangéliques irréprochables, operarios inconfusibiles, des prêtres vraiment apostoliques, apostolicos sacerdotes, des pasteurs selon le Cœur de Dieu, pastores juxta Cor meum, des ecclésiastiques qui soient des images vivantes de sa très éminente sainteté et des modèles accomplis de la perfection chrétienne, en un mot, des hommes non plus hommes, mais dieux et pères des dieux, sacerdos est deus deos efficiens(l). »

Aussi, par leur soin et par celui du Vénérable, fut établie dans ce séminaire une régularité si exacte, « qu'il est », dit le P. Martine, « peu de communautés religieuses, quoique moins nombreuses, où l'on vive avec plus d'édification. » Esprit de recueillement, modestie aimable, ponctualité à chaque exercice du règlement, amour de l'oraison et de l'étude, noble émulation dans la piété, voilà autant de vertus, qui excitaient l'admiration de tous ceux qui en étaient témoins. Et, ce qu'il y a de plus remarquable, les ordinands se rangèrent à toutes ces pratiques avec une docilité merveilleuse, comme l'auraient pu faire, observe le P. Martine, « les plus fervents novices des maisons religieuses les plus réformées. » Quel plus bel éloge de la puissance sanctifiante et réformatrice de leurs maîtres, quand on songe à la difficulté qu'éprouvent les étudiants pour quitter la vie de dissipation qui leur est si ordinaire?

Lorsqu'il fut question de la préparation immédiate à la réception des saints ordres, aux Quatre-Temps de

(1). Constitutions, Conclusion.

278 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

décembre, le P. Eudes s'en réserva les entretiens. Convaincu qu'il n'y a pas d'œuvre plus excellente que de donner de saints prêtres à l'Église, ni rien qui lui soit plus préjudiciable que les mauvais prêtres, il se prépara d'une façon toute particulière à ces exercices des dix jours. Il y employa les jeûnes, les mortifications, de longues et ferventes prières, répétant souvent à Dieu, du fond du cœur: « Domine, ostende quos elegeris; faites connaître, Seigneur, ceux que vous avez choisis pour un si saint ministère, et écarterez-en les indignes », ou bien encore récitant l'oraison qui se dit, chaque matin, dans sa Congrégation, en faveur des ordinands et du clergé(1).

Dans ces entretiens, il traita des plus importantes matières de l'état ecclésiastique; et les vérités qu'il exposa à ses jeunes auditeurs, vérités dont la plupart n'avaient jamais entendu parler, auxquelles, surtout, ils n'avaient point réfléchi, il les proposa avec tant de force et d'onction, quoique avec simplicité et naturel, qu'ils en furent profondément pénétrés, comme le prouva la suite de leur vie. Écoutons le Vénérable consigner ses propres impressions sur cette retraite, dans une lettre au P. Blouët de Camilly, le 17 décembre 1659:

« Il est vrai », dit-il, « que notre bon Dieu nous donne de grandes bénédictions par son infinie miséricorde, et qu'il fait bien voir qu'il est l'auteur et le fondateur, le supérieur et le protecteur de notre petite Congrégation, dont il soit béni à jamais! Nous voici près de cent personnes en cette maison, entre lesquelles il y a beaucoup d'ordinands et plusieurs pensionnaires ou séminaristes, dont nous avons grande satisfaction par la grâce de Notre-Seigneur; car, pour la plus grande partie, ils sont fort dociles et modestes. Les ordinands s'en iront demain. Je leur ai fait une exhortation tous les jours; j'espère que Dieu en sera glorifié. »

(1). Cf. T. 11, ch. X1X, p. 107.

SATISFACTION DU P. EUDES.

279 -

A l'ordination du carême de 1660, ce fut encore le P. Eudes qui fit les entretiens préparatoires. Il y parla si bien aux ordinands de l'excellence de leur profession, de la sainteté requise par leurs sublimes fonctions, que la plupart, saisis d'une crainte salutaire, se posèrent une question que, jusque-là, ils ne s'étaient point posée: avaient-ils les qualités et les vertus exigées par leur vocation? De cette retraite et de cette ordination, le P. Eudes fut encore plus satisfait que de celle de décembre, comme il l'écrivit au P. Blouët de Camilly, le 31 mars 1660:

« Nous avons eu », dit-il, « une grande satisfaction de nos ordinands, qui étaient au nombre de cent vingt; Dieu m'a donné une bénédiction tout extraordinaire. Monseigneur l'Archevêque ordonna que nous les menassions processionnellement samedi, jour de l'ordination, en l'église de Notre-Dame, où il leur donna les saints ordres; puis ils revinrent comme ils étaient allés, mais avec tant de modestie, de piété et de recueillement, en allant et revenant et durant le temps de l'ordination, que tout le monde dit qu'on n'en peut voir davantage dans les religieux les plus mortifiés. Cela donna grande édification à tous ceux qui les virent, et Monseigneur l'Archevêque en témoigne tant de satisfaction, qu'il ne se contente point de le dire et redire à tout le monde, et partout où il va, et de publier la joie qu'il a de son séminaire. Rendez-en grâce à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère, et faites-en part à nos très chers frères, que j'embrasse de tout mon cœur. »

Assurément, le P. Eudes était le principal instrument de la grâce de Dieu parmi les ordinands, pendant les saints exercices. Ce serait, néanmoins, une injustice que de lui en imputer tout le mérite; et, contre cette injustice, il eût protesté lui-même avec raison. Tous les directeurs du séminaire y avaient contribué, tous y contribuaient encore, chacun pour sa part, et cette part était large. Leur zèle, leur piété, leur travail personnel obtenaient, du reste, de précieux résultats, en l'absence de leur vénéré maître. Ils étaient en état de conduire eux-mêmes le séminaire, et de déconcerter, par

280 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

leur succès, la malveillance de leurs adversaires. On en eut une preuve manifeste, dans une ordination subséquente.

M. de Champvallou, occupé de graves affaires, n'avait pu venir à Rouen pour faire l'ordination qui, d'après le P. Martine, suivit celle dont nous venons de parler, mais que le P. Costil place en mars 1662. Il avait donc pris la résolution d'appeler les ordinands à Pontoise, où il se trouvait alors, pour les y

ordonner. C'était tout un voyage; la dissipation y était à craindre. Tout se passa, néanmoins, dans la plus édifiante piété, au grand contentement de l'archevêque, ainsi que l'atteste cette lettre du Vénérable à l'un de ses confrères de Rouen, le P. de Longval .

« Monseigneur l'Archevêque publie partout les fruits dit séminaire de Rouen, et la grande satisfaction qu'il a eue, voyant la modestie et la piété qui paraissaient visiblement sur les visages de ceux à qui il a conféré les saints ordres à Pontoise. Cela me donne bien de la joie, voyant la bénédiction qu'il plaît à Dieu de donner au travail de mes très aimés frères, dont il soit béni éternellement! (1) »

Comme bien l'on pense, les résultats de cette admirable formation cléricale ne tardèrent pas à se faire sentir dans tout le diocèse. « On eut », écrit le P. Martine, « la consolation de voir beaucoup de ces excellents et si pieux ordinands conserver, toute leur vie, cet esprit de modestie et de recueillement, qui leur avait été inspiré au séminaire. »

Est-il besoin de noter que ces bénédictions, comme de coutume, étaient achetées par de grandes épreuves, au temporel et au spirituel ?

Au temporel, pauvreté et dénuement se faisaient rudement sentir, faute d'avoir usé à temps des offres généreuses de

(1). P. HÉRAMBOURG, LIV. 1. ch. V11, p. 32.

PAUVRETÉ ET DÉNUEMENT.

281 -

M. de la Motte-Lambert, qui, bientôt, consacra toutes ses ressources aux frais de son voyage aux pays du Levant(1). Dans sa détresse, le P. Manchon s'en plaignait au P. Eudes, et celui-ci lui répondait par des lettres admirables sur la confiance en Dieu. Ces lettres, il est bon de les rapporter ici, parce qu'elles nous montrent la réalisation de ces paroles du P. Hérambourg: « L'expérience des bontés de Dieu le portait à se confier entièrement en lui. En effet, il avait abandonné au soin paternel de sa divine Providence son corps, son âme, sa santé, sa réputation, ses biens, ses affaires, les personnes qui le touchaient, ses péchés passés, son avancement dans les voies de la grâce, sa vie, sa mort, son salut, son éternité, et généralement toutes choses, s'assurant qu'elle en disposerait en la meilleure manière(2). » Nous y verrons aussi combien il s'efforçait d'inculquer fortement à ses fils les mêmes sentiments, parce que, dit le même biographe, « il regardait la confiance en Dieu comme l'œil de l'Épouse, qui blesse le cœur de son ÉPOUX (3). »

Il écrivait donc au P. Manchon, qui lui avait confié son extrême disette de toutes choses .

« Viriliter age, et confortetur cor tuum, et spera in Domino; dixit autem: non te deserant neque derelinquam; et il est si fidèle en ses paroles et en ses promesses que cœlum et terra transibunt, verba autem

ejus non praeteribunt. Jactemus igitur cogitatum nostrum in eo, et omnem sollicitudinem nostram projiciamus in ipsum, quoniam illi cura est de nobis(4). Notre-Seigneur et sa très sainte Mère, qui avaient prédit l'établissement de Rouen longtemps auparavant, et qui l'ont fait d'une manière si merveilleuse, n'abandonneront pas leur ouvrage. Ils n'ont

(1). Cf. ch. XV, p. 252; ch. XV111, p. 297.

(2). P. HÉRAMBOURG, Liv. 11, ch. 11, p. 22.

(3). Ibid., p. 20.

(4) Agis virilement, et que ton cœur se fortifie, et espère dans le Seigneur, car il a dit: je ne t'abandonnerai ni ne te délaisserai. Le ciel et la terre passeront, mais ses paroles ne passeront point. Jetons donc en lui notre pensée, et remettons entre ses mains nos inquiétudes, parce qu'il a soin de nous.

282 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

pas donné une maison à leurs enfants pour les loger, sans dessein de leur donner de quoi les nourrir. Mais

ils nous veulent donner occasion d'exercer la patience, la soumission à leur très adorable Volonté, l'amour de la pauvreté et la confiance en leur très grande bonté. C'est à nous, mon très cher Frère, à prendre bien garde de ne perdre pas cette confiance, que le Saint-Esprit nous recommande tant dans les divines Écritures, car elle est très agréable à sa divine Majesté, et la défiance lui lie les mains et l'empêche d'exercer les effets de sa sainte libéralité. Enfin, Dieu ne manque jamais au besoin, mais il veut qu'on le prie avec confiance et persévérance. Faites donc quelque neuvaine à cette intention. »

Et, dans une autre circonstance, cette lettre, plus belle encore et si instructive, sur la conduite à tenir dans ce genre d'épreuves

« Je pense sans cesse aux besoins de votre maison, mais je ne puis douter que notre très bon Père et notre Mère Admirable ne fassent paraître leur bonté dans cette pressante nécessité, Non, non, mon très cher Frère, ils n'abandonneront pas leurs pauvres enfants, quoique très indignes et très infidèles: le ciel et la terre renverseraient plus tôt. Que deviendrait cette divine parole: Qui dat escam omni carni, quoniam bonus, quoniam in saeculum misericordia ejus (1)? Celui qui engraisse de ses biens tant de Turcs, tant de blasphémateurs, tant d'impies, tant d'athées, délaissera-t-il ses propres et véritables enfants? Il est impossible, il est impossible, il est impossible. Nous n'avons qu'une chose à craindre, qui est de craindre trop, et de n'avoir pas assez de confiance. La nécessité est urgente, mais j'espère que le secours n'est pas loin. Je n'ometts, de mon côté, aucun soin ni aucune diligence de tout ce que je puis faire raisonnablement pour ce sujet; mais, grâce à Dieu, sans empressement, sans inquiétude, et sans aucun appui en tout ce que je fais. Faites-en autant, de votre côté. Mais, surtout, je vous conjure de tenir bien la main à ce que Dieu soit bien servi et honoré par la fidèle et exacte obéissance de tous les ordres et règles de la Congrégation, et de toutes les choses qu'il a plu à Dieu m'inspirer d'y établir. Sachez, mon très cher Frère, que, en les pratiquant et faisant pratiquer, autant qu'il sera possible, vous ferez une chose très agréable à Notre-Seigneur et à sa

(1) Lui qui donne sa nourriture à toute chair, parce qu'il est bon, parce que sa Miséricorde est éternelle.

CONFIANCE DU P. EUDES EN LA PROVIDENCE.

283 -

très sainte Mère, et vous attirerez leur sainte bénédiction sur vous et sur votre communauté. *Jacta cogitatum tuum in Domino, et ipse te enutriet*(1). »

Plus élevés encore étaient les conseils, qu'il donnait à l'économe fort inquiet des besoins de cette maison.

« Si je regardais humainement tout ce que vous m'écrivez des nécessités de votre maison de Rouen, cela me ferait beaucoup de peine; mais je les regarde dans l'ordre de Dieu, qui dispose toutes choses en la meilleure manière. C'est sa conduite ordinaire de fonder ses œuvres sur la petitesse, l'abjection, la pauvreté et le néant. *Contemptibilia et infirma elegit et ea quae non sunt, ut confundat fortia et ea quae sunt*(2). Cela n'empêche pas, néanmoins, qu'il ne faille faire, de notre côté, tout ce que nous pouvons, parce qu'il le veut ainsi, mais gardons-nous bien de perdre la confiance, ni de nous laisser aller à la défiance, car elle lie les mains de la divine Bonté. *Confortemur in Domino, et in potentia virtutis ejus, et in magnitudine bonitatis ipsius*(3). S'il a soin des cheveux de notre tête, combien davantage des choses plus importantes? Ayons seulement soin de lui plaire et d'accomplir fidèlement ce qu'il demande de nous, et il aura soin de tout ce qui nous est nécessaire et convenable. »

L'épreuve se prolongea. Le successeur du P. Manchon eut besoin des mêmes consolations et des mêmes encouragements que lui. Ce n'était pourtant point là ce qui affligeait le plus sensiblement le cœur de ces vaillants ouvriers de l'Église. Nous l'avons dit au chapitre précédent, l'épreuve la plus dure leur venait des novateurs. Irrités qu'on leur eût préféré les fils du P. Eudes dans la direction du séminaire, ils ne cessaient de les décrier de toute façon dans l'esprit des supérieurs ecclésiastiques: ils les taxaient de zèle indiscret, ils les représentaient comme des gens qui, sous prétexte de soutenir la bonne doctrine,

accusaient

(1). Jette tes soucis dans le Seigneur, et lui-même te nourrira.

(2). Il a choisi ce qui est méprisable et faible et ce qui n'est rien, pour confondre ce qui est fort et ce qui est.

(3). Fortifions-nous dans le Seigneur, et dans la puissance de sa vertu, et dans la grandeur de sa bonté.

284 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

de jansénisme ceux dont l'humeur ou les manières ne leur revenaient pas.

À ces attaques déloyales s'en joignaient d'autres non moins pénibles. Certaines personnes trop zélées, et parfois de leurs amis, leur reprochaient d'avoir des relations avec des prêtres ou des laïcs qu'elles prétendaient suspects.

Toutefois, ni les uns ni les autres ne purent leur nuire dans l'esprit de M. de Champvallon. Très satisfait de voir son séminaire maintenu dans le calme et la paix, loin de toute vaine discussion, plus heureux encore d'y trouver un sincère attachement aux saines doctrines, il leur donna, en 1661, une nouvelle marque de sa faveur. Par des lettres datées du 6 mai, il voulut que leurs premiers pouvoirs fussent considérablement augmentés. Rien ne montre mieux que ces lettres l'estime du prélat pour les disciples du P. Eudes: et voilà pourquoi nous voulons les transcrire, comme conclusion de ce chapitre.

« François, par la permission divine, Archevêque et Primat de Normandie, à tous ceux qui ces présentes verront, salut et bénédiction

« L'office pastoral et archiépiscopal qu'il a plu à Dieu de Nous donner, Nous obligeant de veiller continuellement, non seulement sur le troupeau qu'il Nous a commis, mais beaucoup davantage sur les ouvriers évangéliques, qui nous doivent aider à le garder et à le conduire, pour rejeter ceux qui sont inutiles, réveiller ceux qui s'endorment, exciter ceux qui sont paresseux, échauffer ceux qui sont froids, enflammer ceux qui sont tièdes, et embraser ceux qui sont enflammés du zèle de sa sainte maison, Nous nous portons très volontiers à récompenser et gratifier ceux-ci en toutes les manières que Nous pouvons, afin de les encourager et fortifier davantage dans la continuation et persévérance de leur travail.

« C'est pourquoi, ayant reconnu que les Prêtres de notre séminaire archiépiscopal s'acquittent dignement et fidèlement de leurs obligations et travaillent avec beaucoup d'édification et de fruit, et désirant de les favoriser et autoriser de plus en plus, afin de rendre leur travail plus utile à la gloire de Dieu et au salut des âmes, et de leur donner sujet

LETTRES DE M. DE CHAMPVALLON, 6 MAI 1661.

285 -

d'exercer leurs emplois avec ferveur et allégresse, Nous voulons leur donner les mêmes témoignages de notre bienveillance et paternelle affection, qui leur ont été donnés dans les autres maisons et communautés de leur Congrégation par nos religiosissimes Confrères, les Évêques suffragants de notre métropole.

« A ces causes, outre les pouvoirs que Nous avons déjà donnés aux dits prêtres par nos patentes du 30 mars de l'année 1658, Nous avons encore permis et permettons, par ces présentes, à ceux d'entre eux qui seront approuvés de Nous ou de nos grands vicaires, d'administrer au peuple les sacrements de Pénitence ou d'Eucharistie dans l'église du dit séminaire, et de donner ces mêmes sacrements en la fête de Pâques, tant aux clercs, prêtres et laïcs de leur communauté, comme seraient serviteurs et autres, qu'aux clercs, prêtres et laïcs, qui y demeureront en qualité de séminaristes, pensionnaires ou domestiques. Et, lorsque ceux qui demeureront dans le dit séminaire viendront à être malades, soit qu'ils soient de la même communauté, comme ecclésiastiques ou comme laïcs, soit qu'ils y soient en qualité de séminaristes, pensionnaires ou autrement, Nous donnons aussi pouvoir aux dits prêtres de leur administrer les

sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction, et, en cas de mort, de les inhumer dans leur église ou cimetière, saufs, en cet article de la sépulture des dits pensionnaires, les droits du curé de la paroisse en laquelle nôtre dit séminaire est établi.

« Et, parce que les dites patentes du 30 mars 1658 assujettissent les dits prêtres à l'autorité de nos grands vicaires, afin d'expliquer cet article plus clairement, Nous déclarons que ce n'est pas notre intention que nos dits grands vicaires ni autres quelconques aient l'intendance particulière des choses qui se font dans la dite communauté et séminaire, mais seulement une intendance générale, telle que celle qu'ils ont dans les communautés religieuses, qui n'ont aucun privilège d'exemption et qui dépendent entièrement de notre juridiction, ni qu'ils puissent y faire des visites, ni rien changer aux règles et exercices de la communauté et séminaire, au temps même de la visite, que par notre ordre et permission expresse, et par écrit, et sans en communiquer auparavant avec Nous. Et, d'autant que les choses unies et liées ensemble sont plus fortes et se soutiennent mieux que celles qui sont séparées et désunies, et que l'uniformité de vie et de conduite est un moyen très excellent pour maintenir l'union qui doit être entre les diverses maisons et familles d'une congrégation, Nous voulons que les dits prêtres, clerks et autres de la dite communauté, et séminaire observent les mêmes règlements

286 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

qui seront approuvés de Nous, et suivent les mêmes usages et exercices qui se pratiquent dans les autres maisons et communautés de leur dite Congrégation. Le tout, sous notre autorité, juridiction, droits de visite et de correction et tous autres droits épiscopaux(1). »

Ainsi, M. de Champvallon protégeait les règles et usages de la Congrégation de Jésus et Marie et ce qu'on appelle la vie de communauté, contre des entreprises téméraires ou hostiles. Ainsi, il décernait aux prêtres de son séminaire une sorte de brevet de capacité public, disons mieux, le plus beau des éloges, en les rangeant parmi les ouvriers évangéliques, enflammés du zèle de la maison de Dieu. Nulle récompense ne leur était plus précieuse, nul encouragement plus efficace à suivre la voie dans laquelle ils marchaient, d'après les prescriptions de leur saint Fondateur.

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. V, ch. 111, §,17 et 19.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

Missions. - Le P. Eudes et les Missions étrangères.

(1 6 5 9 - 1 6 6 0).

Mission de Vasteville: Lettres du P. Eudes au P. Blouët de Camilly. - Villedieu, commanderie de l'Ordre de Malte. - Mission de Villedieu: Mandement de M. de Caillemer; Lettre du P. Eudes au P. Blouët de Camilly. - Satisfaction de M. de Lesseville: ordination de septembre 1659. - Les Vicaires apostoliques de la Chine, de la Cochinchine et du Tonkin; départ du P. de Sesseval-Damville; chagrin du P. Eudes, ses motifs, sa lettre à M. Pallu; réponse du prélat; Approbation donnée au P. de Sesseval-Damville; départ et incorporation des PP. Meusnier et Brunel; mort du P. Meusnier: embarquement et voyage des PP. de Sesseval-Damville et Brunel; leur mort; réflexions du P. Martine.

La fondation du séminaire de Rouen et l'active coopération qu'il dut, au début, y prêter à ses confrères, afin d'en assurer le succès, prirent au P. Eudes une bonne partie de l'année 1659. Elles ne l'empêchèrent pas, toutefois, de vaquer aux travaux de l'apostolat. Depuis assez longtemps, on lui demandait deux missions au diocèse de Coutances, à Vasteville et à Villedieu. Il résolut de les faire, la première à l'été, la seconde à l'automne.

M. de Lesseville, le nouvel évêque de Coutances, ayant passé par Caen, sur la fin du carême, pour se rendre dans son évêché, notre Vénérable profita de cette heureuse circonstance pour lui renouveler ses hommages et lui

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

présenter ses collaborateurs; en même temps, il lui annonça qu'il partirait prochainement avec eux évangéliser quelques-uns de ses diocésains. Le prélat les accueillit avec la plus aimable bienveillance, il les bénit et encouragea leur zèle, il les pria de continuer leurs prédications parmi son troupeau.

Vasteville était une simple paroisse de campagne, située environ à deux lieues de Cherbourg, dans la Hague (1). Nos apôtres y étaient appelés par Mlle de Vasteville, désireuse de procurer à son peuple la grande grâce d'une mission, et d'une mission du P. Eudes. Les exercices y commencèrent le 15 juin, dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu; ils se poursuivirent jusque dans les premiers jours d'août, avec un succès extraordinaire. Cette mission, dit le P. Martine, « fut une des plus abondantes en fruits de grâce et en bénédictions, qu'il eût faites jusqu'alors » - et son témoignage est confirmé par deux lettres du Vénérable au P. Blouët de Camilly, l'une du 9, l'autre du 22 juillet.

Dans la première, après lui avoir donné la composition de sa troupe apostolique: sept Pères(2) et cinq auxiliaires, il ajoute :

« Mais trente missionnaires ne suffiraient pas maintenant, tant il vient de monde de tous côtés aux prédications, qui, étant touchés puissamment, sont quelquefois huit jours autour des confesseurs, auparavant que de pouvoir être confessés. Enfin, la bénédiction de Dieu est très abondante en cette mission. » (1)

Dans la seconde, son âme déborde d'enthousiasme, et sa plume a peine à traduire son émotion.

(1). On appelle la Hague, la côte nord du département de la Manche, à l'ouest de Cherbourg. - Vasteville (665 habitants) appartient au canton de Beaumont.

(2). D'après le P. Montigny, il les avait tirés du séminaire de Caen, dont les exercices étaient suspendus pendant la vacance du siège de Bayeux.

« MON TRÈS CHER FRÈRE,

« Je ne saurais vous dire les bénédictions que Dieu donne à cette mission; certainement, cela est prodigieux. Il y a longtemps que je ne prêche plus dans l'église; car, quoiqu'elle soit bien grande, elle est, néanmoins, trop petite en cette occasion. Il me faut toujours prêcher dehors, et je puis dire avec vérité qu'aux dimanches nous avons plus de quinze mille personnes. Nous avons douze confesseurs; mais, sans hyperbole, cinquante y seraient bien employés. On y vient de huit et dix lieues; les cœurs y sont touchés extraordinairement; ou ne voit que pleurs, on n'entend que gémissements des pauvres pénitents et pénitentes. Les fruits que les confesseurs voient dans le tribunal sont merveilleux; mais ce qui nous afflige, c'est que nous ne pourrions pas en confesser le quart. On est accablé. Les confesseurs en voient qui sont huit jours à attendre, sans pouvoir se confesser, et qui se jettent à leurs genoux partout où ils les rencontrent, les suppliant avec larmes et les mains jointes de les entendre. Cependant, voilà déjà la sixième semaine que nous sommes ici (1); nous ne prêcherons plus passé dimanche, que nous ferons la procession, mais on confessera encore la semaine prochaine; puis il faudra s'en aller, tant à cause de la moisson qui est proche, que pour se reposer un peu, afin d'en commencer une autre à Villedieu, dans ce même diocèse, au commencement de septembre, que j'ai promise à Mme de Renty, qui l'a demandée il y a plus de dix ans.

« Que c'est un grand bien que les missions! O qu'elles sont nécessaires! O que c'est un grand mal que d'y mettre empêchement! O si ceux qui nous ont empêchés d'en faire plusieurs, que nous aurions faites sans cela dans ce diocèse, savaient le mal qu'ils ont fait! Pater, dimitte illis, nescierunt enim quid fecerunt (2). Prions, mon très cher Frère, prions le Maître de la moisson qu'il y envoie des ouvriers; et disons-lui souvent de tout notre cœur: Domine messis, mitte operarios in messem tuam,(3). Que font à Paris tant de docteurs, tant de bacheliers, pendant que les âmes périssent à milliers, faute de personnes qui leur prêtent la main, pour les retirer de la perdition et les préserver du feu éternel? Certainement, si je me croyais, j'irais à Paris, dans la Sorbonne et dans les autres collèges,

(1). Le 22 juillet, date de la lettre, étant un mardi, la mission se prolongea jusque vers le 3 ou 4 août, le mois d'août commençant le vendredi de la semaine suivante.

(2). O Père, pardonnez-leur, car ils n'ont pas su ce qu'ils faisaient.

(3). O Maître de la moisson, envoyez des ouvriers à votre moisson.

290 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

crier: Au feu! Au feu! Au feu de l'enfer, qui embrase tout l'univers! Venez, Messieurs les docteurs, venez, Messieurs les bacheliers, venez, Messieurs les abbés, venez tous, Messieurs les ecclésiastiques, nous aider à l'éteindre (1). »

Un siècle auparavant, François-Xavier écrivait, lui aussi, de ses lointaines missions à ses amis d'Europe: « Que ne suis-je dans cette grande salle de Sorbonne, où il y a tant de prêtres! Je leur dirais : Venez, mes Frères, venez dans les Indes, etc. » Les âmes d'apôtres souffrent des mêmes douleurs, battent des mêmes élans. Ainsi, le zèle inspirait au P. Eudes les mêmes sentiments, lui faisait pousser le même cri qu'à l'apôtre des Indes.

La mission étant achevée, le P. Eudes regagna Caen plusieurs affaires y réclamaient sa présence. C'est de là qu'il manda au P. du Pont d'envoyer le P. Yon de Coutances à Villedieu. Il chargeait celui-ci de prendre les mesures nécessaires pour la mission projetée suivant l'instante recommandation du baron de Renty, avant sa mort. Il lui enjoignait, en particulier, de s'informer auprès du curé de la paroisse s'il trouverait bon qu'on la fit, et si M. de Caillemer, commandeur de Villedieu, y avait quelque autorité sur le spirituel, afin d'obtenir son consentement.

Villedieu appartenait, effectivement, à l'Ordre de Malte. En voici brièvement l'origine, qui remonte au duc-roi Henri 1er. Ce duc, ayant donné à la sainte maison de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, un terrain de quatorze acres - douze hectares et demi environ - sis en la paroisse de Sault-Chevreuil, pour y fonder un établissement, les Hospitaliers y créèrent une commanderie; et cette commanderie, en moins d'un siècle, prit l'importance d'une

(1). D'après le P. Costil, pendant cette mission, le P. Manchon en fit deux à Illeville-sur-Montfort et à Quillebeuf, au diocèse d'Évreux.

VILLEDIEU.

291 -

ville: La Ville-de-Dieu, d'où Villedieu (1). En 1659, le P. Martine affirme qu'elle comptait bien encore trois mille habitants.

Le passé de Villedieu n'était pas sans gloire. Les Frères y avaient établi, de bonne heure, l'industrie, unique alors dans toute la province, du travail du cuivre. En 1293, un de ses enfants, Geoffroy Boucher, avait été promu au siège d'Avranches, qu'il avait illustré. Au XV^e siècle, un autre, Guillaume le Cervoisière, avait ajouté son nom au martyrologe des Capucins. En 1580, l'église avait été le théâtre d'un terrible drame de guerres de religion. Cent trente-six huguenots, s'y étant logés à l'improviste, se mirent à tirer des coups d'arquebuse contre les crucifix et les images de la Vierge. Blessés dans leur foi, les habitants barricadèrent les portes, et appelèrent à leur aide de Vicques, gouverneur d'Avranches, la faim força les prisonniers de crier merci; presque tous furent massacrés.

Disons, enfin, que, les Frères Hospitaliers ayant, entre autres droits, celui de haute, basse et moyenne justice, l'évêque ne possédait, lui, que celui de visite, et non de correction. L'Ordre avait donc, à Villedieu, un official pour l'exercice de la juridiction contentieuse, un curé pour le service de la paroisse, ainsi que d'autres officiers, la charge d'official et celle de curé pouvant être réunies dans la même personne.

Cela soit dit, afin d'expliquer, avec la démarche du P. Eudes, les termes de sa lettre au P. Blouët de Camilly et ceux du mandement du commandeur, l'un et l'autre cités ci-après.

Les ordres du Vénérable furent ponctuellement exécutés. Le curé accueillit la nouvelle avec grande joie. Quant à

(1). Villedieu, chef-lieu de canton, arrondissement d'Avranches (Manche), 3,774 habitants.

292 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

M. de Caillemer, sur la réponse affirmative du P. Yon, le Serviteur de Dieu lui écrivit, avec sa politesse et son humilité habituelles, le dessein qu'il avait de donner une mission dans sa commanderie il le pria de concourir, de toute son autorité, au bien que les habitants en devaient attendre. Cette démarche ne l'empêcha pas, naturellement, de se pourvoir près de l'évêque des pouvoirs ordinaires; car, si l'on ne pouvait prêcher à Villedieu sans l'agrément du commandeur ou de son official, à l'évêque était réservée l'approbation des confesseurs.

M. de Caillemer agréa la proposition, et, le 15 septembre suivant, il adressa aux missionnaires ce mandement, écrit de sa main.

« Nous, Frère Jean Caillemer, Prêtre, religieux de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, docteur en sainte théologie de la Sapience de Rome, prieur ecclésiastique de Saint-Jean-en-l'isle-lès-Corbeil, commandeur de Villedieu-lès-Bailleul, Villedieu-lès-Saut-Chevreuil et autres dépendances, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, à nos très chers et bien-aimés, les Official, Curé, et autres, nos

Officiers de Villedieu-lès-Sault-Chevreuil, salut en Notre-Seigneur!

« Étant averti que le R. P. Jean Eudes et ses autres vertueux compagnons se disposent pour aller exercer les fonctions de leur mission dans l'église paroissiale de notre bourg de Villedieu-lès-Saut-Chevireuil, pour lequel effet ils ont demandé notre consentement, permission et aveu; et considérant les grands biens spirituels, qui en peuvent résulter à la gloire de Dieu et aux âmes soumises à notre juridiction spirituelle et temporelle, Nous vous ordonnons, par ces présentes, de coopérer, chacun selon l'exigence de vos charges, à l'exécution de leur bon dessein, afin que Dieu en soit glorifié, les peuples édifiés, la doctrine chrétienne enseignée aux enfants et autres qui ne la sont pas, les vices extirpés, la vertu et la véritable dévotion, sans illusion et hypocrisie introduite dans les cœurs des fidèles.

« A ces causes, Nous vous enjoignons, à vous, notre dit Official, de recevoir authentiquement les présentes et de faire en sorte que, par une due publication et par des exhortations particulières, nos dits sujets pratiquent, en ce rencontre, ce que saint Paul recommande aux Corinthiens:

MANDEMENT DE M. DE CAILLEMER.

293-

«Adjuvantes autem exhortamur ne in vacuum gratiam Dei recipiatis(1). » La grâce, que la souveraine Bonté leur offre par la charité de ces vertueux ouvriers, est, sans doute, des plus éminentes qu'on puisse attendre du ciel, puisqu'il s'agit de recevoir et les instructions nécessaires au salut par les mystères de la Foi et, par une vraie réconciliation avec la divine Majesté dans le bon usage des sacrements, les trésors inestimables de l'indulgence plénière. Nous vous exhortons donc, en vertu de ce nôtre mandement, qui sera publiquement lu au prône de la grand'messe, d'avertir vos paroissiens que l'exercice de la mission commencera le 21 du présent mois de septembre. »

Suivait l'ordre des exercices, accoutumés dans les missions; après quoi, le commandeur ajoutait .

« Et, afin que les peuples connaissent mieux le prix de cette grâce, que le ciel leur offre, peut-être, pour la dernière fois, Nous voulons que l'ouverture de la mission se fasse par une procession solennelle, que vous ordonnerez à l'heure compétente, selon que vous aviserez bien être avec les dits RR. PP. Missionnaires; et, parce qu'une des plus grandes utilités que les âmes doivent prétendre du travail des dits Révérends Pères est de se réconcilier véritablement avec Dieu par la pratique des sacrements, et que, pour y parvenir, le plus grand secours vient des confesseurs; pour ce, craignant que les dits RR. PP. Missionnaires ne puissent suffire au grand nombre des pénitents, Nous vous ordonnons de leur donner, selon qu'ils vous en requerront, des prêtres doctes, capables et vertueux, pour les assister en l'administration des dits sacrements, qu'à cet effet vous examinerez et, selon leur avis, trouverez propres à ce très important ministère.

« Nous vous ordonnons, enfin, d'employer vos soins à ce que les dits RR. PP. Missionnaires ne reçoivent aucun mécontentement dans le cours de leur mission, mais encore que, de la part de tous les habitants de notre dit bourg et autres externes, qui y pourront venir, on leur rende tous les respects qui sont dus à des hommes apostoliques, qui portent la grâce et l'Évangile gratis à ceux qui les veulent recevoir, et qui donnent leur peine, leurs travaux et leur vie, pour le service de Dieu et des âmes, à qui la divine Bonté a destiné sa gloire.

«Enjoignons pareillement à tous nos Officiers, tant de la juridiction temporelle et séculière, que de la spirituelle et ecclésiastique, d'y tenir la main, pour mériter plus avantageusement, par leur zèle envers Dieu

(1). Nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu,

294-

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

et par leur obéissance, les bénédictions du Ciel, que Nous demandons humblement à sa souveraine Majesté

pour tous ceux qu'elle a soumis à notre gouvernement.

« Donné à Sainte-Marie-du-Mont(1), le 15 de septembre 1659. »

La mission ne pouvait avoir lieu dans des conditions plus favorables, du côté de ceux qui détenaient l'autorité. La saison laissa plus à désirer. Commencés le 21 septembre, les exercices se terminèrent le 1^{er} novembre. Ce n'étaient plus, comme à Vasteville, les beaux jours de l'été. Néanmoins, l'affluence y fut peut-être plus considérable encore, et les fruits plus abondants, si l'on en juge par ce que le P. Eudes en écrivit au P. Blouët de Camilly, à la date du 30 octobre :

« Nous voici », lui dit-il, « encore plus pressés de monde qu'à Vasteville. Nous avons quatorze confesseurs, mais il est certain que cinquante ne suffiraient pas. C'est une chose qui nous crève le cœur de pitié, de voir une grande quantité de pauvres gens, qui viennent de trois à quatre lieues, nonobstant les mauvais chemins, qui demandent avec larmes qu'on les entende en confession, qui sont des six et huit jours sans pouvoir être entendus, tant la presse est grande, et qui couchent, la nuit, sous le portail et sous les halles, au temps qu'il fait. Rogemus Dominum messis ut mittat operarios in messem suam(2). »

Cependant M. de Lesseville, de qui dépendaient et Vasteville et Villedieu, apprenait avec un vif plaisir ces éclatants succès, non seulement par le bruit public et par les rapports avantageux qui lui en venaient de divers côtés, mais aussi par des mémoires fidèles lui relatant tout ce qui se passait de plus édifiant dans ces deux localités, durant les saints exercices. A ces récits, il bénissait Dieu de lui avoir procuré un tel secours, pour lui aider à porter la lourde charge de l'épiscopat. Le spectacle qu'il avait sous

(1). Sainte-Marie-du-Mont, canton de Sainte-Mère-Église, arrondissement de Valognes (Manche).
(2). Prions le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans sa moisson,

SÉMINAIRE DE COUTANCES.

295 -

les yeux, au séminaire de Coutances, le remplissait d'une joie et d'une consolation plus sensibles encore. Là, les fils du P. Eudes, et le P. Eudes lui-même - car il s'y retirait, de temps en temps, pour travailler à leur belle oeuvre - opéraient un bien merveilleux parmi les ecclésiastiques de son diocèse; clercs et prêtres en sortaient avec l'esprit de leur saint état, et répandaient la bonne odeur de Jésus-Christ dans les paroisses où ils se dépensaient avec zèle au salut des âmes. La première ordination, qu'il fit au mois de septembre (1) de cette même année 1659, causa au prélat une satisfaction particulière; tant il trouva ses ordinands bien disposés, remplis de piété, de modestie et de recueillement. Peuple et clergé, au pays de Coutances, étaient donc foncièrement régénérés par l'action vraiment apostolique de la Congrégation de Jésus et Marie et de son pieux fondateur!(1)

Tout au début de la mission de Villedieu, une nouvelle parvint au P. Eudes, qui lui causa quelque chagrin: le P. Damville, un sujet d'avenir, venait de quitter le séminaire de Rouen, pour suivre M. Pallu, évêque d'Héliopolis, dans les missions d'Orient. Le P. Eudes n'avait été ni consulté, ni prévenu: on comprend sa surprise et son mécontentement.

M. Palla - d'autres écrivent de la Pallu(2) - ex-chanoine de Saint-Martin de Tours, était un de ces évêques choisis par le pape Alexandre VII, pour aller évangéliser la Chine, la Cochinchine et le Tonkin, sur la demande des missionnaires

(1). Sur ces deux missions, cf. MARTINE, LIV. V, pp. 48-52. - P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. V, ch. VI, § 29, 30. - P. DE MONTIGNY, P. 11, Liv. IX.

(2). Le P. Costil et le P. Martine écrivent « de la Pallu »; l'éditeur du P. de Montigny, M. Gosselin, le biographe de M. de Laval, Mgr Mathieu, l'auteur de la Vie nouvelle de M. Boudon, écrivent « Pallu ». Son prénom était François.

296-

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

de ces pays. Ceux-ci avaient, en effet, député en Europe l'un d'entre eux - le P. de Rhodes (1) - pour représenter au Souverain Pontife le grand besoin que leurs Églises avaient de bons prêtres, et, plus encore, d'évêques, qui, par leur autorité et leur vigilance, pussent donner aux simples fidèles et au clergé une direction et un appui. Leur demande avait été prise en considération, et, après de longs pourparlers, finalement exaucée. Le Pape avait désigné trois prélats, dont M. Pallu, déjà à Rome depuis 1655, et brûlant de se consacrer à ces missions. Les deux autres étaient: M. de La Motte-Lambert, ami de M. Pallu, dont nous avons plusieurs fois parlé, et M. Cotelendy, curé d'une des plus grandes paroisses de la ville d'Aix. Ces deux derniers furent sacrés à Paris: celui-ci, sous le titre d'évêque de Métellopolis; celui-là, nous l'avons dit(3), sous le titre d'évêque de Béryte.

Nos trois prélats, une fois nommés vicaires apostoliques en Orient, cherchèrent de tous côtés des prêtres, remplis de zèle pour travailler, avec eux et sous leurs ordres, à l'évangélisation de ces lointaines contrées, encore assises dans les ombres de la mort; en particulier, M. d'Héliopolis.

Ayant été sacré le premier de tous, il repassa aussitôt en France, et répandit dans le public un écrit qui contenait les motifs de son entreprise: il y invitait les ecclésiastiques, qui se sentaient au cœur la flamme de l'apostolat, à partager sa glorieuse expédition. Bon nombre

(1). Ce Père avait déjà fait un premier voyage en France, avant 1648, et communiqué son zèle pour les missions étrangères à plusieurs membres de la société des Bons-Amis. C'était lui qui, en 1655, avait déterminé M. Pallu et M. de Laval à accepter ces vicariats. Cf. Ch. X, p. 158.

(2). Ces pourparlers ne prirent fin qu'en 1658. Pendant ce temps, M. de Laval fut désigné comme vicaire apostolique de la Nouvelle-France, sous le titre d'évêque de Pétrée.

(3). Cf. Ch. 11, p. 15.

LE P. EUDES ET LES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

297 -

répondirent à son appel, et, parmi eux, le P. de Sesseval, qui fut bientôt suivi par le P. Meusnier (1), comme lui employé au séminaire de Rouen. Il était difficile, assurément, vu le zèle qui animait les membres de la Congrégation de Jésus et Marie pour l'extension du règne de Jésus-Christ et le salut des âmes, qu'il ne s'en trouvât pas quelques-uns parmi eux pour accepter avec empressement l'invitation du prélat. Ajoutons que l'exemple et, peut-être, la parole de M. de La Motte-Lambert étaient là pour les y attirer puissamment.

A coup sûr, le P. Eudes était très loin de blâmer ces apostoliques entreprises; bien au contraire, il y applaudissait de toute son âme. Il n'en plaçait pas moins au-dessus d'elles l'œuvre des missions en France et l'œuvre de la formation du clergé: la première, parce qu'elle s'adresse à des chrétiens, c'est-à-dire à des hommes incorporés à Jésus-Christ par le Baptême, membres trop souvent indignes, atrophiés ou morts, chez qui Jésus-Christ demande, avant tout, à vivre d'une pleine vie; la seconde, parce que nulle autre ne peut lui être comparée ici-bas pour son importance et sa fécondité.

Or, pour subvenir aux nécessités de ces deux œuvres primordiales, le Serviteur de Dieu n'avait encore qu'un petit nombre, un trop petit nombre d'ouvriers - il lui était impossible de satisfaire aux demandes qu'on lui adressait de divers diocèses - et ces ouvriers, il les avait formés avec le plus grand soin. Il ne pouvait donc voir partir, sans regret et sans quelque plainte, des sujets dont la formation lui avait tant coûté, et dont il avait actuellement un si

(1). D'après le P. Costil, le P. Meusnier fut le premier qui pensa à la conversion des infidèles; mais il semble qu'il n'exécuta son dessein qu'après le P. Damville. Cela ressort de ce que le P. Costil le fait (Fleurs, T. 11, V) rejoindre ce confrère, après son incorporation.

298 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

pressant besoin. En conséquence, il écrivit à M. Pallu, pour lui confier son ennui. La réponse du prélat lui

arriva le 2 octobre; elle était des plus courtoises et remplie de piété.

« Il n'avait », disait-il, « surpris personne; il s'était contenté de représenter aux prêtres l'abandon déplorable des missions d'Orient, et la gloire qu'on y pouvait procurer à Dieu. C'était de son propre mouvement que M. Damville était venu s'offrir. Après l'avoir sérieusement examiné, il lui avait trouvé une vocation si ferme, et tant de talent pour ce genre de ministère, qu'il n'avait pas cru devoir le refuser». Au surplus, il conseillait à notre apôtre d'en faire le sacrifice à Notre-Seigneur, d'autant que, de ce sacrifice, sa Congrégation et lui ne manqueraient pas d'être récompensés. L'un et l'autre ne devaient-ils pas estimer comme un honneur de compter parmi leurs sujets des prêtres doués d'aussi belles qualités, si bien formés, capables de si grandes choses? » Par ces paroles, M. Pallu faisait allusion, sans doute, au P. Meusnier, dont il évitait de parler, mais dont il connaissait les intentions. Le R. P. Eudes remit à plus tard à conclure cette affaire, car la mission de Villedieu ne lui en laissait pas le loisir. Cette mission achevée, il partit pour Paris, vit en particulier le P. de Sesseval-Damville, et, convaincu de l'appel divin, se résigna généreusement au sacrifice demandé. Il fit plus: non content de lui accorder son consentement, il lui donna un acte authentique, par lequel il l'envoyait travailler aux missions étrangères, au nom de la Congrégation dont il était membre. Voici cet acte.

« Obédience donnée à M. de Sesseval, dit Damville, pour les missions étrangères.

« Jean Eudes, prêtre missionnaire, supérieur de la Congrégation de Jésus et Marie, à tous ceux qui ces présentes verront, salut!

« Sur ce qui nous a été exposé par notre très cher et très aimé frère

LETTRE D'OBÉDIENCE DU P. DAMVILLE.

299 -

Pierre de Sesseval, prêtre missionnaire de notre Congrégation, qu'ayant su qu'il se perd un nombre presque innombrable d'âmes dans le royaume de la Chine et dans les autres qui en sont voisins, faute d'ouvriers évangéliques, qui leur prêtent la main pour les tirer de la perdition et les mettre dans le chemin du salut, il aurait conçu un désir très ardent de se joindre avec plusieurs autres ecclésiastiques qui se disposent à se transporter dans ces régions; mais, parce qu'il ne veut rien faire qu'avec une parfaite obéissance aux supérieurs que Dieu lui a donnés, il nous a supplié d'avoir ce dessein pour agréable et d'y donner notre approbation, consentement et permission: Nous, après avoir soigneusement recommandé la chose à Dieu, et après en avoir communiqué avec quelques-uns des principaux de notre Congrégation, désirant de coopérer à un si grand oeuvre, pour lequel nous sacrifierions de bon coeur, moyennant la grâce divine, cent mille vies, si nous les avons, avons consenti et consentons très volontiers, par ces présentes, que le dit de Sesseval accomplisse son pieux et louable désir, dans la connaissance que nous avons de sa piété, prudence, suffisance, et plusieurs autres vertus et bonnes qualités que Dieu lui a données.

« Oui, notre très cher Frère, c'est de tout notre coeur que Nous approuvons la sainte entreprise que vous faites pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Allez donc, au nom de la très sainte Trinité, pour la faire connaître et adorer dans les lieux où elle n'est ni connue, ni adorée. Allez, au nom de Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, pour appliquer aux âmes le fruit du précieux sang qu'il a répandu pour elles. Allez sous la protection et sauvegarde de sa divine Mère, pour imprimer dans les coeurs le respect et la vénération qui lui est due, et sous la conduite du bienheureux saint Joseph, de saint Gabriel, de votre bon Ange, des saints Apôtres des lieux où vous irez, pour travailler avec eux à sauver les âmes perdues et abandonnées. Allez, au nom et de la part de notre petite Congrégation, pour faire, dans la Chine et autres lieux où la Providence vous conduira, ce qu'elle voudrait faire par tout l'univers, avec l'effusion de son sang jusqu'à la dernière goutte, pour y détruire la tyrannie de Satan et y établir le Royaume de Dieu. Mais souvenez-vous que, cette oeuvre étant tout apostolique, vous avez besoin d'une intention très pure, pour n'y chercher que la gloire de Dieu, d'une très profonde humilité et défiance de vous-même, d'une grande confiance en son infinie bonté, d'une entière soumission à sa très adorable Volonté et à celle des prélats qui vous tiendront sa place, d'une patience invincible dans les travaux, et d'un zèle très ardent du

salut des âmes, et d'une très sincère cordialité pour les autres ecclésiastiques, et spécialement pour les religieux de la Compagnie de Jésus, avec lesquels Nous vous recommandons très instamment de vivre toujours dans une parfaite union et intelligence. Méditez souvent ces vertus, demandez-les instamment à Dieu, et tâchez de les pratiquer fidèlement. Plaise à la divine Bonté de vous les donner en perfection, avec toutes les autres grâces qui vous sont nécessaires et convenables, pour accomplir parfaitement sa très pieuse Volonté, et pour vous comporter partout comme un vrai missionnaire de la Congrégation de Jésus et Marie, et comme un très véritable enfant de leur très aimable Coeur! Que cet adorable Jésus et cette divine Marie vous donnent, à cette fin, leur sainte bénédiction; qu'elle demeure toujours avec vous, et qu'elle vous précède, accompagne et suive partout et en toutes choses! C'est dans ce souhait que Nous prononçons sur vous, au nom de Jésus et de Marie et en l'amour sacré de leur très charitable Coeur, ces précieuses paroles de la sainte Église: Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria

« JEAN EUDES, Prêtre missionnaire. »

Cet acte, daté de Paris, fut scellé du sceau de la Congrégation, et, à l'époque du P. Martine, on en voyait encore un exemplaire conservé dans les archives du séminaire de Caen.

Ce premier sacrifice fut tôt suivi d'un second. Le P. Barthélemy Meusnier, prêtre originaire de Saint-Germain de Clairefeuille, au diocèse de Lisieux, qui n'était encore que dans la Probation, sollicita la même faveur. C'était un homme de grande vertu, qui édifiait le séminaire de Rouen par ses saints exemples. Le P. Eudes se rendit à ses désirs. Il lui accorda même la grâce d'être incorporé dans la Congrégation, pour soutenir ses forces dans l'exécution de son dessein; et ce n'est qu'après cette pieuse cérémonie, célébrée le 16 avril 1660, que le P. Meusnier alla rejoindre à Paris le P. de Sesseval-Damville, et se préparer à son lointain voyage.

Le P. Eudes poussa la charité plus loin. M. René Brunel, (1). Que la Vierge Marie et son tendre Fils nous bénisse!

LETTRES DES PP. DAMVILLE ET BRUNEL AU P. EUDES.

301 -

prêtre originaire de la paroisse de Saint-Jacques de Lisieux, et curé de Norolles, dans le diocèse du même nom, avait résolu de se consacrer aux missions étrangères. Avant que de partir, il implora du Vénérable la faveur d'être incorporé dans sa Société, « afin », disait-il, « d'y aller travailler, en son nom et comme un de ses membres. » Cette faveur lui fut libéralement octroyée, le même jour qu'au P. Meusnier. Ainsi, la Congrégation, malgré le nombre restreint de ses membres, en fournissait trois, et des meilleurs, pour l'oeuvre d'évangélisation projetée en Orient. Nous disons « des meilleurs », car M. Pallu n'admettait parmi ses missionnaires que des sujets d'élite; et, de ceux qui s'étaient présentés, il en avait renvoyé presque autant qu'il en avait reçu.

Dieu se contenta de leur bonne volonté, à tous les trois. Le P. Meusnier mourut à Paris, à l'âge de quarante-six ans, le 10 août 1661, au moment où il se disposait au départ. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

Le P. de Sesseval-Damville s'embarqua avec le P. Brunel sous la conduite de M. d'Héliopolis, en janvier 1661. Deux lettres, l'une datée d'Alep de Syrie, l'autre de Bagdad, témoignent de leur attachement à la Congrégation de Jésus et Marie, et de leurs généreuses dispositions. Combien, en les lisant, l'âme de leur supérieur dut tressaillir de joie!

« On nous mande », disait la première, « et c'est de la part de M. de Métellopolis, que le roi des

Perses a chassé tous les français de ses États. Mais il me semble que cette nouvelle ne fait peur à personne. Car nous ne voulons pas aller à la Chine; nous voulons seulement que la très sainte Volonté de Dieu soit faite. »

« Nous n'avons point reçu de nouvelles de France », portait la seconde, « depuis que nous en sommes partis, et il n'y a pas d'apparence que nous en avons. Car, si Dieu bénit notre voyage, j'espère que nous serons

302 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

plus tôt que vos lettres à la Chine. Cela va bien; il faut mourir à tout. Cela n'est pas difficile, quand on le veut de la bonne sorte; toutes les opérations de Notre-Seigneur tendent là. C'est ma pensée que, si nous sommes fidèles à ses desseins, nous sommes destinés à la mort, et à être un spectacle à Dieu, aux anges et aux hommes, comme parle l'Apôtre. La raison qui m'en est donnée, est la grandeur de notre vocation, qui n'en a point au-dessus d'elle, et à laquelle toutes les autres sont inférieures. Ainsi, il me paraît que nous devons être les victimes de Notre-Seigneur, qui doivent être par lui mises en leur embonpoint, avant que de pouvoir être présentées au Père Éternel en sacrifice propitiatoire pacifique, et en holocauste. Or, cela ne se peut faire, que l'âme ne soit comme engraisée par ses miséricordes, ornée et embellie par la variété de sa croix, nourrie et entretenue par sa continuelle conversation, et, enfin, unie, abîmée et perdue dans son union. Alors, il faut avouer qu'une telle âme est quelque chose de si grand, qu'elle peut être prise pour Jésus-Christ même, et, par conséquent, qu'elle est la plus agréable victime qu'on puisse offrir au Père Éternel, après Notre-Seigneur-Jésus-Christ. »

Admirables dispositions, qui montrent combien l'auteur de cette lettre - probablement le P. de Sesseval-Damville - avait profité à l'école du P. Eudes! De pareilles âmes étaient mûres pour le Ciel. Dieu se hâta de les cueillir. Le P. de Sesseval-Damville mourut sur mer, le 8 décembre 1663; il était âgé de quarante-trois ans. Le P. Brunel l'avait déjà précédé dans la tombe; il était décédé à Masulipatam, le 16 août de la même année, qui était la quarante-et-unième de son âge(1).

Mais en les cueillant, avant la réalisation de leur dessein, Dieu ne semblait-il pas donner à leurs confrères de France un avertissement salutaire, et les inviter à demeurer dans leur première vocation? Laissons le P. Martine dégager des faits cette importante leçon; en cela, du reste, il s'accorde avec le P. Costil:

(1). Cf. P. MARTINE, Liv. V, pp. 54-60. - P. COSTIL., Annales, T. I, Liv. VI, ch. iv, § 17; Fleurs, T. 11, V, VI.

RÉFLEXIONS DU P. MARTINE.

303 -

« Le mauvais succès de ces trois messieurs donna lieu à plusieurs de croire que Dieu n'approuvait pas leur dessein, et qu'ils auraient dû se borner à leur première vocation, parce qu'il y a, dans la Congrégation, un travail aussi grand et aussi important pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, qu'on peut le souhaiter. Le P. Eudes le pensait bien ainsi. Mais, de peur qu'on ne l'accusât de s'opposer à un plus grand bien par intérêt, il aima mieux acquiescer au jugement des autres, et se soumettre à ce qu'il plairait à Dieu d'en ordonner. Ce n'a pas été la seule occasion, où Dieu a fait paraître qu'il n'approuvait pas ces changements d'état dans les sujets du P. Eudes, sous le prétexte d'un plus grand bien ou d'une plus grande perfection. On a vu encore, dans la suite, plusieurs autres membres, qui, se plaignant du trop de dissipation où exposent les fonctions de la Congrégation, se sont laissés aller à la tentation d'en sortir, pour mener une vie plus recueillie et plus tranquille, soit en particulier, soit en d'autres communautés, et qui n'ont pas été longtemps sans regretter leur détermination, et sans reconnaître qu'il y avait, en cela, de l'illusion. Il n'y a rien, en effet, qu'on puisse désirer pour sa propre perfection qui ne se trouve dans la Congrégation de Jésus et Marie, aussi avantageusement qu'en aucun autre état, quelque saint ou sanctifiant qu'on le suppose(1). »

On ne pouvait mieux dire, et, pour notre part, nous souscrivons pleinement à cette pensée.
(1). P. MARTINE, Liv. V, p. 60.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.**Amitiés et deuils.****(1 6 5 9 - 1 6 6 1) .**

Mort des PP. Le Mesle, Jourdan, Manchon. - Mort de M. Bernières. - Maladie et mort de M. de Camilly. - Mort de M. de Langrie. - Sentiments et lettres du P. Eudes dans ces deuils.

Les PP. Meusnier, de Sesseval-Damville et Brunel ne furent pas les seuls dont, en ces années 1661 et 1663, le P. Eudes eut à pleurer la perte. La mort faucha, coup sur coup, dans les rangs de sa petite troupe, et trois de ses compagnons de la première heure lui furent soudainement enlevés dans la force de l'âge et en pleine activité sacerdotale: les PP. Le Mesle, Jourdan, Manchon.

La sainteté n'éteint pas les affections de l'âme; elle n'endurcit pas le cœur, elle ne le rend ni impassible ni indifférent. La soumission à la Volonté divine, qui s'accomplit, apaisante, dans les régions supérieures de l'esprit, n'empêche pas la souffrance et la douleur, qui éclatent, déchirantes, dans les régions inférieures. Or, nous l'avons dit (1), le P. Eudes avait un cœur des plus sensibles et des plus aimants. C'était le plus tendre, le plus affectueux des pères. Il chérissait ardemment tous et chacun de ses fils, comme il le leur répétait souvent. Néanmoins, il avait pour quelques-uns une affection particulière, - Jésus, parmi ses Apôtres, n'avait-il pas eu ses privilégiés? - et, entre

(1). Cf. T. 1, ch. 111, pp. 77-82.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

ceux-là, ses premiers associés occupaient une place de choix. C'est dire combien il souffrit de leur mort, et de leur mort si imprévue!

Nous savons l'attachement du P. Le Mesle pour la personne de son supérieur(1). A vrai dire, il le vénérât moins comme un chef que comme un père; il avait pour lui toutes les délicates attentions d'un véritable fils. Nul ne savait aussi bien, dans les épreuves et les tribulations qui l'assiégeaient, lui prodiguer d'efficaces consolations. Le P. Eudes, de son côté, le payait largement de retour; il lui rendait, et au-delà, affection pour affection, il se plaisait à le lui affirmer.

« Je vous remercie, » lui écrivait-il, au fort de la désolation, « je vous remercie, autant que je puis, de vos charitables lettres, dont la lecture m'a tiré les larmes, y voyant la très sincère et très cordiale charité que Notre-Seigneur vous a donnée pour moi, et la part très particulière que vous prenez à mes afflictions. Je vous assure aussi, mon très cher Frère, qu'il n'y a personne au monde qui vous chérisse tant que je fais. Vous êtes le seul, de tous nos bons confrères, qui me consolez dans cette tribulation, qui est la plus forte que j'aie eue en ma vie. »

Le P. Le Mesle était supérieur de la maison de Caen, lorsque la mort le frappa, le 21 octobre 1661. Il avait eu, le premier, l'honneur de succéder dans cette charge au saint fondateur, à titre réel et définitif, et il s'y faisait remarquer par sa piété, sa prudence, un zèle très ardent à soulager les âmes dans le tribunal de la Pénitence. A cette nouvelle, le cœur du P. Eudes fut brisé, et il n'eut que la force d'écrire au P. Manchon:

« Je souffre beaucoup de douleur du décès de notre très bon M. de Camilly, - il était mort le 18 octobre (2) - et encore plus de notre très cher frère, M. Le Mesle, l'un de nos meilleurs frères, des plus utiles et des plus affectionnés à notre Congrégation. »

(1). Cf. T. II, ch. 1, p. 11.

(2). Voir plus loin, p. 320.

MORT DU P. LE MESLE.

307 -

Ces quelques mots, mieux que de longues phrases, nous révèlent le brisement de cœur du Vénérable, en même temps qu'ils constituent, pour le défunt, le plus beau des éloges.

Le P. Le Mesle avait vendu ses biens, et le produit, qui se montait à huit cent livres, il l'avait affecté à la construction de l'église du séminaire de Coutances. Pour reconnaître cet acte généreux, Marie lui avait promis de lui en rendre le prix à la fin de sa vie, et, de son côté, Jésus, par la bouche d'une personne fort élevée en grâce, l'avait assuré qu'il lui accorderait les dispositions requises pour bien mourir, puis la vie éternelle, s'il persévérerait dans sa vocation. La condition avait été exactement remplie; aussi sa mort, comme celle des justes, fut-elle précieuse devant le Seigneur. On l'inhuma dans le chœur de l'église de Notre-Dame de Froide-Rue, à côté du P. Vigeon. Il était âgé de cinquante-trois ans; il en avait vécu dix-sept, au service de Jésus et Marie, dans leur Société.

Le P. Le Mesle mourait, le 21 octobre, au lendemain du jour, où, treize ans auparavant, répondant « franchement généreusement, d'un grand cœur », à l'appel de son bien-aimé supérieur, il s'était « offert à vivre pour ces divines personnes, au temps et à l'éternité(1). » Quelque deux mois après, le 27 décembre, le P. Jourdan le suivait dans la tombe, à l'âge, lui aussi, de cinquante-trois ans, dont dix-huit passés dans la Congrégation. En y entrant, il avait fait, avec la Reine des Vierges, un contrat où il l'instituait son héritière universelle :

« Très sainte et très sacrée Mère de mon Dieu », y disait-il, je, Pierre Jourdan, très indigne prêtre de la Congrégation de Jésus et Marie, vous choisis verbalement et de tout mon cœur, pour mon héritière universelle

(1). Cf. T. 11, ch. 1X, pp. 192-193.

308 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

de tout ce que j'ai fait de bon, dit, pensé et enduré, soit intérieurement ou extérieurement, soit spirituellement ou corporellement, tant pour le passé, que pour le présent et l'avenir; ce que je confirme par cet écrit, comme par donation irrévocable. Je vous constitue encore héritière de mon âme et de mon corps, de mon cœur, de ma vie et de ma mort, à laquelle je vous supplie très humblement, ma très sainte Mère et Dame, de vouloir bien assister, pour avoir soin de ce qui vous appartient. Je vous supplie encore, de toute l'étendue de mon âme, de présenter à votre cher Fils ce pauvre et indigne héritage, afin qu'il daigne l'agréer dans le domaine de ses miséricordes et de ses bonté infinies, étant assuré que, quoiqu'il soit moindre en valeur et en mérite que les deux deniers de cette pauvre veuve de l'Evangile, il l'acceptera et le regardera comme un précieux trésor, si vous voulez bien le lui présenter. Ne refusez pas, s'il vous plaît, cette pauvre âme pécheresse, la plus misérable de toutes celles qui ont irrité votre très aimable Fils par leurs infidélités.

« O neuf Chœurs des Anges, ô tous les Saints du paradis, et vous, surtout, qui êtes les favoris de la Dame que je constitue mon héritière aujourd'hui, assistez-moi, au grand jour du jugement, et, par avance, au jugement particulier, contre mes ennemis, en cas qu'ils eussent quelque prétention sur mes œuvres, pensées et paroles, comme ayant toutes été offertes, données et consacrées irrévocablement à la Mère de mon Dieu. Obtenez pour mon âme, qui a tant dissipé de biens que Dieu lui a faits, la parfaite contrition de ses péchés et toutes les vertus nécessaires pour la perfection et augmentation de l'héritage de la sainte Vierge: lui protestant, comme je vous en prends à témoin, que, si je pouvais augmenter cet héritage d'autant de bonnes œuvres et de vertus qu'il y a d'étoiles au ciel, de grains de sable en la mer, d'atomes aux rayons du soleil, et de créatures qui ont été ou qui pourront être produites jusqu'à la fin du monde, ou qui pourraient l'être dans toute l'éternité, je le ferais de tout mon cœur pour l'amour d'une Dame si parfaite et

si accomplie.

« En foi de quoi, j'ai signé et arrêté ce que dessus, le 23 novembre, et ai promis de réciter, tous les jours, le Salve Regina (1). »

De cette donation, le P. Jourdan avait observé scrupuleusement tous les termes. Sa vie sainte et pure l'avait

(1). Le texte, que nous citons et qui est de 1643, n'est que la reproduction de la première donation, faite oralement.

MORT DU P. JOURDAN.

309 -

disposé à une précieuse mort, à laquelle la présence de Marie ne fit point défaut.

C'était, nous l'avons dit (1), un homme fort intérieur et fort mortifié; il excellait à conduire les âmes dans les voies de la plus haute perfection. Un mot de sa bouche leur révélait le néant des choses du monde (2) et la réalité des choses de Dieu. Il aimait la vie retirée du séminaire, mais il ne se déroba point à la vie plus agitée des missions: en tout, il ne cherchait que la gloire de son Maître et les intérêts de ses frères. Sans avoir avec lui la même expansive et délicieuse intimité qu'avec le P. Le Mesle et quelques autres de ses collaborateurs, le P. Eudes professait, pour son mérite et sa vertu, la plus haute estime. Volontiers, nous dirions qu'il avait pour lui la même considération que le P. de Bérulle pour le P. de Condren; et le rapprochement ne paraîtra pas forcé, pour peu qu'on se souvienne que Mme de Blémur appelle ce saint prêtre « un homme d'une vertu sublime. » De cette estime et de cette considération, nous pouvons citer deux traits : le Vénérable lui confia la direction de Mme de Budos, lorsque ses fréquentes et longues absences le forcèrent de s'en décharger(3); il tint à perpétuer sa mémoire dans la Congrégation, en imposant son nom à quelques-uns de ses membres les plus éminents. En voici un troisième plus significatif encore.

Les saints ne sont pas à l'abri des tentations. Parfois même, à leur insu, ils se laissent prendre aux ruses de l'ennemi. Il faut les lumières ou l'action d'autrui, pour les arracher à de pernicieuses illusions, qui, à leurs yeux, revêtent l'apparence du vrai et du bien. Éclairés sur les artifices du tentateur, ils s'en éloignent aussitôt; ils réparent

(1). Cf. T. II, ch. 1, p. 10.

(2). Cf. Ch. X1, p. 186.

(3). Cf. T. 1, ch. X11, p. 276.

310 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

même, par un accroissement de générosité, cette heure de défaillance ou de duperie; ils se vengent de Satan par une marche plus rapide dans les sentiers de la perfection. Ainsi arriva-t-il pour le P. Jourdan. Tenté, un jour, de sortir de la Société, à laquelle, en 1643, il s'était si pleinement donné, il allait exécuter son dessein, quand son supérieur, flairant le piège, se jeta à ses genoux et lui demanda humblement pardon du mécontentement qu'il lui avait, peut-être, involontairement causé. L'humilité du P. Eudes dessilla les yeux du digne prêtre; il se reprit incontinent, il s'attacha plus énergiquement que jamais à sa vocation; et, suivant l'expression du Nécrologe de Rouen, écrit de la main du P. de Bonnefond, « vir simplex ut columba, prudens ut serpens, dilectus Deo et hominibus, simple comme la colombe, prudent comme le serpent, il fut chéri de Dieu et des hommes. »

De tels prêtres se vénèrent plutôt qu'ils ne se pleurent. Ils meurent en odeur de sainteté, et les témoins de leur vie les invoquent avec confiance, après avoir admiré leurs vertus. Tels furent, à n'en point douter, les sentiments du P. Eudes et de ses confrères, à la mort du P. Jourdan. Toutefois, au premier coup de cette nouvelle, le Vénérable en ressentit une douleur extraordinaire, comme il l'écrivit à Mme de Camilly, le 3 janvier 1662 (1), et comme en témoigne la lettre suivante à l'un de ses confrères :

« La divine Volonté soit notre conduite en toutes choses, et notre unique consolation dans nos afflictions!

« En voici une qui m'est très sensible et qui m'a causé une douleur extraordinaire! C'est le décès de notre très bon et très aimable frère Monsieur Jourdan. Mais il est juste, mon très cher Frère, que Dieu soit le maître et que sa très adorable Volonté se fasse plutôt que la nôtre. Si je suivais mes sentiments, je crierais avec douleur et avec larmes:

(l). Voir plus loin, p. 328.

MORT DU P. MANCHON.

3 1 1 -

Siccine separat amara mors? (1) Mais, regardant la très sainte, très sage et très bonne Volonté de Dieu, je crie du plus profond de mon cœur: Ita, Pater; ita, Pater juste; ita, Pater optime, quoniam sic placitum fuit ante te (2) ! »

Pas n'est besoin d'observer que l'amertume de sa douleur fut promptement tempérée par la pensée d'avoir, au ciel, un puissant protecteur.

Décédé au séminaire de Caen, le P. Jourdan fut inhumé auprès du P. Le Mesle dans le chœur de l'église Notre-Dame de Froide-Rue

Le 10 février 1663, M. Auvry écrivait au P. Eudes

« J'ai appris, avant-hier, par la lettre de M. de Saint-Michel, avec une extrême douleur, la mort de notre très bon ami, M. Manchon, qui est une grande perte pour l'Église, et, en particulier, pour votre Congrégation. Car c'était un serviteur de Dieu d'un grand zèle et d'un grand mérite, et qui pouvait vous soulager en beaucoup de choses et affaires importantes. Je suis certain que vous aurez été sensiblement touché de cette mort, et que vous aurez eu besoin de consolation en ce rencontre. Pour mon particulier, en vérité, j'en suis très fâché. Je dis hier la sainte messe pour le repos de son âme, et demandai à Dieu qu'il lui

(1). Est-ce donc ainsi qu'une mort amère nous sépare?

(2). Qu'il en soit ainsi ô mon Père, Père juste, Père très bon, puisque c'est ainsi qu'il vous a plu! P. HÉRAMBOURG, Liv. 11, ch. V1, p. 58.

(3). Notons, pour mémoire, que, cette même année 1661, le cœur du P. Eudes fut encore, quoique moins cruellement, déchiré par deux autres décès, survenus dans la même maison. Le premier, qui se produisit le 13 avril, fut celui d'un frère domestique, nommé Jean Moreau. Originaire du diocèse de Bazas, en Gascogne, il avait édifié pendant douze ans la Congrégation par sa piété, son exactitude à ses devoirs, et une grande affection aux intérêts de la Société. Le second, qui eut lieu le 26 novembre, fut celui d'un oblat; c'est ainsi que portaient les registres de la maison de Caen, au témoignage du P. Costil. Cet oblat s'appelait Charles Guesnetot, dit de la Forêt, il était né à Argentan, Ayant quelque bien, il s'appliquait, avec la permission de ses supérieurs, à soigner gratuitement les malades de la ville de Caen, selon les règles de la chirurgie. Charitable envers les pauvres, il le fut également envers la communauté: il donna cent livres de rente au séminaire et mille livres pour la construction de la chapelle. Tous les deux furent inhumés à Notre-Dame de Froide-Rue.

3 1 2 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

plût le récompenser abondamment de ses travaux et fatigues, qu'il a endurés pour son service. »

Missionnaire infatigable, le P. Manchon ménageait peu sa santé, il ne s'embarrassait point de la vie

présente, et à ceux qui le rappelaient à plus de modération dans le travail, il répondait plaisamment par le proverbe : « Bonne vie, courte vie. » Nous l'avons vu, en 1656, réduit à l'extrémité par les fatigues d'un voyage fait, en pleine chaleur, de Lisieux à Coutances pour les affaires de la Congrégation. Sans les soins assidus de deux habiles médecins, qui se succédèrent jour et nuit auprès de son lit, et sans les prières d'une foule d'âmes intéressées à sa conservation, il eût, vraisemblablement, succombé à la violence du mal. La guérison lui apparut comme une faveur de la miséricorde divine, et, pour la reconnaître, plus que jamais il dépensa ses forces à la réconciliation des pécheurs ou à la formation de prêtres zélés, qui pussent continuer cette œuvre après lui. Il gouvernait le séminaire de Rouen avec une grande prudence et un rare courage, au milieu des dures épreuves de la pauvreté et des attaques jansénistes, quand, dans les premiers jours de février, il fut atteint du mal qui l'emporta, le 6. Lui, qui avait toujours été si fort tourmenté de la crainte des jugements de Dieu, que, la semaine où il devait traiter ce sujet en mission, il en demeurait tout interdit, il expira dans les plus doux sentiments de filiale confiance envers Notre-Seigneur. Marie ne pouvait délaissier, en ce moment suprême, son serviteur fidèle, celui qui avait mis, sa gloire à prêcher les grandeurs et les amabilités de son très saint Cœur. Ne l'enleva-t-elle pas même à temps de la terre, pour qu'il pût, deux jours plus tard, les chanter avec les anges et les saints dans le ciel? Aussi bien, Jésus (1). Cf. Ch. V1, p. 104,

MORT DU P. MANCHON.

3 1 3 -

vivait et régnait souverainement dans cette âme d'élite, selon l'assurance que le Sauveur lui en avait donnée à lui-même en 1653, à la mission de Périers.(1)

Si la mort du P. Manchon fut une grande perte pour l'Église comme, le dit M. Auvry, et, particulièrement, pour l'Église de Rouen, elle fut un sujet de profonde affliction pour le P. Eudes, dont ce saint prêtre était le bras droit et le meilleur ouvrier. Le Vénérable perdait en lui un prédicateur de marque, un grand convertisseur d'âmes, un apôtre dont le zèle ne connaissait aucun obstacle, un supérieur que M. de Champvallon appréciait grandement et honorait de ses faveurs, de même que l'avait fait M. de Matignon; et, tout cela, il le perdait, en pleine maturité, puisque le P. Manchon n'avait que quarante-six ans! Pensée plus affligeante, c'était un compagnon des premiers jours de sa Société qui disparaissait encore! De tous ceux qui avaient partagé ses épreuves et ses difficultés du début, en même temps que ses consolations et ses espoirs, il n'en restait plus désormais qu'un seul à ses côtés: le P. Mannoury! Aussi tint-il à consigner dans son Mémorial le souvenir du cher défunt avec sa propre douleur, et l'article qu'il lui consacra est, dans sa brièveté, un bel éloge de ce vaillant ouvrier du Christ.

« En l'année 1663, Notre-Seigneur et sa très sainte Mère nous ont fait un très précieux don, en nous donnant une grande croix, avec la grâce de la prendre de leur main et de la porter avec une entière soumission à la très sainte Volonté de Dieu: c'a été la mort de notre très cher frère, Monsieur Manchon, qui est décédé à Rouen, le 6 février, avec les dispositions les plus saintes qui se puissent désirer, et après avoir travaillé plus de vingt ans au salut des âmes, et en avoir gagné un très grand nombre à Dieu par quantité de missions. La nouvelle de sa mort nous fut apportée en cette ville de Caen, le huitième de février, jour de

(1) C'est une des nombreuses missions dont le P. Manchon eut la direction.

3 1 4 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

la fête du très saint Cœur de la sainte Vierge, en laquelle Mgr de Bayeux célébra la sainte messe, officia solennellement à Vêpres, assista à une très belle prédication qui fut faite par M. de Than, docteur et religieux de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, et, ensuite, donna la bénédiction avec le très Saint-Sacrement. Ce qui nous donna une consolation dans notre grande affliction. Benedicam Dominum in omni tempore; semper laus ejus in ore meo (1). »

Le cercle de ses communautés n'épuisait pas les trésors de tendresse renfermés dans le cœur du P. Eudes, non plus que la société des apôtres et des disciples ceux du Cœur de Jésus. Au dehors, comme son divin Maître, il avait de solides et pures amitiés, dont l'affection et le dévouement l'accompagnaient dans ses travaux, le soutenaient dans ses entreprises, et auxquelles, en retour, il prodiguait le meilleur de son âme. De ces amitiés, nous l'avons vu, plusieurs avaient été rompues par la mort. En 1616, M. Cospéan et le P. Jean-Chrysostome, en 1649, le baron de Renty, étaient descendus dans la tombe. En 1656, M. Bourdoise, en 1657, M. Olier, avaient disparu à leur tour; et ce dernier décès, quoique prévu, avait vivement affecté notre Vénérable car nous savons les liens intimes qui unissaient ces deux fondateurs et leurs Sociétés (2).

A l'époque où nous sommes parvenus, de nouveaux deuils affligèrent encore plus sensiblement son âme, parce que les liens étaient plus forts, les relations plus étroites et comme journalières, les services rendus plus considérables

(1). « Je bénirai le Seigneur en tout temps; sa louange est toujours en ma bouche. »

(2). Cf. T. 11, ch. XX1, pp. 444-462. - Frappé par la maladie, M. Olier avait été contraint de se démettre de sa cure le 20 juin 1652. Il vécut encore cinq années, avec de grandes souffrances, et consacra ce temps, soit à la direction du Séminaire de Saint-Sulpice, soit à la fondation de quelques nouveaux séminaires dans différentes provinces de France. Il mourut en odeur de sainteté le 2 avril 1657, au Séminaire, sous les yeux de saint Vincent de Paul, qui publia partout qu'il le regardait comme un saint.

MORT DE M. DE BERNIÈRES.

315 -

et presque continus. M. de Bernières en 1659, M. Blouët de Camilly, en 1661, M. de Langrie en 1663 succombèrent, le premier soudainement, les deux autres, après une courte maladie. En 1661, et presque en même temps que son mari, Mme de Camilly fut elle-même aux portes du tombeau, et, peu après, la santé du P. de Camilly, son fils, inspira, elle aussi, de graves inquiétudes. Arrêtons-nous quelque peu sur ces derniers événements, dont plusieurs nous fourniront une nouvelle preuve de ce qu'il y avait d'humain, au vrai et noble sens du mot, dans l'âme du P. Eudes.

M. de Bernières de Louvigny mourut subitement le 3 mai 1659, le jour où l'Église célèbre l'Invention de la Sainte-Croix. Il avait assisté à tous les offices dans la chapelle des Croisiers et y avait fait la sainte communion, suivant son habitude de chaque jour. Après les Vêpres, il s'était rendu à la Congrégation de la sainte Vierge, chez les PP. Jésuites. Puis, rentré à l'Ermitage, il y avait suivi les exercices de la soirée, et s'était, ensuite, retiré dans son oratoire pour prier. A l'heure fixée, un domestique vint l'avertir, comme de coutume, qu'il était temps de prendre son repos. Le pieux gentilhomme lui demanda encore quelques instants, et il continua son oraison. Le domestique, après un court intervalle, revint lui renouveler l'avertissement. Il trouva son maître profondément incliné sur son prie-Dieu, sans parole et sans mouvement: il avait cessé de vivre.

Le Serviteur de Dieu n'avait point été, surpris par la dernière heure: sa vie entière n'avait été qu'une longue préparation à la mort.

«Ma santé est toujours très faible », écrivait-il en 1649, « c'est pourquoi je me hâte de beaucoup aimer en la terre, afin d'aimer aussi dans

316 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

le ciel d'un plus pur amour. Ma vie, apparemment, ne doit pas être longue, et je tâche déjà de vivre avec autant de dégagement que si j'étais mort... Je deviens tellement habitué à ne regarder que Dieu seul, à ne me plaire qu'en lui et à n'avoir de goût que pour lui seul, que je ne puis me réjouir de quoi que ce soit... Dieu est tout, et cela me suffit... L'objet de mes oraisons le plus ordinaire, c'est l'essence divine, en laquelle je

me perds, sans pouvoir dire comment. »

Si l'on en croit même une tradition conservée dans sa famille, il aurait souvent demandé à Dieu la grâce d'une mort subite, et sa prière aurait été pleinement exaucée(1).

La nouvelle de cette fin si imprévue jeta le deuil dans toute la ville, où M. de Bernières comptait un grand nombre d'amis dévoués, et où sa charité avait répandu tant de bons conseils, tant de consolations et d'aumônes. Elle causa surtout une vive et bien douloureuse impression dans la communauté des Ursulines, qui perdaient en lui un protecteur et un conseiller zélé et prudent; elle n'affecta guère moins la communauté de la Mission et son pieux instituteur. Pour celui-ci, M. de Bernières était un ami et un auxiliaire de la première heure, qui l'avait puissamment secondé, non seulement dans la fondation de Notre-Dame-de-Charité et du Séminaire de Caen, mais encore dans la propagation de la dévotion aux Saints Cœurs.

« Allons au Sacré-Coeur de Jésus », écrit-il dans un de ses ouvrages, « nous y trouverons le remède à tous nos maux, la lumière dans les ténèbres, la force dans nos faiblesses, la paix au-dessus de tout sentiment dans nos troubles. »

Directeur de la Compagnie du Saint-Sacrement à Caen(2),

(1). F. LAURENT: M. de Bernières-Louvigny, P. 11, art. 13, pp. 145-146.

(2). La Compagnie du Saint-Sacrement de Caen était fort active, et correspondait fréquemment avec celle de Paris, qui était comme le centre et la mère de toutes les autres. On ne saurait dire quels services elle rendit à la foi et aux œuvres catholiques. Cf. Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement publiées et annotées par le B. P. Dom H. BEAUCHET-FILLEAU - La Cabale des dévots, par YVES DE BRIÈRE. - MM. Pallu, de La Motte-Lambert, Cotelendi faisaient partie de l'illustre Compagnie, et furent grandement aidés par elle dans leur entreprise.

MORT DE M. DE BERNIÈRES.

317 -

après la mort de M. de Renty, il avait plus que jamais prodigué au P. Eudes le secours de son influence, de ses conseils, de ses démarches ou de ses ressources, pour ses missions et pour ses œuvres. De son côté, notre Vénérable visitait fréquemment les solitaires de l'Ermitage, qu'il portait à la ferveur par ses exhortations, par ses écrits et par ses exemples. Enfin, le même dévouement pour la foi, la même soumission aux décrets du Saint-Siège, une égale horreur du jansénisme (1), et une haine égale de la part des sectaires(2), avaient encore resserré les liens de leur longue amitié. C'est assez dire quelle fut la douleur du P. Eudes, en apprenant la mort de ce grand chrétien.

M. de Bernières fut inhumé dans la chapelle des Ursulines, et, sur sa tombe, fut gravée cette épitaphe en style lapidaire, composée par ses disciples. Malgré des expressions forcées et des antithèses recherchées(3), dans le goût du temps, elle est un témoignage sincère de leur amour et de leur reconnaissance pour leur saint directeur, vraiment digne de tous leurs regrets.

« Ici repose M. Jean de Bernières, issu de nobles ancêtres, ancien receveur très intègre du Trésor de France; lequel, en son âge mûr, redoublant d'efforts dans la pratique de la vertu et aspirant à la plus haute perfection, sut communiquer aux autres la bonne odeur qu'exhalait ses paroles et ses œuvres. Solitaire dans la vie publique, pauvre au sein des richesses; au milieu du siècle, lumière brillante et ardente; dans le monde, vivant hors du monde; plein de douceur envers tous, il mourut à lui-même, avant de mourir à la vie, cruel et innocent homicide de soi, afin de vivre tout à Dieu. Théologien instruit par la foi, docteur

(1). Voir ch. XV, p. 248, ce que nous avons dit du démêlé de M. d'Aulnay avec les Ursulines.

(2). Les jansénistes poursuivirent M. de Bernières de leur haine, même après sa mort; ils s'efforcèrent de noircir sa réputation par quantité de faux bruits et d'écrits empoisonnés. Ainsi firent-ils plus tard à l'égard du P. Eudes.

(3). Cela apparaît surtout dans le texte latin, qu'on pourra lire à l'Appendice, Note IX.

318 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

sans avoir pris les degrés, mystique éclairé par l'oraison, prodigue dispensateur et gardien avare des mystères de Dieu; moine sans porter le froc, régulier hors du cloître, prêtre sans avoir reçu les ordres, évêque sans mitre, il dirigea avec sagesse des cénobites. Observateur infatigable d'une règle qu'il avait reçue du Ciel, il s'immola lui-même à Dieu comme une hostie vivante, en se vouant à un célibat perpétuel. Il affermit ceux qui chancelaient dans la foi, flagellant sans pitié l'hérésie janséniste. Il eut pour proches les amis du Christ, pour amis les pauvres, pour ennemis tous ceux qui poursuivaient de leur haine le Souverain Pontife et les hommes religieux. Méprisant les hommes, il fut jugé digne, même par ses adversaires, d'être élevé aux suprêmes honneurs. Vainqueur et captif de la croix, il rendit soit âme à Dieu, le jour où se célèbre l'Invention de la Croix; et son existence, consacrée par la foi, sanctifiée par la charité, fut consommée par l'éternelle union, en l'an 1659. »

En octobre 1661, le P. Eudes se trouvait à Paris, lorsqu'une lettre de Caen lui apprit que M. de Camilly était gravement malade. Il répondit aussitôt à celle qu'il appelait « sa fille aînée » par la belle lettre que voici, où éclate, avec sa foi, toute son affection pour elle et pour le cher « frère du cœur » :

« Plaise à Dieu, ma très chère Fille, que je puisse vous répondre, dans cette occasion de la maladie de notre très aimé frère, ce que Notre-Seigneur a répondu à sainte Marthe et à sainte Madeleine, qui Lui avaient fait dire ce que vous m'écrivez: « Celui que vous aimez est malade », parlant de leur bon frère saint Lazare! Plaise à Dieu, dis-je, pouvoir vous répondre: « Cette infirmité n'est pas à la mort! » Mais, parce que ces divines paroles seraient sans effet en ma bouche, et que c'est à Notre-Seigneur que vous vous adressez, en disant à celui qui tient sa place, quoique infiniment indigne: « Celui que vous aimez est malade »; je supplie de tout mon cœur ce très bon Sauveur, par la très grande bonté, par laquelle il a fait la susdite réponse aux sœurs de Lazare, de vous la faire aussi et de vous dire: « Cette infirmité n'est pas à la mort. »

« Quoi qu'il arrive, ma chère Fille, ces paroles s'accomplissent toujours au regard de notre cher malade, qui est un merveilleux sujet de
(1). Ce qui est.

MALADIE DE M. DE CAMILLY.

319 -

consolation, car il n'y a point de mort pour les vrais enfants de Dieu. « Je suis la résurrection et la vie », dit le Fils de Dieu à sainte Marthe; « celui qui croit en moi, encore qu'il fût mort, vivra, et tous ceux qui vivent et qui croient en mon nom, ne mourront jamais. » Consolons-nous, ma très chère Fille, en la vue de ces grandes vérités, et dans le souvenir de ce qui nous a été dit par notre bon Sauveur.

« Il est vrai, je vous l'avoue, que, quoique cela modère beaucoup ma douleur, il n'empêche pourtant pas que mon cœur ne soit très affligé de savoir notre pauvre et cher frère du cœur, M. de Camilly, en cet état, et vous, ma chère Fille, avec tous les vôtres, dans l'angoisse où vous êtes, et dans le péril de tomber malade de ces dangereuses maladies. Je supplie mon Jésus, de tout mon cœur, de vous conserver, toutefois non pas selon ma volonté, mais selon la sienne.

« Il me semble que je vois, par votre lettre, que ce bon Sauveur met dans votre cœur, ma bonne Fille, les dispositions qui y doivent être en cette occasion. Cela ne me console pas peu; je l'en remercie infiniment et le supplie de vous les conserver et augmenter pour sa gloire; car il n'y a point de temps auquel il soit tant glorifié dans une âme, comme le temps de l'affliction, quand on le porte chrétiennement. Tâchons donc de le faire, ma très chère Fille, prenant celles qu'il nous donne de sa main, et les souffrant avec toute l'humilité, la résignation et l'amour qui nous sera possible. »

Mais un ami ne songe pas seulement à ceux qui sont en santé et que l'angoisse étreint auprès du lit d'un malade; il s'intéresse aussi, il s'intéresse surtout au malade lui-même, qu'il chérit davantage en raison du danger qu'il court; s'il est chrétien, il se préoccupe de son âme plus que de son corps. Ainsi fait le P. Eudes. Après avoir consolé et réconforté Mme de Camilly, en reportant ou, plutôt, en soutenant sa pensée dans les plus hautes régions de la foi, il n'hésite pas à la placer en face de la plus douloureuse des éventualités: la mort prochaine de son mari, et à lui rappeler ses devoirs en cette triste conjoncture:

« Si vous voyez notre très cher frère en péril, prenez le petit livre que j'ai fait, qui s'appelle : le Contrat de l'homme avec Dieu; vous y trouverez, environ dans la moitié du livre, plusieurs actes tout formés,

320 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

qui contiennent les dispositions avec lesquelles il faut mourir chrétiennement, et la manière, au commencement de ces actes, d'en user au regard du malade qu'on assiste, pour les lui faire pratiquer sans l'incommoder. Je voudrais que tous ceux qui assistent les malades eussent ce livre. Il serait bon aussi que vous vissiez ce qui est à la fin de l'exercice de la Préparation à la mort, qui est dans le Royaume de Jésus, tout à la fin.

« Enfin, ma très chère Fille, je supplie Notre-Seigneur d'être lui-même votre force et votre conduite, et d'accomplir parfaitement, en vous et dans tous les vôtres, sa très adorable Volonté; et je supplie sa très précieuse Mère de vous loger et garder dans son Cœur maternel, en la manière qui sera la plus agréable à cette divine Volonté. C'est en l'amour sacré de ce très bon Cœur que j'embrasse mille fois notre très cher malade et que je prononce sur lui, sur vous, et sur tous les vôtres, ces saintes paroles : Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria. Amen(1). »

Le jour même où le P. Eudes écrivait cette lettre, 18 octobre 1661, M. de Camilly expirait. Il en était averti le samedi suivant, 21, en même temps que de la maladie de Mme de Camilly, frappée à son tour. Le courrier étant parti, il ne put consoler aussitôt « sa chère, sa bonne, son unique fille », ni lui donner les conseils que comportait son état. Il le fit seulement le vendredi, 25. La lettre est fort longue, nous n'en citerons que des fragments(2). Mais, auparavant, commençons par donner celle qu'il écrivit à ses confrères de Caen, en cette conjoncture. S'il y avoue sa profonde douleur, combien son âme se reprend vite et se relève par les plus hautes pensées de la foi!

« La divine Volonté soit notre unique consolation dans nos afflictions!

« Elle fait toutes choses avec tant de sagesse et de bonté, qu'il n'y a qu'à la regarder dans tous les accidents qui nous arrivent, pour être consolés. J'avoue pourtant que cette consolation n'empêche pas que, selon les sens, je ne souffre beaucoup de douleur du décès de notre très

(1). Pour cette lettre, comme pour les suivantes, cf. le Recueil des lettres du P. Eudes.

(2). Voir la lettre entière, Appendice, Note X.

LE P. EUDES À Mme DE CAMILLY.

321 -

bon Monsieur de Camilly. Nous avons perdu un très sincère et très fidèle ami! Mais je parle humainement, en disant que nous avons perdu; car, après tout, qui ne perd point Dieu, ne perd rien. Puis, nous ne perdons point nos amis, quand Dieu les tire auprès de soi. Au contraire, nous les possédons mieux, et ils nous sont plus utiles au Ciel qu'en la terre. Mais il faut leur aider à y aller bientôt, car il arrive souvent qu'on demeure longtemps en chemin. Je prie tous nos chers frères, etc.(1) »

Écoutons-le, maintenant, tour à tour épancher sa pensée dans le cœur de Mme de Camilly et lui

prodiguer les consolations solides d'une religion éclairée, les conseils pratiques que réclame son état:

« Je ne m'arrête point à vous dire, ma très chère Fille, combien je suis affligé et angoissé, car cela est indicible. Certainement, je connais bien par l'expérience que vos douleurs et vos angoisses sont mes douleurs et mes angoisses. J'ai reçu vos lettres samedi, après que la poste fut partie, et, ainsi, je n'ai pu vous répondre qu'aujourd'hui, ce qui m'a été un surcroît de peine d'être si longtemps sans vous donner quelque petite consolation. Mon Dieu! ma chère Fille, que mon affliction et mon angoisse est grande, de ce que je ne suis point maintenant auprès de vous, pour pleurer avec vous, et pour vous assister dans l'état où vous êtes! Mais c'est la très adorable Volonté de Dieu qui en dispose ainsi, et qui fait tout par une bonté infinie vers nous, et pour le mieux. Qu'elle soit donc adorée, bénie et louée éternellement dans tous ses ordres! Jamais nous n'avons eu, ma très chère Fille, et nous n'aurons jamais, peut-être, une si belle occasion de glorifier Dieu, et de nous rendre agréable à sa divine Majesté, que celle-ci; ne la laissons donc pas passer, sans en faire tout le plus saint usage que nous pourrons. »

Et le Vénérable indiquait à sa chère malade les sentiments dont elle devait être animée dans son épreuve: 1e se reconnaître incapable d'en bien user, et, néanmoins, en demander la grâce avec confiance; 2e s'humilier sous la puissante main de Dieu, comme méritant, par ses péchés, toutes les afflictions du monde, et accepter toutes celles qu'il lui plaît d'envoyer; 3e adorer la très sainte Volonté de
(1). P. HÉRAMBourg, Liv. II, ch. V1, p. 59.

322 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Dieu, et se soumettre et abandonner totalement et sans réserve à son bon plaisir; 4e remercier Dieu, de tout cœur, des afflictions, qui sont un don beaucoup plus précieux que les consolations; 5e offrir ses douleurs, ses angoisses, ses soupirs et ses larmes à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère, en actions de grâces de leurs douleurs et de leurs angoisses, de leurs soupirs et de leurs larmes; 6e embrasser sa croix, pour l'amour du divin Crucifié; 7e s'unir à Marie, au pied de la croix de son Fils bien-aimé, soumise, dans sa douleur, à la Volonté de Dieu, et lui sacrifiant ce qu'elle a de plus cher, 8e prier le Fils et la Mère d'unir ses peines et ses afflictions aux leurs, de les bénir et les sanctifier par les leurs, à la gloire de la très sainte Trinité; 9e leur offrir, à la même fin, toutes les afflictions qui ont été, sont et seront dans l'univers, spécialement celles des personnes qui n'en font pas un bon usage; 10e prier les Anges et les Saints, ainsi que la sœur Marie, de faire toutes ces choses pour elle. Après quoi, le Vénérable ajoutait .

« Ne voulez-vous pas bien sentir ces choses, ma chère Fille, et vous unir à ceux qui les font ou feront pour vous? Oui, sans doute, vous le voulez. Dites donc, pour cette intention, de tout votre cœur : Amen, amen, fiat! fiat!

« Si vous êtes en péril, voici plusieurs choses que je vous prie de faire pour l'extérieur et pour l'intérieur. »

Pour l'extérieur, le Serviteur de Dieu lui prescrivait; 1e de payer ses dettes, si elle en avait quelque'une; 2e de se réconcilier avec les personnes avec lesquelles elle aurait eu quelque différend, et, même, de demander pardon à ses domestiques; 3e de donner sa bénédiction à tous ses enfants, au nom de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, en leur recommandant de vivre dans la crainte de Dieu et la charité mutuelle; 4e de faire quelque aumône aux pauvres.

Pour l'intérieur, il l'exhortait: 1e à ne point s'inquiéter

LE P. EUDES À Mme DE CAMILLY.

323 -

de faire une confession générale, mais à s'exciter à la Contrition de tous ses péchés: 2e à se préparer à la réception du Saint-Viatique et de l'Extrême-Onction, en union avec tous les saints qui les ont pieusement

reçus en mourant; 3e à se faire lire, à divers intervalles, les actes préparatoires à la mort, contenus dans le Contrat de l'homme avec Dieu, et dans le dernier chapitre du Royaume de Jésus; 4e à gagner l'indulgence plénière concédée aux associés du Rosaire; 5e à se donner à Notre-Seigneur, pour mourir dans les dispositions avec lesquelles lui, sa sainte Mère et ses Saints sont morts, spécialement l'humilité, la confiance et l'abandon à la divine Volonté; 6e à prier sa sœur de l'abbaye de Sainte-Trinité et la Mère Patin, qu'on fit pour elle les Exercices de la Préparation à la mort, tels qu'ils se trouvent dans le Royaume de Jésus; 7e enfin, à mettre son appui et sa confiance en la seule miséricorde du Sauveur et en l'intercession de Marie.

Il continuait en ces termes

« Au reste, ma très chère Fille, je désire vous faire un don de la meilleure manière qu'il me sera possible, et voici ce que c'est. J'ai dit hier et aujourd'hui la sainte Messe, pour supplier Notre-Seigneur de vous donner trois choses: la première, de vous donner, en la manière qu'il connaît que cela se peut faire et qui lui sera le plus agréable, toutes les grâces et tous les dons qu'il lui a plu et qu'il lui plaira me faire en toute ma vie, toutes les saintes messes que j'ai dites et que je dirai, toutes les missions que j'ai faites et que je ferai, et, généralement, tout ce qu'il m'a fait et me fera la grâce de penser, de dire, de faire intérieurement et extérieurement et de souffrir pour son service; la deuxième, de vous donner toutes les saintes messes, toutes les missions, et, généralement, toutes les bonnes oeuvres qui, par sa grâce, ont été faites et qui se feront à jamais dans notre Con. Congrégation; la troisième, de vous donner toutes les âmes qu'il m'a données et qu'il me donnera, par sa grande miséricorde, dans toutes les missions que j'ai faites et que je ferai.

«Et, afin de faire, de mon côté, tout ce que je puis faire, pour vous

324 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

mettre en possession de ces trois choses, après avoir adoré l'amour infini par lequel Notre-Seigneur a donné à sa très sainte Mère tout ce qu'il a reçu de son Père, et lui en avoir rendu grâces, je me suis donné et me donne derechef à ce divin amour de Jésus vers sa très chère Mère, qui est sa Mère et sa Fille tout ensemble; et, en union de ce même amour, je vous ai donné et vous donne pour jamais, ma très chère Fille, et irrévocablement, les trois choses susdites en la manière la plus parfaite que je vous les puisse donner, selon la très sainte Volonté de Dieu; et ce, pour contribuer, de tout ce que je finis, au parfait accomplissement de tous les desseins que Sa divine Majesté a eus sur vous de toute éternité, et afin qu'il soit autant glorifié en vous pour jamais qu'il désire d'y être glorifié. »

On ne peut nier, à cette lecture, que les âmes saintes n'aient entre elles, pour se manifester leur affection, des sentiments et un langage, d'ingénieuses inventions, des libéralités d'une richesse infinie, que ne connaissent ni même ne soupçonnent les simples humains. Elles vivent en des régions célestes, où les profanes ne pénètrent point.

En retour de ces dons, le P. Eudes demandait trois choses à Mme de Camilly: 1e qu'elle confiât au P. Dudy ce qu'elle pourrait avoir à lui dire; 2e qu'elle laissât au P. Blouët ses reliquaires, et à lui le rosaire et le bâton de la sœur Marie; 3e et c'est par là qu'il termine, qu'elle intercédât au Ciel pour la Congrégation de Jésus et Marie et la maison de Notre-Dame-de-Charité. Ici, il faut l'entendre de nouveau:

« La troisième et principale chose que je vous demande, ma très chère Fille, c'est que, quand Dieu vous aura fait miséricorde, ce que vous devez attendre avec confiance de son infinie bonté et des intercessions de notre divine Mère et de notre bonne Soeur, vous ayez un soin tout particulier, dans le Ciel, de notre Congrégation et de la maison de Notre-Dame-de-Charité. Pour cet effet, je vous prie, ma chère Fille, de trouver bon que je vous constitue et établisse, dès maintenant, au nom de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère, la procureuse et la sollicitieuse de toutes nos affaires spirituelles et temporelles, pour

les procurer et solliciter auprès de Dieu, de la bienheureuse Vierge, de notre bonne Sœur, de tous les saints Anges et de tous les Saints.

LE P. EUDES A Mme DE CAMILLY.

3 2 5 -

N'acceptez-vous pas cette commission, ma très chère Fille, et ne vous donnez-vous pas au Fils de Dieu et à sa divine Mère, pour l'accomplir soigneusement, selon leur très sainte Volonté, et pour tâcher de nous obtenir, pour maintenant, de la divine Bonté quatre choses principalement: 1^e plusieurs bons frères et excellents ouvriers, pour nous aider à travailler au salut des âmes; 2^e la grâce de bâtir une église à Caen, en l'honneur du très saint Coeur de notre très honorée Mère; 3^e une maison à Paris, avec une église ou une chapelle, pour y célébrer la fête de ce même Coeur; 4^e le succès des affaires de Rome pour nos bonnes Sœurs, et, outre cela, sitôt que vous serez au Ciel, demandez le salut de M. Le Haguais, votre frère, et de votre bonne fille, Mme de Camilly, et de tous ses enfants et les vôtres.

« Je vous donne tous les jours la bénédiction, et, plusieurs fois, dans la sainte Messe, je supplie notre bon Jésus, etc. (1). »

Mme de Camilly n'alla point au ciel plaider la cause du P. Eudes et de ses instituts; elle resta sur la terre pour se sanctifier toujours davantage à leur contact, et les assister dans leurs besoins. Revenue à la santé, elle sentit amèrement son veuvage; et le Vénérable, confident de sa peine, chercha, quoique affligé lui-même, à l'adoucir par les plus hautes considérations de la foi. Il lui écrivit donc, le 1^{er} novembre 1661, et sa lettre serait entièrement à citer :

« Je rends grâces infinies à Notre Seigneur Jésus et à sa très précieuse Mère de votre meilleure santé, ma très chère et bonne Fille, dont j'ai reçu une grande consolation. Oui, ma très chère et unique Fille, ce sera de bon cœur, je vous assure, que je vous écrirai souvent; car, comme vos lettres me consolent toujours, ce m'est aussi une consolation de vous écrire. Mais que vous dirai-je, ma bonne Fille, pour vous consoler dans votre affliction, la plus grande que vous ayez jamais eue, et que vous aurez peut-être jamais? Voici ce que j'ai à vous dire, qui est ce que je me dis à moi-même:

« N'est-ce pas la très adorable Volonté de Dieu qui dispose et ordonne tout ce qui arrive en ce monde ici? Oui, sans doute. Cette adorable Reine n'est-elle pas infiniment sage, infiniment puissante et infiniment bonne, pour savoir, pour pouvoir, et pour vouloir conduire tout ce qui
(1). Voir, Appendice, Note XI, le texte entier de cette lettre.

3 2 6 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

nous arrive, jusqu'aux plus petites choses et aux moindres circonstances, en la manière qui est la plus avantageuse pour la gloire de Dieu et pour notre bien? Oui, certainement. Cela étant ainsi, c'est donc une chose infaillible, que ce qui nous est arrivé est pour la plus grande gloire de Dieu et pour notre avantage. Quoi donc? Nous affligerions-nous d'une chose, en laquelle Dieu est glorifié, et qu'il a faite par une bonté infinie vers nous? Consolons-nous donc, ma très unique Fille, et ne nous abandonnons pas davantage à la désolation; mais consolons-nous, parce que nous savons que notre très cher frère de cœur M. de Camilly, est du nombre de ceux qui verront la face du Père céleste, et qui l'aimeront et le béniront éternellement. Réjouissons-nous aussi, ma bonne chère Fille, parce que cette vie est courte, et que, bientôt, moyennant la divine Miséricorde, nous verrons ce très aimé frère, et nous louerons éternellement avec lui la divine Bonté, pour toutes les faveurs qu'elle nous-a faites. Obéissons à la voix du Saint-Esprit, qui nous dit: Pleurez un peu sur le défunt, d'autant qu'il est en repos. Il parle de celui qui a vécu en la crainte de Dieu, tel qu'est notre très cher défunt. En parlant du méchant, il dit: Pleurez toujours. Hélas! oui, il faudrait pleurer éternellement, et en larmes de sang, ceux qui n'ont pas vécu en chrétiens. Mais, au regard de celui qui a vécu et qui est mort chrétiennement, il faut faire ce que Dieu dit, pleurer, un peu. »

Et le Vénérable poursuit, en assurant la pieuse veuve que son mari vivra éternellement de la vie des enfants de Dieu, et en l'engageant à ne plus vivre elle-même que pour son véritable Époux, qui est Jésus (1).

Huit jours se passèrent, sans qu'il reçût aucune réponse. Craignant que l'excès de sa douleur n'eût de nouveau compromis la santé de Mme de Camilly, il lui adressa, le 8, cette autre lettre, pleine d'une tendre anxiété:

« Que faites-vous, ma pauvre affligée? Que faites-vous? En quel état êtes-vous maintenant? Ne tâchez-vous point de modérer votre douleur? Écrivez-moi un peu vos dispositions, ma bonne chère Fille; il me semble qu'il y a longtemps que je n'ai rien de vos chères lettres. Je pense à toute heure à vous, ma très unique Fille, et je porte continuellement

(1). Voir, Appendice, Note XII, la fin de cette lettre.

LE P. EUDES À Mme DE CAMILLY. 327 -

vos afflictions dans mon cœur. Mais, si nous ne sommes pas maîtres de nos sens dans une angoisse si amère, tâchons, ma très chère et bonne. Fille, d'élever souvent notre esprit vers notre Père céleste, pour lui dire ces saintes paroles, que son Fils Jésus, notre Chef très adorable, lui a dites dans la plus cuisante et pressante douleur qui fut et qui sera jamais, et pour nous donner à l'esprit de soumission, de résignation et d'amour, avec lequel ce divin Sauveur les a dites: « Pater, non mea, sed tua Voluntas fiat! (1) » Disons et redisons souvent ces sacrées paroles, comme aussi celles-ci, qui sont encore sorties du Cœur tout aimable et de la bouche adorable de ce même Jésus: « Ita, Pater, quoniam sic placitum fuit ante te(2); oui, mon très bon Père, qui faites toutes choses avec une sagesse et une bonté infinie, je veux tout ce que vous voulez, et je le veux, parce que tel est votre bon plaisir. C'est vous qui m'aviez donné ce cher mari, c'est vous qui me l'avez ôté, votre nom soit béni!(3) »

Novembre et décembre s'écoulèrent, calmant la douleur de la sainte veuve, apportant au Vénérable de nouvelles épreuves. Son séjour à Paris se prolongeait toujours, et il se prolongea jusqu'au Carême de 1662. Les affaires qu'il avait à traiter, notamment la fondation d'une maison dans la capitale, n'arrivaient pas à se conclure. Et pourtant, qu'il eût désiré les voir aboutir heureusement, dans l'intérêt de sa Société, et pour la plus grande gloire du très saint Cœur de Marie, auquel il voulait élever une église dans la grande ville!

Ce fut donc de Paris que, le vendredi 3 janvier, veille du courrier, il adressa ses vœux de nouvel an à « sa chère fille » et à tous les siens. Son âme était attristée par la mort du P. Jourdan et par la mauvaise santé du P. Blouët. Aussi, les premiers mots qui tombent de sa plume sont-ils une plainte, mais une plainte tout imprégnée de soumission amoureuse à la Volonté divine:

(1). « Père, non ma volonté, mais la vôtre! »

(2). « Oui, Père, puisqu'il vous plaît ainsi. »

(3). Voir, Appendice, Note XIII, la fin de cette lettre.

328 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

« MA TRÈS CHÈRE ET BONNE FILLE,

« La divine Volonté soit notre conduite en toutes Choses et notre unique consolation en toutes nos afflictions!

« En voici une qui m'est très sensible, - la mort du P. Jourdan, - et qui me cause une douleur extraordinaire! Mais j'adore, je bénis, j'aime de tout mon cœur la très adorable et aimable Volonté de mon Dieu, qui nous doit être plus chère et plus précieuse infiniment que toutes les vies des hommes et des anges,

si elles étaient nôtres. L'état de notre très aimé frère, M. Blouët, m'est encore une autre affliction qui me tient fort à cœur. Je le conjure de n'omettre rien de tout ce qu'il pourra faire pour sa santé... »

Arrêtons-là ces citations déjà bien longues. Qui donc, après cela, accusera la religion de dessécher le cœur, et la sainteté de tarir la source des affections humaines? Où trouver plus de tendresse, plus de sensibilité, jointes à des pensées plus hautes, à des dispositions plus parfaites? C'est bien là un homme qui souffre, qui pleure, qui ressent toute l'étreinte de la douleur, et qui n'a point honte de l'avouer; il paie très simplement son tribut à la nature, et il permet très simplement aux autres de le payer. Mais cet homme est un saint, et, le regard au ciel, il sait modérer, il demande qu'on modère et l'affliction du cœur et l'effusion des larmes; car, pour le chrétien, la mort n'est point une mort, c'est le commencement de la véritable vie!

Tels furent aussi les sentiments qui éclatèrent chez le Vénérable, à l'occasion de la mort de M. de Langrie. Nous avons dit le dévouement du bon président pour Notre-Dame-de-Charité et pour la Congrégation de Jésus et Marie. Ce que nous n'avons pas fait connaître, c'est le principe, c'est la raison de ce dévouement. Il devait au P. Eudes son retour à Dieu, il lui devait aussi, à lui et au P. Mannoury, ses progrès dans les voies de la perfection. Le Serviteur de Dieu l'aimait d'une affection très tendre, témoin cette lettre

MORT DE M. DE LANGRIE.

329 -

écrite au P. Blouët de Camilly en 1659, lors d'une grave maladie de M. de Langrie.

« Jésus soit béni éternellement de la meilleure santé de notre très cher M. de Langrie!

« Vos lettres d'aujourd'hui m'ont redonné la vie. Ce n'est pas que nous ayons mis notre appui et notre confiance en la créature. Non, Dieu nous en garde! Mais quel moyen de ne pas ressentir la perte d'un si bon et si cordial ami, qu'il a plu à la divine Bonté de nous donner? Quand il lui plaira, pourtant, de nous l'ôter, et tous les autres, nous tâcherons de dire le mieux qu'il nous sera possible: « Dominus dedit, Dominus abstulit; sicut Domino placuit, ita factum est: sit nomen Domini benedictum!(1) Assurez-le, s'il vous plaît, que nous prions Dieu pour lui, mais que nous ne demandons autre chose, sinon que sa très adorable Volonté s'accomplisse en lui.»

M. de Langrie méritait cette affection par sa piété et par ses vertus. Il avait une grande dévotion au saint Cœur de la bienheureuse Vierge, à tel point qu'il donna à toutes les religieuses de Notre-Dame-de-Charité un exemplaire de l'office composé en son honneur par le P. Eudes, et qu'il s'obligea, par contrat, à verser une somme de six mille livres pour la construction de la chapelle du séminaire de Caen, qui devait avoir ce Cœur pour patron. Charitable envers les pauvres, bon et généreux envers tous, franc et loyal dans ses relations, il excella, surtout, dans l'humilité dont il donna des exemples bien rares. D'un caractère emporté, il lança, un jour, un placet aux talons de son laquais; aussitôt, il se mit à genoux devant lui pour lui faire satisfaction. Le P. Mannoury, son confesseur, afin de le corriger de ses impatiences, lui avait enjoint de donner, à chaque faute, quarante sols aux pauvres, ou de demander pardon à genoux, quand il serait seul avec ses domestiques. Le saint président observa fidèlement cette recommandation; il enchérit même sur l'ordre reçu, si bien qu'il s'agenouillait

(1). « Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a ôté; il a été fait, comme il a plu au Seigneur: que le nom du Seigneur soit béni! » (Job, 1, 21).

330 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

devant les externes comme devant ceux de la maison et baisait la terre avec humilité, sans se mettre en peine de ce qu'on en pouvait penser. Il mourut à Caen dans l'octave de l'Immaculée-Conception 1663, et, suivant sa volonté expresse formulée dans son testament, le jour même de cette fête, il fût inhumé dans l'église du séminaire de Coutances auprès de la sœur Marie, « espérant », disait-il, « ressusciter un jour

avec elle, pour aller ensemble au devant de Jésus-Christ. » Le P. Eudes pria beaucoup pour lui, et il eut la joie d'être averti que ses prières et ses sacrifices avaient été agréés de Dieu. L'année suivante, célébrant la messe pour le cher défunt, il vit une flamme avec de la fumée au côté de l'Épître. Au dernier jour de l'année, cette flamme s'éleva et disparut, cependant qu'une voix intérieure le remerciait et l'assurait que son ami allait jouir de Dieu (1). »

Tant il est vrai que l'amitié véritable, l'amitié chrétienne, plus forte que la mort, ne se brise pas aux portes du tombeau.

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. V, ch. V11, § 35.

CHAPITRE VINGTIÈME.

Épreuves nouvelles : Affaire de l'Ermitage. (1 6 5 9 - 1 6 6 2).

Un article du Mémorial. - Lettre du P. Eudes au M. Blouët de Camilly. -L'Ermitage: projet et fondation ; description; les Solitaire, leur régime de vie; leur aversion des jansénistes contenue par M. de Bernières; provocations de leurs adversaires; le nom du P. Eudes accolé à celui de M. de Bernières; manifestations antijansénistes dans les rues de Caen, d'Argentan, de Sées, sources d'attaques contre le P. Eudes. - Autres grandes afflictions.

A la date de 1659, le Vénérable écrit, dans son Mémorial:

« Vers la fin de 1659, et sur le commencement de l'année 1660, Dieu permit que je fusse méprisé, déchiré et calomnié extraordinairement, ce qui m'affligea néanmoins fort peu, et presque point, par une grâce spéciale de la divine Bonté, dont elle soit louée et glorifiée à jamais! »

Il affirme le même fait dans une lettre du 17 décembre 1659, adressée de Rouen au P. Blouët de Camilly, pendant les exercices préparatoires à l'ordination des QuatreTemps (1) :

« Les grands chiens de ce pays », lui dit-il, « n'ont ni mordu ni aboyé, que je sache, le petit chien blanc aux oreilles noires. Mais, à Caen, on le mord, on le déchire, et on le met en pièces pour le sujet que vous savez. Il appartient à un maître qui saura bien le défendre, comme il lui plaira. S'il prend plaisir à le voir houspiller et dévorer, fiat fiat. J'espère, néanmoins, qu'il défendra son pauvre petit chien, et qu'il lui donnera la force de mordre, d'égorger et de faire mourir les ennemis de son Maître, qui sont les péchés des hommes. »

(1). Cf. Ch. XV11, p. 278.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

« Nous ignorerions », dit le P. Costil, « la clef de cette énigme, si la Providence ne nous avait conservé des personnes qui ont été témoins de ce qui se passa alors dans cette ville. Voici le fait. » Et ce fait, il le raconte assez brièvement, sans une suffisante précision. Qu'on nous permette de le narrer avec plus d'ampleur: l'intérêt, la vérité, la clarté, croyons-nous, y gagneront. Il y a là, en effet, un point d'histoire locale qu'il importe de connaître, parce qu'il jette un grand jour sur ce que nous avons dit au sujet du jansénisme dans le diocèse de Bayeux, en particulier à Caen (1).

Le P. Jean-Chysostome avait conseillé à M. de Bernières de faire bâtir une maison de retraite, où il pût vivre isolé et dans un profond recueillement. Là, il se livrerait à l'oraison sans trouble et avec plus de suite; là, plusieurs serviteurs de Dieu viendraient le rejoindre, heureux d'y trouver la solitude. De cette maison, ce fut le bon Père lui-même qui traça le plan, arrêta le nombre et la grandeur des chambres, fixa tout ce qui devait accompagner le petit bâtiment. Telle fut l'origine de l'Ermitage, nom choisi par ce saint religieux. Divers obstacles obligèrent de différer l'exécution de ce projet, qui ne fut entièrement réalisé qu'en 1649.

La porte d'entrée du monastère des Ursulines était séparée de la rue par une avant-cour assez vaste, qui n'était point contenue dans l'enceinte de la clôture. Ce fut cet emplacement que choisit M. de Bernières, et, pour fournir aux frais de la construction, il vendit à la communauté, pour le prix de trente-deux mille écus, une terre noble qu'il possédait dans la paroisse d'Athis, près de Maltot.

(1). Cf. T. 11, ch, XX11, p. 516; Appendice, Note XXXIII.

Élevé entre cour et jardin, avec sept ouvertures de front sur chaque face, l'Ermitage fut un édifice sévère et, sans ornements, mais dont l'ensemble offrait un aspect assez imposant. Ses murailles épaisses d'un mètre, ses hauts pignons, les grandes fenêtres en lucarnes, à tympan, les uns triangulaires, les autres circulaires, qui éclairaient le second étage, les ouvertures carrées du rez-de-chaussée et des appartements supérieurs, présentaient tous les caractères de l'architecture du xvii^e siècle. A ces appartements, doubles, vastes, d'une belle hauteur, on accédait par un escalier de pierre fort commode, qui allait jusqu'aux combles (1).

L'édifice achevé, M. de Bernières s'y retira avec plusieurs de ses amis, ecclésiastiques et laïques, qui le regardaient comme leur maître, et désiraient se former, par ses exemples et sous sa direction, aux exercices de la vie contemplative. Le nombre des Solitaires ne fut jamais considérable. Le fondateur, dans une lettre du 4 juillet 1645 au P. Jean Chrysostome, exprime son intention de n'en admettre que cinq ou six. Quand ils se dispersèrent après sa mort, on en comptait dix seulement. Il est bien à croire que tel fut leur chiffre habituel. Plusieurs des membres de la Société

(1). « La maison de l'Ermitage a été conservée en grande partie. C'est la première avec claire-voie que l'on rencontre à gauche dans la rue Singer, en partant de la rue Saint-Jean. Quoiqu'elle ait été transformée par les modernes propriétaires, on la reconnaît encore sans peine, quand elle ne serait pas clairement indiquée sur le plan de la ville publié, en 1705 par N. de Fer. C'est, en effet, la seule maison de cette rue qui porte quelque cachet du xvii^e siècle. Par sa façade principale, elle ressemble à peu près maintenant aux nouveaux hôtels bâtis, dans le voisinage, sur l'ancien fonds des Ursulines. Le second étage a été exhausé, et les lucarnes remplacées par de grandes fenêtres carrées. Cette façade, en outre, a été ornée de deux bandeaux et d'une corniche, deux colonnes d'ordre ionique encadrent la porte principale, qui était autrefois alignée au mur. Mais, du côté du jardin, l'Ermitage a gardé à peu près son aspect primitif. » E. LAURENT, M. de Bernières-Louvigny, P. 11, art. 3.

des Bons-Amis y séjournèrent en 1659(1); M. Boudon lui-même y passa environ trois mois en 1653(2), et M. de Montmorency-Laval vint s'y fixer en 1655 (3). Laissons l'archidiacre d'Évreux nous exposer brièvement le régime de la maison:

« Je puis vous assurer », dit-il, « que, pendant le temps que j'ai eu le bonheur d'y passer, je n'y ai jamais ouï d'autres entretiens que ceux de l'oraison; on n'y parlait d'autre chose, et c'était la plus douce récréation de ce saint lieu. Les discours, les nouvelles du monde n'y avaient aucun accès. Il n'y avait point d'exercices de piété fixés par la règle, la journée se passant en une oraison perpétuelle. L'on se levait de grand matin, et tout le temps était employé au service de Dieu. M. de Bernières ne sortait que pour les besoins de sa charge et pour les bonnes œuvres dont il prenait soin. »

Comme bien l'on pense, le pieux directeur de l'Ermitage inspirait à ses disciples son ardent amour de l'Église et son opposition, nous dirions presque son aversion, contre tous ceux qui ne se montraient pas entièrement soumis aux décisions du Saint-Siège; et la parole du P. Eudes, dans ses visites et ses conférences, ne pouvait que fortifier ces sentiments dans leurs âmes. Le zèle des jeunes solitaires, enflammé par le silence et par la méditation, irrité quelquefois par les vexations, sinon injustes, du moins très rigoureuses exercées contre le Serviteur de Dieu et ses confrères, qu'ils l'honoraient de leur vénération et de leur confiance, vraisemblablement, aussi, surexcité par les manifestations imprudentes de leurs adversaires, garda-t-il toujours, dans son expression, la mesure et la réserve conseillées par l'Apôtre, lorsqu'il dit: Oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem(4)? Il est permis d'en douter.

(1). Cf. T. 11, ch. XXIV, p. 551, Note 1.

(2). Cf. Ibid. ch. XXV, p. 558.

(3). Cf. Ch. X, p. 158.

(4). Il faut de la sagesse, mais contenue en de justes limites.

LES SOLITAIRES DE L'ERMITAGE.

335 -

régnait alors, dans la ville de Caen, une assez grande agitation, provoquée par les partisans des doctrines nouvelles. Nous en trouvons l'aveu dans Laffetay (1).

« Au lieu de les combattre », écrit-il, « comme c'était leur droit, quelques prédicateurs appartenant aux ordres religieux se permirent des invectives déplacées contre certains membres du clergé de Caen, qu'ils croyaient favorables à ces nouveautés. Ils les désignaient par des allusions plus ou moins transparentes, et défendaient aux fidèles de recourir à leur ministère, sous peine d'excommunication. On cite, entre autres, un bénédictin, lequel, prêchant un jour sur la fréquentation des hérétiques et les dangers auxquels elle nous expose, poussa l'extravagance jusqu'à déclarer que saint Martin, ayant eu à se reprocher cette faiblesse, en faisait pénitence au séjour des bienheureux, et que, en souvenir de sa faute, l'Église avait supprimé le Credo à l'Office de sa fête. Les supérieurs de la grande abbaye réprimandèrent le malencontreux orateur, et Mgr Servien écrivit au curé de Saint-Julien, archiprêtre de la ville, pour lui ordonner de mettre un terme à ces déclamations insensées. »

On l'accordera sans peine, il était difficile à des jeunes gens, à la foi ardente, de ne pas se mêler quelque peu à ces premières escarmouches. Cela leur devint plus difficile encore, après le différend survenu entre l'abbé d'Aulnay et les Ursulines, que nous avons raconté plus haut(2). Cependant, du vivant de M. de Bernières, leur juvénile ardeur demeura contenue; ils ne se laissèrent point emporter aux extravagances qu'on eut à leur reprocher après sa mort, et qui, selon nous, furent, en grande partie, la conséquence des noires calomnies répandues contre leur saint directeur. Car, alors, outrés de tant de mauvaise foi, et n'ayant plus sa main ferme pour les modérer, ses conseils

(1). LAFFETAY : Histoire du diocèse de Bayeux, ch. V11, p. 109. Laffetay se montre bien sévère pour M. de Bernières, homme de foi vive et pure, homme d'action catholique, comme tout vrai membre de la Compagnie du Saint-Sacrement.

(2). Cf. Ch. XV, P, 248.

336 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

prudents pour les guider, ils cédèrent aux emportements du zèle, ils affichèrent publiquement et sans retenue leur haine contre le jansénisme, ils se livrèrent, dans la rue, à des manifestations inconvenantes. Mais, nous tenons à le redire, ils y étaient provoqués par des adversaires passionnés et violents; et, de cette assertion, nous apportons la preuve que voici.

Le corps de M. de Bernières avait été inhumé dans la chapelle des Ursulines, entre les autels de saint Marin et de saint Théodore. Les ennemis de l'Ermitage crièrent à la profanation, prétendant que les admirateurs du pieux gentilhomme avaient voulu lui décerner des honneurs qui ne sont dus qu'aux saints canonisés. « On l'avait enchâssé », disaient-ils, « entre deux saints martyrs exposés à la vénération des fidèles. » Accusation ridicule, puisque tout avait été réglé entre les Ursulines et les supérieurs ecclésiastiques, et que rien ne s'était fait contre les usages de l'Église catholique; mais accusation bien propre à irriter les jeunes disciples du défunt, qui se firent un devoir de riposter à leurs adversaires et de défendre, contre des insinuations calomnieuses, la mémoire de leur vénéré maître.

C'est aux violences et au déchaînement de ce parti, plus bruyant que nombreux, autour d'une tombe, que le Vénérable fait allusion dans la lettre précitée. Il ne se pouvait que, dans leur fureur, ces gens n'accolassent le nom de notre saint apôtre à celui de M. de Bernières. Tous deux n'étaient-ils pas unis dans un même sentiment de réprobation pour leur refus d'obéissance au Saint-Siège, dans une même action pour combattre leurs erreurs et leur révolte?

Mais les choses allèrent plus loin, et nous arrivons, enfin, au fait annoncé par le P. Costil.

Les solitaires demeurés à l'Ermitage, après la mort de

LES SOLITAIRES DANS LES RUES DE CAEN.

337 -

leur directeur, y restèrent jusqu'au mois de janvier 1660, sans commettre aucune indiscretion notable. A cette époque, l'un d'eux tomba dangereusement malade. C'était, au témoignage du P. de Montigny, « M. Dudouit, l'un des membres les plus remarquables de la Société. » Il fallait appeler, pour lui donner les derniers sacrements, le curé de Saint-Jean, leur paroisse. Le malade refusa positivement de recevoir le Saint-Viatique de ses mains, parce qu'il le soupçonnait très fort de jansénisme. Ce refus causa une telle impression sur ses confrères, qu'ils abandonnèrent l'Ermitage, pour aller habiter une autre maison située à l'extrémité de la ville, sur la paroisse Saint-Ouen, dont le curé, M. Guilbert, avait toute leur confiance.

Ils y avaient repris leurs exercices de piété, lorsque « le 3 février 1660 », dit Prouverre, le 4, d'après le P. Martine, - « poussés d'un zèle, que plusieurs ont taxé d'exagération, cinq de leur compagnie, ayant communié très dévotement le matin, comme ils faisaient tous les jours, après de fortes sollicitations d'un bon ou mauvais esprit, s'en allèrent ensemble, par les rues de la ville, depuis l'église Saint-Ouen jusqu'à celle de Saint-Jean », s'arrêtant dans les carrefours, les mains jointes sur la poitrine et criant à haute voix : « Mes chers Frères, priez Dieu pour la ville de Caen, qui est remplie de jansénistes. Il n'y a que M. Guilbert, dont vous puissiez apprendre la pureté de la doctrine (1). »

Leur air, leur ton d'hommes inspirés, leur accoutrement en désordre, - les prêtres étaient sans collet, les laïcs sans cravate, - étonnèrent le peuple et fixèrent l'attention. Le brevet d'orthodoxie décerné par eux à M. Guilbert, à l'exclusion des autres curés de Caen, choqua beaucoup de (1). D'après Prouverre, ils auraient aussi excepté le curé de Saint-Gilles.

338 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

personnes; car, nul ne l'ignorait, les curés de la ville avaient signé, devant l'Official, un écrit dans lequel ils attestaient ne connaître aucun janséniste dans Caen, et, depuis la publication des bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII, n'avoir rien entendu enseigner, prêcher, ou avancer de contraire à leurs décisions, ce qui, soit dit en passant, est contredit par une lettre de M. de Guerville, citée dans l'appendice de notre deuxième volume(1), et par cette affirmation du P. Martine que « le nombre des novateurs ne laissait pas d'être grand dans la ville(2). » - Quoi qu'il en soit, un conseiller du parlement de Rouen, qui passait, s'offensa de cette saillie, et fit arrêter et jeter en prison nos prédicateurs improvisés. Bientôt après, interrogés par le juge sur le motif de leur démarche, ils répondirent, les yeux baissés, par ces seuls mots : « L'intérêt de la vérité; » et tel fut leur accent de sincérité que le juge, tout interdit, se contenta de leur demander : « Qu'est-ce que la vérité ? » et de les condamner « comme imprudents » à quelques jours seulement de détention.

« Cette action », dit Prouverre, « a été vue de tout le royaume et regardée de bien différentes manières, étant improuvée de plusieurs sages et savants comme indiscrete, considérée de quantité d'autres, très vertueux et doctes, comme une chose mystérieuse; sur quoi, il fut fait beaucoup d'écrits par de très habiles hommes, pour et contre, tant sur ce qui vient d'être dit que sur ce qui sera encore raconté. Les auteurs de cette action étaient connus comme très sages, de grande érudition et d'esprit très docile; et, depuis, ils ont mené une vie irréprochable et de vertu exemplaire. »

Rendus à la liberté, nos jeunes gens sortirent de la ville avec trois de leurs camarades, qui n'avaient point pris part à la manifestation; puis, ils se séparèrent pour retourner (1). Cf. T. 11, Appendice, Note XXXIV, p. 78.

(2). P. MARTINE, Liv. V, p. 62.

SCANDALES À ARGENTAN.

339 -

dans leurs familles, sauf quatre, qui, sans doute, n'ayant point de parents, suivirent l'un d'eux chez sa mère à Silly, au centre de la forêt de Gauffern (1). Là, nouveaux Solitaires, ils continuèrent leurs pieux exercices, vivant dans la prière et la mortification, loin de tout commerce humain. Dans leur nombre, ils comptaient un prêtre, qui leur disait la messe chaque jour et les communiait.

Ils étaient arrivés à Silly, le 15 février, premier mardi de carême. Or, il se trouva que la station quadragésimale était prêchée, à Saint-Germain d'Argentan, par M. Jean Le Noir, théologal de Séez, licencié en Sorbonne et prédicateur distingué, mais d'un caractère ardent et opiniâtre, et plutôt favorable qu'hostile aux erreurs du jansénisme. Il avait déjà évangélisé plusieurs fois Falaise et Argentan, et sa parole, par instants trop peu contenue, avait soulevé de fréquents murmures, notamment parmi le clergé de cette dernière ville.

Les prédications de M. Le Noir, cette année-là, étaient très mal accueillies. Pour protester contre elles - car le théologal, en vertu de sa dignité, avait le droit de prêcher dans telle paroisse du diocèse qu'il lui plaisait, sans y être appelé, et même contre le vœu du curé, - prêtres et laïcs avaient placé une statue de la Vierge au-dessus du portail de l'église, et fait peindre en noir le serpent qu'elle foulait aux pieds, avec cette inscription: *Flagellum jansenistarum, ora pro nobis* (2). L'allusion était manifeste. Le théologal dénonça le fait à l'évêque, M. de Médavy, dont il avait la faveur. L'évêque ordonna de remplacer l'inscription par celle-ci: *Scutum verae fidei, ora pro nobis* (3). L'appariteur de l'officialité fut envoyé à Argentan pour exécuter la

(1). A. A huit kilomètres d'Argentan.

(2). Fléau des jansénistes, priez pour nous.

(3). Bouclier de la vraie foi, priez pour nous.

340 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

sentence: la foule s'amassa houleuse, le hua, et l'eût lapidé, sans l'intervention de plusieurs magistrats.

Ces événements surexcitèrent à nouveau les solitaires de Silly, dont la vie édifiante et mortifiée ainsi que leur haine contre les jansénistes avaient gagné les sympathies des habitants d'Argentan. Vers la fête de l'Ascension, 4 mai, quatre jeunes ecclésiastiques demandèrent à s'agréger à leur société; ils furent admis avec empressement. Après s'être exaltés, tous ensemble, par leurs fervents exercices et par des considérations sur les périls que courait la foi, le vendredi qui précéda la Pentecôte, ils sortirent de leur retraite au nombre de sept, et suivis de sept ou huit femmes arrivées la veille même de Falaise, ils se transportèrent à Argentan, dont ils parcoururent toutes les rues en criant: « Suivez Jésus-Christ; la foi se retire de France, allons au Canada. » Puis, ils regagnèrent leur retraite, sans parler à personne, sans manger, épuisés de chaleur et de lassitude. On voulut leur remontrer la folie de tels actes, mais, dit Prouverre, « ils donnèrent de fortes raisons, qui mirent à bout les plus intelligents. »

Tout n'était pas fini, du reste. Le lendemain, veille de la Pentecôte, les solitaires partirent pour Séez, toujours suivis des dames de Falaise et chantant: « *A jansenistis libera nos, Jesu* (1). » Arrivés dans cette ville, ils recommencèrent la scène d'Argentan. Finalement, ils furent arrêtés, condamnés à deux mois de prison, et, leur captivité terminée, retournèrent à Silly, où ils continuèrent leur vie de piété et de mortification, puis se dispersèrent, sur les conseils d'hommes sages, sans cesser jamais de mener une vie exemplaire.

Or, de ce zèle indiscret, on voulut, à Caen et à Rouen,

(1). « Des jansénistes, délivrez-nous, Jésus ».

rendre responsable le P. Eudes, sous prétexte qu'il avait été l'intime ami de M. de Bernières, et que, depuis sa mort, on l'avait encore vu plusieurs fois à l'Ermitage.

Après l'équipée de Caen, ce fut un déchaînement formidable contre lui dans la capitale de la Normandie, où il se trouvait pendant le carême de 1660: il le déclare lui-même au P. du Pont, dans une lettre du 4 mars.

« Mon cher Frère, les croix me viennent de tous côtés: si le bon Dieu ne me soutenait, j'en serais accablé. Car j'en ai, depuis peu, des plus pesantes et des plus sensibles que j'aie jamais eues. »

Après les manifestations d'Argentan et de Sées, les attaques redoublèrent. Ses ennemis profitèrent des nouvelles imprudences des solitaires, pour calomnier sa conduite et sa direction. Il dut même, dans la suite, plutôt que de donner prise à leurs critiques, refuser l'entrée de ses séminaires à quelques-uns de ces jeunes gens, qui avaient l'intention de s'y retirer:

« Vous avez fort bien fait », écrit-il au P. du Pont, le 27 novembre 1661, « vous avez fort bien fait de ne pas les recevoir chez nous. Car nos bienfaiteurs font courir ici secrètement un imprimé, qui porte malicieusement que j'étais le directeur de l'Ermitage, et d'autres disent que ceux qui ont fait ces folies dans les rues de Caen et ailleurs étaient des nôtres. La source de semblables tromperies est la vanité, laquelle, étant une fois entrée dans un esprit, n'en sort que très rarement et très difficilement. C'est ce que la sœur Marie avait dit plusieurs fois à M. de Bernières, qu'autant d'âmes il mettrait dans la voie de l'oraison passive, car c'est à Dieu de les y mettre, il les mettrait dans le chemin de l'enfer. »

« Non pas », observe le P. Costil avec raison, « que ces indiscrets y eussent été mis par l'avis de ce grand homme; mais, ayant voulu s'y introduire d'eux-mêmes, ils tombèrent dans cette grossière illusion de l'Esprit de ténèbres(1). »

(1). Cf. P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. V, ch. V1, § 31. - P. MARTINE, Liv. V, pp. 60-66. - E. LAURENT, M. de Bernières-Louvigny, P. M, art. 1 et 12. - P. DE MONTIGNY, Liv. VIII, pp. 326-335.

Ce qui déchaînait la calomnie contre le Vénérable, c'est, nous l'avons dit, qu'il se faisait un devoir de n'avoir aucune relation avec quiconque était accusé de jansénisme, c'est qu'il tenait à honneur d'être parfaitement soumis au Souverain-Pontife et de méconnaître toutes ses décisions. Au reste, qu'on le déchirât, de vive voix ou par écrit, il bénissait Dieu, de tout son cœur, d'être trouvé digne de souffrir quelque chose pour l'amour et à l'exemple de son divin Maître (1). Mais passons à d'autres épreuves plus douloureuses pour son cœur.

« En l'année 1661 et 1661 », écrit-il dans son Mémorial, « Dieu me fit la grâce de me donner plusieurs grandes afflictions, partie par les médisances et calomnies du monde, partie de la part de quelques personnes qui me sont fort chères et qui me causèrent, durant plusieurs mois, des douleurs et des angoisses les plus sensibles que j'aie jamais souffertes en toute ma vie. Benedicam Dominum in omni tempore; semper laus ejus in ore meo. »

Quelles furent ces autres grandes afflictions, qui lui vinrent de la part de personnes fort chères? Nous ne saurions le dire, non plus que ses premiers biographes. S'agit-il de ses difficultés avec la Mère Patin et du voyage de M. Boniface à Rome, dont nous parlerons plus loin? S'agit-il, simplement, de noires calomnies, publiées contre lui, et acceptées par quelques personnes amies? Ou bien, serait-ce, chose plus grave, une opposition ou une divergence d'idées dans quelques membres de sa Congrégation? Les fondateurs de société ont souvent connu ce genre d'épreuves, et elles ont été pour eux de beaucoup les plus cruelles.

Nous ne faisons qu'énoncer cette dernière hypothèse, en confessant que nous ne trouvons rien qui la (1). Le même zèle contre l'erreur jansénienne, plus encore que sa fermeté à soutenir les intérêts de Dieu en face des grands de la terre, attirera au P. Eudes de nouvelles persécutions dans la capitale, en 1660 et 1661. Voir ch. XX11 et XXIII.

AUTRES GRAVES AFFLICTIONS.

343 -

justifie, soit chez le P. Costil, soit chez le P. Martine; et, pourtant, ils nous ont conservé le souvenir de semblables faits.

Enfin, pour terminer cette matière, transcrivons ces lignes de son Mémorial, à l'année 1659 .

« Je ne dois pas oublier sept autres faveurs que Notre-Seigneur et sa sainte Mère nous ont faites, dont je suis particulièrement obligé de les remercier. »

Or, la cinquième est ainsi mentionnée

« M'étant trouvé plusieurs fois en de grands périls de perdre la grâce de mon Dieu et de tomber dans l'enfer du péché, il m'en a préservé, par l'entremise de ma très honorée Maîtresse et très bonne Mère, la sacrée Vierge Marie. Confitebor tibi, Domine Deus, in toto corde meo, et glorificabo nomen tuum in aeternum, quia misericordia tua magna est super me, et eruisti animam meam ex inferno inferiori. Sit laus tibi, Mater gratiae, sit laus tibi, Mater misericordiae, quoniam ab hoste me protexisti; sit laus tibi, Mater mea charissima, ab omni creatura in saecula saeculorum. Amen (1).»

Est-ce à l'époque de sa vie que nous relatons, ou dans les années qui précédèrent, que le Vénérable courut ces dangers de perdre la grâce de Dieu? Il est bien difficile de le décider; car, parmi les faveurs qu'il mentionne, il en est d'ordre général, par exemple la sixième et la septième, et une autre qui remonte à l'année 1656, nous voulons dire l'enlèvement du corps de la sœur Marie. Si nous en parlons, c'est pour qu'on se souvienne bien que les saints n'échappent point à la condition commune.

Dans ces dangers, faut-il voir, d'autre part, de graves,

(1). « Je vous célébrerai, ô Seigneur, de tout mon cœur, et je glorifierai votre nom éternellement, parce que votre miséricorde sur moi est grande, et que vous avez arraché mon âme à l'enfer. Louange à vous, Mère de grâce, louange à vous, Mère de miséricorde, parce que vous m'avez protégé contre l'ennemi; louange à vous, à ma très chère Mère, de la part de toute créature dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il! »

344 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

de très graves tentations? Nous le croyons sincèrement, puisque le Vénérable l'affirme. Ne savons-nous pas, d'ailleurs, que les saints y sont exposés, comme les autres hommes, que ces tentations viennent de la chair, ou qu'elles viennent de l'esprit. Saint Benoît, saint Ignace, sainte Thérèse, sainte Jeanne de Chantal en sont des exemples mémorables. Le mal n'est pas d'être tenté, mais de céder, mais d'être vaincu. Si l'on triomphe, comme le fit le P. Eudes, et comme l'ont fait les saints précités, ces dangers, si pressants soient-ils, sont une source de mérite, d'accroissement de grâce, de vertu et de gloire. Au ciel, on en glorifiera, le Sauveur éternellement et avec plus de puissance; éternellement on chantera ses infinies miséricordes et celles de son auguste Mère, par laquelle tout secours est donné, toute victoire remportée, comme le confesse si bien, en son Mémorial, le Serviteur de Dieu.

Table des matières.

3 4 5 -

CHAPITRE VINGT-UNIÈME.

Séjour à Rouen : le P. Eudes et Notre-Dame-de-Charité.

(1 6 5 9 - 1 6 6 0).

Séjour à Rouen. de décembre 1659 à mai 1660. - Lettre du P. Eudes la Mère Patin: paix, confiance, abandon, dévotion à l'Enfant Jésus. - Lettre du P. Eudes à la sœur Marie de la Nativité Herson: paix, humilité, patience, soumission et abandon à la divine Volonté, obéissance aux supérieures, fidélité aux Règles, cordialité et douceur. - Mort de la sœur Marie de l'Enfant-Jésus de Bois-David: lettre du P. Eudes à cette sœur, pendant son postulat: anéantissement de soi, résignation et abandon à la Volonté de Dieu; vertus de cette sœur; lettre du P. Eudes à la Mère Patin: soumission, joie, prières. - Réponse de la Mère Patin; le songe de la sœur Marie de la Nativité, la fête du saint Cœur de Marie à Notre-Dame-de-Charité. - Lettre du P. Eudes à la Mère Patin: sa joie, ses relations avec les Visitandines de Rouen, recommandations pour le carême. - Voyage à Paris: lettre du P. Eudes aux religieuses de Notre-Dame-de-Charité: union de sa volonté à celle de Dieu; sa confiance en la Mère Patin; demande de prières; souhaits et recommandations. - Autre lettre à la sœur Marie de l'Assomption.

3 5 7 -

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.

Missions à Paris.

(1 6 6 0)

Voyage du P. Eudes à Paris. - Mission des Quinze-Vingts: immense succès; témoignages de M. d'Argenson, de M. Auvry, de saint Vincent de Paul; attitude des missionnaires en face du jansénisme et de la division entre religieux et prêtres séculiers; autres missions suscitées par leur zèle et leur exemple. - Mission promise à M. de Poussé, curé de Saint-Sulpice. - Mission de Mauregard. - Mission de Saint-Germain-des-Prés : lettre du P. Manchon au P. Le Mesle; débuts du P. Blouët de Camilly; le P. Eudes et la Reine-Mère; M. Paillot et ses célèbres catéchismes; cérémonie de clôture et remontrances à la Reine-Mère, procession générale, les adieux et l'enthousiasme de la foule; faux bruits d'arrestation, M. d'Urfé député par la Reine-Mère auprès du P. Eudes. - Deux établissements dans Paris empêchés par les intrigues des ennemis du Vénérable. - Lettre du P. Ignace Joseph de Jesus-Maria.

3 7 9 -

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

Le Culte du Saint Cœur de Marie: Approbations et Fêtes.

(1 6 6 1 - 1 6 6 4).

Le P. Eudes à Ableiges: ses sentiments pendant un orage. - La fête du 8 février chez les Bénédictines du Saint-Sacrement: remontrances à la Reine-Mère. -- Contrat d'alliance avec les Bénédictines de Montmartre.- Tentatives d'établissement à Paris: le cardinal de Retz, M. de Marca. - Maladies du P. Eudes. son détachement de toutes choses. - Approbations nouvelles du livre De la Dévotion, etc. »: MM. d'Héliopolis et de Métellopolis, sept docteurs de la Sorbonne, M. Henri de Maupas, M. du Saussay, M. de Champvallon, M. de Montmorency-Laval, M. de Nesmond. - Nouvelle édition de la Dévotion au très Saint Cœur, etc. » - Amortissement de la rente due à la ville de Caen, et pose de la première pierre de la chapelle du futur séminaire : sa dédicace au très saint Cœur de Jésus et de Marie.

4 0 1 -

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME.

Notre-Dame-de-Charité : Voyage de M. Boniface à Rome.

(1 6 6 0 - 1 6 6 3).

Nouveaux projets du P. Eudes pour l'approbation de Notre-Dame-de-Charité par le Saint-Siège. - M. Boniface: son caractère; répugnances de la Mère Patin et lettre du P. Eudes pour les vaincre, elle finit par céder. M. Boniface à Rome: sa lettre au P. Eudes; renseignements et démarches. - Formation des Règles des Pénitentes : lettres du P. Eudes à la Mère Patin. - Allées et venues, dépenses de M. Boniface, divergences de vue entre la Mère Patin et le P. Eudes. - Prières à Notre-Dame-de-Charité, pour le succès des démarches de M. Boniface; difficulté de trouver de l'argent; maladie de la Mère Patin et son rétablissement, son refus de verser de nouvelles sommes: lettre du P. Eudes, demeurée sans réponse. - Insuccès final de M. Boniface, ses causes; utilité de ses démarches. - Souffrances morales du P. Eudes: lettre de la sœur Marie de la Nativité, réponse du Vénérable. - Union du P. Eudes et de la Mère Patin.

4 2 1 -

CHAPITRE VINGT- CINQUIÈME.

La Congrégation de Jésus & Marie. M. Boniface à Rome.

(1 6 6 0 - 1 6 6 1).

Méprise du P. Costil relativement à la rénovation des pouvoirs des missionnaires en 1659. - Lettres de recommandation de M. de Lesseville, de Louis XIV, d'Anne d'Autriche, de M. de Champvallon, de M. de Matignon. - L'ambassadeur de Créqui. - Le grand coup de M. Boniface et son échec. - Une lettre de la Secrétairerie d'État; le P. Eudes et la Mission; affaire de la garde corse. - M. Boniface sollicite des pouvoirs; D. Alberici; sommaire de la discussion du 3 juillet 1663 et valeur des griefs émis; solution et départ de M. Boniface. - Lettre de la Sacrée Congrégation au cardinal Grimaldi: le cardinal Grimaldi et le P. Eudes; échange de lettres; incomplète concession; mesure dilatoire.

4 4 9 -

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME.

Ouvrages et Missions.

(1 6 6 2 - 1 6 6 6).

Publication des Méditations sur l'humilité et des Entretiens de l'âme chrétienne avec son Dieu; valeur et vogue, sujet. - 1663: Missions de Saint-Germain-la-Campagne, de L'Étanville, de Saint-Lô: la ville de Saint-Lô, empressement des huguenots aux instructions, un émissaire janséniste, succès du P. Eudes. - 1664.: Mission de Meaux: la ville, zèle de l'évêque et du clergé, témoignage du P. du Plessis; missions de Ravenoville et de Cretteville-en-Beauptois: lettre du P. Eudes au P. de Bonnefond. - 1665: mission de Granville: empressement des populations, maladie et guérison du P. Eudes, établissement de la fête et de la confrérie du Saint Coeur de Marie; mission de Châlons: M. Vialart et ses vertus épiscopales, la ville de Châlons, bénédictions extraordinaires accordées aux travaux du P. Eudes; voyage du P. Eudes et de quelques missionnaires à l'abbaye de Clairvaux; mission de Saint-Pierre de Caen: succès inespéré. - 1666: Mission du MesnilDurand, de Cérisy-Montpinchon, du Château de Caen, de Saint-Eny. - Le Bon confesseur: plan et valeur, divers témoignages.

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME.

Approbation de Notre-Dame-de-Charité à Rome.

(1665-1666).

Reprise des démarches pour l'approbation de Notre-Dame-de-Charité: Les abbés de Rancé et Georges à Rome; arrivée et influence déterminante du cardinal de Retz. - Bulle d'Alexandre VII. - Joie de la Mère Patin, à l'annonce de la bulle - Lettre du P. Eudes. - Une révélation de la Sainte Vierge au P. Eudes. - Expédition et promulgation de la bulle; examen et profession des Religieuses; sermon du P.Eudes. - Dernière opposition des échevins. - Rédaction des Constitutions de Notre-Dame-de-Charité: plan général, et quelques points spéciaux; caractère propre; les Souhairs du Vénérable à ses Filles; inanité de quelques reproches adressés au pieux Fondateur.

CHAPITRE VINGT-UNIEME.**Séjour à Rouen : le P. Eudes et Notre-Dame-de-Charité.****(1 6 5 9 - 1 6 6 0) .**

Séjour à Rouen. de décembre 1659 à mai 1660. - Lettre du P. Eudes la Mère Patin: paix, confiance, abandon, dévotion à l'Enfant Jésus. - Lettre du P. Eudes à la sœur Marie de la Nativité Herson: paix, humilité, patience, soumission et abandon à la divine Volonté, obéissance aux supérieures, fidélité aux Règles, cordialité et douceur. - Mort de la sœur Marie de l'Enfant-Jésus de Bois-David: lettre du P. Eudes à cette sœur, pendant son postulat: anéantissement de soi, résignation et abandon à la Volonté de Dieu; vertus de cette sœur; lettre du P. Eudes à la Mère Patin: soumission, joie, prières. - Réponse de la Mère Patin; le songe de la sœur Marie de la Nativité, la fête du saint Cœur de Marie à Notre-Dame-de-Charité. - Lettre du P. Eudes à la Mère Patin: sa joie, ses relations avec les Visitandines de Rouen, recommandations pour le carême. - Voyage à Paris: lettre du P. Eudes aux religieuses de Notre-Dame-de-Charité: union de sa volonté à celle de Dieu; sa confiance en la Mère Patin; demande de prières; souhaits et recommandations. - Autre lettre à la sœur Marie de l'Assomption.

Lorsque les solitaires de l'Ermitage se livraient, à Caen, aux excès que nous venons de relater, il y avait près de deux mois que le Vénérable avait quitté cette ville. En effet, en décembre 1659, il donnait, au séminaire de Rouen, les exercices préparatoires à l'ordination de Noël. D'autre part, devant y donner encore ceux de l'ordination de la Passion ou du Samedi-Saint - la date reste indéterminée (1), - peut (1). La lettre du P. Eudes au P. Blouët de Camilly, datée du 31 mars (Voir p. 279), semblerait bien indiquer que l'ordination vient de se faire. Or, Pâques étant le 28 mars en 1660, le 31 était le mercredi de Pâques.

346 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

être même prêcher le carême à la cathédrale, il y demeura parmi ses confrères, les soutenant et les consolant dans leurs épreuves, les aidant dans leurs travaux, leur imprimant, à eux-mêmes et à leur œuvre, la direction qu'il désirait.

Cette longue absence, qu'un voyage à Paris et les missions des Quinze-Vingts et de Saint-Germain-des-Prés devaient prolonger au-delà de toute prévision, nous a valu de fort belles lettres du Vénérable aux religieuses de Notre-Dame-de-Charité. Ces lettres nous montrent une fois de plus, avec la confiance que mère et filles avaient en lui, sa tendresse pour elles, son expérience et sa sagesse consommées dans la conduite des âmes. Citons-en quelques-unes.

Le 24 décembre 1659, le P. Eudes écrit, en ces termes, à la Mère Patin, pour la rassurer sur son état, et l'inviter à modérer ses mortifications.

« MA TRÈS CHÈRE ET BONNE MÈRE,

« Le divin Enfant Jésus soit le Cœur de votre cœur et l'Esprit de votre esprit!

« Tout ce que vous m'écrivez de l'état et des dispositions de votre âme, est une preuve certaine que ce très aimable Sauveur a un amour très particulier pour vous. Il n'y a rien à craindre, ma très chère Mère, votre affaire est en bon état. Demeurez en paix et confiance, et en abandon de tout ce que vous êtes, pour le temps et l'éternité, à la très adorable Volonté de Dieu, qui a établi son règne dans votre cœur, et qui y régnera éternellement dans la bienheureuse Éternité. Mais Je vous prie, ma très chère Mère, de ne vous persuader point que vous puissiez ni deviez faire maintenant ce que vous avez fait autrefois; mais, au

contraire, vous devez modérer beaucoup vos mortifications, et donner à votre corps le repos et tous les soulagements, qui vous sont nécessaires pour votre santé. Si vous faites cela, je vous assure que vous ferez une chose bien agréable à Dieu, et beaucoup plus agréable que si vous faites autrement. »

LETTRE A LA SŒUR MARIE DE LA NATIVITÉ. 347 -

La lettre se termine par des conseils à toutes les religieuses, relatifs au temps de la Sainte-Enfance

« Je salue très cordialement toutes nos chères soeurs en général, et chacune en particulier, et les supplie de rendre bien, tous les jours, leurs devoirs au divin Enfant et à sa sainte Mère et à saint Joseph, et de s'efforcer, à qui mieux, d'imiter l'humilité de cet Enfant-Dieu, sa simplicité, son innocence, son obéissance, sa douceur, sa tendresse et la cordialité de sa charité, et surtout son grand amour vers sa très bénite Mère, et de n'oublier pas de recommander au Fils et à la Mère celui qui est, en l'amour de leurs très saints Coeurs,

« Ma très chère et bonne Mère,
« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, ptre MiSSre (1). »

La sœur Marie de la Nativité Herson, sa nièce, souffrait de voir son absence se prolonger; et elle lui en avait exprimé le regret, sans doute à l'occasion du nouvel an, en même temps que le sentiment de sa pauvreté et de sa misère spirituelles. Le 7 janvier 1660, le Vénérable lui répondit

« MA TRÈS CHÈRE SŒUR,

« La divine Volonté soit notre conduite en toutes choses!

Il est vrai que mes mois sont quelquefois bien longs, et plus longs que je ne pense, mais non pas que je ne veux; car, par la miséricorde de mon Seigneur, il me semble que je ne veux rien, ni en ce monde, ni en l'autre, qu'une seule chose, qui est de me laisser entre les douces mains de la très adorable Volonté de mon Dieu, afin qu'elle me mène là où il lui plaira, et qu'elle fasse de moi, en tout lieu et en tout temps, tout ce qui lui sera le plus agréable. C'est pourquoi, je ne puis vous dire encore quand je m'en retournerai à Caen. Je sais bien que, moyennant la grâce de Notre-Seigneur, ce sera quand je voudrai, c'est-à-dire quand Dieu voudra, mais je ne sais quand Dieu le voudra.

« Vous me décrivez fort bien votre intérieur, ma chère Soeur. Je n'ai autre chose à vous dire à tout cela, sinon que vous tâchiez de ne vous inquiéter point, dans votre pauvreté et dans vos misères, mais de demeurer en paix, en humilité, en patience, en soumission et abandon

(1). V. P. EUDES: Recueil de lettres.

348 LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

à la divine Volonté, en obéissance et confiance en votre supérieure, en fidélité pour l'observance de vos Règles. Surtout, ma chère Fille, je vous recommande trois choses: la première, de conserver toujours, dans votre coeur, une forte et généreuse résolution de vaincre les défauts que vous reconnaissez en vous; la seconde, de tenir toujours votre intention droite et pure, en protestant souvent à Notre-Seigneur que vous ne voulez rien faire que pour sa gloire et son amour, et pour accomplir en toutes choses sa très adorable Volonté; la troisième, d'avoir dans votre coeur, et de témoigner, par vos paroles et par vos actions, un grand amour, douceur et cordialité à toutes vos soeurs (1). »

La lettre finissait par des souhaits d'heureuse et sainte année pour les soeurs et pour elle, ainsi que pour son frère, qui allait prononcer ses vœux de religion.

Le 30 janvier, un grand deuil - le premier depuis la fondation - vint affliger la communauté de

Notre-Dame-de-Charité. Ce jour-là, la soeur Marie de l'Enfant-Jésus de Bois-David de Soulebieu rendit, en grande paix, son âme à Dieu, n'étant âgée que de quarante-et-un ans. Le P. Eudes, qui l'avait fait entrer dans cette sainte maison, n'avait point cessé de la soutenir et de la diriger par ses avis et par ses lettres. Pendant son postulat, il lui avait adressé ces lignes qui, dans leur brièveté, renferment toute sa doctrine spirituelle: anéantissement de tout l'être, pleine soumission à la Volonté de Dieu, confiant abandon à l'amoureuse sollicitude de Jésus et de Marie.

« MA TRÈS CHÈRE FILLE,
« Jésus, le très saint Coeur de Marie, soit le nôtre pour jamais!

Je vous remercie des témoignages que vous me donnez de votre sincère et cordiale charité. Je vous assure, ma chère Fille, que mon coeur en a beaucoup pour votre âme, et que j'ai grand désir de la servir, selon tout le pouvoir qu'il plaira à Dieu de m'en donner. Tout ce qui se fait en votre affaire est pour le mieux, n'en doutez point; car vous avez un Époux et une Mère qui ont tout pouvoir au ciel et en la terre, qui vous

(1) V. P. EUDES: Recueil de lettres.

349 - MORT DE LA SŒUR MARIE DE L'ENFANT-JÉSUS.

aiment plus que vous-même, et qui sont très sages pour conduire toutes choses en la meilleure manière. Prenez donc garde, ma très chère Fille, de ne vous laisser pas aller à l'inquiétude, mais ayez grande confiance en eux.

« Anéantissez, à leurs pieds, toutes vos pensées, desseins, désirs, inclinations et volontés, et vous résignez entièrement, et de tout votre coeur, et sans aucune réserve, à leur très sainte Volonté, les suppliant de conduire toutes choses, en la manière qui leur sera la plus agréable, et sachez qu'ils feront mieux tout ce qui vous sera utile et avantageux, que vous ne sauriez désirer (1). »

Docile à ces enseignements, Mme de Bois-David de Soulebieu avait trouvé une douce jouissance à s'employer aux travaux les plus pénibles et les plus bas, toujours égale à elle-même dans la santé et dans la maladie, toujours disposée à recevoir de la main bénie de Dieu la vie ou la mort, avec la plus entière et la plus parfaite soumission à son adorable Volonté. Insensible en apparence aux peines et aux souffrances, animée d'un zèle ardent pour le salut des Pénitentes et douée d'un talent merveilleux pour traiter avec elles, objet de l'admiration, disons mieux, de la vénération de la communauté entière, elle avait, en peu d'années, atteint le terme de sa course: ses mortifications, autant que ses fatigues, avaient épuisé ses forces. Accablée par de graves infirmités, elle avait languie, elle était morte sur la croix, dans une sorte d'abandon et de délaissement de tout ce qui aurait pu lui être une consolation, munie, réconfortée, pourtant, par les suprêmes secours de la Religion. Telle avait été sa piété, telles ses dispositions édifiantes dans la réception des derniers sacrements que les témoins de cette cérémonie n'avaient pu retenir leurs larmes (2). La Mère Patin informa le Vénérable de cette

(1). V. P. EUDES: Recueil de lettres.

(2). P. ORY: Origines de Notre-Dame-de-Charité, T. 1, ch. 1X, pp. 76-80. - Annales de Notre-Dame-de-Charité. Année 1659.

350 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

mort, et le P. Eudes, dans sa réponse, la consola, comme les saints savent consoler.

«Jésus, Marie, Joseph.

« MA TRÈS CHÈRE ET BONNE MÈRE,
« La divine Volonté soit notre conduite en toutes choses!

« Le décès de notre très chère sœur de l'Enfant-Jésus m'a un peu surpris tout d'abord. Mais, ayant jeté les yeux aussitôt sur cette très adorable Volonté, qui dispose si bien de toutes choses, qu'il ne se peut pas mieux, mon cœur est demeuré en paix, et ma bouche n'a pu dire autre chose, sinon : « Mon Dieu, non ma volonté, mais la vôtre soit faite! » Oh! que cela est bien ainsi, ma très chère Mère, puisque tel est le bon plaisir du divin Enfant Jésus, qui a voulu prendre notre chère sœur, consacrée à la divine Enfance, dans le temps qui est dédié à ce grand mystère! Elle est allée prendre possession du ciel, au nom de toutes les Sœurs, et y commencer un établissement éternel de la Communauté de Notre-Dame-de-Charité. Elle est allée dans le Paradis, pour y adorer, louer et aimer continuellement et éternellement la très sainte Trinité, avec Jésus et Marie et avec tous les Bienheureux, au nom et de la part de ses chères sœurs. Cesont les prémices de votre maison, que vous avez offertes à la divine Majesté; c'est votre premier sacrifice, qui aura été très agréable devant le trône du grand Dieu.

« Mais, quand je dis qu'elle est allée au ciel, je ne dis pas qu'elle y soit encore arrivée, car on est, quelquefois, longtemps en chemin. C'est pourquoi, il faut prier beaucoup pour cette chère sœur. De mon côté, je n'y manquerai pas, Dieu aidant(1). »

Admirable résignation, dans une épreuve aussi douloureuse qu'inattendue! Le Vénérable fondait de grandes espérances sur cette sœur si propre à le seconder dans le développement et le perfectionnement de son œuvre. Ces espérances croulent soudain, et c'est à peine si, dans le premier moment de surprise, le trouble effleure son âme. Il se ressaisit aussitôt, il prononce un paisible fiat!

Dans sa réponse, la Mère Patin lui donna de nouveaux
(1). V. P. EUDES: Recueil de lettres.

LETTRE DU P. EUDES A LA MÈRE PATIN. 351 -

détails sur la mort précieuse de la sœur Marie de l'Enfant-Jésus. Peut-être lui raconta-t-elle le songe que la sœur Marie de la Nativité Herson avait fait, quelques jours avant que la chère défunte tombât malade. Il avait semblé à cette sœur, pendant son sommeil, voir entrer saint François de Sales par la porte de clôture. Une veuve l'accompagnait. Tous les deux se promenèrent dans le jardin. Lorsqu'ils furent arrivés à l'extrémité, le saint dit qu'il venait couper une greffe pour la transplanter dans son propre jardin. Ce disant, il en coupa une à un poirier et disparut. Vivement impressionnée par ce songe, la sœur de la Nativité ne put s'empêcher d'en appréhender la réalisation. Peu après, la maladie de la sœur de l'Enfant-Jésus vint confirmer ces craintes, sa mort prouva qu'elles n'étaient que trop fondées. Saint François de Sales avait cueilli la plus belle des plantes cultivées par ses filles, pour la transporter dans le jardin céleste, où les âmes, fleurs brillantes, s'épanouissent sous les regards de Jésus(1).

La Mère Patin relatait, en même temps, la ferveur avec laquelle on avait célébré, à Notre-Dame-de-Charité, la fête du très saint Cœur de Marie. A cette lecture, le cœur du Vénérable avait tressailli de joie, et, cette joie, il l'épanche dans une lettre datée du premier dimanche de carême, 15 février. Il nous y renseigne, de plus, sur ses relations avec l'Ordre de la Visitation, et sur les dispositions qu'il réclame des religieuses pendant la sainte Quarantaine.

J. M. J.

« MA TRÈS CHÈRE ET BONNE MÈRE,

La divine Volonté soit notre conduite en toutes choses!

Ω J'ai reçu une grande joie des choses que vous m'écrivez de notre chère sœur Marie de l'Enfant-Jésus. J'en rends grâces infinies à Notre
(1). Annales de Notre-Dame-de-Charité. Année 1660.

3 5 2 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Seigneur et à sa très sainte Mère. Je ferai tout ce qu'il faudra faire, après que nous en aurons conféré ensemble.

« Vous me réjouissez bien aussi, ma très chère Mère, de me dire que vous avez si bien célébré la fête du très saint Coeur de notre Mère Admirable. Je remercie infiniment son Fils bien-aimé et Elle, de toutes les grâces, qu'ils vous ont données, ce jour-là, et à vous et à toutes nos chères Soeurs. Je les bénis aussi et les loue, de tout mon cœur, de ce qu'ils vous conduisent, ma chère Mère, par le chemin par lequel ils ont marché, qui est un chemin de croix et de désolation. C'est une faveur très grande qu'ils vous font, n'en doutez point du tout, ma très chère Mère, mais embrassez de tout cœur votre croix, pour l'amour du très aimable Crucifié et de sa divine Mère, et vous abandonnez totalement à sa divine Volonté.

« Je fis, jeudi, une grande exhortation au grand monastère de la Visitation, et, hier, au petit, là où j'ai vu les Mères supérieures de l'un et l'autre monastère, dont j'ai eu grande satisfaction, spécialement de celle du premier, qui est une sainte fille(1). Nous parlâmes beaucoup de la Mère Françoise-Marguerite Patin, pour laquelle elle a une grande cordialité. Mais elle me dit une chose qui me donne beaucoup de peine, c'est qu'il était à craindre qu'on ne vous élût pour la fondation de Saint-Lô, où la Mère Chary devait aller. Je vous en conjure, ma très chère Mère, de me mander, au plus tôt, s'il y a quelque apparence à cela et quelque sujet de craindre, afin d'aller au-devant de ce coup, qui serait la ruine de la maison de Notre-Dame-de-Charité. Je vous prie de m'écrire sincèrement ce que vous savez et ce que vous pensez là-dessus.

« Cette bonne Mère m'a dit qu'elle espère avoir bientôt les Vies de vos premières Mères, et qu'elle vous les enverra.

« Je salue toutes nos chères Sœurs, en général et en particulier, en l'amour sacré du très saint Coeur de Jésus et de Marie, et les prie de ne manquer pas d'aller tous les jours, durant ce carême, visiter notre très aimable Sauveur, au nom de tout le genre humain, dans le désert, pour se prosterner à ses pieds, afin de l'adorer dans tout ce qui se passe en lui extérieurement et intérieurement, de le remercier de tout ce qu'il souffre pour elles et pour tous les hommes, de lui demander
(1). La supérieure du premier monastère était - nous le disons plus loin - la Mère Jeanne-Marie de Bauguemare; celle du second, la Mère Marie-Françoise Élie, qui en était la fondatrice.

LE P. EUDES ET LA VISITATION. 3 5 3 -

pardon de tous les péchés pour lesquels il porte une si rigoureuse pénitence, de se donner à lui pour s'unir aux saintes dispositions avec lesquelles il jeûne, il prie, il garde le silence et la solitude, et de tâcher de l'imiter en toutes ces choses, et, après cela, d'aller visiter aussi sa très sainte Mère, qui est dans un état conforme à celui de son Fils, pour la saluer et honorer en cet état, pour la remercier. pour s'unir à elle, pour la prier, etc.(1)»

On le voit, c'est toujours la même doctrine que dans le Royaume de Jésus: la dévotion et une intime association aux mystères du Sauveur et à la part que sa sainte Mère y a prise. C'est toujours la grande prédication de la Croix, comme étant le chemin du ciel et la marque de l'élection divine. Avec saint Paul, le

P. Eudes ne connaît, ne veut connaître que Jésus, et Jésus crucifié.

Quant à la supérieure du premier monastère de la Visitation de Rouen, dont le Vénérable parle avec tant d'estime, c'était la Mère Jeanne-Marie de Bauguemare. Ornée des plus éminentes vertus, elle était, d'après les Annales de cette maison, toute dévouée aux Sacrés-Cœurs. Il ne se pouvait donc que le P. Eudes ne prêchât, dans ses entretiens, sa dévotion favorite; et, ce qu'il fit à Rouen pendant le carême 1659, il ne manquait point de le faire dans tous les monastères de la Visitation des villes où il passait, jetant en eux la féconde semence qui devait germer et produire des fruits de vie. Ajoutons que, en 1698, lorsque la fête du Sacré-Cœur de Jésus fut célébrée solennellement, pour la première fois, dans ce monastère, l'office y fut chanté par ses fils, et, remarquent les mêmes Annales, « c'était de toute justice, ces dignes Pères étant depuis longtemps dévoués au Sacré-Cœur. » Tant il est vrai que l'apostolat du Vénérable était bien connu dans cette maison (2).

(1). V. P. EUDES : Recueil de lettres.

(2). P. ORY: Origines de Notre-Dame-de-Charité, P. 1, ch. X1, pp. 87-89, note.

3 5 4 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Sur la fin d'avril, le P. Eudes se rendit à Paris pour les affaires de ses deux instituts, sans retourner à Caen. Deux missions lui furent alors demandées dans la capitale, qui l'occupèrent durant toute la belle saison, en sorte que son absence se prolongea bien plus qu'il n'avait pensé. Le temps parut long à ses filles, et elles lui écrivirent leur peine de ne plus le voir et de ne plus l'entendre. Il leur répondit, le 20 juillet, pendant la mission de Saint-Germain-des-Prés, par cette charmante lettre, qui est à la fois un témoignage de sa tendre affection pour elles et de sa parfaite union à la Volonté divine.

J. M. J.

« MES TRÈS CHÈRES ET BIEN-AIMÉES SŒURS,

« La divine Volonté, soit notre conduite en toutes choses!

« Je vous remercie de tout mon cœur de votre bonne et cordiale lettre, qui m'a bien réjoui.

« Quand je suis parti de Caen, je pensais n'être que deux mois en mon voyage. Mais ma volonté ne s'accordait pas avec ma pensée, car je voulais être plus de huit mois; mais je ne savais pas que j'avais cette volonté. Je le voulais, puisque Dieu le voulait, dont la Volonté est la mienne. Je ne savais pas que j'eusse cette Volonté, parce que je ne connaissais pas quelle était la Volonté de Dieu en ceci, comme je ne sais pas encore, quelle elle est pour l'avenir.

« Il est très évident que sa très sainte Providence nous a fait venir ici, pour y faire, par des instruments des plus chétifs, ce qu'à peine nous pouvons croire mais nous ne savons pas encore ce qu'il veut faire de nous par ci-après. Priez Dieu, mes très chères Sœurs, qu'il en fasse ce qui lui sera le plus agréable, pour la seule gloire de son saint Nom, sans avoir égard à nos indignités et à nos misères.

« Il est vrai que je n'ai point d'inquiétude de ce qui vous regarde, mes Sœurs très aimées. Car, outre le soin très grand et l'amour très ardent, que je sais que notre Mère Admirable a des filles de son Cœur, je sais bien aussi en quelles mains je vous ai laissées. Cela n'empêche pas, néanmoins, que je n'aie un soin fort particulier de vous offrir tous les jours à Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le saint Sacrifice de la Messe, et que je ne vous aille visiter tous les jours en esprit, comme

LE P. EUDES A LA SŒUR MARIE DE L'ASSOMPTION. 3 5 5 -

aussi je vous prie, mes très chères Soeurs, de venir tous les jours travailler avec nous, dans cette

mission, par vos prières et autres exercices de piété; vous ne sauriez rien faire de plus agréable à sa divine Majesté.

«Je me réjouis beaucoup des bénédictions que son infinie bonté donne à votre petite communauté, et le supplie très humblement de les augmenter de plus en plus, et de ne permettre pas que vous y mettiez empêchement. Afin que cela ne soit pas, je vous conjure, mes très chères Sœurs, de vous étudier particulièrement à trois choses, savoir: en l'humilité, en l'obéissance, et en la charité cordiale et mutuelle, etc. (1) »

Cette lettre, pleine de tendresse et d'un souriant abandon, en rappelle une autre, non moins gracieuse, adressée de Paris à la sœur Marie de l'Assomption dans un précédent voyage, dont nous ne pouvons préciser la date. Elle roule presque entièrement sur l'accomplissement de la sainte Volonté de Dieu.

« Vous me demandez s'il m'ennuie à Paris. C'est comme si vous me demandiez s'il m'ennuie en Paradis. Mais ce paradis n'est point Paris. Quoi donc? C'est la divine Volonté, laquelle me retient à Paris, qui est mon vrai paradis. Je prie notre chère soeur Marie de l'Enfant-Jésus (2) de supplier cet adorable Enfant qu'il me fasse la grâce de ne faire jamais, jamais, ma propre volonté, mais de suivre toujours la sienne, et de ne prendre jamais aucun repos ni contentement qu'en cela...

« Si je suivais mes inclinations, je vous assure que je serais plutôt à Caen, pour vous entretenir quelquefois des bontés incomparables de notre très bon et très adorable Sauveur, que d'être ici à courir les rues de Paris. Mais Dieu nous garde de faire jamais notre volonté, et nous fasse la grâce de bien reconnaître que nous n'avons point d'autre affaire en ce monde, que de faire, en tout et partout, la sienne corde magno et animo volenti! O quelle joie de savoir que c'est là notre unique affaire, et que toutes les puissances de la terre et de l'enfer non seulement ne sauraient, si nous voulons, avec la grâce de Dieu, nous empêcher un seul moment de faire cette nôtre affaire, mais encore que plus elles s'efforcent de nous en empêcher, plus elles nous aident à la faire! »(3).

(1). V. P. EUDES : Recueil de lettres.

(2). Il ne peut s'agir ici que de Mme de Bois-David, et non de sa fille, alors âgée de 18 ans au plus.

(3). P. HÉRAMBOURG, Liv. 11, ch. V1, p. 63.

3 5 6 - LÉ VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

En résumé, à l'égard de soi, humilité et abnégation; à l'égard de Dieu, confiance, soumission et amoureux abandon à sa Volonté, d'où paix et joie au milieu des peines et des tribulations; à l'égard des autres, obéissance et charité, serviabilité, cordialité et douceur: voilà les solides et aimables vertus, dans lesquelles le P. Eudes tâchait d'établir les âmes qu'il dirigeait. Et avec quelle paternelle bonté, quelle simplicité charmante, quelle grâce ingénue, il s'y employait, nos dernières citations permettent d'en juger. N'achèvent-elles pas de peindre ce cœur à la fois si élevé et si fort, si tendre et si délicat, si saintement humain?

Sans nous attarder davantage à cette peinture, reprenons le récit de ses travaux apostoliques: il y en eut peu, dans sa longue carrière, d'aussi brillants que ceux dont la capitale fut le théâtre, cette même année 1660.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.**Missions à Paris.****(1 6 6 0)**

Voyage du P. Eudes à Paris. - Mission des Quinze-Vingts: immense succès; témoignages de M. d'Argenson, de M. Auvry, de saint Vincent de Paul; attitude des missionnaires en face du jansénisme et de la division entre religieux et prêtres séculiers; autres missions suscitées par leur zèle et leur exemple. - Mission promise à M. de Poussé, curé de Saint-Sulpice. - Mission de Mauregard. - Mission de Saint-Germain-des-Prés : lettre du P. Manchon au P. Le Mesle; débuts du P. Blouët de Camilly; le P. Eudes et la Reine-Mère; M. Paillot et ses célèbres catéchismes; cérémonie de clôture et remontrances à la Reine-Mère, procession générale, les adieux et l'enthousiasme de la foule; faux bruits d'arrestation, M. d'Urfé député par la Reine-Mère auprès du P. Eudes. - Deux établissements dans Paris empêchés par les intrigues des ennemis du Vénérable. - Lettre du P. Ignace Joseph de Jesus-Maria.

A la date de 1660, le P. Eudes écrit dans son Mémorial

«En l'année 1660, un peu avant l'Ascension, la divine Providence, m'ayant fait aller à Paris, m'engagea, lorsque j'y pensais le moins, à faire une mission chez les Quinze-Vingts, en laquelle Dieu versa abondamment des bénédictions merveilleuses. Ce fut Mgr Auvry, évêque de Coutances, qui nous la fit faire et qui la défraya. Confiteantur Domino misericordiae ejus, et mirabilia ejus filiis hominum(1). »

Nous avons dit les sentiments d'estime et d'affection que l'ancien évêque de Coutances avait conservés pour le P. Eudes. Celui-ci, ayant profité d'un voyage à Paris pour

(1) Que ses miséricordes et ses merveilles en faveur des enfants des hommes célèbrent le Seigneur.

358 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

présenter au prélat ses humbles salutations, se vit proposer par lui une mission dans l'église des Quinze-Vingts. Les Quinze-Vingts étaient un hôpital, sis non loin du Louvre, sur la Place actuelle du Palais-Royal et les rues avoisinantes(1). Fondé par saint Louis, il ne recevait que des pauvres aveugles, qui formaient une sorte de confrérie vivant sous une règle commune. L'église, très fréquentée, était le rendez-vous du beau monde; la cour elle-même s'y transportait souvent pour assister aux offices.

M. Auvry avait été constitué supérieur de cet établissement, en qualité de vicaire ou substitut du cardinal Antonio Barberini, archevêque de Reims et grand aumônier de France, qui en avait l'administration. Ne doutant point que notre saint apôtre ne réussit merveilleusement dans la capitale, et désireux de procurer le bien d'une foule d'âmes en danger de se perdre, il le pria de donner les saints exercices dans son église. Tout d'abord, le P. Eudes hésita: il n'avait, lui semblait-il, ni les ressources, ni les talents nécessaires pour se produire sur un si grand théâtre. Déjà, cinq ans auparavant, en 1655, il avait refusé une semblable proposition que le curé de Saint-Étienne-du-Mont lui avait faite par l'entremise de M. Bourdoise (2). Moins que jamais il se sentait disposé à accepter. Les instances de son éminent ami l'emportèrent sur ses répugnances, et il dut réunir en hâte une troupe de missionnaires choisis parmi les meilleurs de ses sujets et de ses auxiliaires. La mission s'ouvrit, le dimanche 2 mai; elle dura sept semaines.

Dès que la nouvelle s'en fut répandue dans Paris, on y accourut avec empressement. Le souvenir de la mission

(1). Sur les rues de Valois, Saint-Nicaise et de Bohan. L'entrée en était rue Saint-Honoré. En 1730, Louis XVI transporta cet hôpital dans l'ancienne caserne des Mousquetaires noirs, rue de Charenton. Cf. Legrand,

Histoire des Quinze-Vingts.

(2). Bibliothèque Mazarine. Ms 2991, Ch. XLVI, p. 660.

LETTRE DE M. D'ARGENSON À ALEXANDRE VII 359 -

de Saint-Sulpice, en 1651, restait toujours vivant; on voulait réentendre le grand missionnaire, ou, si on ne l'avait pas encore entendu, on ne voulait pas perdre une si belle occasion de juger et de goûter son éloquence tant vantée.

Trois documents nous ont conservé la mémoire de ce concours prodigieux et des fruits admirables produits par les saints exercices.

Les deux premiers, qui se trouvent aux Archives vaticanes, sont de la main, l'un du vicomte d'Argenson, l'autre de M. Auvry, le troisième est extrait des lettres de saint Vincent de Paul.

Le 28 mars 1660, M. d'Argenson écrivant au pape Alexandre VII en faveur de la Congrégation de Jésus et Marie et de son fondateur, s'exprimait en ces termes

« TRÈS SAINT PÈRE,

« Je me prosterne avec tout respect aux pieds de Votre Sainteté, pour y renouveler les protestations que j'ai en l'honneur d'y faire, et pour recevoir, en faveur de toute ma famille, sa très sainte bénédiction. Je la supplie très humblement de me la donner, afin que je puisse lui dire, à la gloire de mon Dieu, ce que j'ai eu et ce que je connais des choses, dont je me sens poussé de lui rendre témoignage. C'est sur le sujet du R.P. Eudes, grand et célèbre prédicateur missionnaire, et de la pieuse Communauté d'ecclésiastiques, qu'il a liés ensemble sous le nom de la Congrégation de Jésus et Marie. Ils font des fruits merveilleux pour le salut des âmes, dans tous les lieux où ils sont et où ils travaillent. Tout Paris en a ressenti les effets dans les missions qu'ils y ont faites. J'ai vu des concours de peuples si prodigieux que, les églises étant trop petites, il fallait prêcher dans les places, et, ce qui m'a paru de plus étonnant, c'est la facilité dont chacun entendait leur parole, des lieux les plus éloignés. Ce que je dis ici, Très Saint Père, sont des choses si publiques, qu'il ne faut que s'en informer pour les apprendre; et, comme en ces occasions toutes personnes sont reçues à témoigner de ce qu'ils savent, même les derniers des hommes, j'ai cru qu'en cette qualité je pourrais m'avancer et dire à Votre Sainteté ce que j'ai vu, ce que j'ai ouï, et ce que j'ai senti dans mon coeur. »

360 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Tout cela, nous pouvions le présupposer par tout ce que nous avons constaté dans les missions précédentes. Mais voici de l'inédit, et qui va nous fixer sur un point fort important: l'action du Vénérable et de ses collaborateurs contre le jansénisme et ses partisans

Ne l'oublions pas, en effet: en 1660, la lutte était vive dans Paris entre adversaires et tenants des doctrines condamnées par la Cour de Rome; l'autorité du Saint-Siège était attaquée et niée par ceux-ci, affirmée et défendue par ceux-là; toute une levée de boucliers s'était faite contre les religieux, plus spécialement contre les Pères Jésuites; sur ce point encore, le Jansénisme ne continuait que trop bien les traditions du Calvinisme. Or, au milieu de ces conflits acharnés, sans cesse avivés par des discussions et des publications nouvelles, quelle était l'attitude des missionnaires et de leur chef? M. d'Argenson va nous la décrire en termes élogieux et presque enthousiastes: la soumission la plus entière au Souverain Pontife, l'aversion et l'éloignement des jansénistes, l'union entre les réguliers et le clergé, tel était le principal thème de leurs prédications et de leurs conférences.

« Mais. Très Saint Père, ni le concours, ni l'applaudissement, ni les conversions qui ont paru, ne

m'ont point donné tant d'estime pour cet excellent chef de missionnaires et pour ses pieux confrères, que le respect intime et l'attachement particulier au Saint-Siège et à la personne sacrée de Votre Sainteté, qu'ils ont marqués hautement, en toute rencontre. Dans leurs prédications, dans leurs conférences avec les ecclésiastiques du dehors, et dans leurs entretiens secrets, ils n'ont rien eu plus à cœur que de soutenir l'autorité de ce premier Siège du monde, que Vous remplissez si dignement, contre tant de nouveaux hérétiques et de libertins, dont le siècle est malheureusement rempli. Comme, par la grâce de mon Dieu, ce sont les sentiments qui me touchent davantage, ce sont ceux aussi que je remarque et que je recherche le plus

(1) Cf. ch. XV1, pp. 259-268.

LETTRE DE M. AUVRY A ALEXANDRE VII. 361 -

dans les serviteurs de Jésus-Christ. Je souhaite d'y voir une charité et une tendresse universelle pour tous les ordres réguliers aussi bien que pour le clergé séculier. Ce point, Très Saint Père, est aujourd'hui la pierre de touche, pour discerner les vrais enfants de l'Église d'avec ceux qui n'en ont que l'apparence; et c'est en ce point que la Congrégation du P. Eudes s'est chrétiennement signalée. Lui et ses sages confrères ont excité souvent leurs auditeurs, et de parole et d'exemple, à une parfaite intelligence avec les religieux. Ils l'ont prêchée hautement, et leurs sermons ont produit d'excellents effets dans les esprits des laïcs et des prêtres. C'est leur talent particulier, que l'instruction et l'éducation des mêmes prêtres dans les séminaires. Ils y réussissent avec grand profit spirituel, et il semble que Dieu les ait suscités, en ce dernier temps, pour faire la réunion du clergé, que l'Esprit de ténèbres s'efforce de diviser.

« Mais, Très Saint Père, quelque bénédiction qu'ils trouvent dans leurs travaux, ils ne la croient point entière, si leur conduite et leur liaison n'est approuvée de Votre Sainteté, etc. (1) »

Après l'attestation de M. René d'Argenson, qui, en sa qualité d'ambassadeur à Venise, avait dit faire quelque voyage à Rome et y saluer le pape Alexandre VII, comme l'indiquent les premières lignes de sa lettre, voici celle de M. Auvry, datée du 1er avril 1661. Elle a pour but, ainsi que la précédente, d'attirer sur le P. Eudes et sa Société les bénédictions du Souverain Pontife. Elle n'est pas moins explicite sur leur zèle à combattre l'hérésie et à défendre l'autorité du Siège Apostolique, à rétablir l'union entre les religieux et le clergé.

« A Notre Très Saint Seigneur le Pape Alexandre VII, Claude Auvry, ancien Évêque de Coutances et Vicaire Général de l'Éminentissime Cardinal Barberini, Grand Aumônier de France, qui lui baise humblement les pieds.

« TRÈS SAINT PÈRE,

Le soin de l'hôpital royal, dit les Quinze-Vingts, sis à Paris, qui nous a été imposé, comme au Vicaire Général de l'Éminentissime Cardinal

(1). Arch. Vatic. Partic. 40, f. 86.

362 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Antonio Barberini, Grand Aumônier de France, nous a incité à y faire donner une mission pour l'instruction et l'édification des Aveugles qui y demeurent. Or, il nous a semblé que nul ne pouvait la donner plus utilement que Maître Jean Eudes, prêtre et supérieur de plusieurs séminaires, et les prêtres qui lui sont associés pour les missions de Normandie, et qui ont été approuvés par Votre Sainteté et par son Prédécesseur de pieuse mémoire Innocent X. C'est que, en effet, la renommée de ce grand homme s'est depuis longtemps étendue de la Normandie, où, pendant plus de trente ans, il s'est appliqué aux missions avec des fruits incroyables pour tous, à toutes les provinces d'alentour. Aussi, l'ayant appelé de là, l'avons-nous prié d'entreprendre une mission dans le susdit hôpital. Or, se rendant à notre désir, il a immédiatement commencé ses prédications, au milieu d'une telle affluence de peuple, et, ce qui est plus admirable, de nobles auditeurs, que, au bout de la troisième semaine, l'église ne suffisait plus à les

contenir, et que, durant un mois entier, les prédications ont dû se faire en plein air(1). Dieu a prodigué ses bénédictions avec tant de largesse que, de l'aveu général, Paris n'avait jamais rien vu de semblable. En effet, beaucoup de familles divisées ont été réconciliées, des restitutions nombreuses et importantes ont été faites, quantité de mauvais livres ont été brûlés, une multitude innombrable d'hommes ont été rappelés à une meilleure vie, bien plus, nombre d'hérétiques, de sorciers et, fait encore plus rare, d'athées ont été convertis. C'est au point que beaucoup d'évêques de diverses provinces et quelques curés de Paris, mus par tant de merveilles, ont instamment prié les dits prêtres de faire la mission dans leurs églises; en raison de quoi, ils en ont fait une au faubourg Saint-Germain avec une égale charité et des fruits non moindres.

« Aussi les choses étant telles que nous ne pouvons dire ce que nous avons vu et entendu, nous avons pensé être agréable à Votre Sainteté en lui écrivant ce qu'il en est. Oui, Votre Sainteté se réjouira de ce que, parmi tant de prêtres, les uns oisifs, les autres jansénistes ou pour le moins jansénisants, ces vrais ouvriers apostoliques accomplissent résolument l'œuvre de Dieu, combattent l'hérésie, dévoilent l'hypocrisie, rétablissent la charité entre réguliers et séculiers, veillent jour et nuit au salut du prochain, défendent courageusement, dans leurs sermons au peuple aussi bien que dans leurs conférences prêchées aux ecclésiastiques,

(1). Voir encore sur ce point, Appendice, Note XX, la note communiquée par le P. Blouët de Camilly.

LETTRE DE SAINT VINCENT DE PAUL. 3 6 3 -

l'autorité du Saint-Siège Apostolique tant attaquée par les hérétiques et les impies, enfin dirigent toutes leurs oeuvres vers la plus grande gloire de Dieu.

Ici, je devrais me taire, puisque les faits parlent d'eux-mêmes. Néanmoins, l'évidence même de la vérité me force à dire mon sentiment. J'estime donc que, de la part du Siège Apostolique, il ne peut rien se faire de plus agréable à Dieu, de plus glorieux pour Votre Sainteté, de plus utile pour l'Église Romaine, que de favoriser de tels ouvriers de prérogatives nombreuses et de tout son concours: ils pourraient, ainsi, mieux diriger les séminaires qui leur sont confiés ou qui leur seront confiés à l'avenir, et vaquer plus utilement et plus facilement aux travaux des missions. »

M. Auvry et M. d'Argenson se plaisent à signaler à Alexandre VII l'immense multitude qui se pressait aux sermons du P. Eudes. Nous savons, d'autre part, que dans cette foule se rencontraient des prélats, des abbés, des personnages distingués par leur qualité et par leurs emplois, et que tous l'écoutaient avec admiration. « On n'avait jamais entendu », disaient-ils, « prédicateur qui parlât de la sorte ». Saint Vincent de Paul y vint lui-même, et il a consigné, ses impressions dans une lettre à M. Desdames, supérieur à Varsovie:

« O Dieu! Monsieur, qu'un bon missionnaire est un grand trésor, et qu'il y a peu de gens au monde qui veuillent servir Dieu et voir l'Église dans la pureté de la foi, dans le détachement des créatures et l'abnégation de soi-même! Cependant, c'est ainsi que notre sainte religion a été rétablie et répandue; c'est ainsi qu'elle se maintient, c'est ainsi qu'il faut tâcher de relever les brèches arrivées par le relâchement des ouvriers apostoliques et évangéliques. Demandons sans cesse à Notre-Seigneur, Monsieur, qu'il en envoie de bons, et qu'il anime de son esprit l'état ecclésiastique.

« Quelques prêtres de Normandie, conduits par le P. Eudes, de qui je pense que vous avez ouï parler, sont venus faire une mission dans Paris avec une bénédiction admirable. La cour des Quinze-Vingts est bien grande, mais elle était trop petite pour contenir le monde qui venait aux prédications. »

(1). Arch. Vatic. Vesc. 46, f. 8. Voir, .appendice, Note XV11, le texte latin.

3 6 4 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Le saint ajoute un détail fort suggestif, dont il semble bien qu'il faille rapporter la gloire au P. Eudes. Les prêtres, dont il préconise le zèle, stimulés par l'exemple et par la parole du grand

missionnaire, comme quelques-uns l'avaient été en 1642 aux conférences de Saint-Magloire, auront voulu porter à d'autres villes les bienfaits d'une mission :

« En même temps un grand nombre d'ecclésiastiques sont sortis de Paris pour aller travailler en d'autres villes: les uns sont allés à Châteaudun, les autres à Dreux, et tous ont fait des fruits qui ne se peuvent exprimer; et à tout cela nous n'avons point de part, parce que notre partage est le pauvre peuple des champs(1). »

La lettre est du 18 juin, deux jours avant la clôture de la mission des Quinze-Vingts.

La paroisse de Saint-Sulpice avait alors pour curé M. Raguier de Poussé. Témoin des merveilles opérées aux Quinze-Vingts par le P. Eudes et ses collaborateurs, il désira qu'ils vissent évangéliser son troupeau, dont les besoins étaient toujours fort grands, et pour les causes que nous avons précédemment exposées. Il en parla lui-même à notre saint apôtre, et fit appuyer sa demande par M. Auvry. Le Vénérable eut peine à se décider. Malgré l'étendue et la population de Paris, il lui paraissait difficile d'y faire deux missions consécutives, l'une devant nuire à l'autre, vu la proximité des Quinze-Vingts et du faubourg

(1) Saint Vincent-de-Paul ajoute:

« Nous avons la consolation de voir que nos petites fonctions ont parti si belles et si utiles qu'elles ont donné fertilisation à d'autres pour s'y appliquer comme nous et avec plus de grâces que nous, non seulement au fait des missions, mais encore des séminaires qui se multiplient beaucoup en France. Il y a sujet de louer Dieu du zèle qu'il excite en plusieurs pour l'avancement de sa gloire et le salut des âmes. » Voilà bien l'esprit de Dieu, il désire que tous prophétisent. Le bon saint n'en commet pas moins une petite erreur historique: l'apostolat dit P. Eudes s'est développé parallèlement au sien, il n'en est pas sorti.

(2). Cf. T. 11, ch. XX1, pp. 445-446.

MISSION DE MAUREGARD. 365 -

Saint-Germain, vu, surtout, l'emploi des mêmes ouvriers. Il n'avait accordé la première qu'après hésitation, parce qu'il n'avait point eu le temps de s'y préparer; combien plus hésitait-il devant la seconde? Il s'agissait, en effet, d'une des paroisses les plus importantes de la capitale, où il avait déjà prêché en 1651, et où il serait, lui et ses missionnaires, examiné de très près par des hommes qui ne cherchaient qu'à les décrier. Finalement, M. de Poussé et M. Auvry triomphèrent de ses appréhensions. Il fut convenu que les exercices commenceraient le dimanche 4 juillet, et qu'ils se feraient dans l'église de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, estimée plus commode que celle de Saint-Sulpice.

Cela se passait dans la première quinzaine de juin. Tout en achevant la mission des Quinze-Vingts, le P. Eudes s'occupait d'assembler des ouvriers en nombre convenable pour ce travail nouveau, plus considérable que le précédent. Plusieurs de ses collaborateurs étaient d'ailleurs à remplacer, les uns, rappelés par leurs affaires, les autres, à bout de forces et de santé.

Grande fut la joie dans Paris, quand on apprit la nouvelle de la prochaine mission en l'église de Saint-Germain-des-Prés; car beaucoup de personnes n'avaient pu profiter de celle qui venait de finir, et elles souhaitaient ardemment mettre ordre aux affaires de leur conscience. Cette grâce leur serait donc enfin accordée! L'allégresse générale parut d'un bon augure pour le succès des exercices, dont quinze jours séparaient à peine.

Quinze jours! c'était un bien court intervalle. Après les grandes fatigues qu'il avait éprouvées, le P. Eudes aurait dû, semble-t-il, consacrer ce temps au repos, avant d'en affronter d'autres plus pénibles encore. Mais, inlassable dans sa soif des âmes, il l'occupait à donner une mission

366 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

en la paroisse de Mauregard, à cinq ou six lieues de Paris, dans le diocèse de Meaux (1). Le jour même où se clôturait celle des Quinze-Vingts, un des missionnaires en fit l'ouverture, et, dès le lendemain, 21 juin, il le rejoignit avec ceux de ses coopérateurs qui se sentaient en état d'y travailler. Cette mission dura dix jours, et le curé du lieu, M. Douzat, fournit à tous les frais. Le P. Eudes n'était point, d'ailleurs, un inconnu dans ces parages, puisque M. Séguier, évêque de Meaux, mort un an auparavant, et oncle de M. de Ligny, l'évêque actuel, avait eu l'intention de lui confier le soin de son séminaire. Cela résulte d'une lettre du Vénérable à M. Blouët de Camilly, en date du 20 juin 1658, pour le prier de se joindre à François de Mézeray, son frère, et de presser la conclusion de cette affaire, qui, finalement, n'aboutit pas.

Les résultats furent aussi grands, à Mauregard, que le permirent et le petit nombre des ouvriers et la brièveté des exercices. Le Serviteur de Dieu prêcha les paysans de ce canton avec le même courage et la même énergie que les magistrats, les nobles et les bourgeois de Paris. Les missionnaires confessèrent à journées entières, et toujours avec un égal succès, une égale bénédiction pour le salut des âmes. La clôture eut lieu le mardi, 29 juin, fête des saints apôtres Pierre et Paul, et, le 30, la troupe apostolique rentra dans la capitale, où elle prit quelques jours de repos.

Commencée le dimanche 4 juillet, la mission de Saint-Germain-des-Prés se continua jusqu'au 8 septembre, fête de la Nativité de Marie. On y afflua de tous côtés, et le concours du peuple y fut prodigieux, à l'ouverture. Voici

(1). Mauregard, canton de Dammartin, arrondissement de Meaux (Seine-et Marne).

MISSION DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. 367 -

ce que le P. Manchon en écrivit au P. Le Meste, deux jours après, le 6 juillet:

« Nous voici dans une mission prodigieuse en nombre et en approbation ; car tout le monde accourt, avec lui un pressement général. Il y avait, dimanche dernier, tant de monde au sermon, et l'abbaye de Saint-Germain était si pleine, quoique très vaste, qu'il s'en retourna plus de trois mille personnes sans pouvoir y entrer. Hier, après-midi, il y avait plus de cinquante ou soixante carrosses devant l'église, pendant le sermon; jugez de là si nous avons ici bien à travailler, et si vous ne devez pas bien prier le bon Dieu pour nous. Mandez-nous si M. Morard est passé par Caen, pour venir ici; et, s'il était encore à Caen, faites-le avancer au plus tôt. M. de la Vigne ne voudrait-il point aussi venir voir le grand monde de Paris? L'avez-vous entretenu là-dessus, comme notre Père vous l'avait écrit? »

Le P. Manchon fut un des principaux ouvriers de cette mission avec M. Paillot et les PP. Jourdan et Blouët de Camilly.

Celui-ci débutait dans le ministère apostolique. Envoyé à Paris, après une courte régence au collège de Lisieux, il y avait étudié en Sorbonne sous d'excellents professeurs, comme MM. Grandin et Chamillard(1), qui lui avaient enseigné, sur la grâce, les pures doctrines de l'Eglise, « dans un temps », dit le P. Costil, « où elle était bien maltraitée par un grand nombre de suppôts de l'Université. » Logé d'abord à la Communauté de Saint-Etienne-du-Mont, il s'était ensuite retiré au Séminaire de Saint-Sulpice, où il avait continué de vivre dans l'esprit de ferveur et de mortification qui l'avait animé durant sa Probation. Il aurait même excédé dans cette dernière vertu, si le P. Eudes ne lui avait ordonné de prendre au moins sept heures de sommeil, quelque récréation après les repas, et un jour de repos par semaine. M. Tronson, supérieur du séminaire, l'avait en grande estime et en particulière affection; il

(1). Deux amis du P. Eudes, très déclarés contre les jansénistes.

368 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

garda de sa présence dans la communauté le plus édifiant souvenir. Le P. Blouët, de son côté, se souvint toujours avec gratitude, des excellents principes qu'il y avait reçus, des bons offices dont on l'y avait

entouré. D'où une union de plus en plus solide entre les deux Sociétés.

C'est de là qu'en 1660 le P. Eudes tira ce fils de son âme pour l'appliquer au travail des missions. Le P. Blouët, suivant son ordre, n'avait pris aucun degré en théologie, et il n'en prit point plus tard. En ce point, comme en beaucoup d'autres, il marcha sur les traces de son illustre chef. Doué d'un grand talent oratoire: air majestueux et modeste, belle voix, ton et élocution naturels, il avait toutes les qualités requises pour traiter magnifiquement la parole de Dieu et pour la faire recevoir avec le respect et la vénération qui lui sont dus; il le montra, dès ses débuts, aux Quinze-Vingts. Formé sous la conduite du grand maître qu'était le P. Eudes, il y prêcha, avec un remarquable succès, ainsi que dans la mission de Saint-Germain-des-Prés, et dans les autres missions fameuses données par le Vénérable à Châlons, à Versailles, à Saint-Germain-en-Laye, à Rennes; et, dès lors, il estima le ministère de la prédication un de ses devoirs les plus sacrés(1).

Durant sa première mission, ravi des merveilleux effets de la grâce dont il était témoin, il en fit part à sa mère. Sa lettre racontait les prodiges accomplis par le P. Eudes, elle disait aussi ses premiers travaux à lui-même. Il en reçut cette réponse, où éclate la solide vertu de cette grande chrétienne :

« J'ai une extrême joie de savoir les bénédictions que Dieu donne aux travaux de notre Père, et j'ai un grand désir, mon cher enfant, de vous y voir bien occupé pour aider à sauver ces belles princesses(2).

Vous

(1). P. COSTIL, Fleurs, T. 11, LX1X.

(2). Les âmes.

LE P. EUDES ET LA REINE-MÈRE. 369 -

êtes notre consolation et notre joie en ce point, et je ressens que la divine Bonté nous fait de grandes miséricordes à votre occasion. »

Les bénédictions qui accompagnèrent cette mission furent si abondantes, si extraordinaires, que les missionnaires eux-mêmes avaient peine à croire au témoignage de leurs yeux, tant la grâce de Dieu était puissante. Ce n'étaient pas seulement les personnes pieuses et les petites gens qui assistaient aux exercices; les plus grands pécheurs, les personnes du plus haut rang se pressaient autour de la chaire et des confessionnaires de ces dignes ministres de Jésus-Christ. La Reine-Mère elle-même donnait l'exemple par son assiduité: et, bien que l'éloquence du P. Eudes et de ses confrères n'eût rien des artifices recherchés par les orateurs de la cour, cette religieuse princesse ne l'en estimait pas moins. Elle aimait la parole de ces saints prêtres, qui, uniquement préoccupés des intérêts de Dieu et des âmes, annonçaient les vérités du salut, en hommes profondément pénétrés de leur réalité; et certes, il fallait qu'ils le fussent, pour oser parler aux grands comme aux petits avec une liberté, digne des temps apostoliques. Mais, surtout, elle aimait la parole du P. Eudes, qu'elle préférait aux plus habiles prédicateurs de l'époque, et, cette préférence, elle ne la cachait point. Persuadée de la droiture de ses intentions, elle ne s'offensait pas de l'entendre lui dire la vérité à elle-même, avec autant de franchise qu'aux autres auditeurs; conseils ou avertissements, elle prenait tout en bonne part. « Voilà comme il faut prêcher », déclarait-elle; « ceux qui nous flattent nous trompent, ils devraient nous dire nos vérités tout simplement. » Et une autre fois : « Je l'écoute bien volontiers, parce qu'il ne m'a jamais flattée, et qu'il m'a toujours dit mes vérités sans respect humain. Il ne fait pas comme bien d'autres, qui ne cherchent qu'à

370 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

plaire et qui applaudissent à tout. Nous n'avons pas besoin de gens qui nous trompent, mais de personnes zélées qui nous instruisent de nos devoirs et qui nous animent à les remplir. »

Parmi les missionnaires, celui qui, après le P. Eudes, se distingua le plus dans cette mission et dans

la précédente, fut M. Paillot. Il s'acquitta avec un rare talent de son office de catéchiste « Il était », dit le P. Martine, « presque aussi suivi dans ses catéchismes, et ne faisait guère moins de fruit en remplissant cette fonction, que le P. Eudes par ses sermons. » Tout Paris accourait à ses doctes et spirituelles instructions, admirablement adaptées à son auditoire, qui était des plus variés. Les enfants et les gens du peuple s'y mêlaient, en effet, aux personnes âgées, aux gens de condition, aux savants. Cet excellent prêtre avait le don de rendre ses explications agréables et utiles tout à la fois: il y mettait tant de naturel, tant d'ingéniosité, tant d'esprit que tous l'écoutaient avec un extrême plaisir. Les plus simples les comprenaient sans peine, et les gens instruits y trouvaient eux-mêmes grandement à profiter. Là où il se surpassait, c'était dans les applications morales. Ami des jeunes gens, il s'entendait admirablement à gagner leur confiance; aussi les amenait-il facilement à la fréquentation des sacrements. Brûlant de zèle pour le salut des âmes, il passait des jours entiers au confessionnal: toujours bon, toujours rempli de charité pour ses pénitents, il savait, au besoin, se montrer ferme, sans se laisser arrêter par le rang ou la qualité des personnes. Dévoué au P. Eudes et à ses œuvres(2), se faisant un bonheur de travailler avec lui dans

(1). Cf. T. 11, ch. 11, p. 39.

(2). M. Paillot, prêtre de Vaucelles, possédait un riche patrimoine. Il donna à l'église du séminaire de Coutances cinq chasubles, trois grands tableaux, un Christ, un saint Joseph, un saint Jean l'Évangéliste. Il mourut à Vaucelles, le 21 mai 1687, à l'âge de 67 ans. Il avait débuté, avec le P. Eudes, à l'âge de 23 ans.

CLÔTURE DE LA MISSION. 371 -

les missions, il mérita de sa bouche ce bel éloge : « Ce vénérable prêtre est notre cordial ami, ou plutôt notre frère très aimé, que nous chérissons et regardons comme l'un des nôtres et comme étant de notre Congrégation, parce que, véritablement, il l'aime autant que pas un d'entre nous, et que, depuis plusieurs années, il a toujours travaillé à toutes nos missions avec grande bénédiction et beaucoup de fruit, Dieu lui ayant donné le vrai esprit du missionnaire et toutes les qualités requises pour en exercer les fonctions en perfection. »

Sans plus nous attarder aux détails de cette mission, arrivons à la clôture: le zèle du P. Eudes y parut dans tout son éclat, en présence d'une multitude d'auditeurs. C'était, comme nous l'avons dit, le 8 septembre. Il ne craignit point d'adresser la parole à la reine et de lui rappeler les devoirs de la royauté. Il insista notamment sur l'extirpation des hérésies anciennes et nouvelles, c'est-à-dire sur le calvinisme et sur le jansénisme; sur la destruction de l'athéisme qui se répandait de plus en plus dans Paris; sur les causes de la misère publique, savoir: le luxe, source des plus graves désordres et du dérèglement des mœurs, les exactions des agents subalternes du fisc. Là, dit le P. Costil (1) « il n'oublia pas les sangsues, comme il les appelait, les mangeurs du peuple, avec leurs superbes maisons et leurs dorures. Il fit ensuite une vive peinture de la dureté des archers de la gabelle, cassant les cruches des pauvres femmes voisines des côtes de la mer, qui y allaient puiser de l'eau. » Et si pathétiques furent ses accents, lorsqu'au nom de Dieu, il conjura Anne d'Autriche d'adoucir le sort, de diminuer la souffrance de ces misérables, qu'il tira des pleurs de tous les yeux. Il aborda, enfin, le point le plus délicat: la distribution des bénéfices à ceux-là seuls qui en étaient dignes et devaient en remplir fidèlement les devoirs. Malgré la

372 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

difficulté du sujet, il ne le traita pas avec moins de force que les précédents, suppliant la Reine-Mère avec larmes d'apporter le plus grand soin dans ses choix, et d'inspirer au roi le sentiment de ses obligations envers l'Église et envers la religion; car il y allait de ses intérêts ici-bas et de son salut éternel.

« Pitié donc, Madame », s'écria-t-il, « pitié, je vous en conjure, pour l'âme du Roi, votre fils et notre maître. Rappelez-vous bien que le Dieu tout puissant est l'appui des trônes, qu'il est le soutien des empereurs, et que, lorsque les souverains s'appliquent à combattre ses ennemis et à le faire aimer et servir, il leur accorde de régner avec gloire, et récompense leur zèle et leur piété, en les comblant de prospérités en ce monde et d'un bonheur inénarrable dans l'éternité(1). »

Les amis du Vénérable, effrayés de la hardiesse de ces remontrances, craignaient pour lui quelque méchante affaire. Ses adversaires et ceux des courtisans qui se trouvaient atteints par ses plaintes et ses reproches, irrités de sa liberté, comptaient sur le mécontentement de la Reine. Les premiers, nous allons le voir, furent promptement rassurés, et les seconds éprouvèrent une amère déception, si bien qu'il leur fallut dissimuler leur ressentiment - c'était prudence - et remettre leur vengeance à une occasion plus favorable.

(1). Ces remontrances à la reine sur la misère du peuple ont donné naissance à l'anecdote apocryphe rapportée par Laroque - Voir Appendice, Note XIY - d'un sermon composé par Mézeray et prononcé par le P. Eudes. Ce récit n'a pas même le mérite de la vraisemblance. - Mazarin ne tenait plus les rênes de l'État que d'une main défaillante: il mourut le 9 mars suivant. Dans ses derniers jours, il donna, dit-on, de grandes leçons au roi sur le gouvernement de son royaume. Il lui recommanda, en particulier, de prendre garde au mérite dans la distribution des bénéfices - ce en quoi il avoua avoir manqué -, de combattre et de détruire l'hérésie, qui était pernicieuse à l'État, et de surveiller l'administration des finances, fort dilapidées. On peut en conclure que, les remontrances du P. Eudes, en partie répétées le 8 février 1661, lui avaient été communiquées, et qu'il sut en profiter.

PROCESSION FINALE. 3 7 3 -

Le sermon fini, une procession solennelle du Saint-Sacrement s'organise et sort de l'église de Saint-Germain-des-Prés, accompagnée d'Anne d'Autriche et de toute sa suite; plus de cinq cents ecclésiastiques y assistent, revêtus d'aubes ou de surplis et de chapes. La vaste et belle cour du séminaire de Saint-Sulpice avait été choisie pour lieu de la station (1), et l'on y avait dressé un magnifique reposoir, paré de riches ornements fournis par les dames de la cour et autres personnes de haut rang. Lorsque la procession y fut arrivée, les missionnaires montent sur l'estrade qui soutenait le reposoir; le P. Eudes prend en ses mains l'ostensoir et fait, en présence de ce nombreux clergé, de la reine et de la multitude immense, une chaleureuse exhortation d'une demi-heure sur la persévérance. Si vive, si touchante est sa parole, que personne ne peut retenir ses larmes.

Le P. Eudes savait habilement profiter des circonstances extérieures et mêmes politiques pour en tirer de pathétiques effets; nous en avons déjà rapporté quelques exemples. Or, le 9 juin précédent, à la suite du traité des Pyrénées, qui mettait fin aux troubles intérieurs et à une longue guerre avec l'Espagne, les noces de Louis XIV avec l'Infante Marie-Thérèse avaient été célébrées dans l'église de Saint-Jean-de-Luz. Le 25 août, les souverains avaient fait leur entrée dans Paris avec une magnificence incomparable. Les simples particuliers se vantaient d'y avoir

(1). Le séminaire de Saint-Sulpice était situé sur la place actuelle de Saint-Sulpice. Ses jardins et les communautés ou établissements qui y furent adjoints occupaient le vaste terrain sur lequel s'élèvent aujourd'hui le séminaire de Saint-Sulpice et sa chapelle. Voir, à ce sujet, Appendice, Note XV. « Cet édifice, dit Faillon, remarquable par sa solidité et par la noblesse de son ordonnance, était un grand bâtiment carré, qui laissait au milieu une belle cour. » Vie de M. Olier, P. 111, Liv. 11, p. 611. Quant à l'église, elle s'étendait dans l'emplacement de la nouvelle, depuis la moitié du chœur jusqu'à l'avant-dernière travée, en inclinant de l'est sud-est vers le nord nord-ouest.

3 7 4 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

dépensé, eux seuls, plus de dix millions. S'emparant de ce souvenir, le Vénérable rappelle les acclamations enthousiastes, par lesquelles tous avaient salué leur jeune roi et son auguste épouse, il les loue d'avoir ainsi témoigné de leur attachement sincère pour ces deux personnes sacrées, puis il ajoute, au milieu de l'émotion générale, qu'ayant crié, tant de fois en cette belle journée: « Vive le Roi ! Vive le Roi ! » il était juste qu'ils rendissent les mêmes honneurs, qu'ils affirmassent le même amour au Roi immortel des siècles, au souverain Monarque de l'Univers, en criant de toute leur force: « Vive Jésus ! » A peine a-t-il

prononcé ces mots, que tout l'auditoire retentit de cette acclamation, plusieurs fois répétée: « Vive Jésus! » La reine elle-même, tout en larmes à la vue d'un si touchant spectacle, mêle sa voix à celle de ses sujets et crie avec ferveur: « Vive Jésus ! Vive Jésus ! » De ce détail, nous avons pour garant l'attestation d'un missionnaire, qui se trouvait alors auprès d'elle. La cérémonie se termina par la bénédiction du Saint-Sacrement.

Les ennemis du P. Eudes n'avaient vu dans l'attitude de la reine, durant cette édifiante cérémonie, qu'une adroite dissimulation de ses sentiments. A peine sortis de là, ils répandent le bruit qu'Anne d'Autriche, mécontente de ses irrespectueuses hardiesses de langage, l'avait fait arrêter; d'autres disaient, exiler. Ce bruit est facilement accueilli par ceux qu'avaient blessés l'indépendance de son langage et la justesse de ses observations. Propagé par leur rancune, il s'accrédite bientôt dans tout Paris, et même au delà.

Le lendemain matin, le marquis d'Urfé se présente des premiers, chez la Reine-Mère. Elle lui demande s'il n'a point appris de nouvelles. « Je n'en sais point, Madame », répond-il tout simplement, « sinon qu'on dit, partout que Votre Majesté a fait arrêter le P. Eudes. - Moi? » fait-elle

CABALES CONTRE LE P. EUDES. 375 -

fort surprise, « je n'y ai seulement pas songé. » Puis, indignée qu'on eût pu lui prêter une telle idée : « Marquis », ajoute-t-elle tout aussitôt, « je vous prie d'aller présentement le trouver de ma part, et de lui dire que je n'ai jamais eu une si mauvaise pensée; je conserve, au contraire, toujours beaucoup d'estime pour sa vertu. » Le marquis d'Urfé exécute sur-le-champ l'ordre donné et se rend au logis des missionnaires. Le P. Eudes était absent. En attendant son retour, il raconte à l'un de ses collaborateurs l'entretien qu'il vient d'avoir avec Anne d'Autriche et la commission dont il est chargé. « C'est par ce témoin oculaire », conclut le P. Martine, à qui nous empruntons ces détails, « que nous connaissons ce fait si honorable pour la reine et pour le prédicateur (1) ».

Mais, si les adversaires du Vénérable ne parvinrent pas à le perdre dans l'esprit de cette princesse, ils eurent assez de puissance pour lui faire manquer deux belles occasions de s'établir à Paris.

Après la mission des Quinze-Vingts, M. Auvry, chargé de l'administration de cette maison et désireux d'y rétablir l'ordre, avait formé le projet d'en confier la direction spirituelle au P. Eudes et à ses prêtres. Il y fit tous ses efforts. Tout allait être conclu, et l'on discutait les clauses du contrat, quand la cabale hostile à l'homme de Dieu et toujours à l'affût de ses démarches usa de son crédit pour tout rompre. A l'entendre, la Congrégation dont il était le chef se distinguait par son esprit d'indépendance; une fois qu'elle aurait la charge spirituelle de l'hôpital, elle s'efforcerait de se soustraire à l'autorité qui la lui aurait (1). Sur ces trois missions, Cf. P. MARTINE, Liv. V, pp. 66-81. - P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. V, ch. V11, §32,33, - Voir, Appendice, Note XVI le récit plus circonstancié du P. DE MONTIGNY.

376 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

conçue; pour bien juger de ce qu'on en pouvait attendre, il suffisait de se rappeler la conduite du P. Eudes à l'égard de ses propres supérieurs.

Les mêmes manœuvres déloyales empêchèrent un autre établissement au Mont-Valérien. M. Hubert Charpentier, prêtre zélé, natif de Coulommiers, dans le diocèse de Meaux, y avait formé, en 1640, une société d'ecclésiastiques destinés à recevoir les pèlerins qui, chaque année, y allaient pour honorer les mystères de la Passion du Sauveur. Là, en effet, s'élevait un calvaire célèbre, objet de la vénération publique(1). Ces ecclésiastiques vivaient dans une assez grande désunion, et cette désunion affligeait profondément les gens de bien. Pour y remédier, on offrit cette maison, d'abord à la Communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, puis à celle de Saint-Sulpice; l'une et l'autre crurent devoir refuser.

Les Dominicains se présentèrent alors; leurs offres ne furent point agréées, parce que la fondation avait été faite pour des prêtres relevant immédiatement de l'Ordinaire. L'institut du P. Eudes remplissait cette condition. La Reine-Mère eut la bonté de lui proposer elle-même cet établissement et l'on crut, un moment, l'affaire assurée. Déjà le Vénérable s'occupait de désigner les sujets qu'il croyait les plus aptes à remplir cette difficile mission; déjà il en avait nommé le P. du Pont supérieur; déjà quatre excellents ecclésiastiques, soit de cette communauté, soit de Paris ou de la province, parlaient de se donner à la Congrégation, lorsque des difficultés surgirent soudain.

« Pour l'affaire du Mont-Valérien », écrit-il au P. Dupont, « il s'y trouve encore quelque difficulté, que Notre-Seigneur lèvera, quand il lui plaira ». Et dans une autre lettre : « Je crois », dit-il, « qu'elle se

(1) Les stations de ce calvaire ont été depuis, transportées dans le jardin qui entoure l'église Saint-Pierre de Montmartre.

LETTRE DU P. IGNACE-JOSEPH DE JESUS-MARIA. 377 -

fera; mais vous savez que c'est la marque des affaires de Dieu, qu'elles soient traversées et contredites. »

Que s'était-il donc produit? Une personne pieuse, qui désirait vivement la réussite de cette affaire, crut en hâter la conclusion, en offrant d'augmenter de deux mille livres de rente les revenus de la maison. C'était tout compromettre. Un revenu aussi considérable, uniquement offert en faveur des Prêtres de la Congrégation de Jésus et Marie, joint à la protection de la reine, ralluma la haine de leurs ennemis. De là de secrètes intrigues, qui, en exerçant la patience du Serviteur de Dieu, amenèrent l'échec momentané des négociations (1).

Que si nous voulons connaître, maintenant, l'impression produite sur les âmes d'élite par ces grandes manifestations de la foi chrétienne et par le zèle apostolique de ceux qui y présidaient, nous la trouvons dans une lettre du P. Ignace-Joseph de Jésus-Maria, dont nous avons déjà cité la première partie. Plus enthousiaste que celle de Saint-Vincent de Paul au P. Desdames, à propos de la mission des Quinze-Vingts, - car elle s'adresse au Vénérable lui-même, après la lecture de son admirable Contrat de l'homme avec Dieu, - elle atteste, comme la première, et les éclatants succès du grand missionnaire et de sa troupe évangélique et les bénédictions dont tous les gens de bien les comblaient dans la capitale.

« Je sens mes désirs s'augmenter, de plus en plus, à vous souhaiter mille bénédictions célestes, quand je considère que Notre-Seigneur a avancé et favorisé avantageusement vos saintes entreprises, surtout en trois choses: la première, en vos prédications et confessions, qui se sont faites durant votre mission du faubourg- Saint-Germain, qui ont produit dans les âmes un amendement de vie, et de dignes fruits de pénitence dans les pauvres pécheurs; la deuxième, en vos livres

(1). Voir, Appendice, Note XVI, le récit du P. de Montigny.

378 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

spirituels, qui ne respirent que la sainteté et l'amour de notre Sauveur; la troisième, en la sainte Congrégation du Séminaire de Jésus et Marie, que vous instituez pour l'avancement de leur gloire, de leur service et de leur honneur, par une succession de vertueux ecclésiastiques qui portent et porteront aux siècles à venir les véritables sentiments de piété qu'on doit avoir pour les sacrées personnes d'un si aimable Fils et d'une si admirable Mère. Votre dessein m'a paru si relevé et si utile à l'Église, que, priant pour vous devant le Saint-Sacrement et vous recommandant à la divine Bonté, je n'ai pu que tenir de vous dire intérieurement: « O Prêtre béni de Jésus, ô l'ami fidèle de Marie, prenez courage, Notre-Seigneur est avec vous, pendant que vous êtes encore au monde, agissez courageusement pour lui et pour sa très sainte Mère.

Quantum poles, tantura aude,
Nam digni sunt omni laude,
Rex, Jesus et Maria (1).

« O naissante Congrégation, déjà si favorisée du Ciel que d'avoir, en peu de temps, quatre maisons bien établies dans de bonnes villes, et qui commence à s'étendre jusque dans Paris, capitale du Royaume: Soror nostra es: crescas in mille millia(2)!

« J'espère que vos vénérables ecclésiastiques, qui sont maintenant sous votre charitable conduite, auront, par l'assistance du Saint-Esprit, la prudence, la force et la vertu pour s'employer dignement à cultiver si bien les âmes, qu'elles soient capables de chanter éternellement avec tous les anges, avec tous les bienheureux, et nous avec eux : Vive Jésus et Marie! Vive Marie et Jésus! Ainsi soit-il! C'est l'espérance que j'ai, moi qui suis avec respect, mon Révérend Père, votre très humble fils et très obéissant serviteur en Notre-Seigneur, qui vous désire la couronne du martyr.

Fr. IGNACE-JOSEPH DE JESUS-MARIA,
Religieux Carme déchaussé(3). »

(1). Mesurez votre audace à votre puissance; car le roi Jésus et Marie sont dignes de toute louange.

(2). Vous êtes notre sœur, croissez à l'infini!

(3). P. MARTINE, Liv. V, pp. 80-81.

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

Le Culte du Saint Cœur de Marie: Approbations et Fêtes.

(1 6 6 1 - 1 6 6 4).

Le P. Eudes à Ableiges: ses sentiments pendant un orage. - La fête du 8 février chez les Bénédictines du Saint-Sacrement: remontrances à la Reine-Mère. -- Contrat d'alliance avec les Bénédictines de Montmartre.- Tentatives d'établissement à Paris: le cardinal de Retz, M. de Marca. - Maladies du P. Eudes. son détachement de toutes choses. - Approbations nouvelles du livre De la Dévotion, etc. »: MM. d'Héliopolis et de Métellopolis, sept docteurs de la Sorbonne, M. Henri de Maupas, M. du Saussay, M. de Champvallan, M. de Montmorency-Laval, M. de Nesmond. - Nouvelle édition de la Dévotion au très Saint Cœur, etc. » - Amortissement de la rente due à la ville de Caen, et pose de la première pierre de la chapelle du futur séminaire : sa dédicace au très saint Cœur de Jésus et de Marie.

Après la grande mission de Saint- Germain-des-Prés, le P. Eudes ne retourna point à Caen: les intérêts de Notre-Dame-de-Charité et le désir de fonder un établissement à Paris le retinrent dans la capitale où ses environs, jusqu'au milieu de l'année 1662 (1). Nous disons « dans la capitale ou ses environs », car il profita, vraisemblablement, de ce long séjour pour porter la parole sainte, soit dans les bourgades, soit dans les communautés avoisinantes. C'est ainsi que le 22 juillet 1661, ses historiens nous le montrent célébrant la sainte messe dans l'église d'Ableiges, paroisse à deux

(1). Cela ressort de la suite de ses lettres et des approbations que nous allons citer.

380 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

lieues de Pontoise, et là, durant un terrible orage qui menaçait cet édifice d'une ruine totale, conjurant Notre- Seigneur de l'écraser plutôt de son tonnerre que de permettre qu'il l'offensât jamais de propos délibéré. Ils nous rapportent également les belles pensées que lui suggérèrent les éclats de la foudre et qu'il consigna par écrit, quelques moments après. Nous les reproduisons, à notre tour, parce qu'elles sont bonnes à conserver, pour être méditées en semblable occasion.

« O Jésus, j'adore cet amour infini qui vous a fait sacrifier et mourir en croix pour détruire le péché, laver toutes les âmes et établir le règne de votre Père dans tous les coeurs. Je me donne de tout mon coeur à ce divin amour; et, en union de toutes les saintes dispositions qu'il vous a données et en action de grâces de votre sainte Passion et de votre précieuse Mort, je m'offre et me donne à vous pour être écrasé tout maintenant et réduit en cendres par un coup de tonnerre; mais je vous demande, mon Sauveur, que tous les grains de cendre, en laquelle je serai réduit, soient convertis par votre toute puissante bonté en autant de carreaux de foudres, dont la haine infinie, que vous avez contre le péché, ait agréable de se servir pour foudroyer et anéantir ce monstre dans toutes les âmes, afin de les délivrer de sa tyrannie et d'y établir le règne de votre divin amour. Et, après cela, je consens très volontiers d'être envoyé, au néant selon le corps et l'âme pour une éternité. Je vous supplie seulement de m'accorder cette grâce, que le désir que j'ai de vous louer et aimer éternellement ne soit point anéanti, mais qu'il subsiste toujours devant vous, pour vous rendre des louanges immortelles et vous protester à jamais que je vous aime de tout mon grand coeur, c'est-à-dire du Vôtre, que vous m'avez donné, en vous donnant vous même à moi tant et tant de fois.

« Mais, qui suis-je ? Néant, péché, enfer: peut-il sortir quelque chose de bon de ces trois misérables sources? Impossible. D'où viennent donc ces dispositions? De celui qui est le très unique principe de toute bonne pensée, parole et action., auquel soit honneur, gloire et louange aux siècles des siècles! Ainsi soit-il! Ainsi soit-il! Que tous les Anges, que tous les Saints, que la divine Mère de Jésus, que ce même Jésus, que la très sainte Trinité disent à jamais: Ainsi soit-il! pour l'accomplissement de toutes les choses susdites, en la manière qui sera le plus agréable à la

FÊTE DU 8 FÉVRIER A LA RUE CASSETTE. 3 8 1 -

divine Volonté! Et qu'est-ce que je prétends, mon Dieu, en ceci et en toute autre chose, sinon de vous plaire? Benedicite, fulgura et nubes, Domino: laudate et superexaltate eum in saecula! (1) »

Le Vénérable revenait, sans doute, d'une visite aux Carmélites de Pontoise, lorsqu'il eut l'occasion de rédiger cet acte, car, durant ces deux années de séjour dans la capitale, il ne leur ménagea pas cette joie, pas plus, d'ailleurs, qu'aux autres monastères avec lesquels il était en relations. De ce fait, nous avons deux preuves très précises, qu'il importe de relater.

Le 8 février 1661, c'était fête solennelle à la rue Cassette, où les Bénédictines du Saint-Sacrement s'étaient transportées, le 27 mars 1659: les religieuses y célébraient en grande pompe, et avec l'office du P. Eudes, le Cœur de la Mère Admirable. Lui-même y devait prendre la parole pour exalter les beautés, les splendeurs de ce Cœur, objet de sa vénération et de son amour. La chapelle était remplie de la plus noble assistance; une affluence considérable se pressait aux abords du monastère: car, disait-on, la Reine-Mère devait y venir pour le sermon et le salut. Elle y vint effectivement, mais assez tard, et son entrée donna lieu à un incident, qui met bien en lumière le caractère du grand missionnaire. Il avait presque fini de parler, quand les vivats de la multitude annoncèrent l'arrivée d'Anne d'Autriche. Il se tut, jusqu'à ce qu'elle eût pris place avec sa suite sur les sièges réservés; alors, au lieu de répéter en partie ce qu'il venait de dire sur la fête, il entama un autre sujet. S'inspirant de l'incendie qui, deux jours auparavant, le dimanche 6 février, avait consumé, au Louvre,

(1). « Bénissez le Seigneur, éclairs et nuées: louez-le et le surexaltez de siècle en siècle. » Dan. 111, 73.

3 8 2 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

la galerie des rois et une partie de la grande galerie (1), il en tira pour les princes et les grands d'éloquentes leçons, comme il l'a lui-même raconté dans une lettre aux Prêtres du séminaire de Caen; cédon-lui la plume.

« La Reine arriva à la fin du sermon, à laquelle je dis bien des choses sur le sujet du feu qui a brûlé une partie du Louvre. Je commençai à lui parler ainsi: « Madame, je n'ai rien à dire à Votre Majesté, sinon de la supplier très humblement, puisque la divine Majesté l'a amenée en ce lieu, de n'oublier jamais la puissante prédication que Dieu lui a faite par le feu qui a brûlé une partie du Louvre; que, parmi les chrétiens, il n'y a point de hasard, mais que tout se fait par la providence et l'ordre de Dieu. Ce feu est donc effet de son ordre, et il veut dire plusieurs choses: 1e qu'il ne fallait point travailler aux dimanches et aux fêtes; il veut dire 2e qu'il était permis aux rois de bâtir des Louvres, mais que Dieu leur commandait de soulager leurs sujets, d'avoir compassion de tant de veuves, de tant d'orphelins, et de tant de peuples accablés de misère, etc.; 3e qu'il était permis aux princes et aux rois de prendre quelques honnêtes divertissements, mais que d'y employer tous les jours, toutes les semaines, tous les mois, toutes les années et toute la vie, n'était point le chemin du Paradis, etc.; 4e que Paris était plein d'athées, qui mettent Dieu sous leurs pieds, et qui font des actions dont les diables ont horreur; et que, si leurs Majestés le savaient, et qu'elles n'employassent pas leur puissance royale pour châtier des crimes si horribles, elles s'en rendraient responsables devant Dieu, et attireraient

ses vengeances et ses malédictions sur leurs têtes, etc.; 5e que, si le feu temporel n'avait pas pardonné à la maison royale, le feu éternel ne pardonnerait ni à princes., ni à princesses, ni à rois, ni à reines, s'ils ne vivaient en chrétiens, et s'ils n'avaient pitié de leurs sujets, et que,

(1). Voici, sur cet incendie, quelques détails extraits d'une lettre de M. le Chevallier, conseiller à la Cour des Monnaies, à Mme Verrière: « Cet embrasement arriva le dimanche 6 février. On n'a pu encore savoir au vrai l'auteur, ni la cause de cet incendie, si ce n'est que les peintres qui avaient travaillé, toute la nuit du samedi au dimanche, aux décorations du théâtre qui avait été dressé dans la dite galerie, pour y donner le

ballet du roi, étant sortis le matin pour aller à la messe, laissèrent une chandelle allumée. Le feu prenant à du papier se communiqua ensuite aux peintures et aux lambris. La perte fut estimée à cinq cent mille livres. Heureusement la plupart des portraits des rois en avaient été mis dehors quelque temps auparavant. » P. MARTINE, Liv. V, p. 82.

DISCOURS DU P. EUDES A LA REINE-MÈRE. 383 -

si ce feu matériel n'avait pas eu de respect pour les portraits et les figures de rois, qui étaient dans le lieu qu'il avait brûlé, le feu de l'ire de Dieu n'épargnerait pas les originaux, s'ils n'employaient leur autorité pour détruire la tyrannie du diable et du péché, et pour établir le règne de Dieu dans les âmes de leurs sujets; 6e que je n'avais point d'autre intérêt, en disant ces choses, que celui de mon Maître et de mon Dieu, et que celui du salut, de mon Roi et de ma Reine, pour lesquels je voudrais donner mille vies; 7e que c'était une grande pitié que de voir que les grands de ce monde étaient assiégés d'une troupe de flatteurs, qui les empoisonnaient par leurs flatteries et les perdaient, en sorte qu'on ne leur disait presque jamais la vérité; que les prédicateurs étaient très criminels devant Dieu de la tenir captive en injustice, et que je me tiendrais très condamnable, si je ne disais toutes ces choses à Sa Majesté; enfin, que je la suppliais de les recevoir, non comme de la part d'un homme, mais comme de la part de Dieu; que je n'étais qu'un chétif homme et un misérable pécheur, mais qu'au lieu où j'étais, en tenant la place de Dieu, je pouvais dire avec saint Paul: Pro Christo legatione fungimur, je fais ici l'office d'ambassadeur de Jésus-Christ, pour porter la parole du Roi des Rois à une grande Reine, et que je la suppliais de le prendre de cette façon.

« Ma conclusion fut de prier les religieuses et les assistants dont l'église regorgeait, d'employer leurs prières vers Notre-Seigneur et sa très sainte Mère, pour obtenir de la divine Majesté la grâce nécessaire à notre Roi très chrétien et à nos Reines de bien reconnaître tant de faveurs et de bénédictions que le Ciel avait versées sur leur personnes royales, et d'employer tout leur pouvoir pour renverser la tyrannie de l'enfer et établir le royaume de Dieu dans les âmes de leurs sujets.

« Voilà presque mot à mot tout ce que je dis: je vous l'écris, afin que vous et nos amis sachiez la vérité. J'ai su, depuis, de plusieurs personnes qui étaient avec la Reine et qui s'en retournèrent avec elle, qu'elle l'a fort bien pris, et que quelques flatteurs lui avaient voulu dire quelque chose, mais qu'elle leur avait fermé la bouche de la bonne manière. M. de Coutances(1), qui est à la cour et qui sait ce qui s'y passe, m'en a témoigné grande satisfaction; et quantité d'autres personnes de condition me sont venues trouver, pour me marquer les sentiments de joie qu'elles en avaient. Plaise à Dieu de bénir tout, de nous donner la grâce de ne chercher jamais autre chose que de lui plaire, et de faire et dire ce qu'il demande de nous! »

(1). M. Auvry.

384 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Assurément, ce langage dut paraître aux courtisans d'une hardiesse exorbitante. Les ennemis du Vénérable crurent le moment venu de le perdre dans l'esprit de la Reine-Mère, et ils l'accusèrent de témérité et d'insolence. Mais, très mal accueillis, - car Anne d'Autriche se contenta de leur répondre: « le P. Eudes a raison, il a dit de grandes vérités, c'est à nous d'en profiter », - ils changèrent promptement de tactique et, suivant le génie de la cour, ils furent les premiers à louer et à complimenter celui dont ils avaient escompté la disgrâce.

Le 25 mars suivant, le Vénérable se trouvait à l'abbaye de Montmartre. Mme Françoise-Renée de Lorraine y avait succédé en 1657 à Mme de Beauvilliers, dont elle partageait la vénération pour sa personne. Nous en reparlerons plus tard. Ce jour-là, il contracta avec elle et ses religieuses une sainte et céleste alliance, dont l'acte, fait en double, fut signé de part et d'autre. Il les rendait participantes de tout le bien qui serait fait par sa Congrégation, et elles, de leur côté, le rendaient, lui et tous les membres de sa Société, participants de toutes les bonnes œuvres qui se pratiqueraient dans leur monastère. Il fut également convenu que, en cas de mort d'une religieuse, on en informerait les maisons de la Congrégation de

Jésus et Marie, où l'on ferait pour la défunte les prières prescrites pour chacun de ses membres décédés; les Bénédictines prenaient un engagement semblable à l'égard du P. Eudes, de ses sujets actuels et de leurs successeurs.

Nous l'avons déjà dit, et le P. Martine le fait remarquer à cette occasion, le P. Eudes était extrêmement jaloux de ces sortes d'unions spirituelles; il mettait beaucoup d'empressement à les rechercher, surtout avec les personnes qui jouissaient d'une plus grande réputation de vertu et de

LE P. EUDES ET LE CARDINAL DE RETZ. 385 -

sainteté. Aussi aimait-il à répéter avec le prophète: «Particeps ego sum omnium timentium te et custodientium mandata tua » ; ce qu'il traduisait ainsi: « Je désire, Seigneur, être fait participant de tout le bien qu'opèrent tous ceux qui vous craignent et qui gardent fidèlement vos commandements. » On conserve encore « dans les archives du séminaire de Caen », ajoute le P. Martine, « un grand nombre de lettres de ces associations spirituelles avec beaucoup d'ordres religieux et communautés de l'un et l'autre sexe, signées des premiers supérieurs et munies des sceaux de ces ordres et communautés. »

Mais arrivons aux démarches qui motivèrent ce long séjour du Vénérable à Paris. Celles qui intéressaient Notre-Dame-de-Charité devant faire la matière de notre prochain chapitre, nous n'avons à parler ici que de celles qui concernèrent la fondation d'un établissement de sa Congrégation dans la capitale.

Les négociations relatives au Mont-Valérien, rompues et renouées à plusieurs reprises, durèrent près de deux ans. En novembre 1661, elles parurent près d'aboutir. Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz, successeur de son oncle, Jean-François de Gondi, sur le siège archiépiscopal de Paris, avait fort à cœur la réussite de cette affaire, et nous trouvons, dit le P. Costil, « un projet de lettres d'institution en faveur de nos confrères, en date du 21 novembre 1661. » Le cardinal de Retz, quelque fût d'ailleurs son caractère, professait une grande estime pour la personne du Vénérable, dont il tâchait de favoriser les desseins. On le voit par le billet qu'il lui écrivit en mars 1662, un mois après s'être démis de son archevêché entre les mains du roi:

« J'ai reçu avec une entière joie », lui disait-il, « les marques que vous me donnez de votre amitié, et je la considère comme une bénédiction

386 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

du Ciel sur moi. Je vous en demande de tout mon cœur la continuation, aussi bien que celle de vos prières, et je vous prie de croire que je suis très véritablement à vous. »

Le cardinal ne faillit point à cette promesse. Nous verrons qu'il honora toujours notre saint apôtre de son affection, et qu'il l'appuya de son crédit et de ses services.

Dans la circonstance, il ne se contenta pas de travailler à l'établir au Mont-Valérien; dès le 2 juillet 1660, il lui accorda la permission de fonder une maison dans la ville ou dans les faubourgs de Paris. Bien plus, considérant que tous les séminaires qui se trouvaient dans la capitale étaient principalement occupés par des ecclésiastiques venus des provinces, il forma le projet d'en ériger un spécialement destiné à l'instruction des ecclésiastiques de son diocèse, et d'en confier la direction au P. Eudes et à ses disciples. M. de Marca, son successeur, prit même ce dessein tellement à cœur, qu'il avait déjà demandé des lettres patentes au Roi pour faire cet établissement, « comme il paraît », dit le P. Costil, « par leur original que l'on conserve dans les archives de Caen, qui est dressé tout prêt en parchemin et daté de cette année 1669, où il ne manque que la signature et le sceau. » La mort seule l'empêcha d'en arriver à l'exécution; il mourut, en effet, le 29 juin de la même année, alors qu'on lui apportait ses bulles; et c'est, tout porte à le croire, cet événement qui détermina le retour du Vénérable à Caen.

Tout cela ne se fit pas, évidemment, sans beaucoup de mouvements et de peines de la part du Serviteur de Dieu, fatigues qui, jointes à celles qu'il s'imposa pour les affaires de Notre-Dame-de-Charité, ébranlèrent profondément sa santé à plusieurs reprises. Une lettre datée du 10 septembre 1661 nous le montre obligé de prendre du repos chez

MALADIES DU P. EUDES. 387 -

M. Auvry, au palais Mazarin, afin de refaire ses forces. La maladie, cette fois, n'était pas dangereuse: c'était, plutôt, un malaise, une incommodité. Mais, l'année suivante, à Caen, le 16 septembre, il fut attaqué d'une fièvre continue si intense, qu'elle mit promptement ses jours en péril. Les médecins ne lui cachèrent point la gravité de son état, ce dont il ne se troubla nullement. Il conserva tout le temps que dura son mal, c'est-à-dire pendant six semaines, une inaltérable sérénité d'âme, édifiant tous ses visiteurs par sa douceur, sa patience, son détachement des choses d'ici-bas, sa résignation à la sainte Volonté de Dieu. Rien, en ce monde, ne semblait plus capable de faire impression sur son cœur. La pensée de sa Congrégation si peu affermie encore, environnée de tant d'ennemis acharnés, se présentait-elle à son esprit? Il se tranquillisait par cette considération que, si elle n'était pas l'ouvrage de Dieu et selon son bon plaisir, il n'avait point à la regretter. Était-elle bien, au contraire, une oeuvre d'En-Haut, Celui qui l'avait suscitée saurait la soutenir et la développer malgré les oppositions des hommes. Ainsi dégagé de toute inquiétude, il attendait le coup de la mort, avec une pleine confiance dans les miséricordes divines. La mort ne le frappa point: il guérit, contre l'attente des médecins, grâce aux prières de ses fils et de ses filles, grâce à celles des gens de bien et des communautés qui s'intéressaient vivement à sa conservation, particulièrement les Carmélites, qui, l'année précédente, l'avaient choisi pour supérieur (1). De cette épreuve, il lui resta seulement le souvenir des grandes grâces dont le Seigneur y avait inondé son âme.

De ce que le P. Eudes ne réussit pas à établir une maison

(1). En 1661, le Pape Alexandre V11 permit aux Carmélites de se choisir, de trois en trois ans, un supérieur immédiat. Celles de Caen choisirent le P. Eudes, et le maintinrent dans cet office jusqu'à sa mort, Voir, Appendice, Note XVIII.

388 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

et à bâtir une église au Saint Cœur de Marie dans la capitale, il ne faudrait pas conclure que son séjour y eût été inutile pour sa chère dévotion. Loin de là : il lui procura d'augustes et doctes approbations, que nous avons plaisir à relever, parce qu'elles jettent un grand éclat sur ses progrès.

Le 30 décembre 1660, notre saint apôtre profita de ses relations avec les vicaires apostoliques de la Chine,

MM. d'Héliopolis et de Métellopolis(i), pour leur faire approuver son livre: La Dévotion, etc. Ces prélats déclarent, dans une lettre unique, qu'ils le font très volontiers, car tout ce que ce livre contient est « recueilli et composé des Écritures saintes et des écrits des saints Pères, et embaumé d'une piété et vénération Singulière vers le Coeur incomparable de la très précieuse Mère de Dieu. » Et cette déclaration n'est point une banale concession faite à l'amitié; ils sont eux-mêmes conquis à cette dévotion, sous les auspices de laquelle ils placent leur lointain apostolat.

« De tout notre coeur », disent-ils, « et avec grande joie, Nous voulons ajouter notre approbation à celles qui sont ci-dessus, et qui ont été données par plusieurs très illustres prélats, de l'office dressé en l'honneur de ce très saint Coeur. Ce que, nous faisons d'autant plus Volontiers, qu'étant dans le dessein de partir bientôt, par l'ordre de notre Saint-Père le Pape Alexandre V11, et en qualité de ses vicaires apostoliques, aux royaumes de la Chine, de la Cochinchine et du Tonkin, pour y aller annoncer le saint Évangile, y faire connaître les mystères adorables que notre Sauveur a opérés pour le salut de tous les hommes, et y établir la foi et la religion chrétienne dans les coeurs des infidèles; et ce Cœur étant le premier de tous les coeurs, qui a reçu en soi cette même foi et qui l'a conservé inviolablement; et ayant été

le dépositaire et le gardien très fidèle de tous les mystères de notre Rédemption, et comme un Évangile vivant et éternel écrit de la main du Saint-Esprit;
(1). Voir, ch. xviii, pp. 295-297. .

APPROBATIONS DU LIVRE LA DÉVOTION ETC. 3 8 9 -

Nous espérons des assistances, protections et bénédictions toutes spéciales de la divine Bonté, par l'entremise de la charité non pareille et du zèle très ardent du salut des âmes, dont ce Cœur maternel de notre Mère admirable est tout embrasé. »

Ainsi, le culte du Saint Cœur de Marie, qui avait déjà franchi les mers occidentales et passé au Canada, en 1648, avec la Mère Catherine de Saint-Augustin (1), et, plus encore, en 1659, avec M. de Montmorency-Laval, allait, sous l'impulsion de ces prélats zélés, gagner jusqu'aux plages les plus lointaines de l'Extrême-Orient. Serait-ce trop d'affirmer que là-bas, comme en France, on emploierait pour invoquer et chanter cet aimable Cœur, les prières, les hymnes, les offices du P. Eudes?

Le 31 janvier 1661, nouvelle approbation de sept docteurs de la sacrée Faculté de théologie de Paris, MM. Grandin, Gobinet, Raguier de Poussé, Desgardies de Parlage, Saussoy, Blouët de Than, L'Amy. Outre l'éloge du livre du Vénérable, cette approbation contient une affirmation de l'Immaculée- Conception de Marie, qui vaut d'être rapportée:

« Tous les vrais enfants de la très sainte Mère de Dieu devant être persuadés que son Cœur très sacré n'a jamais été souillé, ni taché d'aucune sorte de péché, qu'il a toujours été plein de la grâce divine, qu'il a toujours été animé, possédé et conduit par le Saint-Esprit; qu'il n'a jamais été un moment sans aimer Dieu; qu'il l'a plus aimé que tous les cœurs des hommes et des anges; qu'il a été perpétuellement rempli de charité, de zèle, de soin et de vigilance pour notre salut, comme aussi de miséricorde et compassion au regard de toutes nos misères; et qu'il a été enivré cent et cent fois de fiel et d'absinthe, et transpercé, de mille et mille traits pour notre sujet; nous avons été portés à donner très volontiers notre approbation à ce livre, etc. »

Le 12 mars suivant, c'était le tour de M. Henri de Maupas, évêque du Puy et premier aumônier d'Anne d'Autriche,

(1). Voir, Appendice, Note XIX.

3 9 0 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

prélat aussi recommandable par ses vertus que par ses talents. Pris d'une véritable amitié pour le P. Eudes, et, par là même, entièrement dévoué à la cause de ses instituts, nous le retrouverons dans notre prochain chapitre, lorsqu'il s'agira de solliciter, pour l'un, de nouveaux privilèges, pour l'autre, une confirmation formelle et définitive. Il approuva donc, le 12 mars, le livre du Vénérable sur le Saint Cœur de Marie, en des termes qui durent le charmer entre tous. Cette lettre lui ouvrait, en effet, les voies vers le culte du Sacré Cœur de Jésus, depuis de longues années objet de ses désirs les plus ardents. C'était à son école que M. de Maupas avait appris à vénérer le Cœur du Fils et le Cœur de la Mère; il le montre bien dans ces pages doctrinales, qui, spécialement consacrées à la louange du Cœur de Marie, renferment de belles considérations sur le Cœur de Jésus, et célèbrent leur intime union. C'est à ce titre que nous les reproduisons ici dans leur intégrité,

« Quelle dévotion plus solide », dit le prélat, « que d'honorer dignement le chaste Cœur de la Mère de Dieu? Si une de ses œillades, si un des cheveux qui flottent sur son cou ont blessé le Cœur du divin Époux, quelles seront les conquêtes de ce Cœur innocent de la très sainte Vierge, pour rendre son Fils bien-aimé en quelque sorte tributaire de ses volontés, dans le commun dessein qu'ils ont de ménager le salut des âmes? Le Cœur du Fils est tout rempli de zèle pour sauver les pécheurs; Celui de la Mère est tout rempli

d'amour pour empêcher leur perte. Nous avons adoré cet aimable Sauveur dans les soumissions qu'il rendait à sa Mère : Et erat subditus illis; mais nous pouvons dire que le Cœur de la Mère s'est conservé une espèce de souverain empire sur celui de son Fils, quand il s'agit de l'intérêt des hommes pour lesquels ce Dieu d'amour a voulu se faire homme. Saint Ambroise(1) dit que le Sauveur avait de la peine à refuser à la mère des Zébédées la société de son trône en faveur de ses deux enfants. Qu'est-ce donc qu'il pourra refuser à sa propre Mère? Il a quelque respect pour une mère

(1). De Fide, Liv. V, ch. 111.

APPROBATIONS DU LIVRE LA DÉVOTION ETC. 3 9 1 -

étrangère; quels sentiments d'amour aura-t-il pour la sienne? Abigaïl a bien pu apaiser la colère de David irrité contre Nabal(l) : ce même roi fâché contre Absalon, n'a plus de ressentiment de toutes ses injures, depuis que la Thécuite a pris soin d'adoucir son esprit (2) : l'une de ces deux femmes apaise David par quelques présents bien légers, et l'autre par quelques larmes qui n'étaient que feintes, et vous, ô Cœur très aimable de la Mère de Dieu, n'êtes-vous pas, sans comparaison, plus capable d'apaiser la colère du Ciel irrité contre nos fautes et contre nos malices, et d'éteindre les feux de la vengeance de Dieu, par de plus dignes présents, et par les véritables larmes qu'autrefois vous avez épanchées pour nous? Quelles plus riches offrandes à la Divinité, que celles qui partent du Sacré Cœur de Marie? Quelle religion plus élevée? Quelle foi plus vive? Quelle espérance plus ferme? Quelle charité plus pure et plus ardente? Quel cœur plus fortement et plus saintement lié au Cœur de Jésus, que Celui de sa Mère? Et quelles larmes plus efficaces pour essuyer nos fautes, que celles qui prennent leur source dans ce Cœur affligé, qui a été percé d'un glaive de douleur, voyant son Fils mourant sur la croix pour les péchés des hommes? C'est, dans l'ordre des pures créatures, ce Cœur de Marie, qui a formé les désirs les plus saints, les plus ardents et les plus efficaces de l'Incarnation du Verbe, et, par une suite nécessaire, qui a mieux conspiré - autant qu'une pure créature en pouvait être capable - pour former le Cœur de Jésus, le premier-né des prédestinés, le principe de la Rédemption et de tous les désirs des Saints.

«Approchez donc du Cœur de Marie, pour approcher de Celui de Jésus. Voyez ce que dit saint Bernard(3) de la dureté d'un cœur qui résiste aux desseins de Dieu; et jugez, par raison contraire, des beautés innocentes du Cœur de Marie, le plus soumis et le plus complaisant de tous les cœurs à Celui de Jésus. Jésus se voyait le Fils de Marie, et voyant en Marie, la plus sainte des vierges, la qualité, de mère, il lui était soumis. Marie, au travers des voiles de la chair dont elle avait revêtu ce Fils, voit en son Fils la majesté d'un Dieu; et, en même temps, elle s'abaisse dans les devoirs d'une profonde religion, pour se reconnaître la plus humble de toutes les servantes de Celui dont elle était la Mère. Voilà ce qui lie ce commerce admirable du Verbe et de la chair, du Ciel et

(1). 1. Reg. XXX.

(2). II. Reg. X11.

(3). De Consideratione, Liv. 1.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES. 3 9 2 -

de la terre, de Dieu avec l'homme, du Cœur de Jésus et de Celui de Marie, pour élever la créature au souverain période de la religion et pour établir l'économie de la grâce et des couronnes de la gloire, en faveur des amis de Dieu.

« Saint Jérôme, expliquant ces paroles du Psaume LXIIIe : Accedet homo ad cor altum et exaltabitur Deus(1), dit que les intrigues du cœur humain, qui se plonge dans ses passions, ne sauraient résister à la profondeur des conseils de Dieu, et que la malice de l'homme n'empêchera pas que Dieu ne trouve sa gloire au milieu de tous ses desseins. Mais disons d'une autre manière que celui qui s'approche du Cœur très profond de Marie rend gloire à Dieu d'une façon plus légitime, qui le rendra digne des caresses du Ciel. Si le cœur, dans l'homme, est le centre de la vie, le premier vivant et le dernier mourant, nous pouvons dire que, dans la vie chrétienne, la dévotion au Cœur de Marie doit commencer et finir nos actions, pour les

rendre dignes de les offrir au Cœur de son Fils.

« C'est l'approbation que je donne à cet ouvrage, et comme Évêque, et comme Docteur en théologie, et comme le plus obligé de tous les hommes au salut Cœur de la Mère de Dieu. »

A cette approbation si substantielle et si théologique, on est tout étonné de ne pas voir joindre par cet éminent prélat, non seulement l'autorisation pour son clergé et pour son peuple d'user de l'office et des prières du P. Eudes, mais une pressante exhortation pour les porter à célébrer la fête du Saint Cœur de Marie au jour indiqué. C'est que, depuis la veille ou le jour même, M. Henri de Maupas était désigné, au moins officieusement, pour remplacer sur le siège d'Évreux, où nous le retrouverons dans notre IVe, volume, MM. Gilles Bontault, décédé le mars. Une fois établi dans son nouvel évêché, il ne faillira point à ce devoir: il embrassera avec empressement la dévotion au très Saint Cœur, il en approuvera la fête dans toute l'étendue de son diocèse, il la fera célébrer lui-même dans sa cathédrale et dans les églises de sa ville épiscopale, et

(1). «L'homme pénétrera au fond de son cœur, et Dieu sera exalté. »

APPROBATIONS DU LIVRE LA DÉVOTION ETC. 3 9 3 -

il accordera aux prêtres de la Congrégation de Jésus et Marie plusieurs privilèges importants, en vue de favoriser les hommages qu'ils lui rendaient.

Dans ses relations avec les Bénédictines, le P. Eudes avait connu M. André du Saussay, grand-vicaire de Paris, qui leur avait été donné pour supérieur dès 1643. Depuis cette époque, ce savant et vertueux ecclésiastique avait été nommé à l'évêché de Toul. Comme il se trouvait à Paris en mars 1661, le Vénérable n'eut pas de peine, le 24, à obtenir de son zèle un acte officiel, où, lui aussi, parle du Cœur de Jésus, et l'appelle « le centre de notre bénédiction. » Mais cette approbation où le Cœur de Marie est célébré « comme le premier et le principal organe du Saint-Esprit pour opérer le mystère de notre rédemption, le trésor de ses dons et de ses grâces, le sceau et le cachet de ses secrets », est complétée, cette fois, par une instante recommandation à tous les fidèles de son diocèse de se servir des offices renfermés dans le livre du P. Eudes, et, même, par la concession d'une indulgence de quarante jours, à perpétuité, à quiconque les pratiquera pieusement.

Cela portait à douze le nombre des prélats qui avaient sanctionné, de leur autorité, l'office et la fête du Saint Cœur de Marie, comme l'observe M. de Harlay de Champvallon, dans la permission qu'il donna lui-même à Paris, le 6 mai suivant, aux Prêtres du séminaire de Rouen, « de célébrer la dite fête du très Saint Cœur de la Mère de Dieu et d'en dire l'office et la messe propres, comme ils le font dans les autres maisons de leur Congrégation. »

Deux autres approbations vinrent, sans trop tarder, se joindre aux précédentes: celle de M. de Nesmond,

3 9 4 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

le nouvel évêque de Bayeux, le 15 décembre 1662, et, le 23 du même mois, celle de M. de Montmorency-Laval, évêque de Pétrée et vicaire apostolique de tout le Canada, -sans parler de M. de Matignon, qui, « en considération des grandes bénédictions qu'il plaît à Dieu de donner aux Prêtres de la Congrégation de Jésus et Marie, tant dans les fonctions du séminaire et du collège que dans les exercices des missions, » s'empessa, le 8 juin 1663, de renouveler l'approbation qu'il avait précédemment accordée.

M. de Montmorency-Laval était de retour en France, depuis le mois d'août 1662; il y était venu réclamer des secours efficaces pour arrêter les incursions des Iroquois, et demander qu'on établit au Canada une administration sage, vigoureuse et puissante. En même temps, il sollicitait l'autorisation et la sanction du

Roi pour fonder, à Québec, un séminaire indigène ainsi qu'un Chapitre. Disciple de M. de Bernières et de M. Boudon, il était, nous l'avons dit, conquis depuis longtemps à la dévotion du Saint Cœur de Marie; et son arrivée au pays de la Nouvelle-France, avec le jeune abbé de Bernières, neveu du Trésorier, avait imprimé un nouvel élan au zèle de la Mère Catherine de Saint-Augustin en faveur de cette dévotion. A la prière du P. Eudes, il fut heureux de joindre son approbation à celle de tant d'illustres prélats, à l'occasion d'une nouvelle édition de son livre sur ce sujet. Nous tenons à transcrire ses paroles, parce qu'on y sent un vif désir de voir le culte du Saint Cœur se répandre de toutes parts, et parce qu'elles nous sont un précieux gage de l'ardeur qu'il déploya, dans son lointain vicariat, pour lui gagner de fervents et nombreux adhérents.

«Le Saint-Esprit », dit-il, «ayant publié, par les divines Écritures et par la bouche des saints Pères, les excellences du Saint Cœur de sa très

M. DE NESMOND, ÉVÊQUE DE BAYEUX. 395 -

digne Épouse, la Bienheureuse Vierge, et ayant, par ce moyen, puissamment exhorté tous les fidèles à une dévotion et vénération singulière vers ce même Cœur, ce livre qui est fait pour allumer et enflammer de plus en plus cette dévotion du Divin Cœur, avec celle du Saint Nom de Marie, dans les cœurs de ceux qui le liront, n'a pas besoin d'approbation, puisqu'il est conforme aux desseins et intentions de l'Esprit de Dieu. Aussi notre prétention n'est pas tant de l'approuver en écrivant ceci, comme de donner un témoignage public de l'estime très particulière que nous en avons courue, après l'avoir lu soigneusement, et du désir que nous avons que la dévotion qu'il enseigne soit profondément gravée dans le cœur des chrétiens; que le très aimable Cœur de la Mère de Dieu, qui est embrasé d'amour envers la divine Majesté et de charité au regard de tous les hommes, et son très auguste Nom, soient loués et honorés par tout le monde; et que les fêtes, avec les offices et messes contenus en ce livre, en soient célébrées avec une solennité et piété qui leur soit convenable. Ce sont les sentiments que nous avons de ce livre, lequel par conséquent, nous trouvons très digne d'être donné au public.»

Quant à M. de Nesmond, en même temps que la publication du livre: La Dévotion, etc., il autorisait la continuation de la fête du 8 février, qu'il trouvait établie au séminaire de Caen par la permission de ses illustres prédécesseurs.

M. François de Nesmond avait été nommé au siège de Bayeux, dès le commencement de l'année 1659. Mais une contestation survenue entre deux cardinaux, au sujet d'une pension dont l'évêché de Bayeux était redevable à Rome, avait retardé l'expédition de ses bulles jusque sur la fin de l'année 1661. Sacré le 19 mars 1669 par M. de Harlay de Champvallon, assisté de M. Auvry, trésorier de la Sainte-Chapelle, et de M. de Tonnerre, évêque de Noyon, il avait pris possession de son évêché, le 15 mai de la même année. Neveu, par sa mère, de Guillaume de Lamoignon, premier président du parlement de Paris, élève des Jésuites au collège de Clermont, docteur en Sorbonne, membre du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet

396- LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

depuis sa promotion au sacerdoce, c'était un prélat solidement instruit et profondément imbu de l'esprit de son état. Telles étaient, à vingt-six ans, sa maturité et sa sagesse, qu'il avait été élu député du second ordre à l'Assemblée du Clergé de 1655, et, même, appelé à faire partie de la commission chargée d'examiner les fameuses propositions extraites de Jansénius. Évêque, il ne fut point ce qu'on appelait, à la Cour, un prélat distingué. D'une simplicité, d'une bonhomie, qui n'étaient pas exemptes de rudesse, il se fit estimer par sa science solide, par son zèle infatigable, son héroïque charité, sa patiente énergie, enfin, par un rare discernement dans le choix des hommes auxquels il accorda sa confiance. Jamais élection n'avait été mieux accueillie que la sienne; jamais réception ne fut l'objet d'un empressement plus véritable; et, bien que, ordinairement, une grande renommée soit un lourd fardeau, il est vrai de dire que le jeune prélat réalisa toutes les espérances qu'il avait fait naître.

Un homme de ce caractère ne pouvait que grandement apprécier la vertu du P. Eudes et ses entreprises. Il avait eu le temps de le connaître à fond, pendant les missions de 1660 et durant le séjour du Vénérable à Paris, en 1660, 1661, 1662, où il le vit et l'entretint à diverses reprises. Dès son arrivée à Bayeux, il accorda sa faveur au séminaire de Caen et à Notre-Dame-de-Charité; il continua, dans le premier de ces établissements, les exercices commencés par ses prédécesseurs, il l'appuya toujours de sa protection, il voulut même y contribuer de son temporel. Le 15 décembre 1662, nous venons de le dire, il y autorisa la fête du Saint Cœur de Marie pour le 8 février. Il fit davantage: à la demande du Serviteur de Dieu, il daigna, en 1663, honorer de sa présence cette solennité, dont il releva l'éclat par tout l'appareil et par toute la magnificence qui furent

NOUVELLE ÉDITION DU LIVRE LA DÉVOTION ETC. 397 -

en son pouvoir: célébration de la sainte Messe dans la chapelle du séminaire, office pontifical aux Vêpres, assistance à un fort beau sermon de Dom Blouët de Than, enfin, bénédiction du Saint-Sacrement.

Peut-être usa-t-on, pour cette solennité, de la dernière édition de l'office du Saint Cœur de Marie, que le P. Eudes publia en cette même année, dans son livre : La Dévotion au très Saint Cœur et au très Sacré Cœur de la B. Y. Marie. Les éditions de ce petit ouvrage, imprimé à Caen et à Autun, s'étaient rapidement épuisées, et il avait fallu satisfaire au pieux empressement des fidèles. L'ouvrage fut augmenté d'un chapelet, d'un cantique et d'une hymne en l'honneur du très Saint Cœur, d'une hymne à la sainte Vierge, sur le modèle de l'O filii et filiae de Pâques, d'une autre à la Mère de miséricorde, enfin d'une ode française sur le très Saint Cœur de la Mère de Dieu. La rédaction de l'office, si on la compare aux précédentes, donne lieu à quelques observations fort importantes. Le Cœur de Jésus y est encore uni au Cœur de Marie, cependant quelques strophes ont été supprimées dans les hymnes, où le Fils et la Mère recevaient de communs hommages. D'autre part, une prose, des plus suaves, redit, en les résumant, les gloires du Cœur de Marie. Ajoutons que, dans une courte Préface, le Vénérable nous apprend qu'il vient de commencer son grand ouvrage sur le Cœur Admirable de la Mère de Dieu, et qu'il sollicite les prières de ses lecteurs, afin d'obtenir de la divine Bonté « le temps, la lumière et les grâces requises pour achever ce livre, à la gloire du Fils unique de Marie, à l'honneur de la très digne Mère de Jésus, et à la consolation et édification des véritables enfants de leur Divin Cœur. »

Cependant un événement s'était produit, qui lui permettait de poser à Caen la première pierre d'une grande et

398 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

belle église en l'honneur, des saints Cœurs de Jésus et de Marie. Voici le fait raconté par le P. Eudes lui-même dans son Mémorial :

« En l'année 1662, un jour de samedi, veille de la Visitation de Notre-Dame, Notre-Seigneur nous a donné le moyen d'amortir la rente de trois cent soixante-neuf livres, quinze sols, que nous faisons à la ville de Caen, pour la place qu'elle nous a fieffée devant notre maison, par l'entremise d'un homme de Paris, qui ne veut point être connu, ni en sa vie, ni après sa mort, lequel, par une très pure charité, nous a donné, ou plutôt à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère, la somme de dix mille livres, sur laquelle nous en avons pris près de huit mille pour faire cet amortissement, et pour payer deux années d'arrérages que nous devons de la susdite rente. En suite de quoi, j'ai dédié, et consacré, ce même jour, la dite place en l'honneur du très Saint Cœur de la Bienheureuse Vierge; et j'ai fait vœu à Dieu devant le Très Saint-Sacrement de la choisir pour fondatrice, de l'église que nous désirons et espérons y bâtir en l'honneur de ce même Cœur, et des maisons nécessaires et convenables pour notre Communauté; et de n'y admettre jamais aucune personne, quelle qu'elle soit, en qualité de fondateur ou de fondatrice. Que votre Cœur soit béni éternellement, sainte Marie, qui êtes la vie, l'espérance et la joie de notre cœur! »

La rente amortie, le P. Eudes n'en demeurait pas moins obligé de bâtir à bref délai; faute de quoi, la ville aurait pu révoquer le marché passé avec elle. Il s'y résolut en 1664, la sixième et dernière année fixée par le contrat, et c'est par l'église qu'il tint à commencer les constructions, quelques raisons qu'on lui apportât en faveur du bâtiment du séminaire. A cette fin, il s'adressa à M. de Nesmond, non seulement pour en obtenir la permission, conformément aux prescriptions des saints canons, mais encore pour le supplier de vouloir bien présider la cérémonie, et bénir la première pierre de l'édifice. Puis, il invita Mme de la Croisette, femme du gouverneur de Caen, à poser cette première pierre, non pas en son nom, mais au nom et en la place de la très sainte Mère de Dieu, qu'il avait choisie, à l'exclusion de tout autre, pour en être la fondatrice. Mme de la Croisette

ÉGLISE DU TRÈS SAINT CŒUR DE JÉSUS ET DE MARIE. 399 -

accepta très volontiers, et, de même, M. de Nesmond, qui ne négligea rien de ce qui pouvait rendre la fête plus auguste et plus édifiante.

En conséquence, le mardi 20 mai, second jour des Rogations, sur l'invitation de l'évêque, tout le clergé de Caen et un nombre très considérable de personnes de la plus haute distinction, ayant à leur tête le gouverneur de la ville, se réunirent sur la place des Petits-Prés: tout autour se pressait une innombrable multitude. M. de Nesmond ne se contenta pas d'observer religieusement les prescriptions de l'Église, il voulut encore célébrer une messe pontificale en l'honneur du Saint Cœur de la Bienheureuse Vierge, avec gloria, credo, et la prose *Lœtabunda*, sur une estrade, assez élevée pour être vue de tout le peuple, assez vaste pour contenir l'autel et les officiers nécessaires à la cérémonie. Le sermon fut donné par M. Lamy, théologal de la cathédrale de Bayeux. L'allégresse était générale; mais nul n'en ressentait de plus vive et de plus douce que notre Vénérable. Le lendemain, veille de l'Ascension, on commença de jeter les fondements de ce grand édifice, qui ne devait être achevé qu'après la mort du Serviteur de Dieu, et dédié seulement en 1687 par M. de Nesmond.

Dans son épître dédicatoire adressée à son Altesse Royale Mme de Guise et placée en tête du livre du Cœur Admirable de la très sacrée Mère de Dieu, le Vénérable déclare que « l'église du séminaire de Caen est la première église du monde qui porte le nom d'Église du très saint Cœur de Jésus et de Marie. » N'y a-t-il point là une contradiction avec ce qu'il affirmait, en 1653, dans son Mémorial, à savoir, que « l'église du séminaire de Coutances est la première église qui a été bâtie en l'honneur du très saint Cœur de la Bienheureuse Vierge, qui n'a qu'un cœur avec son Fils bien-aimé? » Nullement. L'église du séminaire de Coutances

400 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

tances était spécialement consacrée au très saint Cœur de Marie. Le texte du Mémorial le démontre. Au contraire le fragment de la lettre à Mme de Guise, que nous venons de citer, en la dédicace du grand autel de la chapelle du séminaire de Caen au Divin Cœur de Jésus et au Sacré Cœur de Marie, comme au seul titulaire de la nouvelle église, prouvent clairement qu'ici, dans l'intention du P. Eudes, c'est le Cœur de Jésus qui vient en première ligne, mais le Cœur de Jésus toujours uni au Cœur de Marie. D'où nous pouvons, dès maintenant, conclure que le grand missionnaire a été le premier apôtre de la dévotion au Sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Déjà même, nous l'avons dit, il en composait l'office; déjà il entrevoyait le jour, où il lui serait enfin permis de rendre à ce Divin Cœur des hommages publics et solennels.

Est-il besoin d'ajouter, en terminant, que tout le monde s'empressa de contribuer à la construction du nouvel édifice, et que le Vénérable se fit un devoir de consigner par écrit le nom des donateurs, et de spécifier les moindres sommes qui furent offertes(1) ?

1. Voici la liste des principaux donateurs d'après le P. Costil.

«Mme de Camilly fut une des premières à y contribuer, donnant une somme de quatre-vingts livres en deux fois. M. Crestey, alors curé du Mesnil-Imbert dans le diocèse de Lisieux, et ensuite de Barenton dans celui d'Avranches, donna deux cents livres, Mme de Secqueville cent livres, une personne qui ne voulut point se faire connaître mille livres, une autre deux cents livres, M. Dumont, prêtre, cent livres, un autre ecclésiastique aussi caché que les précédents trois mille cinq cents livres, un autre deux cents livres, Mme de Buchy deux cents livres; auxquels il faut ajouter nos confrères, MM. du Fresne et Avenel, qui fournirent, le premier deux cents livres, le second trois cents livres, M. de Langrie qui s'obligea par contrat de donner six mille livres pour une bonne œuvre, dont il paya quatre mille, avant sa mort, qui servirent à faire les fondements, et le reste fut laissé à ses héritiers, par un effet de désintéressement du P. Eudes et de sa reconnaissance pour un bienfaiteur si signalé. Toutes ces sommes, y compris deux mille livres que le Roi et douze mille livres que Mme de Guise y ajoutèrent dans la suite font la somme de trente-huit mille cinq cent soixante-dix-sept livres, sans y comprendre ce que y offrirent, après la mort du P. Eudes, M. Blouët, son successeur, et bien d'autres dont on connaîtra les noms dans l'éternité. »

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME.

Notre-Dame-de-Charité : Voyage de M. Boniface à Rome.

(1 6 6 0 - 1 6 6 3).

Nouveaux projets du P. Eudes pour l'approbation de Notre-Dame-de-Charité par le Saint-Siège. - M. Boniface: son caractère; répugnances de la Mère Patin et lettre du P. Eudes pour les vaincre, elle finit par céder. M. Boniface à Rome: sa lettre au P. Eudes; renseignements et démarches. - Formation des Règles des Pénitentes : lettres du P. Eudes à la Mère Patin. - Allées et venues, dépenses de M. Boniface, divergences de vue entre la Mère Patin et le P. Eudes. - Prières à Notre-Dame-de-Charité, pour le succès des démarches de M. Boniface; difficulté de trouver de l'argent; maladie de la Mère Patin et son rétablissement, son refus de verser de nouvelles sommes: lettre du P. Eudes, demeurée sans réponse. - Insuccès final de M. Boniface, ses causes; utilité de ses démarches. - Souffrances morales du P. Eudes: lettre de la sœur Marie de la Nativité, réponse du Vénérable. - Union du P. Eudes et de la Mère Patin.

L'insuccès de ses démarches à Rome, en faveur de ses instituts, n'avait point découragé l'âme persévérante du P. Eudes. Plus que jamais, il voulait leur donner comme fondement solide le roc inébranlable de Pierre, et il en cherchait les moyens. Ses lettres à la Mère Patin, spécialement, nous attestent cette constante préoccupation en ce qui regarde Notre-Dame-de-Charité.

Bien des obstacles s'opposaient encore à son entreprise; des bruits alarmants lui arrivaient même de la Cour romaine: il ne laissait pas d'espérer, et de se préparer

402 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

à agir. La Providence, d'ailleurs, semblait lui offrir de précieux concours. C'était M. de Maupas, qui, au nom du clergé de France, allait solliciter du Pape la canonisation de saint François de Sales: très dévoué à sa personne et à ses œuvres, ce prélat mettait à son service son crédit et son activité. C'était aussi un bon ecclésiastique, qui venait, comme à point, sur sa route, pour l'aider en cette affaire.

Prêtre d'origine flamande, M. Boniface, - c'était son nom - avait, croyait-il, toutes les qualités requises pour la mener à bien. Probe, savant, intelligent, de manières engageantes, il déployait beaucoup de zèle et d'ardeur dans ses entreprises.

Les missions des Quinze-Vingts et de Saint-Germain-des-Prés lui avaient procuré sa rencontre et sa connaissance. Attiré par ses prédications, cet ecclésiastique avait été charmé de ses discours, touché de son zèle pour la conversion des pécheurs; il lui avait fait plusieurs visites, et il n'y avait pu s'empêcher de déclarer, avec sa vivacité ordinaire, l'ardeur dont il brûlait lui-même pour la destruction du péché déshonnête. Il n'en avait pas fallu davantage pour lui concilier les bonnes grâces du P. Eudes.

Toutefois, avant de lui donner sa pleine confiance, notre saint apôtre avait voulu s'enquérir de son passé. Il sut alors, s'il ne l'avait su déjà par la conversation, que M. Boniface avait été membre de l'Oratoire, et que, en cette qualité, il avait résidé quelque temps dans la maison de Caen; même, il avait été employé dans une mission à Bayeux. Le peu de soumission de cette Compagnie aux décisions du Souverain Pontife relatives aux cinq propositions l'avait déterminé à se retirer en son pays, où il était devenu curé, à Douai. De là, il était bientôt parti pour Rome, où, dans un séjour de plusieurs années, il avait appris l'italien et contracté de solides amitiés. Admis, à son retour

RÉSISTANCES DE LA MÈRE PATIN. 403 -

en France, dans la communauté de Saint-Étienne-du-Mont, il y résidait encore en 1660. Sa vie était

exemplaire, ses mœurs très pures(1).

Convaincu, depuis longtemps, de la nécessité d'expédier à Rome, pour traiter les affaires Notre-Dame-de-Charité, un mandataire spécial qui y restât autant qu'il serait besoin, le P. Eudes crut avoir trouvé l'homme qui convenait à cette mission; il s'aperçut, plus tard, qu'une importante qualité lui faisait défaut: la prudence, et il eut sujet de regretter son choix. Pour le moment, très heureux de sa rencontre, il lui proposa d'aller solliciter du Saint-Siège l'approbation de l'institut de Notre-Dame-de-Charité; il sonderait, en même temps, les esprits touchant la confirmation de la Congrégation de Jésus et Marie, et demanderait pour elle la continuation et l'extension des pouvoirs apostoliques précédemment octroyés. M. Boniface accepta volontiers.

Restait à décider la Mère Patin. Le Vénérable travaillait, depuis plusieurs années, à l'amener à l'envoi d'un mandataire exclusivement chargé de ses intérêts auprès de la Cour romaine. Elle répugnait à ce parti. Déjà même, elle avait commencé des démarches par une autre voie, M. de La Motte-Lambert. Il est vrai que ces démarches ne tournaient point à l'avantage de la communauté, et que les Sœurs de la Charité de Caen semblaient menacées d'être unies aux Sœurs du Refuge d'Avignon(2), « ce qu'il ne faut jamais souffrir », protestait le pieux fondateur, qui se regardait comme investi d'une mission particulière, « j'aimerais mieux que la maison fût renversée. » Dans l'occurrence, elle se rejeta sur les dépenses exigées par le nouveau mode de sollicitation, elle argua des besoins de sa maison,

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. VI, ch. 11, § 12.

(2). C'était là le bruit alarmant venu de Rome, auquel nous avons fait allusion plus haut.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES. 404 -

pour refuser l'offre du Vénérable; « Elle préférerait », ajouta-t-elle, « s'en tenir aux recommandations et aux bons offices de M. de Maupas; elle avait, d'ailleurs, une autre personne qui ne lui demandait que cent écus pour le voyage et les frais de procédure. »

Pour vaincre ses résistances et celles de la Mère de Maupeou, supérieure de la Visitation, le P. Eudes lui adressa, le 20 septembre, la lettre suivante, où, après l'avoir consolée dans ses épreuves spirituelles(1), il lui parle en ces termes :

« Je viens à votre affaire pour vous dire, ma très chère Mère, que j'ai encore vu, depuis peu, des personnes qui ont été à Rome pour des affaires de la nature de la vôtre, qui m'ont assuré que jamais on ne la fera, si on n'y envoie un homme exprès, pour les mêmes raisons que je vous ai écrites et dites déjà tant de fois.

« Souvenez-vous aussi de ce que Mgr du Puy m'a dit là-dessus, ainsi que je vous l'ai écrit, et que ce que vous m'écrivez de la Mère de Maupeou ne vous arrête point, parce que je suis bien assuré qu'après que je lui aurai dit les choses comme elles sont, elle entrera dans mon sentiment.

« Je me suis informé aussi à diverses personnes, qui ont été à Rome depuis peu, combien il pouvait en coûter. Tous m'ont dit qu'à faire une dépense médiocre, il faut au moins deux cents livres pour aller et autant pour revenir, et qu'étant là on ne peut pas y dépenser moins de quatre cents livres par an; mais on n'y sera pas si longtemps.

(1) Voici le début de cette lettre:

« A parler selon le temps, je vous plaindrais beaucoup dans tout ce que vous souffrez; mais, à parler selon l'esprit, je vous trouve plus digne d'envie que de pitié, car le plus grand bonheur qui vous puisse arriver est d'être conforme à Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui est notre très adorable Chef; or, l'état de privation, de mort et d'anéantissement que vous portez, a beaucoup de conformité avec celui que ce très aimable Sauveur a porté, pendant qu'il était en ce monde. Donnez-vous donc à lui, ma très chère Mère, pour porter cet état avec lui et dans son esprit, tant qu'il lui plaira, et tâchez de faire trois choses: 1e

Tâchez de ne vous point abattre l'esprit et prenez bien garde à cela, donnez-vous à la vertu et à la force divine, afin qu'elle vous soutienne; 2e acceptez cet état de mort et d'anéantissement, et dites avec le Fils de Dieu: « Pater, in manus tuas commendo spiritum meum »; 3e abandonnez-vous entièrement à la très sainte Volonté de Dieu, disant avec Notre-Seigneur : « Non ma volonté, mais la Vôtre soit faite! »

LE P. EUDES A LA MÈRE PATIN. 405 -

« Enfin, quoiqu'on ne puisse pas déterminer précisément ce qu'il coûtera en tout, je crois que vous en serez quitte à peu près pour six cents livres; mais cela n'est rien pour une affaire de cette conséquence. N'ayez point égard à l'argent, ma très chère Mère, dans une nécessité si pressante, de peur que Notre-Seigneur ne vous adresse un jour le reproche qu'il fit à Ste Thérèse, dans une occasion où elle avait peine à se résoudre de faire une chose pour l'établissement de l'une de ses maisons, parce qu'il y fallait beaucoup d'argent. Le Fils de Dieu lui dit: « Tu as donc encore égard à l'argent. »

« Celui qui vous offre d'aller à Rome pour cent écus et de faire votre affaire est ou un moqueur ou un homme qui a dessein d'aller à Rome et qui serait bien aise de faire ce voyage à vos dépens. Mais a-t-il toutes les qualités requises pour faire votre affaire? Si cela est, faites ce qu'il vous plaira. Mais souvenez-vous, ma très chère Mère, de ce que je vous ai écrit de celui qui est ici, et qui s'offre d'aller par pure charité et sans aucun intérêt, et qui est un très homme de bien, savant, intelligent, bien fait, qui sait la langue italienne et qui aura plusieurs amis et connaissances à Rome.

« Enfin, le temps de partir pour faire ce voyage presse. Mandez-moi aussitôt votre dernière résolution, et, au nom de Dieu, ayez quelque créance à une personne qui aime comme je fais la maison de la bonne Vierge, et qui vous parle avec tant de vérité et sincérité. C'est celui qui est de tout son cœur,

« Ma très chère Mère,
Tout vôtre,
JEAN EUDES, ptre Missre. . »

La Mère Patin finit par céder, mais à son corps défendant. On le sent, à ces dernières paroles d'une lettre à la sœur Marie de l'Assomption, précédemment citée, où le Vénérable confessait, en passant, les peines qu'il se donnait à Paris pour ses chères Filles, et où il affirmait sa parfaite conformité à la Volonté de Dieu (1) :

« Je salue du meilleur de mon cœur, ou plutôt en l'amour sacré du très Saint Coeur de Jésus et de Marie, toutes nos chères Sœurs, mais surtout notre bonne Mère, en la parole de qui je me fie tout à fait. »

La Mère Patin donna, le 6 octobre 1660, une procuration (1). Voir ch. XX1, p. 355.

406 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

en règle à M. Boniface, et trouva mille livres pour son Voyage, qui ne s'effectua qu'au printemps de 1661.

M. Boniface arriva à Rome, le 17 mai. Il apportait avec lui tous les papiers, copies et pièces nécessaires pour l'approbation de Notre-Dame-de-Charité. Le 30, il écrivit au P. Eudes pour lui raconter ses premières démarches en faveur de l'Institut. « Il avait remis les lettres de recommandation aux personnes intéressées; il avait vu M. de Bugy, le banquier dont le P. Mannoury s'était servi treize ans auparavant, et il s'était enquis auprès de lui de l'état des choses. De leur entretien, il résultait que la raison du précédent échec avait été le quatrième voeu des religieuses. « Ce voeu, lui avait dit M. de Bugy, indépendamment de sa nouveauté, paraissait gros de périls; d'honnêtes filles ne pouvaient s'appliquer à l'instruction des pénitentes, sans s'exposer comme infailliblement elles-mêmes au danger de se pervertir. Qu'on se désistât donc de cet engagement, et il y avait chance de réussir; encore faudrait-il présenter le

mémorial à un autre cardinal qu'à celui dont on avait déjà essayé les refus. » Évidemment, il n'avait eu garde, lui Boniface, de consentir à la suppression de ce vœu: il savait trop bien que c'était le principal but de l'institut, et son caractère distinctif parmi les autres Ordres de l'Église. Il se flattait même de convaincre les juges que ce qui semblait si risqué à Rome et en Italie, ne l'était pas en France, vu la diversité des climats et des tempéraments, et grâce aux sages précautions prises: l'expérience n'en avait-elle pas déjà fait la preuve? »

En conséquence, au lieu de se rendre à l'avis de M. de Bugy, M. Boniface préféra suivre les conseils d'un chanoine de Tournai et s'adresser directement au Pape, comme étant le chemin le plus court (1). « Au dire de ce chanoine, il suffisait

(1). Voir Appendice, Note XXI, la 1ère lettre de M. Boniface.

M. BONIFACE CHEZ M. FAGNANI. 407 -

pour cela, d'une légère offrande à celui qui présentait les mémoriaux, afin qu'il en instruisît Sa Sainteté et en obtint un rescrit favorable; c'était effectivement là ce qui donnait le branle à toutes les affaires de la Sacrée Congrégation, les commissaires inclinant presque toujours du côté où le Pape semblait se porter. » Se passant donc du banquier, M. Boniface alla voir M. Fagnani, « prélat, aveugle de corps », dit le P. Costil, « mais très éclairé sur les sciences, spécialement sur le droit canon », témoin le savant Commentaire qu'il publiait cette année-là même sur les Décrétales. Ayant été quinze ans secrétaire de la Propagande et employé aux affaires par plusieurs papes, il n'eut pas plus tôt entendu M. Boniface, qu'il lui dit : « Vous demandez là une chose grave et pleine de périls pour ces moniales », et il insista sur les mêmes difficultés que M. de Bugy.»

«Nos Françaises », lui répondit le mandataire du P. Eudes, ne sont pas comme les Italiennes. Il y aurait bien plus sujet de craindre dans les hôpitaux de France que dans les maisons du Refuge. Dans les hôpitaux, en effet, les filles se trouvent continuellement en contact avec des hommes malades ou convalescents; elles vivent avec des prêtres, des médecins, des chirurgiens, des valets qui y mangent et qui y logent; et, cependant, il n'en arrive aucun scandale. A Notre-Dame-de-Charité, au contraire, les religieuses ne fréquentent les repenties que pour les instruire: toujours accompagnées d'une ou de plusieurs sœurs, elles ne demeurent jamais seules avec leurs pensionnaires; la nuit, surtout, elles en sont absolument séparées. Ajoutez que tout cela se pratique aux Madelonnettes(1), et qu'on n'y voit aucun inconvénient. «S'il en est ainsi », répartit le prélat, « essayez».

(1). On appelait ainsi la communauté des Filles de Sainte Madeleine, de la rue des Fontaines, à Paris, qui avaient toujours été dirigées par des religieuses de différents ordres.

408 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

M. Boniface lui fit encore observer que, si M. Molé avait approuvé le quatrième vœu, c'était uniquement pour fixer les Filles de Notre-Dame-de-Charité dans leur vocation; car on avait constaté plusieurs exemples regrettables d'inconstance parmi les Hospitalières: devenues riches, quelques-unes de ces religieuses en étaient arrivées, sous prétexte de mener une vie plus retirée, à se décharger de leur vœu simple de servir les pauvres. Au reste, le Saint-Siège n'avait-il pas permis à plusieurs ordres religieux d'émettre un quatrième vœu, et pour de moindres raisons: par exemple, aux Minimés, celui de s'abstenir d'aliments permis aux fidèles, aux Chartreux, celui de ne point manger de viande, durant toute l'année? Ces remarques frappèrent vivement M. Fagnani, qui les avait écoutées avec une bienveillante attention. « Si vous plaidez voire cause comme vous venez de le faire », répliqua-t-il, « je ne doute pas que vous ne la gagniez; mais adressez-vous directement à Sa Sainteté, et faites-lui bien entendre tout cela. »

M. Boniface adopta ce parti. Ayant donc évité l'écueil de la Sacrée Congrégation, il présenta son mémorial au Souverain Pontife et obtint de lui un commissaire spécial. Seulement, ce commissaire fut M. Altieri, secrétaire de la Congrégation des Évêques et Réguliers, et non M. Fagnani, comme il le désirait. La

raison en fut le trop grand empressement de celui qui le servit en cette occasion; on eut quelque méfiance, on refusa.

De ces premiers succès, M. Boniface avertit le P. Eudes dans une lettre du 18 juillet 1661; et le P. Eudes, à son tour, en informa aussitôt la Mère Patin par la lettre suivante, qui nous montre, d'un côté, le zèle du Vénérable pour seconder les efforts de son mandataire, de l'autre, les engagements précipités que celui-ci imposait aux religieuses de Notre-Dame-de-Charité relativement aux Pénitentes.

LE P. EUDES A LA MÈRE PATIN. 409 -

Ne donnait-il pas comme établi ce qui n'était encore qu'en projet, ou même ce à quoi on n'avait point pensé!

« MA TRÈS CHÈRE ET BONNE MÈRE,
« La divine Volonté soit notre conduite en toutes choses!

« J'envoyai hier l'attestation de MM. les Grands-Vicaires que vous m'avez envoyée, avec plusieurs autres attestations que M. Boniface m'a demandées de MM. les Grands-Vicaires de Paris, touchant les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Paris, qui sont toujours parmi quantité d'hommes malades, convalescents, médecins, chirurgiens, apothicaires, serviteurs de l'hôpital et même de filles perdues qui y viennent accoucher, et touchant vos Sœurs de la Visitation qui sont aux Madelonnettes, pour faire voir que l'un et l'autre se fait, sans qu'il en arrive aucun désordre. Il y a longtemps que j'ai parlé de cette affaire à Mgr de Bayeux, et que je lui ai dit ce qui se faisait à Rome sur ce sujet; il a même écrit, à ma prière, à quelques-uns de ses amis à Rome, pour les prier d'aider à solliciter la chose. Je lui en ai encore parlé cette semaine, et il m'a assuré que, quand il sera sur les lieux, il donnera son attestation, et qu'il la fera donner par ceux qu'il sera nécessaire, et qu'il emploiera tout son pouvoir et ses amis à Rome pour faire réussir cette affaire. Il attend ses bulles demain, et se fera sacrer au plus tôt, et il espère être en son diocèse à la Toussaint; c'est pourquoi, j'ai écrit à M. Boniface que, s'il voit du péril d'être rebuté, il ne presse point la chose, mais qu'il la tienne sursise jusqu'à ce qu'il ait le secours de mon dit Seigneur. Car je reçus hier de ses lettres, par lesquelles il m'écrivit qu'on fait grande difficulté sur le péril qu'ils croient qu'il y a que des Religieuses gouvernent des Pénitentes; que quelques-uns néanmoins le font bien espérer; qu'il travaille nuit et jour pour avancer l'affaire, en laquelle il est tout occupé, ne faisant rien autre chose; que, pour vaincre cette difficulté, il a exposé que les Pénitentes sont séparées des Religieuses par une muraille qui est entre elles, qu'elles ont leur dortoir, réfectoire et chapelle à part, qu'il y a une porte en ladite muraille par laquelle deux religieuses anciennes choisies par la Supérieure entrent au matin au lieu où sont les Pénitentes et en sortent au soir, que, durant la nuit, on les veille par un treillis, qu'il y a une lampe toujours allumée au milieu de leur dortoir devant une image de la sainte Vierge, qu'on donne charge à celles d'entre les Pénitentes qu'on reconnaît être bien établies en la crainte de Dieu de veiller sur les autres, qu'on enferme à la clef durant la nuit

410 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

celles qui seraient capables de gêner les autres, qu'on n'en reçoit point de force dans la maison, mais seulement celles qui, étant touchées de Dieu, y entrent volontairement pour se convertir et faire pénitence.

« Il m'écrivit qu'il a dit toutes ces choses pour lever cette difficulté et croyant qu'elles sont ainsi, et que je vous le mande, afin que, si elles ne sont pas tout à fait ainsi, vous les fassiez pratiquer autant qu'il sera possible, parce que, s'il arrive, comme cela arrivera si la chose réussit, qu'on écrive de Rome à Mgr le Nonce, comme l'on a coutume en choses semblables, et qu'il fasse son information touchant la vérité de ces choses, il est nécessaire qu'on les trouve véritables. Donnez-y donc ordre, ma très chère Mère, je vous

en prie.

Je lui ai écrit qu'on ne les veillait point par un treillis, et qu'il tâche de supprimer cette proposition, mais qu'on fera tout le reste. M. l'abbé Brisacier n'a fait quoi que ce soit en cette affaire, et le banquier n'y a fait autre chose que de la gêner. Si on avait envoyé un homme comme celui qui y est, elle serait faite il y a longtemps, et avec moins de peines et de frais, qui sont grands.

«J'ai déjà vu la bonne Mère de Maupeou, j'espère la voir encore aujourd'hui. Je salue, etc. »

La lettre qui suit nous fait assister à la formation des Règles des Pénitentes. Il n'y faudrait pas voir l'œuvre de M. Boniface. Loin de là: ce bon prêtre n'agissait, ne parlait que sur les données du Fondateur, quoique la fougue de son tempérament l'exposât à dépasser la mesure. Voilà pourquoi le Vénérable, dans l'impossibilité de quitter Paris par suite d'une indisposition assez grave, charge le P. Mannoury de rédiger ces règles avec une sage précision:

« MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

« La divine Volonté soit notre conduite en toutes choses

« Voilà une lettre de M. Boniface que je reçus hier et que je vous envoie, afin que vous fassiez faire le plan qu'il demande, comme celui qu'il a fait ou à peu près, et que vous me l'envoyiez le plus tôt que vous pourrez.

« Il n'est pas nécessaire que vous m'envoyiez toutes vos Règles, mais

LE P. EUDES A LA MÈRE PATIN. 4 1 1 -

faites-moi écrire celles qui regardent les Pénitentes et comme on les gouverne, et y faites mettre les articles suivants:

1e Qu'on ne reçoit que celles qui, étant touchées de Dieu, entrent volontairement dans la maison pour y faire pénitence.

2e Que, pendant qu'elles y sont, elles gardent parfaitement la clôture.

3e Qu'elles ne sont jamais reçues dans ce monastère pour être religieuses; mais, si elles le désirent être, qu'on les envoie aux monastères des Converties qui sont en d'autres villes, si elles veulent y aller.

4e Qu'elles ont leur dortoir, leur chapelle et leur réfectoire séparés des Religieuses.

5e Que, si quelqu'une se rend incorrigible, on la met dehors.

6e Que, quoiqu'elles soient dans un même monastère avec les Religieuses, elles sont séparées au moins par une muraille, afin qu'il n'y ait aucun commerce entre elles que par la permission de la Supérieure.

7e Qu'il y a une porte en cette muraille, par laquelle deux Religieuses par l'ordre de la Supérieure entrent tous les matins au lieu où sont les Converties pour être avec elles durant le jour, dans une, salle où elles sont toutes ensemble, afin de veiller sur leurs déportements, de les faire prier Dieu, et de leur faire quelque lecture spirituelle aux heures qui sont marquées et de les obliger à travailler le reste du temps. Puis, le soir, après les prières et l'examen, les Converties se retirent dans leurs cellules et les deux Religieuses avec les autres Religieuses, puis on ferme la porte, dont on donne la clef à la Supérieure.

8e Qu'entre les Religieuses, on choisit les plus anciennes, et d'âge et de moeurs, pour les envoyer

durant le jour avec les Pénitentes, et qu'on n'y envoie pas toujours les mêmes, mais qu'on change tantôt l'une de ces deux, tantôt l'autre, pour une plus grande sûreté.

9e Que, s'il y a quelqu'une d'entre les Converties qui soit suspecte, on l'enferme à la clef dans une cellule, durant la nuit.

10e Que, durant la nuit, il y aura toujours une lampe allumée dans le dortoir des Converties, devant une image de la sainte Vierge, et qu'il y a une religieuse qui les veille par les grilles, qui sont placées de telle sorte que la religieuse qui les veille ne peut parler à aucune Convertie, qu'elle ne soit entendue des autres Religieuses, qui sont tout auprès d'elle.

11e Qu'on ne permet point à aucune personne du dehors qui soit suspecte, soit homme, soit femme, de parler aux Converties, non pas même à leurs parents, sans la surveillance d'une Religieuse.

« Toutes ces choses ayant été exposées par M. Boniface, il les faut mettre

4 1 2 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

dans les Règles que vous m'enverrez, avec volonté de les garder, autant que l'on pourra et qu'il sera nécessaire.

« Le mot de Converties que vous trouverez dans la lettre de M. Boniface est le nom qu'on donne en ce pays au lieu de Pénitentes ou Repenties.

« Si vous aviez M. Mannoury, il vous mettrait bientôt toutes ces Règles en bon ordre et vous ferait le plan que demande M. Boniface, et le ferait comme il faut et conformément à votre place, mais il faudrait envoyer un homme exprès à Lisieux et au cheval pour le faire venir au plus tôt. Mais je ne voudrais pas qu'il logeât chez nous, à cause des maladies qui y sont, mais qu'après avoir conféré avec vous, ma chère Mère, et après avoir vu votre maison, vous lui donnassiez les Règles des Pénitentes avec cette lettre, et qu'il s'en allât deux jours à Camilly pour y faire cela: je lui écris qu'il vous aille trouver pour cette fin, si vous l'envoyez quérir.

« Envoyez-moi au plus tôt les attestations de MM. les Curés et des principaux de cette ville, telles que vous les pourrez avoir, car Mgr de Bayeux n'a point encore ses bulles et n'est pas encore près d'aller à son diocèse. Renvoyez-moi la lettre de M. Boniface, et m'adressez les vôtres au Palais Mazarin à Paris, car j'y suis logé, Mgr de Coutances qui y demeure ayant voulu que j'y prisse une chambre, pour y prendre des remèdes en repos, à raison de quelque incommodité que j'ai et qui n'est pas de conséquence.

« Je suis, etc. »

M. Boniface avait réclamé des attestations des grands-vicaires de Bayeux, des magistrats de Caen, des évêques de la Province, surtout de l'archevêque de Rouen et du Nonce, en faveur de la conduite édifiante des Filles de Notre-Dame de Charité. Le P. Eudes les lui procura, mais le succès ne vint pas aussi promptement que l'espérait et l'insinuaient son envoyé. Même, il ne devait pas venir.

Cependant, très affairé, M. Boniface allait, venait, se dépensait en visites et en démarches, qui lui prenaient beaucoup d'argent, indépendamment de ses propres frais de séjour à Rome. Il réclamait donc de nouvelles sommes. La Mère Patin se prêta, d'abord, avec un peu de peine à ces déboursements successifs, que le Vénérable acceptait,

LE P. EUDES ET LA MÈRE PATIN. 4 1 3 -

lui, comme une condition du succès. Cette divergence de vues apparaît notamment dans une lettre du

commencement de l'année 1662.

Le P. Eudes y annonce à la Mère Patin qu'il vient de recevoir des nouvelles de Rome, que ses affaires vont de mieux en mieux, et qu'il faut prier avec plus de ferveur que jamais, car « voici les grands coups qui vont se donner. » Ce sont les termes même de M. Boniface, dont il établit minutieusement le compte des dépenses, et dont il garantit l'honnêteté et le désintéressement.

« C'est un homme très sincère et véritable, et qui ne met point d'argent que là où il est nécessaire. On est bien heureux de l'avoir trouvé, et de ce qu'il donne son temps et sa peine qui est grande, car il travaille beaucoup pour votre affaire, et n'y épargne aucun soin ni aucune diligence, et il ne fait rien que cela. »

En conséquence, il prie la bonne Mère de lui trouver de l'argent et de le lui adresser, comme il l'a déjà fait lui-même :

« Je vous ai écrit comme je lui envoyai au mois de septembre cinq cents livres, et, qu'il me coûta cinquante livres pour les faire porter. Comme j'avais cet argent et qu'il m'écrivait en avoir besoin, je ne voulus point vous importuner alors. Si j'en avais encore, je le lui enverrais aussi volontiers, comme j'ai fait celui-là dans la croyance que vous me le rendriez; mais je n'en ai point, trouvez-en donc, s'il vous plaît... Sans cela, ma très chère Mère, votre affaire demeurerait là... Après tant de peines et de frais, il ne faut pas la laisser en si beau chemin. Il ne faut pas plaindre l'argent dans les affaires de Dieu. »

Des prières, la Mère Patin n'en refusait pas: tout au contraire, elle en adressait et en faisait adresser chaque jour par ses filles de très ferventes au Ciel, pour la réussite des démarches. Entre autres, les annales de la communauté signalent la récitation fréquente du saint Rosaire devant l'image miraculeuse de Notre-Dame placée au chœur au dessus du siège de la supérieure; elles rapportent même

4 1 4 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

qu'un jour, pendant cette récitation, la sœur Marie de Saint Jean Olivier, première converse de l'Institut, vit cette image donner la bénédiction. Mais, de l'argent, il était plus difficile d'en trouver, et, comme les demandes se renouvelaient, supérieure et religieuses se repentirent bientôt de s'être embarquées dans une affaire aussi dispendieuse, alors que l'aménagement de leur nouveau local leur imposait d'assez grands frais. Puis vint la maladie de la Mère Patin, promptement réduite à l'extrémité: on l'attribua, non sans raison, aux contrariétés et aux inquiétudes que lui causait l'approbation de Rome. Rétablie, celle-ci se montra moins que jamais disposée à verser des sommes nouvelles, et, devant les instances du Vénérable, sa plume eut d'involontaires échappées. Le tenace instituteur, lui, ne se rebutait pas, et la lettre que nous allons transcrire nous le montre relevant avec une certaine vivacité quelques expressions de la bonne Mère. Il n'est point mauvais de voir ces luttes entre les saints, elles manifestent les épreuves vaincues pour arriver à la perfection. Cette lettre prouve, d'autre part, l'importance que le P. Eudes attachait à l'approbation du Saint-Siège; elle y est exposée dans toute sa force. On y admirera aussi le désintéressement du pieux fondateur, pour qui la question d'argent n'est que fort secondaire.

« MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

« La divine Volonté soit notre conduite en toutes choses!

« Si je me laissais aller aux sentiments humains, votre maladie me toucherait vivement; mais, outre que j'espère que Notre-Seigneur vous rendra votre santé, la vue de sa très adorable Volonté fait que je ne puis dire autre chose, sinon: Ita, Pater, quoniam sic placitum fuit ante te! Je vous conjure, ma très chère Mère, d'avoir un peu plus de soin de votre santé, et de vous soumettre au jugement des médecins, pour les choses qui peuvent contribuer à vous la donner. Mais, mon Dieu, ma chère Mère, quel sujet avez-

vous de m'écrire ce que vous m'écrivez touchant

LE P. EUDES A LA MÈRE PATIN. 4 1 5 -

vos affaires? Est-ce que vous les voulez abandonner, étant en si beau chemin et si avancées, ou si c'est que vous pensez que l'on puisse faire quelque chose à Rome sans argent, ou que M. Boniface y puisse vivre ou s'y entretenir sans cela? N'est-ce point assez qu'il vous donne sa peine et son temps? Je vous ai assuré et vous assure encore que c'est un très honnête homme de bien et très honnête ecclésiastique, qui n'a entrepris votre affaire que par zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes et par pure charité, ayant bien moyen de vivre sans cela. Est-ce que vous me prenez pour un menteur et pour un trompeur, et que vous croyez qu'il dépense votre argent, ou plutôt le mien, mal à propos? Voudriez-vous bien payer toutes ses peines d'une telle monnaie?

« Mais vos amis intimes, dites-vous, s'étonnent qu'un homme soit si longtemps à Rome pour vos affaires et pour une affaire comme celle-là. Plût à Dieu que ces amis intimes voulussent aller prendre la place de M. Boniface! Ils verraient comme l'on fait à Rome, et comme les plus petites affaires ne s'y font qu'avec beaucoup de longueur et de patience. Sachez, ma chère Mère, que, si M. Boniface avait pressé votre affaire avant que d'avoir les dernières attestations qu'on lui a envoyées, il l'aurait perdue sans ressource, parce que, sans cela, elle aurait été rebutée pour une seconde fois, en suite de quoi il n'y aurait plus rien à en espérer. Sachez aussi, avec vos intimes amis, que c'est une des affaires les plus difficiles qui se puissent traiter à Rome. Car, premièrement, on la regarde à Rome comme un nouvel Institut, et, par conséquent, comme chose des plus importantes et des plus difficiles entre celles qui se traitent en ce lieu-là. Secondement, on voit que c'est un Institut d'une communauté composée d'honnêtes filles, qui doivent être appliquées à la direction et conduite de filles et femmes de mauvaise vie; ce qui fait une difficulté que personne n'a encore pu surmonter jusqu'à présent à Rome, parce qu'on croit que ces honnêtes filles ne peuvent converser avec ces autres qu'avec un péril évident de se perdre elles-mêmes; et, pour vous faire voir que personne n'a encore pu vaincre cette difficulté, il faut que vous sachiez que les Religieuses du Refuge de Nancy, qui sont aussi à Avignon, à Dijon, et à Rouen, n'ont pu encore obtenir des bulles de Notre Saint Père le Pape, quelque effort qu'elles y aient fait. Et, cependant, leur affaire n'est pas si difficile que la vôtre, tant parce que leur Communauté est composée de filles pénitentes, qui ne sont pas en péril avec des pénitentes comme les honnêtes filles, que parce qu'elles ont été reçues et approuvées à Avignon par le Légat du Pape; et, néanmoins, elles n'ont pu encore avoir leur approbation de Rome, quoiqu'elles

4 1 6 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

y aient un homme qui travaille à cela pour elles et depuis un plus long temps que M. Boniface, et c'est un homme fort considérable, et qui a beaucoup de crédit à Rome, avec lequel M. Boniface a conféré, qui m'écrit que cet homme est demeuré d'accord avec lui qu'il attendra l'issue de votre affaire pour voir le chemin qu'elle prendra et ce qui en arrivera, afin de prendre ses mesures là-dessus, pour voir ce qu'il aura à faire par après pour celle des Religieuses de Nancy. Sur quoi j'ai écrit à M. Boniface que je suis fort aise que cet homme ait pris cette résolution; car, si son affaire avait passé devant la Nôtre, elle aurait été reçue ou non. Si elle avait été rejetée, il n'y aurait plus eu rien à espérer pour la vôtre; si elle avait été reçue et qu'ensuite on eût proposé la vôtre, on vous aurait obligées de vous unir à celles-là, et de prendre leurs Règles. Jugez donc par là qu'une telle affaire comme la vôtre n'est pas si facile comme pensent vos amis intimes.

« Mais il y a encore une troisième chose qui la rend très difficile, c'est qu'elle a déjà été rejetée une fois. Dites, s'il vous plaît, toutes ces choses à vos intimes amis, et ils changeront de sentiments, ou ils ne seront plus les intimes amis de votre maison. Dites-leur encore, et le croyez vous-même, ma très chère Mère, car il est vrai, qu'il n'est pas permis de faire des jugements au préjudice de la charité que nous devons à notre prochain, en une chose de conséquence comme celle-ci, sans aucun fondement, à moins d'offenser Dieu mortellement. Je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, et je vous le dis encore, M. Boniface ne fait autre chose du tout à Rome que pour votre affaire. Ce qui est tellement vrai que je n'ai pas voulu même le prier de nous obtenir aucune indulgence, ni quoi que ce soit pour nous, afin de ne le divertir point, et que vous ne puissiez pas dire qu'il travaille à d'autre affaire que la vôtre. Quand elle sera faite, s'il reste encore à Rome, quand ce ne serait qu'un jour, je vous assure que ce ne sera point à vos dépens, et qu'il vous rendra bon compte de votre argent et de celui que je lui ai envoyé pour vous. Mais ne vous attendez pas que je lui en envoie davantage; et, si vous ne lui en envoyez, soyez assurée que, quand il sera au bout de ce qu'il a encore, à la réserve de ce qui lui sera nécessaire pour s'en revenir, il cessera de poursuivre votre affaire et s'en reviendra: et ainsi elle ne se fera point, et toutes les peines que vous aurez prises pour la maison de Notre-Dame de Charité seront inutiles. Car, si on n'a point de bulles de Notre Saint Père le Pape, elle ne pourra subsister, parce que la première religieuse qui sera tentée contre sa vocation, se persuadera facilement que, sa Communauté n'étant point approuvée du

LE P. EUDES ET LA MÈRE PATIN. 4 1 7 -

Pape, ses vœux seront nuls, et ainsi elle sortira, et toute la maison s'en ira par terre, et on en imputera la faute, devant Dieu et devant les hommes, à la bonne Mère Marguerite Patin, qui n'aura pas voulu fournir ce qui était nécessaire pour avoir des bulles.

« O ma chère Mère, les saints n'ont jamais épargné l'argent, quand il a été nécessaire pour les affaires de Dieu. Vous en avez bien trouvé pour avoir la maison de la Vieille-Monnaie, qui vous accommodait, quoiqu'elle ne fût pas absolument nécessaire; voudriez-vous l'épargner pour une chose qui doit être le fondement de votre Communauté, et sans laquelle elle ne peut subsister? Au nom de Dieu, ma très chère, Mère, quittez vos défiances et vos soupçons mal fondés, comme une chose qui est indigne d'une sainte telle qu'est la Mère Patin, et n'écoutez pas tellement ces intimes amis, dont vous m'écrivez, que vous n'ayez quelque créance à ce qui vous est dit par une personne qui a plus d'estime et plus d'affection pour vous, et plus de zèle pour le bien de votre maison que qui que ce soit.

« C'est celui qui est en l'amour sacré du très saint Coeur de Jésus et de Marie, etc. »

En mars 1659, la Communauté de Notre-Dame-de-Charité avait déboursé déjà deux mille six cent cinquante-six livres pour l'entretien de son mandataire. La Mère Patin trouva que c'était beaucoup trop pour un institut naissant, qui ne faisait pas face à ses propres besoins: elle se refusa, dès lors, à tout nouvel envoi de fonds, et elle l'écrivit au Vénérable, en lui annonçant la réception par la communauté de sa

nièce Françoise Herson (1). Peut-être, en cela, obéissait-elle à d'autres conseils.

Le P. Eudes lui répondit, toujours avec la même conviction, mais aussi avec un vif accent de douleur de trouver en elle une telle résistance :

(1). Il s'agit de Françoise Herson, sœur de la Mère Marie de la Nativité. Elle prit l'habit religieux le 25 juillet 1662, à l'âge de vingt-et-un ans, et fit profession comme simple sœur converse, le 25 mars 1665, sous le nom de Marie de Saint-François. Elle mourut le 26 mars 1732, âgée de quatre-vingt-douze ans. M. Le Vavasseur ne la mentionne pas dans son tableau généalogique.

418 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

« MA TRÈS CHÈRE ET BONNE MÈRE,

« La divine Volonté soit notre conduite en toutes choses

« Je rends grâces infinies à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère de votre meilleure santé, et les supplie de vous la conserver et fortifier, et de vous rendre toute saine et toute sainte pour leur gloire et pour la sanctification de la très chère maison de leur divine Charité. Je vous rends aussi mille grâces, ma très chère Mère, de la consolation que vous me donnez, en m'écrivant que vous avez reçu ma petite nièce; mais je m'étonne de ce que je n'ai point su plus tôt, par vous ou par d'autres, une chose que je désirais il y a si longtemps. Vous me consolez en ceci; mais permettez-moi de vous dire, ma très chère Mère, que vous m'affligez bien de voir que vous abandonniez votre affaire de Rome en si beau chemin. J'ai encore reçu une lettre, cette semaine, de M. Boniface, qui m'écrit qu'elle est en fort bon état. Vous me mandez que vous ne pourrez pas envoyer d'argent, qu'on ne vous donne assurance que la chose réussira. Est-il possible que la Mère Patin, qui est si vertueuse et si raisonnable, fasse une telle proposition? Voulez-vous traiter M. Boniface, qui a fait un si long voyage, et qui prend tant de peine pour vous par pure charité, comme un banquier? Est-ce que vous voulez qu'il vous rende ce qu'il aura employé pour ses nécessités en vous servant? S'il vous servait en qualité de valet, vous ne pourriez l'obliger à cela. N'est-ce point assez qu'il vous promette de vous rendre un fidèle compte de sa dépense?

« Vous dites que je vous ai écrit que la divine Providence y pourvoirait. Il est vrai. Mais est-ce que vous prétendez que je sois obligé, par ces paroles, à fournir l'argent qui est nécessaire? Si j'en avais, je l'avancerais volontiers pour cela, mais j'y ai mis tout ce que j'avais et par delà, en ayant beaucoup emprunté pour ce sujet, car il est très vrai que j'y ai employé plus de six cents livres, tant de ce que j'avais que de ce que j'ai emprunté. Si, néanmoins, vous m'assuriez de me le rendre, j'en chercherais encore et tâcherais d'en trouver. Mais il faudrait me l'écrire et m'en envoyer une assurance par la poste de jeudi ou de vendredi au plus tard, car, Dieu aidant, je partirai bientôt. Mais je ne serai pas sitôt à Caen, car je tarderai quelques jours à Rouen et à Lisieux; et, si vous me laissez partir d'ici sans donner ordre à cette affaire, que deviendra-t-elle? Et que fera M. Boniface, à qui je serai obligé d'écrire, avant que de partir, que vous ne voulez plus lui rien envoyer, sinon de quitter tout là et de s'en revenir? Et qui est-ce qui répondra à Notre-Seigneur et à sa

INSUCCÈS FINAL: SES CAUSES. 419 -

très sainte Mère d'avoir ainsi abandonné leurs affaires, et une affaire si importante à leur service et au salut des âmes? N'en rejetez point la faute sur autrui, ma très chère Mère, car je suis très certain que cela dépend de vous.

« Au nom de Dieu, ma bonne chère Mère, n'épargnez point l'argent pour une chose qui est le fondement de la maison de Notre-Dame-de-Charité, pour laquelle vous avez tant travaillé et souffert jusqu'à présent, et sans laquelle elle serait dans un péril évident d'être renversée. Si vous n'en avez point, envoyez-moi un écrit par lequel vous m'assuriez de me le rendre, et je ferai tout ce que je pourrai pour en

trouver. Je vous salue, etc. »

La Mère Patin laissa cette lettre sans réponse. M. Boniface continua, néanmoins, ses négociations, avec l'argent que lui procura le P. Eudes. Elles n'aboutirent pas.

Outre les préventions soulevées à Rome par le quatrième vœu des Sœurs, son insuccès s'explique encore par des raisons toutes politiques. Les rapports entre les deux cours étaient devenus extrêmement tendus. La conduite hautaine du duc de Créqui, l'ambassadeur extraordinaire de la cour de France auprès du Saint-Siège, ne fit que les tendre davantage; et, lorsque, le 20 août 1669, survint, à la suite de nombreux conflits, l'incident de la garde corse tirant sur le carrosse de l'ambassadrice(1), son brusque départ de la ville, malgré les excuses du frère du Pape, Mario Chigi, et sa retraite en Toscane consommèrent la rupture. On sait le reste. La guerre faillit éclater entre la France et les États de l'Église.

Enfin, Alexandre VII dut se soumettre aux réparations humiliantes exigées par l'orgueil de Louis XIV, à l'incitation occulte des Jansénistes. Dans des circonstances (1). Les gens du duc se plaisaient à provoquer la garde corse: de là des disputes et des coups, et, finalement, la malheureuse affaire du 20 août, où un coup de mousquet fut dirigé vers de Créqui, à son balcon, sans atteindre personne, mais où il y eût un page de l'ambassadrice de tué et deux domestiques de blessés.

420 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

aussi défavorables, qui donc aurait pu rien obtenir? Aussi ne faut-il pas jeter la pierre à M. Boniface, qui se montra en ce qui concerne Notre-Dame-de-Charité vraiment digne de sa mission. Ses démarches ne furent pas, d'ailleurs, entièrement vaines. Elles préparèrent les voies, elles détruisirent les préjugés, elles permirent aux abbés Georges et de Rancé de combler enfin le vœu du Vénérable et de ses filles.

Ajoutons que la sœur Marie de la Nativité Herson, comprenant ce que son oncle avait dû souffrir en ces conjonctures, le supplia, dans une lettre, d'oublier tout ce qui avait pu lui causer de la peine. La réponse du Serviteur de Dieu respire la plus parfaite charité :

« MA TRÈS CHÈRE NIÈCE ET TRÈS AIMÉE FILLE,

« C'est avec beaucoup de joie et de consolation que j'ai lu votre lettre, et c'est de tout cœur que j'oublie entièrement tout ce qui s'est passé, ne vous demandant autre chose que de servir fidèlement notre bénin Sauveur et sa très bonne Mère, et de les aimer de tout votre cœur.

« Je salue cordialement la bonne Mère Supérieure et toutes mes très chères filles. Si l'on veut m'obliger et me réjouir, on recevra la pauvre petite orpheline qu'on a mise dehors.

Vive Jésus et Marie!

JEAN EUDES,
Prêtre de la Congrégation de Jésus et Marie. »

L'oubli fut bien complet de part et d'autre. La Mère Patin et le P. Eudes continuèrent de correspondre comme par le passé, et leurs lettres ne contiennent aucune allusion à ces faits; elles ne laissent apparaître aucune marque de froideur.

CHAPITRE VINGT- CINQUIÈME.

La Congrégation de Jésus & Marie. M. Boniface à Rome.

(1 6 6 0 - 1 6 6 1).

Méprise du P. Costil relativement à la rénovation des pouvoirs des missionnaires en 1659. - Lettres de recommandation de M. de Lesseville, de Louis XIV, d'Anne d'Autriche, de M. de Champvallon, de M. de Matignon. - L'ambassadeur de Créqui. - Le grand coup de M. Boniface et son échec. - Une lettre de la Secrétairerie d'État; le P. Eudes et la Mission; affaire de la garde corse. - M. Boniface sollicite des pouvoirs; D. Alberici; sommaire de la discussion du 3 juillet 1663 et valeur des griefs émis; solution et départ de M. Boniface. - Lettre de la Sacrée Congrégation au cardinal Grimaldi: le cardinal Grimaldi et le P. Eudes; échange de lettres; incomplète concession; mesure dilatoire.

La principale mission de M. Boniface avait échoué. Voyons ce qu'il advint de la seconde, savoir: la confirmation de la Congrégation de Jésus et Marie, la prorogation et l'extension des pouvoirs antérieurement octroyés aux missionnaires.

Les pouvoirs apostoliques, concédés en 1648 par la Propagande, avaient été régulièrement renouvelés en 1653 et en 1656. Ils l'auraient été également en 1659, d'après le P. Costil, et, dans la continuation de ces pouvoirs, qu'elle aurait fait expédier au P. Eudes, la Sacrée Congrégation aurait ajouté ce titre à son adresse : « Supérieur de missions de prêtres séculiers en France, Praefecto missionum sacerdotum saecularium in Gallia. » Elle lui aurait aussi accordé une indulgence plénière pour tous les fidèles, qui, dans le temps des missions, y recevraient la sainte communion, après s'être confessés à lui et à ses associés, « concedendi indulgentiam plenariam omnibus Christifidelibus vere con-

422 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

tritis et apud eumdem vel socios ejus rite confessis et sacra communione reffectis, in locis et temporibus missionum », tandis que, précédemment, cette indulgence était restreinte à trois fois l'an et aux prières des Quarante-Heures.

Cette affirmation, l'annaliste l'appuie sur les pièces qu'il avait entre les mains, c'est-à-dire sur une requête du P. Eudes à la Propagande, pour lui représenter les graves inconvénients que ses missionnaires et lui avaient trouvés aux premières limitations de leurs pouvoirs.

Le P. Mallet y contredit formellement, et voici comment il motive son sentiment.

« Nous avons fouillé tous les cartons des Archives pour cette époque, nous avons lu et relu les registres authentiques des Actes de la Sacrée Congrégation pour toutes ces diverses années, registres dans lesquels tout est scrupuleusement annoté et conservé, et il n'y est plus question du P. Eudes, en qualité de missionnaire apostolique, sinon dans l'année 1663. Pour nous, le P. Costil a fait erreur. Un mémoire rédigé dans le sens indiqué se conservait à la maison de Caen, qui n'avait jamais été envoyé à Rome; il est difficile d'expliquer autrement l'erreur de l'annaliste. Si quelques faveurs eussent été accordées alors au saint Instituteur, nous en aurions nécessairement retrouvé la trace. De 1659 à 1663, le P. Eudes dut continuer ses missions avec les seules facultés accordées par les Ordinaires des lieux, comme il l'avait, d'ailleurs, toujours fait en dehors de la province de Normandie(l). »

Nous nous rangeons à cet avis, et, dans ce défaut de pouvoirs, nous voyons une raison nouvelle pour le P. Eudes d'engager M. Boniface à son service.

En attendant son départ, qui n'eut lieu, nous l'avons dit, qu'au printemps de 1661, le pieux Fondateur s'occupa de le munir lui-même, ou de le faire précéder de lettres de recommandation d'une très grande valeur.

Nous connaissons déjà celles de M. d'Argenson et de M., Auvry: n'y revenons pas. Mais, bien auparavant, dès

(1). Le Saint Cœur de Marie, Décembre 1901.

LETTRE DE M. DE LESSE-VILLE. 423 -

le 16 septembre 1660, M. de Lesseville, évêque de Coutances, s'était empressé de lui en délivrer une, où il atteste ses succès dans les missions et son zèle à défendre l'autorité du Souverain Pontife contre la rage des jansénistes. La voici, telle qu'elle est conservée aux archives Vaticanes.

« À Notre Très Saint Seigneur le Pape Alexandre VII, Eustache de Lesseville, évêque de Coutances, qui lui baise humblement les pieds.

« TRÈS SAINT PÈRE,

« Me voici aux pieds de Votre Sainteté en la présence de Dieu, témoin de notre conscience, pour rendre témoignage à la vérité. Maître Jean Eudes, prêtre, supérieur de notre séminaire de Coutances et de plusieurs autres, a rempli avec un tel succès, dans notre diocèse et dans les diocèses circonvoisins, la mission qu'il a reçue de Votre Sainteté et du Pape Innocent X, son prédécesseur, qu'on le doit considérer comme un serviteur non seulement bon et fidèle, mais aussi très utile à la sainte Église romaine. Car il n'est pas de ceux qui se paissent eux-mêmes, se nourrissent du lait et se couvrent de la laine, sans paître le troupeau; mais il va à la recherche de ce qui a péri, il relève ce qui était tombé, il allège ce qui pliait, il affermit ce qui était débile, il veille avec force et courage; en un mot, il est de ce petit nombre d'ouvriers qui possèdent la prudence du serpent au milieu d'une abondante moisson. Car, pour préserver la tête, nous voulons dire pour conserver intacte l'autorité du Souverain Pontife, il expose tout le corps, c'est-à-dire sa propre personne et tout ce qui est à lui, à la rage des hérétiques et des jansénistes. Si l'on ajoute à cela l'intégrité de vie qu'il garde, lui et ses compagnons, il apparaît être un de ceux qui doivent procurer le salut d'Israël, de telle sorte que je ne doute point que l'Esprit-Saint n'assiste de ses conseils Votre Sainteté et qu'il n'incline son âme à venir en aide à ces hommes apostoliques, en lui faisant exaucer les vœux de ceux qui ont tout quitté pour suivre Jésus-Christ.

De Votre Sainteté,

Très Saint Père,

Le très humble et très dévoué, serviteur,

EUSTACHE, Évêque de Coutances. » Coutances, 16 septembre 1660. »

(1). Archives vaticanes. Vescovi 16, p. 27. - Voir, Appendice, Note XXII, le texte latin.

424 LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Le roi, de son côté, qui, en 1647, avait déjà écrit au Pape Innocent X en faveur du P. Eudes, voulut lui donner, à la suite des grandes missions de Paris, une nouvelle marque de sa pleine et entière satisfaction. Le 6 novembre 1660, il adressa donc à Alexandre VII, par les soins du cardinal Antonio Barberini, la supplique suivante, découverte également aux Archives du Vatican.

« TRÈS SAINT PÈRE,

« Tant de grâces que la divine Bonté verse continuellement sur notre personne et sur les États que la Providence Nous a soumis, la paix dont nos peuples jouissent et que Nous avons heureusement et glorieusement conclue avec le Roi catholique, et toutes les félicités que Nous voyons Nous être préparées par le divin Esprit duquel tout bien procède, Nous augmentent en sorte le désir que Nous avons toujours eu,

ayant été élevés en la piété des Rois nos ancêtres, de faire ce qui peut dépendre de la puissance que Dieu Nous a donnée pour voir sa gloire reconnue et la religion qu'il a établie par un prodige d'amour, versant son précieux sang pour des créatures qui avaient toujours été dans les derniers dérèglements et qui se trouvaient noircies de vices, que Nous avons cru devoir embrasser une sainte oeuvre qui Nous est présentée, en suppliant Votre Sainteté de vouloir, par son autorité apostolique, confirmer une Congrégation de prêtres, établie, depuis plus de vingt ans, en diverses villes de notre royaume sous l'autorité des Ordinaires par le R. P. Eudes, auquel un nombre de bons ecclésiastiques se sont joints, et lesquels ayant appris de lui, dans les maisons qu'ils ont à Caen, au diocèse de Bayeux, à Rouen et à Coutances, le vrai esprit que les prêtres doivent avoir, ont enseigné nos sujets avec tant de fruits, que plusieurs, excités par les doctes prédications du P. Eudes et par les exhortations de ceux qui se sont soumis à sa conduite, ont eu des sentiments d'une si véritable piété, que plusieurs se sont convertis à Dieu et ont fait des fruits de pénitence. Que de restitutions ont été faites! Combien de gens, desquels la réputation était en sorte établie qu'ils passaient pour gens de bien, ont publié leurs vices et en ont demandé pardon à Dieu! Et combien d'autres merveilles Dieu a-t-il opérées par leur ministère! Certes, Saint Père, si nous les représentions toutes à Votre Sainteté, Elle entrerait dans un étonnement et voudrait bien, comme sans doute Elle

LOUIS XIV À ALEXANDRE VII. 4 2 5 -

s'y portera, que des ouvriers si capables fussent employés au travail et à la culture de la vigne du Seigneur, dont la bonté fait voir combien le service lui est agréable, puisque les églises se trouvent désormais trop petites pour contenir le peuple qui vient entendre la sainte parole, que ces bons pères, ces grands prédicateurs, sont obligés de l'expliquer dedans les places publiques. Nous sommes en volonté de les établir en cette ville, où, pendant l'été dernier, ils ont fait connaître que la divine Bonté agréait leur désintéressement et donnait force à leur parole, qui a attiré celle de cette multitude de peuples qui y habitent à exciter notre piété d'y appeler ces bons ecclésiastiques. Mais, afin que Nous puissions Nous promettre que l'esprit duquel ils sont remplis passera à ceux qui s'y joindront et qui seront élevés chez eux, Nous avons différé de les établir que Votre Sainteté n'ait approuvé les Constitutions qu'ils ont embrassées. Nous sommes très assuré que, s'ils avaient la bénédiction du Chef de l'Église, leurs oeuvres étant plus agréables à Dieu produiraient encore de plus grandes choses qu'ils n'ont fait jusqu'à présent. Et ce Royaume fleurira, comme il a fait au passé, et servira d'exemple à tous les autres de la Chrétienté. Nous supplions pourtant Votre Sainteté qu'il soit de son bon plaisir de favoriser une oeuvre si sainte et recevoir agréablement la supplication très humble que Nous lui en faisons, qui ne cesserons nos prières à Celui qui règne de toute éternité, qu'il comble de ses grâces Votre Personne, qu'il a établie en la Chaire de saint Pierre, et l'y conserve longuement au bénéfice de son Église.

Écrit à Paris ce six Novembre 1660.

Votre dévot fils,

Le Roi de France et de Navarre,

Louis. »

De l'envoi de cette lettre, Louis XIV avertissait le cardinal d'Este, directeur des affaires de France en cour de Rome, le 19 novembre suivant, par les lignes que voici, et qui, dans leur brièveté, ne sont pas moins laudatives pour le P. Eudes et sa Congrégation.

MON COUSIN,

«J'adresse à mon cousin le cardinal Antoine Barberini une lettre (1) que j'écris à Notre Très Saint Père le Pape, dont vous trouverez la copie ci-jointe

(1). Voir cette lettre, Appendice, Note XXIII.

4 2 6 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

sous votre pli, par laquelle je supplie Sa Sainteté de donner son approbation et confirmer les Constitutions sous lesquelles le P. Eudes et les autres ecclésiastiques qui se sont associés à lui ont vécu, qu'ils ont reçues des Ordinaires des diocèses, èsquels ils ont annoncé la parole de Dieu. En vérité, ç'a été avec un si grand fruit, qu'il est aisé de juger que le travail qu'ils font est agréable à Dieu, à la gloire duquel ils emploient leur temps et leur vie, sans en attendre aucune récompense temporelle, qui leur en assure aussi une de si grande valeur, que l'esprit de l'homme n'en peut concevoir le prix. Je vous prie, mon Cousin, de travailler à avancer ce qui est de mon contentement, et de faire en sorte que les prières que je fais à Sa Sainteté ne demeurent pas sans effet. Et si ces bons Pères ont à beaucoup espérer de leur travail en l'autre monde, vous y trouverez aussi une ample récompense de la peine que vous vous serez donnée pour eux. Et, sachant bien que ç'aura été à ma prière, je rechercherai les moyens et les occasions de vous donner des marques de ma bonne volonté et de mon affection.»

Quelque trois mois après, le 19 février 1661, la Reine Anne d'Autriche sollicitait, à son tour, d'Alexandre VII l'approbation de la Congrégation de Jésus et Marie.

«TRÈS SAINT PÈRE,

«Le sieur Jean Eudes, prêtre, a donné et donne une si bonne odeur de sa vie et travaille si utilement au salut des âmes par ses doctes et fréquentes prédications, que le feu Roi, Notre Très honoré Seigneur et Époux, d'heureuse mémoire, fut convié de lui permettre d'établir, du consentement des Ordinaires, une Congrégation d'ecclésiastiques dans les villes de Caen, diocèse de Bayeux, de Coutances, de Lisieux et de Rouen, pour s'employer à former et instruire les ecclésiastiques dans toutes les fonctions cléricales, par les exercices des séminaires, où il réussit autant bien qu'on le peut souhaiter. Nous nous sentons aussi conviée, par cette même raison, de Nous employer près de Votre Béatitude pour la supplier de vouloir donner son approbation et confirmation à une Congrégation si utile et nécessaire, et de favoriser de ses grâces et bénédictions apostoliques les bonnes intentions du dit sieur Eudes, que Nous recommandons d'autant plus volontiers à Votre Béatitude qu'on Nous a assuré qu'Elle en aura toute la satisfaction qu'Elle s'en peut promettre, priant Dieu, cependant, vouloir icelle Votre Sainteté, Très

LETTRE DE M. DE CHAMPVALLON. 427 -

Saint Père, longuement et heureusement conserver pour le bon gouvernement de son Église.

Écrit à Paris, le dix-neuvième de Février mil six cent soixante-et-un.

Votre dévote fille,
ANNE.(1) »

Après Anne d'Autriche, ce furent, l'archevêque de Rouen, M. de Harlay de Champvallon, et l'évêque de Lisieux, M. Léonor de Matignon, qui ne se montrèrent, dans leurs suppliques, ni moins dévoués à la Congrégation de Jésus et de Marie, ni moins élogieux pour son fondateur.

Le 8 avril, le premier écrivait en ces termes à sa Sainteté Alexandre VII :

TRÈS SAINT PÈRE,

« Me voici aux pieds de Votre Sainteté avec notre religieux et très cher dans le Christ Maître Jean Eudes, prêtre de notre séminaire et de quelques autres, homme vraiment envoyé de Dieu pour la résurrection d'un grand nombre en Israël, afin d'attester, en présence de Dieu et de Votre Sainteté, que, depuis le jour, où, placé dans ce poste élevé, je veille à la garde du troupeau du Seigneur, je n'ai vu personne qui serve avec plus d'ardeur et de fruit Dieu et sa sainte Église, en procurant le salut des âmes. Car, puissant en œuvres et en paroles, il amollit beaucoup de cœurs endurcis et les amène à la pénitence. Témoin le nombre presque innombrable de confessions générales qui se font avec contrition partout où il annonce la parole de Dieu, et que reçoivent avec une invincible patience beaucoup d'autres prêtres qu'il

s'est associés pour l'œuvre de son ministère; témoin les larmes et les soupirs de ceux qui entendent ses sermons et ceux de ses compagnons, auxquels accourt de toutes parts une si grande multitude, que, les temples ne pouvant la contenir, très souvent ils sont forcés de prêcher en plein air; témoin également les réconciliations de personnes divisées, les restitutions du bien d'autrui, les conversions d'hérétiques, les brûlements de livres défendus, de peintures honteuses, et autres instruments de péché, en présence de tous, sur les places publiques; témoin, enfin, nos propres yeux. Car, Nous avons vu, Nous-même, quelles merveilles le Seigneur a dernièrement opérées par le susdit Jean Eudes et ses compagnons dans cette ville de Paris, lorsque, pendant quatre mois continus, ils y ont

(1). Lettres aux Princes, 84, p. 24.

428- LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

annoncé la parole de Dieu en plusieurs endroits, avec un tel concours de peuple, que, les églises ne pouvant contenir les auditeurs, il leur a fallu très souvent parler en plein air. En outre, au même Jean Eudes et à ses compagnons, Dieu a départi la grâce spéciale de pousser, par leur parole et par leurs exemples, beaucoup de prêtres à ressusciter en eux la grâce qui leur a été donnée par l'imposition des mains du Pontife et de ses prêtres. De là vient que, depuis vingt ans, le P. Eudes et ses compagnons se sont vu accorder, tant par Nous que par plusieurs autres Illustriissimes Évêques nos suffragants, le pouvoir d'ériger dans notre province une Congrégation de prêtres et de clercs. Cette Congrégation a même été confirmée par des lettres royales, et, en elle, tous les services du séminaire se font fort bien, suivant le dessein du saint Concile de Trente: les clercs à ordonner et à admettre au gouvernement des âmes sont instruits à saintement administrer les sacrements, à accomplir comme il faut les cérémonies sacrées, et à observer exactement tout ce qui concerne la vie, les mœurs et les fonctions ecclésiastiques. Aussi, de la vigilance et de la sollicitude du susdit Jean Eudes et de ses compagnons, l'on voit des fruits si abondants de piété et de discipline ecclésiastique, que, dans presque toutes les provinces du royaume, la dite Congrégation est vivement désirée. Toutefois, Nous l'espérons, ils feront des œuvres plus grandes encore pour la gloire de Dieu, si la Bénédiction Apostolique les consolide et les affermit. C'est pourquoi, je supplie très humblement Votre Sainteté de daigner accorder aux susdits Jean Eudes et ses compagnons la bienveillance dont Elle fait preuve pour les zélés ouvriers du Christ, et, accédant à leurs supplications, approuver et confirmer leur dite Congrégation, et leur octroyer les grâces et indulgences qu'ils demandent. En un mot, Très Saint Père, je Vous en conjure instamment, au nom du Seigneur, dont Vous tenez la place pour la plus grande félicité de l'univers chrétien, qu'ils sentent qu'ils se sont adressés à un Pontife dont la dignité, moins encore que la piété, la miséricorde, la charité, la mansuétude, représentent Celui qui l'a élevé au-dessus de tous les mortels, en raison du très grand mérite que Lui-même lui a départi.

Donné à Paris, l'an du Seigneur r 1661(1). »

Quant à la lettre de M. de Matignon, la voici telle qu'on

(1). Voir, Appendice, Note XXIV., le texte latin de cette lettre, dont le but rappelle celle de l'évêque de Soissons, Simon Le Gras, en 1648, et la fin, celle de M. Cospéan, en 145.

LETTRE DE M. DE MATIGNON. 4 2 9 -

l'a retrouvée, classée sous cette même année 1661, aux Archives Vaticanes:

« A notre Très Saint Père le Pape Alexandre VII, Léonor de Matignon, évêque de Lisieux, en lui baisant humblement les pieds.

Très Saint Père,

« Tant de travaux, pour ne pas dire tant de prodiges, ont été opérés dans notre diocèse de Lisieux, au regard de toute condition et de tout sexe, par Maître Jean Eudes, supérieur de notre séminaire, et par ses associés, que l'on ne peut douter que la mission à lui confiée par Votre Sainteté et son prédécesseur Innocent X, ait été ratifiée et confirmée dans le Ciel. En effet, les sermons et les exhortations, qui ont été faits par

un tel homme et par ses compagnons en beaucoup de missions données en diverses paroisses et à diverses époques, ont été suivis d'une telle réforme des moeurs, que les coutumes de l'Église primitive sembleraient de retour parmi nous. Mais, comme le jugement doit commencer, tout d'abord, par la Maison de Dieu, et que l'on travaille en vain auprès des fidèles, c'est un fait d'expérience, si le clergé ne s'est premièrement réformé; et comme ce but ne peut être atteint, à moins que l'on n'érige de toutes parts des séminaires conformément aux décrets du salut Concile de Trente, et que, d'un autre côté, le susdit Jean Eudes, de l'aveu des plus compétents, est merveilleusement propre à cet emploi, Nous avons cru qu'il était de notre devoir d'en informer Votre Sainteté et de la supplier très humblement qu'Elle daigne exaucer ses désirs. Ainsi Elle pourvoit pleinement au salut des fidèles et à la conversion des infidèles de cette province.

De Votre Sainteté,
Très Saint Père,
Le très humble et très dévoué serviteur,
LÉONOR, Évêque de Lisieux. »

Toutes ces lettres, sauf celles du roi et de la reine, M. Boniface les emporta avec lui, pour s'en servir au moment opportun. Dès l'année même, vif et intrigant comme il était, il voulut entamer les négociations en faveur

(1). Voir, Appendice, Note XXV, le texte latin de cette lettre. - Le P. Costil en donne une autre, mais qui ne peut être de cette époque, puisque la Congrégation de Jésus et Marie y est dite fondée depuis vingt ans et plus.

430 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

de la Congrégation de Jésus et Marie, et il le proposa au P. Eudes. Peut-être fut-il incité à cette démarche par la nouvelle que Louis XIV venait, le 16 septembre 1661, d'adresser, dans le même but, une seconde lettre au Souverain Pontife, dont le duc de Créqui, le nouvel ambassadeur extraordinaire, était chargé de procurer la réalisation.

La lettre du roi est précieuse, à plus d'un titre. Elle appuie spécialement sur la fin principale de la Société qu'elle recommande, savoir: les séminaires, tandis que la précédente appuyait surtout sur sa seconde fin: les missions. Elle atteste la satisfaction des prélats qui lui ont confié la direction de leurs séminaires, et le désir que plusieurs autres ont de les imiter. En voici la teneur, empruntée au P. Costil:

TRÈS SAINT PÈRE,

Ayant accordé au P. Eudes, par nos lettres patentes, la permission d'établir, sous l'autorité des Archevêques et Évêques de notre Royaume, une Congrégation d'ecclésiastiques, pour instruire les jeunes gens qui seront appelés de Dieu à cette profession, en ce qui est de la vie, des moeurs et de toutes les fonctions cléricales, conformément aux décrets des saints conciles et à nos ordonnances, cette pieuse institution a produit de très grands fruits dans l'Église. Et depuis vingt-deux ans qu'il a plu à Dieu de se servir de ce bon ecclésiastique pour travailler au salut des âmes, il s'y est appliqué avec tant de zèle et de ferveur, aussi bien que les autres prêtres, ses associés, que Nous connaissons tous les jours de plus en plus combien cet établissement est utile et nécessaire; et leur vertu exemplaire et leur sage conduite a, d'ailleurs, répandu une si bonne odeur de toutes parts, que l'Archevêque de Rouen et les Évêques de Bayeux, de Coutances et de Lisieux, l'ont non seulement établie dans leurs diocèses, mais même lui ont donné la direction de leurs séminaires; et, plusieurs Prélats désirant d'en faire de même, Nous avons lieu d'espérer que le clergé de France en recevra des avantages considérables. Mais, comme Nous nous en promettons encore de plus grands, s'il plaît à Votre Sainteté d'y donner sa bénédiction, Nous avons bien voulu lui écrire cette lettre pour la supplier de vouloir autoriser

LE GRAND COUP DE M. BONIFACE. 431 -

et confirmer le dit établissement, faisant, à cet effet, délivrer au dit P. Eudes et à ses associés toutes les bulles et autres expéditions nécessaires. Cette grâce sera instamment poursuivie par notre très cher et bien aimé cousin, le duc de Créqui, pair de France, chevalier de nos Ordres, premier gentilhomme de notre Chambre et notre ambassadeur extraordinaire vers Votre Sainteté, lequel est particulièrement informé de nos intentions sur ce sujet et de l'utilité du dit établissement. C'est pourquoi, Nous nous remettons à lui de tout ce que nous pourrions ajouter à la présente, et, sur ce, Nous prions Dieu qu'il Vous conserve, Très Saint Père, longuement et heureusement au régime et gouvernement de notre chère sainte Église.

Écrit en notre château de Vincennes, le seizième jour de septembre 1661.

Votre dévot Fils,
Le Roi de France et de Navarre,
Louis(1). »

M. Boniface pensait donc l'heure venue de tenter une démarche, que l'ambassadeur de France ne manquerait pas d'appuyer. Autre fut l'avis du P. Eudes, qui l'invita à se donner tout entier à la poursuite du premier objet de son voyage, c'est-à-dire à l'approbation de l'Institut de Notre-Dame-de-Charité. M. Boniface obéit. Mais, nous l'avons vu, malgré son zèle et son habileté incontestables, les choses traînèrent en longueur, pour finalement, ne pas aboutir. Cet insuccès, il ne tarda pas à le prévoir, et, comme le Vénérable continuait à lui fournir de l'argent pour son entretien, il voulut lui ménager une surprise, en sollicitant pour lui quelque autre faveur.

Conséquemment, en mai 1662, il résolut de frapper un grand coup, suivant son expression, et, de son chef, il s'ingéra dans une affaire dont il n'était point chargé, et que le Vénérable lui avait même formellement interdite (2).

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. VI, ch. 11, § 10.

(2). Voir, Appendice, Note XX, la note du P. Blouët.

4 3 2 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Nonobstant la défense reçue, il présenta à la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers une supplique de sa façon. Dans cette supplique, il sollicitait, au nom du P. Eudes, l'approbation de la Congrégation de Jésus et Marie, et, pour donner plus de poids à sa demande, il l'accompagnait du dépôt des lettres de recommandation qu'il avait apportées.

Les termes dans lesquels elle était conçue la firent rejeter sur-le-champ: et, dix à onze ans après, quand elle fut retrouvée dans les cartons de la Sacrée Congrégation par les ennemis du Serviteur de Dieu, elle lui suscita de graves ennuis de la part de Louis XIV, en attendant que, deux cent quarante ans plus tard, elle eût une répercussion dans le procès de sa Béatification.

A peine M. Boniface eut-il frappé son grand coup, que le Nonce de Paris reçut de la Secrétairerie d'État une lettre ainsi conçue, datée du 5 juin 1662 :

A Monseigneur le Nonce de France,

« Notre Saint-Père a reçu les lettres du Roi très chrétien, de la Reine-Mère, de Mgr l'Archevêque de Rouen, de Mgr Claude, ancien évêque de Coutances, de Mme la duchesse de Longueville (1) et de M. d'Argenson, lesquels font tous de vives instances, afin que Sa Béatitudo daigne confirmer la Congrégation et les Constitutions du P. Jean Eudes. Mais, comme il n'est point dans l'usage et qu'il ne convient point d'établir ni de confirmer une congrégation se proposant le même but qu'une autre déjà fondée, il n'a point paru bon à Sa Sainteté de condescendre à la susdite requête. Votre Seigneurie pourra opportunément en informer, au nom de Sa Sainteté, Leurs Majestés, ainsi que les autres qui ont écrit (2). »

Quelle était cette Congrégation précédemment approuvée, et ayant le même but que la Congrégation de Jésus et Marie?

(1). La lettre de Mlle de Longueville ne contient que quelques lignes: nous jugeons inutile de la citer.

(2). Francia, 123. Lettres adressées au Nonce Piccolomini.

SUPPLIQUE DE L'ASSISTANT DE LA MISSION À ROME. 4 3 3 -

Nous ne croyons pas que ce fut l'Oratoire, mais bien la Mission. Et voici sur quoi se fonde notre sentiment.

Le 10 décembre, 1651, en l'absence de M. d'Horgny, son supérieur, l'assistant de la Mission à Rome, avait adressé à la Sacrée Congrégation de la Propagande, au nom de saint Vincent de Paul, une supplique, dont voici la teneur:

Monseigneur,

Ayant ouï dire que quelques ecclésiastiques de France s'occupaient d'obtenir, par le moyen de cette sainte Congrégation, l'autorisation de former un nouveau corps de missionnaires dans ce royaume, et pensant que cela serait préjudiciable à l'Institut de la Congrégation des prêtres séculiers de la Mission, déjà établie par autorité apostolique dans ce même royaume, sous le gouvernement de Vincent de Paul, supérieur de cette Congrégation, répandue et occupée, depuis plusieurs années, non seulement en France et autres provinces de la chrétienté, pour le bien du peuple et le service du clergé, sous l'autorité des Ordinaires, mais encore dans les contrées infidèles, sous l'obéissance de cette sainte Congrégation, Vincent, supérieur général, très humble serviteur de votre Éminence, appréhendant, non sans graves motifs, qu'en accordant la susdite autorisation, la multiplicité de congrégations de prêtres séculiers sous une même dénomination et appliquées aux mêmes fonctions ne produise une grande confusion, supplie très humblement Votre Éminence de vouloir bien prendre en bonne considération et faire en sorte qu'il n'y ait aucune innovation sur ce point, sans avoir, au préalable, entendu le supérieur de la maison de Rome; et il regardera comme une faveur bien précieuse de Votre Éminence que Dieu... etc. »

Cette supplique, dont le texte est en italien, n'était ni de la main, ni de l'inspiration de saint Vincent de Paul. Tout au contraire, elle exprimait des sentiments entièrement opposés aux siens, voire à sa volonté expresse. Nous en avons pour preuve la lettre qu'il écrivit à ce même assistant, le 29 mars 1652. Après avoir loué son zèle pour la Compagnie et sa vigilance aux affaires, mais blâmé l'excès d'empressement qu'il y apporte, dans la crainte que, « si nous

4 3 4 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

différons, d'autres s'établiront sur nos ruines », il lui parle en ces termes:

« Voilà », dites-vous, « qu'il s'élève un nouveau dessein de congrégation: il faut s'y opposer. Voilà M. d'Authier qui vient à Rome avec intention de se prévaloir contre nous de ce que nous n'avons pouvoir de faire la mission dans les villes, et peut-être de ce que nous faisons des vœux; il faut le prévenir, autrement tout est perdu. C'est à peu près le sens de vos lettres. Et le pis est que votre esprit vif s'empporte à faire ce que vous dites, et, dans sa chaleur, pense avoir assez de lumières pour voir tout, sans recourir à celles des autres. Vous avez porté empêchement à la poursuite de M. de Ventadour (1), ce qui ne se devait jamais faire sans notre avis: je vous l'écrivis dès lors, prévoyant le choc qui en est arrivé; et, si je ne vous ai pas témoigné depuis que j'improuvais votre procédé, c'est parce qu'il n'y avait plus de remède. Il vaudrait mieux qu'il y eût cent entreprises de missions, quoique préjudiciables à notre Institut, que si nous en avons détourné une bonne, comme celle-là, sous prétexte de nous maintenir; car, outre que ce projet pour les Indes est apparemment une oeuvre que Dieu suscite, nous fâcherions quantité de personnes de condition et de vertu, et montrerions en cela plus d'envie et d'ambition que de véritable zèle, étant vrai que, si nous avons celui-ci, nous serons bien aises que tout le monde prophétise, que Dieu envoie de bons ouvriers et de nouvelles communautés en son Église, que leur réputation croisse et que la nôtre diminue. »

Ainsi, le digne supérieur de la Mission n'avait point été consulté pour cette démarche; il n'avait pu, conséquemment, s'y opposer.

Le 18 décembre 1651, la Sacrée Congrégation répondit à la supplique par le décret suivant, dont nous donnons la traduction (2) :

(1). M. de Ventadour voulait établir une Congrégation de missionnaires pour les Indes. Saint Vincent de Paul approuvait son dessein, mais désirait seulement qu'il prit pour sa Société un autre nom que celui de Missionnaires des Indes, parce que la Congrégation de Saint-Lazare était aussi pour les Indes. Il y avait alors une tendance à prendre le titre de Prêtres de la Mission: le bon saint s'y opposait, parce que cette communauté d'appellation engendrerait de regrettables confusions. C'était sagesse.

(2). Voir, Appendice, Note XXVI, le texte de ce décret,

DÉCRET DU 18 DÉCEMBRE 1651. 4 3 5 -

« Sur la présentation que l'Éminentissime Seigneur Cardinal Barberini leur a faite d'une supplique du sieur Vincent de Paul, supérieur général de la Congrégation de la Mission en France, demandant que la Sacrée Congrégation daigne ne rien innover, touchant les instances qui lui sont faites d'ériger une autre semblable congrégation ou collège dans le dit royaume, les Éminentissimes Pères ont déclaré qu'il ne fallait aucunement permettre que des congrégations semblables se multiplient dans le même royaume, dans la crainte que leurs rivalités ne tournent au préjudice de la religion; et voilà pourquoi on a répondu favorablement à la demande, qu'il ne faut rien innover. Bien plus, s'il y a quelques séminaires ou collèges à ériger en France, qu'ils soient confiés à la direction et au gouvernement de la susdite Congrégation: autrement la Sacrée Congrégation ne donne aucun consentement ou approbation à des érections de ce genre. C. Card. PAMPHILI. »

L'auteur de la supplique obtenait plus qu'il n'avait demandé, puisque, à l'avenir, tout séminaire ou collège - séminaire-collège, sans doute - qui se fonderait, devrait être placé sous la direction et

dépendance des Prêtres de la Mission. A cela rien d'étonnant: la Propagande obéissait aux idées générales du temps, les parlements, en France, ne se montrant pas moins opposés à l'érection de nouvelles sociétés religieuses, quoique pour d'autres raisons.

Disons-le hautement, ni Vincent de Paul, ni sa Congrégation ne firent usage de ce privilège. Cela résulte d'une lettre du saint à M. d'Horgny, datée du 19 avril 1652, que nous avons déjà citée (1), et dont nous extrayons l'affirmation suivante .

« Je vous ai mandé qu'il me semblait que M. N. allait un peu vite en votre absence, ce qui m'a paru particulièrement au décret qu'il a poursuivi, en la Sacrée Congrégation, contre le dessein de M. de Ventadour, sans attendre notre avis ni - je pense - le vôtre, ce qui a choqué quantité de personnes de condition qui ont charité pour nous; et j'ai été obligé d'aller trouver ce bon monsieur, de lui faire nos excuses, et de

(1). Cf. T. 11, ch. XV11, p. 367, Note 1.

4 3 6 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

l'assurer que nous n'apporterons aucun empêchement aux séminaires qu'il veut établir. »

Il n'est donc pas surprenant que le décret de la Propagande soit demeuré inconnu du P. Eudes et des évêques de Normandie, aussi bien que des autres évêques de France. Nous savons, en effet, par le roi, par l'archevêque de Rouen et autres solliciteurs, dont nous avons donné les lettres, que le Vénérable était demandé en divers diocèses pour fonder des séminaires. Ce décret n'en explique pas moins la déclaration de la secrétairerie d'État au nonce Piccolomini et deux autres pièces que nous allons prochainement rapporter.

Si M. Boniface fut imprudent et maladroit, M. de Créqui, à qui Louis XIV avait confié la direction de cette affaire, loin de l'avancer, ne fit que la retarder davantage. « C'est pitié », avait écrit M. Boniface au P. Eudes, « que d'être français à Rome (1). Chacun leur fait le pis qu'il peut, pour gagner la grâce de ceux qui gouvernent. » Louis XIV, dans sa lettre de 1660 au cardinal d'Este, laissait entendre déjà que ses désirs, ou mieux ses volontés, n'étaient guère remplies. M. de Créqui, par sa conduite hautaine, aggrava encore la situation. Après la querelle sanglante du 20 août 1669 entre la garde corse et les domestiques de l'ambassadrice, ses exigences, bientôt soutenues et renforcées par celles du roi (2), l'amenèrent au pire. Une telle tension entre les deux cours n'était guère favorable à l'heureux aboutissement des démarches tentées pour l'approbation de la Congrégation de Jésus et Marie. Aussi furent-elles comme forcément abandonnées, en raison des circonstances. L'ambassadeur ne remplit, ni ne put remplir, quoique par sa faute, les intentions de son maître.

Repoussé sur un point, M. Boniface ne se tint pas pour

(1). Voir, Appendice, Note XXI, sa 2e lettre au P. Eudes.

(2). Voir ch. XX1V, P. 419.

DOM ALBERICI ET M. BONIFACE. 4 3 7 -

battu. Restait à solliciter et à obtenir de la Propagande le renouvellement des pouvoirs accordés par elle au Vénérable et à ses confrères. Là encore, il fut assez mal reçu. Le secrétaire n'était plus M. Ingoli, mais Dom Alberici, qui, prétendait-il, n'avait jamais entendu parler du P. Eudes. « Il était vraiment étrange », ajouta-t-il, « que des gens qui travaillaient avec les pouvoirs de la Propagande ne lui en rendissent aucun compte. C'était une marque qu'ils ne faisaient rien qui vaille. » M. Boniface ne manqua pas de répliquer que le P. Eudes n'était point de ce caractère: témoin la lettre du cardinal Grimaldi (1) et les attestations des autres prélats, qu'il avait présentées. Mais à peine put-il apaiser le secrétaire et l'empêcher de recommencer ses plaintes sur le silence des missionnaires relativement à leurs travaux. « D'ailleurs », fit celui-ci avec humeur, « le Pape a commandé qu'on retranchât les pouvoirs accordés aux missionnaires français, dont la plupart gâtent plus l'Église qu'ils ne l'édifient (2). » Cette boutade s'expliquait par la

mésintelligence des deux cours de Rome et de France. Dom Alberici promit, cependant, de faire renouveler les pouvoirs.

Cela se passait au mois d'août 1662.

Un an s'écoula, sans amener de solution: les événements ne le permettaient guère. Enfin, en 1663, M. Boniface résolut d'adresser à la Propagande la supplique suivante, au nom du P. Eudes, qui, certes, ne l'eût point rédigée en pareils termes :

Aux Éminentissimes et Révérendissimes Seigneurs Cardinaux et autres
Révérendissimes Seigneurs de la Congrégation de la Propagande.

« Jean Eudes, prêtre, et ses associés établis missionnaires pour la Normandie dans une Congrégation tenue le 10 avril 1648, et reconfirmés

(1). Archevêque d'Aix, très favorable au P. Eudes. Cf. T. 11, ch. X11, p. 269, note 1.

(2) Voir, Appendice, Note XXI, la 2e lettre de M. Boniface au P. Eudes.

438 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

le 4 avril 1656, s'étant acquittés dignement de leurs fonctions, comme il appert par les témoignages de très graves personnages, supplient très humblement que la Sacrée Congrégation daigne proroger les facultés concédées antérieurement aux mêmes, afin qu'ils puissent travailler plus utilement au salut des âmes pour la gloire de Dieu et l'exaltation de la sainte Église romaine (1). »

Peut-être M. Boniface crut-il qu'un langage aussi élogieux pour le P. Eudes allait presser l'affaire, et lui obtenir promptement la prorogation désirée: il se trompa. Le 3 juillet 1663, le cardinal Facchinetti, dans une séance de la Sacrée Congrégation, exposa la question; et voici le sommaire de la discussion qui eut alors lieu (2) :

« Jean Eudes, prêtre français, et ses compagnons sollicitent la confirmation des facultés de missionnaires à eux accordées pour la province de Normandie l'an 1648, et renouvelées en 1656.

« Mgr le cardinal Grimaldi recommande chaudement cette affaire par ses lettres aux seigneurs cardinaux Ginetti et Corrado, attestant que cette Compagnie existe depuis vingt ans dans plusieurs villes de France, là-où elle s'emploie principalement dans les fonctions des séminaires, dans lesquels ils instruisent des sujets pour desservir les paroisses, ainsi qu'aux missions de la campagne, qu'ils font avec grande édification et fruit, et que, pour cette raison, le dit P. Eudes, supérieur, est non seulement en grande réputation auprès des Évêques de France, qui l'emploient, lui et les siens, avec grand profit pour les âmes, mais qu'il est en grand crédit auprès de la Cour. Il ajoute que cette Compagnie fait profession de s'opposer aux tentatives du jansénisme, et qu'elle a un zèle très particulier pour défendre l'autorité du Saint-Siège.

« Mgr le Secrétaire a répondu à celui qui a apporté la lettre que, depuis tant d'années qu'il est au secrétariat, il n'a jamais entendu nommer cet homme, et qu'il faut avoir une véritable audace pour solliciter de la Sacrée Congrégation des facultés aussi amples et quasi épiscopales, sans prendre ensuite aucun soin de donner la moindre nouvelle de soi, ni de l'état de la religion, ni de ce qu'on fait, comme si l'office de la Sacrée Congrégation était de se démettre de tout souci et pensée des missions

(1). Archives de la Propagande, Gallia, vol. 203, p. 227, le tout en italien.

(2). Ibid., vol. 206.

et de son propre institut, après avoir accordé les pouvoirs à quelqu'un. C'est pourquoi, on se permet de représenter à Vos Éminences qu'il serait opportun d'y remédier, en se montrant difficiles dans la rénovation des facultés pour ceux qui ont négligé leur obligation, ainsi qu'en ajoutant aux pouvoirs du Saint-Office cette clause que, si chaque année, on ne rend pas compte des travaux, au moins une fois, à la Sacrée Congrégation, ils soient retirés par cela même, sans autre déclaration. »

La réponse était plutôt dure. Sans doute, le P. Eudes et ses missionnaires n'avaient pas rendu compte de leurs travaux tous les ans. Mais, en 1653, ils avaient adressé des attestations nouvelles du bien fait par eux en divers pays. Ainsi en avait-il été probablement en 1656, puisqu'ils avaient alors sollicité et obtenu le renouvellement de leurs pouvoirs. Cette fois-ci encore, les lettres produites par M. Boniface et celle du cardinal Grimaldi témoignaient hautement en leur faveur. Il est vrai, ces lettres n'émanaient point de la main des intéressés, mais des autorités diocésaines, qui semblaient s'interposer entre eux et la Sacrée Congrégation. Peut-être même, était-ce là ce qui choquait davantage le secrétaire et les autres cardinaux, tandis que le P. Eudes et les siens y voyaient une plus sûre garantie de la réalité de leurs succès apostoliques. A considérer, du reste, la portée générale du reproche, il semble bien qu'ils n'étaient pas les seuls missionnaires à agir de la sorte; d'où il appert qu'en France et à Rome, on ne jugeait point les choses du même point de vue. Ajoutons qu'il pouvait répugner à l'humilité de nos apôtres de se faire, dans un rapport étendu, les panégyristes de leurs glorieux travaux.

Quoi qu'il en soit, les cardinaux ne crurent pouvoir refuser à l'archevêque d'Aix, leur collègue, ce qu'il sollicitait avec tant d'instances. En conséquence, ils prirent la résolution suivante, qui constituait un moyen terme entre le refus ou les restrictions rigoureuses proposés par Dom Alberici et la concession pure et simple des pouvoirs demandés.

440 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

« Que la rénovation des facultés soit accordée, mais qu'elles soient envoyées à l'Éminentissime Cardinal Grimaldi, qui ne devra, cependant, les consigner au demandant, qu'après avoir reçu de lui une relation détaillée de ses travaux et de l'objet de sa mission; ce sur quoi il soit lui-même sérieusement averti; et, en attendant, que l'on s'informe auprès du supérieur de la Congrégation de la Mission, quelle est cette Congrégation à laquelle appartient le demandant. »

La supplique rapportée plus haut donne, croyons-nous, l'explication de cette dernière clause, qui surprend au premier abord. Or, pendant ce temps, que devenait M. Boniface? Averti vers la mi-août qu'on avait écrit au cardinal Grimaldi, et voyant s'évanouir, les unes après les autres, toutes ses belles espérances, il décida de regagner la France. Il partit, effectivement, dans le courant du mois de septembre 1663 (1).

Cependant, l'archevêque d'Aix avait reçu la réponse de la Sacrée Congrégation. Elle portait :

« A Monsieur le Cardinal Grimaldi,
19 Août 1663.

« Bien que cette Sacrée Congrégation ait accordé une première fois au P. Eudes et à ses compagnons les facultés ordinaires et qu'elle les ait ensuite confirmées, comme on n'avait aucunes nouvelles ni d'eux ni de leurs travaux, vu que, durant un aussi long laps de temps, ils n'ont jamais envoyé le plus petit mot, comme si le but de la Sacrée Congrégation n'était autre que de dispenser des pouvoirs, pour ne plus s'en inquiéter ensuite et s'en reposer uniquement sur la bonté d'autrui; on avait eu, pour cela, quelque hésitation à condescendre à la supplique faite par le dit Eudes, demandant la rénovation des facultés. Cependant, ayant eu égard à l'attestation que Votre Éminence a daigné donner en sa faveur, Leurs Éminences se sont contentées de noter ce manquement, et l'on a accordé à vos très estimables offices ce qui, autrement, aurait été refusé. Cependant, Elles désirent que vous ne lui consigniez point les nouvelles facultés, si,

auparavant, il ne vous envoie à vous-même une relation détaillée sur l'état et sur les besoins de cette mission, ainsi que de ce qu'ils ont fait. En outre, je dois aussi manifester à Votre (1). Voir Appendice, Note XXI, sa 3e lettre au P. Eudes.

IGNORANCE DES CHOSES DE FRANCE. 4 4 1 -

Éminence qu'au cas où, dans la province où ce prêtre travaille aux missions, il n'y aurait point d'hérétiques à la conversion desquels il puisse s'appliquer ou du moins procurer que les catholiques n'en soient pas infectés, cette mission ne rentrerait point dans le but de cette Sacrée Congrégation et serait contraire à l'intention expresse de Notre Saint-Père, lequel a laissé plusieurs fois entendre qu'il n'est point de son goût que la Congrégation s'ingère dans les missions qui se font simplement parmi les catholiques. C'est pourquoi, l'on s'en remet à la prudence de Votre Éminence pour prendre ces informations et la résolution qu'Elle jugera la plus convenable. Car, si Votre Éminence est éloignée de cette province, cependant, d'après les nouvelles qu'Elle donne sur sa personne et sa conduite, on suppose qu'Elle est en mesure de le faire sans difficultés.

Et je baise très humblement les mains de Votre Éminence, etc. (1) »

Il semble bien, d'après cette lettre, que la Sacrée Congrégation n'avait pas une idée très nette de l'état des provinces de France, au point de vue religieux(2), et, par conséquent, des travaux apostoliques qui s'y faisaient. Qu'étaient donc devenus, et les lettres des évêques produites en 1648, et les sommaires des discussions soutenues, à cette époque, par les membres de la Propagande? Dormaient-ils déjà dans les cartons d'où on ne les a exhumés que les années dernières? Il s'en suivrait, d'autre part, que, si la Compagnie de la Mission, alors approuvée depuis cinq ans, jouissait des faveurs de la Sacrée Congrégation, elle le devait uniquement à ce qu'elle possédait plusieurs établissements en pays hérétiques. Mais, alors, les maisons de France, avec leurs prédications à la campagne, auraient dû être exclues des privilèges accordés aux autres. Et que dire des missions des Prêtres du Saint-Sacrement? Bref, de tout cela, il résulte que l'on était véritablement peu instruit, à Rome, de l'état des choses en France, très probablement par la faute des évêques, qui ne rendaient pas au Saint-Siège un

(1). Lettres de France, etc. Vol. 36.

(2). Nous n'osons dire, au point de vue géographique. Et pourtant!

4 4 2 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

compte exact et régulier de leurs diocèses. Les connaissaient-ils bien toujours eux-mêmes? Encore un fruit du gallicanisme et du défaut de résidence.

Au reçu de la lettre de la Propagande, l'archevêque d'Aix s'empressa de déférer à ses désirs; de là, entre lui et le P. Eudes, une correspondance fort intéressante. Le 24 novembre 1663, pendant qu'il donnait une mission à Saint-Lô, le Serviteur de Dieu répondit, pour la première fois, au cardinal Grimaldi, et à sa réponse il joignit un mémoire sur l'état et les besoins de sa mission. Le 1er janvier 1664, le cardinal lui accusa réception de cet envoi. En même temps, il adressait au zélé missionnaire, alors à Meaux, les pouvoirs renouvelés par la Sacrée Congrégation

J'ai reçu », écrivait-il, « votre lettre du 24 novembre dernier, datée de Saint-Lô, avec le mémoire de l'état et besoin de votre mission, et je ne manquerai pas d'en donner connaissance à la Sacrée Congrégation et de demander les trois grâces que vous désirez dans votre mémoire, pour rendre vos missions plus agréables à Dieu et plus utiles au salut des âmes. Et, comme j'ai vu que vous étiez engagé d'aller faire la mission dans la ville de Meaux, dans le temps qui est entre l'Avent et le Carême, j'ai bien voulu vous envoyer la rénovation des facultés que vous avez autrefois reçues de Sa Sainteté, bien qu'elles ne me semblent guère propres pour les fonctions que vous exercez, y ayant beaucoup de choses superflues. Je tâcherai de vous procurer celles que vous demandez, qui sont plus convenables et nécessaires à l'état de

votre mission, dans la croyance que vous vous souviendrez de moi dans vos prières, afin qu'il plaise au bon Dieu de me donner des grâces pour pouvoir dignement m'acquitter de ce à quoi m'oblige l'état de ma charge (1). »

Quelques jours plus tard, le 10, M. Grimaldi renseignait, en ces termes, le Cardinal-Préfet de la Propagande sur le résultat de sa mission

(1). P. COSTIL, Annales, Liv. VI, ch. vi, § 23.

M. GRIMALDI AU PRÉFET DE LA PROPAGANDE. 4 4 3 -

« A mon Éminentissime et Révérendissime Seigneur très respecté le Cardinal Chigi, de la Congrégation de la Propagande, Rome.

« J'ai tardé jusqu'à présent à répondre à la missive de Votre Éminence en date du 18 août, avec laquelle il vous plaisait de me remettre la rénovation des facultés précédemment accordées au P. Eudes et à ses compagnons, afin d'être plus au courant de l'état et des besoins de cette mission et de ce qui a été fait jusqu'ici, pour en informer Votre Éminence, et, en même temps, afin de bien savoir, conformément à l'intention marquée par Votre Éminence, en m'envoyant les nouvelles facultés, si je devais les consigner ou les retenir.

« Il y a environ vingt ans que le P. Eudes, avec d'autres prêtres, a établi dans la province de Normandie, sous l'autorité des évêques, quatre maisons, où l'on s'applique principalement aux fonctions des séminaires, avec grand fruit pour les ecclésiastiques que l'on y reçoit toujours en bon nombre.

« Secondairement, ils sont adonnés à l'oeuvre des missions, tant dans ces diocèses, que dans tous les autres de la province de Normandie et dans beaucoup d'autres du royaume, où ils sont appelés par les prélats ou avec leur participation, et particulièrement à Paris, où j'ai connu le P. Eudes en personne, il y a plusieurs années. Ces missions attirent un grand concours de peuple et portent de grands fruits, si bien que, grâce à ces missionnaires, beaucoup de restitutions ont été faites, des réconciliations opérées, des procès accommodés, des livres pernicieux et des peintures déshonnêtes brûlés. On a vu, en outre, diverses conversions d'hérétiques et l'amendement de vices de toutes sortes chez un grand nombre de catholiques.

« Chaque mission dure ordinairement sept ou huit semaines dans chaque endroit. Tous les peuples des environs y accourent de quatre à six lieues, et, dans un plus bref délai, il est impossible de satisfaire tous ceux qui désirent se confesser, bien que les prêtres soient au nombre de quinze, et parfois même de vingt.

« Dans les quatre diocèses où ils sont établis, ainsi que dans les autres diocèses de la Normandie où l'on compte le plus d'hérétiques, le nombre des catholiques est toujours dix fois plus grand; et dans la première mission qui fut donnée à Rouen, par cette Congrégation de prêtres, trente hérétiques environ se sont convertis. Il y a quelques années, dans un village du diocèse de Bayeux, le nombre des hérétiques convertis atteignit la cinquantaine. Dans ce même diocèse, où l'on a fait une mission l'été passé, on en convertit dix-sept, et, dans la dernière mission donnée dans une ville nommée Saint-Lô, au diocèse de Coutances, cinq ou six se sont encore convertis, bien qu'il fût expressément

4 4 4 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

défendu aux huguenots, par leurs ministres, d'aller entendre les missionnaires.

« Le P. Eudes, auquel j'ai reproché de n'avoir jamais donné aucune nouvelle à la Sacrée Congrégation durant un aussi long laps de temps, s'excuse lui-même en disant que l'Éminentissime Cardinal Antonio, préfet de cette même Congrégation, avait été informé de ce qu'on avait fait, qu'il convenait d'agir ainsi, et qu'à l'avenir il ne manquera par de satisfaire à cette obligation avec ponctualité.

« Profitant de l'occasion, le P. Eudes m'a représenté: 1e que les facultés accordées ne le sont que pour la province de Normandie; 2e qu'il n'y a que l'indulgence des Quarante-Heures, laquelle ne dure que trois jours, et, conséquemment, ne peut être gagnée que par un très petit nombre de personnes, relativement au grand concours qui se fait durant une mission; 3e que les pouvoirs n'accordent cette indulgence des Quarante-Heures que trois fois l'an; or l'on donne, chaque année, cinq et quelquefois six et même sept missions. On demande donc avec instance les grâces suivantes: 1e qu'il plaise à la Sacrée Congrégation d'accorder les facultés des missions pour tous les lieux de la France où ils seront appelés par les Évêques; 2e qu'il y ait, dans chaque mission, une indulgence plénière à gagner pour tous ceux qui, s'étant confessés à ces missionnaires et ayant communié, prieront Dieu, etc; 3e et comme, dans chaque mission, ils ont besoin d'un grand nombre de confesseurs, qu'ils puissent unir aux leurs d'autres prêtres approuvés par l'Ordinaire, quand on le jugera nécessaire. Toutes ces demandes sont faites dans le but de rendre les missions plus utiles à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

« Ayant reçu ces nouvelles, j'ai cru exécuter les intentions de la Sacrée Congrégation, en envoyant au P. Eudes et à ses compagnons les nouvelles facultés que m'a transmises Votre Éminence, étant, d'ailleurs, assuré qu'en plus de la conversion de quelques hérétiques que l'on rencontre un peu partout, ces missions, par lesquelles les catholiques sont excités à la fréquentation des sacrements et aux œuvres de piété, sont des moyens efficaces pour empêcher ces mêmes catholiques de prévariquer et d'être infectés par l'hérésie, vu la grande liberté qu'il y a de pouvoir le faire impunément.

Voilà ce que j'avais à répondre etc. Aix, 10 janvier 1664,.

Votre très humble et très dévoué serviteur,

« Le cardinal GRIMALDI(1). »

(1). Archives de la Propagande. France, vol. 1203, p. 229. L'original est en italien.

LE P. EUDES ET LE CARDINAL GRIMALDI. 4 4 5 -

En attendant une nouvelle réponse, le cardinal voulut avoir du P. Eudes quelques renseignements sur la conduite de ses séminaires et sur la forme du gouvernement de sa Congrégation.

« Vous me ferez plaisir », lui disait-il, « de m'instruire de l'état de vos quatre maisons, savoir, du fonds de leurs rentes, s'il est suffisant pour entretenir les ecclésiastiques du diocèse, et combien de temps ou peut les entretenir sans qu'ils payent pension, et ce que ceux qui veulent s'y établir payent pour être reçus. Je désirerais bien aussi savoir les règlements qu'il y a, et pour leur conduite et pour l'élection de leurs supérieurs, si elles font maisons à part, toutes en particulier, ou si elles sont sous la dépendance de mêmes supérieurs en général, et si les prêtres qui servent aux fonctions et aux missions des unes servent aussi à celles des autres(1). »

A ces questions, le P. Eudes répondit comme il suit:

« Me voici aux pieds de votre Éminence pour recevoir, s'il vous plaît, sa sainte bénédiction et pour lui rendre mille grâces de la faveur qu'Elle nous a faite d'avoir écrit à Rome, et la supplier très humblement de nous continuer l'honneur de sa bienveillance et de sa protection, puisqu'il est vrai que, par la grâce de Dieu, nous ne cherchons autre chose que la gloire de Sa divine Majesté et le salut des âmes. Ensuite, entrant en matière pour ce qu'il plaît à Votre Éminence de m'ordonner, je dirai :

« 1e Que nos quatre maisons sont en congrégation sous une même règle et une même conduite, sans aucun préjudice de la dépendance que chacune a de son prélat, qui a sur elle toute l'autorité qu'il a sur tous les autres lieux et les autres personnes du diocèse qui sont sous la juridiction épiscopale; 2e que le supérieur de chaque maison est choisi par le supérieur de la Congrégation et présenté à Mgr l'Évêque diocésain, pour en être approuvé et confirmé, s'il lui agrée, ou, s'il ne lui est point agréable, on est obligé de lui en présenter un autre; 3e que tous ceux de la maison, tant les nôtres que les séminaristes, sont sous la conduite du supérieur de la dite maison; 4e que nous n'avons de fonds que pour la subsistance des nôtres,

et que, en attendant que Dieu donne à nos Prélats la volonté de faire ce que Votre Éminence a fait pour son séminaire, ou qu'il y pourvoie de quelque autre manière, les séminaristes

(1) P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. VI, ch. V1, § 23.

4 4 6 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

payent leur pension, qui est à Coutances de deux cents livres, à Caen et à Lisieux, où l'on ne vit pas à si bon marché, de deux cents cinquante livres, et à Rouen, où les vivres sont encore plus chers, de trois cents livres; 5e comme nos maisons sont en congrégation, et qu'elle est sous la conduite d'un supérieur, les sujets passent d'une maison à une autre, comme dans les autres Congrégations, ce qui est très nécessaire et très utile pour plusieurs raisons, et on en prend de toutes les maisons pour travailler aux missions, selon le besoin qu'on en a. Car plusieurs s'ennuyent d'être toujours en un même lieu; on se dégoûte d'entendre toujours les mêmes; quelques-uns font des attaches dangereuses; et souvent l'antipathie des humeurs oblige de faire ces changements. C'est pour toutes ces raisons qu'il est nécessaire, pour faire subsister les séminaires et les rendre utiles à l'Église, qu'ils soient unis et sous une même conduite, à raison de quoi salut Charles établit la Congrégation des Oblats, à laquelle il donna la conduite de ses séminaires. Je n'ai pas ici les Règles des nôtres; voici, néanmoins, les principales :

« On se lève à quatre heures et demie, et on commence à cinq heures l'oraison, qui dure jusqu'à six. On récite ensuite en commun les Petites-Heures; après quoi, on fait, trois fois la semaine, une répétition de l'oraison, et chacun se retire en sa chambre. Depuis dix jusqu'à onze heures, on fait une leçon de théologie. A onze heures trois quarts, les litanies et l'examen de conscience, qui est suivi du dîner. ' »

« Après dîner, la conversation ou récréation jusqu'à une heure et demie, ensuite les cérémonies ou le chant; à deux heures, Vêpres et Complies.

« A trois heures, la théologie pour les ordinands jusques à quatre heures. Depuis quatre heures jusques à cinq heures, conférence sur le Manuel pour MM. les Curés.

« A un quart moins de six heures, Matines et Laudes, les litanies de la sainte Vierge, ensuite le souper et la récréation jusques à huit heures.

« A huit heures, on propose des cas de conscience, pendant une demi-heure, on fait la prière, on lit le sujet de la méditation; on sonne la retraite à neuf heures et demie, et on se couche.

« On chante des Grand'Messes deux fois la semaine, et Vêpres toutes les fêtes et dimanches. On fait une conférence spirituelle une fois la semaine, et, le samedi soir, on en fait une autre sur l'évangile du dimanche, au lieu des cas de conscience (1)».

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. VI, ch. V1, § 123.

REFUS D'EXTENSION DE POUVOIRS. 4 4 7 -

Par ces questions, M. Grimaldi voulait-il simplement satisfaire une légitime curiosité, ou songeait-il à procurer l'approbation de la Congrégation de Jésus et Marie, qu'il estimait fort utile à l'Église? Nous ne saurions le dire. Dans la dernière hypothèse, il aurait été promptement désabusé, s'il avait pu concevoir quelque espoir en ce sens. Car le 4 mars 1664, le cardinal Facchinetti, rapporteur de cette affaire, donna connaissance de sa réponse à la Sacrée Congrégation, et le cardinal Piccolomini, ancien nonce en France, empêcha la concession des pouvoirs plus larges qu'il y sollicitait pour le P. Eudes et pour ses associés. Et pourquoi? parce que ç'aurait été tacitement approuver leur Société et l'opposer à celle de la Mission.

Saint Vincent de Paul était mort le 27 septembre 1660. Ces messieurs de Saint-Lazare agirent-ils dès lors contre le P. Eudes, comme ils le feront en 1673? Rien ne le prouve. On peut voir dans le refus de la

Sacrée Congrégation une simple conséquence de son décret du 18 décembre 1651.

Quoi qu'il en soit, les Actes de la Propagande contiennent le rescrit suivant:

« L'Éminentissime Piccolomini ayant fait remarquer qu'il était à craindre que, par de telles concessions, on érigeât, en quelque sorte, tacitement une autre Congrégation de la Mission du genre de celle du P. Vincent de Paul, laquelle accomplit son oeuvre avec grand fruit et avec éloges, et qu'on élevât ainsi autel contre autel, l'on répondra au Cardinal Grimaldi de s'unir au nouveau Nonce pour s'entendre ensemble sur cette affaire (1). »

En vertu de ce rescrit, le 29 du même mois, une lettre était expédiée à l'archevêque d'Aix, dont voici la teneur

« A Monsieur le Cardinal Grimaldi,
29 mars 1664.

Eu égard aux bons renseignements donnés par Votre Éminence sur
(1) Actes de la Sacrée Congrégation.

448 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

le P. Jean Eudes et sur les autres prêtres ses compagnons, ainsi que sur les grands fruits qu'ils font par leurs missions au profit de la foi catholique, la Sacrée Congrégation estime bien employés les pouvoirs qui, à ce sujet, leur ont été consignés par Votre Éminence, et, pour excuse du manquement qu'ils ont commis dans le passé en ne rendant point compte de leurs travaux, comme ils l'eussent dû, Elle se contente de la promesse qu'ils ont faite pour l'avenir à Votre Éminence. En outre, pour ce qui est de leurs nouvelles instances de pouvoir étendre les pouvoirs à tous les diocèses de France où ils seraient appelés par les Ordinaires et même de les communiquer, au besoin, à d'autres prêtres, ainsi que d'accorder, pour chaque mission, l'indulgence plénière à tous ceux qui se confesseront et communieront, comme cette affaire réclame une mûre réflexion, Leurs Éminences m'ont ordonné de vous répondre que, à l'occasion de l'envoi du nouveau Nonce, on lui enjoindra de s'entretenir de tout cela avec Votre Éminence,

Et je vous baise très humblement les mains, etc.(1) »

Mais, alors, que devenait la défense faite par le Pape à la Sacrée Congrégation de s'ingérer « dans les missions qui se font annuellement parmi les catholiques? »

Le nouveau Nonce fut l'archevêque de Thèbes. Quatre ans plus tard, il enverra à la secrétairerie d'État une lettre des plus favorables au saint Instituteur. Nous le verrons dans notre quatrième et dernier volume, il ne sera pas plus heureux que les évêques de France. Les désirs du bon P. Eudes ne seront point réalisés de son vivant.

(1). Archives de la Propagande: Lettres de France et d'Italie, 1657-1664. Vol. 36.

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME.**Ouvrages et Missions.****(1 6 6 2 - 1 6 6 6) .**

Publication des Méditations sur l'humilité et des Entretiens de l'âme chrétienne avec son Dieu; valeur et vogue, sujet. - 1663: Missions de Saint-Germain-la-Campagne, de L'Étanville, de Saint-Lô: la ville de Saint-Lô, empressement des huguenots aux instructions, un émissaire janséniste, succès du P. Eudes. - 1664.: Mission de Meaux: la ville, zèle de l'évêque et du clergé, témoignage du P. du Plessis; missions de Ravenoville et de Cretteville-en-Beauptois: lettre du P. Eudes au P. de Bonnefond. - 1665: mission de Granville: empressement des populations, maladie et guérison du P. Eudes, établissement de la fête et de la confrérie du Saint Coeur de Marie; mission de Châlons: M. Vialart et ses vertus épiscopales, la ville de Châlons, bénédictions extraordinaires accordées aux travaux du P. Eudes; voyage du P. Eudes et de quelques missionnaires à l'abbaye de Clairvaux; mission de Saint-Pierre de Caen: succès inespéré. - 1666: Mission du MesnilDurand, de Cérisy-Montpinchon, du Château de Caen, de Saint-Eny. - Le Bon confesseur: plan et valeur, divers témoignages.

Ni ses longues et pénibles démarches à Paris en faveur de ses instituts, ni la mort de ses premiers compagnons et d'amis dévoués à ses œuvres, ni les soins donnés à ses différents séminaires, ni la fatigue et la maladie, ne détournèrent le P. Eudes de la conversion et de la sanctification des peuples.

Sans doute, en 1661 et en 1662, il ne se livra pas, il ne put se livrer personnellement au travail des missions. Mais, encouragés et conseillés par lui, obéissant, d'ailleurs,

450 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

à leur propre zèle, ses fils se gardèrent bien de le négliger, dans les heures de loisir relatif que leur laissait la formation du clergé. Outre les annales de la Congrégation, nous en avons pour garant la lettre du Vénérable au cardinal Grimaldi, du 24 novembre 1663, lettre, dont ce cardinal s'inspira pour écrire au cardinal Chigi, le 1er janvier 1664.

En 1663, notre saint apôtre reprit lui-même l'œuvre de l'évangélisation des campagnes et des villes, et il la reprit avec une grande activité. Depuis cette époque jusqu'en 1666 inclusivement, il donna chaque année, trois, voire même quatre missions, dont plusieurs dans des centres fort importants, à Saint-Lô, à Meaux, à Châlons, à Caen; et c'est à en narrer les prodigieux résultats que nous allons consacrer ce chapitre.

Toutefois, avant d'entamer ce récit, parlons brièvement de deux opuscules destinés à la sanctification du peuple. Le P. Eudes les avait fait paraître, l'année précédente 1662, dans une édition nouvelle du Royaume de Jésus; ils y formèrent une huitième partie, et le premier, au moins, fut édité à part cette même année 1663 (1). Nous voulons dire: Les Méditations sur l'humilité et les Entretiens intérieurs de l'âme chrétienne avec son Dieu.

En 1637, notre pieux auteur avait écrit dans le Royaume de Jésus

« La vraie mesure de la sainteté, c'est l'humilité. Donnez-moi une âme qui soit vraiment humble, je dirai de cette âme qu'elle est vraiment sainte; si elle est grandement humble, qu'elle est grandement sainte; si elle est très humble, qu'elle est très sainte, qu'elle est ornée de toutes sortes de vertus, que Dieu est beaucoup glorifié en elle, que Jésus est résidant dans cette âme, que c'est son trésor et le paradis de ses délices, et qu'elle sera très grande et très hautement élevée dans le royaume de

(1). Œuvres complètes du VÉNÉRABLE JEAN EUDES, T. II, p. 68.

LES MÉDITATIONS SUR L'HUMILITÉ. 4 5 1 -

Dieu, puisque c'est la parole de la Vérité éternelle, que celui qui s'humiliera sera exalté. Au contraire, une âme sans humilité, c'est une âme sans vertu, c'est un enfer, c'est la demeure des démons, c'est un abîme de toutes sortes de vices(1). »

Convaincu de la nécessité de cette vertu pour la persévérance et le progrès des fidèles dans la vie chrétienne, le P. Eudes voulut l'inculquer fortement aux âmes; et voilà pourquoi, dès 1642, il inséra dans le Royaume de Jésus, parmi d'autres professions, une Profession d'humilité assez développée, où l'homme reconnaît son néant originel, et s'avoue capable de tout mal et incapable de tout bien sans le secours de Dieu, digne de la colère divine et des peines éternelles; où, conséquemment, il s'abaisse au-dessous de toutes les créatures, embrasse les mépris et les confusions, renonçant à toute louange et à tout honneur, à toute estime humaine, à toute recherche de soi. C'est de cette formule étendue que, vers la même époque, il en tira une autre plus courte à l'usage de ses deux instituts, qui doivent la réciter chaque jour. Mais réciter cette profession ne lui suffisait pas, il voulait qu'ils la méditassent aussi bien que les fidèles, et c'est pour leur faciliter cette tâche à tous qu'il composa, sur chacun des termes qu'elle renferme, dix-sept méditations, qui sont bien tout ce qu'il y a de plus substantiel et de plus profondément écrit sur les raisons que nous avons d'être humbles. Écoutons le P. Hérainbourg:

« Le P. Eudes », dit-il, « croyait l'humilité si nécessaire à tout le monde pour être sauvé, qu'il en faisait souvent le sujet de ses prédications. Il donna même sur cette vertu au public plusieurs Méditations pleines d'une onction divine. On y sent qu'il a pénétré tellement le fond du néant et de la misère de l'homme, qu'il semble qu'elle lui ait été entièrement découverte. Tel est le témoignage qu'en ont rendu plusieurs (1). Royaume de Jésus, P. 11, § 25, pp. 214-215.

4 5 2 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

personnes savantes et spirituelles, qui déclarent qu'il est impossible de réfléchir un peu sur ce qu'il y est dit, sans se sentir pénétré du désir de pratiquer solidement cette vertu. C'est un champ sacré où les fidèles ont trouvé le précieux trésor de la connaissance d'eux-mêmes, et dont on voit aujourd'hui les fruits dans une infinité d'âmes(1). »

Le P. Costil ne tient pas un autre langage

« Je ne sais », dit-il, « si, dans le xviii^e siècle, il y a eu un homme qui ait fait de plus grandes découvertes dans la connaissance de notre bassesse et de notre néant. Les Méditations qu'il a faites sur la Profession d'humilité que nous récitons chaque matin à l'oraison, en seront une preuve éternelle (2). »

Nous ne prétendons point résumer ici ces méditations. Qu'il nous suffise de dire qu'elles mettent admirablement en lumière, en face de la grandeur, de la puissance, de la richesse, de la plénitude de Dieu, le néant, l'impuissance, le dénuement, l'inutilité de l'homme, surtout son indignité et sa déchéance par le fait du péché.

Plusieurs fois réimprimé, même en plein xix^e siècle, cet opuscule le fut en 1648, sous le titre de Nouveau Livre d'or, et, en approuvant cette réimpression, l'évêque de Nevers en fit cet éloge bref, mais éloquent: « Nous l'avons trouvé singulièrement pieux, substantiel, tout rempli de l'esprit de Dieu et de la sève des divines Écritures. »

Il ne faut jamais séparer la défiance de nous-mêmes de la confiance en Dieu. La méditation exclusive ou trop prolongée de notre impuissance et de nos faiblesses pourrait conduire au découragement ou à la

pusillanimité. D'autre part, ne serait-il pas souverainement injurieux à Dieu d'oublier les dons et les grâces dont il nous a comblés, pour ne songer qu'à nous-mêmes et aux ravages que le péché

(1). P. HÉRAMBourg, Liv. 11, ch. XXX, p. 306.

(2). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. VI, ch. 1, § 8,

LES ENTRETIENS DE L'AME CHRÉTIENNE. 4 5 3 -

exerce en nous? Ainsi pensait le P. Eudes, et voilà pourquoi, après nous avoir parlé de nos profondes misères, il nous parle de nos grandeurs; il veut que, une fois convaincus de notre néant et de notre incapacité à tout bien surnaturel, nous nous pénétrions de tout ce que nous sommes, de tout ce que nous pouvons en Dieu et par Dieu. Ce faisant, nous aurons plus de reconnaissance pour ses bienfaits, nous entreprendrons de plus grandes choses pour son amour. Les faveurs que nous avons reçues de Dieu, les devoirs qu'elles nous imposent, tel est donc l'objet des Entretiens intérieurs de l'âme chrétienne, qui, sans faire corps avec les Méditations, les suivent néanmoins fort naturellement, comme un correctif salutaire. Aussi le Serviteur de Dieu ne paraît-il pas les avoir jamais séparés dans les éditions qu'il en a faites. Cédons ici la plume aux doctes éditeurs de ses œuvres : ils vont nous préciser le sujet de ce second opuscule, et nous en indiquer la valeur.

« Dans les huit premiers (entretiens), le pieux auteur envisage l'homme en tant que créature de Dieu, qui est à la fois son principe et sa fin. C'est l'objet de la méditation fondamentale des Exercices de saint Ignace. Seulement, le P. Eudes s'y arrête longuement, et il essaye d'approfondir une vérité capitale que saint Ignace s'est borné à énoncer.

« Dans les quatre entretiens qui suivent, le Vénérable envisage l'homme en tant que chrétien. On y retrouve, sur le Baptême, sur les relations du chrétien avec les trois Personnes de la sainte Trinité, sur l'obligation d'adhérer à Jésus-Christ et de vivre de sa vie, les mêmes vues que dans le Royaume de Jésus, et dans le Contrat de l'homme avec Dieu par le saint Baptême.

« Le treizième et dernier entretien roule sur le choix d'un état de vie.

« Ce qui frappe le plus à la lecture de ces entretiens, c'est leur caractère dogmatique. Ici, pas de peintures morales, pas de ces analyses du cœur humain, qu'on trouve parfois dans des ouvrages de ce genre. Ce sont les principes qui fixent l'attention du P. Eudes. A la lumière des saintes Écritures, il contemple avec admiration et amour les grandeurs de Dieu et les bienfaits sans nombre dont il nous a comblés, tant dans

4 5 4 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

l'ordre naturel que dans l'ordre surnaturel, pour en tirer cette conclusion générale que notre vie lui appartient et qu'elle doit être employée tout entière à l'aimer et à le glorifier. On reconnaît, par endroits, les idées et même un peu la manière du cardinal de Bérulle. Mais ce que l'on y reconnaît surtout, et ce qui fait le prix des Entretiens, c'est la piété si vive et si pleine d'onction qui caractérise les ouvrages du P. Eudes (1). »

Venons, maintenant, aux missions du Vénérable. En 1663, il en fit trois « très importantes », dit le P. Martine, et qui « furent toutes accompagnées de grands fruits de grâces et de bénédictions extraordinaires(2). »

La première se donna à Saint-Germain-la-Campagne (3), au diocèse de Lisieux: elle fut demandée et défrayée par M. Le Marchand, l'un des quatre curés du lieu.

La deuxième eut lieu à l'Étanville, où le P. Eudes en avait déjà donné une en 1657, à la prière et à la grande satisfaction de M. Servien. Voici ce qu'il en a lui-même consigné dans son Mémorial:

« En la même année, nous avons fait une seconde mission à l'Étanville, où nous l'avions déjà faite en l'année 1657, et cette mission a été encore très fructueuse, fort célèbre, et même plus que la première. Elle a été demandée et défrayée par M. le Président de Langrie, qui est mort le 13 du mois de décembre de la même année (4). Monseigneur François de Nesmond, évêque de Bayeux, y est venu à la fin, y a donné la Confirmation, y a fait une prédication dans le cimetière et y a donné, la bénédiction avec le Saint-Sacrement, après une puissante et très fervente exhortation Soli Deo honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen (5). »

(1). Oeuvres complètes du VÉNÉRABLE EUDES, T. 11, p. 133.

(2). P. MARTINE, LIV. V, P. 98.

(3). Saint-Germain-la-Campagne, canton de Thiberville, arrondissement de Bernay (Eure), 1,134 habitants.

(4). Cf. ch. XI, p. 330.

(5). A Dieu seul honneur et gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

MISSION DE SAINT-LÔ. 455 -

La ville de Saint-Lô, au diocèse de Coutances, fut le théâtre de la troisième mission. Son origine, pourrait-on dire, se perd dans la nuit des temps, puisqu'elle fut prise et mise à sac par les Normands en 890. En 1663, elle possédait plusieurs paroisses, entre autres celles de Notre-Dame et de Sainte-Croix(1), encore existantes, plusieurs chapelles, converties depuis lors à des usages profanes ou détruites par le temps, une léproserie placée sous l'invocation de sainte Madeleine, une abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, et un hôtel-Dieu. Gouvernement de place, chef-lieu d'une élection, siège d'un bailliage et d'un vicomté, qui ressortissaient au bailliage de Coutances, Saint-Lô était une ville importante; de nos jours, il n'a pas cessé de l'être.

En 1642, le P. Eudes y avait fait une célèbre mission (2); celle de 1663, qui dura du 7 octobre jusqu'à l'Avent, c'est-à-dire près de deux mois, fut beaucoup plus remarquable encore. D'après le Vénérable lui-même, dans son Mémorial, « Dieu y donna des bénédictions toutes miraculeuses; vingt-cinq confesseurs y furent constamment occupés, mais cinquante auraient à peine suffi à l'affluence et à la ferveur des pénitents; il s'y fit un grand nombre de restitutions et de réconciliations; on y brûla quantité de mauvais livres, de tableaux deshonnêtes, et autres instruments de péché. » En cela, cette mission ressemblait à beaucoup d'autres qui l'avaient précédée. Ce qui la caractérisa, ce fut l'empressement des huguenots à venir entendre les prédications du grand missionnaire; car la ville s'était repeuplée d'un certain nombre de familles protestantes et le retour de plusieurs d'entre eux à la foi catholique. Elle ne servit pas

(1). L'église Notre-Dame est un monument d'architecture gothique très légère et très élégante. L'église Sainte-Croix est le monument d'architecture saxonne le mieux conservé qui reste en France.

(2). Cf. T. 1, ch. XV1, pp. 426-428.

456 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

moins à retenir dans le sein de l'Église bien des catholiques qui, déjà, se laissaient séduire par l'amour des nouveautés doctrinales. Voici le fait.

En 1661, et, de nouveau, cette même année 1663, était venu à Saint-Lô un émissaire des jansénistes, qui se disait envoyé pour prêcher la controverse contre les calvinistes. Il se nommait Charles, et, selon toutes les apparences, appartenait au diocèse de Rouen. Cela résulte d'une lettre pleine d'invectives qu'il adressa à M. Madeline, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Lô, prieur-curé de la paroisse Saint-Thomas (1), fortement déclaré contre ses doctrines. Il y disait effectivement que « M. Mallet, - le grand-vicaire de M. de Champvallon - avait fait tout ce qu'il avait pu pour le desservir, mais que M. d'Aulnay - dont nous avons parlé précédemment(2) - homme d'un mérite incomparablement

supérieur, lui avait fait avoir un dimissoire pour être prêtre. » Cette simple déclaration suffirait à édifier sur son compte. Une enquête juridique, conduite par l'official du lieu, M. Bernard, nous instruit mieux encore de ses desseins, de ses menées et de ses liaisons, de ses erreurs.

Ce prétendu controversiste catholique avait habité quelque temps à Paris dans la communauté de Saint-Étienne-du-Mont, et il y avait paru à tous comme un franc janséniste. Il en avait été chassé pour avoir volé plusieurs livres qu'on avait retrouvés dans sa paillasse. Venu à Saint-Lô en 1661 par les soins du P. Guillery, prieur de l'abbaye, il y avait été entretenu et logé avec les religieux, durant les cinq mois qu'il avait demeuré dans la ville; et de même en fut-il en 1663, lors de son second

(1). La paroisse Saint-Thomas fut annexée à celle de Notre-Dame en 1803, et son église convertie en halle aux grains.

(2). Cf. Ch. XV, p. 248.

LE JANSÉNISTE CHARLES A SAINT-LÔ. 457 -

séjour. Ayant surpris la bonne foi et la religion de M. de Lesseville, il obtint la permission de donner des conférences qui firent grand bruit. Il soutenait, en effet, que le pape, même parlant ex cathedra, était faillible; il déclarait estimer plus la seule autorité de saint Augustin que celle de cinquante papes prononçant ex cathedra; il affirmait que les indulgences n'étaient qu'une relaxation des peines canoniques, et non une satisfaction des peines dues à nos péchés en ce monde ou en l'autre. Un jour même, dans une de ses prédications, n'avait-il pas demandé à quoi bon des dix et vingt mille ans de pardon? En outre, il approuvait les prédicateurs qui ne se servaient que de l'Écriture, de la Tradition et des Pères des cinq premiers siècles, tous les autres, disait-il, étant fort sujets à caution; il voulait qu'on renouvelât les anciens canons sur la Pénitence, et, si on lui objectait la pratique contraire de l'Église universelle, il répondait avec colère que l'Église errait. Enfin, avec les protestants, il abhorrait les images de bois et de pierre, pour rendre ses hommages au seul Prototype de toutes choses; du reste, prétendait-il, deux ou trois articles de foi seulement séparaient les protestants des catholiques, et, pour peu qu'on s'y prêtât, l'accord serait facile. Telles étaient les propositions que le sieur Charles avait avancées pendant son premier séjour à Saint-Lô, et qu'il confirma dans le second. Cette fois, même, il ajouta qu'elles n'étaient point de lui, que c'était la doctrine de plusieurs grands auteurs, et que le P. de Boissy, prieur de l'abbaye, était prêt à monter en chaire pour les soutenir à son tour. Comme on avait répandu dans le peuple des billets portant « que le sieur Charles n'était pas de l'Église catholique, mais janséniste, » le P. de Boissy prit publiquement la parole pour se disculper de l'avoir reçu dans son monastère, et il affirma bien haut que les jansénistes étaient de l'Église et qu'ils n'avaient

458 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

point été condamnés; sans cela, les religieux de l'abbaye se seraient bien gardés de recevoir sous leur toit un homme qui ne fût pas orthodoxe. Tous les religieux, heureusement, ne pensaient pas comme leur prieur, en particulier M. Madeline, qui rompit avec lui et son hôte plusieurs lances. Il s'en trouva, néanmoins, quelques-uns pour applaudir à de telles déclarations.

Prévenu de ce scandale, M. de Lesseville ordonna des informations juridiques sur l'enseignement de ce novateur. Les choses en étaient là, quand arriva le P. Eudes pour commencer la mission. On peut juger, par ces détails, de quel secours elle fut pour calmer les esprits surexcités et pour raffermir ceux qui se sentaient ébranlés dans leurs croyances touchant la solidité des pratiques de dévotion, la fréquentation des sacrements, l'obéissance aux décisions de l'Église et du Souverain Pontife. Le sieur Charles vit promptement que les affaires allaient mal tourner pour lui: il annonça donc la fin de ses controverses, et se retira au plus tôt. Il ne partit pourtant point, sans avoir eu la témérité, avec un religieux de l'abbaye, de prêcher, le jour même de l'ouverture de la mission, et de décrier de toutes ses forces les missionnaires. Tentative inutile; l'Église triompha de ses adversaires: les fidèles reconnurent, à leurs fruits, les véritables ouvriers de l'Évangile (1).

En mars 1664, le P. Eudes, alors à Meaux, concluait ainsi sa réponse au cardinal Grimaldi, précédemment citée (2).

(1). P. MARTINE, Liv. V, pp. 99-100. - P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. VI, ch. V, §20.

(2). L'enquête juridique, d'après le P. Costil, fut due spécialement à l'abbé commandataire de Saint-Lô, et à MM. de Mesny et Eliot, etc. Parmi les témoins à charge, il nomme les PP. Blouët de Camilly, de Béthon, Esnouf, cités par M. Madeline.

(2). Cf. ch. XXV, p. 445.

MISSION DE MEAUX. 459 -

« Nous finissons cette mission à laquelle Dieu a donné de très grandes bénédictions. Mgr de Châlons nous en demande une pour cette ville pour le commencement du mois d'octobre prochain, mais je ne sais pas encore si nous pourrons la faire. Je m'en retourne à Caen, pour en faire une après Pâques dans le Cotentin.
»

La mission de Châlons ne put avoir lieu cette année-là. Mais Ravenoville, dans le Cotentin, et Cretteville-en-Beautois ajoutèrent, après Meaux, à la gloire apostolique du Vénérable.

Meaux, jolie ville située sur la Marne, dans une contrée fertile en blé et en pâturages, était la capitale de la Brie-Champenoise, chef-lieu d'une élection, siège d'un présidial et d'un bailliage, gouvernement de place du gouverneur général de la Champagne. Outre sa cathédrale, chef-d'œuvre d'architecture gothique (1), elle possédait une collégiale sous le titre de Saintain, avec un Chapitre composé de douze chanoines, cinq paroisses, plusieurs abbayes, dont celle de Saint-Faron, occupée par des Bénédictins, des couvents de Mathurins, de Capucins, de Cordeliers, un monastère de la Visitation, etc. Elle devait, quelque seize ans plus tard, être illustrée par l'épiscopat et l'éloquence de Bossuet. La force et la sublimité, l'admirable talent du grand orateur n'y firent point oublier la parole apostolique du grand missionnaire: ils n'y obtinrent jamais des effets aussi puissants. C'était l'évêque lui-même qui avait instamment demandé les saints exercices pour son peuple: il tint à en

(1). Le chœur est admirable, et le sanctuaire un des plus beaux que présentent nos églises gothiques; trente-deux piliers en faisceaux soutiennent les voûtes de la nef et du chœur. Les six colonnes qui forment le sanctuaire sont remarquables par leur hauteur et leur délicatesse. Elles sont disposées avec tant d'art que la lumière se répand par toute l'église et l'éclaire parfaitement. Les chapelles qui règnent autour du chœur offrent un ouvrage achevé: de forme circulaire, elles sont si bien proportionnées que, du centre, on les découvre toutes à travers les arcades.

460 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

supporter toute la dépense. Ouverte le 6 janvier, la mission dura jusqu'à la première semaine de carême inclusivement (1). Ce ne furent pas seulement les habitants de la ville qui s'empressèrent d'y accourir et de profiter de la grâce de Dieu; une multitude immense afflua de tout le pays, malgré l'incommodité de la saison. Évêque et clergé se distinguèrent par leur assiduité aux diverses réunions ou cérémonies, et leur présence excita parmi les fidèles une émulation merveilleuse.

Voici en quels termes honorables le P. du Plessis, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, en parle dans son Histoire de l'Église de Meaux

« En 1664, le P. Eudes, missionnaire célèbre, parut à Meaux avec une douzaine de ses ecclésiastiques. Il prêchait tous les jours à la cathédrale, et faisait le catéchisme deux fois par jour dans l'église de Saint-Christophe. Ses exhortations produisirent un grand fruit, et, en peu de temps, il se fit des restitutions considérables, soit en argent ou en meubles, soit même en fonds de terre. On lui remit aussi entre les mains quantité de romans et de peintures lascives, qu'il jeta dans un grand brasier allumé exprès

au milieu de la place, vis-à-vis du grand portail de la cathédrale. Ce fut après cette mission que l'assemblée des Dames fut établie à Meaux; elle est composée des Curés de la ville et des Dames. Il y convertit aussi beaucoup d'hérétiques.»

La mission de Ravenoville se donna après Pâques; elle fut sollicitée et défrayée, comme celle de 1650, par M. de Cybrantot. Dieu y versa ses bénédictions accoutumées; mais le P. Eudes ne put assister à sa conclusion, sa présence étant réclamée à Caen, le 20 mai, pour la pose de la première pierre de l'église du séminaire (3).

La mission de Cretteville-en-Beauptois(4), eut lieu en

(1). Les Cendres tombaient le 27 février.

(2). P. MARTINE, Liv. V, pp. 101-102.

(3). Cf. Ch. XX111, p. 399.

(4). Cretteville, canton de la Have-du-Puits, arrondissement de Coutances (Manche), 600 habitants.

MISSION DE GRANVILLE. 461 -

automne, aux frais de Mme de Malherbe, qui l'avait recommandée en mourant, et de quelques autres personnes pieuses. Sur son succès, nous avons le témoignage même du Vénérable, dans une lettre au P. de la Haye de Bonnefond.

« Voici une mission que nous faisons au Cotentin, dans le Beauptois, dans la paroisse de Cretteville, où M. le Président de Franctot demeure pendant les vacances, en laquelle Dieu verse des bénédictions tout extraordinaires. Car, quoiqu'il ait plu presque continuellement depuis six semaines que nous sommes ici, et que les eaux soient fort grandes de tous côtés, et les chemins très mauvais, nous avons pourtant toujours beaucoup de monde aux sermons et aux exercices de la mission, et une si grande presse aux confessionnaux, qu'on y voit quantité de personnes, de quatre et cinq lieues loin, demeurer des trois et quatre jours aux pieds des confesseurs, depuis le matin jusques au soir, sans boire ni manger, et si touchées que ceux qui les entendent ne trouvent aucune difficulté à faire rompre leurs mauvaises habitudes, non plus qu'à leur faire quitter les occasions de péché et tous les autres obstacles du salut. De sorte qu'ils disent qu'ils n'avaient jamais eu de mission où les grâces du ciel fussent si abondantes: ce qui nous doit bien encourager à travailler au salut de tant de pauvres âmes qui périssent tous les jours. Aidez-nous aussi, mon très cher Frère, à bénir Notre -Seigneur et sa très sainte Mère de toutes les faveurs qu'ils font à notre petite Congrégation, qui, certainement, sont très grandes. »

Les missions du P. Eudes, en 1665, furent plus remarquables encore que celles de 1664, par l'importance des localités où elles se donnèrent, et par les fruits de salut qu'elles produisirent.

La première eut pour théâtre Granville, au diocèse de Coutances. C'était un petit port de mer, de population très dense, entouré de bourgades très rapprochées, avec plusieurs églises ou chapelles, et, comme tous les ports de mer, véritable foyer de corruption. Sentant leurs besoins, les habitants se chargèrent volontiers des frais de la mission, et surent profiter de la grâce de Dieu. Les campagnes avoisinantes

462 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

n'en profitèrent pas moins, et même des pays plus éloignés. Telle fut l'affluence des pénitents, que, d'après le P. Martine, « les missionnaires n'avaient pas le temps de reprendre haleine. »

Le P. Eudes, dont le courage augmentait avec le travail se dépensa plus que tout autre pour satisfaire la sainte avidité des fidèles. Il déploya même une telle ardeur, que, épuisé de fatigue, il fut attaqué d'une pleurésie. Quoique violent et dangereux, le mal fut de courte durée. A la grande joie de ses confrères et de la

ville entière, d'abord très alarmés, il recouvra promptement ses forces, et recommença de plus belle à travailler à la conversion des pécheurs. Grand fut le nombre des âmes par lui retirées du vice et remises dans la voie du salut; et il ne les quitta point, sans avoir pris des mesures efficaces pour les soutenir dans l'exercice d'une solide piété et l'accomplissement de leurs bonnes résolutions.

Un des principaux moyens dont il se servit pour atteindre ce but, fut d'établir, dans cette ville, la fête et la confrérie du Saint Cœur de la très sainte Vierge, qui s'y sont toujours conservées, depuis lors, avec grande dévotion. Ainsi l'affirme le P. Martine, et il ajoute :

« Les peuples y ont toujours aussi conservé une profonde vénération pour la mémoire du P. Eudes, et des sentiments de respect et de confiance bien marqués pour tous les sujets de sa Congrégation, qui, depuis ce temps-là, sont revenus à différentes fois à Granville donner des missions et des retraites. »

Nous permettra-t-on d'ajouter nous-même que, au X^{IX}e siècle, cette vénération, ce respect et cette confiance ont puisé un regain de vie dans la fondation de la maison de Donville (1) par les fils du Vénérable?

(1). Donville, près de Granville. L'église Saint-Clair-de-Donville fut donnée, au commencement du X^{II}e siècle, à l'Abbaye-Blanche de Mortain. Annexée plus tard à Granville, cette église n'a recouvré son existence paroissiale qu'en 1320.

MISSION DE CHALONS. 4 6 3 -

A quelle époque eut lieu cette mission? Il est bien à croire que ce fut avant le Carême, puisqu'on y célébra la fête du Saint Cœur de Marie et que cette fête tombe le 8 février.

M. Félix Vialart de Herse, évêque de Châlons, sollicitait depuis longtemps du P. Eudes le bienfait d'une mission pour sa ville épiscopale. Prélat aussi renommé pour sa sagesse et ses lumières que pour son zèle, sa piété, sa charité, il n'avait rien de plus à cœur que le rétablissement de la discipline parmi son clergé, et la rénovation de l'esprit et des vertus du christianisme parmi son peuple. Pour atteindre le premier but, il avait publié de nouveaux statuts, il avait érigé un séminaire à ses dépens, où ceux qui se destinaient au service de l'Eglise recevaient une instruction sérieuse et une piété solide. Pour atteindre le second, il avait fait donner, en 1664 et 1665, une mission générale dans tout son diocèse, en commençant par les paroisses qui en avaient le plus besoin, et il y avait employé successivement l'élite de ses prêtres, les Pères de l'Oratoire et la Compagnie de Jésus, sans jamais hésiter devant les frais nécessités par ces exercices spirituels si utiles aux âmes. Plein d'estime pour le P. Eudes, auquel il devait son élévation à l'épiscopat(1), il avait tenté bien des fois de l'attirer parmi ses ouailles, mais toujours en vain. L'année précédente même, durant la mission de Meaux, il avait renouvelé sa tentative; le Serviteur de Dieu n'avait pu se rendre à ses instances pour l'automne suivant, mais il lui avait fait espérer une prochaine satisfaction, et, de fait, les désirs du saint prélat furent remplis pendant le mois de mai 1665.

Châlons s'élève dans un site agréable, au milieu d'une

(1). Voir, Appendice, Note XXVII.

4 6 4 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

vaste plaine, couverte de prairies et de champs fertiles, de vignes et de taillis, sur la rive gauche de la Saône. Gouvernement de place, siège d'un présidial et d'un bailliage, d'une chancellerie aux contrats, d'une maîtrise des eaux et forêts, cette ville possédait deux collégiales, celle de Saint-Georges et celle de la cathédrale avec un Chapitre composé de vingt-quatre chanoines, cinq paroisses, deux abbayes, neuf couvents d'hommes ou de femmes, un collège de Jésuites et un séminaire-collège d'Oratoriens. Elle offrait donc un vaste théâtre au zèle apostolique du P. Eudes.

Notre saint apôtre ne put amener avec lui que trois ou quatre de ses confrères. En attendant que les autres qu'il avait convoqués vinssent le rejoindre, M. Vialart, pour suppléer à ce petit nombre d'ouvriers formés de sa main, mit sous ses ordres trente-cinq ou quarante prêtres, tant Pères de l'Oratoire que docteurs en Sorbonne, qui venaient d'évangéliser son diocèse(1). En même temps, il prit à sa charge tous les frais de la Mission qui fut accompagnée de bénédictions extraordinaires.

Voici ce qu'en écrivit le Vénérable au P. de Bonnefond, le 22 mai:

« Cette mission commence par où les autres finissent, c'est-à-dire avec une grande ferveur. L'église, qui est fort grande, est toujours pleine pendant nos sermons, comme elle le serait un Vendredi-Saint; nous en espérons de grands fruits, qui se font déjà remarquer en abondance. Grâce à Dieu, j'ai autant de force pour parler que j'aie jamais eu. Jusques à présent, j'ai prêché presque tous les jours. Nos deux confrères, M. Blouët et M. Yon, commencent à me soulager aux jours que je fais les conférences à un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux, car M. de Chalons y en fait venir de tous les Ordres, de Saint-Augustin, de Saint-Benoit, de Saint-Dominique, de Saint-François, Jésuites, etc. »

M. Vialart assista le plus souvent qu'il put, non seulement (1). Voir, Appendice, Note XXV11.

VOYAGE A L'ABBAYE DE CLAIRVAUX. 465 -

à ces conférences ecclésiastiques, mais aussi aux sermons et aux autres exercices: et telle fut sa satisfaction de tout ce qu'il vit et entendit, qu'il n'avait pas de termes assez élogieux pour en marquer sa reconnaissance au P. Eudes.

Après la mission, le Serviteur de Dieu voulut faire, avec quelques-uns des siens, le voyage de Clairvaux, dans le diocèse de Langres; en cela, il céda uniquement au désir de vénérer des lieux sanctifiés par la présence de saint Bernard. Le prélat ne lui permit point de franchir à pied la distance qui l'en séparait; il le força de monter dans son carrosse, et, malgré ses résistances, le saint missionnaire dut s'y résigner.

Les religieux de Clairvaux ne furent pas peu surpris de voir arriver dans leur solitude un homme d'un tel mérite, dont la renommée leur avait appris les succès apostoliques à Autun, à Beaune, à Meaux, à Châlons, à Paris. Ravis de posséder dans leur cloître, pendant quelque temps, l'apôtre de tant de provinces, ils lui firent l'accueil le plus respectueux; ils le reçurent avec la vénération qu'ils auraient eue pour un saint. L'abbé et le prieur, qui étaient de ses amis, l'entourèrent de prévenances et d'honnêtetés. Pour lui, tout le charma délicieusement dans cet agréable séjour; tout l'édifiait, tout nourrissait sa piété et sa tendre dévotion. Touché de la vie simple, innocente, mortifiée, dont on y faisait profession, il ne se lassait pas de plaindre la folie et l'illusion des gens du monde, qui cherchent partout le bonheur, sans réussir à le trouver. Il demeura quinze jours dans cette pieuse maison. Les religieux eurent la joie de l'entendre à plusieurs reprises, au chœur, les animer à la persévérance dans leur vocation et à la fidélité à tous leurs règlements. Ne visant qu'à leur plaire, il se laissa consulter par eux sur une foule de questions importantes, qu'il résolut à leur pleine satisfaction. Une des

466 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

choses qui le frappèrent davantage fut le riche trésor de reliques possédé par le monastère. En les considérant, il ne put retenir ses larmes, et, quand il aperçut la Coule(1) de saint Bernard, son émotion redoubla; il supplia qu'on lui permit de s'en revêtir quelques instants. Sa demande satisfaite, on mit le comble à son bonheur, en lui en accordant un petit morceau. Avec quel religieux respect, il le reçut et le garda jusqu'à la fin de sa vie! Enfin, au grand regret de ces bons solitaires, le Vénérable dut quitter Clairvaux pour retourner à Châlons, et de là en Normandie.

M. de Nesmond lui avait demandé, dès le commencement de cette même année 1665, une mission pour Saint-Pierre de Caen, la plus grande paroisse de la ville; et le Serviteur de Dieu n'avait eu garde de refuser, heureux tout à la fois de satisfaire au désir de son évêque et de donner ce gage d'affection à une cité, où, s'il avait des ennemis, il comptait un si grand nombre d'amis dévoués. Les exercices commencèrent le premier dimanche de l'Avent et durèrent jusqu'au Carême de 1666, c'est-à-dire près de trois mois. Les frais en furent supportés par M. de Bayeux, M. et Mme de Secqueville, et quelques autres personnes pieuses. Les missionnaires logèrent au séminaire, et les habitants eurent la grande édification de les voir tous les jours aller et revenir de leur communauté à l'église paroissiale, en priant par les rues.

On eut, dès l'ouverture de la mission, la preuve évidente que le Vénérable était guidé par l'esprit de Dieu. Il commença, en effet, de la façon la plus simple, par un sermon sur l'examen de conscience. M. de la Vigne, curé de Saint-Pierre depuis 1661, et quelques personnes qui s'intéressaient (1). Coule (cuculla, petit manteau), robe monacale des Bénédictins et des Bernardins.

MISSION DE SAINT-PIERRE DE CAEN. 467 -

vivement à sa réputation, furent contristés d'un tel début, dans une mission aussi importante, et dans une ville où on attendait de lui quelque chose d'extraordinaire: ils craignirent pour le succès des exercices. Quel ne fut pas leur étonnement! Aussitôt après le sermon, de gros pécheurs vinrent trouver les missionnaires, et les supplier de leur aider à faire une confession générale, dont ils déclaraient avoir le plus grand besoin. Preuve manifeste que l'esprit de Dieu est bien différent de l'esprit de l'homme. La mission réussit à merveille: on y accourut en foule de toute la ville et des campagnes avoisinantes. L'église, malgré ses vastes dimensions, pouvait à peine contenir la multitude, les jours ouvriers; les dimanches et les fêtes, la place manquait. Telle était l'affluence autour des confessionnaux, que, le plus souvent, il fallait attendre plusieurs jours, avant d'y pénétrer.

En vain, durant ces trois mois, les ennemis du Serviteur de Dieu, assidus à ses sermons, cherchèrent-ils à le surprendre dans ses paroles ou dans ses actes; en vain s'efforcèrent-ils de diminuer, ou même de détruire son crédit auprès de ses auditeurs, en renouvelant d'anciennes calomnies. Ni leur basse jalousie, ni leurs mauvais desseins n'aboutirent. Le résultat fut tel qu'on n'eût jamais osé l'espérer. C'est le Vénérable lui-même qui l'affirme, le 1er avril 1666, dans une lettre à M. Le Haguais, précédemment citée(1).

La mission de Caen se termina vers le mois de mars. Le 16 mai, troisième dimanche après Pâques, le P. Eudes et ses confrères en commencèrent une autre au (1). Cf. Ch. X, p. 174. - D'après le P. Martine il faudrait lire, et cela paraît très vraisemblable, au début de la lettre: « La divine Bonté a versé à pleines mains sur notre mission », et non sur notre maison.

468 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Durand (1), paroisse de l'élection d'Argentan, au diocèse de Lisieux. Elle dura jusqu'au dimanche de la Trinité, 20 juin. Après une absence motivée par la rénovation des vœux à Notre-Dame-de-Charité, le 3 juin, à raison de l'approbation de l'Institut par le Saint-Siège, le Vénérable qui l'avait ouverte, revint la clôturer, et il y mit tout son zèle.

Le 24 juin, il était avec ses ouvriers apostoliques à Cerisy-Montpinchon(2), au diocèse de Coutances, bourg assez important par le nombre de ses habitants et par le marché qui s'y tenait chaque semaine. Les protestants y étaient fort nombreux, et leur fréquentation journalière avait considérablement amoindri la foi des catholiques. Durant près de six semaines, c'est-à-dire depuis la Saint-Jean jusqu'à la fin de juillet, les missionnaires n'épargnèrent ni leur temps ni leur peine, pour arriver à lui rendre sa vigueur et sa pureté. Le succès répondit à leurs efforts, au grand contentement des personnes qui les avaient appelés et s'étaient chargées de la dépense.

De retour à Caen, le P. Eudes fut sollicité par les officiers et les soldats de la garnison du Château de leur donner une mission. Ils avaient participé déjà à celle de Saint-Pierre, et ils y avaient été profondément remués; mais ils désiraient des instructions plus en rapport avec leur profession. Le Vénérable acquiesça volontiers à leur désir et il leur consacra la fin du mois d'août et une partie du mois de septembre. Il les toucha tellement par ses discours et ses conférences, il les pénétra si fort de la crainte de Dieu et de ses jugements, qu'ils ne demandèrent bientôt plus qu'à connaître les moyens de se mettre à

- (1). Mesnil-Durand, canton de Livarot, arrondissement de Lisieux (Calvados), 400 habitants.
- (2). Cerisy-Montpinchon, ou Cerisy-la-Salle, chef-lieu de canton, arrondissement de Coutances (Manche), 2,110 habitants.

LE BON CONFESSEUR. 4 6 9 -

couvert de sa colère et de ses châtiments. La plupart firent une confession générale et changèrent entièrement de vie. Blasphèmes, jurements, ivrognerie, impudicités, querelles, duels, disparurent d'entre eux; et il fut prouvé une fois encore que la piété véritable et la fidélité au service de Dieu ne sont pas incompatibles avec la profession des armes. Officiers et soldats redevinrent et demeurèrent des chrétiens exemplaires. On les admira surtout, au jour où ils s'approchèrent de la sainte Table: leur religion, leur modestie, leur ferveur ravirent les assistants; ce fut un spectacle d'une merveilleuse édification.

Cette mission finie, le P. Eudes partit pour Saint-Eny(1), près de Carentan, au diocèse de Coutances. Il y était appelé par le curé et par quelques paroissiens, qui avaient à cœur la gloire de Dieu et le salut des âmes. Cette mission dut se prolonger, suivant l'usage, jusqu'à la Toussaint, ou même jusqu'à l'octave de cette fête. Nous n'avons sur elle aucun détail(2).

Le 26 février 1666, alors que le P. Eudes était occupé à la grande mission de Saint-Pierre, paraissait à Caen, chez Florentin Lambert, l'un de ses meilleurs ouvrages: Le bon Confesseur, remaniement complet du petit livre qu'il avait composé en 1649, et publié en 1644 sous ce titre: Avertissements aux Confesseurs.

« En mettant la main à l'œuvre », dit-il dans l'Avis au lecteur, « j'ai fait comme celui qui, ayant bâti une maison et y voulant changer ou augmenter quelque chose, la renverse entièrement et en fait une œuvre toute différente de la première. Ainsi j'ai détruit mon premier ouvrage et en ai fait un autre, qui contient pourtant tout ce qui était dans le

- (1). Saint-Eny ou Sainteny, canton de Carentan, arrondissement de Saint-Lô (Manche), 1,780 habitants.
- (2). Sur toutes ces missions, Cf. P. MARTINE, Liv. V, pp. 98-120. - P. COSTIL, Annales, T. I, Liv. VI, ch. XX, XX111, XX1V, XXV,- Liv. VII, ch. 11.

4 7 0 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

premier, mais dans un meilleur ordre, et avec beaucoup d'autres choses qui n'étaient pas en celui-là. Voilà pourquoi, comme il est tout autre, et quant à la matière et quant à la forme, je lui ai donné un autre nom. »

Les Avertissements étaient seulement un essai; Le bon Confesseur constitue un véritable traité de théologie pastorale, où les prêtres, et surtout les missionnaires, apprennent à administrer comme il faut le sacrement de Pénitence. Le plan en est très simple. Excellence et importance de la confession, qualités d'un bon confesseur, devoirs qui lui incombent au saint Tribunal: en voilà les grandes lignes.

L'excellence de la confession se tire - d'une part - de ce que le prêtre y représente Jésus-Christ dans ses qualités de docteur, de pasteur, de médecin, de médiateur, de Sauveur et de juge; - de l'autre, des fruits abondants qu'elle produit pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Aussi est-ce une des fonctions les plus importantes du saint ministère, et la principale de la mission, dont elle est le cœur, si la

prédication en est l'âme.

Pour la remplir utilement, il faut posséder certaines qualités, savoir: le zèle, la puissance judiciaire, la science, la charité, la prudence, la justice et la fidélité à garder le secret de la confession. Sur toutes, le Vénérable s'exprime avec une grande précision et une admirable sagesse pratique. Il insiste particulièrement sur deux: le zèle et la justice.

Du zèle, il montre la nécessité, il allume la flamme, en des pages d'une élévation et d'une piété admirables: on ne peut les lire, sans se sentir pressé de se dévouer corps et âme au salut de ses frères. Sauver les hommes! Mais c'est le grand œuvre de Dieu, de l'Homme-Dieu, de la Vierge, de l'Église, des Anges et des Saints, des Prêtres et des Pasteurs, c'est l'œuvre des œuvres, la chose la plus

LE BON CONFESSEUR. 4 7 1 -

divine de toutes les choses divines, et qui l'emporte de beaucoup même sur la prédication!

Par justice, le P. Eudes entend la fermeté du prêtre à sauvegarder les droits de Dieu, la sainteté du sacrement de Pénitence, et les intérêts spirituels des pénitents. S'il possède cette qualité, le confesseur n'accordera l'absolution qu'aux pécheurs bien disposés; aux autres, il la différera ou même la refusera absolument. Qu'il se garde bien des exigences outrées des jansénistes, mais qu'il n'évite pas moins les lâches complaisances des laxistes. La charité! Le Vénérable ne cesse de la recommander, il y revient à tout propos; néanmoins, elle ne doit pas dégénérer en faiblesse. Partageant, sur le délai d'absolution, les idées de saint Charles Borromée, de saint Vincent de Paul, - et, plus tard, de saint Liguori - il n'a en vue que le bien des pénitents, il veut qu'on les en convainque, et, tout en joignant la justice à la miséricorde, qu'on leur fasse sentir qu'à leur égard, on obéit plutôt à la miséricorde qu'à la justice.

Quant aux devoirs du confesseur, ils sont au nombre de sept: préparer le pénitent à se bien confesser, l'instruire, s'il le faut, des principaux mystères de la religion, l'interroger sur ses fautes, l'exciter à la contrition, lui prescrire les remèdes dont il a besoin, lui imposer une pénitence convenable et lui donner les avis nécessaires. Sur tous ces points, le Vénérable s'étend avec détail et de la façon du monde la plus pratique: il est clair qu'il ne consigne par écrit que ce qu'il a observé lui-même, surtout cette cordialité, cette douceur, cette compassion pour les pécheurs, sur laquelle il ne se lasse pas de revenir.

Tout le livre est, assurément, un excellent directoire dans l'administration du sacrement de Pénitence: il est, en même temps, un des tableaux les plus fidèles qui nous reste des vertus du Serviteur de Dieu, et principalement de son

4 7 2 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

zèle si ardent et si doux, si ferme et si compatissant, pour la conversion des pécheurs et la sanctification des âmes. Le style en est simple et clair, comme il convient à cette sorte d'ouvrages: mais certaines parties, particulièrement les deux premiers chapitres, sont animées d'un grand souffle oratoire. Évidemment, la matière en avait été plus d'une fois traitée par le saint apôtre devant des auditoires de prêtres et de clercs.

Bien des ouvrages ont paru, depuis lors, sur le même sujet: ils n'ont point fait oublier Le bon Confesseur; et si, de celui-ci, l'on corrigeait certaines assertions d'après les décisions postérieures du Saint-Siège, on en ferait, même aujourd'hui, un des meilleurs livres à l'usage des confesseurs et des missionnaires. « Lisez », disait en 1826 un directeur de Saint-Sulpice à un fils du P. Eudes, « lisez avec dévotion l'ouvrage admirable de votre Père: Le bon Confesseur. »

Aussi, fort apprécié, lorsqu'il parut, il n'a cessé de jouir de la plus grande vogue (1). Les éditions

en ont été fort nombreuses en France (2) et à l'étranger, car il fut traduit en plusieurs langues. Nous en avons un précieux témoignage dans ces paroles adressées au R. P. Mallet, procureur général de la Congrégation de Jésus et Marie auprès du Saint-Siège, par le cardinal doyen du sacré Tribunal de la Rote, le 16 décembre 1902 :

« Je suis vieux et je suis Allemand, mais voilà longtemps que je connais votre pieux Instituteur. Dans le séminaire où j'ai étudié, le

(1). Consulter sur tout cela l'Introduction si docte et si nette placée par les éditeurs des Oeuvres complètes, en tête du Bon Confesseur, T. IV, pp. 119-142.

(2) Voici celles du xvii^e siècle: Paris, René Quignard; 1669, Caen, Jean Poisson; 1669, Lyon, Jean Grégoire- 1672, Michel Lepetit; 1673, Caen, Poisson l'ainé; -1674, Lyon, Jean Carteron; 1683, Caen, Jean Poisson; 1685, Lyon, Benoît Vignieu; 1686, Paris, Robert Pépie; 1687, Châlons, Jacques Sénenze; 1692, Lyon, François Roux, etc.

LE BON CONFESSEUR. 4 7 3 -

Recteur nous en parlait souvent et nous engageait à nous procurer ses ouvrages, si bien que j'achetai alors, traduits en notre langue, Le bon Confesseur et Le Prédicateur apostolique, que je possède encore(1). »

Ce témoignage est déjà un éloge: citons-en quelques autres, qui nous feront mieux saisir encore le prix de cet ouvrage.

Voici d'abord le P. Hérambourg, qui nous dit que « plusieurs, après l'avoir lu, ont été, dans l'exercice de cette fonction, comme les enfants au milieu de la fournaise de Babylone., sans en être brûlés »; tant « ils se sont revêtus des dispositions » du Fils de Dieu, tant « ils se sont unis à son esprit et sont entrés dans la pureté de son zèle. » Aussi voudrait-il « qu'aucun prêtre ne s'engageât dans cette charge, sans l'avoir lu plusieurs fois (2). »

Puis, c'est le P. Martine, qui déclare que, « de tous les livres que le P. Eudes a donnés au public, c'est Le bon Confesseur qui lui a fait le plus d'honneur. »

« Beaucoup de prélats et de docteurs », ajoute-t-il, « ont regardé Le bon Confesseur comme l'un des meilleurs livres que l'on puisse prendre pour guide dans la pratique du confessionnal. Ils ont cru que, si les confesseurs s'attachaient à suivre les règles de prudence qui y sont prescrites, on ne verrait pas tant de gens croupir pendant presque toute leur vie dans les habitudes criminelles qui aboutissent d'ordinaire à la damnation. Il s'est fait, dans la suite, sur cette matière, plusieurs autres bons livres qui sont plus polis et mieux travaillés que celui du P. Eudes. Mais on peut dire que ce que les auteurs de ces livres ont dit de meilleur et de plus solide, ils l'ont emprunté au Bon Confesseur, et que le P. Eudes a eu l'avantage d'avoir été un des premiers auteurs qui aient écrit sur cette matière en notre langue.

« Pour faire connaître le mérite du Bon Confesseur, il ne faut que faire attention au nombre prodigieux de conversions de toutes sortes de pécheurs qui se sont faites dans les missions de cet homme apostolique. Les changements que l'on a remarqués dans tous les cantons où a prêché

(1) Revue du Saint Cœur de Marie, 15 février 1903. P. HÉRAMBOURG, Liv. 1, ch. X1X, p. 283.

4 7 4 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

le P. Eudes, sont la preuve la plus certaine de la solidité de ses enseignements touchant l'administration du sacrement de Pénitence, et, conséquemment, de la sagesse des règles et des avis qu'il nous a donnés dans son Bon Confesseur, dont il faisait l'application dans les missions.

Des hommes compétents en cette matière n'ont pas craint de dire que, après avoir étudié les meilleurs

casuistes, il faudrait encore étudier à fond *Le bon Confesseur*, le bien posséder et le prendre pour règle dans la pratique(1). »

Le P. Cousin(2), dans l'édition qu'il donna du *Bon Confesseur*, en 1732, confirme ce jugement et le complète :

« On peut dire que ce petit livre, le premier qui ait paru en France pour la réforme du confessionnal, a deux avantages au-dessus de plusieurs autres qui ont été faits sur le même sujet. Le premier est que la méthode qu'il enseigne est si aisée, qu'il n'y a personne qui ne puisse l'entendre et la pratiquer avec facilité. Le second est que les devoirs des confesseurs n'y sont pas enseignés d'une manière sèche, mais avec une onction qui les fait aimer en même temps qu'elle les fait connaître.

« On peut ajouter que le vénérable auteur s'est parfaitement dépeint dans son ouvrage; car, comme c'est son cœur qui y parle partout, on ne peut douter que ce qu'il dit du grand zèle dont les confesseurs doivent être animés et des vertus qui doivent l'accompagner, comme la piété, la charité, la douceur, la prudence, l'humilité, le désintéressement, la pureté, ne soient autant de traits qui représentent au naturel les dispositions de son cœur et la conduite de sa vie. »

Et que l'on ne voie pas dans ces éloges un simple acte de piété filiale: les étrangers parlent comme les fils du P. Eudes.

Voici M. de la Baunes, censeur royal, qui, ayant à l'apprécier en 1732, recommande *Le bon Confesseur* comme « un ouvrage d'une grande utilité pour les confesseurs, rempli qu'il est, et de l'onction du zèle ardent de son auteur pour le salut des âmes, et de la science pratique du confessionnal, fruit de sa très longue expérience dans le ministère apostolique des missions. »

(1). P. MARTINE, Liv. V, pp. 120-121.

(2). Troisième successeur du P. Eudes.

LE BON CONFESSEUR. 475 -

Voici Hélyot, qui, dans son *Dictionnaire des Ordres religieux*, affirme que ce livre est « très utile pour former des confesseurs fidèles, exacts et prudents »; « qu'avant la mort de son auteur, on en a fait plus de neuf éditions, et que l'un des plus illustres archevêques de France en ordonna la lecture à tous les prêtres de son diocèse par un statut particulier. »

Voici, en 1866, la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, qui, dans une série d'articles sur les récidivistes, parle avec éloge, en plusieurs endroits, du *Bon Confesseur*, rendant hommage aux sages tempéraments que le saint missionnaire apporte à ses enseignements et à l'esprit de miséricordieuse charité qui anime son livre.

Enfin, dans son ouvrage sur la confession des enfants et des jeunes gens, voici le P. Cros, jésuite, qui s'appuie à plusieurs reprises sur *Le bon Confesseur*, dont il loue le caractère pratique et la doctrine toute pleine de miséricorde pour les pécheurs. Or, il se propose, surtout, dans son livre, de combattre les tendances jansénistes qui subsistaient chez certains confesseurs.

Nous nous devons de rapporter ces éloges, tout à la gloire de notre Vénérable; ils établissent, ce nous semble, qu'il fut une des grandes lumières de l'Église de France, et que cette lumière, loin de s'éteindre, brille toujours d'un vif éclat. Heureux qui en reçoit les rayons et marche à sa splendeur!

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME.**Approbation de Notre-Dame-de-Charité à Rome.****(1 6 6 5 - 1 6 6 6) .**

Reprise des démarches pour l'approbation de Notre-Dame-de-Charité: Les abbés de Rancé et Georges à Rome; arrivée et influence déterminante du cardinal de Retz. - Bulle d'Alexandre VII. - Joie de la Mère Patin, à l'annonce de la bulle - Lettre du P. Eudes. - Une révélation de la Sainte Vierge au P. Eudes. - Expédition et promulgation de la bulle; examen et profession des Religieuses; sermon du P. Eudes. - Dernière opposition des échevins. - Rédaction des Constitutions de Notre-Dame-de-Charité: plan général, et quelques points spéciaux; caractère propre; les Souhais du Vénérable à ses Filles; inanité de quelques reproches adressés au pieux Fondateur.

Pendant ces incessants travaux, la pensée du P. Eudes ne s'était point détournée de l'approbation de Notre-Dame-de-Charité, et ses efforts et ses désirs avaient enfin abouti: longue et laborieuse entreprise, dont ce dernier chapitre va relater l'heureuse conclusion (1).

Certes, la Communauté des Quais méritait plus que jamais cette faveur du ciel. Bien que, après la mort de M. de la Pommeraye, malencontreusement liée à un aumônier et confesseur imbu, semble-t-il, des doctrines jansénistes (2),

(1). Sur ce chapitre, cf. P. MARTINE, Liv. VI, pp. 221-232. - P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. VI, ch. V11, § 27, 28, 29; Fleurs, T. 1, Liv. II, XXXI. - P. ORY, Origines de Notre-Dame-de-Charité, P. 1, ch. XV, pp. 119-130, ch. X1X, pp. 141-147.

(2). La Mère Patin avait trouvé dans cet ecclésiastique tant de bonnes qualités qu'elle passa un accord avec lui pour sa vie entière. Après un assez bon début, il s'arrogea plus d'autorité qu'il ne convenait, et fut, pour la Communauté, une cause de graves ennuis.

4 7 8 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

elle gardait la foi la plus pure. Sur l'invitation de la Mère Patin, toutes les Sœurs, même les novices, avaient de grand cœur souscrit en Chapitre à la condamnation des propositions de Jansénius. Toutes brûlaient d'un saint zèle; et la ferveur de leurs prières, la rigueur de leurs mortifications pour le salut des âmes peuvent à peine se concevoir; elles poussaient aux dernières limites le dévouement et le sacrifice. Les Pénitentes, dont le nombre augmentait sans cesse, ne se montraient pas moins généreuses dans la souffrance, pas moins ardentes dans la prière; elles avaient, en particulier, la dévotion de réciter mille Ave, Maria, pour obtenir la grâce de bien mourir(1).

Les unes et les autres supportèrent avec un joyeux courage la disette de 1661, où elles furent réduites à vivre des légumes de leur petit jardin et de ceux que des voisins charitables jetaient par-dessus leurs murs. Aux jours de fête, elles apprêtaient des pâtés de cerfeuil, qui leur semblaient des mets exquis, tant Dieu répandait de consolations dans leurs âmes. La divine Providence leur attesta même,

(1). Une jeune personne de bonne famille, qui était dans le monastère depuis quatorze mois, les ayant récités, se vit exaucée d'une manière qui parut tenir du prodige. Depuis son entrée, elle avait eu des troubles de conscience continuels, et ne pouvait trouver aucun repos. Étant tombée malade, peu après avoir récité ses mille Ave, Maria, elle reçut les sacrements, et, contre son ordinaire, sembla fort tranquille. Sur le soir, la sœur Marie de la Nativité, sa maîtresse, lui fit faire plusieurs actes de préparation à la mort et lui demanda si elle ne voulait pas s'unir à la Salutation, Ave, Maria, Filia Dei Patris, qu'elle allait dire à son intention. La malade accepta. La Salutation récitée, la soeur se retira pour prendre un peu de repos. A peine était-elle endormie, qu'on vint l'avertir que la mourante la demandait avec instance. Elle se rend

près d'elle et la trouve sur son séant, dans un effroi indescriptible. « Ah! ma Mère », s'écrie la malade éperdue, j'étais damnée sans la sainte Vierge; qu'on aille promptement chercher mon confesseur. » Persuadé de ses bonnes dispositions, celui-ci eut peine à répondre à cet appel. Il vint enfin, et demeura plus de deux heures avec elle. En sortant, il ne put s'empêcher de dire que la sainte Vierge venait de faire un grand miracle. Annales de Notre-Dame-de-Charité. Année 1661.

VOYAGE DE MM. DE RANCÉ ET GEORGES À ROME. 479 -

par une miraculeuse protection, combien leur maison lui était agréable. Ainsi, par exemple, leur provision de blé parut se multiplier, à mesure qu'elles y puisaient: et elles purent en vendre, à la fin de l'année, pour la même somme qu'elles en avaient tout d'abord acheté (1).

Évidemment, Dieu était avec cette maison, et l'on pouvait espérer la voir quelque jour confirmer par la cour de Rome. Cette espérance se réalisa plus tôt qu'on ne le pensait, après les infructueuses démarches de M. Boniface. Tout s'arrangea comme par miracle.

En 1664, M. de Rancé, abbé et réformateur de la Trappe, et M. Georges, abbé et réformateur du Val-Richer, deux ordres de l'Étroite Observance de Citeaux, furent députés par le Chapitre général de leur maison respective, pour aller à Rome soutenir les intérêts de leurs abbayes contre l'abbé de Citeaux, qui, sous prétexte de conserver l'unité, se refusait à sanctionner leur réforme. Nous avons dit les relations du P. Eudes avec l'abbé du Val-Richer: l'occasion lui parut favorable pour de nouvelles instances auprès du Saint-Siège, en faveur de Notre-Dame-de-Charité. L'abbé connaissait le but spécial de l'institut et s'y intéressait, comme il s'intéressait, d'ailleurs, à toutes les entreprises de notre saint apôtre. Il accepta volontiers la mission de persuader les cardinaux de la Congrégation des Évêques et Réguliers de l'importance de la fondation nouvelle et des grands biens qui en revenaient à l'Église. A cette fin, il emporta des mémoires fort instructifs, s'informa des objections faites à Rome et des réponses fournies, et promit d'engager l'abbé de la Trappe à joindre ses bons offices aux siens. L'affaire ne pouvait tomber en de meilleures mains.

(1). Annales de Notre-Dame-de-Charité. Année 1661.

480 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

L'abbé de Rancé portait à Rome des lettres de recommandation de la Reine-Mère et du Roi, car les bonnes relations étaient rétablies entre les deux cours. Sa réputation l'y avait, d'ailleurs, précédé. Arrivés le 16 novembre 1664, l'abbé Georges et lui s'occupèrent d'abord de l'objet principal de leur voyage, mais, en même temps, ils sondèrent adroitement les banquiers, pour savoir exactement où en était la question de Notre-Dame-de-Charité, sans paraître, néanmoins, y prendre grand intérêt.

L'année suivante, 1665, le cardinal de Retz vint à Rome. Nous savons son estime et son dévouement pour le P. Eudes(1); il connaissait ses désirs, ses démarches, ses succès; il consentit à mettre son influence et son activité au service des deux abbés. Personnellement connu d'Alexandre VII, à l'élection duquel il avait puissamment contribué, il promit de l'entretenir de cette affaire, à la première occasion. Le Pape, résolu à ne rien faire pour la Réforme de Citeaux, fut heureux de lui être agréable sur ce point. Il nomma donc une commission spéciale chargée d'étudier la question et de lui en présenter un rapport complet.

On devine quelle joie causaient, au Vénérable et à ses Filles, ces nouvelles transmises de Rome par l'abbé Georges. Pour hâter le succès des négociations, la communauté de Notre-Dame-de-Charité redoublait ses prières et ses mortifications; elle s'engagea même, par un vœu, aux pratiques suivantes: 1e tous les jours, une des religieuses serait en retraite, à tour de rôle; 2e cette retraitante jeûnerait et prendrait la discipline, ce jour-là; 3e chaque jour, toutes les Sœurs feraient ensemble une procession, à laquelle la retraitante assisterait pieds nus, portant l'image de saint

(1). Cf. Ch. XX111, pp. 385-386.

RÉUNION DES CARDINAUX. 481 -

Joseph pendue au cou; 4e enfin, elles réciteraient en chœur, pendant un an, le petit Office de l'Immaculée Conception(1).

Ces dévotions étaient commencées depuis quelque temps, lorsqu'un jour, toutes les religieuses étant rassemblées, la Mère Patin leur fit un discours, qu'elles regardèrent comme une prédiction, et qui servit merveilleusement à renouveler leur confiance. « Elle avait » leur dit-elle, « un secret pressentiment que les bulles de confirmation seraient accordées, avant la fin de l'année. Aussi les engageait-elle à faire une sainte violence au Ciel par leurs ferventes supplications.» Ce n'était point une illusion: l'heure marquée par la divine Providence allait sonner.

Les cardinaux désignés par le Pape se réunirent, et le cardinal de Retz s'empressa d'assister à leurs réunions. On y étudia tous les mémoires, toutes les requêtes, antérieurement présentés; on pesa avec soin les objections formulées et les réponses qui y avaient été faites. Quand on en vint au danger, où seraient des religieuses, de se perdre au contact de personnes souvent très corrompues, le cardinal répondit par l'exposé des précautions prises; il rappela le bien accompli, il insista sur la différence des climats et des tempéraments.

Durant ce temps, les abbés du Val-Richer et de la Trappe, sans paraître s'occuper de l'affaire, la servaient autant et plus, que s'ils avaient assisté aux assemblées des cardinaux. Dans leurs visites relatives à la réforme de leur Ordre, ils ne manquaient pas de faire tomber la conversation sur Notre-Dame-de-Charité, et, comme incidemment, ils confirmaient

(1). Cette dernière pratique a été plusieurs fois usitée dans l'Ordre, pour obtenir des faveurs spéciales, et presque toujours avec succès. L'idée a dû en être inspirée par le Fondateur, qui, le premier, a fait célébrer la fête de l'Immaculée-Conception avec octave. P. Ory.

482 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

les assertions du cardinal de Retz, si bien que, peu à peu, les préjugés se dissipèrent. Finalement, la commission décida de s'en tenir au témoignage du cardinal et des deux abbés, et elle nomma un rapporteur des plus favorables. Après l'avoir entendu, Alexandre VII donna la bulle d'érection de l'Ordre sous la règle de Saint-Augustin. Elle est datée du 2 janvier 1666. En voici la teneur (1)

« ALEXANDRE VII, PAPE,

« Pour perpétuelle mémoire. Nous qui, quoique sans mérite, avons été par la bonté ineffable de Dieu préposé au gouvernement de l'Église catholique, Nous nous appliquons volontiers à la conservation et à l'heureux progrès des monastères et autres lieux réguliers du dévot sexe féminin, érigés et institués pour l'accroissement de la religion et du culte de Dieu et pour le salut des âmes. Pour cela, Nous remplissons, avec une charité paternelle les fonctions de notre charge pastorale, selon que Nous le croyons expédient, dans le Seigneur, après avoir mûrement considéré la qualité des lieux et des personnes. C'est pourquoi, nos chères filles dans le Seigneur, les Religieuses du monastère appelé Maison du Refuge de Notre-Dame de Charité, de la ville de Caen, diocèse de Bayeux, Nous ont fait représenter depuis peu qu'en l'année 1642, du consentement de Louis XIII, de glorieuse mémoire, de son vivant roi de France très chrétien, et avec la permission et approbation de l'Évêque de Bayeux, alors existant, la dite Maison du Refuge fut érigée en la dite ville de Caen, située en Normandie, et fondée avec les aumônes des fidèles, pour des Religieuses qui prendraient le nom de Notre-Dame-de-Charité et qui seraient obligées de garder la Règle de Saint-Augustin et de recevoir et instruire les femmes de mauvaise vie pénitentes; que, pour empêcher les dites Religieuses d'abandonner ce pieux dessein, le dit Évêque leur a prudemment ordonné d'ajouter aux trois

vœux ordinaires un quatrième vœu simple de recevoir et instruire les susdites pénitentes, et enjoint de demander au Saint-Siège Apostolique, en temps opportun, l'érection et confirmation de leur Institut et la solennité de ces quatre vœux. Or, comme, suivant ce qu'ajoutait ce même exposé, la dite Maison du Refuge se trouve en forme de monastère, avec église, clocher, cloître, cour, cellules, réfectoire, dortoirs, cimetière, jardins et autres dépendances

(1). Voir, Appendice, Note XXVIII, le texte latin de cette bulle.

BULLE D'ALEXANDRE VII 483 -

pour la demeure perpétuelle des dites Religieuses, qu'elle est munie d'une clôture, et qu'elle après d'elle une habitation séparée et distincte, pour loger les dites femmes pénitentes qui y sont entrées ou qui y entreront, les pieuses requérantes Nous ont fait supplier humblement d'approuver et confirmer l'Institut de ce Monastère à l'instar des autres semblables congrégations de vierges qui vivent sous la Règle de Saint Augustin, établies en différentes villes du royaume de France, et approuvées, comme on l'assure, par le Saint-Siège ; d'approuver pareillement et confirmer la règle de ce monastère et les constitutions prescrites aux mêmes Religieuses par l'Ordinaire de Bayeux, avec érection et institution perpétuelle du même monastère en prieuré conventuel, sous le nom de Prieuré du Refuge de Notre-Dame- de-Charité, sous la Règle de Saint-Augustin, dans lequel les honnêtes femmes, filles ou veuves qui voudraient embrasser cet Institut doivent, à l'âge de vingt ans accomplis et après deux années de noviciat, faire, outre les trois vœux essentiels, un quatrième vœu de travailler, selon leur pouvoir, à la conversion, réception et instruction des filles et femmes débauchées, et y soient obligées; et, d'ailleurs, de daigner leur accorder nos faveurs Apostoliques, ainsi qu'il suit :

« Nous donc, voulant combler de faveurs et de grâces spéciales les dites requérantes, avons, par la teneur des présentes, et pour leur effet seulement, absous chacune d'elle en particulier et les déclarons absoutes de toute excommunication, suspense et interdit, et des autres sentences ecclésiastiques, des censures et peines portées a jure vel ab homine en quelque occasion ou pour quelque cause que ce soit, si elles s'en trouvaient liées en quelque façon. Et, ayant égard aux dites demandes, de l'avis de nos Vénérables Frères, les Cardinaux de l'Église Romaine préposés aux affaires et consultations des Évêques et des Réguliers, après avoir fait attention aux choses qui Nous ont été exposées et entendu des mêmes Cardinaux l'information de notre fils bien aimé, le Nonce de notre dit Siège auprès de notre cher Fils en Jésus-Christ, Louis, roi de France très chrétien; ayant aussi vu l'attestation de notre vénérable frère l'Évêque de Bayeux, de notre Autorité Apostolique, Nous approuvons et confirmons volontiers, par les présentes, le monastère ou prieuré des dites requérantes, érigé en la manière qu'on l'assure, aussi bien que leurs règles et institut ci-dessus exprimés. Et au même monastère ou prieuré, à la Prieure et aux Religieuses présentes et à venir, aux Pénitentes qui y sont déjà et qui y auront entrée dans la suite, et à celles qui servent ou serviront le dit monastère on prieuré, Nous accordons,

484 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

par l'autorité et la teneur de la présente, le pouvoir de se servir et de jouir librement de tous et chaque privilèges, exemptions, libertés, immunités, pouvoirs, indulgences et grâces tant spirituelles que temporelles, qui ont été jusqu'à présent ou qui seront dorénavant accordées en quelque manière que ce soit, aux prieures, religieuses et femmes pénitentes, et aux personnes qui les servent, des autres Congrégations et monastères du même Institut établis dans ces lieux-là ou dans les provinces circonvoisines, et aux Congrégations même et monastères des religieuses, et cela, non seulement à l'instar, mais encore principalement et avec une parfaite égalité. Ordonnons que les présentes lettres demeurent toujours pour le présent et pour l'avenir, constantes, valides et efficaces, qu'elles aient et obtiennent leur plein et entier effet; que tous ceux et celles à qui il appartient, et au temps qu'il appartiendra, s'y soumettent pleinement en tout et partout, et, respectivement, les observent inviolablement. Voulons que les juges ordinaires et délégués et même les auditeurs des causes du Palais Apostolique en jugent et ordonnent ainsi que dessus.

Déclarons nul et sans valeur ce qui pourra être fait de contraire par quelque personne ou de quelque autorité que ce puisse être, soit avec connaissance, soit par ignorance; nonobstant notre règle, et celle de notre chancellerie Apostolique, de n'accorder aucune indulgence ou faveur ad instar; ou les autres constitutions ou ordonnances tant générales que spéciales portées par notre Siège Apostolique et dans les Conciles généraux, provinciaux et synodaux; et tous autres statuts et coutumes établis, et confirmés par notre Autorité Apostolique, ou de quelqu'autre manière que ce puisse être, privilèges, indults ou lettres Apostoliques accordées, confirmées ou renouvelées de quelque façon que ce soit, en opposition des susdites, par lesquelles, pour cette fois seulement et pour l'effet des susdites, Nous dérogeons spécialement et expressément à toutes et chacune de leurs teneurs, qui doivent être regardées comme pleinement et suffisamment ici désignées, voulant, d'ailleurs, qu'elles demeurent dans leur force, nonobstant toutes choses contraires.

« Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le second jour de janvier 1666, et de notre Pontificat la onzième année. »
S. UGOLIN. »

Ainsi était solennellement approuvé et confirmé l'Institut de Notre-Dame-de-Charité, après environ vingt années de poursuites décourageantes. D'après les annales de l'Ordre,

JOIE DE LA MÈRE PATIN ET DU P. EUDES. 485 -

les frais totaux s'élevèrent à trois mille deux cent cinquante livres, et la bulle entra dans cette somme pour plus de six cents livres. Certes, peu de communautés ont moins dépensé pour atteindre un aussi important résultat. Ceux là même qui contribuèrent tant à l'obtenir, les abbés de la Trappe et du Val-Richer, restèrent à Rome plus longtemps que M. Boniface, dépensèrent nécessairement une somme plus considérable, et, moins heureux pour eux-mêmes que pour Notre-Dame-de-Charité, ils n'aboutirent point dans leurs démarches. Et, pourtant, il ne s'agissait pas d'une fondation nouvelle, mais d'une simple réforme.

Le carême était déjà fort avancé, lorsque la Mère Patin reçut l'heureuse nouvelle de l'expédition de la bulle. Malade et retenue à l'infirmerie, elle en ressentit une joie si vive, qu'elle se fit conduire au chœur, y assembla la communauté, et entonna elle-même le Te Deum. Pendant qu'on le chantait, elle demeura debout, dans un recueillement tout céleste, qui impressionna profondément les Religieuses. En outre, elle fit vœu de continuer la récitation de l'Office de l'Immaculée-Conception pendant une seconde année. Enfin, elle s'empressa d'écrire au P. Eudes, qui était retourné à Paris, après la mission de Saint- Pierre de Caen, pour l'informer du grand événement. Sa réponse déborde de joie.

«MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

« Je vous remercie de tout mon coeur des heureuses nouvelles que vous m'écrivez, dont j'ai une joie indicible. Grâces infinies en soient rendues à jamais à la très sainte Trinité! Grâces infinies à notre très adorable Jésus! Grâces éternelles à sa très sainte Mère, qui est aussi la nôtre! Grâces immortelles à tous les Anges et à tous les Saints, spécialement à saint François de Sales! Bénédiction sur bénédiction à toutes les personnes qui ont contribué à ce grand succès!

« Réjouissons-nous en Notre-Seigneur, ma très chère Mère; réjouissons-nous, mes très chères Soeurs, et que ces faveurs du Ciel nous

486 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

animent à aimer plus ardemment et à servir plus fidèlement notre très bon Jésus et notre très aimable

Mère par la pratique des solides vertus, spécialement de l'humilité, de l'obéissance, de la charité, et, surtout, surtout, du zèle du salut des âmes perdues et abandonnées. C'est en ceci que vous pouvez davantage faire paraître l'amour que vous portez à Celui qui s'est sacrifié pour elles, et le désir que vous avez de plaire à sa très charitable Mère.

« Au reste, je ne doute pas que vous n'avez bien chanté notre saint Alleluia. Oh! que j'ai grand désir de le chanter avec vous, ma très chère Mère et mes très chères Sœurs, et de vous porter une sacrée relique des saints Martyrs compagnons de saint Denys, que j'ai obtenue pour vous de Mme de Montmartre! Car je ne vous oublie pas, mes très chères Soeurs, quoiqu'il semble que vous m'oubliez totalement, n'ayant eu aucune nouvelle de vous, depuis que je suis parti de Caen. Je vous assure que, tous les jours, je vous présente toutes à Dieu en général et chacune en particulier, au saint autel, comme mes pauvres brebis et mes chères filles, pour vous sacrifier avec notre adorable Hostie, à la gloire et à la louange de la très sainte Trinité, et pour faire plusieurs autres choses pour vous, qui seraient trop longues à écrire.

« Je vous prie, ma très chère Mère, de donner lecture de cette lettre à toutes nos chères Soeurs, et de n'oublier point devant Dieu celui qui est, en vérité, dans le très saint Cœur de Jésus et de Marie,

Ma très chère Mère,
Tout vôtre,
JEAN EUDES, Prêtre Missionnaire. »

Certes, rien de plus touchant que cette plainte du Vénérable à l'égard du silence de ses filles. Tel est son amour pour elles, que, même en carême, le temps lui semble long, et qu'il se croit presque oublié, si elles ne lui écrivent, les unes ou les autres, les petits événements de leur monastère: elles sont vraiment les filles de son cœur! Qu'on nous permette une autre observation, relativement à la sainte relique dont il leur annonce dans sa lettre, la prochaine arrivée. Le monastère de Caen possède, dans ses archives, trois authentiques de reliques signés de Mme de Lorraine, abbesse de Montmartre. Or, à ces authentiques se trouve

RÉVÉLATION DE LA SAINTE VIERGE AU P. EUDES. 487 -

joint un autographe du Vénérable, qui vaut d'être reproduit, par respect pour sa mémoire, et aussi à cause de l'importance donnée par la basilique du Vœu national à la montagne des Martyrs. On y remarquera l'aveu d'une révélation de la sainte Vierge, pour indiquer à son fidèle serviteur le nom de certains saints, dont il avait obtenu des reliques. C'est une des preuves les plus certaines que nous ayons de ses ineffables communications avec cette bonne Mère.

« En l'année 1662, les calvinistes, ayant pris les armes, entrèrent par force en l'église de Saint-Médard, au faubourg Saint-Marceau de Paris; là où ils brisèrent les images, profanèrent les autels, et foulèrent aux pieds le très Saint-Sacrement. Et, ensuite, étant entrés triomphants dans la ville et en ordre de bataille, comme s'ils eussent voulu en faire autant par toutes les églises, les Religieuses de Montmartre en furent tellement effrayées que, dans la crainte qu'elles eurent que les hérétiques furieux n'exerçassent la même rage sur leur église et sur les reliques qui y étaient, - non seulement des saints Martyrs qui ont répandu leur sang sur cette montagne, mais aussi de plusieurs autres saints qui y avaient été apportées de Rome et d'autres endroits, - elles prirent à la hâte toutes ces saintes reliques, et les tirant de leurs châsses et reliquaires, les cachèrent toutes ensemble et confusément dans un lieu particulier et secret, d'où ayant été retirées longtemps après, et ne pouvant plus les discerner, parce que les noms et écritaux de chaque relique s'étaient perdus, on les a toutes qualifiées du nom de Reliques des saints Martyrs de Montmartre, dont Mlle Françoise de Lorraine m'en a donné cinq morceaux pour notre maison de Caen, de Coutances, de Rouen et de Lisieux, et pour la maison de Notre-Dame-de-Charité, suivant l'attestation ci-jointe.

« Mais, après plusieurs prières faites pour ce sujet, la bienheureuse Vierge a eu la bonté de nous

déclarer l'accident arrivé à ces saintes reliques en la manière susdite, et de nous faire connaître que la relique qui est à Coutances avec son attestation est de saint Valentin, martyr, non pas celui du 14 février, mais l'un de ceux dont il est fait mention au martyrologe romain, le 22 d'octobre, qui sont au nombre de 4966; que la plus grande des quatre autres, qui est en cette maison de Caen, et qui est un os du bras ou de la cuisse, est de saint Sébastien, martyr; que la seconde, qui est aussi en cette maison, est de saint Alexis; que

488 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

ces deux ont été apportées de Rome par un prêtre de Saint-Cloud, nommé Jacques Alain, qui les reçut du pape Marcel en l'année 1555, pour les apporter à Montmartre; que la troisième, qui est encore en cette maison, est de saint Louis, roi de France; et que la quatrième, que j'ai donnée à la maison de Notre-Dame-de-Charité, est de saint Satyr, martyr, qui a souffert le martyre le 12 de janvier, selon le martyrologe romain.

« Grâces immortelles vous soient rendues, ô Reine de tous les saints, pour cette signalée faveur qu'il vous a plu de nous faire ».

Fait à Caen, le 21 de septembre 1666.»

JEAN EUDES(1). »

Suivant l'usage, les bulles furent expédiées de Rome à l'évêque du diocèse. M. de Nesmond ne les reçut qu'après Pâques, et, dans son dévouement à la communauté, il se donna la peine de les apporter lui-même. La communauté en fut avertie tout d'abord par une sœur tourière, que le prélat avait rencontrée dans la rue, et à qui il avait dit joyeusement, en mettant la main sur sa poche: « J'ai ici de quoi réjouir la communauté. Dites à la bonne Mère supérieure que ce sont ses bulles, et que je les lui apporterai au plus tôt. » Il vint le jour même. Les Religieuses s'assemblèrent à la grille du chœur; et, là, il les engagea à remercier Dieu de cette faveur, puis il leur montra l'excellence de cette bulle et les avantages que leur Institut en recevait.

« Jusqu'ici », continua-t-il, « vous n'étiez attachées à la Religion que par des vœux simples, dont vous pouviez assez facilement vous faire dispenser pour de bonnes raisons; mais, si vous les renouvez, ils

(1). Le P. Eudes ajoute: « Remarquez que la translation, dont il est fait mention dans cette attestation de Mme de Montmartre, fut faite en l'année 1527. Les reliques de saint Sébastien et de saint Alexis n'étaient pas encore à Montmartre, là où ayant été apportées en l'année 1555, elles furent cachées confusément avec toutes les autres en l'an 1562, avec lesquelles elles furent trouvées peu après en la manière qui a été dite ci-dessus.

JEAN EUDES. »

EXAMEN DES FUTURES PROFESSES. 489 -

deviendront solennels et irrévocables. Réfléchissez donc bien, pendant qu'il en est temps, à la grave décision que vous devez prendre. Faites-le librement, sans céder en rien à la crainte ou au respect humain.

»

Pour donner aux Religieuses le temps de la réflexion, M. de Nesmond fixa la cérémonie de la nouvelle profession à la fête de l'Ascension, et il ordonna à la Mère Patin de mettre en retraite toutes celles qui devaient y prendre part. Elles étaient au nombre de seize: deux autres, qui n'avaient pas l'âge de vingt ans accomplis exigé par la bulle, se chargèrent avec les novices de tous les emplois, afin que rien ne vint

distraire les retraitantes dans leur solitude. A la fin des exercices, M. Le Grand, supérieur de la communauté, examina les Religieuses sur leur vocation, comme le droit canon le prescrit pour les simples novices. Les Sœurs sortirent, l'une après l'autre, de la clôture, et le digne prêtre n'épargna rien pour les convaincre de leur entière liberté; il leur offrit même la dispense de leurs vœux simples. Aucune n'en voulut user. Au contraire, toutes demandèrent instamment la grâce de se consacrer irrévocablement à Dieu, étant bien résolues de vivre et de mourir dans leur sainte vocation.

Cet examen se fit le 31 mai. Le 9 juin, M. de Nesmond, par un acte public, reconnut la bulle et en ordonna l'application(1). Le lendemain, jour de l'Ascension, il se rendit à la chapelle, accompagné de ses officiers. Il y trouva réunies les personnes les plus distinguées de la ville et tous les bienfaiteurs de la maison, et il y célébra la messe. Le P. Eudes, qui, cette fois, pouvait s'unir à la joie de ses filles(2), monta en chaire et prit pour texte de son sermon ces paroles du dernier chapitre de saint Marc et de l'évangile de la fête: « Super aegros manus imponent, et bene habebunt;

(1). Voir Appendice, Note XIX, le texte de cet acte.

(2). Il était alors à la mission du Mesnil-Durand.

490 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

ils imposeront les mains sur les malades et ils seront guéris. » Après le compliment d'usage au prélat, il s'adressa aux Religieuses dans les termes suivants, que leurs annales nous ont précieusement conservés:

« C'est à vous, mes très chères Soeurs, que s'adresse maintenant ma voix pour vous dire: Or sus, les Filles du Sacré-Coeur de la Mère de belle dilection, vous voilà en cette journée tant attendue, en laquelle vous allez renouveler vos saints vœux. Faites-le donc d'un grand coeur: Corde magno et animo volenti. Vous allez faire le vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, comme les autres religieuses; mais vous serez grandement distinguées d'elles par le quatrième vœu que vous ferez de travailler au salut des âmes rachetées par le précieux Sang du Fils de Dieu. Souvenez-vous, mes très chères Filles, que vous n'êtes fondées que pour cela, et que la ville ne vous a reçues qu'à cette condition, et que, à l'heure de la mort, Dieu vous demandera un grand compte de cet emploi. Oh! que la religieuse de Notre-Dame-de-Charité qui n'aura pas d'âmes à lui présenter, en ce moment, sera mal reçue! C'est à vous, mes très chères Filles, d'y penser, et croyez fermement, et l'observez encore mieux, que vous êtes indispensablement obligées d'employer tous vos soins, vos prières et votre industrie, mais, surtout, l'exemple d'une sainte vie, pour attirer à votre Époux les âmes qu'il a déjà rachetées au prix de son sang. Voilà votre obligation, pensez-y incessamment. Ah! si vous étiez assez malheureuses pour vous en dédire et ne pas vous en acquitter, je prie, en ce moment, le Père céleste de vous châtier si sévèrement que, par ce moyen, vous puissiez rentrer au plus tôt dans votre première ferveur pour votre divin et unique emploi. »

Puis, développant ces pensées, le Vénérable montra d'une manière touchante à ses filles l'obligation qu'elles avaient de travailler à la guérison des malades spirituels et à la sanctification des âmes, auxquels elles devaient procurer une santé et une sainteté parfaites, il en fit admirablement ressortir l'excellence, l'importance, l'étendue, et indiqua les moyens qu'elles devaient prendre pour s'en bien acquitter. Sur la fin de son sermon, il complimenta le digne Prélat, devant lequel il avait l'honneur de parler, principalement

CÉRÉMONIE DES VŒUX SOLENNELS. 491 -

sur son zèle pour le salut de ses diocésains, sur l'onction de sa parole, sur ses vertus éminentes, qui permettaient de concevoir la douce espérance qu'il augmenterait le nombre des saints Évêques de Bayeux. Après quoi, revenant aux Religieuses, il les exhorta à faire leur dernier sacrifice avec toute la générosité dont elles étaient capables, afin d'accomplir avec une ferveur et une fidélité nouvelles leurs saintes et grandes obligations.

Le sermon terminé, l'évêque entonna le Veni, Creator; puis, les Religieuses vinrent, une à une, à la

grille du chœur, prononcer leurs vœux entre ses mains. Après cette cérémonie, qui remplit d'édification et de joie le cœur de tous les assistants, les nouvelles professes laissèrent éclater leur reconnaissance dans le chant du Laudate Dominum, omnes gentes, avec les cinq alleluia, entre chaque verset

Et telle fut l'émotion générale, devant leurs accents enflammés, que les larmes coulèrent de tous les yeux. Quant au P. Eudes, l'âme débordante d'allégresse, il disait que ses vœux les plus chers étaient comblés, qu'il n'aurait point de regret de sortir de ce monde, dès qu'il plairait à Dieu de l'appeler à lui, puisque enfin cet institut, qui lui avait coûté tant de peines, était désormais solidement établi dans l'Église.

La vénérable Mère Patin, sa digne coopératrice en ce grand ouvrage, ne ressentait pas moins de consolation de voir ses souffrances et ses sacrifices si merveilleusement récompensés; et, elle aussi, elle était prête à chanter son Nunc dimittis. Hélas! l'heure suprême n'allait pas tarder à sonner pour elle, nous le verrons dans notre quatrième volume. Après avoir conduit dans la terre promise les Filles de Notre-Dame de Charité, la mort n'allait pas lui

(I). C'était le chant d'actions de grâces, en usage dans les missions.

492 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

laisser le temps et la satisfaction de jouir de leur établissement et de leur progrès.

L'éclat même de la cérémonie, que nous venons de relater, souleva une dernière tempête. Les échevins en prirent ombrage, et, ne se souvenant plus des autorisations accordées par leurs prédécesseurs, ils se transportèrent en corps aux grilles du monastère, et déclarèrent, au nom du roi, que professes et novices devaient en sortir dans les vingt-quatre heures. Sans se troubler, la Mère Patin leur produisit, aussitôt, les lettres patentes de Louis XIV, les lettres d'institution de M. Molé et le consentement authentique de la ville. A la lecture de ces pièces parfaitement en règle, la colère des échevins s'apaisa. Ils se retirèrent, en invitant la communauté à chanter un bon Te Deum, car ils étaient décidés, dirent-ils, si elles ne les avaient pas eues, à fermer la maison le jour même. Les Soeurs se rendirent avec bonheur à leur invitation. Ce dernier effort du démon pour renverser l'œuvre justifiait pleinement les nombreuses démarches faites par le Vénérable pour se procurer toutes ces autorisations.

Après ces événements heureux pour l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité, ce qui parut le plus nécessaire au P. Eudes, ce fut d'en mettre les Règles et Constitutions en état d'être imprimées, afin que chaque religieuse pût les avoir, les étudier et les pratiquer. Il y travailla donc, de concert avec la Mère Patin et la Mère de la Nativité Herson. Ce n'était point une œuvre nouvelle qu'il s'agissait de composer de toutes pièces; les matériaux en existaient depuis longtemps; ils s'étaient amassés au fur et à mesure des besoins; il s'agissait de les ordonner, de les modifier, de les compléter. Dans ce travail, l'humilité et la condescendance du pieux Instituteur furent admirables: présent

RÉDACTION DES RÈGLES ET CONSTITUTIONS. 493 -

ou absent, de vive voix ou par écrit, il s'en rapportait beaucoup plus aux lumières de ses collaboratrices qu'aux siennes propres. Surtout, avant de rien arrêter, il leur recommandait d'en faire une sage expérience. Une lettre à la Mère Patin, du 12 novembre 1666, nous donne quelque idée de la façon dont s'accomplissait cet important travail. Elle est datée d'Évreux :

« MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

« Vous ferez fort bien de mettre le Directoire (1) à la fin des Constitutions et d'ajouter aux mêmes Constitutions les trois chapitres: le premier, de la réception des filles; le second, de l'entrée des novices; le troisième, de l'obligation des Règles. Mais, dans le deuxième article du premier, je voudrais en ôter ces paroles: « Où elle arrêtera quelques jours comme étrangère; car il me semble que cela ne se peut point

pratiquer. Au reste, prenez garde à mettre les deux premiers chapitres aux endroits de vos Constitutions qui seront convenables; pour le troisième, il doit être mis à la fin. Pour le Cérémonial, nous le ferons, Dieu aidant, en quelque autre occasion.

« Je vous rends mille grâces, ma très chère Mère, et à toutes nos chères Sœurs, de vos prières pour la mission, à laquelle Dieu donne de grandes bénédictions, dont il soit béni éternellement, et sa bienheureuse Mère aussi. »

Nous ne pouvons nous étendre longuement sur cet ouvrage du Vénérable; disons-en rapidement quelques mots. Le pieux Fondateur composa tout d'abord une Préface pour la Règle de Saint-Augustin, afin de l'approprier à ses Religieuses, comme avait fait saint François de Sales pour les Religieuses de la Visitation. Il s'y applique à montrer l'excellence des Règles du saint docteur, il en explique ou commente certains termes, certaines prescriptions.

Les Constitutions qu'il y ajouta sont au nombre de cinquante-trois. La première, intitulée De la fin de cet

(1). Le Directoire est entièrement celui de saint François de Sales.

494 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Institut, expose les motifs surnaturels qui portent à se dévouer au salut des âmes. La doctrine nous en est déjà connue par ses lettres ou par ses ouvrages, il serait superflu de s'y arrêter: ses filles, aussi bien que ses fils, sont consacrées à l'oeuvre des oeuvres, à la chose la plus divine de toutes les choses divines! Combien elles doivent relire et méditer ces enseignements, où leur est si bien démontrée la sublimité de leur vocation! Quel regain de zèle et de vertu elles y puiseront! C'est le cas de dire avec le Vénérable que ces vérités doivent être liées à leurs doigts, écrites sur la table de leur cœur, afin qu'elles les aient toujours sous les yeux, qu'elles les aiment et les observent parfaitement(1). L'office divin, le chant, la prédication, la communion, les exercices journaliers, les pratiques de la mortification, les voeux et les vertus religieuses, les soins matériels, les offices de la maison, la réception des novices, les élections, voilà, brièvement énoncés, les sujets traités dans le reste des Constitutions. Ne pouvant en donner le détail, nous ne parlerons que de quelques points, qui touchent à la composition et au régime même de la communauté.

Doit être exclue de l'Ordre toute personne dont la conduite a inspiré les moindres soupçons: une réputation irréprochable est nécessaire aux Filles de Notre-Dame de Charité, pour travailler efficacement au salut des âmes confiées à leurs soins. On ne doit y admettre que des personnes animées d'un grand zèle pour cette occupation et résolues d'y dépenser toute leur vie (2).

(1). Regula Domini Jesu. Conclusio.

(2). Écoutons le pieux Instituteur sur ce sujet:

« Il ne faut jamais recevoir à la profession aucune fille qui n'ait un grand zèle du salut des âmes et un grand désir d'y travailler; si elle ne l'a pas, c'est une marque infaillible qu'elle n'est point appelée à cette vocation. Il est impossible même qu'elle y fasse son salut; non seulement elle s'y perdrait, mais elle serait encore la cause de la perte de beaucoup d'autres. Chaque communauté particulière a une grâce particulière, que Dieu accorde aux âmes qu'il y appelle. Ainsi, quand vous voyez une jeune personne, qui a de l'aversion pour cet emploi, et qui y sent une grande répugnance, vous ne devez point la recevoir, quand elle aurait, par ailleurs, toutes sortes de bonnes qualités. Si vous faites le contraire, vous vous hasardez à pécher mortellement. Mais, si vous voyez une novice qui a de la répugnance à cet emploi, mais qui est bien résolue de la surmonter, vous ne devez pas faire difficulté de la recevoir. Car, outre que nous ne pouvons pas empêcher les inclinations naturelles, nous pouvons en retirer grand mérite, et en glorifier beaucoup Dieu, quand nous les surmontons. Quant à celles qui sont déjà engagées dans cette vocation, et qui ressentent ces répugnances, elles ne doivent pas, pour cela, perdre courage ni se persuader qu'elles soient incapables de cet emploi; il suffit qu'elles se tiennent dans la disposition d'y travailler, quand l'obéissance les y appliquera; elles doivent, cependant, offrir à Dieu leurs prières, leurs mortifications et leurs autres

bonnes œuvres, pour demander à Dieu la conversion des âmes coupables. » P. Ory, Origines de Notre-Dame-de-Charité, P. 1, ch, X1X, p. 142.

LES CONSTITUTIONS. 495 -

Comme dans le plus grand nombre de communautés, il y a deux sortes de sœurs: les sœurs de chœur et les sœurs converses, celles-ci dites du voile blanc, celles-là du voile noir. Les Religieuses, par l'office du chœur, gardent les anciennes traditions monastiques; elles doivent veiller à la beauté du chant, mais s'interdire la musique. Les dispositions qu'on leur demande pour cette fonction, leur en montrent l'excellence et la sainteté: elle est tout angélique, toute divine. D'autres pratiques les rapprochent encore des moniales: par exemple, celle de jeûner la veille de la plupart des fêtes de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, ainsi que tous les vendredis depuis la Saint-Michel jusqu'à Pâques; par exemple encore, celle de prendre la discipline, en ce même jour, en l'honneur de la Passion du Sauveur; enfin, la clôture rigoureuse qui leur est prescrite, et dont l'on comprend facilement la raison.

Pour peu que l'on compare ces Constitutions à celles de la Visitation, on remarquera qu'elles ont un cachet propre.

496 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

L'onction si suave et si douce de saint François de Sales a disparu; en revanche, on y trouve plus de zèle pour le salut des âmes, plus de force dans le gouvernement. Destinées à régir des natures toujours difficiles, souvent rebelles, les Religieuses de Notre-Dame-de-Charité devaient être fortement trempées, et leur pieux Instituteur a visé, avant tout, à leur communiquer l'énergie nécessaire pour lutter contre les obstacles propres à leur oeuvre.

« L'esprit de ces Constitutions », dit avec justesse le P. Ory, « se résumerait bien dans cette parole de la Sagesse(1) : Attingit a fine usque ad finem fortiter et disponit omnia suaviter: il atteint avec force d'une extrémité à l'autre, et dispose tout avec suavité. » Dans les Constitutions de la Visitation, on a dit que la force était cachée sous la suavité; dans celles de Notre-Dame-de-Charité, il nous paraît que c'est la suavité qui est cachée sous la force. »

En tête de ses Constitutions, le Vénérable a placé, comme préface, des Souhais formulés avec la plus affectueuse tendresse pour ses très chères et bien aimées Filles. Il y célèbre tout d'abord l'humble gloire des Religieuses de Notre-Dame de Charité en des termes qui valent d'être reproduits. Les membres de l'Ordre devraient relire souvent et peser à loisir ces pages, qui sont pour elles des titres d'une incomparable noblesse; or, noblesse oblige.

Les Religieuses de Notre-Dame de Charité se peuvent humblement et saintement glorifier d'être - quoiqu'elles en soient infiniment indignes - les filles du très saint Coeur de la Bienheureuse Vierge Marie. Outre qu'elles ont cela de commun avec toutes les âmes chrétiennes d'avoir Jésus-Christ pour leur Chef et d'être ses membres, et ainsi de n'être qu'un avec Celui qui, selon saint Augustin, est plus le fruit du cœur que du ventre de cette précieuse Vierge, et, par conséquent, d'être les filles de ce même Coeur; elles possèdent encore ce bonheur d'une manière plus spéciale et singulière pour trois raisons principales.

(1). SAP. VIII, 1.

GLOIRE DES RELIGIEUSES DE N.-D. DE CHARITÉ. 497 -

« Premièrement, elles sont les filles du très aimable Coeur de la Mère de Dieu, parce que la vocation des personnes qui sont choisies de Sa divine Majesté pour travailler au salut des âmes perdues, prend son origine d'une manière particulière dans le très charitable Coeur de Jésus, tout embrasé d'amour vers ces mêmes âmes, qui n'est qu'un même cœur avec Celui de sa très sainte Mère. Car, encore que ce divin

Coeur soit la source de tous les bons desseins, de tous les saints instituts, et de tous les ouvrages de piété, néanmoins, il l'est plus spécialement de ceux qui regardent directement le salut des âmes pécheresses, comme étant la chose du monde qu'il chérit et qu'il désire davantage, puisque ce très bénin Sauveur nous assure qu'il est, venu en ce monde, non pour les justes, mais pour les pécheurs.

« Secondement, cette Reine des cours consacrés à Jésus a bien fait voir que ce sont les filles bien aimées de son Cœur, par l'amour très particulier qu'elle leur a témoigné, en leur faisant bonne part de ce qu'elle a le plus aimé en ce monde après Dieu, c'est-à-dire de la Croix de son Fils, ayant permis qu'elles aient souffert un très grand nombre de toutes sortes de croix, de traverses et de tribulations, l'espace de plus de dix ans, comme aussi par le soin extraordinaire que ce Cœur maternel a pris de les pourvoir de tout ce qui leur a été nécessaire, tant au spirituel qu'au temporel, de dissiper un très grand nombre d'obstacles qui se sont présentés à l'établissement de cette Congrégation, et de disposer les choses en sorte, par une secrète et admirable conduite, que, malgré tous les efforts de l'Enfer, et lorsque tout semblait être renversé, elle a été établie contre toutes les apparences humaines, au jour de la fête de ce même Cœur, le huitième de février.

« En troisième lieu, lorsqu'il a plu à Dieu de mettre le dessein de cette Congrégation dans le coeur de ceux que sa divine Miséricorde a employés pour la former, il leur a aussi donné la pensée de la consacrer à l'honneur du très digne Cœur de sa très honorée Mère, auquel elle a été dédiée et consacrée effectivement, afin que les filles qui y seront reçues s'efforcent d'imprimer dans leur coeur une image et ressemblance parfaite de la très sainte vie, et des vertus très excellentes du très sacré Cœur de leur très bonne Mère, et que, par ce moyen, elles se rendent dignes d'être les véritables filles du très aimable Cœur de la Mère de belle dilection. »

Après avoir rappelé à ses filles la grandeur de leur origine, le pieux Fondateur formule huit souhaits ou prières pour leur perfection et leur félicité.

498 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

« 1e Que pas une des filles ou femmes qui entreront en cette maison, n'écrive son nom en ce Livre, sinon celles que le Roi et la Reine des coeurs auront eux-mêmes choisies et appelées pour les y servir et honorer, en travaillant au salut des âmes pécheresses.

» 2e Que celles qui l'y écriront le fassent corde magno et animo volenti, c'est-à-dire d'un grand coeur et d'une volonté très affectionnée, et pour le pur amour et la seule gloire de Dieu.

« 3e Que l'année, le jour et l'heure, en laquelle chaque Soeur écrira ses Vœux et Oblations en ce Livre, lui soient une année de miséricorde et de rémission de tous ses péchés; un jour de bénédiction et de sanctification pour son âme et pour son corps; et une heure de confirmation perpétuelle et inviolable en la grâce et en l'amour de Dieu.

« 4e Que les noms de celles qui seront écrites sur ce papier, soient écrits, pour une éternité, dans le divin Cœur de Jésus, Fils de Marie, et de Marie, Mère de Jésus.

« 5e Que l'amour divin écrive dans leurs coeurs toutes les Règles, Constitutions et saintes Coutumes de cette Congrégation; et que ces coeurs soient des Livres sacrés et des Évangiles vivants, dans lesquels la très sainte vie de leur Père très aimable et de leur très chère Mère, Jésus et Marie, soit imprimée pour jamais.

« 6e Que tous leurs coeurs soient autant d'images vivantes de l'amour très pur, de la charité très excellente, de l'humilité très profonde, de l'obéissance très exacte, de la pureté plus qu'angélique, de la patience invincible, de la mansuétude enfantine, de la simplicité colombine, de la soumission entière à la volonté de Dieu, de l'abnégation totale de soi-même, du parfait mépris du monde, du zèle très ardent pour le salut des âmes, de l'affection très forte pour la croix, et de toutes les autres vertus très éminentes, qui règnent dans le Cœur divin de Jésus et de Marie.

« 7e Que ces mêmes coeurs ne soient qu'un cœur entre eux par le lien d'une très parfaite charité, et qu'ils ne soient qu'un cœur avec le très sacré Cœur de Jésus et de Marie, par la vertu du divin amour.

« 8e Que ce cœur unique soit le trône de la divine Volonté, qui y règne absolument; qu'il soit consommé dans les flammes de l'amour éternel, et que, comme une hostie sainte, il soit continuellement sacrifié à la louange et à la gloire de la très sainte Trinité. »

Voilà les vœux que le cœur du pieux Fondateur a formulés pour ses très chères et bien aimées filles! Qu'ils s'accomplissent,

LES RÈGLES DES Pénitentes : OBJECTIONS. 499 -

plissent, et elles feront éminemment l'œuvre de Dieu en elles et autour d'elles; elles convertiront, elles sanctifieront les âmes, elles y feront régner souverainement l'amour de Jésus et de Marie; elles s'élèveront elles-mêmes à la plus haute sainteté! Ces vœux sont, d'ailleurs, tout un programme de vie parfaite, excellent à relire et à méditer chaque jour, afin d'en assurer la réalisation. C'est un splendide idéal qu'on ne doit point perdre de vue, sous peine de déchoir; plus on s'en rapprochera, par des efforts quotidiens, et plus, on répondra aux désirs du Sacré Cœur, plus on sera fidèle à sa sublime vocation. Rien à craindre, du reste: le Cœur divin du Fils et de la Mère sera pour les Religieuses de Notre-Dame de Charité un lieu de repos, une cité de refuge, une forteresse inexpugnable, un jardin délicieux, un paradis terrestre; tant qu'elles seront fidèles à leur quatrième vœu, il les regardera, il les aimera, il les comblera de ses faveurs et de ses bénédictions.

On a souvent reproché au pieux législateur une trop grande sévérité dans la rédaction des Règles des Pénitentes. C'est qu'on n'a pas tenu assez compte, et des mœurs du temps où il écrivait, et des personnes auxquelles il les destinait. On a trop oublié qu'on ne recevait, qu'on ne devait recevoir, à Notre-Dame-de-Charité, que des filles ou femmes de bonne volonté, désireuses de revenir à Dieu, et sentant, par suite, le besoin de satisfaire à la justice divine. Chaque classe y est donc organisée, comme un petit monastère, dont la maîtresse est la supérieure. Les personnes qui la composent s'appellent Sœurs entre elles; les Religieuses leur donnent aussi ce nom. Le travail, voilà la grande pénitence! mais on l'accompagne d'exercices variés, qui l'allègent: chant de cantiques, récitation du chapelet, une méditation le matin, quelques heures de silence dans

500- LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

la journée, des lectures de piété, un examen le soir. En cela, quoi donc de si pénible? Certes, dans la plupart des ateliers, le travail est plus fatigant et plus continu, et rien ne vient l'ennoblir et le sanctifier.

Sans doute, cette vie régulière devient fatigante, à la longue; mais cette souffrance, l'amour de Dieu la fait généreusement supporter. Beaucoup de pénitentes à ce régime, s'élèvent à une sainteté éminente, et leur mort est souvent celle des Prédestinés. Restent les jeunes filles, placées à Notre-Dame-de-Charité par leurs familles. Pour elles, du moins, n'y a-t-il pas là quelque chose de trop austère, de trop peu proportionné à leur âge, à leur faiblesse? Ainsi peuvent penser des esprits peu pratiques. L'expérience prouve, au contraire, que ce genre de vie constitue, pour elles, la meilleure des corrections. Il les porte à la réflexion, et, par la réflexion, se dompte peu à peu leur légèreté, origine du mal. On constate

journallement ces effets salutaires. Que d'âmes doivent à l'austérité de cette Règle d'avoir maîtrisé leur tempérament et leurs passions, d'avoir marché d'un pied ferme dans les sentiers de l'honneur et de la vertu? Après l'avoir subie avec contrainte, elles l'ont acceptée avec plaisir. Au surplus, la maternelle autorité des Filles du Vénérable Jean Eudes n'a-t-elle pas le secret d'adoucir ce qui peut se trouver de rigoureux dans la discipline de leurs monastères, bien plus, de le faire aimer?

Ajoutons, en terminant, que la Mère Patin ne vit point l'achèvement de ce travail; le P. Eudes lui-même n'y mit pas la dernière main. La Mère Pierre, qui succéda à la sainte Visitandine, d'accord avec M. Le Grand, le livra à l'impression, avant sa rédaction définitive, au moyen d'une requête dont le Vénérable avait dressé le projet et qu'elle présenta à M. Nesmond. Le pieux Fondateur était alors occupé à la grande mission de Rennes. Les épreuves ne

ÉDITION DES RÈGLES ET CONSTITUTIONS. 501 -

lui furent pas communiquées; quelques modifications furent introduites, à son insu. De là, plus tard, des difficultés et des discussions, qui eussent été évitées, si l'impression de l'ouvrage se fût faite sous sa direction. C'est ainsi que l'esprit de l'homme contrarie, parfois, l'esprit de Dieu.

Il n'en est pas moins vrai qu'un grand œuvre était accompli, dont nous aurons bientôt à contempler les merveilleux développements. Marie n'abandonnera point ses filles, et, après les avoir édifiées sur le fondement solide de la Croix, elle veillera constamment à les maintenir dans l'amour de la souffrance et du sacrifice, condition de féconde vitalité pour leur évangélique mission.

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE. 511-

Nous ne répétons pas les indications des deux premiers volumes.

1. - Archives de la Congrégation.

Ouvrages imprimés.

V. P. EUDES. - Le Bon Confesseur.

Contrat de l'homme avec Dieu par le saint Baptême.

Manière de bien servir la Messe.

Règles de la Congrégation de la glorieuse Vierge Marie érigée au collège de Lisieux (dans Offices dressés, etc., pour les écoliers de la Congrégation du collège de Lisieux).

11 - Bibliothèques et Librairies.

A. - Manuscrits.

Archives du monastère de N.-D.-de-Charité de Caen : Lettres de M. Boniface au P. Eudes.

Note communiquée par M. Blouët le 15 septembre 1698.

Archives de la Sacrée-Congrégation de la Propagande : Actes de la Sacrée Congrégation : 1656-1663, vol. 36, 123, 200, 203.

Lettres de France,

Archives de la Seine-Inférieure: Archives ecclésiastiques, série C, Tome VII, 21 partie.

Archivés du Vatican: Lettres des Évêques, 46.

Lettres des Princes, 84, 85.

Lettres des Particuliers, 40.

Bibliothèque Mazarine: Ms, 2,991. Vie de M. Bourdoise.

Bibliothèque Nationale: Ms. 11,946. Réflexions sur la Vie de Marie des Vallées.

Ms. 11,949. Extraits des procédures faites par M. Bazire et État des choses qui se sont passées dans la dite des Vallées, tant devant qu'après la possession.

Ms. 11,950. Vie admirable de Marie des Vallées et les choses prodigieuses qui se sont passées en elle.

Bibliothèque du Séminaire d'Évreux: Mémoires pour servir à l'histoire des évêques de Lisieux, par NOE, DisH.~ys, écrits en 1763.

B. - Ouvrages imprimés.

CHATELET. - Notice sur l'ancien collège de Lisieux (1862), Lisieux.

DAupHiN et LEBBUN. - ŒUVRES complètes du P. J. Eudes, Paris, rue de Sèvres, 91.

Ph. DESCOUREAUX. - Vie de M. Bourdoise.

Louis Du Bois. - Histoire de Lisieux. Lisieux.

H. JOLY. - Le Vénérable Jean Eudes, Lecoffre.

J. LE GRAND, - Histoire des Quinze-Vingts (Mémoires de la Société de l'histoire de Paris, T. XIII-XIV).

LA RoQuE. - Vie de Francois Eudes de Mézerai, Amsterdam. Brunel, 1726.

X*. - Vie de Messire Vialart de Herse, évêque et comte de Châlons en Champagne, pair de France, Nouvelle édition, Utrecht, 1739.

TABLE DE L'APPENDICE.(t.3)

	Pages
NOTE 1. - Le Collège de Lisieux de 1568 à 1653	3
NOTE 11 - Aperçu sur l'instruction publique en France	5
NOTE 111.- Lettre du P. Eudes aux Régents de Lisieux (Fin)	11
NOTE IV. - Lettre du P. Eudes pour la Fête de l'Assomption (Êe p.).	13
NOTE V. - Le Saint-Sacrement de l'Autel	16
NOTE VI, - Faits merveilleux attribués à Marie des Vallées	20
NOTE VII. - Éloge des Enfants du Cœur de la Mère Admirable	24
NOTE VIII. - Lettres d'institution de M. Servien	26
NOTE IX. - Sentence de M. Auvry	31
NOTE, X. - Sentence de M. Bazire	35
NOTE XI. - Lettre du P. Eudes à Mme de Camilly	36
NOTE XII. - Lettre du P. Eudes à la même (Fin)	41
NOTE XIII. Lettre du P. Eudes à la même (Fin)	42
NOTE XIV. - Légende sur le discours du P. Eudes à la Reine-Mère	43
NOTE XV. - Le Séminaire de Saint-Sulpice	45
NOTE XVI. - Le P. Eudes à Paris en 1660, d'après le P. de Montigny.	46
NOTE XVII.- Lettre de M. Auvry à Alexandre VII (texte latin)	51
NOTE XVIII - Le Pape accorde aux Carmélites d'élire leur supérieur .	52
NOTE XIX. - La dévotion au saint Cœur de Marie au Canada	54
NOTE XX. - Note communiquée par le P. Blouët de Camilly	58
NOTE XXI. - Lettres de M. Boniface au P. Eudes	60
NOTE XXII.- Lettre de M. de Lesseville à Alexandre VII (texte latin).	65
NOTE XXIII. - Lettre de Louis XIV au Cardinal Barberini	66
NOTE XXIV. - Lettre de M. de Champvallon à Alexandre VII (texte latin).	67
NOTE XXV. - Lettre de M. de Matignon au même (texte latin)	68
NOTE XXYL -Décret de la Propagande (texte latin)	69
NOTE XXVII. - M. Vialard et le P. Eudes	70
NOTE XXVIII. - Bulle d'approbation de Notre-Dame-de-Charité (texte latin)	72
NOTE XXIX. - Promulgation de la Bulle par M. de Nesmond.	75
NOTE XXX. - Deux lettres de l'abbé de Sainte-Croix	76
NOTE XXXI. - Attestations de MM. Le Conte, Le Cormier, Bazire, Feret (texte latin)	77
NOTE XXXII, - Extrait du P. Batterel	80

NOTE 1.-3-

Le Collège de Lisieux de 1568 à 1653.

Par une ordonnance royale, rendue le 31 janvier 1561, sur la requête des États d'Orléans, provoquée par les Assemblées de Blois et de Poissy, Charles IX avait autorisé, dans les villes épiscopales où il y avait plus de dix prébendes, non compris les dignités, les officiers municipaux à se faire délivrer la première prébende ou bénéfice canonial qui viendrait à vaquer dans les cathédrales, pour en affecter le revenu « à l'entretien d'un précepteur qui serait tenu, moyennant ce, instruire les jeunes gens de la ville gratuitement. » Le précepteur devait être élu par l'Archevêque ou Évêque du lieu, sur l'avis du Chapitre, du Maire et des Conseillers municipaux.

En exécution de cette ordonnance, le 19 janvier 1568, le corps municipal de Lisieux, d'accord avec l'Évêque et le Chapitre, s'occupa de choisir un local pour les études dans la rue du Pont-Mortain. La municipalité demanda ensuite que les revenus de la prébende de la chapelle Hareng, vacante par décès depuis 1567 et dont l'Évêque Jean Le Hennuyer avait déjà disposé en faveur d'un chanoine, lui fût attribuée.

Les droits de cette prébende consistaient en ce que le prébendé était seigneur temporel de la paroisse et patron présentateur à la cure de l'église paroissiale. Il y avait encore fief noble, domaine fieffé, rentes et autres droits seigneuriaux et coutumiers, plus les deux tiers de la dime de la paroisse avec droit de distribution à la cathédrale, le tout montant à 11 ou 1200 livres par an.

L'Évêque préféra affecter les revenus de la prébende du Pré, située à OUILLY-le-Vicomte, qui étaient d'une bien moindre valeur.

Refus de la part des municipaux et procès devant le lieutenant du Bailli d'Évreux, au siège d'Orbec, qui, par sentence du 5 janvier 1569, condamna l'Évêque à délivrer sa prébende de la chapelle Hareng ou une autre d'égale valeur, et, en attendant l'exécution, à payer 250 livres par an et les arrérages échus.

L'Évêque refusa d'obtempérer pendant deux ans; mais, durant ce temps, le 3 mai 1570, fut achetée d'un sieur Ruffin de Valsemey, une maison d'école près l'hôtel commun.

Vers la même époque, le 5 novembre 1570, le Corps municipal de

APPENDICE.

- 4 -

Lisieux arrêta que, parmi les articles qui seraient donnés à Robert Vimont, député le 29 octobre précédent pour représenter le Tiers-État de la vicomté d'Orbec aux États de Normandie, dont la tenue était fixée au 15 novembre suivant, il serait inséré « qu'il plût à Sa Majesté ordonner que les Archevêques et Évêques seraient contraints par la saisie de leur temporel et autres voies dues et raisonnables, de garder l'ordonnance ou constitution du Concile de Trente touchant l'érection et fondation d'un Collège en chaque diocèse. »

Enfin, le 4 janvier 1571, il intervint une transaction, par laquelle le Conseil de ville acceptait de l'Évêque 80 livres de rente avec la prébende du Pré, jusqu'à ce que l'Évêque délivrât celle de la chapelle Hareng ou toute autre équivalente. Le prélat s'obligerait en outre à pourvoir de précepteur la jeunesse de Lisieux.

Cette convention reçut bientôt son exécution, car, dès le 4 mai suivant, le sieur de Bouquetot, seigneur de Coquainvilliers, et sa mère vendirent leur manoir, dit de Coquainvilliers, situé rue du Bouteiller, aux Conseillers de la ville, moyennant 1500 livres, dont le receveur paya comptant 750, sur

lesquelles l'Évêque en avait fourni 500, l'autre moitié devant être payée par la commune.

Ce ne fut toutefois que le 5 avril 1577 que l'Évêque Jean Le Hennuyer fit donation, par acte notarié, de la prébende de la chapelle Hareng pour être affectée à un Collège. Les habitants le déchargèrent alors de la rente de 80 livres, et la prébende fut acceptée le même jour par Jacques Aubert, prêtre, précepteur du Collège.

Cet état de choses ne paraît pas avoir duré longtemps, car, dès l'année 1581, le Concile provincial, ordonnant l'établissement de séminaires dans chaque diocèse, disposa que, pour les doter et en accroître les revenus, on appliquerait les prébendes préceptoriales déjà affectées aux écoles, ainsi que d'autres biens délaissés pour l'instruction de la jeunesse, aux églises des lieux où l'on établirait des séminaires.

Cet ordonnance ne reçut pas immédiatement son exécution à Lisieux, car, en 1585, on ne put trouver un prêtre capable de diriger un séminaire, ni même un précepteur pour la jeunesse. Ce fut alors que les habitants s'adressèrent à l'Évêque, qui envoya son grand vicaire à Caen pour en chercher un. Il en ramena le sieur Petit et trois autres régents, auxquels il promit 600 livres.

Rapport en ayant été fait aux habitants et ayant été reconnu que la prébende préceptorale ne valait alors que 400 livres de revenus tout compris, ce qui était très insuffisant, le Chapitre s'obligea à payer tous

NOTE II.

- 5 -

les ans au sieur Petit, qui acceptait la direction du Collège, une somme de 400 livres par les mains de son receveur; et, de leur côté, les habitants s'engagèrent à payer les 200 livres destinées à parfaire les 600 livres sur les deniers communs de la ville.

Cependant, la commune ne payant pas, il y eut procès, et il intervint, le 15 novembre 1591, l'arrêt du Parlement qui condamne le Chapitre et les habitants à payer ces deux sommes au principal du Collège.

Il paraît que, malgré cet arrêt, les 600 livres n'étaient pas payées, car nous voyons qu'en l'année 1620, une nouvelle demande fut formée par Pierre Langlois, principal du Collège. Les habitants refusaient de verser les 200 livres qu'ils avaient promises, prétendant que la prébende dont le Collège était en jouissance valait plus de 600 livres. Sur ce différend, il intervint en 1624 une transaction par laquelle le Chapitre s'obligea à payer au principal du Collège les 600 livres demandées, de quartier en quartier et d'avance.

Quoi qu'il en soit de tous ces efforts d'un côté, et de quelques difficultés d'autre part, le Collège tomba bientôt en décadence et fut déserté par la jeunesse; mais l'Évêque Léonor 1 de Matignon, voulant relever les études, érigea un séminaire, le 25 octobre 1653, dans les bâtiments contigus au Collège, par lettres enregistrées au Parlement le 8 juin 1655, confirmées par le Roi en novembre 1683. Il en confia la direction, ainsi que du Collège, à une Congrégation de prêtres, nommés Eudistes, du consentement du sieur Langlois, principal du Collège, et leur affecta en remplacement de sa prébende préceptorale une rente annuelle de 500 livres payable par le receveur du Chapitre.

IL DE FORMEVILLE, Histoire de l'ancien Évêché-Comté de Lisieux, T. 1, P. 11, pp. 325-327.

NOTE 11

Aperçu sur l'Instruction publique en France, notamment en Normandie, jusqu'au xvie siècle.

Il n'est pas douteux qu'il existait en France, à des époques reculées et contemporaines de l'origine des paroisses, des écoles gratuites attachées à chaque église et confiées aux soins des curés et à leur direction, sous l'autorité des Évêques, des Abbés et Abbesses, ou de leurs officiaux.

M. Guizot nous a fait connaître comment, à la fin du 1^{er} siècle et dans

-6-

APPENDICE.

le Ve, les monastères devinrent le refuge et le foyer de l'instruction. La Gaule romaine était déjà couverte de grandes écoles municipales. On y professait les hautes études d'alors: la philosophie, la médecine, ~ la jurisprudence, les belles- lettres, la grammaire, l'anatomie; c'était aussi le temps des écoles civiles et des sciences profanes. Mais, de la fin du vie siècle au vine, les écoles ecclésiastiques subsistèrent seules. Les écoles cathédrales ou épiscopales s'élevèrent dans chaque siège épiscopal. Le clergé commença aussi à créer d'autres écoles ecclésiastiques dans les campagnes. En 529, le Concile de Vaison recommandait fortement la propagation des écoles de campagne, et elles s'y multiplièrent. Un Concile de 69.1t. organisa les écoles épiscopales, etc. Enfin, il y en avait aussi dans les grands monastères. Parmi les écoles monastiques du vie au vine siècle, les plus florissantes en Normandie étaient celles de Sithine et de Fontenelle ou de Saint-Vandrille qui compta jusqu'à 300 étudiants. Mais tout se tournait vers la théologie : on ne voulait former que (les clercs.

Tout porte à croire qu'il y avait, à cette époque, une école épiscopale à Lisieux. On lit, en effet, ce qui suit dans l'Histoire de France, du moine bénédictin Aimoin, Liv. 111, chap. 53 : « Etherius, évêque de Lisieux, vers 572, après avoir, par compassion, donné vingt pièces d'or pour racheter un ecclésiastique de l'église du Mans qui, par son incontinence, s'était fait une affaire criminelle, eut la charité de le retenir à Lisieux, le croyant très repentant de sa faute; il l'employa à l'instruction des enfants de sa ville épiscopale dans la persuasion qu'il avait beaucoup de talent pour cette fonction »

Les Conciles de Tours, de Tolède, de Cliffe, de Liège, et le Concile général de Constantinople recommandaient aussi l'instruction des enfants dans les paroisses.

Théodulphe, évêque d'Orléans, (lisait dans son Capitulaire de l'année 797 : « que les prêtres établissent des écoles dans les villages et les bourgs pour apprendre les lettres aux petits enfants, n'exigeant d'eux aucun salaire, si ce n'est ce que les parents voudront bien leur offrir par esprit de charité. »

Le Pape Léon IV le recommandait également.

Charlemagne, en 774, ramena (le Rome des maîtres de grammaire et d'arithmétique et des chantres; on sait combien il aimait la liturgie. En 787, il établit des écoles dans les évêchés et les monastères. Les Recteurs des églises ou Curés tenaient aussi des écoles dans leurs presbytères.

NOTE II.

- 7 -

Thomassin, dans sa Discipline ecclésiastique, Joly et Lannoy, ont traité des écoles épiscopales et montré qu'elles formaient un système d'enseignement qui s'étendait à tous les diocèses, et subsista durant tout le moyen-âge.

En Normandie, les monastères étaient, au moyen-âge, les centres principaux de l'instruction publique. L'école de l'abbaye du Bec était alors célèbre et l'enseignement de Lanfranc et de saint Anselme y

attirait des élèves de France, de Gascogne, de Bretagne, de Flandre, d'Allemagne, et même de Rome.

Saint Guillaume de Dijon, qui vivait au xie siècle, fonda une école publique et gratuite dans l'abbaye de Fécamp qu'il fut appelé à réformer. Elle eut beaucoup d'éclat.

Dans la ville de Rome, au moyen-âge, les sciences et les lettres étaient également professées avec un grand succès, surtout dans les monastères de Sainte-Catherine et de Saint-Omer.

Dans les monastères de femmes, l'instruction n'était point négligée, ainsi qu'on peut le voir dans les Visites, d'Eude Rigaud, et dans les Rouleaux des morts, publiés par la Société des Antiquaires de Normandie.

Les écoles étaient dans la dépendance et sous la surveillance de l'autorité supérieure : les prélats, dans leurs visites pastorales, devaient s'en occuper d'une manière spéciale.

Si habituellement les curés nommaient les maîtres d'école, ceux-ci étaient le plus souvent choisis par les patrons des églises, et, dans certains cas, où le patron ne s'attribuait qu'un droit de présentation, l'institution du maître était alors, sans doute, réservée à l'Évêque ou à l'Écolâtre de la cathédrale.

Les Vicaires Généraux, les Abbés et les Abbesses des monastères nommaient aussi aux écoles.

Dans les villes et les campagnes, il y avait encore des maîtres particuliers non approuvés appelés *baissonniers* (d'où le mot : faire l'école *buissonnière*); mais on avait le droit de les interdire. On voit par une sentence du lieutenant général du sénéchal de Fécamp, du 15 janvier 1414, que l'Abbé de Fécamp fut maintenu dans son droit, comme seigneur de cette haute justice, de défendre aux parents, sous peine de 10 livres d'amende, d'envoyer leurs enfants à une autre école que celle qu'il avait autorisée.

Les Abbés, les Abbesses et les Évêques en faisaient autant, afin de maintenir dans les écoles la direction morale et religieuse qui faisait l'objet de l'enseignement.

APPENDICE.

- 8 -

C'est ainsi qu'à Montévilliers, l'Abbesse nommait aux écoles de cette ville et d'Harfleur, et que son official surveillait toutes celles établies dans le territoire de cette Exemption. Si, en 1563, le Capitaine et les Élus de la commune d'Harfleur nomment un régent des écoles, c'est avec l'approbation de l'Abbesse. De même en 1593, elle enjoint à son official d'intenter un procès à un prêtre qui s'était ingéré, sans sa permission, d'instruire et enseigner des enfants, lui enjoignant de les renvoyer à l'école publique, sous peine de 10 livres d'amende et d'excommunication. De semblables décisions remontent à l'année 1408.

De même, en l'année 11104, il avait été accordé par le roi Charles VI une ordonnance ou lettres patentes en faveur de Messire Guillaume d'Estouteville, Évêque et Comte de Lisieux, qui s'était plaint de certaines écoles publiques, ouvertes en la ville de Thiberville et qu'on voulait y continuer sans sa permission.

L'Évêque de Lisieux, qui possédait la baronnie de Touques, y avait établi, comme patron et comme Évêque, une école à laquelle les enfants de Saint-Martin-de-Villers étaient obligés de venir. Cependant un sieur Thomas Descamps, prêtre, avait ouvert une école à Villers. L'Évêque prétendit que cet établissement était fait sans droit, et nuisait à son école de Touques. Alors, pour prévenir un procès, il intervint, le 29 mai 11412, entre les parties, une transaction par laquelle l'Évêque consentit que l'école serait tenue par le dit Descamps, moyennant que lui et ses successeurs seraient reconnus comme patrons et donneurs de la dite école et auraient le droit de présenter telle personne qu'il leur plairait pour tenir et exercer cette école.

Il n'est pas douteux que les Évêques de Lisieux, dans leurs sept baronnies, avaient le droit exclusif, comme seigneurs et patrons, de nommer aux écoles, d'en fonder et d'autoriser tous établissements de ce genre; mais, dans la ville et banlieue qui formaient cependant l'étendue de leur comté, il en était autrement. Le Chapitre de la cathédrale s'y était attribué ce droit par usurpation, ainsi que toute la juridiction spirituelle et la haute justice sur les fiefs qu'il possédait dans cet enclave. De nombreuses sentences lui avaient reconnu cette autorité. Le Pape Calixte 111, qui occupait le Saint-Siège de 1118 à 1124, avait même accordé une Bulle défendant « qu'il pût être assemblé ou endoctriné enfants en la ville et faubourgs de Lisieux par autres personnes que celles commises pour ce par Messieurs le Grand-Chantre et l'Écolâtre de Lisieux, sous peine d'excommunication. »

Ainsi, l'official de Lisieux, commissaire délégué par le Pape en cette

NOTE II.

- 9 -

partie, surveillait-il attentivement l'exécution de la bulle, et faisait-il afficher, le 21 décembre 154.), aux portes de la cathédrale et des autres églises de la ville et faubourgs, défense absolue d'y contrevenir.

Cet état de choses dura jusqu'à une sentence solennelle de 1744, qui remit les Évêques de Lisieux en pleine possession de tous leurs droits de juridiction.

Au xve siècle, les bourgeois de l'hôtel commun de Rouen soutenaient aussi les écoles publiques et privilégiées contre la ligue des maîtres particuliers.

Cependant, par exception, on reconnut la légalité de l'école de Salut-Cande-le-Vieux, spéciale pour ceux de cette Exemption qui formait près de la cathédrale une enclave appartenant au diocèse de Lisieux et soumise à la juridiction spirituelle de l'Évêque de cette ville. L'Écolâtre de Saint-Cande pouvait tenir école pour les écoliers de cette paroisse, même au-dessus du Donnest.

Une longue liste des écoles rurales existant en Normandie du xie au xve siècle se trouve dans un livre très curieux de M. Léopold Delisle, sur les classes agricoles en Normandie, et dans le savant Mémoire de M. de Beaurepaire sur les établissements d'instruction publique de l'ancien diocèse de Rouen. Ces auteurs font remarquer que, s'il y avait des écoles dans les petites localités dont ils parlent, il n'y a plus à douter qu'il en existait alors dans presque toutes les paroisses rurales. Au nombre des maîtres d'école de ces paroisses, il s'en trouva un au Bourg-Achard qui fut poursuivi pour concubinage avec une femme de la paroisse; il lui fut fait défense par l'official de Rouen, en 1438, de se trouver en aucun lieu avec cette femme sous peine de 10 livres d'amende et de prison.

Le goût de l'étude et la nécessité de s'instruire étaient, dès ces époques, si bien compris que, dans les plus modestes villages, les pères ou les conseils de famille, qui mettaient les enfants en apprentissage ou en service, avaient soin d'imposer, dans l'acte qui en était rédigé, l'obligation, pour le preneur, de les envoyer à l'école et de leur fournir l'instruction élémentaire.

Les Évêques de Lisieux, qui n'étaient point étrangers au mouvement des esprits qui se produisait dans les classes élevées, furent toujours les promoteurs de l'enseignement en faveur des enfants de leur diocèse, soit en fondant des écoles ou des collèges où l'on recevait gratuitement l'instruction, la nourriture et le logement, soit en envoyant à leurs frais des boursiers dans les universités.

-10- APPENDICE.

C'est ainsi que l'Évêque Guy d'Harcourt, en l'année 1335, avait légué une somme pour entretenir, dans le Collège de Lisieux qu'il avait fondé à Paris, vingt-quatre pauvres écoliers au choix des Évêques ses successeurs. Ce Collège n'avait alors qu'une maison à loyer, dans la rue des Prêtres-Saint-Séverin ; aussi

ces fonds furent plus tard attribués au Collège que l'Évêque de Lisieux, Guillaume d'Estouteville, fonda par son testament du mois de décembre 1414, sur la montagne Sainte-Geneviève, et qui porta depuis le nom de Collège de Lisieux, au lieu de celui de Torsy qu'il avait précédemment. L'Évêque de Lisieux et l'Abbé de Fécamp portaient le titre de protecteurs de ce Collège. Le premier avait à sa nomination onze bourses d'artiens et six de théologiens; le deuxième, douze d'artiens et six de théologiens.

Jean de Dormans, Évêque de Lisieux, fonda, en 1370, à Paris, le Collège de Saint-Jean-de-Beauvais, dit de Dormans, dans les bâtiments duquel fut transféré, en 1764,, le Collège de Lisieux, en y conservant son nom.

Branda de Castiglione, que Henri V, roi d'Angleterre, avait nommé, en 1420, Evêque de Lisieux, et qui, en 1420, s'en démit en faveur de Zanon, son neveu, n'oublia point la Normandie, lorsque, quelques années après, il fonda le Collège de Castiglione en l'Université de Pavie. Il y érigea quatre bourses pour quatre écoliers qui seraient présentés par l'Archevêque de Rouen, les Évêques de Lisieux, Bayeux et Evreux, diocèses dans lesquels il avait eu des bénéfices. En général, on choisissait à Rouen, comme boursier, un gradué de l'Université, un maître ès-arts ou bachelier.

Nous avons dit précédemment que le Pape Eugène IV avait nommé les Évêques de Lisieux et de Coutances juges- conservateurs des privilèges de l'Université de Caen, établie, en 1631, par Henri VI, roi d'Angleterre, nous n'y reviendrons pas.

Le trop fameux Pierre Cauchon, mort en 1411-2, avait aussi, par son testament, légué une somme de mille livres à placer en rente perpétuelle, assurer à perpétuité la subsistance de deux écoliers dans l'Université de Caen. Le paiement de cette somme soumis à quelques vicissitudes servit, plus tard, à l'établissement du collège du Bois à Caen.

Dans le moyen-âge, la plupart des villes de Normandie avaient reçu des sobriquets plus ou moins satiriques; ainsi on disait Thiberville les Houzeaux à cause de ses mauvais chemins qui forçaient les habitants à porter ces espèces de jambières; on disait : les mangeurs de soupe de Louviers, parce qu'ils avaient laissé prendre leur ville, pendant qu'ils étaient occupés à dîner. La signification bien connue du nom de Dozulé

NOTE 111.

- 11 -

(dos uslé - dos brûlé) est due à la même origine. On disait plus noblement de Lisieux : li doneor de Lisiez, les scribes ou notaires de Lisieux. Il paraît que ces messieurs y étaient déjà très renommés en ce temps-là.

A la fin du xve siècle, où commença la renaissance dans les lettres et les arts, l'instruction publique, déjà répandue par les Universités et propagée par l'imprimerie, était cependant devenue insuffisante.

Ce fut alors que, par une ordonnance royale, rendue le 31 janvier 1561, sur la requête des États d'Orléans, provoquée par les Assemblées de Blois et de Poissy, Charles IX autorisa dans les villes épiscopales où il y avait plus de dix prébendes, non compris les dignités, les officiers municipaux à se faire délivrer la première prébende ou bénéfice canonical qui viendrait à vaquer dans les cathédrales, pour en affecter le revenu à l'entretien d'un précepteur qui serait tenu, moyennant ce, instruire les jeunes gens de la ville gratuitement. (Voir note 1, p. 1).

H. DE FORMEVILLE, Histoire de l'ancien Évêché-Conité de Lisieux, T. 1, P. II, § 4, pp. 319-324.

NOTE 111.

Lettre du P. Eudes aux Régents de Lisieux. (Finj.

Que les prêtres célèbrent, tous les jours, la sainte Messe avec préparation auparavant, une grande application et récollection en la disant, et une action de grâces non précipitée après l'avoir dite; et que ceux qui ne sont pas prêtres l'entendent ou la servent, tous les jours, avec les dispositions intérieures et extérieures qui sont requises. Que les confessions se fassent avec soin, aux jours accoutumés; que chacun se confesse toujours au confesseur qui lui sera assigné; que les Régents aient beaucoup de respect et de soumission pour le Directeur qui leur sera donné, et qu'il ait grande charité, douceur et vigilance pour eux. Que chacun fasse, tous les jours, un quart d'heure de lecture spirituelle dans l'Écriture Sainte, dont on rapportera un passage, le soir, dans la conversation, et que les Régents la fassent dans le saint Évangile, afin d'en apprendre les principales maximes, et de les imprimer dans le cœur de leurs écoliers. Que les conférences spirituelles et les humiliations se fassent, en chaque semaine, en la manière accoutumée. Que tous les samedis, en l'honneur de l'humilité de N. S. et de la Ste, Vierge, il y en ait deux qui aillent à la cuisine y laver quelque partie de la vaisselle. Qu'en chaque semaine ou

-12-

APPENDICE.

fasse diner un pauvre à la Communauté. Que le silence soit exactement gardé aux lieux et aux heures prescrites; que, hors le temps de la conversation, on ne perde point le temps à s'entretenir les uns avec les autres. Qu'on n'entre point dans la chambre d'un autre sans permission ou sans nécessité, et que personne ne permette aux écoliers, soit pensionnaires, soit externes, d'entrer dans la sienne. Qu'on ne mange jamais hors le réfectoire sinon en cas de maladie, ni hors le temps des repas que par nécessité et avec permission; ni en ville, (lue rarement et avec licence. Que l'uniformité soit gardée très exactement au boire et au manger, dans les habits et en toutes choses; que toute singularité et propriété soit bannie de la Communauté comme une peste très pernicieuse. Qu'on ne reçoive rien des écoliers ni de personne pour se l'approprier, soit argent pour les Messes, soit linge, habits, beurre, fruits, etc., mais qu'on le mette aussitôt entre les mains du Supérieur et de l'Économe; qu'on ne donne, ni prête rien de la Communauté sans la permission du Supérieur, à peine d'être traité aussi et puni de larcin, comme dans le cas précédent. Que la charité et cordialité fraternelles soient conservées très soigneusement, et que chacun se garde de tout ce qui les peut blesser en paroles ou autrement; et, s'il arrive quelque chose de contraire, qu'on ne laisse point passer la journée, sans réparer sa faute et sans se réconcilier avec son frère. Qu'on avertisse, par esprit de charité, le Supérieur des défauts des particuliers, auxquels on ne pourra remédier autrement; et qu'on soit disposé à être averti des siens et à recevoir l'avertissement en esprit d'humilité et de soumission, sans s'excuser ni se justifier; que l'on évite plus que la peste les contestations, et que, pour cet effet, tous s'étudient à renoncer à leur propre sens.

Pour les écoliers, que les Régents prennent soin de leur inculquer les choses suivantes : 1o un grand respect pour les lieux saints, les sacrements et les autres choses de la Religion ; 2o un grand amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ 3o une dévotion singulière pour la très sainte Vierge; 4o une parfaite obéissance à leurs parents; 5c- une grande charité les uns pour les autres; 6o une grande crainte de la vanité et de l'orgueil, et une ardente affection pour l'humilité; 7o une haine extrême de toute sorte de péché; 8o une entière résignation, en toutes choses, à la très adorable Volonté de Dieu. Je ne parle point (1e l'horreur qu'il leur faut donner de tout ce qui est contraire à la pureté, non plus que de la diligence particulière qu'il faut apporter pour leur apprendre à servir la sainte Messe. Que chacun honore les Supérieurs comme ceux qui représentent la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il

NOTE IV.

- 13 -

s'efforce de renoncer entièrement à sa propre volonté plus qu'à tous les démons de l'Enfer, pour suivre, en tout et partout, la très adorable Volonté de Dieu, qui lui est manifestée par la voix de son Supérieur et par

les ordres de la Communauté. Mais que Fon s'étudie, surtout, à se connaître pour apprendre à se mépriser et à s'humilier en toutes choses, parce qu'il n'y a rien de plus important, ni de plus nécessaire pour plaire à Dieu, pour se sauver et arriver à la perfection. » Enfin il conclut cette lettre si importante par ces paroles de S. Paul : « Quaecumque sunt vera, quicumque pudica, quaecumque justa, quaecumque saneta, quaecumque amabilia, quaecumque bonæ famie, si qua virtus, si qua fans disciplinie, bæc cogitate... hæc agite, et Deus pacis erit vobiscum ; » la modestie l'empêchant d'ajouter le reste, quoiqu'il fût très vrai : « quæ et didicistis, et accepistis, et audistis, et vidistis lu me. »

NOTE IV.

Le P. Eudes aux Religieuses de Notre- Dame-de-Charité pour la fête de l'Assomption (1,1 partie).

« MES TRÈS CHÈRES SŒURS ET TRÈS AIMÉES FILLES EN L'AMOUR SACRÉ DU TRÈS SAINT CŒUR DE JÉSUS ET MARIE,

« La grâce, la paix et l'amour de ce même Jésus solent avec vous pour jamais !

« Ne pouvant pas avoir le bien de vous parler de bouche maintenant, je vous parle par écrit pour vous inviter et exhorter de vous bien préparer à la célébration de la solennité de la glorieuse Assomption de notre Mère admirable. C'est sa plus grande fête, c'est le jour de son triomphe et de ses grandeurs: c'est le jour qui met fin à tous ses travaux et souffrances, et qui donne commencement à son repos et à ses félicités éternelles; c'est ce jour qui l'établit dans le trône de gloire et de majesté qui est dû à sa dignité de Mère de Dieu. C'est en ce jour qu'elle peut dire après son fils et par dépendance de lui: Toute puissance m'est donnée au ciel et en la terre. C'est en ce jour qu'elle est constituée dans l'usage de la souveraineté que la très sainte Trinité lui a donnée sur le ciel et sur la terre, sur l'enfer et sur toutes choses. A raison de quoi toutes les créatures sont obligées de lui rendre leurs respects et leurs hommages, comme à leur reine et à leur souveraine, à laquelle elles

- 14 -

APPENDICE

appartiennent, et de laquelle elles dépendent et dépendront éternellement. Mais vous avez des obligations toutes particulières, mes très chères Soeurs, d'honorer, en toutes les manières possibles, cette grande princesse à laquelle vous appartenez, non pas seulement en qualité de servantes et d'esclaves, comme font la plupart des autres chrétiens qui sont dans son empire qui est l'univers, mais en qualité de filles, et de filles, de son Cœur, et de filles très chères et très aimées.

Disposez-vous donc à lui rendre ce que vous lui devez en cette grande fête. Pour cet effet, vous avez à lui rendre quatre devoirs, auparavant qu'elle sorte de la terre pour aller au ciel. Si une grande reine vous était venue visiter, lorsqu'elle serait prête à partir pour s'en retourner, que feriez-vous? Vous feriez quatre choses: 1o vous la remercieriez de la faveur qu'elle vous aurait faite; 2o vous lui feriez des excuses et lui demanderiez pardon de ce que vous ne l'auriez pas reçue et traitée selon ses mérites; 3o vous lui feriez des protestations de service, de respect et d'obéissance; 4o si vous connaissiez qu'elle désirât quelque chose de vous, comme quelque livre de dévotion, quelque image, quelque chapelet ou autres choses semblables, vous lui en feriez présent avec toute l'affection qui vous serait possible. C'est aussi ce que vous devez faire à l'égard de la Reine du ciel, avant qu'elle sorte de la terre. Vous lui devez rendre quatre devoirs:

1o La remercier de tout ce qu'elle a fait et souffert ici-bas pour coopérer avec son Fils à l'oeuvre de

notre salut et de notre sanctification, remercier aussi la très sainte Trinité de nous l'avoir donnée, et de toutes les grâces qu'elle lui a faites, et qu'elle nous a départies par elle ;

2o Lui demander pardon et lui faire amende honorable de toutes les injures, offenses et outrages qu'elle y a reçus, car ça été pour notre sujet et à notre occasion; et, pour réparation et satisfaction, lui offrir le très aimable Coeur de son Fils, tout plein d'amour vers elle, avec tout l'honneur, la gloire et les louanges qui lui ont été, sont et seront rendus à jamais au ciel et en la terre;

3o Lui protester que vous désirez la servir, l'honorer, l'aimer, lui obéir, l'imiter en ses vertus, et inviter tout le monde à cela, autant que vous le pourrez;

4o Regarder ce qu'elle demande de vous et ce que vous lui pouvez présenter qui lui soit agréable, et lui en faire une offrande de tout votre cœur.

Après cela, il la faut prier, comme votre bonne Mère, de vous donner sa sainte bénédiction; ce qu'elle fera, sans doute, si vous êtes dans une

NOTE IV.

- 15 -

ferme résolution de vivre comme ses bonnes filles, c'est-à-dire de vous rendre semblables à elle, autant qu'il vous sera possible, par une soigneuse imitation de sa sainteté. Voilà ce que vous avez à faire, en la veille de sa fête.

Pour le jour, vous devez aussi faire cinq choses

1o, Rendre grâce à la très sainte Trinité, et inviter tous les Anges, tous les Saints et toutes les créatures de lui rendre grâces avec vous de toutes les faveurs qu'elle a faites à votre très bonne Mère en sa vie, en sa mort, en sa résurrection, en sa glorieuse Assomption, et depuis qu'elle est au ciel et parce qu'elle y sera de toute éternité;

2o, Vous réjouir avec elle de toutes les gloires et félicités qu'elle possède et possédera éternellement dans le ciel;

3o, La saluer et honorer, au moment qu'elle est établie à la dextre de son Fils, et qu'elle est constituée Dame Souveraine et Impératrice de tout l'univers; et lui rendre, au nom et de la part de toutes les créatures, les hommages, les respects, les soumissions, les offres et protestations de service, de dépendance et d'obéissance qui lui sont dus, et vous unir à toutes les louanges qui lui sont données par tous les habitants et par le Roi même du ciel;

4o Lui donner entièrement votre cœur, votre esprit, votre volonté, votre personne, et la prier qu'elle vous sépare et détache de la terre et qu'elle vous emporte avec elle dans le ciel, qu'elle imprime en vous une image de la nouvelle vie qu'elle y a, toute sainte et céleste, et qu'elle vous unisse et associe à l'amour, à la gloire, aux adorations et aux louanges qu'elle y rend et y rendra à jamais à la très sainte Trinité;

5o Chercher des moyens pour accroître sa gloire et sa joie. En voici quatre très excellents : Le 1er est de graver dans le fond de votre cœur une forte résolution et une intention constante de ne chercher, en toutes vos actions, mortifications et exercices, rien que la seule gloire de son Fils et l'accomplissement de sa très adorable Volonté ; Le 2c, de vous rendre exactes et fidèles en l'obéissance que vous devez à votre bonne Mère Supérieure, que vous devez regarder et honorer comme celle qui vous tient la place et qui vous représente la personne de la très sainte Vierge, votre véritable Mère et Supérieure primitive, comme aussi à vos Règles et Constitutions; le 3e, de vous aimer et chérir les unes les autres d'un amour sincère, simple, tendre et cordial, qui bannisse de vos pensées, paroles et actions, tout ce qui lui est tant soit peu

contraire, et qui vous porte à réparer promptement et efficacement les moindres fautes que vous pouvez faire contre la charité mutuelle; le 4e est d'avoir

-16-

APPENDICE.

une grande volonté pour la fin de votre saint Institut, qui est de travailler par vos prières, par votre exemple, par vos instructions, et en toutes les manières que la sainte obéissance vous pourra prescrire, au salut des âmes perdues, que la Divine Providence vous adressera.

NOTE Y.

Le Paradis terrestre qui est le Saint-Sacrement de l'Autel.

L'an 1645, le 12 janvier, Notre-Seigneur et Notre-Dame étaient dans un jardin dont il sera parlé (Liv. IX, ch. vii), qui s'appelle le jardin de Jésus et Marie, ou le jardin des contemplatifs, qui est joint avec celui dont nous allons parler, n'ayant que la haie entre eux deux. La Sr M. était avec N.-S. et sa Ste Mère qui la tirent passer avec eux du jardin des contemplatifs dans celui que nous allons voir, N.-S. la portant sur son bras gauche comme un enfant. Ce jardin dans lequel ils passèrent fut nommé par N.-D. le Paradis terrestre, qui est le St Sacrement. La Sr M. n'en peut comprendre la grandeur, mais voyez comme elle le dépeint.

La porte est de fin or pour montrer (ainsi qu'on lui a expliqué) que ceux qui sont dans le St Sacrement sont déifiés, car on, recoit N.-S. en soi par la communion, mais on est reçu en Lui par la déification, et c'est ce qui est signifié par ce jardin, dans lequel entrent ceux qui sont déifiés. Aussi y a-t-il écrit sur la porte: Il n'entre ici que des Rois, c'est-à-dire des personnes revêtues de la royauté et des divines qualités de Jésus par une parfaite transformation et véritable déification. Près la table du jardin, il y a une table ronde de jaspe, qui représente le Cœur de N.-S. Les anges mirent dessus un doublier, qui représente le Cœur de N.-D. Sur le doublier, ils mirent un beau pain blanc, qui représente la divinité de N.-S. Autour du pain, ils mirent trois coupes d'or, qui représentent les trois puissances de son âme. Autour des trois coupes, cinq vases de cristal qui représentent les cinq sens intérieurs. Autour des cinq vases, cinq autres de cristal, pleins de vin vermeil, qui représentent les cinq sens extérieurs. Aux deux côtés, deux vases de terre blanche, pleins de vin blanc, l'un desquels bouillonnait, qui représente l'irascible, et l'autre le concupiscible.

Les divins attributs s'assirent à cette table; la divine justice dit, parlant à N.-S. de la Sr M.: Faites approcher cette enfant, et qu'on lui

NOTE Y.

- 17 -

donne son repas. Mais l'Amour divin, dit-elle, jefine aujourd'hui. Et la Volonté divine dit à N.-D. : Allez la mener au jardin : on lui donnera demain son repas. Elle la mena à l'entour du jardin dont la clôture est de rosiers tous chargés de roses rouges et blanches. Le fond du jardin est tout senté de fleurs odoriférantes. Dans ce jardin, il y a sept ceintures d'arbres: la première est d'un arbre fort haut et droit, les fruits duquel sont gros comme des pains d'un sou, et comme de couleur de pourpre, dont le fruit est si délicieux que ceux qui en mangent meurent à tout autre goût du ciel et de la terre. Dans ce fruit, il y a trois pépins qui se mangent insensiblement avec les fruits, et étant mangés, ils germent dans le cœur, y prennent racine et y fructifient. Cestrois pépins sont la force divine, la grâce divine, la patience divine. Manger ce fruit, c'est désirer ardemment les souffrances. N.-D. nomme cet arbre l'arbre de vie. Les quatre ceintures suivantes sont de pommiers dont les pommes sont douces et amères, pâles d'un côté et rouges de l'autre, qui signifient: mourir à soi pour vivre à Dieu. La cinquième ceinture est de palmes, qui représentent la victoire. Aux pieds de ces palmes, il y a des vignes chargées de raisins dont on ne fait point de vin, mais qui

contiennent toutes les délices du Paradis, et tout un seul grain est capable de ressusciter les morts. Les raisins représentent les communions.

La septième ceinture est de sept cèdres, lesquels représentent la divine Volonté. Au milieu du jardin, il y a une belle fontaine dont l'eau représente la Sapience divine, et de cette fontaine partent sept ruisseaux, qui sont les sept dons du St Esprit, et chaque ruisseau va donner à chaque cèdre et arrose tout le jardin. A l'entour de la fontaine et des deux parts des ruisseaux, il y a des lis blancs qui représentent la pureté. Cela n'est point expliqué, mais il est aisé de conjecturer que ce n'est autre chose que l'état de la Sr M. qui est écrit en tout ce jardin.

Autre jardin du Saint-Sacrement.

L'an 1646, le 10 de septembre, comme la Sr M. était à une messe haute qui se disait à N.-D. du Puits, La Ste V. lui dit: Suivez-moi. Et, à l'instant, elle se trouva dans très grand jardin carré, lequel était fermé d'une grande haie d'épines noires. Au dedans, tout autour, il y avait une double haie de rosiers chargés de roses. Au près, il y avait, tout à l'entour, un grand bordage tout rempli de toutes sortes de belles fleurs bien épanouies et très odoriférantes. Le fond du jardin était tout d'argent

-18-

APPENDICE.

poli. Aux quatre coins, quatre belles fontaines d'eau vive, et, au milieu, une belle fontaine d'or, laquelle était enchâssée dans de l'or, où il y avait deux grands tuyaux d'or, dont l'un jetait le vin droit en haut, et l'autre était recourbé en bas, et le vin tombait en plusieurs bassins d'or qui étaient autour de la fontaine. Les quatre fontaines d'eau vive envoient chacune un ruisseau, qui se vont communiquant l'un l'autre en forme de croix, faisant un doux murmure qui compose une musique fort agréable. Puis, après s'être communiqués, ils se viennent tous rendre autour de la fontaine du milieu et lui demandent de son vin, et la fontaine libérale abaisse tous ses bassins et verse tout son vin dans ces quatre ruisseaux qui s'en vont ainsi chargés de vin, à leur fontaine, dans le même ordre qu'ils sont venus, chantant toujours très mélodieusement. Ces quatre fontaines, après avoir reçu ce vin, renvoient derechef leurs ruisseaux d'eau pour demander encore du vin, ce qu'elles continuent toujours de faire, et elles ont chacune un tuyau d'argent, par le moyen desquels elles communiquent l'eau et le vin mêlés ensemble à ceux qui sont hors le jardin.

Outre cela, elle vit des enfants vêtus de blanc, âgés de cinq, six ans, et une dame qui les conduisait. Cette dame s'en alla cueillir des roses et de toutes sortes d'autres fleurs, les effeuilla, et les mêlant toutes ensemble, en remplit les devantaux de ces petits enfants.

Elle vit aussi trois chaires d'or qui étaient posées devant la fontaine de vin, et les trois divines Personnes qui se promenaient dans ce jardin vinrent s'asseoir dans ces trois chaires, et ces petits enfants allèrent jeter à leurs pieds toutes les fleurs qu'ils avaient dans leurs devantaux. Au même temps, N.-S. parut, revêtu d'une belle robe de fil d'argent et d'une chape par dessus, de couleur de pourpre, si chargée de pierres précieuses qu'on ne voyait presque point le fond, car la pourpre et les pierres précieuses ensemble jetaient un éclat si brillant que la vue en était éblouie. La doublure de cette chape était de drap d'or. Il avait, à son côté, un beau jeune homme revêtu d'une robe de soie bleue avec une ceinture de lames d'or à trois couplets, où il y avait enchâssé, tout à l'entour, un rang de pierres précieuses de même que celles de la chape de N.-S. Le Fils de Dieu tenait à sa main un encensoir d'or plein de toutes sortes d'odeurs aromatiques, dont il vint à encenser avec une très profonde révérence et soumission les trois divines Personnes, et le jeune homme lui tenait la chape.

Elle vit encore de belles jeunes filles revêtues de toutes sortes de couleurs, qui s'en allèrent boire à la fontaine de vin, et N.-S. leur disait.

NOTE V.

Buvez, et vous enivrez, il n'y a point d'excès. Après cela, tous ces personnages disparurent, et N-D. aussi qui les lui avait fait voir, si bien que la Sr M. demeura toute seule près de la fontaine de vin. Mais N.-S. lui parut derechef revêtu de blanc avec un jeune homme revêtu de fin lin, et elle vit aussi un personnage revêtu de noir, ayant un voile sur la tête, qui passait par devant elle. Elle demanda à N.-S. qui était ce personnage qui passait. N.-S. répondit: C'est votre esprit. - Pourquoi est-il revêtu de noir en ce lieu ici? - N.-S. répondit: C'est qu'il porte le deuil de ses frères qui sont morts. Il s'en va à son oratoire prier Dieu pour eux... Elle lui demanda aussi: Qui est ce beau jeune homme revêtu de fin lin? N.-S. répondit en souriant: C'est l'honneur. - Elle répliqua: L'honneur de notre pays n'est pas fait comme celui-là, il n'est pas si beau. Il répondit: Il y a autant de différence entre l'honneur du monde et celui-ci, qu'il y en a entre le vrai Dieu et les idoles. Elle pria N.-S. de lui donner une petite goutte de vin de cette fontaine, et il la rejeta en souriant et pourtant lui disant: Retirez-vous d'ici; mais plus elle s'approchait de lui.

Voici l'explication que N.-S. lui donna de toutes ces choses: Le jardin carré représente l'humanité sainte de N.-S., contenue dans le St Sacrement de l'autel. Les épines noires qui feraient le jardin représentent les châtiments et les malédictions de ceux qui s'en approchent indignement. Les roses des rosiers représentent l'amour et la charité, et toutes les autres fleurs représentent les autres vertus qui sont renfermés dans le St Sacrement.

Le fond du jardin d'argent poli représente la pureté de l'humanité de N. S. Les quatre fontaines d'eau vive représentent les quatre plaies des mains et des pieds: la cinquième, de vin, représente la plaie du coeur. L'eau vive représente les grâces, dons et bénédictions, que N. S. nous a mérités par sa Passion, et le vin représente le grand amour et la grande charité de N. S. Le tuyau qui est en haut, c'est la charité qu'il a pour nous. Les ruisseaux d'eau demandent du vin pour enivrer d'amour et de charité ceux qui communient dignement, qui sont hors le jardin, c'est-à-dire tous les chrétiens qui ne sont pas dans la déification, car il n'y a que ceux qui sont déifiés qui entrent dans ce jardin; ceux qui s'en approchent indignement ne trouvent que les épines et les malédictions de Dieu.

Les enfants représentent les sentiments de ceux qui sont morts à eux-mêmes et qui ne vivent plus qu'en Dieu. L'Amour divin les donne en pension à la grâce divine, qui les conduit en toutes leurs actions. Cette

-20-

APPENDICE.

dame va cueillir les fleurs et en remplit leurs devantaux, ce qui montre que la grâce leur fait pratiquer toutes sortes de vertus. Les aller jeter aux pieds des trois Personnes divines, C'est faire toutes ses actions pour la seule gloire de Dieu et le salut du prochain.

Les trois chaires sont les trois puissances de l'âme de N. S., où les trois Personnes divines se vont reposer. Le fil d'argent de la robe de N. S. représente la pureté, de son humanité. La couleur de pourpre de sa chape représente sa Passion. Les pierres précieuses sont les prophéties qui ont été dites de Lui. Le drap d'or dont la chape est doublée, c'est l'amour et la charité avec laquelle il a souffert sa Passion.

L'encensoir d'or, c'est son Coeur; les odeurs aromatiques sont les grands et fervents désirs qu'il a d'augmenter la gloire de son Père et le salut des âmes.

Les jeunes filles sont les âmes de ceux qui sont morts à eux-mêmes et qui ne vivent plus qu'en Dieu. N. D. ajoute: Ainsi se doit entendre ce que mon Fils a dit en l'Évangile: Celui qui perd son âme la trouvera. A l'instant qu'ils expirent, l'Amour divin les recoit et les donne en pension à N. D., qui embellit leurs âmes et qui les enrichit comme les épouses de son Fils.

Les diverses couleurs de leurs habits représentent les vertus différentes que chacune pratique en particulier. Celles qui excellent en la pénitence sont vêtues de gris; celles qui excellent en la pureté sont vêtues de blanc, en la charité de rouge, en humilité de violet, et ainsi des autres.

Toutefois les filles vont boire à la fontaine de vin; c'est-à-dire qu'elles ne vivent plus que d'amour et de charité. Les frères de ce personnage vêtu de noir sont les âmes mortes par le péché. L'habit noir représente la peine due à leurs péchés, dont il est chargé. Son oratoire, c'est son corps, et ses prières sont ses souffrances. Tant plus que N. S. la rejetait, tant plus elle s'approchait de lui, ce qui signifie que plus Il semble rejeter les âmes qu'Il aime, plus Il les attire à soi, et plus elles s'approchent de lui.

NOTE VI.

Faits merveilleux attribués à la Sœur Marie.

On n'a point mis en ce recueil les grâces extraordinaires dont Dieu a souvent récompensé les travaux intérieurs et extérieurs de son épouse, non plus que les lumières surnaturelles qu'il lui a communiquées pour le salut de plusieurs âmes. Ce que nous avons dit peut suffire pour faire

NOTE VI.

- 21 -

connaître sa sainteté, puisque la vertu en est le solide fondement. Nous ajouterons néanmoins le témoignage que le Ciel a rendu à ses mérites depuis sa mort, en rapportant quelques-uns des miracles qu'il a plu à Dieu d'opérer, en suite du recours qu'on a eu à son intercession.

On assure qu'une religieuse de l'abbaye de Montmartre, ayant invoqué la sœur Marie dans le danger où elle se trouvait d'être égorgée par un chien, cette sainte fille lui apparut et la délivra de ce péril.

Nous ajouterons à ceci la copie par extrait d'une lettre de Mme de Montaignu, religieuse de la Visitation, en date du 24 novembre 1672. « En l'année 1672, une religieuse de la Visitation de Caen avait tellement perdu l'esprit, qu'on fut contraint de lui faire une cellule fort éloignée, à cause du grand bruit qu'elle faisait, et pour l'empêcher de tout rompre, on était obligé de lui mettre des menottes de fer et de lui lier les pieds. Comme elle était, depuis 48 mois en cet état, et qu'on avait en vain employé les remèdes humains pour la guérir, quelques religieuses de cette maison furent inspirées de faire une neuvaine pour elle à la sœur Marie des Vallées, ce qui eut tant de succès, que le dernier jour de la neuvaine, cette pauvre frénétique fut entièrement délivrée. » Cette Mère ajoute qu'elle suivait depuis trois mois la Communauté en tous ses exercices.

Autre guérison. - En l'année 1673, une autre religieuse du dit monastère, nommée Anne-Thérèse de Matignon, de l'une des premières familles de la province, était attaquée depuis treize mois d'une paralysie formée depuis la ceinture jusqu'en bas, de telle sorte que ses membres étaient aussi froids et pâles que ceux d'un mort, et si insensibles qu'elle se brûla un jour sans le sentir. Elle avait usé de tous les remèdes propres à sa cure, comme étuves, fomentations, bains et autres, dont elle n'avait reçu aucun soulagement; ce qui avait obligé, les médecins à l'abandonner. Il y avait déjà 7 à 8 mois qu'elle ne faisait plus de remèdes, lorsque la paralysie commença à se répandre par tout le corps et la mit dans un danger évident de tomber dans l'apoplexie. La Supérieure, touchée de la voir dans cette extrémité, fut inspirée de demander sa guérison par l'entremise de Marie des Vallées. Elle en conféra avec M. du Vieux, confesseur de la Communauté, qui lui dit avoir eu la même vue. Ainsi on commença une neuvaine de messes, prières, communions générales de la Communauté, en intention de remercier Dieu des grâces qu'il avait faites à la Sœur Marie et de demander sa protection pour la malade. On ne dit point à la Communauté à qui on s'adressait, et ce qui est assez particulier, c'est que plusieurs religieuses se sentirent pressées de lui

adresser les prières communes, sans rien savoir de l'intention de la Supérieure. On excita la malade à se joindre à ce qu'on faisait pour elle, laquelle témoigna avoir peine à croire que Dieu voulût faire un miracle en sa faveur. Néanmoins, depuis qu'on lui eût donné des reliques de la Soeur Marie, elle ressentit une si grande assurance de guérir qu'elle n'en pouvait plus douter et disait qu'il se passait des choses en son intérieur qui ne paraissaient pas naturelles. Dès les premiers jours de la neuvaine, elle reçut une partie de sa chaleur naturelle et commença à sentir du mouvement dans ses jambes. L'amélioration augmentant de plus en plus, elle fut bientôt en état de faire quelques pas dans la chambre, à l'aide de plusieurs soeurs. Le dernier jour de la neuvaine, elle descendit au chœur avec des potences dont elle n'avait pu se servir jusqu'alors. Étant arrivée, elle fut fortement inspirée de demander sa guérison par l'intercession de la sœur Marie des Vallées, quoiqu'on ne lui eût point dit qu'on s'adressait à elle. Elle ne l'eut pas plus tôt fait, qu'elle ressentit une grande agitation par tout son corps, spécialement dans les parties malades. Puis, se trouvant guérie, elle se mit à genoux, ce qui lui aurait été impossible de faire un quart d'heure auparavant, puis se promena dans le chœur sans aucune aide, à la vue du confesseur et de toutes les religieuses, qui chantèrent incontinent le Te Deum en voyant un miracle si évident. La convalescente fut ensuite rendre ses devoirs à la T. Ste Vierge, dans une petite chapelle qui est au bout du jardin, et, depuis ce temps, ne se ressentit plus de sa paralysie.

Tout ce que nous venons de dire est contenu dans une attestation de cette guérison envoyée au séminaire de Coutances, laquelle est signée de la Supérieure, des quatre conseillères et du confesseur de la Communauté, et est aussi conforme à la relation que la Mère Augustine d'Allègre, pour lors Supérieure, envoya en particulier à notre digne Père Eudes et à la très honorée Mère Marie du St Sacrement Pierre, première Supérieure de cette maison de N.-D. de Charité, qui était alors en charge.

L'année suivante, deux pensionnaires du même monastère de la Visitation étant malades à l'extrémité furent guéries par l'intercession de la Sr Marie des Vallées, en buvant de l'eau où on avait trempé ses reliques; l'une desquelles était fille de M. de la Croisette, gouverneur de la ville de Caen.

Une religieuse de St-Dominique du Pont-l'Evêque fut guérie, par la même intercession, d'un vomissement qui l'avait empêchée de garder sa Règle pendant quatorze ans et jeûna ensuite comme les autres.

NOTE VI.

- 23 -

Dieu a aussi voulu faire connaître le pouvoir et la sainteté de cette admirable fille jusque dans le Canada, comme il se voit par plusieurs choses que les RR. PP. Jésuites ont insérées dans les relations qu'ils ont envoyées en notre France. J'ai choisi l'article suivant, d'autant qu'il est appuyé d'une attestation particulière, dont voici un extrait :

« Je soussigné, de la Compagnie de Jésus, certifie avoir connu en ce pays de la Nouvelle France une fille nommée Barbe Halley, âgée de quinze ans environ, laquelle, étant servante chez M. Gifart, sieur de Beauport, fut poursuivie et tourmentée pendant près de deux mois de spectres qui lui apparaissaient nuit et jour sous diverses figures horribles, et lui causaient une telle frayeur qu'elle en perdait quelquefois toute la chaleur naturelle et demeurait comme morte. Ces spectres, qui apparaissaient à elle seule, se faisaient connaître à tout le monde, jetant souvent des pierres dans l'endroit où elle était, qui volaient de tous côtés, sans qu'on vit la main d'où elles partaient; d'autres fois, frappant comme du tambour sur les sièges où la fille était assise, ou au-dessus de son lit, lorsqu'elle était couchée. Ce que j'atteste avoir vu et entendu moi-même. Le tout ayant continué longtemps dans la maison du sieur de Beauport, je jugeai qu'il était à propos de faire changer de demeure à cette fille, à raison de l'opinion que j'avais que tout cela lui arrivait par sortilège, et du soupçon qu'on avait d'un homme du pays qu'on disait être sorcier. L'on fit donc venir la fille à Québec, où elle fut tourmentée comme auparavant. Voulant essayer encore une fois du changement de lieu,

on l'envoya chez son père, nommé Baptiste Halley, laboureur, qui demeurait en la côte de Lauzon, où les mêmes choses lui continuèrent. Même un jour, cette fille s'étant écriée qu'on lui tirait une oreille de dessus la tête, M. Gifart y mit la main, et sentant qu'on lui faisait résistance, combattit longtemps, avant que le spectre lui voulût céder. Tout ce que dessus étant reconnu véritable, et d'une opération qui ne pouvait être regardée comme naturelle, d'ailleurs, cette fille étant très innocente et d'une candeur extraordinaire et très dévote à la T. Sie Vierge, on tâcha par plusieurs prières et dévotions d'obtenir sa délivrance. Mais tout cela ne l'ayant en rien soulagée, Mgr l'Évêque de Pétrée, notre digne prélat, ordonna que la dite Barbe Halley portât sur soi une précieuse relique, un certain linge qui avait trempé dans le sang d'une nommée Sr Marie des Vallées, de Coutances, morte en France depuis peu d'années, à ce que j'ai entendu dire, en opinion de très grande vertu. Dès que la dite Barbe Halley eut porté sur elle le dit linge, tous ces spectres disparurent et ne la tourmen-

- 24 -

APPENDICE.

tèrent plus, à la réserve que, la nuit suivante, ils vinrent pour la dernière fois, avec une rage extraordinaire. Mais la fille, étant fortifiée de la confiance qu'elle avait en Dieu et aux reliques qu'elle portait, les vit sans épouvante. Et après ce dernier effort, ils ne l'ont plus troublée, ni elle, ni qui que ce soit de la maison. Elle est depuis retournée chez M. Gifart, seigneur de Beauport, où elle vit en paix et sans trouble de ce côte-là. C'est ce dont je rends un fidèle témoignage devant Dieu, après avoir examiné le tout avec grand soin, et avant sujet de juger que la délivrance de ces spectres, que je crois avoir été sortilège, est arrivée par un effet des mérites de la susdite fille défunte, Marie des Vallées de Coutances, et du pouvoir qu'elle a auprès de Dieu.

» Signé le présent à Québec, le 15 octobre 1660.

» Paul RAGUENAU. »

NOTE V11

Éloge des Sœurs de la Société des Enfants du Cœur de la Mère Admirable.

1

« Le clergé », dit M. l'abbé Lecarlate, « le clergé était aidé dans sa glorieuse tâche par de pieuses filles, nommées dans l'Église Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie. Ces humbles femmes, tout en renonçant au mariage, vivaient au sein de leurs familles, dont elles étaient la joie et l'orgueil. Elles étaient au milieu du monde comme le lis entre les épines. Elles faisaient l'école aux enfants, leur apprenaient leurs prières et le catéchisme, leur montraient à lire et à écrire de manière à pouvoir suffire plus tard par eux-mêmes à leurs affaires. Ces filles, d'une modestie irréprochable, inculquaient l'amour de cette vertu à leurs jeunes élèves....

« Quand les prêtres eurent quitté le sol de la patrie, quand les chaires chrétiennes furent envahies par les forcenés qui hurlaient le blasphème et l'impudicité, quand nos églises furent profanées par des chants infâmes, la bonne Sœur apprenait aux enfants à chanter les cantiques de la Mission; quand le malade était gisant sur un lit de douleur, sans prêtre, elle s'ingéniait à lui en procurer un, sans craindre la mort dont on la menaçait. A défaut de prêtre, elle prenait dans le bon trésor de son cœur des paroles de consolation, pour aider le mourant dans le passage du temps à l'éternité; quand il fut défendu, sous peine de mort, de prier

NOTE VII.

- 25 -

Dieu, d'avoir un objet de piété, ces bonnes filles continuaient à remplir leur apostolat, et allaient en prison, joyeuses d'avoir accompli un devoir sacré. Si, durant la Terreur, des prêtres ont fait faire quelques communions, c'était à des enfants instruits par ces âmes d'élite.

« Que de bien, » dit Mgr Bouché, « ces bonnes Soeurs ont réalisé dans le passé! Que de bien elles peuvent faire encore dans le présent! A ce sujet, permettez-nous, Messieurs, de rappeler ici un souvenir qui nous est personnel. Pendant les trois années de notre vicariat, à Ploubazlanec, il nous fut donné de voir à l'oeuvre ces filles dévouées: décoration de l'église paroissiale et des chapelles, soins aux malades, assistance des mourants et surtout catéchisme aux enfants; aucune des oeuvres de charité chrétienne ne leur était étrangère. Dans nos visites aux malades, soit de jour, soit de nuit, nous trouvions toujours à leur chevet une bonne Sœur infirmière volontaire, leur prodiguant des soins désintéressés, les préparant à recevoir les derniers sacrements, et se constituant ainsi la meilleure auxiliaire du prêtre. Quand nous allions porter le saint Viatique aux moribonds, nous étions assuré de trouver tout préparé et la maison bien en ordre; une nappe blanche recouvrait la table, sur laquelle s'élevait le plus beau crucifix de la maison ou du village; autour du symbole de la Rédemption étaient rangés des vases de porcelaine garnis des plus belles fleurs de la saison; les cierges bénits à la Chandeleur brûlaient dans les plus beaux chandeliers qu'on avait pu se procurer; une assiette de vieille faïence, le plus souvent, recevait l'eau sainte, dans laquelle trempait le buis des Rameaux. Une foule recueillie remplissait la maison. En attendant l'arrivée du Bon Dieu, la Sœur du Tiers-Ordre, la Religieuse de la maison (Leanez, ann ti) selon la charmante appellation bretonne, récitait des prières auxquelles l'assistance répondait pieusement. Le prêtre n'avait pas besoin d'exhorter le mourant: ce que celui-ci voyait autour de lui, ce qu'il entendait, tout lui parlait éloquentement du grand acte qui allait s'accomplir. Et quand les derniers sacrements avaient été administrés par le prêtre, et reçus par le vrai chrétien avec une sainte résignation faite de foi et d'espérance, le rôle de la Religieuse de la maison n'était pas fini. Elle demeurait là, négligeant ses propres affaires jusqu'à la fin: c'était encore elle qui suppléait à l'inexpérience des gens de la maison, c'était elle qui prenait soin d'ensevelir le chrétien qui venait de mourir, de préparer la chapelle mortuaire, d'entourer de décence et de respect ces restes de la vie qui

-26-

APPENDICE.

ressusciteront un jour. C'était elle toujours qui présidait la veillée des morts et récitait le chapelet des trépassés.

« Les bienfaits qu'une paroisse peut tirer de la présence des Sœurs du Tiers-Ordre éclatèrent à nos yeux à un autre point de vue plus utile, s'il est possible, celui de l'enseignement du catéchisme. Aux veillées du soir, on assemblait tous les enfants de chaque village, de chaque hameau. Réunis devant le foyer, ils étaient interrogés tour à tour par la bonne Sœur, qui apportait dans l'accomplissement de sa tâche volontaire une patience que rien ne déconcertait. Il fallait voir plus tard avec quel légitime orgueil la sainte fille présentait ses petits élèves à M. le Recteur, le jour où l'on prenait les noms pour la première communion, en lui donnant l'assurance qu'ils savaient déjà toute, ou presque toute, la lettre du catéchisme, etc. »

« Ce que je viens de dire, Messieurs, un peu trop longuement peut-être, comme l'un des plus doux souvenirs de ma vie sacerdotale, se passe encore, et j'en bénis Dieu, dans un grand nombre de paroisses de ce diocèse. Ah! Messieurs, que votre évêque serait heureux de voir se multiplier ces pieuses et utiles associations! Quelles auxiliaires précieuses pour le bien on se créerait ainsi! »

NOTE VIII.

Lettres d'Institution de M. Servien.

Franciscus Servien, Dei et Sanctae Sedis Apostolicae gratia Bajocensis Episcopus, universis presentes litteras inspecturis, salutem in Eo qui omnium vera est Salus.

Pastoralis officii nostri sollicitudo Nos admonuit ut animarum Nobis a divinà Providentia commissarum saluti sedule incumbentes opportunum aliquod remedium quaeramus, quo a spiritualibus languoribus sanarentur, earumdem cresceret pietas aeternaque felicitas certior redderetur. Verum, cumjuxta Malachiam prophetam (Mal. 11, 7) sacerdotum maxime sit multos avertere ab iniquitate, labia enim sacerdotis custodient scientiam et legem requirent ex ore ejus, quia Angelus Domini exercitum est, nihil utilius esse censuimus quam si ipsorummet sacerdotum quos sal terrae lucemque mundi Christus appellavit utentes opera, seminarium aliquod juxta Conciliorum regulas in diœcesi nostra institueremus, ex quo, veluti perenni fonte, pietatis ac doctrinae rivuli

NOTE VIII.

- 27 -

fluere ad irriganda pascua Domini Sabaoth, tribulosque ex eis fortiter evellendos. Cogitantibus tandem Nobis cui tanti operis curam demandare possemus, occurrit piorum aliquot sacerdotum solertia, qui sub omnimodà nostrà jurisdictione Cadomi in unum simul congregati, et in communi vitam ducentes, ut Christi bonus odor, suavitatem bonorum operum in majori nostrae diocesis parte jam dederant, tum in missionibus populum instruendo, tum aliis sacerdotalis officii vacando muneribus. Unde, ne tam sanctum desiderium nostrum longius protraheretur, invocato scœpius divino Nomine, habitoque desuper proborum expertorumque maturo consilio, dictam unionem presbyterorum in communi viventium sub omnimodà et irrevocabili nostrà et successorum nostrorum in Sede Bajocensi Pontificum, vicariorum et officiariorum nostrorum, jurisdictione, jure visitationis, correctionis et alio quocumque ad dignitatem episcopalem, forum et tribunal spectante, tam in caput seu superiorem, quam in membra seu ejusdem domûs alumnos, duximus approbandam et confirmandam, prout approbamus et confirmamus tenore praesentium ; dictisque presbyteris ejusdem coetûs demandamus curam dirigendi seminarii nostri, quod per praesentes, juxta facultatem Nobis a sacrosanctis Concillis et Canonibus necnon ab ordinationibus regiis concessam, specialiter autem a litteris patentibus a Christianissimo Galliarum et Navarrœ Rege Ludovico XIV feliciter regnante emanatis, sub datum Metis mense octobris currentis anni, in registriis supremæ curiæ Parlamenti Rhotomagensis debite registratis et insinuatis juxta arrestum ejusdem curiæ die 17 novembris ultimo praeteriti probatum, Cadomi in ipsorum domo erigimus ac instituimus, erectumque ac per Nos institutum esse censemus ac declaramus, decernentes ut deinceps dicta domus ac familia seu communitas presbyterorum diocesis Bajocensis seminarium nuncupetur. Quia vero Nos semper in eadem domo praesentes esse nec sinit vastissimam diocesim nostram pro visitandis paroechiis discurrendi neecessitas nec quibus premimur negotiorum spiritualium moles viribus impar, magistrum Joannem Eudes, presbyterum dictorum presbyterorum ac seminarii superiorem auctoritate nostrà ordinaria constituimus; praedictis presbyteris et aliis omnibus quos in dictis coetu et seminario nostro admitti aut edoceri contigerit, praecipientes in Domino ut ipsi pium ac rationabile praestent obsequium; futuris tamen temporibus prospicere peroptantes, ordinamus ut, post obitum praefati magistri Joannis Eudes, superioris per Nos ut supra constituti, quoties dictae domui et caetui seu seminario nostro de superiore providere necesse fuerit, illum

-28-

APPENDICE.

eligant per secreta vota dictorum domus, familiae, et seminarii, qui pro tempore fuerint presbyteri adà destinati, factaque electione, Nos aut successores nostros in dicta diœcesi Bajocensi Episcopus, seu vicarios nostros, adeant pro confirmatione a Nobis obtinendà : ita tamen quod si Nos vel Episeopi successores nostri, seu vicarii nostri generales, pro rationibus Nolds aut ipsis bene visis, electionem ejus modi confirmandam non censuerimus, de Lali recusatione, nec in judicio, nec extra rationem, reddere tenebimur, sed praefati dictorum domûs et seminarii sacerdotes alium idoneum eligant ut suprâ, qui electionis sua, confirmationem a Nobis aut successoribus nostris humiliter petet et obtinebit. Seci, ne tam multw. tamque copiosœ messi,

quos paucos Dominus dicit, operari deticiant, volumus et constituimus ut duodecim saltem in dicta domo ac seminario sint ejusdem cwtus presbyteri, qui piis tum missionum, tum seminariorum, exercitationibus ad mandatum nostrum, quoad id opportunum petere tenebuntur, laudabiliter accertatim vacantes, et populi et alumnorum saluti perpetuo invigilent, salvo tamen jure plures introducendi, prout dictorum domus et seminarli facultates et redditus annui suppeditabunt.

Nobis autem eorumdem presbyterorum peramanter annuentes, quos sub hoc principio elegimus operarios, quique sint qui superius jam dicta et inferius ordinanda tara principio quam futurorum nomine sese adamussim servaturos in scriptis Nobis promiserint placet an- tumerare. Hi sunt : Magister Joannes Eudes, superior ut supra a Nobis destinatus et constitutus, Magistri Simon Mannoury, Thomas Manebon, Nicolaus de Than, Petrus Jourdan, Richardus Le Mesle, Thomas Vaguel, Jacobus Mouton, Nicolaus Quesny et Franciseus de la Haye, ejusdem societatis presbyteri; quibus facultatem concedimus per easdem presentes litteras nostras alios bene visos et idoneos aggregandi ac in dicta societate admittendi, seu aliàs admissos rejiciendi, si ad hujus munus officii minus dignos judicaverint. Nullus tamen ex supra d-ctis presbyteris e dicta domo seu seminario nostro ad alias dornos vel collegia dicto seminario nostro forsan unita vel unienda, aut alias ab eadem dependentia mitti ad tempus vel in perpetuum poterit ad quascumque partes agendas, nisi (le consensu nostro speciali et subrogatis in ejusdem locum aliis œqualis pietatis et eruditionis sacerdotibus, qui, si Nobis idonei fuerint, ildem functionibus et exercitationibus ineumbere possint. Ut autera fructus quem inter alios ex liàe seminarii nostri institutione in futurum percipere cupimus, clarius innoteseat, statuimus quod praefati presbyteri, modo quo supra Cadomi congregati, ultra jam dictos duodecim presby

NOTE VIII.

- 29 -

teros, singulis annis Nobis et successoribus nostris presentare imo et suppeditare tenebuntur alios ad summum sacerdotes duodecim idoneos et parochialium munerum bene instructos, per Nos et successores nostros examinandos et approbandos, qui ecclesiis et parochiis diœcesis nostrw, durante deportu earumdem, eo anno currente, ad mandatum nostrum actu deservire debeant. Sed, quia dignus est operarius mercede suâ, ordinamus etiam tenore prwsentium ut ex fructibus decimarum seu jurium deportus hujusmodi centum quinquaginta libras monetæ currentis, seu aliàs quidquid vicariis ruralibus ami uatim solvi contigerit et ex ordinationibus regiis, ante omnia et priefiptie solvantur, prout Nos et successores nostri solvenda curare tenebiniur singulis ex dietis presbyteris, quibus deportus istiusmodi curam et pi-wdictarum ecclesiarum parochialium regimen et servitium loco parochi Nos et suceessores nostri actu demandabimus. Ad ipsos insuper jam dictos presbyteros deportibus ut supra deservientes eo anno intendimus pertinere quidquid ex oblationibus fidelium, missarum celebratione et sacramentorum administratione, poterit pervenire. Quodsi Nobis et successoribus nostris bene visum fuerit aliquos clericos aut sacerdotes ad dictam doinum et seminarium nostrum mittere, seu educationis et instructionis causâ, seu -id mores in melius mutandos, id Nobis licitum fore declaramus; dummodo tamen quod pro victu horieste solvendum fuerit quilibet ipsorum solvat domus-ae seminarii nostri procuratori constituto. Demum omnibus et singulis jam supra dictis presbyteris et clericeis priefatorum domris et seminarii nostri ut supra constituti presentibus et futuris, sieuti majori nostrw dicecesis utilitati expedire judicaverimus, tum in missionibus ad mandatum nostrum peragendis, tum in sacramentis administrandis, concionibus ad populum nostrum habendis, doctrinâ christianâ gregem nostrum edoeendâ, ordinatis ordinandisque instruendis, aliisque omnibus seminariorum juxta sacros Canones et Concilia exercillis adimplendis, Nos uti ad libitum nostrum posse facultatem Nobis specialiter reservamus. Quapropter !psi sese examini nostro subjicere et mandata nostra specialiter suscipere tenebuntur, dura opus fuerit et Nobis placitum.

Sed, quia ut hœe institutio seminaril nostri in œNum (quod faxit Deus optimus Maximus) (Jurare

possit, ut optamus, surmopere quidam redditus sunt necessarii ad alumnis et sacerdotibus cœtus et seminaril prædictorum præceptoribusque alimonia prwstanda ; hinc est quod, juxta facultatem Nobis a Conciliis et prædictis litteris regiis concessam, seu aliàs omni meliori modo, donationes pie factas et redditus annuos legatos pro seminario, cujus cura et directio ad dictos presbyteros spectaret et

-30-

APPENDICE.

propriis dictorum presbyterorum exercitationibus a nobili Nicolao Blouët Domino de Thau nunc presbytero dictw societatis sw lus nominato, et quondam magistro Jacobo Finel etiam presbytero, Prout in instrumentis desuper eonfectis corani notariis regiis tabellionatus Cidornensis, die 2 Augusti anno Domini 16144, latins continetur, in omnibus et per omnia approbantes et confirmantes, Prout tenore prwsentiurn, dictas donationes juxta ipsarum formam de verbo ad verbum auctoritate nostrâ ordinariâ confirmamus et approbamus, eosdem redditus annuos ut supra donatos et legatos dietis domui et serninario assignamus; nec non presbyteris swpe dictis facultatent et licentiant concedimus omnes allos et singulos redditus, pecunias, domos, et priedia et alla quœcumque mobilia et immobilia quw ipsis donari, legari et offerri contigerit nomine seminarii et domûs priedictormit acceptandi modo et formâ benè visis, eatamen lege ut a Nobis et successoribus nostris Episcopis sint confirmanda, salvo tamen Nobis jure de aliis redditibus pro pra,,fato seminario nostro juxta siepe dictas litteras reglas a Nobis ad hos fines obtentas dum opus fuerit providendis. Bationes vero seu computa administrationis reddituum omnium præsentium et futurorum, dictorum domûs et seminarli coram. Nobis et successoribus nostris, aitt aliis a Nobis specialiter ad id deputatis, priesentibus tamen dietac domûs et seminarli presbyteris, vel illis quos deputare maluerint, singulis annis reddentur, examinabuntur et Prout juris reddita et examinata confirmabuntur a Nobis aut successoribus nostris : ne quœ fideles ad tant piarn institutionent largiti fuerint, avaritiâ, omnium malorum. radiee, vel incuriâ procuratorum depereant. Sed, quia ad regimen dictorum domûs et seminarii multa alla sunt constituenda, quw de presbyterorum et alumnoruin, de quibus supra, saluti provideant, omnes et singulas edendas constitutiones et editas Prout visum fuerit, juxta tamen a Canonibus prescriptas formas, eonfirmandi, augendi vel minuendi facultatem. Nobis et suecessoribus nostris servamus integram et illibatant, Prout et omnia jura episcopalia tum ordinaria tum jurisdictionalia in foro interno vel lit foro externo exercendi dont placuerit, tam in singulos dictorum domûs, societatis et seminarii alumnos, etiamsi primas inter illos dignitates obtineant, quam in universum dictorum presbyteroi-um cœtum intra limites dicecesis nostrœ, ut supra jam dictum est, et aliàs Prout in litteris boncœ memorhe Jacobi d'Angennes, dom viveret, Episcopi Bajocensis, prædecessoris nostri, die 14 januarii, anni 16114, quo ad dictos presbyteros latius continetur, quas quidem litteras in illis quœ prwsentibus contraria non sunt confirmamus, in cceteris eas infirmantes de

NOTE IX.

- 31 -

consensu jam saepe dictorum presbyterorum ; qui bwe omnia a Nobis specialiter statuta, constituta et ordinata tam proprio quatu futurorum domûs, cœtus et seminarii prædictorum alumnorum nomine, lit perpetuum et irrevocabiliter se observaturos proiniserunt. Hanc igitur nostra, institutionis, eonfirmationis, eonstitutionis, ordinationis, statuti, declara-tionis, reservationis et decreti paginant, perpetuis futuris temporibus, omnes et singulos ad quas pervenient bortamur in Domino integrant et illibatam servare, in quorum omnium fident priesentes signo sigilloque nostris munitas per secretarium nostrum infra scriptunt expediri mandavimus.

Datum Parisiis, ubi negotiorunt dicecesis nostrw eausâ nune degimus, die dominicâ la Adventus, 2a vero decembris, aimo Domini 1657.

NOTE IX.

Sentence de M. Auvry,

Claude Auvry, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Évêque de Coutances, conseiller ordinaire du Roi en ses conseils, trésorier de la Sainte-Chapelle du Palais à Paris, etc... sur l'avis qui nous aurait été donné de la poursuite commencée par devant notre Official à Coutances, par le Promoteur de notre officialité, à l'occasion de feu Marie des Vallées, de la paroisse de Saint-Sauveur-Landelin, de notre diocèse, et de quelques écrits contenant plusieurs choses extraordinaires, qui se seraient passées en elle de son vivant; et qu'ensuite il y aurait eu information sur ce sujet, faite par notre dit Official du 5 novembre 1657, et comme par notre sentence du 15 décembre 1656, en prononçant sur le fait de l'inhumation de la dite défunte Marie des Vallées, Nous avons fait défense à toute personne de prendre connaissance à l'avenir de la suite, circonstances et dépendances de l'affaire autrement que par nos ordres exprès, laquelle Nous aurions réservée à notre personne, vu la qualité du fait et ce qui résultait de la dite information, Nous aurions mandé le dit sieur Official de Nous venir trouver à Paris où Nous étions retenus pour affaires de notre diocèse et le service de Sa Majesté, et de Nous apporter son procès-verbal et enquête par lui faite avec les autres pièces et mémoires, dont il était saisi concernant l'affaire dont il est question, ce qui aurait été fait par le dit

Official, avec lequel Nous aurions assemblé plusieurs tant Docteurs de la Sacrée Faculté de théologie de Paris que autres Ecclésiastiques séculiers et réguliers, versés et expérimentés en telles matières, et avec eux vu et examiné tant la dite enquête et information que les écrits et papiers représentés par le dit sieur Official, et entre autres certaine copie qui n'était pas collationnée d'un écrit fait par Messire Richard Ameline, prêtre, le 12 septembre 1651, intitulé : « L'état des choses principales qui se sont passées dans la conduite de la vie de la Soeur Marie, etc... » et après avoir aussi mandé Messire Jean Eudes, prêtre missionnaire, supérieur du séminaire de Bayeux, et Messire Jean de Montaigu, prêtre missionnaire, ci-devant supérieur de notre séminaire de Coutances, auxquels nous avons depuis longtemps donné la conduite et direction spirituelle de la dite défunte ; iceux ouïs et entendus par Nous en présence des dits Docteurs, et expliqués, tant sur l'explication d'un écrit que sur la conduite d'icelle, lesquels prêtres missionnaires Nous auraient aussi représenté la copie d'un autre écrit intitulé : « Observations qui se peuvent faire pour juger avec quelque sûreté de quel esprit procède la conduite de Marie des Vallées, » daté à Coutances du mois de novembre 1651, que le dit sieur de Montaigu aurait attesté avoir transcrit sur l'original dressé et composé par défunte, vénérable et discrète personne Messire Raoul Le Pileur, lors théologal en l'Église cathédrale de Coutances, et grand-vicaire de Monseigneur de Matignon, à présent Évêque de Lisieux, ayant eu, pendant plusieurs années, la conduite et direction de la dite Marie des Vallées, par ordre et comme grand-vicaire du dit seigneur de Matignon, lors Evêque dudit Coutances, lequel écrit contenant la relation de plusieurs choses que la dite défunte avait dites au dit sieur Le Pileur, donne lieu de douter de quelques articles contenus en celui du dit sieur Ameline, et qu'ils n'aient pas été recueillis aux mêmes termes que la dite défunte s'est servie et conformément à son intention. Vu aussi les attestations de plusieurs autres personnes dignes de foi et recommandables par leur piété et vertus, tant ecclésiastiques que laïques, qui ont communiqué et fréquenté la dite défunte, par lesquelles appert de ses véritables sentiments non conformes au dit écrit du dit sieur Ameline ou autrement expliqués par icelui; une lettre missive écrite par le sieur Bertout, chanoine à Coutances, témoin ayant signé au dit écrit du 12 septembre 1651, avec le dit sieur Ameline; lettre missive du feu Révérend Père Cotton, religieux de la Compagnie de Jésus, écrite à la dite défunte Marie des Vallées, datée du 26 août 1625; autre du feu Père Jean-Baptiste de Saint-Jure,

écrite au sieur de Bernières, trésorier de France à Caen, datée à Paris du 5 août 1641; autre du dit feu sieur Le Pilleur écrite au dit messire Jean Eudes, datée du 14 novembre 1644; trois autres lettres du feu sieur de Renty, dont il y en a deux du 29 mai 1643 et 21 septembre 1646 écrites à la dite défunte et adressées au sieur Potier, prêtre, et la troisième du 21 juillet 1646, écrite au dit Père de Saint-Jure, jésuite. Nous, ces choses vues et considérées, quoique le dit écrit du 12 septembre 1651, aux termes qu'il a été recueilli par le dit sieur Ameline, contienne quelques articles qui semblent ne s'accorder pas avec la conduite ordinaire de Dieu et de son Église, néanmoins, après l'avoir examiné sérieusement avec les dits Docteurs, n'y avons rien trouvé qui soit contraire à la foi, et qui ne soit digne de la bonté et charité infinie que Dieu a pour les hommes, et conforme aux voies extraordinaires qu'il tient quelquefois en la sanctification des âmes choisies, ainsi qu'on en voit beaucoup d'exemples en la vie de plusieurs saints; car, s'il est question de l'échange ou transformation de la volonté de la dite Marie des Vallées en celle de Dieu, dont il est parlé dans le dit écrit, ce n'est autre chose sinon une parfaite union d'une âme chrétienne avec son Dieu, selon ces paroles de l'Apôtre : « Qui adhaeret Domino, unus spiritus est », et celles-ci que Notre-Seigneur dit à saint Augustin : « Non mutabor in te; sed tu mutaberis in me » ; s'il s'agit de ce qu'en suite de la dite échange, la dite Marie des Vallées ne se pouvait confesser d'aucune chose comme péché, outre qu'il y a un exemple semblable en sainte Catherine de Gènes, rapporté au chapitre 44 de sa Vie, ceux qui ont en la charge et la conduite de la vie spirituelle de la dite des Vallées, et qui sont personnes dignes de foi, attestent que cela ne procédait pas de la créance qu'elle eût d'être impeccable ou sans péché, mais de ce qu'elle ne pouvait connaître aucune faute en ses actions; s'il est question de la privation qu'elle a portée longtemps de la sainte Communion, il y a aussi un exemple de cela en plusieurs saints, qui, par une inspiration extraordinaire de Dieu, ont passé beaucoup d'années sans se confesser et communier, et sans entendre la sainte Messe, quoique, selon saint Thomas, le précepte de la Communion ait été toujours dans l'Église, joint que la dite Marie des Vallées faisait de son côté tout ce qu'elle pouvait pour communier, et par conséquent qu'elle n'était pas répréhensible d'une chose qui lui était impossible; s'il s'agit de l'impeccabilité ou exemption de péché dont il est parlé semblablement dans le dit écrit, cela se peut justifier et soutenir par le canon 230 de la session 6e du saint Concile de Trente, qui donne à connaître

que, par une grâce spéciale de Dieu, l'on peut passer toute sa vie sans péché, même véniel, outre, qu'il y a sujet de croire que les termes auxquels cet article, ainsi que plusieurs autres du dit écrit, ont été rédigés, ne sont pas entièrement conformes aux intentions de la dite des Vallées, lesquelles paraissent autres par les écrits et témoignages contraires des personnes susnommées, qui attestent que quoiqu'ils aient sujet de croire pieusement que Dieu lui ait fait cette grâce spéciale dont parle le dit saint Concile de Trente, eu égard à la prière très instante qu'elle lui avait faite, durant plusieurs années, de lui faire souffrir en rigueur de justice toutes les peines dues aux péchés qu'il prévoyait qu'elle commettrait en toute sa vie, s'il ne l'en préservait, et de la garder de la culpabilité, et à la connaissance qu'ils ont de la vie très pure et innocente qu'elle a menée en suite de cela, et des souffrances très grandes qu'elle a portées, - qu'elle était pourtant très éloignée de se croire impeccable ou sans péché, ou que ce qui était péché aux autres ne lui fût pas imputé; mais au contraire qu'elle, disait souvent qu'elle était pécheresse comme les autres, qu'elle pleurait amèrement de ce qu'elle ne pouvait connaître ses péchés pour s'en confesser; qu'elle priait ses confesseurs de lui aider à examiner sa conscience; qu'elle assurait qu'elle s'estimerait bien heureuse d'être cent ans en Purgatoire, et que même, dans la crainte qu'elle avait d'être trompée et damnée, elle demandait quelquefois à ses directeurs s'il y avait espérance que Dieu lui fît miséricorde; de plus, mémoratifs de la grande humilité, obéissance, patience, sincérité de jugement de soi-même et de ses intérêts et de toutes les choses du monde, et des autres vertus que nous avons vues et reconnues avec édification en la dite Marie des Vallées, et après avoir ouï les sentiments des dits Docteurs et Ecclésiastiques assemblés pour ce sujet, et les témoignages des dits Prêtres missionnaires, et avoir vu les dits écrits et lettres missives de plusieurs doctes et signalés personnages qui ont examiné soigneusement et approuvé son état et sa conduite, Disons et Déclarons que Nous n'avons remarqué aucune chose en sa vie, mœurs et déportements, qui soit

répréhensible ou condamnable, mais plutôt toutes les marques d'une excellente vertu et rare piété, et tout sujet de croire qu'elle a été prévenue de grâces extraordinaires de Dieu, qui l'ont accompagnée jusqu'à la mort, sans toutefois en faire le jugement qui doit être réservé au Saint-Siège Apostolique; cependant Nous Défendons sous les peines de droit à toutes personnes de notre diocèse, de quelque qualité qu'elles puissent être, de publier aucun miracle ou chose extraordinaire sur le

NOTE X.

- 3 5 -

fait de la dite Marie des Vallées, ni disposer ou distribuer comme reliques aucune chose qui lui ait appartenu, sans notre permission, et Voulons que notre dite sentence du 15 décembre 1656 soit exécutée, selon sa forme et teneur. En témoin de quoi Nous avons, à ces présentes signées de notre main, fait apposer le sceau de nos armes, et icelles contresignées par notre secrétaire.

NOTE X.

Sentence de M. Bazire.

L'an 1658, le lundi 12^e jour de décembre, à Coutances, devant nous, Abraham Bazire, Prêtre, Docteur de Sorbonne, Pénitencier et Chanoine en l'Église cathédrale du dit Coutances, Vicaire général et Official au dit lieu :

Vu la dénonciation à nous faite par messire Olivier le Trouyt, Prêtre, notaire en cette juridiction, occupant pour le Promoteur, du 3^e jour de novembre 1657, contenant qu'il aurait en avis qu'il se voit plusieurs écrits dans ce diocèse, touchant l'état, forme de vie, connaissance extraordinaire et conduite de feu Marie des Vallées, native de Saint- Sauveur-Landelin en ce dit diocèse, et décédée en cette ville au mois de février 1656; laquelle, dès son jeune âge, ayant été possédée du diable, fut exorcisée par Mgr de Brimoy, pour lors évêque de Coutances, et par autres personnes depuis la mort du dit seigneur, sans qu'enfin il ait rien paru qui ait fait connaître qu'elle ait été délivrée de cette possession; dans lesquels écrits se lisent plusieurs choses extraordinaires, et desquelles se peuvent tirer des conséquences périlleuses au fait de la religion, et contraires à l'ordre de l'Église catholique, apostolique et romaine; entre autres, dans l'écrit intitulé : Etat des choses qui se sont passées en la conduite de la Vie de Sœur Marie, lesquelles nous avons apprises de sa bouche; au pied de laquelle dénonciation est notre ordonnance d'informer du contenu en icelle, et mandement accordé pour faire approcher témoins du dit 3^e novembre 1657; une copie du dit écrit mise au greffe par le dit Le Trouyt, contresignée Bertout et Ameline, portant date du 12^e jour de septembre 1651, dans laquelle entre autres il est porté que cette fille fut possédée du diable dès l'âge de 19 ans, qu'après cela elle communia encore quelque temps; mais que depuis elle a été 33 ans sans communier, et 35 ans sans se confesser, parce qu'elle avait échangé

-36-

APPENDICE.

sa volonté avec la divine par laquelle échange elle avait été rendue impeccable, et par le moyen de laquelle échange, ce qui était imputé aux autres chrétiens, ne lui était point imputé à péché: et ainsi elle n'appréhendait aucun péché en ses pensées, paroles ni actions; information par nous faite au 5^e novembre 1657 et 23 février 1658; autre copie du dit écrit susdaté, au pied de laquelle est une attestation du P. Louis François d'Argentan, gardien des Capucins de Sotteville et de lui signée touchant la connaissance de la vérité du dit écrit, la dite attestation du 11^e jour de février 1658; plusieurs écrits de la main et écriture du feu sieur Le Pilleur, chanoine, théologal de Coutances et vicaire général au dit lieu, touchant la vie et conduite de la dite des Vallées; requête présentée par le sieur Godard, vicaire général et chanoine, théologal

de Coutances, du 18e jour de novembre dernier, tendant aux fins de la reconnaissance et enregistrement des dits écrits du sieur Le Pilleur, avec réquisition du dit Le Trouyt pour le Promoteur, aux fins que les dits écrits soient reconnus par les Notaires de cette juridiction et registrés aux registres d'icelle, et notre ordonnance sur ce ensuivie; ensemble la reconnaissance des dits écrits par plusieurs Notaires du dit jour et an, la conclusion dit dit Le Trouyt pour le Promoteur, du 19e jour de novembre dernier, et tout ce qui a été fait au procès; Nous avons condamné et condamnons la conduite de la dite des Vallées portée par les dits écrits touchant les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, et avons défendu et défendons à tous prêtres et directeurs des consciences, de donner, approuver, ou souffrir semblable conduite; et enjoint à tous curés et autres ayant charge des âmes, de prendre garde à ce que tels abus ne se glissent parmi les personnes commises à leur charge, à laquelle fin la présente sera lue, publiée et affichée où il appartiendra.

La minute signée : Bazire. Fait comme dessus.

DUCLOS, greffier.

NOTE XI.

Le P. Eudes à Mme de Camilly.

Je ne m'arrête pas à vous dire, ma très chère Fille, combien je suis affligé et angoissé, car cela est indicible; certainement je reconnais bien par l'expérience que vos douleurs et vos angoisses sont mes douleurs et mes angoisses. J'ai reçu vos lettres samedi après que la poste fut partie, et ainsi je n'ai pu vous écrire aujourd'hui, ce qui m'a été un

NOTE XI

- 37 -

surcroit de peine, d'être si longtemps sans vous donner quelque petite consolation. Mon Dieu! ma chère Fille, que mon affliction et mon angoisse est grande de ce que je ne suis point maintenant auprès de vous, pour pleurer avec vous et pour vous assister dans l'état où vous êtes! Mais c'est la très adorable Volonté de Dieu qui en dispose ainsi, et qui fait tout par une bonté infinie vers vous et pour le mieux. Qu'elle soit donc adorée, bénie et louée éternellement dans tous ses ordres. Jamais nous n'avons eu, ma très chère Fille, et nous n'aurons jamais peut-être une si belle occasion de glorifier Dieu, et de nous rendre agréables à sa divine Majesté que celle-ci; ne la laissons donc pas passer, sans en faire tout le plus saint usage que nous pourrons. Pour cet effet: 1o Reconnaissons que de nous-mêmes nous sommes très incapables d'en faire usage, sans une grâce spéciale de la divine Bonté, et que nous sommes infiniment indignes qu'elle nous donne cette grâce, mais demandons-la, néanmoins, avec confiance, et elle nous la donnera; 2o Humilions-nous sous la puissante main de Dieu, reconnaissant que le moindre de nos péchés mérite toutes les afflictions de ce monde, et acceptons celles qu'il nous donne, et toutes celles qu'il lui plaira nous donner, en l'honneur de sa divine Justice, et en satisfaction de nos offenses; 3o Adorons la très sainte Volonté de Dieu, et nous soumettons et abandonnons totalement et sans réserve à tout ce qu'il lui plaira faire, de nous, et de toutes les choses qui nous appartiennent; 4o Parce, que les afflictions sont un don de Dieu beaucoup plus précieux et plus grand en ce monde que les consolations, rendons-lui en grâces de tout notre coeur, autant qu'il nous sera possible; 5o Offrons nos douleurs, nos angoisses, nos soupirs et nos larmes à Notre-Seigneur Jésus et à sa très sainte Mère, en actions de grâces de leurs douleurs et angoisses infiniment plus grandes que les nôtres, et de tous leurs soupirs et leurs larmes; 6o Embrassons nos croix pour l'amour de notre très aimable Crucifié, qui en a porté de si pesantes pour l'amour de nous; 7o Unissons-nous avec notre divine Mère au pied de la Croix de son Fils bien-aimé; hélas! elle est toute, accablée de douleurs, mais pourtant si pleine de soumission à la sainte Volonté de Dieu, que, parce que tel est le boit plaisir de cette adorable Volonté, elle sacrifie à sa divine Majesté uni Fils qui lui est infiniment cher, et qui est son fils, son père, son frère, son époux, son Dieu, son tout; unissons-nous, ma très chère Fille, à ses saintes dispositions, pour sacrifier avec elle, et avec notre Sauveur, la vie de tous les nôtres, notre propre vie et cent mille mondes, si nous les avons; 8o Offrons toutes nos peines et nos afflictions à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère, et les prions de

les unir avec les leurs, de les bénir et sanctifier par les leurs, et d'en faire le même usage qu'ils ont fait des leurs, pour la gloire de la très sainte Trinité; 9o Offrons-lui aussi pour la même fin toutes les afflictions qui ont jamais été, sont et seront en l'univers, spécialement celles des personnes qui n'en font pas bon usage, car, toutes-choses étant à nous, selon la divine Parole, nous en devons faire usage pour la gloire de notre Père céleste, avec notre très adorable Chef, qui est Jésus, qui fait usage de tout pour la gloire de son Père; 10o Prions nos bons Anges, tous les Anges et tous les Saints et notre bonne Soeur, de faire toutes les choses susdites pour nous, et toutes les autres que nous devons faire, pour rendre grâces à Dieu de ce que nous lui devons au temps de la tribulation. Ne voulez-vous pas bien toutes ces choses, ma très chère Fille, et vous unir à ceux qui les font ou feront pour vous? Oui, sans doute, vous le voulez; dites donc pour cette intention de tout votre coeur: Amen, amen, fiat, fiat!

Si vous êtes en péril, voici plusieurs choses que je vous prie de faire pour l'extérieur et pour l'intérieur. Pour l'extérieur: 1o Regardez si vous ne devez rien à personne, et faites payer tout ce que vous devez maintenant, s'il est possible, sans vous en remettre à d'autres après votre décès; 2o Si vous avez eu quelque différend avec quelques personnes, réconciliez-vous parfaitement, en faisant pour cela tout ce qu'il faut faire, et même demandez pardon à tous vos domestiques; 3o Donnez votre bénédiction à tous vos enfants, au nom de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère, en les suppliant de les bénir pour le temps et pour l'éternité, et leur recommandez de vivre en la crainte de Dieu et de s'entr'aimer cordialement; 4o Si vous le pouvez, faites donner quelque chose aux pauvres.

Pour l'intérieur: 1o Ne vous inquiétez point pour faire une confession générale, il n'en est point besoin du tout, mais tâchez d'avoir une contrition générale, après l'avoir demandée à Dieu; 2o Pour vous préparer à recevoir le saint Viatique, donnez-vous à Notre-Seigneur pour le recevoir en union de toutes les saintes dispositions avec lesquelles toits les Saints qui ont été, en la terre l'ont reçu en mourant; 3o Faites la même chose au regard de l'Extrême-Onction, n'attendant pas que vous soyez privée de l'usage des sens pour la recevoir; 4o Faites-vous lire tous les actes qui sont dans le Contrat de l'homme avec Dieu par le saint Baplême, qui contiennent toutes les dispositions requises pour mourir chrétiennement, non pas tous à la fois, niais tantôt l'un tantôt l'autre, comme aussi le dernier chapitre, du Royaume de Jésus; 5o N'oubliez pas de

NOTE X1

- 39 -

tâcher de gagner l'indulgence plénière pour l'heure de la mort, qui est concédée à ceux qui sont du Saint-Rosaire, et qui ont les médailles que vous avez; 6o Après tout cela, la meilleure disposition pour mourir chrétiennement, c'est de vous donner bien à Notre-Seigneur, pour vous unir à toutes les saintes dispositions avec lesquelles Lui, sa très sainte Mère et tous les Saints sont morts; outre ces dispositions, il y en a trois auxquelles il faut tâcher de s'appliquer davantage, l'humilité, la confiance et l'abandon à la divine Volonté; 7o Faites prier votre bonne soeur de l'Abbaye et la bonne Mère Patin qu'on fasse pour vous les exercices de la préparation à la mort qui sont dans le Boyaume de Jésus; 8o Après que vous aurez fait tout cela, gardez-vous bien de vous y appuyer, mais mettez tout votre appui et toute votre confiance en la pure miséricorde de Notre-Seigneur, et aux intercessions de sa très sainte Mère.

Au reste, ma très chère Fille, je désire vous faire un don de la meilleure manière qu'il me soit possible, et voici ce que c'est. J'ai dit hier et aujourd'hui la sainte Messe, pour supplier Notre-Seigneur de vous donner trois choses: la première, de vous donner, en la manière qu'il connaît que cela se peut faire, et qui lui sera le plus agréable, toutes les grâces et tous les dons qu'il lui a plu et qu'il lui plaira me faire en toute ma vie, de toutes les messes que j'ai dites et que je dirai, toutes les missions que j'ai faites et que je ferai, et généralement tout ce qu'il m'a fait et me fera la grâce de penser, de dire, de faire intérieurement et extérieurement, et de souffrir pour son service; la deuxième, de vous donner toutes les saintes messes,

toutes les missions et généralement toutes les bonnes oeuvres qui par sa grâce ont été faites et qui se feront à jamais dans notre Congrégation; la troisième, de vous donner toutes les âmes qu'il m'a données et qu'il me donnera, par sa grande miséricorde, dans toutes les missions que j'ai faites et que je ferai; et de vous donner ces trois choses pour contribuer à l'accomplissement des desseins qu'il a daigné avoir sur vous de toute éternité, et afin qu'il soit autant glorifié en vous pour jamais qu'il désire d'y être glorifié. Et, afin de faire de mon côté tout ce que je puis faire pour vous mettre en possession de ces trois choses, après avoir adoré l'amour infini par lequel Notre-Seigneur a donné à sa très sainte Mère tout ce qu'il a reçu de son Père et lui en avoir rendu grâces, je me suis donné et me donne derechef à ce divin amour de Jésus vers sa très chère Mère, qui est sa mère et sa fille tout ensemble, et, en union de ce même amour, je vous ai donné et vous donne pour jamais, ma très chère Fille, et irrévocablement, les trois choses susdites en la manière la plus parfaite que je

-40-

APPENDICE.

vous les puisse donner selon la très sainte Volonté de Dieu, et ce, pour contribuer de tout ce que je puis au parfait accomplissement de tous les desseins que sa divine Majesté a eus sur vous de toute éternité.

N'acceptez-vous pas ce don, ma très chère Fille, pour cette même intention? Rendez-en donc grâces à Celui qui est l'unique principe de tout bien, et non pas à celui qui n'est rien et duquel il ne peut sortir rien de bon. J'oubliais de vous dire que j'ai prié la très sainte Vierge, tous nos Anges et tous nos Saints et notre bonne Sœur, de supplier Notre-Seigneur de ratifier et confirmer cette donation.

Je vous demande aussi, ma très chère Fille, trois choses: 1o Quesi vous avez quelque chose à me dire ou à me recommander, vous la disiez à M. Dudy, et même que vous le priiez de l'écrire en votre présence, de peur qu'il n'en oublie rien; 2o Que vous laissiez à notre très cher frère M. Blouët vos saintes Reliques, et à moi le saint Rosaire que vous avez de notre Sœur, comme aussi tout ce que vous avez d'elle jusqu'à son bâton, et j'en ferai part à qui vous voudrez, ce que vous pourrez dire encore à M. Dudy; néanmoins, afin que vous fassiez tout sans aucune contrainte, je laisse ceci entièrement à votre liberté; laissez-moi pourtant quelque chose de vos petits meubles de dévotion, selon votre volonté.

La troisième et principale chose que je vous demande, ma très chère Fille, c'est que, quand Dieu vous aura fait miséricorde, ce que vous devez attendre avec confiance de son infinie bonté et des intercessions de notre divine Mère et de notre bonne Soeur, vous ayez un soin tout particulier dans le Ciel de notre Congrégation et de la Maison de Notre-Dame-de-Charité. Pour cet effet, je vous prie, ma chère Fille, de trouver bon que je vous constitue et établisse dès maintenant, au nom de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère, la procureuse et la solliciteuse de toutes nos affaires spirituelles et temporelles, pour les procurer et solliciter auprès de Dieu, de la bienheureuse Vierge, de notre bonne Sœur, de tous les saints Anges et de tous les Saints. N'acceptez-vous pas cette commission, ma très chère Fille, et ne vous donnez-vous pas au Fils de Dieu et à sa divine Mère pour l'accomplir soigneusement, selon leur très sainte Volonté, et pour tâcher de nous obtenir pour maintenant, de la divine Bonté, quatre choses principalement: 1o Plusieurs bons frères et excellents ouvriers pour nous aider à travailler au salut des âmes; 2o La grâce de bâtir une église à Caen, en l'honneur du très saint Cœur de notre très honorée Mère; 3o Une maison à Paris avec une église ou chapelle, pour y célébrer la fête de ce même Cœur; 4o Le

NOTE XII

- 4 1 -

succès des affaires de Rome pour nos bonnes Sœurs, et, outre cela, sitôt que vous serez au Ciel, demandez le salut de M. Le Haguais, votre frère, et de votre bonne fille, Mme de Camilly, et de tous ses enfants et les vôtres.

Je vous donne tous les jours la bénédiction, et plusieurs fois dans la sainte Messe, je supplie notre bon Jésus etc,

(Le reste de cette lettre ne se trouve point.)

De Paris, ce 25 octobre 1661.

NOTE XII.

Le P. Eudes à Mme de Camilly (Suite).

« Je vous conjure donc, ma très chère et bonne Fille, de modérer vos larmes et borner vos pleurs. Que les infidèles, que les hérétiques, que les parents et amis des méchants catholiques, pleurent sans consolation et sans fin la mort de leurs morts. Mais nous n'avons point de mort à pleurer, notre très cher frère du cœur n'est point mort, et ne mourra jamais, mais il vivra éternellement de la vie des enfants de Dieu, d'une vie exempte de tout mal et comblée de toutes sortes de biens. Au nom de Dieu, ma très chère Fille, ne vous laissez pas emporter davantage à la tristesse. A quoi servirait-il sinon à mal édifier le prochain, et à vous causer quelque fâcheuse maladie, dont vous ne guéririez jamais? Il a plu à Dieu vous ôter votre cher mari; mais pourtant vous n'êtes pas veuve, puisque Notre-Seigneur est votre époux et qu'il vous a fait la grâce, il y a longtemps, de vous choisir pour son épouse. Ne vaut-il pas mieux, ce très aimable Jésus, que tous les hommes de l'univers? Or sus, ma bonne Fille, regardez donc ce divin Sauveur comme votre très adorable Époux, remerciez-le de la faveur infinie qu'il vous a faite de vous mettre au rang de ses Épouses; donnez-lui tout votre cœur et toutes vos affections, travaillez à bon escient à vous dégager entièrement de la terre et de toutes les créatures, et que tout votre soin désormais soit de vous étudier à vous rendre agréable à ce divin Époux, et à vous préparer, par ce moyen, à une bonne et sainte mort, laquelle vient à grands pas vers vous. Puisque Jésus est votre Époux, ma très chère Fille, la Mère de Jésus est votre mère; jetez-vous donc à ses pieds, pour la saluer et honorer en cette qualité, vous offrir et vous donner à Elle, lui protester que vous désirez la servir, aimer et suivre comme votre très bonne Mère, et la

-42-

APPENDICE.

priez de vous protéger, bénir et conduire comme sa fille, et dites-lui, pour ces intentions, de tout votre cœur: Monstra te esse Matrem, etc., par trois fois, et Sub tuum, etc.

« Ce que vous pouvez faire de meilleur pour notre cher trépassé, c'est de dire le saint Rosaire, offrir à Dieu vos communions et les messes que vous entendrez pour lui, et surtout en faire dire le plus que vous pourrez. Toutes les miennes seront pour lui, et pour notre très cher frère M. Le Nesle, autant que je pourrai. Ils partageront entre eux. Je salue très cordialement toute la famille.

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre Missionnaire.

« De Paris, ce 1^{er} Novembre 1661. »

NOTE XIII.

Lettre du P. Eudes à Mme de Camilly (Suite).

« Je vous le donne et vous le sacrifie de toute l'étendue de ma volonté, malgré tous les sentiments et répugnances de la nature, et je veux dire ce que l'une de vos petites servantes a dit autrefois dans une pareille occasion, que, puisque tel a été votre bon plaisir de l'appeler à vous, s'il ne fallait donner qu'un des cheveux de ma tête pour le ressusciter, je ne le donnerais pas, moyennant votre sainte grâce; non, mon Dieu, car, pour rien au monde, je ne voudrais faire la moindre chose qui fût contraire à votre très adorable Volonté. O mon Jésus, qui avez sacrifié pour moi, avec un amour infini, une vie dont un moment valait mieux que toutes les vies des hommes et des Anges, je me donne à cet amour incompréhensible avec lequel vous avez fait ce grand sacrifice; et, en union de ce même amour, je vous donne et vous sacrifie, de tout mon coeur, non seulement la vie de ce cher-mari que vous m'aviez donné, mais aussi ma propre vie et celle de tous mes enfants, et de mon père, et de mon frère, et de toutes les personnes qui me sont chères, et, si j'avais toutes les vies des hommes et des Anges, moyennant votre sainte grâce, mon Sauveur, je voudrais vous les sacrifier toutes, en action de grâces du sacrifice que vous avez fait de la vôtre, par un genre de mort si épouvantable, pour la gloire de votre Père et le salut de tous les hommes.

« O Mère de Jésus, je vous honore au pied de la Croix de votre Fils,

NOTE XIV.

- 43 -

faisant avec lui ce qu'il fait, c'est-à-dire l'offrant et le sacrifiant à son Père, comme il s'offre et se sacrifie soi-même. Je me donne à lui et à vous, pour m'unir aux saintes dispositions avec lesquelles vous faites ce sacrifice; en union de ces mêmes dispositions, je veux immoler à mon Dieu, avec mon Jésus et avec vous, tout ce que j'ai de plus précieux, tout ce que je suis, tout ce que je puis, et cent mondes, si je les possédais.

« Suppléez, s'il vous plaît, à mes défauts, ô ma divine Mère, et faites pour moi en votre manière, c'est-à-dire très parfaitement, ce que je ne puis faire que très imparfaitement. Je vous donne mon coeur et ma volonté pour cela, et je consens très volontiers à tout ce que vous ferez. O tous les saints Anges, ô tous les Saints et Saintes de Jésus, aidez-moi, s'il vous plait, à faire ce même sacrifice.

« Voilà, ma très chère et bonne Fille, ce que je vous conjure de dire, et de faire le mieux que vous pourrez, tous les jours, d'ici à quelque temps, et ensuite de vous bien établir dans la résolution de vivre désormais comme une véritable épouse de Jésus, eu lui donnant tout à fait votre coeur, toutes vos affections, tout votre temps, tout ce qui vous reste de vie, qui sera bien court. C'est le principal fruit qu'il veut que vous tiriez de votre affliction; il veut vous avoir tout entière. Je le supplie d'employer sa toute puissante bonté pour vous posséder totalement et sans réserve.

« Je suis, en l'amour sacré du très saint Coeur de Jésus et Marie,

« Ma très chère et bonne Fille,

« Tout vôtre,

Jean Eudes Prêtre Missionnaire.

JEAN EUDES

« De Paris ce 8 Novembre 1661. »

NOTE XIV

Légende sur le discours du P. Eudes à Anne d'Autriche.

C'est à l'aide des sermons prêchés à Saint-Germain-des-Prés et aux religieuses du Saint-Sacrement, 1660 et 1661, c'est aussi en se souvenant du mémoire de 1648 que la chronique parvint à forger l'anecdote suivante, que rapporte Larroque : « Le Père Eudes était un des plus fameux prédicateurs qu'il y eût alors à Paris, il y était en une considération extraordinaire et il la méritait par son éloquence, mais beaucoup plus par la pureté de ses moeurs et par une vertu

- 4 4 -

sans taches, qui lui a conservé des sectateurs longtemps après sa mort. Destiné un jour à prêcher à Saint-Sulpice, paroisse du faubourg Saint-Germain, Mézeray, alors fort répandu dans le monde, fut des premiers que la Reine devait se trouver au sermon. Ce bon ecclésiastique n'aurait été que médiocrement touché d'un honneur que bien des prédicateurs ambitionnaient, si son frère ne l'eût persuadé que la Providence lui présentait cette occasion de contribuer au bonheur du peuple et qu'il ne fallait pas la perdre.

« Il ne comprit pas d'abord l'importance de l'occasion; celui-ci la lui expliqua et l'avertit que l'Etat était accablé d'impôts et qu'il fallait en instruire la Reine et lui demander le remède à un si grand mal. Le Père était bien novice pour un métier qu'on ne doit pas mettre sur pied aisément; il le sentit trop tard. Mézeray lui fit une tablature à sa mode du plan du sermon, et puis il le quitta.

« Les véritables dévots sont aussi sujets à être trompés que les faux à abuser de la crédulité des bons. Le Père Eudes n'imagina pas que son frère, qui lui paraissait si zélé pour le bien public, fût une raillerie d'une chose si sérieuse. Il la prit telle qu'il la crut et agit conséquemment. Le jour arrivé, il monte en chaire, prend un texte conforme au sujet qu'il devait traiter, et, à peine l'exorde fini, il entre en matière. Mézeray, retiré à l'écart dans un coin de l'église, riait de tout son cœur de la témérité de son frère, qui menace des jugements de Dieu et des peines de l'enfer ces sangsues malheureuses venues d'au-delà des monts. Il voulait parler de Particelli, Génois, depuis surintendant des finances, et des partisans italiens qui l'avaient précédé ou suivi, et de tous ceux enfin qui lui accordaient une protection criminelle.

« Plus il portait loin ses discours téméraires et insolents, et plus cette comédie réjouissait son frère, dont la joie fut interrompue tout à coup; car Eudes, se trouvant hors de sa sphère et fort ignorant en politique, abandonna son premier sujet lorsqu'on s'y attendait le moins et passa rapidement à la recommandation de certaines pratiques pieuses qui, sans être aussi anciennes que la Religion, servent au peuple ignorant d'échelons pour s'élever à quelque chose de plus sublime.

« Mézeray, transporté de colère, sortit brusquement de l'église, et, s'adressant tout furieux au prédicateur lorsqu'il descendit de sa chaire, il lui reprocha qu'après s'être élevé comme un aigle qui fend la nue et qui semble vouloir porter ses regards à la source de la lumière, il avait imité le corbeau, qui préfère la vue d'un cadavre à ce que la nature offre de plus aimable. C'est à feu M. du Hamel que j'ai ouï raconter cette aventure, à laquelle il n'avait garde d'être présent, puisqu'il n'était encore

4 5 -

Note XV

jamais venu à Paris en ce temps-là. Mais Mézeray l'en avait entretenu plusieurs fois. (Larroque. Vie de François de Mézeray, p. 72-75.) »

Voilà comment on écrit l'histoire quand on veut faire de l'esprit, et de l'esprit de parti, et que l'on imagine à son gré, pour les besoins de sa cause, les anecdotes de feu du Hamel, qui n'avait garde d'être témoin oculaire! Je n'ai pas besoin de faire remarquer les traîtresses analogies qui existent dans ce conte entre l'erreur et la vérité. Je ferai seulement remarquer, pour l'édification du lecteur catholique, que lorsque Larroque écrivit la vie de Mézeray, il était encore protestant et aidait son père, le fameux Mathieu Larroque, dans la propagande de sa doctrine. De là, le ton leste et les réflexions ironiques de sa narration. Tout apocryphe qu'elle est, cette anecdote est précieuse sous deux rapports, en ce qu'elle constate, comme nous l'avons déjà fait remarquer (note 26) la tradition d'une collaboration des deux frères Eudes, et en ce qu'elle témoigne de la bonne amitié qui ne cessa d'unir Mézeray et le P. Eudes.

6. LEVAVASSEUR, Notice sur les trois Eudes.

NOTE XV.

Le Séminaire de Saint-Sulpice.

Il se forma, par la suite, auprès du Séminaire, plusieurs communautés qui en dépendaient et communiquaient avec lui par le jardin. La première, qui fut appelée Petite Communauté, était pour ceux

qui, manquant de santé, ne pouvaient suivre le règlement du séminaire dans tous ses points. Établie vers 1672 dans une maison, située rue du Pot-de-Fer, elle subsista jusqu'en 1690. Plusieurs ecclésiastiques de marque, entre autres l'abbé Godet des Marais, plus tard évêque de Chartres, et très probablement aussi l'illustre archevêque de Cambrai, y passèrent tout le temps de leur séminaire. La seconde communauté était destinée à ceux qui ne pouvaient pas payer la pension accoutumée. De là son nom de Petit Séminaire. M. Brenier, qui en fit l'établissement par ordre de M. Tronson, la dirigea longtemps et y fit régner un excellent esprit. Ce fut encore M. Brenier qui forma, en 1687, la Communauté des Philosophes, destinée à alimenter le grand et le petit séminaire. Il la plaça, en 1690, dans la maison de la rue du Pot-de-Fer, occupée jusque-là par la Petite Communauté. Enfin, en 1708, M. Boucher, docteur en Sorbonne,

-46-

APPENDICE.

étant mort, la Communauté de clercs qui avait fondée au collège de Montaigu fut unie au Séminaire de Saint-Sulpice et transférée dans son voisinage. Elle était appelée d'abord la Communauté des Pauvres Écoliers, ou la Petite Communauté; plus tard, on la nomma des Robertins, du nom de M. Robert, l'un de ses supérieurs, qui lui fit des libéralités considérables.

FAILLON, Vie de M. Olier, P. 11, Liv. 11, Note 3, p. 100.

Le petit séminaire se trouvait au bout du jardin du grand séminaire, avec entrée et chapelle sur la rue du Pot-de-Fer. La maison des philosophes faisait suite, sur la même rue, à l'entrée et à la chapelle du petit séminaire. Quant aux Robertins, leur maison donnait sur l'impasse Férou, en partie occupée par la chapelle du nouveau séminaire. Chacune de ces communautés avait sa cour intérieure.

NOTE XVI.

Le P. Eudes à Paris en 1660, d'après le P. de Montigny.

Tandis qu'à cette occasion on répandait dans Rouen, où il prêchait le Carême, les libelles les plus injurieux à sa réputation, Mgr Auvry, ancien évêque de Coutances, le pressait de se rendre à Paris pour faire une mission dans l'église des Quinze-Vingts, dont ce prélat avait la supériorité, en qualité de grand-vicaire du cardinal Barberini, grand aumônier de France. Cette mission commença quelques jours avant la fête de l'Ascension, et elle dura sept semaines. On y vit jusqu'à dix et douze évêques à la fois assister aux sermons du P. Eudes. Du reste, le concours fut si grand qu, les quatre dernières semaines, il était obligé de prêcher hors de l'église. Le succès répondit au zèle des missionnaires et à l'assiduité du peuple. Il se fit quantité de restitutions; on brûla beaucoup de mauvais livres; quelques hérétiques se convertirent, et une multitude de personnes dont les mœurs avaient été dérégées, commencèrent à mener une vie chrétienne. Tous ces fruits de bénédiction furent si sensibles, que, dans une lettre où on en rendit compte au pape Alexandre VII on ne craignit point d'assurer à Sa Sainteté que Paris n'avait jamais rien vu de pareil. Ce qui est certain, c'est que le succès de cette mission détermina la Reine-Mère à faire proposer au P. Eudes de se charger du gouvernement spirituel de l'hôpital des Quinze-Vingts, et d'y établir ses confrères.

NOTE XVI.

- 47 -

M. Auvry qui ne voyait rien de plus avantageux pour remettre l'ordre dans cette maison, ne s'épargna pas de son côté pour procurer à la Congrégation ce nouvel établissement. On en vint jusqu'à convenir des clauses du contrat, dont on conserve encore le projet dans les Archives du séminaire de Caen. Mais on n'alla pas plus loin, et ce qui fit manquer cette affaire, c'est que les anciens amis du P. Eudes, comme il les appelle lui-même dans son journal, mirent en œuvre tout ce qu'ils avaient de crédit pour en empêcher la réussite. Ils s'attachèrent surtout à persuader que le caractère de la Congrégation était un esprit d'indépendance; que, dès qu'on l'aurait mise en possession du spirituel de l'hôpital, il était à craindre

qu'on ne la vît travailler à se soustraire à l'autorité de ceux mêmes à qui elle serait redevable de cet établissement; qu'on n'avait, pour bien juger de ce qu'on en devait attendre, qu'à se rappeler la conduite qu'avait tenue le P. Eudes à l'égard de ses propres supérieurs.

Les mêmes manoeuvres furent encore employées pour empêcher que la Congrégation ne s'établît au Mont-Valérien. Le scandale que causait dans Paris la division qui régnait depuis longtemps entre les prêtres attachés à cette maison, faisait souhaiter qu'on y mit des hommes édifiants, et qui pussent être utiles à cette multitude de pèlerins qui y vont honorer les Mystères de la Passion du Sauveur. On s'était adressé d'abord à MM. de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Leur peu de goût pour se multiplier leur avait fait refuser celui-ci. On lui proposa ensuite à MM. du Séminaire de Saint-Sulpice, qui jugèrent qu'une colonie sur cette montagne stérile ne lui pouvait être d'aucune utilité. Les Religieux de Saint-Dominique furent les seuls qui se présentèrent pour occuper cette maison; mais on n'agréa point leurs offres, parce que la fondation, disait-on, avait été faite pour des prêtres séculiers, comme celles de Saint-Martin de Tours, de Saint-Claude, de Saint-Victor de Marseille, et de tant d'autres chapitres, l'avaient été autrefois pour des moines.

Le refus qu'avaient essuyé les Dominicains fit penser que le corps, auquel cet établissement convenait le mieux, était la Congrégation instituée par le P. Eudes. La reine-mère eut la bonté de le lui proposer, et une personne de piété qui désirait passionnément d'y voir ces nouveaux hôtes, crut hâter la conclusion de cette affaire, en offrant d'augmenter de deux mille livres de rente les revenus de cette maison. Elle s'y trompa; un avantage aussi considérable offert uniquement en faveur des Eudistes, joint à la protection de la reine, ne servit qu'à ranimer la mauvaise humeur des anciens amis du P. Eudes, qui, depuis vingt ans,

-48-

APPENDICE.

ne laissaient échapper aucune occasion de le traverser. Ils vinrent encore à bout de rendre ce projet inutile. Ils ne purent cependant empêcher que le succès de la mission faite aux Quinze-Vingts ne fit souhaiter, dans Paris, de profiter, le plus longtemps qu'on pourrait, des talents et du zèle du vertueux missionnaire.

M. de Poussé, curé de Saint-Sulpice, le pria d'en faire une seconde pour ses paroissiens, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Elle commença le 4 juillet, et elle finit à la Nativité de la très sainte Vierge. Pendant tout ce temps, les missionnaires ne virent qu'avec étonnement les bénédictions peu communes, que Dieu répandit sur leurs travaux. Il semblait que la Providence s'appliquât à confondre, par les succès les plus extraordinaires, les ennemis de leur respectable Instituteur. Ce n'était pas seulement un peuple avide de la parole de Dieu qui assistait aux exercices; tout ce qu'il y avait de grands à la Cour et à la ville, s'empressait pour l'entendre. La reine elle-même donnait l'exemple par son assiduité et par le goût qu'elle paraissait prendre à écouter un prédicateur dont le plus grand talent était d'annoncer les vérités du salut, en homme véritablement pénétré. Il fallait qu'il le fût, sans doute, pour oser parler aux grands comme aux petits, avec cette liberté digne du temps des Apôtres.

Ce fut dans le discours qu'il prononça pour la clôture de la mission, que ce zèle intrépide parut dans tout son éclat. En présence d'une multitude d'auditeurs, il ne craignit point d'adresser la parole à la reine, et de lui dire: que Dieu ne l'ayant placée sur le trône que pour procurer tout à la fois le salut éternel et la félicité temporelle de son peuple, elle eût à se souvenir que son sort pour l'éternité toute entière serait réglé sur l'usage qu'elle aurait fait pendant la vie de cette autorité qui lui avait été confiée; qu'elle n'oubliait jamais que les rois seront jugés plus rigoureusement et punis avec plus de sévérité que leurs sujets, parce que leurs fautes ont pour l'ordinaire des suites plus scandaleuses et bien plus funestes; que c'est peu pour ces maîtres du monde de pratiquer la loi de Jésus-Christ, s'ils ne la font honorer et observer par tout ce qui leur est soumis; que, sur ce principe incontestable, c'était donc à Sa Majesté de venger le Très-Haut des outrages que faisaient continuellement à son saint Nom l'irreligion et l'athéisme, qui semblaient triompher

dans tous ces mauvais livres qu'on débitait depuis quelques années en France; qu'il était pour elle d'un devoir indispensable de ne rien épargner pour achever de détruire les hérésies anciennes, qui, depuis un siècle, avaient infecté nos plus belles provinces; mais qu'il ne lui était

NOTE XVI.

- 4 9 -

pas permis de se tranquilliser sur la faiblesse de la nouvelle secte qui commençait à se répandre dans le royaume, au risque de lui donner le temps d'acquérir des forces, qui la rendraient bientôt redoutable; que Sa Majesté devait penser encore que Dieu, le protecteur du pauvre et de l'indigent, lui demanderait compte de tout ce que faisaient souffrir à un peuple sans appui ces sangsues avides de s'engraisser de sa substance; qu'il était étrange que, dans l'empire d'un roi très chrétien, ce luxe prodigieux, tout opposé qu'il est à l'esprit de la religion et aux bonnes mœurs, régnât dans la capitale, tandis que la misère la plus excessive désolait la campagne, et réduisait un peuple laborieux à manquer du plus simple nécessaire.

La distribution des Bénéfices était un point délicat qu'il était difficile de traiter avec sagesse. Mais son zèle le trouvait trop intéressant pour omettre d'en parler. Il s'étendit sur cette matière, et il en dit tout ce qu'il imagina de plus capable de faire impression. Il finit par conjurer la reine d'assurer le salut du roi son fils, en profitant des jours qu'elle avait encore à passer sur la terre, pour inspirer à ce grand prince ces maximes si conformes à la sainteté de la Religion.

Une morale aussi peu adoucie ne ressemblait guère à ces compliments si travaillés qui font ordinairement le beau morceau d'un sermon débité à la Cour. Mais cette morale était du goût de la reine. La solide piété de cette auguste princesse lui faisait préférer aux éloges les plus flatteurs ces vérités nues et austères, qui saisissent la raison comme malgré elle, et qui l'affermissent contre les penchants du cœur les plus difficiles à vaincre.

Ce discours, quelque long qu'il eût été, n'épuisa, ni la patience des auditeurs, ni les forces du missionnaire. Dès qu'il eût cessé de parler, le Saint-Sacrement sortit de l'église de Saint-Germain-des-Prés, accompagné de la reine et de toute sa suite. On le porta processionnellement dans la cour du séminaire de Saint-Sulpice, qu'on avait ornée des plus magnifiques tapisseries. Après qu'on l'eut déposé sur un autel superbement paré, le P. Eudes s'avança au milieu de plus de cinq cents ecclésiastiques, et prenant le Saint-Sacrement entre ses mains, il dit sur l'amour et l'imitation de Jésus-Christ des choses si touchantes, que personne dans l'auditoire ne put retenir ses larmes.

Quelques jours auparavant, le roi Louis XIV avait fait son entrée dans Paris avec la nouvelle reine Marie-Thérèse d'Autriche, son épouse. Il y avait été reçu avec toutes les démonstrations de l'attachement le plus vif et le plus sincère. L'orateur, qui savait profiter des moindres circon

-50-

APPENDICE.

stances pour remuer ses auditeurs, leur rappela cet heureux jour. Après avoir fait l'éloge de leur zèle pour un roi si digne du trône, il leur demanda s'ils en feront moins en ce grand jour, pour témoigner leur reconnaissance à Jésus-Christ, le Roi des rois, leur Sauveur et leur Dieu: « Il se présente à vous », leur dit-il, « ce Sauveur aimable pour recevoir vos hommages et s'assurer par ses bienfaits de la fidélité que vous lui avez promise. Tout retentissait il y a peu de jours de «Vive le Roi »; et ces justes acclamations n'exprimaient que faiblement les sentiments de vos coeurs. Seront-ils insensibles, ces coeurs, ou seront-ils muets pour un Dieu qui daigne en être jaloux, pour un Dieu qui s'offre à faire leur souveraine félicité? Que le grand roi que vous nous avez donné, Seigneur, dans votre miséricorde vive longtemps! Qu'il vive heureux! Qu'il vive glorieux! Ce peuple fidèle vous le demande, ô mon Dieu, et vous l'exaucerez. Mais que Jésus-Christ, le Roi des rois, vive et règne à jamais dans nos coeurs! Ne craignons pas de protester à ses pieds que c'est là l'objet de nos vœux les plus ardents; que nos voix le fassent entendre au ciel, à la terre, aux enfers! Vive, vive Jésus, mon Seigneur et mon Dieu! Qu'il vive toujours en moi! Qu'il vive et qu'il

règne à jamais dans tous les coeurs! »

Il n'eut pas plutôt prononcé ces dernières paroles avec cette force et cette énergie, dont son zèle et son ardent amour pour Jésus-Christ le rendaient capable, que mille voix entrecoupées de sanglots s'élevèrent; tous s'écrient, comme de concert: Vive Jésus, mon Seigneur et mon Dieu! Qu'il vive, qu'il règne dans tous les cœurs!

Les mémoires, que nous avons entre les mains, assurent que la reine elle-même fondait en larmes, et qu'entraînée par un mouvement dont elle n'était pas maîtresse, elle joignit sa voix à celle de tout le peuple. Ce trait n'a rien qui doive surprendre dans une reine d'une piété aussi distinguée. Si David crut devoir témoigner sa joie en dansant à la vue de tout son peuple, en chantant devant l'arche du Seigneur, une princesse vraiment chrétienne pouvait bien, sans avilir sa majesté royale, verser des larmes de tendresse aux pieds de Jésus-Christ dans le sacrement de son amour, et lui faire l'aveu public de son dévouement et de son zèle pour sa gloire.

NOTE XVII

- 5 1 -

Lettre de M. Auvry à Alexandre V11

SANCTissimo Dwim NOSTRO PAPAЕ ALEXANDRO V11, CLAUDIUS AUVRY ANTEHAE Episcopus CONSTANTIENSIS ET EMINENTISSIMI CARDINALIS BARBERINI MAGNI FRANCIAE ELEFMOSYNARII VICARIUS GENERALIS, HUMILLIMA PEDUM OSCULA.

PATER SANCTISSIME,

Cura quæ nobis tanquam Yicario Generali Eminentissimi Cardinalis Antonii Magni Franciae Eleemosynarii imposita est hospitalis et Xenodochii Regalis dicti « Les Quinze-Vingts » Parisiis siti, nos impulit ut animarum salut! invigilantes, ad instructionem et aedificationem Coecorum inibi commorantium, missionem fieri curaremus. Visum est autem nobis rem non posse utilius perfici quam per Magistrum Joannem Eudes presbyterum et plurium Seminariorum superiorem, illique adjuvetos Presbyteros pro missionibus Normanae, a Vestra Sanetitate et ejus Predecessore piæ memoriae, Innocentio X approbatos. Fama enim tanti viri e Normania, ubi per triginta et amplius atinos cum incredibili omnium fructu missionibus incubuit, jam dudum omnes circum provincias pervolavit; quare haec inde evocatum rogavimus ut missionem in praedicto hospitali susciperet. Ille autem, dicto annuens, concionari statim adorsus est, cum tâiito populi, et, quod mirum est, nobilium etiam auditorum concursu, ut, post tertiam heb.domadam, cum jam continendis omnibus templum haud sufficeret, concionem sub dio per mensein integrum haberi necesse fierit, Deo cum tain larga benedictione assistente, ut passim nihil unquam simile Parisiis visum asseyeretur. Quippe plurimi odio dissidentes eonciliati sunt, plurimue ac magnw, restitutiones factie, plurimi libri profani publice conibusti, innumerabilis hominum multitudo ad meliorem fru.uem revocala, imino niulti keretici, venefici, et, quoil rarius est, athei conversi sunt, ita ut, cum multi multarum provinciarum Episcopi et aliquot Pastores Parisienses tantis operibus pernioti, priedictos presbyteros enixè rogassent ut in suis Ecclesiis missionem facerent, una in suburbio Sancti Gerinani pari charitate nec minori fructu ab ipsis suscepta sit.

Quoe cum ita sint, ultra quam quod non ficet nobis quæ audivimus et vidimus non loqui, putavimus nos Sanctitati Vestrw gratum facturos, si rem ut se habet prescriberemus. Gaudebit enim Sanctitas Vestra tot inter Presbyteros partim otiosos partim jansenistas vel ad minimum

- 5 2 -

APPENDICE.

jansenizantes, bos vere apostolicos impigre opus De! perficere, bieresim. oppugnare, hypocrisim detegere, charitatern inter Regulares et Seculares stabilire, proximorum salut! diti noctuque invigilare,

auctoritatem, Sanctæ Sedis Apostolicæ ab iuræticis et impiis non parvum impugnatam, tamen in suis ad populum concionibus, quani in privatis ad ecclesiasticos exhortationibus, fortiter tueri, omnia denique sua opera ad in maiorem Dei gloriam dirigere. Tandem hie sane jam esset, cum res ipsa per se loquatur; sed nihilominus ipsa veritatis evidentia ad exponendum quid sentiant me cogit. Existimo quippe nihil Deo gratius, nihil Sanctitati Vestræ gloriosius, nihil Ecclesie Romanæ, utilius fieri posse quam si tales operari multis prerogativis et omni ope a Sede Apostolica adjuventur, quo melius seminaria illis commissa et in posterum committenda dirigere, et missionibus utilius ac facilius vacare possint.

Vestrae Sanctitatis

Humillimus ac obsequentissimus filius et servus, CLAUDIUS, Episcopus Constantiensis.

Paris, 1 Aprilis 1661.

NOTE XVIII.

Le Pape accorde aux Carmélites d'élire leur supérieur.

C'est encore le temps de la supériorité du P. Eudes sur les Carmélites. Pour en entendre la raison, il faut savoir que ces religieuses, qui avaient été soumises d'abord au supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire de France, au refus des Chartreux, pour lui servir de visiteur - outre les trois supérieurs que le pape Clément V¹¹ leur avait donnés, à leur arrivée d'Espagne en ce royaume - s'étant divisées sur ce que quelques couvents voulaient se soumettre à l'obéissance des supérieurs des Carmes déchaussés, ce qui causa bien des contestations durant plusieurs années, ne purent encore jouir d'un parfait repos, depuis que le pape Urbain VIII les eut remises dans le premier état où ses prédécesseurs les avaient établies, à raison des différends que les visiteurs et les supérieurs eurent ensemble au sujet de la visite des monastères, que les supérieurs voulaient faire conjointement avec les visiteurs. Sur ces contestations, qui obligèrent le P. de Condren, successeur du cardinal de Bérulle dans le gouvernement de sa Congrégation et la charge de visiteur des Carmélites, attachée au généralat de l'Oratoire, de renoncer pour lui et ses successeurs à l'office de visiteur des

NOTE XVIII

- 53 -

Carmélites, le même pape Urbain VIII donna pouvoir à son Nonce de nommer un visiteur et d'y en joindre un second, sur ce que les Carmélites lui représentèrent qu'un seul ne suffirait pas. Mais, les supérieurs ayant voulu faire la visite conjointement avec les nouveaux visiteurs, le pape Alexandre VII défendit, par deux brefs de l'an 1659 et de l'an 1661, aux supérieurs de l'Ordre, qui étaient tous ecclésiastiques, de se mêler de la visite des monastères, ni d'entreprendre élire les visiteurs, voulant que les uns et les autres fussent perpétuels. Mais les supérieurs et quelques couvents, qui étaient entrés dans leurs intérêts, ayant surpris des lettres patentes pour empêcher l'exécution de ces brefs et continuant à s'y opposer, il donna un autre bref le 26 septembre de la même année 1661, portant, entre autres choses, exemption de l'Ordre des Carmélites déchaussés de France de la correction, juridiction et visite de tous évêques, archevêques, primats, et de tous supérieurs de l'Ordre des Carmes, tant mitigés que déchaussés, et de tous autres prélats réguliers et séculiers, remettant de nouveau cet Ordre sous la protection et inviolable conservation de saint Pierre et du Saint-Siège, déchargeant cet Ordre du gouvernement et administration des supérieurs, qui en faisaient actuellement la fonction, et qui étaient MM. Gamache, Grandin et Alinéras, sans qu'ils pussent jamais être élus pour supérieurs et administrateurs d'aucune maison de cet Ordre; à chacune desquelles supérieures et religieuses de ces maisons Sa Sainteté donna pouvoir d'élire de trois en trois ans leur recteur ou supérieur immédiat, qui serait confirmé par son Nonce en France ou par l'Ordinaire des lieux comme délégué du Pape, et encore la confirmation des visiteurs qui avaient été auparavant établis avec pouvoir de visiter toutes les maisons de cet Ordre, sans que les recteurs qui seraient élus pussent s'entremettre de la visite, ni les supérieurs faire la fonction de supérieurs, sinon en cas d'abus ou de

malversation de la part de ces supérieurs. Ce que le roi autorisa par un arrêt du Conseil d'État à Fontainebleau, le dernier d'octobre 1661, et envoya en même temps ses lettres de cachet à l'évêque de Laon, César d'Estrées, depuis cardinal, et à l'évêque de Mende, Hyacinthe de Seroni, pour leur ordonner d'exécuter le bref qui leur était adressé. Ce qui remit la tranquillité, dans ce saint Ordre.

Ce fut donc, en vertu de ce règlement, que le monastère des Carmélites de Caen, qui connaissait si bien la vertu du P. Eudes et le zèle qu'il avait eu dès sa jeunesse pour leur avancement dans la perfection religieuse, se porta à l'élire pour son premier supérieur, cette même année, pour trois ans, conformément aux intentions et aux termes du bref

-54-

APPENDICE.

d'Alexandre V11 charge qui lui fut continuée jusqu'au dernier moment de sa vie par de nouvelles élections, chacune des religieuses voulant profiter de ses avis et de l'attention singulière qu'il avait pour leur faire goûter le bonheur et l'excellence de leur vocation, sur laquelle il ne tarissait jamais, lorsqu'il leur donnait quelque entretien de piété ou qu'il faisait quelque fonction de sa charge. C'est le témoignage qu'elles en ont rendu. Mais l'étendue de son zèle ne se borna pas au monastère de Caen. On voit, par quelques monuments de nos Archives, les services qu'il rendit aux autres maisons du même Ordre, tant à Paris, surtout au monastère qu'elles y ont rue Chapon, qu'à Pontoise, à Saint-Denis, à Beaune, à Dieppe et en d'autres lieux, d'où j'aurais pu tirer plusieurs lumières pour travailler à cette histoire, si on y eût songé plus tôt, comme les supérieures de quelques-unes de ces maisons m'ont fait l'honneur de me le marquer.

P. COSTIL : Annales, T. 1, Liv. VI, ch. 11, § 16.

NOTE XIX.

La Mère Catherine de Longpré de Saint-Augustin et la dévotion au Saint Cœur de Marie au Canada.

D'une lettre que nous recevons de la Révérende Soeur Marie-Joseph, religieuse hospitalière de la Miséricorde de Jésus, à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, à Québec, et chargée des Archives dans cette communauté, nous extrayons les passages suivants :

« 1o Nous ne voyons pas dans nos Annales de traces de cette dévotion avant 1690, année où la fête du Saint Cœur de Marie a été établie dans notre communauté. Mais ici l'on est sous l'impression que notre vénérée Mère Catherine de Longpré de Saint-Augustin, arrivée au Canada en 1648, neuf ans après la fondation de cet Hôtel-Dieu, et morte en odeur de sainteté en 1668, aurait été la première qui l'aurait pratiquée, de plus la fête du Saint Cœur de Marie a été érigée sous la supériorité de la Révérende Mère Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace, qui avait été novice de la Mère de Saint-Augustin; ce qui confirmerait, il semble, nos suppositions(1).

(1). Ajoutons que la Mère Catherine de Saint-Augustin avait connu la Soeur Marie à la mission de Saint-Sauveur-le-Vicoimte et qu'elle était restée en relations avec elle. Dans une de ses plus célèbres visions, la Soeur Marie figure parmi la troupe des bienheureux qui font cortège à Notre-Seigneur.

NOTE XIX

- 5 5 -

2o Le premier Office du P. Eudes que nous possédons est un feuillet contenant une messe pour la solennité du très saint Cœur de Marie qui a été imprimé chez Antoine Le Prévost, rue Saint-Vivien (1), il n'y a que cette seule indication, mais il semble antérieur à l'édition de 1663 qui a pour titre , « La dévotion au très Saint Cœur et au très sacré Nom de la B. V. Marie. Contenant deux offices dressés en l'honneur de ce très digne Cœur et de ce Nom très auguste », que nous possédons aussi. »

3o Extraits des Annales manuscrites de l'Hôtel-Dieu de Québec, p. 142, Année 1690.

On ne parlait ici que des secours miraculeux que la divine Providence avait employés pour nous délivrer de nos ennemis. Nous fîmes entre nous quantité de dévotions pour remercier Notre-Seigneur et sa Sainte Mère du bienfait signalé que nous en avons reçu, mais nous crûmes devoir ajouter à nos pratiques secrètes quelque chose de public; c'est pourquoi nous demandâmes avec instance à Monseigneur l'Évêque qu'il voulut bien instituer chez nous la fête du Sacré Cœur de Marie, ce que Sa Grandeur nous accorda agréablement, et elle nous en expédia la lettre patente, dès le quinzième de novembre 1690.

Nous célébrâmes cette fête, la première fois, le 3e juillet de l'année suivante 1691, avec les prières des Quarante-Heures. Mais Monseigneur les a retirées, depuis que nous avons obtenu de Rome une indulgence plénière, qui nous fut accordée par le pape Innocent douzième.

4o Extrait de la lettre circulaire écrite à la mort de la Mère Juchereau de Saint-Ignace.

Elle avait une grande dévotion au très Saint-Sacrement de l'autel et aux Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie. C'est elle qui a procuré que nous fissions chez nous la fête du très saint Coeur de la Sainte Vierge; elle avait en elle une confiance sans bornes, l'ayant toujours aimée comme sa mère et servie avec tant de fidélité, que, depuis l'âge de 7 ans, elle n'a pas manqué un jour de réciter le Rosaire en son honneur et de méditer ses mystères.

5o Mandement de Monseigneur de Saint-Vallier.

Vive Jésus en Marie 1

Jean, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Québec, à tous ceux qui ces présentes verront, salut
(1). Evidemment, à Rouen.

-56-

APPENDICE.

Comme il n'y a rien de plus doux et de plus salutaire aux chrétiens et surtout aux âmes religieuses que d'entrer dans le Cœur de la très Sainte Vierge, et que le moyen de parvenir à un si grand bonheur, c'est de l'honorer autant qu'on le peut, Nous ne pouvons nous empêcher d'approuver la demande que nous en ont faite nos très chères filles en N.-S., les Religieuses hospitalières de cette ville de Québec, d'en célébrer la fête avec toute la solennité et toute la ferveur dont elles sont capables. Nous jugeons par là qu'elles connaissent les inclinations de leur Epoux, puisqu'elles ne sauraient rien faire qui lui plaise davantage, ni qui l'oblige plus efficacement à leur communiquer les grâces dont elles ont besoin pour soulager ses membres, qui sont les pauvres. D'ailleurs, ce Cœur sacré étant la source précieuse d'un ruisseau encore plus précieux, qui est le sang de Jésus-Christ, auquel elles sont obligées par leur Institut et par leur fondation de rendre des hommages particuliers, elles ne pouvaient choisir une dévotion plus conforme à l'esprit de leur règle et aux intentions de leur fondatrice.

Nous avons même sujet de croire que la Mère de Dieu qui, par plusieurs miracles, vient de nous délivrer des Anglais, ses ennemis et les nôtres, a inspiré à ses filles de rendre à son Aimable Coeur des honneurs nouveaux dans la Nouvelle-France, pour graver plus profondément dans tous les cœurs le souvenir d'un bienfait si signalé.

Ainsi, pour satisfaire un désir si pieux et si propre à immortaliser la victoire dont nous sommes redevables à la Reine du Ciel, après avoir vu et examiné, l'office et la messe du très Saint Cœur de la Bienheureuse Vierge Marie, composés par le P. Eudes dont la mémoire est en bénédiction, et approuvés par plusieurs illustres prélats, nous permettons à nos dites filles qui nous les ont présentés, de chanter l'un et l'autre solennellement tous les ans le troisième jour de juillet, ainsi qu'elles l'ont souhaité, leur accordant

en même temps l'oraison des Quarante-Heures, qui commenceront le même jour, et l'indulgence plénière à tous ceux qui, pendant ce temps-là, se confesseront et communieront et diront leur chapelet devant le Très Saint-Sacrement dans leur église, pour remercier Dieu des dons immenses dont Il a orné cet Auguste Cœur.

Donné à Québec, le quinzième de novembre 1690.

JEAN, Évêque de Québec.

Pour Monseigneur, LACOLOMBIÈRE.

NOTE XIX.

- 57 -

Nous avons retiré l'oraison et l'indulgence des Quarante-Heures, attendu que Notre Très Saint-Père a accordé une indulgence plénière, en particulier, à ceux qui, s'étant confessés et communiés, feront des prières pour les besoins de l'Eglise, dans la dite église, le jour de la fête du Sacré Cœur de la Sainte Vierge.

JEAN, Évêque de Québec.

60 Mandement de Mgr de Saint-Vallier, aux fidèles de son diocèse.

Jean, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, évêque de Québec, à tous ceux qui les présentes verront, salut et bénédiction!

Sur la très humble supplication qui Nous a été faite par nos chères filles en Notre-Seigneur, les Religieuses hospitalières de l'hôtel-Dieu de Québec, de vouloir bien leur permettre de célébrer publiquement dans leur église la fête du très Saint Cœur de la Sainte Vierge, dont il a plu à Dieu d'inspirer la dévotion à quelques saintes âmes, et de la rendre, depuis quelques années, recommandable par leur moyen, en plusieurs lieux où la fête de ce Sacré Cœur est instituée et célébrée avec solennité, par l'approbation et permission des Évêques des lieux; Nous, désirant favoriser la piété des dites Religieuses et contribuer, autant qu'il est en Nous, à la dévotion susdite, considérant que ce très Saint Cœur étant le siège de l'amour et de la charité, il est par conséquent plein de sainteté et le canal de toutes les bénédictions qui sont répandues sur tous les hommes, avons permis, comme Nous permettons par ces présentes, à nos dites filles, Religieuses hospitalières de l'hôtel-Dieu de Québec, de célébrer tous les ans, dans leur église, le troisième jour de juillet, une fête particulière en l'honneur du très Sacré Cœur de la Sainte Vierge, Mère de Dieu. Nous désirons même qu'elles la célèbrent avec le plus de solennité qu'il se pourra, permettant, en ce jour, de faire exposer le Saint-Sacrement dans cette église, et d'y faire prêcher les louanges de ce divin Cœur en la manière accoutumée dans l'Église. Nous exhortons les fidèles de notre diocèse d'assister volontiers et avec ferveur à cette solennité et de donner des marques d'une tendre et sincère dévotion envers ce très Salut Cœur.

Donné à Québec, le troisième jour de juillet, sous notre seing, le sceau de nos armes et contre-seing de notre Secrétaire.

JEAN, Évêque de Québec.

-58-

APPENDICE.

NOTE XX.

Note communiquée par le P. Blouët le 15 septembre 1698.

En 1660, le P. Eudes ayant resté à Paris après deux grandes et célèbres missions, l'une qu'il fit aux Quinze-Vingts immédiatement après Pâques, et l'autre en l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où l'affluence du monde était si grande que l'on était obligé de prêcher dans la cour tant des Quinze-Vingts que de l'Abbaye et d'en faire la conclusion dans la cour du séminaire de Saint-Sulpice, où la feu Reine-Mère assista plusieurs fois, Dieu lui ayant donné beaucoup de bénédiction et de succès dans ces missions, quantité de personnes de toutes conditions l'allèrent voir après, pour faire connaissance avec lui, entre autres un nommé le sieur Boniface, prêtre flamand, qui avait autrefois été de l'Oratoire et ensuite curé de la ville de Douai en Flandre, et qui, après avoir quitté sa cure, s'en était allé à Rome, où il avait passé plusieurs années, homme de bien, mais chaud et ardent, véhément en paroles, mais fort imprudent dans sa conduite, qui avait cependant un grand zèle pour retirer de la débauche ces misérables créatures qui s'abandonnent au vice de l'impureté. Il était revenu à Paris et demeurait dans la communauté de Saint-Étienne-du-Mont, du temps du P. Beurrier, Chanoine Régulier de Sainte-Geneviève et curé de Saint-Étienne-du-Mont. Ce prêtre, étant allé souvent entendre le P. Eudes, en fut charmé et touché, et l'ayant été voir fit connaissance avec lui, et lui témoigna plusieurs fois avec véhémence le zèle qu'il avait pour détruire le vice de l'impureté. Il n'en fallut pas davantage pour persuader le P. Eudes, qui s'informa de sa vie et mœurs, qu'on lui assura être très bonnes, pour l'obliger de lui faire la proposition de vouloir bien aller à Rome, où il avait longtemps demeuré et dont il savait parfaitement la langue, pour solliciter et obtenir de notre Saint-Père le Pape Alexandre VII des bulles d'érection d'un Ordre ou Congrégation de Religieuses, sous la Règle de saint Augustin, qui se donnassent entièrement à travailler au salut et à la conversion de ces pauvres misérables créatures, qui voudraient se retirer de leurs désordres, et même qu'il plût à Sa Sainteté de leur permettre d'en faire un quatrième vœu, avec les trois autres vœux de religion. Le P. Eudes ajouta qu'on lui fournirait sa subsistance et toute la dépense qu'il conviendrait faire pour cet effet. Le prêtre vif et prompt accepta aussitôt cette proposition et s'en va à Rome, où étant, il ne trouva pas en cette sage cour qu'on allât aussi vite que son zèle ou que son

NOTE XX.

- 59 -

humeur le portait. Il y fut trois ans, sans rien faire. Voyant donc qu'il ne réussissait point, et qu'il avait fait trop de dépense des sommes d'argent que le P. Eudes lui avait fournies et fait fournir par les Religieuses, il s'avisait, pour se dédommager de son peu de succès et pour réparer la perte de la dépense qu'il avait fait faire au P. Eudes, de tenter une autre affaire. Il présenta, à l'insu du P. Eudes, et sans que lui ni les siens en eussent entendu parler, en 1663, une supplique au Pape, par laquelle il lui expose qu'une Congrégation de France bien voulue de quantité d'Évêques, demandait l'approbation de Sa Sainteté, à condition de faire vœu de soutenir toujours les opinions les plus favorables au Pape, même dans les choses probables; laquelle supplique n'ayant point été accordée, le prêtre n'en dit mot à personne, et cette affaire fut demeurée dans le silence, cessant que l'an 1673, le P. Eudes fit une mission à Versailles en la présence et par l'ordre de Sa Majesté, dont il lui témoigna être fort content et lui ordonna d'en faire encore une autre à Saint-Germain-en-Laye, ce qu'il fit sur la fin du Carême et qui dura jusqu'au dimanche de Quasimodo, dont le Roi et la Reine et toute la cour parurent encore plus satisfaits, de telle sorte que Sa Majesté fit faire des propositions très avantageuses au P. Eudes et à sa Compagnie et lui accorda des lettres de faveur auprès de notre Saint-Père le Pape. Et comme il lui parlait toujours avec beaucoup de bonté, cela fit prendre au P. Eudes la résolution d'envoyer la même année un prêtre de sa Compagnie à Rome, nommé le sieur Bonnefond, pour en solliciter l'approbation. Tant de bons succès ne purent pas être sans jaloux. Plusieurs personnes se liguerent pour rompre le cours du progrès de sa bonne fortune. En France, on écrivit contre lui en 1674 un libelle diffamatoire et sanglant, et, en Italie, trois personnes de considération, pour empêcher le succès de l'affaire que l'on sollicitait en la même année, allèrent chercher dans les greffes de Rome qui regardent les affaires de France pour voir s'ils trouveraient point quelques pièces qui pussent mettre obstacle aux desseins du P. Eudes; et, après avoir bien cherché, ils trouvèrent enfin la supplique susdite, dont ils donnèrent avis au Roi, accusant le P. Eudes de l'avoir fait présenter, quoiqu'elle ne fût ni signée ni datée, et que l'on ne sût ni par qui ni pourquoi elle avait été présentée. Le roi ordonna aussitôt que le P. Eudes fût entendu, lequel fut extrêmement surpris de cette affaire, n'ayant jamais eu connaissance d'une telle

supplique, qui, bien loin de contribuer à son établissement, n'était capable que de le détruire. Le sieur Boniface, ayant appris cette nouvelle, en témoigna une douleur extrême, et demanda pardon et donna au P. Eudes un écrit que

-60-

APPENDICE.

l'on conserve en original, par lequel il proteste, à la sortie de l'autel, que jamais le P. Eudes ni aucune personne de sa Communauté ne lui a donné commission de présenter de supplique en sa faveur à notre Saint-Père le Pape, que ce qu'il a fait n'a été que de lui-même, sans la participation du P. Eudes. Il donna encore un semblable écrit après la mort du P. Eudes à celui qui lui a succédé, et qui fut donné à Mgr de Harlay, archevêque de Paris. Il lui a témoigné plusieurs fois la sensible douleur de ce qu'il avait fait, et répétant plusieurs fois ces paroles : « Ah! je vous ai perdus! ah! je vous ai perdus! » il offrit de donner des sommes d'argent, autant qu'il le pourrait, pour réparer en quelque façon le tort qu'il avait fait à cette Congrégation qui fait tant de bien à l'Eglise.

NOTE XXI.

Lettres de M. Boniface au P. Eudes.

Rome, 18 juillet 1661.

MON RÉVÉREND PÈRE,

1. Tout est enfin allé comme j'espérais, comme je ne m'osais promettre, et contre le sentiment de tous ceux à qui j'avais parlé de mon affaire. J'ai évité l'écueil de la Congrégation, et j'ai un commissaire particulier. Tous nos amis s'en étonnent et s'en eonjouissent, et, moi, j'en suis tout transporté d'aise, me voyant par dessus mille difficultés que j'aurais eu à surmonter. Remerciez-en Dieu, et que nos bonnes Soeurs le fassent aussi, car nous avons plus de la moitié de notre affaire. Cen'a point été sans peine; j'en ai presque été huit jours sans dormir que deux ou trois heures la nuit, m'étant opiniâtré à vouloir donner mon Mémorial à Mgr Nini, le matin, immédiatement avant qu'il allât à Sa Sainteté, afin qu'il eût la mémoire fraîche de ce qu'il fallait dire. Il fallait y être à quatre heures du matin, c'est-à-dire qu'il me fallait lever à deux heures après minuit, pour aller prendre M. d'Etran, secrétaire de Mgr de Bourlémont (1), qui devait recommander l'affaire de la part de son maître. Nous sommes à présent empêchés à préparer nos batteries à l'encontre des oppositions de Mgr Altieri, qui est celui à qui l'affaire est remise. Il est le secrétaire de la Congrégation des Réguliers, et, pour cette raison,
(1). Mgr Bourlémont, auditeur de Rote, puis évêque de Castres.

NOTE XXI.

- 6 1 -

j'aurais bien voulu l'éviter; mais le trop de passion qu'a témoigné M. d'Etran pour Mgr Fagnani, expressément contre l'avis que je lui en avais donné, est peut-être cause que nous ne l'avons pas eu; mais nous ne laisserons pas de vider l'affaire, Dieu aidant.

2. Je fus, hier, pour dire des nouvelles au R. P. Castillon. Le pauvre homme se meurt en ce pays-ci. Il n'a rien que, la peau et les os, les chaleurs le tuent. Il ne put me parler. Je demandai le R. P. Boguill, qui est celui que je vous ai autrefois dit avoir eu quelque dessein sur moi pour la Grèce. Je lui exposai comme notre affaire avait été recommandée au P. Castillon, et que j'aurais besoin de la Compagnie pour l'appuyer auprès de Mgr Altieri, et lui témoigner que la conversation des Religieuses et des filles dont il s'agit n'est nullement dangereuse. Il me dit que je pouvais me faire fort de cela, et qu'il me le promettait. Et voilà le coup qui va faire passer notre affaire, moyennant l'attestation des Vicaires-généraux ou des Magistrats de Caen, que je vous ai demandée, et qu'il vous faut accompagner, si vous pouvez, de celles de MM. les Curés

avec celle de Mgr l'Archevêque de Rouen, ou des Évêques les plus voisins de Bayeux, quia sedis vacat. Et si, avec tout cela, on voyait encore briller celle de Mgr le Nonce, assurément que toutes ces lumières feraient voir clair dans votre affaire, qui ne mériterait presque pas de discussion entre des gens qui seraient moins vicieux que des Italiens. Envoyez-moi au plus tôt celles de toutes ces pièces que vous aurez les premières, et souvenez-vous que, quoique toutes soient fortes, celles des Évêques ont toujours plus de poids.

3. J'ai été obligé de quitter les prêtres de Saint-Jean-des-Florentins pour pouvoir vaquer mieux à nos affaires, étant impossible de s'accommoder aux heures d'une communauté et à celles de la Cour, outre que j'étais trop éloigné de Mgr de Bourlémont, de Monte-Cavallo et des lieux où j'ai toujours à faire... Et j'étais parfois si las et si incommodé de retourner de si loin, par la chaleur, après avoir tracassé depuis le point du jour, qu'il me fallait jeter sur le lit, au lieu d'aller manger. Je suis à présent entre la Rotonde et l'église du Collège des Jésuites, c'est-à-dire au milieu de la ville. Il ne m'en coûtera pas davantage, car, outre les dix écus par mois, où j'étais, il m'en fallait encore tout au moins deux pour mes déjeuners, car il est impossible de prendre la peine que je prends sans déjeuner et bien diner aussi, et je suis d'avis d'aller plutôt au cuisinier qu'à l'apothicaire. Je m'étonne moi-même de ma force et de ma santé, cependant que j'en vois tant d'autres languir, et j'attribue cela ou aux prières que vous faites tous pour moi, ou à la

-62-

APPENDICE.

volonté que le bon Dieu a que nous vidions l'affaire, ou plutôt à tous les deux ensemble. Continuez, afin que je puisse continuer.

Je rencontrais dernièrement malgré moi M. de Bugy, qui est piqué au jeu. Je l'entretiens d'espérance, mais sans doute il voit bien qu'étant ici, je n'ai nullement besoin de lui, et c'est ce qui fâche MM. les banquiers de voir qu'on envoie ici des procureurs. Il voulut gager que je serais renvoyé à une Congrégation, que c'était le style ordinaire, et que tous les banquiers de Rome ensemble n'obtiendraient pas ce que je demandais. Je lui dis en riant que je voulais donc plus faire moi seul qu'eux tous. Enfin c'est pitié que l'intérêt de ces hommes. Pour cette raison, j'évite aussi M. Farcetti, et voici la seconde que je vous envoie par M. Le Breheu, marchand à Rome, qui adresse ma lettre à M. Gilles Le Blanc, marchand, à la Couronne d'argent, devant le Palais à Paris, et j'écris à la R. M. Supérieure des Filles du Saint-Sacrement qu'elle les reçoive en votre absence de Paris, et au dit Le Blanc, qu'il reçoive et paie mes lettres de Flandres, s'il en vient quelqu'une; ce que je vous prie aussi lui mander; car enfin je ne saurais plus supporter les façons d'agir de M. Farcetti. J'attends de vos nouvelles avec impatience, vos dernières étant du 13 mai. Je demeure,

Mon Révérend Père,

Votre très humble Serviteur,

BONIFACE.

Rome, 17 juillet 1663.

Il y a quinze jours qu'on tint la Congrégation de Propagande. Deux jours auparavant, je fus voir Mgr le Secrétaire, qui me dit qu'il n'avait jamais ouï parler de vous, et qu'il s'étonnait fort que des personnes qui travaillaient aux missions avec le pouvoir de la Congrégation ne lui rendissent jamais compte de leurs actions, que c'était signe qu'on ne faisait rien qui vaille. Je lui dis que les témoignages que rendaient les Évêques et M. le cardinal Grimaldi en votre faveur lui feraient voir que vous n'étiez pas un serviteur inutile en la vigne du Seigneur, et, à même temps, je lui mis en main la lettre que j'avais du dit cardinal. Il recommença encore ses plaintes de ce que vous n'écriviez jamais, et ajouta que Notre Saint-Père avait recommandé de retrancher les pouvoirs particulièrement aux missionnaires français, dont la plupart gâtaient plus l'Église qu'ils ne l'édifiaient. Je dis que vous n'étiez point de ce

nombre, et que vous aviez l'approbation universelle de tous les gens de bien, et que pour ce qui concernait l'autre point, je ferais en sorte que vous lui rendiez d'ores en avant un compte exact de ce qui se passe dans vos missions, et le conjurai de vouloir cependant continuer vos privilèges, qui devaient être le fondement des indulgences qu'on pouvait espérer du Pape, s'ils ne les voulaient eux-mêmes insérer dans les pouvoirs, ce qu'ils ne font pas d'ordinaire. Il me promit de faire ce qu'il pourrait. Je fus ensuite au cardinal Resplighiosi qui est de la Congrégation. Je lui fis ressouvenir des lettres qu'on avait écrites à Sa Sainteté en votre faveur. Il promit de vous servir. Depuis la Congrégation tenue, j'ai été tous les jours à la Propagande pour en savoir le résultat, je ne l'ai pu apprendre qu'aujourd'hui. Encore ça été après m'être plaint hautement de ce que, par leurs longueurs, ils retardaient le profit des âmes. Ils vous ont accordé vos privilèges et les veulent envoyer au cardinal Grimaldi, lorsque l'expédition en sera faite au Saint-Office, comme c'est l'ordinaire. J'ai remontré qu'il fallait donc qu'ils missent un article d'indulgence plénière. Ils m'ont dit devoir le faire, mais je n'en crois rien, parce que ce n'est point l'usage ordinaire.

Si je ne puis avoir d'autre éclaircissement à la prochaine Congrégation, je demanderai une attestation des pouvoirs qu'ils vous ont donnés, pour obtenir ensuite l'indulgence plénière. Et c'est ainsi qu'il se pratique d'ordinaire, et quand ils me la refuseraient, je ne laisserai pas de demander l'indulgence par la voie d'un ami que j'espère être assez puissant pour cela. Enfin c'est pitié d'être à présent Français à Rome; chacun leur fait le pis qu'il peut pour gagner la grâce de ceux qui gouvernent. Il n'y a que le pauvre peuple qui aspire après le jour auquel ils espèrent être délivrés de tant de maux par les armes de la France, qu'on commence à appréhender au double depuis la défaite des Espagnols en Portugal. Je tiendrai le secret de ce que vous me recommandez par vos dernières.

J'attends avec impatience la réponse à mes précédentes, pour savoir ce que j'aurai à faire, d'autant plus que M. Leslez pourrait ici poursuivre, aussi bien que moi, vos pouvoirs et vos indulgences, et qu'il ne vaut pas la peine de dépenser ici de l'argent pour une chose qui se peut faire à moindres frais. Je me recommande, à vos prières, et suis,

Mon Révérend Père.

Votre très humble serviteur,

BONIFACE.

N'oubliez pas, s'il vous plaît, d'écrire à Mgr le Secrétaire de la Congrégation de Propagande. On fera ici l'inscription; laissez-la ouverte, et parce que je pourrais n'être plus ici, écrivez en même temps à M. Leslez, qui la lui donnera et vous servira en toute autre occasion encore.

(Adresse) Au Révérend Père,

(17 juillet 1663) (de la main du P. Eudes.) Le Révérend Père Eudes,
Supérieur général des Séminaires de Normandie, à Caen.

Rome, 20 août 1663.

Mon RÉVÉREND PÈRE,

J'ai reçu la vôtre du 20 juillet avec la lettre de change de cent cinquante livres, monnaie de France, que m'envoie M. de Saint-Michel(1) dont je vous remercie, et me dispose à partir au plus tôt.

Je vous ai déjà mandé plusieurs fois que vos pouvoirs sont renouvelés avec indulgence plénière, mais que le tout a été envoyé à M. le cardinal Grimaldi par ordre de la Congrégation de Propagande. Voilà tout ce que j'en ai pu savoir, après avoir employé le crédit de M. le cardinal Spada; et comme cela ne me contente pas, je verrai s'il n'y aura pas moyen, sans péril de gâter notre affaire, d'aller droit au Pape. Il me semble que le plus grand mal qui en puisse arriver, ce sera de mettre toute la faute sur mon dos et me désavouer, si on vous en faisait après quelque reproche.

Voici les indulgences et autels privilégiés; mais on a retranché le 8 de février, le Pape s'étant ravisé depuis l'autre fois qu'il me l'accorda. Je réitérerai le Mémorial et je vous l'enverrai par le prochain courrier, si je le puis obtenir. Je vous écrirai aussi particulièrement de toute chose, avant que de partir. Cene pourra être, à ce que je vois, avant la fin de septembre, à moins que le temps ne change et qu'il n'arrive quelque chose que je ne prévois pas.

La mer est remplie de corsaires, et toute la Lombardie de voleurs.

Priez Dieu qu'il me veuille conserver. Je suis de tout mon coeur,

Mon Révérend Père,

Votre très humble serviteur,

BONIFACE.

Le 20 d'août 1663 (de la main du P. Eudes).

(1). Le P. Léonor de Béthon.

NOTE XXII.

- 6 5 -

NOTE XXII.

Lettre de M. de Lesseville à Alexandre VII.

SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO PAPE ALEXANDRO SEPTIMO, EUSTACHIUS D. DE LESSVILLE, Episcopus
CONTANTIENSIS, HUMILLIMÀ PEDUM OSCULA.

SANCTISSIME PATER,

Advolvor sacris pedibus Sanctitatis Vestrae coram Deo, qui testis est conscientiae, nostrae, testimonium veritatis redditurus. Magister Joannes Eudes, presbyter, seminarii nostri Constantiensis et aliquot aliorum Superior, Missionem quam a V.S. et ejus prædecessore Innocentio decimo accepit, ita implevit in nostra et aliis circum diœcesibus, ut non tantum servus bonus et fidelis, sed etiam Sanctae Romanae Ecclesiae utilissimus haberi debeat. Nec enim talis est qui pascat semetipsum, lac comedat et lanis operiatur, et non pascat gregem, sed qui requirat quod periit, qui reducat quod erat abjectum, qui alliget quod erat confractum, qui consolidet quod erat infirmum, et qui pingue et forte custodiat, uno verbo, est ex illis paucis operariis qui, in messe multa laborantes, sapientiam habent serpentis; exponit enim totum corpus, id est se suaque omnia rabiei hæreticorum et janseniantium ut caput servet intactum, id est Summi Pontificis auctoritatem incolumem tueatur. Si ad hoc addatur vitae integritas quam ipse et socii traducunt, apparebit eos de illis esse, per quos salus facienda est in Israël, ita ut non dubitem quin Spiritus Sanctus assistat consiliis S. V. et dirigat Cor ejus ad auxiliandum istis viris apostolicis et annuendum votis eorum qui omnia contempserunt, ut Jesum lucrifacerent.

Sanctissime Pater,

Sanctitatis Vestrae,

Humillimus et addictissimus servus,

EUSTACHIUS, Episcopus Constantiensis.

Constantiis, 16 septembris 1660.

- 6 6 -

APPENDICE.

NOTE XXIII.

Lettre de Louis XIV au cardinal Barberini.

MON COUSIN,

Je vous envoie une lettre que j'écris à Notre Saint-Père en faveur du P. Eudes et des Ecclésiastiques qui se sont mis sous sa conduite. Vous la lui présenterez de ma part et ajouterez tout ce que je puis avoir omis dans ma lettre, qui vous sera rendue ouverte, afin que vous la puissiez lire et suppléer à ce que j'ai oublié, qui pourrait exciter sa piété à concourir à une si bonne œuvre, faisant connaître les rares vertus et les grands talents que Dieu a mis en la personne du P. Eudes et de plusieurs bons Ecclésiastiques qui se sont associés à lui. Je ne doute pas que vous n'ayez connu, pendant le séjour que vous avez fait en ce Royaume, combien les missions, auxquelles ces bons Pères sont employés, ont été utiles, ce qui m'empêchera d'en faire un long récit. Mais, à la gloire de Dieu, je dois vous dire ce que j'écris au Pape: que les églises sont trop petites pour contenir les peuples qui y accourent, lorsqu'ils doivent annoncer la parole de Dieu. J'écris à mon cousin le cardinal d'Este d'appuyer aussi de sa recommandation et de sa sollicitation une oeuvre que j'ai tant à cœur; et vous me rendrez un service très agréable... non seulement d'en presser Sa Sainteté, mais d'en entretenir les Cardinaux et autres Prélats, auxquels le Pape pourrait demander avis de ce qu'il aura à faire, ou ceux qui auront quelque crédit sur son esprit et dont volontiers il reçoit les prières. Si, par vos dépêches, j'apprends que les offices de mon cousin le cardinal Chigi seront nécessaires, je lui en écrirai volontiers, et il n'y a rien que je ne veuille faire pour qu'une chose si sainte et si utile au public reçoive sa perfection...

Écrit à Paris, le 19 novembre 1660.

Louis.

Mémoires authentiques pour servir à l'histoire de M. Eudes, pp. 64-65.

NOTE XXIV.

- 6 7 -

NOTE XXIV.

Lettre de M. de Champvallon à Alexandre VII.

SANCTISSIME PATER,

Accedo ad pedes Vestrae Sanctitatis cura religioso ac dilectissimo nobis in Christo magistro Joanne Eudes, presbytero, seminarii nostri et aliquot aliorum praeposito, homine vere a Deo misso ad resurrectionem multorum in Israël, testificaturus coram Deo et Vestra Sanctitate, me neminem, ex quo in hac speculâ positus custodio vigilas super gregem dominicum, vidisse qui ardentius atque fructuosius inserviat Deo et Ecclesiae suae sanctae in salute animarum procurandâ. Ipse enim, potens opere et sermone, obdurata plurimorum corda emollit et ad poenitentiam adducit. Horum testes sunt innumerabiles poene

confessiones generales quae fiunt a contritis corde, ubicumque verbum Dei evangelizat, et invincibili patientiâ excipiuntur a multis aliis presbyteris, quos sibi in sortem et opus ministerii sui adscivit; testes lacrymæ ac suspiria audientium conciones ejus ac sociorum, ad quas tanta hominum multitudo undequaque occurrit, ut, quum ipsa eam capere non possint templa, sæpissime sub dio concionari cogantur; testes etiam dissidentium reconciliationes, bonorum alienorum restitutiones, hæreticorum conversiones, librorum prohibitorum, pieturarum turpium et aliorum hujusmodi peccati instrumentorum coram omnibus in plateis combustiones; testes denique oculi nostri. Ipsi enim vidimus quanta nuperrime per prædictum Joannem Eudes et socios ejus Dominus operatus est, in hac urbe Parisiensi, in qua, per quatuor menses continuos, verbum Dei diversis in locis evangelisârunt, tanta hominum multitudine undique occurrente, ut, cutri templa auditores capere non valerent, sub clivo concionari sæpissime cogentur. Præterea ipsi Joanni Eudes et sociis ejus speciali gratiâ a Deo donatum est ut verbo et exemplo suo multos sacerdotes et clericos ad resuscitandam in ipsis gratiam quæ data est eis per impositionem manuum presbyterii impellant. Hinc est quod abhinc viginti annis præfato Joanni Eudes et sociis ejus Congregationem sacerdotum et clericorum in nostrâ provinciâ erigendi facultas data est tam a nobis quam a pluribus aliis Illustrissimis Episcopis, suffraganeis nostris; quæ quidem Congregatio etiam diplomate Regis confirmata est, in quâ juxta sacri Concilii Tridentini propositum omnia seminariorum exercitia optimè fiunt, clerici ordinandi et ad regimen animarum admittendi studiosè instruuntur de

-68- APPENDICE.

sacramentis sancte ministrandis, de sacris ritibus decenter obeundis, et de omnibus quae ad vitam, mores ac ecclesiastica munia pertinent, ritè peragendis. Unde tam uberes pietatis et ecclesiasticae disciplinae fructus ex supradicti Joannis et sociorum ejus vigilantia et sollicitudine apparuerunt, ut in omnibus ferè, ejus regni provinciis dicta Congregatio summopere desideretur. Sed majora procul dubio in Dei gloriam et Ecclesiae œdificationem opera facturos speramus, si Benedictione Apostolicâ stabillantur et firmentur. Quapropter humillimè supplico Sanctitati Vestrae quatenus præfatos Joannem et socios ejus, quæ solet benignitate sedulos Christi operarios prosequi, votis et eorum supplicationibus annuere, dictant eorum Congregationem approbare et confirmare, gratiasque et indulgentias quas postulant largiri dignetur. Sentiant denique Te in Domino, cujus vices incredibili christiani orbis felicitate geris, etiam atque etiam obtestor, sanctissime Pater, ad eum se pontificem accessisse, qui non tant dignitate quam pietate, misericordiâ, caritate, mansuetudine Eum referat, a quo supra omnes mortales summo, quod et ipse largitus est, merito fuerit erectus.

Datum Parisiis anno Domini 1661.

NOTE XXV.

Lettre de M. de Matignon à Alexandre VII.

SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO PAPE ALEXANDRO SEPTIMO LEONORIUS DE
MATIGNON, Episcopus LEXOVIENSIS, HUMILLIMA PEDUNI OSCULA.

SANCTISSIME PATER,

Tot tantaque per magistrum Joannem Eudes nostri seminarii superiorem et socios illi adjunctos facta sunt opera, ne dicant prodigia, circa omnis conditionis et sexûs homines diocesis nostrae Lexoviensis ut dubitari non possit quin missio quam a Vestra Sanctitate et ejus predecessore Innocentio decimo accepit, in coelo rata et signata sit. Quippe ad illius viri et sociorum conciones et exhortationes quas diversis temporibus et parochiis iteratis missionibus habuerunt, tanta morum reformatio secuta est, ut apud nos primitivæ Ecclesia, facies reducta esse videretur. Cum autem a Domo Dei debeat primo fieri judicium, et experientiâ constet frustra in plebe laborari nisi clerus reformetur,

idque non fieri possit quin seminaria ubique secundum sacrosancti Concilii Tridentini statuta erigantur, constetque prædictum Joannem Eudes esse illi muneri subeundo ex optimorum sententiâ aptissimum, officii nostri esse duximus S.. V. hujus rei commonefacere et humillimè rogare, ut ejus votis annuere non dedignetur; sic enim fidelium saluti et infidelium conversioni istius provincioe ex omni parte providebit.

Sanctissime Pater,
Vestroe Sanctitatis,
Humillimus et addictissimus servus,

LEONORIUSA, Episcopus Lexoviensis.

NOTE XXVI.

Decretum Sacrae Congregationis Generalis de Propaganda fide,

Habitoe, 18 decembris 1651.

Ponente Eminentissimo Domino Cardinali Barberino libellum supplicent D. Vincentii de Paulis, superioris generalis Congregationis Missionum in Gallia, petentis ut Sacra Congregatio dignetur nihil innovare super instantiis de erigenda alia simili Congregatione vel Collegio, in dicto regno, Eminentissimi Patres dixerunt nullo modo esse permittendum, ut multiplicentur similes Congregationes in eodem regno, ne ipsarum œmulationes in religionis præjudicium vertantur, ac propterea fuit petitioni favorable responsum nihil esse innovandum; immo, si aliqua seminaria vel collegia sint erigenda, eadem directioni et gubernio sacerdotum suprædictæ Congregationis committantur; aliàs Sacram Congregationem nullum super hujusmodi erectionibus dare consensum aut approbationem.

C. Card. PAMPHILIUS. Dion. Massarius, S. C. secret.

NOTE XXVII.

M. Vialart et le P. Eudes.

Nous extrayons de la Vie de Messire Vialart de Herse, Évêque et Comte de Châlons en Champagne, Pair de France, (nouvelle édition, Utrecht, 1739) les deux passages suivants, qui concernent ses relations avec le P. Eudes: on y relèvera facilement certains détails erronés.

Page 5. « Le P. Eudes, frère de l'historien Mézerai et fondateur de la Communauté connue sous le nom d'Eudistes, tenait en ce temps-là chez lui des assemblées où, plusieurs ecclésiastiques, presque tous distingués par leur naissance, se trouvaient pour conférer ensemble sur la théologie et la morale. On faisait ces assemblées dans la maison de l'Oratoire, où le P. Eudes demeurait alors, n'ayant quitté cette Congrégation pour se faire chef d'une autre qu'au mois de mai 1643. M. Vialart, qui profitait de tout pour augmenter ses lumières, venait régulièrement à ces conférences, et s'y distinguait, comme dans tout ce qu'il entreprenait. Le P. Eudes ne tarda pas à concevoir pour lui une estime particulière, et comme il avait du crédit à la cour, et surtout auprès du cardinal de Richelieu, qui était le dispensateur des grâces et des faveurs, il résolut de l'avancer. L'occasion ne fut pas longtemps sans se présenter. Le cardinal s'entretenant un jour avec le P. Eudes sur le mérite et le talent de ceux qui se trouvaient à ces conférences, et lui témoignant qu'il voudrait connaître ceux qui s'y distinguaient le plus par leur capacité et par leur

sagesse, afin d'en élever quelqu'un à l'épiscopat, le P. Eudes lui nomma M. Vialart et lui en fit un grand éloge. Le cardinal, déjà informé de son mérite, y fit attention, et vers le mois de juin 1640 (?) il le donna pour coadjuteur à M. Henri Clausse, évêque de Châlons en Champagne, à qui la vieillesse et les infirmités ne permettaient plus de s'acquitter des fonctions de son ministère. »

Page 115. - 1664. - « Il résolut d'entreprendre une mission générale dans tout son diocèse. Il y disposa ses peuples par un mandement du six octobre 1664,... Il leur représente la mission qu'il leur annonce comme une grâce singulière... Cette mission dura près de deux ans. M. Vialart n'y employa que des ministres sur lesquels il crut pouvoir se reposer, tant parmi les docteurs de Sorbonne que parmi les prêtres de l'Oratoire. Le P. Eudes était à la tête. C'était un des plus fameux prédicateurs qu'il y eut alors à Paris; il y était en grande considération, et il la méritait en partie par son éloquence qui ne serait pourtant pas du goût d'au

NOTE XXVII.

- 7 1 -

jourd'hui, mais plus encore par la pureté de ses mœurs et par une vertu qui paraissait presque sans tache, et qui lui a conservé des partisans longtemps même après sa mort, quoique ses idées mystiques et son attachement à ceux qui donnaient dans ses illusions aient fait voir qu'il avait assurément plus de zèle que de lumière. Environ quarante ecclésiastiques travaillèrent avec lui durant cette mission avec un zèle infatigable... On prêchait ordinairement deux fois le jour, le matin et le soir... Mgr Vialart travaillait conjointement avec les missionnaires et leur donnait l'exemple du zèle et de la charité, qu'il leur recommandait à tous. « C'est mon ouvrage plus que le vôtre, leur disait-il; je dois y avoir la meilleure part; vous le faites par charité, j'y suis obligé par devoir. » La mission se termina par la ville de Châlons. Les missionnaires y firent, pendant six semaines, les mêmes exercices et les mêmes fonctions qui les avaient occupés à peu près le même temps dans chaque lieu du diocèse qu'ils avaient visité. Elle finit par une procession générale où tout fut édifiant. M. de Châlons y assista, portant dans les rues de la ville le Saint-Sacrement, qui fut exposé quelque temps dans la place en un lieu préparé exprès. Et le clergé et le peuple assistèrent à cette procession avec beaucoup de recueillement. Pour la clôture, le P. Eudes fit un discours en présence du Saint-Sacrement. Il y exhorta les auditeurs à rendre grâces à Dieu de la faveur qu'il venait de leur accorder, à conserver avec soin les fruits qu'il espérait que la mission avait produits, et à ne les point perdre par leur relâchement. On alluma ensuite un feu devant le reposoir et l'on y jeta plusieurs mauvais livres. M. Vialart avait vendu pour 40,000 livres d'argenterie qui lui appartenait... Il se défit aussi d'une partie des maisons qui lui appartenaient à Paris dans la rue Dauphine... Il emprunta encore à ses amis... Il résolut de n'avoir plus que de la vaisselle de faïence... Tous les frais se firent à ses dépens. Ceux qui mettent les frais de cette bonne oeuvre au plus bas prix, la font monter à 25,000 écus... On doit à cette mission une grande partie du bien qui se trouve encore dans le diocèse de Châlons. Elle produisit, en effet, des changements étonnants dans tous les états, dans toutes les conditions... On fréquenta davantage les sacrements... La piété prit dans un grand nombre de lieux la place du désordre et du libertinage. La régularité fut plus grande dans le clergé, et le peuple eut plus de zèle pour suivre l'exemple de ses pasteurs. »

- 7 2 -

APPENDICE.

NOTE XXVIII.

Bulle d'approbation de Notre-Dame-de-Charité.

ALEXANDER P.P. VII.

Ad perpetuam rei memorianî. Ecclesiæ Catholicæ regimini per ineffabilem divinæ bonitatis abundantiant nullo licet meritorum nostrorum suffragio præsidentes, Monasteriorum et aliorum Regularium locorum devoti fœminei sexris ad religionis et divin! cultûs augmentum ac animarum salutem ubique erectorum et institutorum statui, et felici progressui libenter intendimus, ac pastoralis officii

nostri partes paterna charitate desuper interponit-nus, prout, locorum et personarum qualitatibus mature consideratis, salubriter expedire in Domino arbitramur. Expoui siquidem Nobis nuper fecerunt dilectœ in Christo rilio Moniales Monasterfi Domûs Refugil Beatœ Marlie (le Charitate nuncupati oppidi Cadomi, Bajocensis dicecesis, quod aliàs, videlicet anno MDCXLII, prædicta domus Refugii in eodem oppido Cadomi, quod in Normania situm est, de consensu clara, memori.T Ludovici XIII, dùm vixit, Francorum Regis christianiSsimi, ac licentiâ et approbatione lune existentis Episcopi Bajocensis, ex plorum Christifideliuni eleemosynis erecta et instituta fuit, pro Monialibus Beatie Mariw de Charitate nuncupandis, quœ Regulam saneti Augustini servare, ac perditie vitie fceminas pœnitentes recipere et instruere tenerentur; a quo plo instituto ne eœdem Moniales aliquando resiliirent, memoratus Episcopus Jrudenter ordinavit, ut ipsœ ad tria vota ordinarla quartum simplex de recipiendis et instruendis supradictis pœnitentibus adjicerent, elsque mandavit, ut tempore opportuno confirmationem seu erectionem et quatuor votorum hujusmodi solemnitatem a Sede Apostolieâ pf4erent. Cum autent, sieut eadem expositio subjun.gebat, dicta domus Refugil ad formam monasterli cum ecclesiâ, campanili, elaustro, areâ, cellis, refectorio, dormitorio, cimoeterio, hortis, aliisque membris pro perpetuâ dictarum habitatione aptata convenicitittne clausurâ munita reperiatur , contiguamque habeat, separatam tamen et distinctam pro prir-dictis mulieribus poenitentibus ibidem intro,luctis seu introducendis habitationein, Nobis proptereâ devotè exponentes huiniliter supplicari fecerant, ut Institutuni Monasteril hujasmodi ad instar aliarum similium Congregationum Virginum sub Regulâ ejusdem Sancti Augustini viventium lit diversis regni Franciœ civitatibus institutarum, et a Sede preefatâ (ut asseritur) approbatarum, ipsiusque Monasterii Regulam et Constitutiones eisdem Monia

NOTE XXVIII.

- 73 -

libus per ordinarium Bajocensem priescriptas, cum perpetuâ erectione et institutione ejusdem Monasterii lit Prioratum Conventualem sub denominatione Prioratûs Refugii Beatœ Mariw de Charitate, sub Regulâ Sancti Augustin!, lit quo mulieres honestœ, virgines et viduœ hujusmodi institutum amplecti volentes, in vigesimo completo suie œtatis anno constitutie, prævioque probationis biennio, ultrâ tria substantialia, quartum pro earum posse puellarum et mulierum impudicarum conversioni, receptioni, et instructioni vacandi votum emittere debeant, et teneantur, approbare, et confirmare, et aliàs opportunè ut infrâ indulgere de benignitate Apostolicâ dignaremur.

Nos igitur ipsas exponentes specialibus favoribus et gratils prosequi volentes, et earum singulares personas a quibusvis excommunicationis, suspensionis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententlis, ceDsuris et pœnis a jure vel ab homine, quâvis occasione vel causâ latis, si quibus quomodolibet innodatœ existunt, ad effectum præsentium dumtaxat consequendum harum serie absolventes, et absolutas fore censentes, hujusmodi supplicationibus inclinati (le venerabilium fratrum nostrorum Sancte Romanw Eccleske Cardinalium negotlis, et consultationibus Episcoporum et Regularium præpositortun eondilio attentis narratis, ac, auditâ per eosdem Cardinales informatione dilecti filii nostri et dictie, sedis apud charissimum in Christo Filium nostrum Ludovieurri Francorum regem Christianissimum i\ uneli, visâque attestazione venerabilis fratris Episcopi Bajocensis, prwfatum exponentium Monasterium seu Prioratum, ita ut asseritur, erectum ipsarumque regulam, et Institutum suprâ expressum auctoritate Apostolieâ tenore præsentium beffigne approbamus et confirmamus; ac eidem Monasterio seu Prioratui ejusque Priorissœ, et Monialibus præsentibus et futuris, necnon mulieribus poenitentibus ibidem introductis, et introducendis, ipsique Monasterio seu Prioratui inservientibus, et inservituris, ut omnibus et sin.-ulis privilegiis, exemptionibus, libertatibus, immunitatibus, facultatibus et indultis, ac gratiis tant spiritualibus quam temporalibus quibuscumque aliarum Congregationum et Monasteriorum Monialium Instituti hujusmodi in illis partibus et circumvicinis provinciis erectorum Priori~sis, Monialibus, et mulieribus peeiitentibus, illisque inservientibus, aGipsis Congregationibus et Monasterils Monialimu quomodolibet hactenûs concessis et lit faturum concedendis non solûm ad eorum instar, sed etiam œquè principaliter, et pariformiter ut!, frui, et gaudere liberè et licitè possint et valeant, auctoritate et tenore præsentis concedimus et indul.aemus. Decernentes easdem prie

sentés litteras semper firmas, validas, et efficaces existere et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, ac illis ad quos et quas spectat, et pro tempore quodcumque spectabit, in omnibus et per omnia plenissimè suffragari, et ab illis respectivè inviolabiliter observari, sicque in præmissis per quoscumque iudices ordinarlos et delegatos etiam causarum Palatii Apostolici auditors iudicari et definiri debere, ac irrituni et inane si secùs super his a quoquant quâvis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit, attentari; non obstante nostrâ et cancellariâ, Apostolicæ regulâ de non concedendis indulgentiis ad instar, aliisque apostolicis ac universalibus provincialibusque et synodalibus coneiliis editis generalibus vel specialibus constitutionibus et ordinationibus, ne non quibusvis et virtute confirmatione Apostolicâ vel quâvis firmitate aliâ roboratis statutis et consuetudinibus, privilegiis quoque indultis et litteris Apostolicis in contrarium præmissorum quomodolibet concessis, confirmatis et innovatis, quibus omnibus et singulis illorum tenores præsentibus pro plenè et sufficienter expressis et insertis habentes illis aliàs in suo robore permansuris ad præsentibus effectum hac, vice duntaxat specialiter et expressè derogamus, eversisque contrariis quibuscumque. Daturû Bomw apud Sanctam Mariani Majorem, sub annulo Piscatoris, die secundâ jannarii AIDCLXVI.

Pontificatûs noslri anno undecimo.

S. UGOLINUS.

NOTE XXIX.

Promulgation de la Bulle d'Alexandre VII par M. de Nesmond.

« François de Nesmond, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Évêque de Bayeux, à tous ceux qui ces lettres verront, salut en Notre-Seigneur.

« Notre office pastoral nous oblige de vous faire savoir qu'on Nous a présenté les lettres Apostoliques de nos bien-aimées filles en Jésus-Christ, les Religieuses, dites de la maison du Refuge de Notre-Dame-de-Charité de Caen, ville de notre diocèse, qu'elles ont obtenues de Notre Saint-Père le Pape Alexandre VII, sur l'érection et confirmation de leur Institut, et pour la solennité des quatre Vœux qu'elles doivent faire dans

NOTE XXIX.

- 7 5 -

le dit Monastère, données à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le deuxième jour de janvier de l'année présente, la onzième du pontificat de notre dit Saint-Père, signées Ugolinus; les susdites Religieuses nous demandent en toute humilité que nous recevions les dites lettres Apostoliques, et que ce soit notre bon plaisir d'admettre, approuver et confirmer leur susdit Institut, qui a été par ci-devant commencé et érigé sous notre permission et celle de nos prédécesseurs. Nous, susdit Évêque, ayant connu que les dites lettres étaient vraies et dûment expédiées en cour de Rome, et étant porté d'une bonté paternelle pour le bien et avancement des dites Religieuses, avons tout aussitôt admis, approuvé, autorisé et confirmé leur Institut et érection, suivant la forme et teneur de ces dites lettres Apostoliques, et nous les admettons, approuvons, autorisons et confirmons par les présentes, aux fins que les honnêtes femmes, filles et veuves, ayant atteint l'âge de vingt ans accomplis et fait deux ans de noviciat, fassent les trois vœux essentiels ordinaires, et un quatrième vœu de recevoir et instruire les femmes débauchées qui voudront faire pénitence dans le dit monastère, sous la Règle de saint Augustin et les Constitutions par nous à elles prescrites; et qu'elles y vivent à perpétuité comme aussi avec un Institut et érection perpétuel du dit monastère, érigé en prieuré conventuel, sous la dénomination de Prieuré du Refuge de Notre-Dame-de-Charité, comme il est contenu plus amplement dans les susdites lettres Apostoliques; en sorte néanmoins

que les dites Religieuses soient tenues et obligées d'être et de demeurer toujours sous notre autorité, conduite et direction et de nos successeurs, en témoin de quoi nous leur avons donné les présentes, signées de notre main, et commandé à notre secrétaire de les signer et d'y apposer notre sceau.

« Donné à Caen, dans notre palais épiscopal, l'an de Notre-Seigneur mil six cent soixante-six, le 2e jour du mois de juin. »

ADDITIONS.

Aux pièces précédentes nous jugeons bon d'ajouter celles qui suivent, savoir :

1o Deux lettres de M. l'abbé de Sainte-Croix, qui se rapportent au chapitre XXV de notre deuxième volume, et que nous avons omises par mégarde ;

2o Les attestations latines de MM. Le Conte, Le Cornier, Bazire, Féret, en faveur du P. Eudes, que nous avons oublié de signaler, à leur rang, dans l'Appendice;

- 76 -

APPENDICE.

3o Un extrait du P. Batterel, relatif à plusieurs faits de ce troisième volume. On verra comment, malgré ses préventions et ses préjugés, il est obligé de reconnaître la vérité des faits que nous avons racontés.

NOTE XXX.

Lettre de L'Abbé de Sainte-Croix, nommé à l'évêché de Bayeux, à MM. les Doyen, Chanoines et Chapitre de Bayeux, le 22 mars 1653.

« MESSIEURS,

« J'ai reçu la vôtre assez obligeante. Mais, parce que le rétablissement du Séminaire de Caen est une chose, comme je vous l'ai déjà témoigné ci-devant, qui m'est fort à cœur, je ne peux m'empêcher, après avoir fait examiner par mon Conseil tout ce qui semblait faire obstacle à cette affaire, et particulièrement le contenu de la vôtre, d'insister à vous demander le rétablissement du dit Séminaire, étant éclairé de toutes les difficultés que l'on y pourrait former: vous priant instamment de lever en ma considération tous les empêchements que vous y pourriez rencontrer. La passion que j'ai pour faire réussir cette affaire me fait vous réitérer ma prière, l'effet de laquelle m'obligera de rechercher toutes les occasions de vous faire connaître que je suis, Messieurs,

« Votre très affectionné serviteur,
MOLÉ, nommé à l'évêché de Bayeux. »

Autre lettre du même à l'Official de Caen.

« MONSIEUR,

« J'ai reçu la vôtre, et comme l'extrême désir que j'ai pour le rétablissement du Séminaire de Caen m'a obligé de réitérer ma prière et d'écrire pour la seconde fois sur ce sujet à MM. du Chapitre de Bayeux, l'espérance que j'ai que vous accorderez entièrement à ma seconde prière la satisfaction que je désire touchant le rétablissement du dit Séminaire, me fait notamment vous supplier de lever les défenses portées par votre sentence, vous assurant qu'il n'y a point de rencontre auquel vous puissiez m'obliger davantage. Je crois que vous serez assez obligeant pour ne pas dénier cette grâce à une prière que je vous fais avec

autant

- 77 -

NOTE XXXI.

de justice que de passion, et qui m'obligera à être toute ma vie, Monsieur, etc. »
Mémoires authentiques pour servir à l'histoire de P. Eudes, pp. 90-91.

Le P. Besselièvre ajoute : « Je n'ai point l'original de ces deux lettres, mais une ancienne copie qui me paraît être de l'écriture de M. Le Mesle qui, pour lors, était économiste du Séminaire de Caen. On y ajoutera telle foi qu'on voudra; je ne veux ici insister que sur les monuments authentiques et d'une autorité irréfutable. »

NOTE XXXI.

Attestations de MM. Le Conte, Le Cormier, Bazire, Féret.

Nos Officialis in Episcopatu Bajocensi, sede vacante, universis praesentes litteras inspecturis salutem in Domino sempiternam. Testamur laudabilem virum magistrum Joannem Eudes presbyterum, seminaril Cadoinensis praefectum, et alios presbyteros ejusdem Seminarii viros apostolicos, pios, doctos, et omni commendatione dignos, plures in dioecesi Bajocensi missiones a decem annis fecisse, tali successu ut primitivae ecclesiae spiritum et primorum Christianorum zelum in plerisque, qui cerebris ipsorum concionibus et catechesibus interfuerunt, eorum ministerio adeo resuscitatum fuisse, asseverare possimus. Verba enim Dei in ore eorum sunt quasi malleus conterens petram, et corda etiam durissima frangunt; hinc paene innumerae peccatorum confessiones, bonorum alienorum restitutiones, dissidentium reconciliationes, litium compositiones, librorum probibitorum et picturarum turpium coram omnibus combustiones, hiereticorum et plurimorum in crimine notorio viventium necnon et illorum qui duellorum furore correpti sunt publicae conversiones. In quorum omnium fidem praesentes litteras propria manu subscripsimus, illasque sigillo curiae episcopalis Bajocensis, dicta sede vacante, ac chirographo magistri Gullielmi Quentin presbyteri in juribus licentiati, nostri scribae ordinarii, necnon publici auctoritate Apostolica notarii, muniendas esse duximus. Datum anno Domini millesimo sexcentesimo quinquagesimo tertio, die vero trigesima sexta mensis Maii, pontificatus Sanctissimi Domini Nostri Papae anno nono.

N. LE CONTE.

QUENTIN, m. p.

-78-

APPENDICE.

Robertus Le Cormier, presbyter, sacrae theologiae Facultatis Parisiensis doctor, Ecclesiae Rothomagensis canonicus, necnon Illustrissimi et Religiosissimi in Christo Patris ac Domini Francisci, archiepiscopi Rothomagensis, Normanicae primatis, in spiritualibus ac temporalibus vicarius generalis, omnibus quorum caritas congaudet veritate testamur in eo, qui est Veritas, magistrum Joannem Eudes presbyterum, missionarium, seminarii Cadomensis, diocesis Bajocensis, provinciae Rothomagensis, praefectum, cum suis in excolenda Domini vinea tum in urbe Pontis et aliis locis ejusdem diocesis, tum in universa Bothomagensi praedicta provincia strenuum in omnibus et ubique sese gessisse operarium ac ministrum inconfusibilem, omniaque evangelicae missionis officia, seu in praedicando verbum Dei, seu in administrando Penitentiae sacramento, multis abhinc annis sancte ac laudabiliter exercuisse, prout virorum fide dignorum testimonio esse infinita propemodum christianae atque apostolicae, consolationis

exempla et amplissimo undequaque ac uberrimo suorum laborum fructu probe nobis ac legitime constitit et constat. Datum Rothomagi in palatio archiepiscopali, anno Domini millesimo sexcentesimo quinquagesimo tertio, die vero secunda mensis junii.

R. LE CORMIER, vicar. gen.

MORANGE.

Abrahamus Bazire presbyter, e societate Sorbonica, doctor theologiæ, insignis ecclesiæ cathedralis Constantiensis poenitentiarius et canonicus, necnon vicarius generalis in spiritualibus ac temporalibus Illustrissimi et Religiosissimi in Christo Patris ac Domini Claudii Auvry, Dei et Sanctæ Sedis Apostolicæ gratia Constantiensis Episcopi, universis præsentis litteras inspecturis fidem facimus ac testamur, magistrum Joannem Eudes, presbyterum, Seminarii Cadomensis præfectum, aliosque ejusdem Seminarii presbyteros, viros catholicos, pios, doctos, et omni commendatione dignos, plures a quinquennio in hac dioecesi Constantiensi missiones fecisse, tali successu ut primitivæ Ecclesiæ spiritum in plerisque qui crebris illorum concionibus interfuerunt, eorum ministerio a Deo resuscitatum fuisse asseverare possimus. In suis siquidem missionibus mores et vitam christianam instruunt, mandatorum Dei observantiam et poenitentiam persuadent, et maxime curant ne sine fructu animarum in plausus concio evanescat, et cum verborum sonitu præterfluat, sed illas afferunt doctrinas, quæ animarum saluti maxime utiles judicant: ad corda loquuntur, et illa non tam demulcire quam

NOTE XXXI.

- 79 -

penetrare conantur, et prudenter, uti norunt, tribus illis, quæ, vult D. Augustinus, dicendi generibus, tenui, temperato et grandi; et sic submisse dicunt, cum aliquid docent; temperate, cum aliquid vituperant, aut laudant; et granditer, cum ad flectendos animos concionantur, et ad eos loquuntur, qui hoc agere debent, nec tamen volunt, et cum aversos animos ut convertantur impellunt. Et in omnibus his tam dilucida est eorum elocutio, ut cuilibet, etiam imperitæ multitudini, certissimam vocem (qualem vult Apostolus Doctor gentium) det illorum tuba, et omnes facile parentur ad bellum. Denique sermo illorum virilis, fortis et sanctus, nec effeminatam lenitatem, nec fuco eminentem colorem amat, sanguine et viribus nitet. In quorum omnium fidem præsentis propria manu subscriptas fieri et signari jussimus. Datum Constantiæ, anno Domini millesimo sexcentesimo quinquagesimo tertio, die vero decima septima mensis junii.

BAZIRE..

De mandato d. mi vicarii gen.

BRIAULT, M. P.

Hippolytus Feret, presbyter, doctor theologus, rector ecclesiæ parochialis Sancti Nicolai e Cardineto, vicarius generalis Religiosissimi in Christo Patris ac Domini Joannis Francisci de Gondi, archiepiscopi Parisiensis, præsentis litteras inspecturis, testamur magistrum Joannem Eudes, presbyterum, Seminarii Cadomensis præfectum, aliosque ejusdem Seminarii alumnos, ad diversa hujus dioecesis loca auctoritate ordinaria missos, ubique in ministerio fideles extitisse, necnon opere et sermone potentes, plurimos a tenebris ignorantie et morum corruptela ad verani pietatis lucem divina operante gratia adduxisse. In cujus rei fidem præsentibus subscripsimus et sigillo archiepiscopali ac secretarii archiepiscopatus subscriptione muniri fecimus. Anno salutis millesimo sexcentesimo quinquagesimo tertio, die juiiii vigesima septima.

H. FERET, vicarius generalis.

ROGER, Not. Pros.

NOTE XXXII.**Extrait du P. Batterel.**

Il fallut obéir (à la sentence de l'Official de Caen), eu attendant un temps favorable. La mort de M. Molé le lui ouvrit en 1652. Il eut le crédit de faire révoquer à l'Official la sentence par une autre du 10 mai 1653. Après cela, sa bonne fortune, dont ce ne fut là qu'un petit essai, fut toujours croissant sous le gouvernement de M. Servien, nouvel évêque de Bayeux, par lequel il obtint, le 2 novembre 1657, et nouvel agrément et nouvelles lettres-patentes enregistrées en bonne forme. Edouard Molé, dit Hermant, sur l'affreux portrait qu'on lui avait fait des maximes et des desseins du P. Eudes, lui fit fermer sa chapelle, mais il obtint bientôt après son rétablissement, malgré les intrigues que renouèrent ses implacables ennemis sous François Servien. Ce fut lui qui érigea sa maison en séminaire, qui lui en donna la conduite sous condition d'entretenir douze prêtres pour desservir les paroisses de son diocèse dans le temps des déports et pour s'employer aux missions du diocèse.

Ce n'était pas là à quoi nous devons nous attendre de la part de ce prélat, après les belles paroles qu'il avait données à nos Pères. Le P. Rabigeois, son ami et sous-chantre de son église, ne put s'empêcher de lui en décharger son cœur dans une longue lettre qu'il lui écrivit du 1er septembre 1657, où, après un préambule fort tendre et fort honnête, il lui dit qu'il ne sait comment accorder la résolution que ce prélat a prise de confier son séminaire au sieur Eudes, avec les promesses si souvent réitérées à N. R. P. Général, et à plusieurs de nous donner de l'emploi dans son diocèse et la conduite de son séminaire (1); que nommé par le roi de l'église de Carcassonne à celle de Bayeux, il leur avait témoigné que ce qui lui faisait plus de plaisir dans ce changement, était qu'il trouverait des Pères de l'Oratoire dans ce dernier diocèse au lieu qu'il n'y en avait point dans l'autre. Il insiste ensuite sur le triomphe du P. Eudes et de ses adhérents qui se serviront de ce signe de défaveur auprès de lui pour nous écraser et sur la confusion qui retombera sur lui personnellement d'avoir ou trahi ou soutenu lâchement les intérêts de son corps avec l'accès et le crédit qu'on suppose qu'il a auprès de son évêque. La réponse de celui-ci que j'ai aussi (1). Peut-être pourrait-on conclure de là que l'Oratoire était la puissante Congrégation, dont il est parlé, au ch. xi, p. 119 du présent volume, contrairement à ce que nous avons supposé.

NOTE XXXII.

vu est qu'il ne saurait se résoudre à répondre par écrit aux plaintes qu'il lui fait, mais qu'il lui adresse un homme de confiance qui lui expliquera tout, sauf à y suppléer lui-même encore plus amplement à leur première entrevue; mais qu'il le prie en général d'être persuadé qu'à sa place il n'aurait pu faire autrement, et qu'il n'en sera pas moins tant qu'il vivra son ami, comme il est depuis le commencement de leur connaissance. Il n'est pas sans apparence que les soupçons de jansénisme, qui étaient alors fort violents contre nous dans Caen (1), et l'appât d'une maison toute faite et toute rentée, déterminèrent M. Servien en faveur du P. Eudes.

Il ne resta pas en si beau chemin. L'année suivante, au mois d'avril 1658, l'archevêque de Rouen, François de Harlay, (mais François 11, neveu du prédécesseur, et qui fut depuis archevêque de Paris), l'établit encore dans son séminaire, malgré les remontrances de son Chapitre et de ses curés, qui, dans des mémoires qu'on a, le peignirent de toutes couleurs comme un homme décrié et connu pour être entièrement opposé à la hiérarchie de l'Église, qui a mis au jour plusieurs petits livres remplis d'une doctrine vaine, inutile, superstitieuse, qui n'a causé que du trouble partout où il a demeuré, et qui leur donne par là grand

sujet de crainte qu'il n'en fasse de même à Rouen.

Mais à la faveur d'un grand-vicaire qui lui était dévoué et qui gouvernait le prélat (le fameux M. Mallet) tous ces traits ne firent que blanchir contre lui!

Il se donnait pour un grand anti-janséniste, et cette réputation le servait fort utilement auprès de plusieurs prélats, qui lui confièrent volontiers à ce titre leurs séminaires, en sorte qu'outre les maisons de Caen et de Rouen, il acquit encore en Normandie celles d'Évreux, d'Avranches et une maison d'institution à Launay, diocèse de Coutances, et en Bretagne les séminaires de Vannes(2) et de Dol, une maison à Senlis et une autre à Paris.

Il manquait cependant quelque chose à sa parfaite satisfaction, tant qu'il n'avait pu parvenir à faire confirmer son institut par le Pape. Aussi ne s'oublia-t-il de son vivant sous aucun. Le P. Amy, supérieur de Saint

(1). Voilà donc le P. Batterel qui avoue lui-même qu'avant 1657 les Oratoriens de Caen étaient violemment soupçonnés de jansénisme. Cet aveu corrobore ce que nous avons dit nous-même à ce sujet.

(2). Il faut lire «Rennes » sans doute: à Vannes, il y eut seulement une maison de Notre-Dame-de-Charité. Avranches, Dot, Senlis, Paris, sont des fondations postérieures au P. Eudes.

- 82 -

APPENDICE.

Louis de Rome mandait à nos Pères comme l'ayant su d'un homme très digne de foi, qui avait eu permission de parcourir sur ce fait-là les registres, que le sieur Eudes s'était d'abord présenté sous Innocent X (en 1648 comme nous l'avons déjà observé) par son député et qu'il fut payé par le pape d'un non si puo; que sous Alexandre VII, en 1662 (1), il fut pareillement refusé par écrit, ayant été mis au bas du mémorial - Sanctissimus abnuet; que les Eudistes disaient faussement que l'affaire n'avait été alors qu'interrompue par la rupture survenue entre le pape et le roi au sujet de M. de Créqui, notre ambassadeur, puisqu'ils furent refusés deux mois avant la mésintelligence.

Qu'au reste ce mémorial Contenait deux choses, entr'autres 1o que s'élevant tous les jours de nouvelles hérésies, et y ayant des Congrégations qui en étaient entièrement infectées, il en était d'autant plus à propos de confirmer leur nouvelle Congrégation pour l'opposer à ces autres : 2o qu'ils s'engageaient à faire un vœu particulier de maintenir l'autorité dit pape, même dans les points qui étaient douteux.

(1). Les pièces authentiques que nous avons apportées, ch. xxi, pp. 432-438 remettent toutes choses au point, ici et dans ce qui suit.

TABLE DE L'APPENDICE.

	Pages
NOTE 1. - Le Collège de Lisieux de 1568 à 1653	3
NOTE IL - Aperçu sur l'instruction publique en France . . .	5
NOTE 111. - Lettre du P. Eudes aux Régents de Lisieux jFin) . . .	11
NOTE IV. - Lettre du P. Eudes pour la Fête de l'Assomption ~1re p.).	13
NOTE,V. - Le Saint-Sacrement de l'Autel	
NOTE VI. - Faits merveilleux attribués à Marie des Vallées . . .	20
NOTE VII. Éloge des Enfants du Cœur de la Mère Admirable . . .	24
NOTE VIII. Lettres d'institution de M. Servien	26
NOTE IX. Sentence de M. Auvry	31
NOTE X. Sentence de M. Bazire	35
NOTE XI. Lettre du P. Eudes à M- de Camilly	36
NOTE XII. Lettre du P. Eudes à la même (Fin)	41
NOTE XIII. Lettre du P. Eudes à la même (Fin]	42
NOTE XIV. Légende sur le discours du P. Eudes à la Reine-Mère .	43
NOTE XV. Le Séminaire de Saint-Sulpice	45
NOTE XVI. Le P. Eudes à Paris en 1660, d'après le P. de Montigny.	46
NOTE XVII. - Lettre de M. Auvry à Alexandre VII (texte latin) . .	51
NOTE XVIII. - Le Pape accorde aux Carmélites d'élire leur supérieur .	52
NOTE XIX. - La dévotion au saint Coeur de Marie au Canada . . .	54
NOTE XX. - Note communiquée par le P. Blouët de Camilly . . .	58
NOTE XXI. - Lettres de M. Boniface au P. Eudes	60
NOTE XXII. - Lettre de M. de Lesseville à Alexandre VII (texte latin].	65
NOTE XXIII. - Lettre de Louis XIV au Cardinal Barberini	66
NOTE XXIV. - Lettre de M. de Champvallou à Alexandre VII éttexte latin/.	67
NOTE XXV. - Lettre de M. de Matignon au même (texte latinJ . . .	68
NOTE XXVI. - Décret de la Propagande (texte latin)	69
NOTE XXVII. - M. Vialard et le P. Eudes	70
NOTE XXVIII. - Bulle d'approbation de Notre-Dame-de-Charité (texte latinj	72
NOTE XXIX. - Promulgation de la Bulle par M. de Nesmond	75
NOTE XXX. - Deux lettres de l'abbé de Sainte-Croix	76
NOTE XXXI. - Attestations de MM. Le Conte, Le Cormier, Bazire, Feret itexte latinj	77
NOTE XXXII. - Extrait du P. Batterel	80

Tables des matières(t.3).

CHAPITRE PREMIER.

Joies et Craintes

(1653).

Sujets de joie pour. le P. Eudes en 1653: outre la sentence de mai-levée de l'official, quatre élogieuses attestations en sa faveur, et renouvellement des pouvoirs accordés par la Propagande; condamnation par Innocent X, des cinq propositions extraites de l'Augustinus. - Sujets de crainte: démission de M. l'abbé de Sainte-Croix; Lettre du P. Eudes à la Reine-Mère; - état du diocèse de Bayeux.

13 -

CHAPITRE DEUXIÈME.

Établissement du Séminaire et du collège de Lisieux.

État du diocèse de Lisieux. - M. de Matignon et M. Le Pileur projettent de fonder un séminaire et d'en confier la direction au P. Eudes, avec la principalité du collège de Lisieux. - Mission de Lisieux: M. Pierre de La Motte-Lambert; succès de la mission; le P. Eudes et les Ursulines de Lisieux. - M. de Matignon propose au P. Eudes d'abord le séminaire, puis le collège de Lisieux: sa proposition est acceptée. - Lettres d'institution du séminaire et du collège: observations. - Approbation du projet par le Chapitre et par la ville, malgré l'opposition de MM. Hémerly et Le Fèvre. - Lettres de provision: prise de possession du collège par le P. Eudes et le P. Manchon et bénédiction de la chapelle provisoire dédiée au Très Saint Cœur de Marie.

31 -

CHAPITRE TROISIÈME.

Organisation du Collège et du Séminaire de Lisieux.

(1653-1658).

Aménagement du séminaire et du collège: concours empressé des habitants de Lisieux. - LE COLLÈGE: son ouverture, diverses régences, désintéressement du P. Eudes. - La vie des écoliers à cette époque: désordres au collège de Lisieux, remèdes apportés. - Règles du P. Eudes pour le collège de Lisieux: but qu'il se propose, sources où il puise, organisation qu'il établit (supérieur, préfet, professeurs, écoliers). - Lettre aux régents du collège de Lisieux (1657). - Pensionnaires et préfecture des pensionnaires - règlements nouveaux (1658). - LE SÉMINAIRE: le P. Manchon, supérieur du séminaire: mandement de l'évêque en faveur de cet établissement, constitué d'après les idées du P. Eudes (1655); mort du P. Le Duc (1656), et privilèges accordés ou confirmés aux Prêtres du séminaire. - Enregistrement des lettres d'institution au parlement (1655): arrêt de la Cour; lettre du P. Eudes aux Prêtres du séminaire.

55 -

CHAPITRE QUATRIÈME

Le Contrat de l'homme avec Dieu par le saint Baptême.
La Manière de bien servir la Messe.

(1654).

Le Contrat de l'homme avec Dieu et La Manière de bien servir la Messe, d'après le P. Martine; leur importance; vogue du premier opuscule. - Le Contrat de l'homme avec Dieu: caractère de cet ouvrage comparé au Royaume de Jésus; Avis au Lecteur; idée directrice du P. Eudes; grandeur et nature de ce contrat; promesses de Dieu, promesses de l'homme; explication des cérémonies du Baptême; facilité de la vie chrétienne; élévation à Dieu; préparation à la mort; Lettre du P. Ignace de Jésus-Maria au P. Eudes. - Le traité: Le Sacrifice admirable de la Messe et l'opuscule: La Manière de bien servir à la sainte Messe: influence du P. de Condren; idées du Vénérable sur la dignité du serviteur de messe; dispositions que cet office requiert; la Préface de l'opuscule.

77 -

CHAPITRE CINQUIÈME.

Nomination de M. Servien au siège de Bayeux.

(1654).

Achat d'une terre en Hérouville. - Nomination de M. Servien au siège de Bayeux: on l'indispose contre le Serviteur de Dieu; Lettre du P. Eudes à l'un de ses confrères; son voyage à Paris et ses démarches auprès de M. Servien; saint Jean l'évangéliste, patron secondaire de la Congrégation de Jésus et Marie; les amis du P. Eudes, M. Bourdoise, la Mère Mechtilde du Saint-Sacrement. - Mission de Cisai et M. d'Amfréville. - M. Jean-Jacques Blouët de Camilly: son enfance et sa jeunesse, sa conversion, son entrée à la Probation.

91 -

CHAPITRE SIXIÈME.

M. Servien, le P. Eudes et Notre-Dame-de-Charité

(1655-1656).

M. Servien à Bayeux: il enlève au P. Eudes la supériorité de la communauté de Notre-Dame-de-Charité; vaines instances des Religieuses, Lettres de la Mère Patin et de ses Filles à M. Servien; nomination de M. Le Grand comme supérieur; conséquences de cette mesure; Lettre du P. Eudes aux religieuses de Notre-Dame-de-Charité pour la fête de l'Assomption. - Divergences de vues entre M. Le Grand, la Mère Patin et le P. Eudes: irritation des bienfaiteurs de la maison et désolation des Religieuses; Lettres du P. Eudes au P. Mannoury et à la sœur Marie de l'Assomption de Taillefer, sagesse de sa conduite et son inaltérable dévouement à ses Filles, vocations nouvelles dites à son entremise Mlle Le Conte, Mlle Le Lieupaul, Mme de Bois-David de Soulebiou Mlle de Bois-David et le Petit Noviciat.

115 -

CHAPITRE SEPTIÈME

Mort et Funérailles de Marie des vallées.

(1656).

Marie des Vallées: récit abrégé de sa vie depuis 1641 ; ses dernières années, son agonie et sa mort; Lettre du P. Eudes au P. Manchon. - Sa sépulture. - Son éloge par le P. Eudes. - Son influence sur Notre Dame-de-Charité et sur le P. Eudes.

135 -

CHAPITRE HUITIÈME.

La Sépulture de Marie des Vallées et M. Bazire.

(1656).

Douleur du P. Eudes. - Résolution de M. de Langrie et requête de Jean et Nicolas Capolain. - Arrêt de la Chambre des Vacations. - Transfert du corps de la sœur Marie de l'église Saint-Nicolas dans l'église du Séminaire. - Ressentiment de M. Bazire. - Examen de la sœur Marie par MM. Ameline et Bertout, en 1651. - Information de M. Bazire et sa sentence du 7 décembre 1656. - Intervention de M. Auvry et sa sentence du 15 décembre 1656.

145 -
CHAPITRE NEUVIÈME.

Réconciliation du P. Eudes et de M. Servien.

(1656).

M. Larderat: son estime du P. Eudes et sa réserve à l'égard de M. Servien. - Nuit agitée de M. Servien, sa préoccupation du P. Eudes, plaidoyer de M. Larderat. - La mission de Lingèvres: lettre de M. Larderat à M. de La Vigne; lettre de M. Servien au P. Eudes; succès de la mission, défrayée par les amis du P. Eudes; l'abbaye de Cordillon; impressions secrètes du prélat et inquiétudes du Serviteur de Dieu.- Visite de M. Servien au séminaire, sa réconciliation avec le Vénérable; pouvoirs qu'il lui accorde.

153 -
CHAPITRE DIXIÈME.

M. Servien et le séminaire de Caen.

(1657).

Mission de l'Etanville: lettres de M. Larderat et de M. Servien au P. Eudes. - Nouvelle lettre de M. Larderat au P. Eudes. - M. François de Laval: sa naissance, son enfance et sa jeunesse, ses dignités ecclésiastiques; il est proposé pour le vicariat apostolique du Tonkin, sa retraite à l'Ermitage de Caen, sa liaison avec le P. Eudes. - Propositions de M. Servien au P. Eudes, relativement au séminaire de Caen. - Lettres patentes de Louis XIV. - Lettres d'institution de M. Servien: sens de ces lettres. - Le P. Eudes et M. Le Haguais.

175 -
CHAPITRE ONZIÈME.

Le Séminaire de Caen, Séminaire diocésain.

(1657-1658).

Le Séminaire de Caen, séminaire diocésain et institut provincial. - Ouverture du séminaire: Lettre du P. Eudes à ses confrères en mission à Honfleur; détails sur la cérémonie, M. de Saint-Julien; abandon du Vénérable à la Providence; sa reconnaissance envers Dieu: exercices d'actions de grâces, humilité, correspondance aux fins sublimes de la Congrégation de Jésus et Marie, devoirs envers les ecclésiastiques: exemple, charité, prière. - Exercices du séminaire. - Ordination de décembre 1657: MM. Thomas Mouton et Léonor de Béthon. - Satisfaction de M. Servien; Lettre de M. Larderat au P. Mannoury. - Ordination de Septembre 1658.

191 -

CHAPITRE DOUZIÈME.

Notre-Dame-de-Charité et le Séminaire de Caen
Nouvelles acquisitions.

(1656-1659).

Installation définitive de Notre-Dame-de-Charité: insuffisance de la maison de M. de Langrie et choix d'un local, intervention de la sainte Vierge; aménagement de la maison de la rue des Quais; opposition des Échevins, lettre du P. Eudes à la Mère Patin, heureuse conclusion de l'affaire; installation des religieuses et des pénitentes, leurs vertus. - Lettres de surannation de Louis XIV, et enregistrement au parlement de Normandie des lettres patentes de 1642.

207 -

CHAPITRE TREIZIÈME (1).

Dévotion au très Saint Cœur: Développements et oppositions.

Développement de la dévotion au Saint Cœur dans le sein de la Congrégation de Jésus et Marie - Son développement à l'extérieur: Société des Bons-Enfants et Ermitage de Caen, MM. Boudon, Montmorency-Laval, des Mézerets, Gonthier; Bénédictines et Bénédictins, Franciscains et Franciscaines de la grande Province de France, Visitandines, Ursulines, Congrégation de Notre-Dame, Carmélites, Trinitaires, etc.; la Société des Enfants du Cœur de la Mère Admirable. - Oppositions à cette dévotion: trois sortes d'adversaires, les timides, les ignorants et les prévenus, les jansénistes.

221 -

CHAPITRE QUATORZIÈME.

M. Auvry: Sentence en faveur de Marie des Vallées.

(1658).

M. Auvry et les Séminaires de Coutances et de Valognes. - Nouvelle information de M. Bazire sur Marie des Vallées, deux lettres de M. Auvry à M. Bazire-. - Assemblée de docteurs et d'ecclésiastiques au palais Mazarin; M. Bazire et le P. Eudes, sentiments des divers membres; déclaration du prélat. - Sentence juridique du 14 septembre. - Démission de M. Auvry en faveur de M. de Lesseville.- Nouvelle, information et sentence de M. Bazire: son insuccès final. -Amitié de M. Auvry et de M. de Lesseville pour le P. Eudes : deux lettres de M. Auvry au P. Eudes, projet d'un séminaire à Saint Crespin de Soissons.

237 -

CHAPITRE QUINZIÈME.

Établissement du Séminaire de Rouen.

(1658).

MMM. de Joyeuse, de Harlay, de Champvallon. - Projet de séminaire, en faveur de la Congrégation de Jésus et Marie: lettres d'institution, acte d'acceptation du P. Eudes, lettres patentes de Louis XIV. - Lettre de M. de La Motte-Lambert au P. Eudes. - Vaine opposition janséniste: mémoire et réponse. - Achat d'une maison et dévouement de MM. de La Motte-Lambert, Mallet et autres bienfaiteurs du séminaire.

255 -
CHAPITRE SEIZIÈME.

Le P. Eudes et le Jansénisme.

(1658-1659).

Le Jansénisme de 1653 à 1661. - Variété d'attitudes des catholiques

M. Vincent et M. Olier. - Attitude du P. Eudes : attachement inviolable et déclaré aux enseignements de l'Église, résistance ouverte aux novateurs, appel au pouvoir pour leur répression, faite de leurs personnes et de leurs entretiens. - Lettre au P. Manchon. - Lettre à M. d'Omonville. - Le P. Eudes, M. de Nesmond et le Jansénisme.

269 -
CHAPITRE DIX-SEPTIÈME. 269

Le Séminaire de Rouen.

(1659-1662).

Ouverture du Séminaire de Rouen: Lettre du P. Eudes au P. du Pont. - Le P. Manchon, supérieur du séminaire de Rouen: acte d'insubordination à Lisieux: Lettre du P. Eudes aux coupables. - Collaborateurs du P. Manchon : les PP. Damville, Morard, de Bonnefond, Marion. - Débuts et composition du séminaire. - Zèle du P. Eudes et de ses confrères: régularité et docilité des séminaristes, ordinations, Lettres du P. Eudes au P. Blouët de Camilly et au P. de Longval. - Épreuves du séminaire: nécessités temporelles, Lettres du P. Eudes au P. Manchon et à l'Économiste; attaques des novateurs et des exagérés. - Estime de M. de Champvallon : ses Lettres dit 6 mai 1661.

287 -
CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

Missions. - Le P. Eudes et les Missions étrangères.

(1659-1660).

Mission de Vasteville: Lettres du P. Eudes au P. Blouët de Camilly. - Villedieu, commanderie de l'Ordre de Malte. - Mission de Villedieu: Mandement de M. de Caillemer; Lettre du P. Eudes au P. Blouët de Camilly. - Satisfaction de M. de Lesseville: ordination de septembre 1659. - Les Vicaires apostoliques de la Chine, de la Cochinchine et du Tonkin; départ du P. de Sesseval-Damville; chagrin du P. Eudes, ses motifs, sa lettre à M. Pallu; réponse du prélat; Approbation donnée au P. de Sesseval-Damville; départ et incorporation des PP. Meusnier et Brunel; mort du P. Meusnier: embarquement et voyage des PP. de Sesseval-Damville et Brunel; leur mort; réflexions du P. Martine.

305 -
CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

Amitiés et deuils.

(1659-1661).

Mort des PP. Le Mesle, Jourdan, Manchon. - Mort de M. Bernières. - Maladie et mort de M. de Camilly. - Mort de M. de Langrie. - Sentiments et lettres du P. Eudes dans ces deuils.

Les PP. Meusnier, de Sesseval-Damville et Brunel ne furent pas les seuls dont, en ces années 1661 et 1663, le P. Eudes eut à pleurer la perte. La mort faucha, coup sur coup, dans les rangs de sa petite troupe, et trois de ses compagnons de la première heure lui furent soudainement enlevés dans la force de l'âge et en pleine activité sacerdotale: les PP. Le Mesle, Jourdan, Manchon.

331 -
CHAPITRE VINGTIÈME.

Épreuves nouvelles : Affaire de l'Ermitage.
(1659-1662).

Un article du Mémorial. - Lettre du P. Eudes au M. Blouët de Camilly. - L'Ermitage: projet et fondation ; description; les Solitaires, leur régime de vie; leur aversion des jansénistes contenue par M. de Bernières; provocations de leurs adversaires; le nom du P. Eudes accolé à celui de M. de Bernières; manifestations antijansénistes dans les rues de Caen, d'Argentan, de Sées, sources d'attaques contre le P. Eudes. - Autres grandes afflictions.

345 -
CHAPITRE VINGT-UNIÈME.

Séjour à Rouen : le P. Eudes et Notre-Dame-de-Charité.
(1659-1660).

Séjour à Rouen. de décembre 1659 à mai 1660. - Lettre du P. Eudes la Mère Patin: paix, confiance, abandon, dévotion à l'Enfant Jésus. - Lettre du P. Eudes à la sœur Marie de la Nativité Herson: paix, humilité, patience, soumission et abandon à la divine Volonté, obéissance aux supérieures, fidélité aux Règles, cordialité et douceur. - Mort de la sœur Marie de l'Enfant-Jésus de Bois-David: lettre du P. Eudes à cette sœur, pendant son postulat: anéantissement de soi, résignation et abandon à la Volonté de Dieu; vertus de cette sœur; lettre du P. Eudes à la Mère Patin: soumission, joie, prières. - Réponse de la Mère Patin; le songe de la sœur Marie de la Nativité, la fête du saint Cœur de Marie à Notre-Dame-de-Charité. - Lettre du P. Eudes à la Mère Patin: sa joie, ses relations avec les Visitandines de Rouen, recommandations pour le carême. - Voyage à Paris: lettre du P. Eudes aux religieuses de Notre-Dame-de-Charité: union de sa volonté à celle de Dieu; sa confiance en la Mère Patin; demande de prières; souhaits et recommandations. - Autre lettre à la sœur Marie de l'Assomption.

357 -
CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.

Missions à Paris.

(1660)

Voyage du P. Eudes à Paris. - Mission des Quinze-Vingts: immense succès; témoignages de M. d'Argenson, de M. Auvry, de saint Vincent de Paul; attitude des missionnaires en face du jansénisme et de la division entre religieux et prêtres séculiers; autres missions suscitées par leur zèle et leur exemple. - Mission promise à M. de Poussé, curé de Saint-Sulpice. - Mission de Mauregard. - Mission de Saint-Germain-des-Prés : lettre du P. Manchon au P. Le Mesle; débuts du P. Blouët de Camilly; le P. Eudes et la Reine-Mère; M. Paillot et ses célèbres catéchismes; cérémonie de clôture et remontrances à la Reine-Mère, procession générale, les adieux et l'enthousiasme de la foule; faux bruits d'arrestation, M. d'Urfé député par la Reine-

Mère auprès du P. Eudes. - Deux établissements dans Paris empêchés par les intrigues des ennemis du Vénérable. - Lettre du P. Ignace Joseph de Jesus-Maria.

379 -

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

Le Culte du Saint Cœur de Marie: Approbations et Fêtes.

(1661-1664).

Le P. Eudes à Ableiges: ses sentiments pendant un orage. - La fête du 8 février chez les Bénédictines du Saint-Sacrement: remontrances à la Reine-Mère. -- Contrat d'alliance avec les Bénédictines de Montmartre.- Tentatives d'établissement à Paris: le cardinal de Retz, M. de Marca. - Maladies du P. Eudes. son détachement de toutes choses. - Approbations nouvelles du livre De la Dévotion, etc. »: MM. d'Héliopolis et de Métellopolis, sept docteurs de la Sorbonne, M. Henri de Maupas, M. du Saussay, M. de Champvallon, M. de Montmorency-Laval, M. de Nesmond. - Nouvelle édition de la Dévotion au très Saint Cœur, etc. » - Amortissement de la rente due à la ville de Caen, et pose de la première pierre de la chapelle du futur séminaire : sa dédicace au très saint Cœur de Jésus et de Marie.

401 -

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME.

Notre-Dame-de-Charité : Voyage de M. Boniface à Rome.

(1660-1663).

Nouveaux projets du P. Eudes pour l'approbation de Notre-Dame-de-Charité par le Saint-Siège. - M. Boniface: son caractère; répugnances de la Mère Patin et lettre du P. Eudes pour les vaincre, elle finit par céder. M. Boniface à Rome: sa lettre au P. Eudes; renseignements et démarches. - Formation des Règles des Pénitentes : lettres du P. Eudes à la Mère Patin. - Allées et venues, dépenses de M. Boniface, divergences de vue entre la Mère Patin et le P. Eudes. - Prières à Notre-Dame-de-Charité, pour le succès des démarches de M. Boniface; difficulté de trouver de l'argent; maladie de la Mère Patin et son rétablissement, son refus de verser de nouvelles sommes: lettre du P. Eudes, demeurée sans réponse. - Insuccès final de M. Boniface, ses causes; utilité de ses démarches. - Souffrances morales du P. Eudes: lettre de la sœur Marie de la Nativité, réponse du Vénérable. - Union du P. Eudes et de la Mère Patin.

421 -

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME.

La Congrégation de Jésus & Marie. M. Boniface à Rome.

(1660-1661).

Méprise du P. Costil relativement à la rénovation des pouvoirs des missionnaires en 1659. - Lettres de recommandation de M. de Lesseville, de Louis XIV, d'Anne d'Autriche, de M. de Champvallon, de M. de Matignon. - L'ambassadeur de Créqui. - Le grand coup de M. Boniface et son échec. - Une lettre de la Secrétaire d'État; le P. Eudes et la Mission; affaire de la garde corse. - M. Boniface sollicite des pouvoirs; D. Alberici; sommaire de la discussion du 3 juillet 1663 et valeur des griefs émis; solution et départ de M. Boniface. - Lettre de la Sacrée Congrégation au cardinal Grimaldi: le cardinal Grimaldi et le P. Eudes; échange de lettres; incomplète concession; mesure dilatoire.

449 -

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME.

Ouvrages et Missions.

(1662-1666).

Publication des Méditations sur l'humilité et des Entretiens de l'âme chrétienne avec son Dieu; valeur et vogue, sujet. - 1663: Missions de Saint-Germain-la-Campagne, de L'Étanville, de Saint-Lô: la ville de Saint-Lô, empressement des huguenots aux instructions, un émissaire janséniste, succès du P. Eudes. - 1664.: Mission de Meaux: la ville, zèle de l'évêque et du clergé, témoignage du P. du Plessis; missions de Ravenoville et de Cretteville-en-Beauptois: lettre du P. Eudes au P. de Bonnefond. - 1665: mission de Granville: empressement des populations, maladie et guérison du P. Eudes, établissement de la fête et de la confrérie du Saint Coeur de Marie; mission de Châlons: M. Vialart et ses vertus épiscopales, la ville de Châlons, bénédictions extraordinaires accordées aux travaux du P. Eudes; voyage du P. Eudes et de quelques missionnaires à l'abbaye de Clairvaux; mission de Saint-Pierre de Caen: succès inespéré. - 1666: Mission du MesnilDurand, de Cérisy-Montpinchon, du Château de Caen, de Saint-Eny. - Le Bon confesseur: plan et valeur, divers témoignages.

477 -

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME.

Approbation de Notre-Dame-de-Charité à Rome.

(1665-1666).

Reprise des démarches pour l'approbation de Notre-Dame-de-Charité: Les abbés de Rancé et Georges à Rome; arrivée et influence déterminante du cardinal de Retz. - Bulle d'Alexandre VII. - Joie de la Mère Patin, à l'annonce de la bulle - Lettre du P. Eudes. - Une révélation de la Sainte Vierge au P. Eudes. - Expédition et promulgation de la bulle; examen et profession des Religieuses; sermon du P. Eudes. - Dernière opposition des échevins. - Rédaction des Constitutions de Notre-Dame-de-Charité: plan général, et quelques points spéciaux; caractère propre; les Souhaits du Vénérable à ses Filles; inanité de quelques reproches adressés au pieux Fondateur.